

NOTICES

SUR LES

PRÊTRES, CLERCS

ET FRÈRES DÉFUNTS

DE LA

CONGRÉGATION DE LA MISSION

PREMIÈRE SÉRIE

COMPAGNONS DE S. VINCENT

TOME PREMIER

PARIS

IMPRIMÉ PAR PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS - AUGUSTINS, 5

1881

Tous droits réservés.

Les Notices des premiers Compagnons de saint Vincent de Paul, qui paraissent aujourd'hui, étaient prêtes depuis trois ans et devaient précéder la publication des lettres de notre saint Fondateur.

Ces lettres, inédites pour la plupart, donnaient à ce travail un intérêt tout particulier, en faisant connaître les premiers missionnaires et quelques-uns de leurs travaux. On les avait citées longuement, d'abord parce qu'il est toujours agréable pour les enfants de lire ce que leur Père a écrit, et puis parce que, pour quelques missionnaires, elles étaient l'unique source qui pût nous fournir des renseignements sur eux.

La perte de nos archives, qui auraient pu nous mettre à même de faire revivre les premiers compagnons de saint Vincent, rend plus précieuses encore les lettres de notre saint Fondateur, qui nous parlent de ceux que nous aimerions tant à connaître.

Quelques lettres de M. Portail et de M. d'Horgny, adressées soit à Mlle Le Gras, soit à quelques filles de la Charité, nous ont été heureusement conservées ; nous les citons à leur date, car elles n'avaient pas encore été publiées. Leur découverte a été une bonne fortune, et ce sera pour nos lecteurs une consolation de les pouvoir lire. [VI] Les sept premières notices ont été faites d'après les indications fournies par les lettres ou par l'histoire de saint Vincent.

La notice de M. Pilé a été, selon toute apparence, écrite par saint Vincent.

Notre bienheureux Père nous montre dans ce travail le pieux témoignage qu'il donnait aux morts de la Compagnie, en même temps qu'il faisait servir à l'éducation des vivants leurs exemples et leurs vertus.

La notice du frère Jourdain, le premier frère coadjuteur admis dans la Campagne, n'est autre chose que la reproduction des paroles prononcées par saint Vincent dans la conférence qui fut faite sur les vertus de ce frère après sa mort.

Nous avons complété la notice de M. François Fournier en ajoutant quelques détails extraits de l'Histoire manuscrite de la Congrégation de la Mission, par M. Lacour, ancien supérieur du grand séminaire de Sens. Il résulte de ces indications que M. François Fournier est vraiment l'auteur de la Vie de saint Vincent, publiée sous le nom d'Abelly, — ou du moins qu'y a eu la plus grande part.

La Vie de M. Jean Martin a été traduite de l'italien ; il existe deux Vies de cet admirable missionnaire.

Celle que nous publions contient plusieurs lettres écrites à saint Vincent dans lesquelles le hélé missionnaire raconte ses travaux et les fruits merveilleux dont le Piémont et la Corse ont été longtemps témoins.

Saint Vincent encourageait M. Martin par une correspondance fréquente, comme on peut le voir dans les volumes de ses Lettres. [VII]

La dernière notice est celle du frère Bertrand Ducournau. Ce n'est que l'abrégé d'une Vie écrite par le frère Chollier, l'auteur de la Vie du frère Alexandre Véronne.

Comme on le verra en lisant cette notice, le frère Ducournau a contribué plus que personne dans la Congrégation, à faire connaître notre bienheureux Père. ‘

Ce fut lui qui eut la pensée de recueillir les conférences que la communauté avait le bonheur d'entendre, afin de Pli- rien laisser perdre de cette parole si sage, si pieuse et si apostolique.

Témoin assidu, pendant seize ans, de la vie de son vénérable Père, car il l'accompagnait dans tous ses voyages ; son secrétaire pendant ce même temps, il l'a certainement mieux connu que personne ; ce sont ses notes et ses mémoires qui ont surtout servi à M. Fournier pour la rédaction de lit Vie qui fut publiée en 1664.

Enfin, nous ajoutons comme appendices à ce volume I le nom des prêtres et des frères entrés dans la Congrégation ; 2, la liste des maisons, l'historique de leur fondation et le nom des supérieurs depuis l'origine de la Compagnie jusqu'à la mort de saint Vincent.

Le second volume de cette série contiendra la suite des notices et les mêmes appendices, se rapportant au généralat de M. Alméras.

Paris, 13 juin 1881, fête de saint Antoine.

LES
PREMIERS COMPAGNONS
DE
VINCENT DE PAUL

ANTOINE PORTAIL
- 1590 - 1660 -

I
(1590 - 1626)

Naissance de M. Portail. - Premiers rapports avec saint Vincent. - Jugement de Collet sur M. Portail. - Ses premières occupations. - il est ordonné prêtre. - Il remplace saint Vincent auprès des galériens. - Donation du collège des Bons-Enfants. - III. Portail prend possession au nom de saint Vincent. - Mort de Mme de Gondî. - Premières missions. - Comment elles se faisaient. - Origine de la Congrégation de la Mission. - Approbation de l'archevêque. - Deux disciples viennent s'adjoindre à saint Vincent. - Engagement contracté par acte notarié. - Nouveaux compagnons. - Leurs qualités.

Antoine Portail naquit à Beaucaire, diocèse d'Arles en Provence, le 22 novembre 1590. Nous ne savons rien de son enfance ni de sa jeunesse. Il vint à Paris, attiré sans doute, comme tant d'autres, par la réputation bien méritée dont l'université jouissait alors. Dès son arrivée, vers 1610, et n'ayant alors que vingt ans, il s'était mis sous la direction spirituelle de saint Vincent. Il fut son premier disciple, comme il devint plus tard son premier compagnon." [2]

Le premier compagnon de saint Vincent n'eut pas plutôt goûté la pureté et l'élévation de ses maximes, qu'il s'attacha vivement à lui, et la mort seule fut capable de l'en séparer. Il avait beaucoup de rapports avec son père spirituel, et il l'imitait principalement dans son humilité. Il fit de si grands progrès dans cette vertu, que, quoiqu'il eût beaucoup de mérite, qu'il eût fait de fort bonnes études en Sorbonne, et qu'il écrivît parfaitement bien, il ne cherchait qu'à être inconnu ou méprisé¹

Humble comme son maître, qui, en arrivant à Paris, s'était logé à l'hospice de la Charité, M. Portail restait au faubourg Saint - Honoré² dans le local adopté pour les galériens, et qui leur servait à la fois d'hospice et de prison.

Initié par saint Vincent aux œuvres de charité, M. Portail, à son exemple, s'occupait avec bonheur de cette classe de malheureux, alors si délaissée. Témoin des premiers efforts de son maître auprès des galériens de Paris, et compagnon ordinaire de ses visites, il l'aidait à les instruire et à les consoler.

Aussi, quand, au commencement de 1629, saint Vincent partit pour Marseille, où l'appelait son titre d'aumônier royal des galères, il laissa en son lieu et place, M. Antoine Portail³. Récemment élevé à l'honneur du sacerdoce⁴, il consacra aux galériens les prémices de son ministère ; il habitait toujours au milieu d'eux, ne cessant de leur prodiguer ses soins les plus assidus jusqu'au jour où il

¹ Collet, t. I, p. 118,

² Abelly, t. I, p. 65.

³ Ristretto, p. 29.

⁴ 1622

dut se retirer au collège des Bons-Enfants (6 mars 1624.) Mais avant de le voir entrer dans ce collège, qui devait être le berceau d'une nouvelle famille religieuse, résumons en quelques mots, les circonstances qui donnèrent lieu à cette fondation. [3]

Saint Vincent de Paul, depuis son retour dans la maison de Gondi (Décembre 1617), ne s'était occupé que d'œuvres charitables, et de missions dans les campagnes.

Or, les fruits de salut produits par les premières missions de saint Vincent donnèrent à Mme de Gondi, qui en avait été témoin, et même coopératrice, la pensée de les étendre et de les perpétuer.

Dès 1617, elle avait disposé de 16,000 livres pour faire prêcher de cinq ans en cinq ans, des missions dans ses terres. Saint Vincent, chargé par elle de régler cette affaire, s'était inutilement adressé aux Pères Jésuites, à ceux de l'Oratoire et à plusieurs autres communautés religieuses.

Mais la Providence réservait cette œuvre à notre saint lui-même, car Mme de Gondi se demanda avec raison pourquoi elle allait chercher au loin ce qu'elle avait, en quelque sorte, sous la main. Que fallait-il pour la communauté des prêtres qu'elle rêvait ? N'existait-elle pas déjà dans ces prêtres vertueux, amis de saint Vincent⁵, qui l'aidaient dans ses missions ? il ne fallait qu'une maison et l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Le comte de Joigny⁶ confirma Mme de Gondi dans cette pensée, et s'offrit à partager avec elle, le titre de fondateur du nouvel institut.

Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris⁷, frère du général, se fit un devoir d'approuver un établissement dont son diocèse allait merveilleusement profiter. Il fit plus, il offrit une maison, dont il pouvait disposer. L'archevêque, le général des galères et la comtesse de Joigny ayant conféré sur les moyens de faire prospérer l'œuvre projetée, en parlèrent à saint Vincent. Voici les propositions qu'ils lui soumirent :

1° De recevoir la principauté du collège des Bons-Enfants, [4] que lui offrait l'archevêque, avec la direction des prêtres qui s'y retireraient, et des missions auxquelles ils seraient employés.

2° D'accepter la fondation, au nom de ces mêmes prêtres.

3° De choisir lui-même ceux qu'il jugerait propres à remplir les intentions des fondateurs.

Saint Vincent voulut d'abord refuser, mais son humilité dut céder devant les ordres de l'archevêque ; il obéit.

La chose, une fois décidée, fut aussitôt mise à exécution. Dès le 1er mars 1624, saint Vincent recevait sa nomination de principal du collège, et le lendemain il donnait sa procuration, qu'il signait du titre de licencié en droit canon. Enfin le 6 du même mois, Antoine Portail, son premier disciple, prenait en son nom possession de la maison.

Quoique supérieur du collège des Bons-Enfants, saint Vincent restait dans la famille de Gondi, mais le moment était proche où sa liberté allait lui être rendue.

Mme de Gondi étant morte le 23 juin 1625, et le général des galères consentant à son départ, saint Vincent se retira aux Bons-Enfants, où il trouva Antoine Portail qui avait tenu sa place, depuis la donation faite par l'archevêque de Paris. Tous deux voulurent commencer aussitôt l'œuvre de la Mission. N'ayant pas le moyen de payer un gardien du collège pendant leur absence, ils en confièrent les clefs à un voisin et se mirent en route⁸.

Obligés, aux termes de la fondation, de ne rien demander à personne, dépourvus de ressources suffisantes, ils réduisaient le plus possible leur mince bagage, ils le portaient sur leur dos, et voyageaient à pied. Ainsi équipés, et accompagnés d'un troisième prêtre qu'ils s'étaient provisoirement adjoint au prix de trente écus par an, ils parcoururent [5] d'abord les terres de la maison de Gondi, puis d'autres paroisses encore, et particulièrement les environs de la capitale.

⁵ Entre autres M. Belin, aumônier à Villepreux, Vie de saint Vincent, en italien.

⁶ Le général des galères était duc de Gondi et comte de Joigny.

⁷ Ce fut en 1622 que l'évêché de Paris fut érigé en archevêché.

⁸ Le diocèse de Paris, le diocèse de Versailles, de Soissons et de Meaux furent pendant trente ans parcourus dans tous les sens par les missionnaires.

C'était toujours le grain de sénevê de l'Évangile ! Qui aurait pu prévoir qu'une compagnie, moins nombreuse que celle des apôtres, finirait par se répandre en tant d'endroits ? Saint Vincent était trop humble pour en avoir le moindre pressentiment ; et, dans la suite, en toute circonstance, il se plaisait à rappeler ces faibles commencements pour exciter sa reconnaissance, en renvoyer toute gloire à Dieu et inspirer de semblables sentiments au cœur de ses disciples. Dans une conférence faite plus de vingt ans après, à Saint-Lazare, il disait : "Nous allions tout bonnement et simplement, envoyés par nosseigneurs les évêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre-Seigneur avait fait. Voilà ce que nous faisons, et Dieu faisait de son côté ce qu'il avait prévu de toute de toute éternité. Il donna bénédiction à nos travaux ; ce que voyant, d'autres bons ecclésiastiques se joignirent à nous et demandèrent d'être avec nous, non pas tous à la fois, mais en divers temps. O Sauveur ! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant ? Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi ? Et néanmoins c'était par-là que Dieu voulait donner commencement à la Compagnie.

Eh bien ! appelez-vous humain ce à quoi nul homme n'avait jamais pensé ? car ni moi, ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas, hélas ! nous en étions bien éloignés⁹."

Sans prévoir davantage tout le développement que devait prendre plus tard le nouvel Institut, les témoins des travaux de ces premiers ouvriers conçurent à son sujet les plus grandes espérances et le favorisèrent de leur concours. L'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, l'approuva après une année d'existence, et le 24 avril 1626, il ratifia de son autorité toutes les clauses et conditions du contrat [6] n'iront en notre diocèse en mission, qu'aux lieux que nous leur assignerons, et après avoir reçu notre bénédiction ou celle de l'un de nos grands vicaires, et qu'ils nous rendront compte, à leur retour, de ce qu'ils auront fait auxdites missions."

Quelques mois après, FRANÇOIS DU COUDRAY et JEAN DE LA SALLE, tous deux originaires de Picardie, vinrent s'offrir à saint Vincent pour vivre et travailler sous sa conduite. Le saint fondateur crut devoir prendre déjà des précautions contre la faiblesse et l'inconstance humaine ; et, pour lier à l'Institut ses trois premiers membres, il passa avec eux un acte dans lequel il est dit que, sur la permission que lui donne l'acte de fondation approuvé par l'archevêque de Paris, de choisir tels ecclésiastiques qu'il trouvera propres à l'œuvre de la mission, après expérience suffisante, "il choisit, élit, agrège et associe du Coudray, Portail et de la Salle" pour vivre en Congrégation ou confrérie et s'employer au salut du pauvre peuple des champs, selon la prière qu'ils lui en ont faite et l'engagement qu'ils ont pris d'observer les conditions de l'acte de fondation et de se soumettre aux règlements qui seront tracés et d'obéir à lui et à ses successeurs."

Cet acte sur parchemin, conservé précieusement dans les archives de Saint-Lazare, comme le véritable acte de naissance de la Congrégation de la Mission, est signé de saint Vincent et de ses trois premiers compagnons. Il fut passé par-devant deux notaires du Châtelet, le 4 septembre 1626. En voici la teneur :

"Nous, Vincent de Paul, prêtre et principal du collège des Bons-Enfants, fondé à Paris, joignant la porte Saint-Victor, faisons foi à tous qu'il appartiendra, que, selon la fondation faite par Monseigneur Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des [7] galères de France, et de feu dame Françoise-Marguerite de Silly, baronne de Montmirail et d'autres lieux, son épouse : pour l'entretien de quelques ecclésiastiques qui se lient et unissent ensemble pour s'employer en manière de mission à catéchiser, prêcher et faire faire confession générale au pauvre peuple des champs, selon qu'il est porté par le contrat de fondation passé par-devant Jean du Puis et Nicolas Le Boucher, notaires et garde-note du roi au Châtelet de Paris, le dix-septième d'avril mil six cent vingt-cinq. Ladite fondation approuvée et autorisée par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean-François de Gondi, archevêque de Paris du vingt-quatrième dudit mois mil six cent vingt-six, par lequel contrat il nous est donné pouvoir de faire choix de tels ecclésiastiques que nous trouverons propres à l'emploi de cette bonne œuvre. Nous, en vertu de ce que dessus, après avoir fait preuve un temps assez notable de la vertu et suffisance de François du Coudray, prêtre du diocèse d'Amiens, de M. Antoine Portail, prêtre du diocèse d'Arles, et de M. Jean de la Salle, aussi

⁹ Conférence du 17 mai 1658.

prêtre dudit diocèse d'Amiens ; avons iceux choisis, élus, agrégés et associés ; choisissons, élisons, agréons 'et associons à nous et ladite œuvre, pour ensemble vivre en manière de congrégation, compagnie, ou confrérie, et nous employer au salut dudit pauvre peuple des champs, conformément à ladite fondation. Le tout selon la prière que lesdits du Coudray, Portail et de la Salle nous en ont fait, avec promesse d'observer ladite fondation et le règlement particulier qui selon icelui sera dressé, et d'obéir tant à nous qu'à nos successeurs, supérieurs, comme étant sous notre direction, conduite et juridiction. Ce que nous sus-nommés, du Coudray, Portail et de la Salle agréons, promettons et nous soumettons garder inviolablement.

“En foi de quoi nous avons réciproquement signé la présente de notre propre main et fait mettre le certificat des [8] notaires. Fait à Paris au collège des Bons-Enfants ce quatrième jour de septembre mil six cent vingt-six.

VINCENT DE PAUL, F. DU COUDRAY,
A. PORTAIL, J. DE LA SALLE.”

Quatre missionnaires, c'était bien peu pour les peuples de la campagne alors si délaissés. A la vue d'une si abondante moisson, les premiers appelés demandèrent d'autres ouvriers au père de famille, et sa providence leur envoya presque aussitôt quatre nouveaux prêtres : ce furent Jean Bécu, du diocèse d'Amiens¹⁰, Antoine Lucas, de Paris¹¹, Jean Brunet, du diocèse de Clermont¹², Jean d'Horgny¹³, du diocèse de Noyon. Voilà, avec saint Vincent qui en était la pierre angulaire, les sept pierres fondamentales ou les sept colonnes du nouvel édifice. Ces sept prêtres, presque tous docteurs en théologie ou élèves de l'école de Sorbonne, étaient moins distingués encore par leurs talents et leur science, que par leur esprit apostolique¹⁴.

II

(1626-1631)

Hommage rendu à M. Portail par saint Vincent. - Services de M. Portail à la Compagnie : dans l'œuvre des ordinands, des missions et des visites. - Premiers succès de la Congrégation. - Lettre de saint Vincent. - Mission de Vassy par saint Vincent. - Mission de Croissy par M. Portail. - M. Lebon offre Saint-Lazare à saint Vincent. - Retraite des ordinands. - M. Portail traduit et augmente les méditations de Busée. - Préface de ce livre. Méthode pour les exercices spirituels. - Conférences ecclésiastiques.

Parmi ces hommes choisis, M. Portail qui, depuis dix-sept ans, s'efforçait de retracer en lui les vertus de son [9] maître se montre le plus parfait de ses disciples. Aussi tous reconnaissaient son mérite. Saint Vincent donnant un jour des avis aux étudiants de Saint-Lazare fit lui-même publiquement son éloge dans un hommage rendu à la science et à la vertu. Bien qu'il ne le nommât point, il fut facile à chacun de reconnaître les traits de cet humble et savant missionnaire¹⁵.

“Quoique tous les prêtres soient obligés d'être savants, disait le saint Instituteur, néanmoins nous y sommes particulièrement obligés, à raison des emplois et exercices auxquels la Providence de Dieu nous a appelés, tels que sont les ordinands, la direction des séminaires, des ecclésiastiques, et les missions, encore bien que l'expérience fasse voir que ceux qui parlent le plus familièrement et le plus populairement réussissent le mieux. Et, de fait, mes Frères, ajouta-t-il, avons-nous jamais vu

¹⁰ 4 octobre 1626.

¹¹ 1 octobre 1628.

¹² Janvier 1627.

¹³ 9 août 1627.

¹⁴ Saint Vincent, sa vie, son temps, ses œuvres, par l'abbé Maynard, tome I, page 210.

¹⁵ Avis et conférences, page 2

que ceux qui se piquent de bien prêcher aient fait bien du fruit ? il faut pourtant de la science, et il ajouta de plus, que ceux qui étaient savants et humbles étaient le trésor de la compagnie, comme les bons et pieux docteurs étaient le trésor de l'Église."

M. Portail était vraiment un trésor pour la Compagnie et pour saint Vincent, dont il fut le bras droit dans tout ce qu'il entreprit. Initié à toutes les œuvres de charité et de zèle du Maître, jusqu'à la fondation de la Mission, il fut son auxiliaire dévoué dans toutes celles que lui suscita depuis la Providence. Pendant les trente années qui vont suivre, M. Portail ne sera étranger à aucune des œuvres importantes dont s'occupera saint Vincent. Après avoir été de son choix, son premier disciple et son premier compagnon, il fut son premier assistant, du choix de l'assemblée qui, en 1642, donnait à la Compagnie un abrégé de ses constitutions.

Coopérateur de saint Vincent dans la formation de la [10] D'un autre côté, l'œuvre des Ordinands trouvait en M. Portail un maître : son enseignement solide et pieux et l'exemple des vertus sacerdotales qui brillaient en lui, donnaient une grande force à ses leçons ; tout enfin le rendait vraiment utile à ceux qui venaient à Saint-Lazare pour y chercher le précepte et surtout l'exemple.

Comme on le sait, il n'y avait pas encore de séminaires en France ; et ceux qui devaient être promus aux ordres connaissaient à peine les vertus qu'ils devaient pratiquer ; M. Portail les leur faisait connaître et aimer. Faut-il un missionnaire expérimenté pour diriger une mission, M. Portail est encore désigné par saint Vincent, et M. Olier lui-même, le futur fondateur de Saint-Sulpice, se met sous sa conduite. Nous raconterons en son temps cette mission dont M. Olier nous a donné l'édifiant récit.

Enfin quand saint Vincent veut s'assurer que l'ordre règne dans les maisons de la Compagnie, ou l'y ramener, s'il en a momentanément disparu, il s'adresse à M. Portail, qui va comme un autre lui-même et comme une règle vivante, visiter toutes les maisons et les édifier. Ce miroir de toutes les vertus (ainsi l'appelait saint Vincent) invitait par la douce efficacité de l'exemple tous les missionnaires à suivre le chemin du devoir.

Mais reprenons l'histoire des faits à partir de 1625. Quelques années se sont écoulées depuis le jour où la Congrégation de la Mission a été fondée : quelques prêtres sont venus petit à petit augmenter le nombre des Missionnaires, ils se forment dans le silence, et avec la ferveur propre aux instituts qui commencent, à devenir de bons ouvriers.

Voici ce que saint Vincent écrit de Beauvais où il se trouvait, à la fin de 1628, à M. du Coudray¹⁶ qu'il avait [11] laissé en son absence à la tête du collège des Bons-Enfants

"Comment se porte la compagnie ? Chacun est-il en bonne disposition et bien content ? Les petits règlements s'observent-ils ? Étudie-t-on ? S'exerce-t-on sur les controverses ? Y observe-t-on l'ordre prescrit ? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille soigneusement à cela, qu'on tâche de bien posséder le petit Bécan¹⁷ ; il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin. Il a plu à Dieu de se servir de ce misérable (c'est de lui qu'il parle) pour la conversion de trois personnes depuis que je suis parti de Paris ; mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité et la patience, en traitant avec ces pauvres dévoyés, est comme l'âme de ce bien. Il m'a fallu employer deux jours de temps pour en convertir un ; les deux autres ne m'ont point coûté de temps. J'ai bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la compagnie voie que s'il a plu à Dieu de se servir du plus ignorant et du plus misérable de la troupe, il se servira encore plus efficacement de chacun des autres¹⁸."

Tous étaient certainement fidèles ; aussi Dieu bénissait-il leurs emplois, comme le prouve une lettre que recevait saint Vincent à la fin de cette année et dont Abelly cite les dernières lignes.

"Notre mission de Vassy, lui dit-on, a reçu toutes les bénédictions que l'on pouvait attendre ; nous étions aidés par quatre curés et par un autre bon ecclésiastique, tous capables et vertueux ;

¹⁶ Abelly, t. I, p. 261.

¹⁷ Bécan, petite Somme de saint Thomas qui portait le nom de celui qui l'avait éditée.

¹⁸ Abelly, tome I, page 261.

deux d'entre eux ont si bien pris la méthode de la compagnie dans leurs prédications, que, quoiqu'ils eussent peu de disposition pour parler en public, ils le font à présent aussi utilement et 'avec autant de facilité que je connais parmi les personnes de leur profession. Les catholiques que l'hérésie avait noircis et infectés de [12] plusieurs mauvaises maximes, les ont quittées et ont été confirmés dans les bons sentiments et mis dans un train de vie vraiment chrétienne, et non seulement les habitants du lieu, mais ceux de quatre et cinq lieues à la ronde en ont tiré un meilleur profit¹⁹»

A la fin de Juin 1630, nous trouvons M. Portail en mission à Croissy où saint Vincent lui écrivit en ces termes “Béni soit Dieu, Monsieur, de ce que vous êtes monté en chaire, et plaise à sa divine bonté donner bénédiction à ce que vous y enseignerez de sa part. Vous avez commencé tard ; ainsi fit saint Charles. Je vous souhaite part à son esprit, et j'espère que Dieu vous donnera quelque nouvelle grâce en cette occasion ; je souhaite de tout mon cœur que ce soit celle dont vous m'écrivez à la fin de votre lettre, qui est d'être exemplaire à la compagnie, en laquelle il nous marque la douceur, la sainte modestie et le respect dans nos conversations ; l'attention à la présence de Dieu est le moyen de les acquérir ; j'en ai plus besoin que tous, demandez-les, s'il vous plaît, à Dieu pour moi²⁰”

C'était le désir de M. Portail d'être exemplaire à la Compagnie, mais tous les membres étaient animés d'un désir semblable, car l'exemple que donnaient les anciens trouvait dans les nouveaux venus de fidèles imitateurs. Aussi, quand un étranger avait le bonheur d'être admis dans la maison, il était bien vite édifié. C'est ce qui arriva à M. Lebon, prieur de Saint-Lazare. Ce saint personnage avait essayé, sans réussir, de faire accepter à saint Vincent la magnifique propriété de Saint-Lazare. Il avait passé toute la matinée à discuter quand l'heure de dîner sonna. “Je dîne avec vous et votre communauté”, dit M. Lebon, et on se rendit au réfectoire. La modestie des missionnaires, la lecture de table, le bel ordre qui s'y observait, [13] tout cela causa à M. Lebon une telle édification et un tel respect, qu'il en conçut pour la Compagnie et son instituteur une nouvelle estime avec un désir de plus en plus ardent de réussir dans son généreux projet.

Saint Vincent finit par céder à ses instances et à celles de ses amis ; M. Portail, témoin du désintéressement de son maître, voyait se réaliser la parole des saints livres : “quand on cherche premièrement le royaume du Ciel, le reste est donné par surcroît.”

La communauté ne tarda pas à se rendre à Saint-Lazare. Dans cette maison, plus vaste et mieux appropriée, les œuvres se multiplièrent rapidement ; M. Portail y prenait toujours, après saint Vincent, la part principale. Dès 1631, commencèrent les retraites des ordinands. L'année suivante, en 1632, Saint-Lazare ouvrait ses portes non seulement à ceux qui se préparaient aux ordres, mais à ceux qui les avaient reçus et aux laïques qui voulaient travailler à leur sanctification.

C'est à cette occasion que saint Vincent sut tirer bon parti des connaissances de M. Portail, qui, sur son ordre, traduisit et augmenta considérablement le livre de méditations de Busée. Il fit plus encore ; il le remania tout à fait de manière à en faire un ouvrage nouveau ; mais, au rebours de beaucoup d'autres qui pillent les auteurs sans le dire, il enrichit Busée, qui continua de donner son nom à un travail dont celui de M. Portail accrut le mérite et la réputation. Très peu savent que ce travail est dû à l'humble compagnon de saint Vincent. Voici comment il s'exprime dans sa préface de l'ouvrage traduit en français.

“Mon très cher lecteur, ne vous étonnez pas de voir Busée habillé de nouveau à la française ; son habit était à la vieille mode, ayant été fait hors de la France et par un étranger. Si vous le trouvez un peu cru et grossi, attribuez-en la cause au bon traitement que les français lui ont fait en considération des grands services qu'il leur a rendus. Il [14] a toujours été bon catholique, mais non pas parfaitement romain ; je veux dire que l'ordre et les sujets de méditations n'étaient pas en tout conformes à l'usage de Rome comme ils le sont à présent.

“Vous y trouverez plus de nonante méditations que j'y ai ajoutées, dont une partie y était absolument nécessaire et l'autre fort utile, comme vous le jugerez vous-même. Vous y verrez aussi

¹⁹ Abelly.

²⁰ Lettre de saint Vincent à M. Portail, juin 1630.

en quelques-unes de celles qu'on a traduites, quelque petit trait d'ajouté, pour donner plus de lumière aux pensées de l'auteur, et plus de chaleur aux oraisons du lecteur, en un mot pour perfectionner l'ouvrage.

“J'y ai mis aussi en faveur des commençants une adresse familière et une table méthodique de l'oraison mentale avec son explication, et ensuite un formulaire des affections qu'il faut produire en l'oraison ; le tout selon l'esprit du bienheureux François de Sales, évêque et prince de Genève. Et, afin qu'on eût plus de facilité à appliquer cette méthode sur toutes sortes de sujets et ainsi en retirer plus d'utilité, j'en ai fait voir la pratique tout au long dans quelques méditations de la seconde partie de ce livre, particulièrement en celles des bienfaits de Dieu, des quatre dernières fins de l'homme et de la préparation à la retraite spirituelle, pour servir de modèle à toutes les autres qui ne contiennent que trois points de considérations.

“Outre les oraisons marquées pour chaque Dimanche et fête de l'année, tous les jours de carême, des quatre temps, et de quelques féeries et pour le commun des saints, vous pourrez prendre pour les autres jours les sujets marqués en la seconde partie, les choisissant selon que vous les trouverez conformes au temps et à vos besoins. Par ce moyen, vous aurez des méditations pour tous les jours de l'année.

Quant aux exercices spirituels, si vous désirez les faire ou les donner à d'autres, vous aurez recours aux avis que vous trouverez à la fin de ce livre où sont aussi diverses pièces fort utiles pour le même sujet, particulièrement une [15] table et liste de méditations qu'il faut prendre durant la retraite spirituelle pour chaque jour et chaque sorte de personnes avec plusieurs méditations sur cette matière, savoir

des péchés capitaux, de quelques vertus plus nécessaires aux chrétiens, et de quelques autres pour les ecclésiastiques, et autres pour les religieux et d'autres enfin communes à tous ceux qui font les exercices spirituels.

“Après tout, comme ce manuel a été dressé dans un esprit de simplicité chrétienne, aussi doit-on s'en servir dans le même esprit, si on désire en profiter. Je supplie son principal auteur qu'il vous fasse cette grâce, et qu'en lui donnant sa bénédiction, il vous la donne aussi toutes les fois que vous le lirez, afin qu'il en puisse être mieux glorifié, qui est tout ce que je désire en ce petit labeur... Béni soit Dieu.”

Aux méditations il joignit de sages règlements qui furent suivis à Saint-Lazare par tous les retraits ; et, aujourd'hui même, on ne saurait trouver de meilleure méthode pour aider à la sanctification des âmes²¹.

III

(1626-1636)

M Portail en mission dans les Cévennes. - Eloge que fait l'évêque de Mende. - Lettre de saint Vincent à M. Portail : il l'engage à travailler avec humilité. - Heureux fruits de ceux qui se comportent avec humilité. - Autre lettre de saint Vincent à M. Portail pour l'inviter à la patience. - Nouvelles lettres de saint Vincent. - Retour de M. Portail à Paris. - Nouvelle mission en Auvergne. - M. Olier se met sous la conduite de M. Portail. - Lettre de M. Olier à saint Vincent : il demande du secours. - Saint Vincent ne peut en envoyer. - M. Meyster, son histoire ; disciple de saint Vincent, il l'abandonne et va à l'Oratoire ; mission de Metz ; mort du célèbre prédicateur.

Les Cévennes, désolées par le calvinisme étaient devenues comme le centre où les ennemis de l'Église se réunissaient [16] paraître le désir de se rendre à son appel. Mais, retenu par de nombreuses affaires et par une chute, il envoya à sa place M. Portail et M. Lucas²².

²¹ *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission*. Première série, page 201. Ce manuel des retraites vient d'être édité de nouveau et se trouve à Paris chez MM. Pilet et Dumoulin, rue des Grands-Augustin, 5.

²² Antoine Lucas, né à Paris le 20 janvier 1600, reçu en décembre 1626, ordonné prêtre en septembre 1628.

Leur ministère fut laborieux et fécond ; la lettre par laquelle l'évêque voulut prouver sa reconnaissance fait le plus grand éloge des Missionnaires ; mais cet éloge ressort plus complet encore des lettres que saint Vincent adressa à M. Portail.

“Paris, 1er mai 1635.

“La lettre que vous m'avez écrite m'a consolé plus que je ne puis dire pour la bénédiction qu'il a plu à Dieu de donner à vos pauvres catéchismes et aux prédications de M. Lucas, que vous me dites avoir été bonnes et à tout ce qui s'en est suivi. Oh ! Monsieur, que c'est une bonne chose que d'abord il se soit humilié, parce que d'ordinaire il en arrive autrement dans le progrès et c'est selon cela que Notre-Seigneur prépare ceux par qui il désire être servi utilement ; et lui-même combien s'est-il humilié au commencement de ses missions, parce que *extrema gaudii luctus occupat*, et il est dit à ceux qui travaillent dans l'angoisse et la pénurie que *tristitia eorum vertetur in gaudium* : aimons cette dernière chose et craignons la première.

“Et, au nom de Dieu, Monsieur, je vous prie d'entrer dans ces sentiments comme aussi M. Lucas, et de ne pas prétendre dans vos travaux à autre chose qu'à la confusion, l'ignominie et à la mort à la fin, s'il plaît à Dieu. Un prêtre ne doit-il pas mourir de honte, s'il prétend à la réputation dans le service qu'il rend à Dieu, s'il prétend mourir sur [17] son lit, lui qui voit Jésus-Christ récompensé de ses travaux par l'opprobre et le gibet ? Savez-vous, Monsieur, que nous vivons en Jésus-Christ et que pour mourir avec Jésus-Christ, il faut vivre comme Jésus-Christ ? Or, ces fondements posés, donnons-nous au mépris, à l'opprobre, à l'ignominie et désapprouvons les honneurs qui nous procurent la renommée et les applaudissements qui nous sont donnés, et ne faisons chose aucune qui tende à cette fin.

< Travaillons avec humilité et avec respect ; qu'on ne défie point les ministres en chaire ; qu'on ne dise point qu'ils ne sauraient montrer aucun article de leur croyance dans la sainte Ecriture, à moins que ce ne soit rarement et en esprit d'humilité et de compassion ; parce que, autrement Dieu ne bénira pas notre travail et éloignera de nous ces pauvres gens, et ils penseront qu'il y a de la vanité dans votre fait et ne vous croiront pas. Nous croyons les hommes non parce que nous les regardons comme savants, mais parce que nous les estimons bons et que nous les aimons. Le démon est très savant et nous ne croyons rien de ce qu'il nous dit, précisément parce que nous ne l'aimons pas. Il a fallu que Notre-Seigneur prévînt par son amour ceux qu'il a voulu faire croire en lui ; faisons ce que nous voudrions, on ne nous croira jamais, si nous ne montrons de l'amour et de la compassion à ceux que nous voulons qu'ils nous croient. M. Lambert²³, et M. Soufflier²⁴ pour s'être comportés de la sorte ont été tenus pour saints par les deux parties catholique et hérétique, et Notre-Seigneur a fait de grandes choses par leur moyen. Si vous vous comportez de cette manière, Dieu bénira vos travaux ; sinon vous ne ferez autre chose que bruit et bavardage, et peu de fruit. Je ne vous dis pas cela, Monsieur, pour avoir su que vous eussiez [18] fait le mal dont je parle, mais bien afin que vous vous en gardiez et que vous travailliez constamment en esprit d'humilité.

Une autre fois ce bon père encourageait son disciple à la patience.

“21 juin 1635.

“J'espère beaucoup de fruit de la bonté de Notre-Seigneur, si l'union, la cordialité et le support sont entre vous deux.

“Au nom de Dieu, Monsieur, que ce soit votre grand exercice ; et parce que vous êtes le plus ancien, le second de la Compagnie et le Supérieur, supportez tout, je dis tout du bon M. Lucas. Je dis encore tout, de sorte que vous déposant de la supériorité, ajustez-vous à lui en charité ; c'est le moyen par lequel Notre-Seigneur a gagné et dirigé les Apôtres et celui seul par lequel vous viendrez à bout de M. Lucas. Selon cela donnez lieu à son humeur, ne lui contredites jamais sur l'heure, mais avertissez-le cordialement et humblement après. Surtout qu'il ne paraisse aucune scissure entre

²³ Lambert, né en 1606 à Proussel, diocèse d'Amiens; reçu en août 1629, prêtre en 1631, a fait les vœux en 1642.

²⁴ Soufflier, François, né à Montmirail en 1606 reçu en août 1629, prêtre en septembre 1631, a fait les vœux en 1642.

vous ; vous êtes là sur un théâtre sur lequel un acte d'aigreur est capable de tout gâter. J'espère que vous en userez de la sorte et que Dieu se servira d'un million d'actes de vertu que vous pratiquerez là-dedans, comme de base et de fondement au bien que vous devez faire sur ce pays-là, etc..."

Saint Vincent écrit encore à M. Portail pour le féliciter de la bonne conduite d'un frère.

"10 août 1635.

"Je vous prie de dire à notre frère Philippe, que je suis bien aise de ce que vous me mandez, qu'il est ainsi zélé à l'instruction des pauvres gens selon sa petite capacité.

"Et certes, Monsieur, il est vrai que ce que vous m'en [19] mandez m'a fort consolé, notamment ce que vous me dites que l'envoyant en quelque petit village, il vit un berger au Faut d'une montagne où il l'alla trouver et le catéchiser.

"Or sus, Dieu soit béni, de ce qu'il se peut dire que *Idiotae rapiunt coelum*. Que vous dirai-je de nos nouvelles ? La Compagnie est maintenant presque toute ramassée céans, nous allons faire nos retraites et puis recommencer l'exercice des controverses et de nos prédications ; et pour les jeunes, peut-être leur fera-t-on lire le maître des sentences, etc..."

Enfin saint Vincent donne à M. Portail des avis sur la condescendance et la fermeté qu'on doit employer pour faire observer le règlement.

"16 octobre 1635.

"Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous continue l'esprit de la sainte douceur et aussi de la condescendance à ce qui n'est pas mal ni contraire à nos petits règlements ; car pour cela, ce serait cruauté que d'être doux, mais pour remédier à cela même, il faut avoir l'esprit de suavité. Monseigneur de Mende m'a témoigné beaucoup de satisfaction de vos services. Monseigneur de Béziers m'a écrit pour avoir des ouvriers semblables à vous autres, Messieurs, mais le moyen de lui en donner ? Monseigneur de Viviers nous est venu voir pareillement et pour même fin.

"Il n'appartient qu'à Dieu d'être partout. La Compagnie est en fort bonne assiette, Dieu merci ; Dieu lui a communiqué beaucoup de grâces dans les exercices spirituels, et chacun en est sorti plein de ferveur. Le nombre de ceux qui sont entrés parmi nous depuis votre départ est de six. Oh ! Monsieur, que je crains la multitude et la propagation ! et que nous avons sujet de louer Dieu de ce qu'il nous fait honorer le petit nombre des disciples de son Fils, en qui je suis, etc..." [20]

La mission des Cévennes terminée, M. Portail revint à Paris, vers la fin de l'année 1635. Quelques mois après, il dut repartir de nouveau, chargé d'accompagner M. Olier et quelques autres prêtres qui allaient évangéliser plusieurs paroisses d'Auvergne.

C'est à M. Portail que fut dévolue la supériorité sur cette compagnie d'hommes apostoliques. Ils partirent vers le mois d'avril ou au commencement de mai ; ils prêchèrent la mission à Saint-Illipse avec un succès merveilleux.

Voici le récit qu'en faisait, en s'adressant aux membres de la Conférence des mardis, M. Olier, le futur fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice.

"24 juin 1636.

"Je ne puis être plus longtemps absent de votre Compagnie sans vous rendre compte de nos travaux. La mission commença le dimanche après l'Ascension et elle a duré jusqu'au 15 de ce mois. Ce jour qui était la fête patronale du lieu, on voulut que le soir en présence du Très Saint Sacrement, j'adressasse les adieux au peuple ; ce qui se fit avec toute révérence pour la majesté de Dieu qui présidait, et aussi avec tant de larmes et de soupirs, qu'il faudrait, je pense, y avoir été pour le croire ; Dieu soit béni ! La même chose était arrivée lorsque nous fîmes la procession des petits enfants et au moment de leur communion.

“Au commencement, le peuple venait, selon que nous pouvions le souhaiter, c’est-à-dire autant que nous pouvions suffire à l’entendre en confession ; et cela, Messieurs, avec de tels mouvements de grâce, que, de tous côtés, il était aisé de savoir dans quel endroit les prêtres confessaient les pénitents ; les soupirs et les sanglots de ceux-ci se faisaient entendre de toutes parts. Mais, sur la fin, le peuple nous pressait si vivement et la foule était si grande qu’il nous fallait par douze ou treize prêtres pour subvenir à l’ardeur de ce zèle. [21]

“On voyait ce bon peuple demeurer dans l’église sans boire ni manger depuis la pointe du jour jusqu’à la dernière prédication, malgré la chaleur qui était extraordinaire, attendant la commodité de se confesser. Quelquefois en faveur de ceux qui venaient de loin, nous étions contraints de faire deux heures, et plus, de catéchisme, et tous en sortaient aussi affamés qu’en y entrant ; cela nous laissait tout confus. Il fallait faire le catéchisme de la chaire du prédicateur, n’y ayant point de place dans l’église et même les environs du cimetière, les portes et les fenêtres étant chargées de peuple ; la même chose se voyait au sermon du matin et du soir, qu’on nomme le grand catéchisme, sur quoi je ne puis rien dire, sinon ces paroles : Benedictus Deus ! Béni soit Dieu ! qui se communique si libéralement à ses créatures et surtout aux pauvres ! Car, Messieurs, nous avons remarqué que c’est particulièrement en eux qu’il réside, et pour eux qu’il demande le secours de ses serviteurs, afin d’achever par leur ministère ce qu’il n’a pas accoutumé de faire seul, je veux dire l’instruction et la conversion totale de ses peuples. Messieurs, ne refusez pas ce secours à Jésus ; il y a trop de gloire à travailler sous lui et à contribuer au salut des âmes, et à la gloire qu’il doit en retirer pendant toute l’éternité. Vous avez heureusement commencé, et vos premiers exemples m’ont fait quitter Paris ; continuez dans ces divins emplois, puisqu’il est vrai que sur la terre il n’y a rien de semblable. Paris, ô Paris ! tu amuses des hommes qui convertiraient plusieurs mondes. Hélas ! dans cette grande ville, combien de bonnes œuvres sans fruits, de conversions fausses, de saints discours perdus, faute de dispositions que Dieu communique aux simples ! Ici un mot est une prédication ; les pauvres de ces contrées n’ont pas méprisé la parole des prophètes, comme on le fait dans les villes ; et, à cause de cela, Messieurs, avec fort peu d’instruction, ils se voient remplis de bénédictions et de grâces ; et c’est ce que je puis vous souhaiter dans le Seigneur, [22] puisque en son amour je suis, Messieurs, votre très humble, très obéissant, et très obligé confrère.

OLIER.”

Cette lettre adressée à saint Vincent fait, comme on le voit, le plus pressant appel aux Prêtres de la conférence des Mardis pour qu’ils viennent aider les missionnaires et travailler au salut des âmes ignorantes ou coupables, mais qui demandent à être absoutes et purifiées. Saint Vincent de Paul après avoir reçu cette lettre, résolut de faire partir pour Pébrac quatre ou cinq prêtres de sa Compagnie, comme il l’écrivit à M. Olier. Mais, sur ces entrefaites, les armées ennemies ayant fait irruption du côté de la Picardie, et Louis XIII demandant à saint Vincent des aumôniers pour suivre ses troupes à la guerre, les ecclésiastiques qui devaient aller en Auvergne reçurent une autre destination. Plusieurs des amis de M. Olier s’empressèrent néanmoins d’aller partager ses travaux, entre autres M. l’abbé de Foix, ainsi que M. Meyster.

Disons un mot de ce missionnaire qui jeta un éclat incomparable et dont la fin fut si triste.

il naquit au bourg d’Ath, diocèse de Cambrai, se plaça d’abord comme précepteur chez un homme de qualité, où il vivait dans la dissipation et se livrait à des études frivoles.

Un jour d’hiver, étant à la chasse, il voulut retirer de l’eau un oiseau qu’il venait de tuer ; la glace se rompit soudain sous ses pieds, et ne pouvant, malgré ses efforts, sortir de l’eau ni être secouru de personne, il entendit dans l’air une voix articulée qui lui dit : “Tu n’en ferais pas tant pour moi.” Ces paroles, semblables à celles qui renversèrent saint Paul, changèrent tellement ses dispositions, que, la componction et la douleur dans l’âme, il s’écria

“Seigneur, j’en ferais bien davantage” ; et, reprenant alors courage, il fit de tels efforts qu’il échappa comme par un [23] espèce de prodige, à un danger si imminent. Dès ce moment, il fit un divorce éternel avec le monde, ne voulut plus d’autres livres que l’Écriture sainte et les Pères de l’Église, et mena une vie pauvre, pénitente et mortifiée. Le désir de se consacrer au salut des

pêcheurs l'attira auprès de saint Vincent de Paul, qui l'admit dans sa Congrégation vers la fin de l'année 1634 et lorsqu'il n'avait encore que l'ordre du sous-diaconat. Mais le zèle ardent qui le dévorait se trouvant trop comprimé par ce nouveau genre de vie, il quitta saint Vincent²⁵ et vint se mettre sous la conduite du père de Condren, qui lui laissa toute liberté de se livrer à sa ferveur. C'était en 1636. M. Olier, retenu à Paris, eut occasion de le voir et de le connaître, et l'union qu'ils contractèrent alors porta M. Meyster à venir lui offrir ses services l'année suivante.

La mort de M. Meyster et les conséquences que plusieurs personnes tirèrent de cet événement firent trop de bruit pour que nous puissions les passer ici sous silence. Il s'était rendu à Metz pour y prêcher une mission sur le désir que le père de Condren en avait témoigné avant sa mort ; et ce fut dans le cours de ces travaux que Dieu exauça de la manière la plus étrange [24] son désir et sa prière d'être humilié aux yeux du monde et de perdre l'estime de sainteté dont il jouissait partout. Les églises ne pouvant contenir la foule du peuple qui accourait pour l'entendre, il prit le parti de prêcher hors de la ville, d'un lieu un peu élevé. Un jour comme il allait au lieu de la prédication, (c'était durant l'été et le soleil était très ardent) il se sentit indisposé, mais ne se jugeant pas assez malade pour se faire remplacer, il voulut commencer son discours ; mais le mal se déclara tout à coup dans cette occasion solennelle. Par une conduite extraordinaire qui n'est pas sans exemple dans l'histoire des saints, Dieu permit non seulement qu'il perdit l'esprit, mais encore qu'il fût obsédé, peut-être même possédé du démon et que, dans les violents accès de ses épreuves, il blasphémât son saint nom et maudit le jour de sa naissance à peu près comme on le lit du saint homme Job. Chacun connaît l'histoire du père Surin qui, durant vingt ans, fut souvent tourmenté par le démon, et qui, dans cet état, essaya de se donner la mort à lui-même. M. Meyster, sous l'impression d'une semblable obsession, à laquelle se joignait une fièvre ardente et une sorte de frénésie, profita de l'absence d'un de ses gardiens pour se donner la mort, en s'enfonçant un couteau dans le sein. Avant d'expirer, il recouvra l'usage de la raison et se confessa au père Bouchard de l'Oratoire qui dirigeait alors les exercices de la Mission en sa place.

Ce genre de mort si terrible fit tant de bruit partout où on l'apprit, que la reine ordonna au père Vincent, d'écrire à l'évêque de Madaure, qui en fut témoin, pour lui en rendre compte ; ce qu'il fit d'une manière qui effraya la princesse et toute la cour²⁶. [25]

IV

(1636 - juin 1646)

Retour de M. Portail à Paris. - Développement des œuvres. - Première assemblée générale. - M. Portail nommé assistant du Supérieur général et admoniteur. - Progrès de la Congrégation. - M. Portail envoyé comme visiteur. - Règle pour les visites donnée par saint Vincent. - Visite au Mans - Arrivée des Filles de la Charité dans cette ville. - Lettre de saint Vincent. - Séjour de M. Portail au Mans. - Lettres à Mlle Le Gras. Réponse de Mlle Le Gras. - Visite de M. Portail à Angers. - il donne à M[^] Le Gras des nouvelles des Filles de la Charité. - Règlement donné par M. Portail aux Filles de la Charité d'Angers.

Au mois d'août 1636, saint Vincent écrivit à M. Portail pour lui faire part de la situation déplorable où l'on se trouvait à Paris par suite de la guerre. Quelques mois après, M. Portail quittait l'Auvergne et venait reprendre à Paris le cours de ses occupations.

²⁵ Au commencement, les prêtres de la Mission ne faisaient ni vœu, ni promesse de stabilité ; mais bientôt l'expérience montra qu'une compagnie de missionnaires, quelque fervente qu'elle soit, ne peut conserver longtemps ses sujets sans quelque lien qui les attache pour toujours. Ce fut ce qui engagea saint Vincent de Paul à les lier par les vœux simples encore en vigueur dans sa congrégation. " Autrement, écrivait-il, plusieurs y entrèrent seulement pour étudier et puis s'en aller; et d'autres, n'ayant rien qui les retienne, quitteront tout au moindre dégoût. Nous n'expérimentons que trop parailles injustices, et, à l'heure que je vous écris, nous en avons un qui, après avoir été entretenu et élevé dans les études depuis 13 ou 14 ans, ne s'est pas vu sitôt prêtre, qu'il nous a demandé de l'argent pour se retirer. Quel remède apporterons-nous à ce mal si nous n'avons de quoi les affermir par quelque puissant motif de conscience, tel que le vœu de stabilité ou quelque serment "

²⁶ *Mémoires du P. Rapin*, par M. LEON AUBINEAU, t. I, p. 224.

il assiste au développement des œuvres de la Mission.

Le séminaire interne est établi en 1637. Dans la même année, les Missions de Notre dame de la Rose, au diocèse d'Agen, et celles de Luçon et de Richelieu sont fondées ; en 1638, commence l'œuvre des Enfants-trouvés, à Paris. Mlle Le Gras va installer les filles de la Charité à Angers, en 1639. Cette même année, saint Vincent intervient en Lorraine, et, par sa merveilleuse charité, sauve cette province de la ruine, et grand nombre de ses habitants de la mort. Le grand séminaire d'Annecy est également fondé.

L'année suivante, 1640, commencèrent à Rome les premières négociations touchant les vœux. En 1641, une nouvelle mission fut établie à Crécy, et les filles de la Charité, quittant Saint-Denis-la-Chapelle, viennent se fixer près de Saint-Lazare.

Depuis son retour d'Auvergne jusqu'en 1642, le nom de [26] M. Portail paraît très peu dans les documents qui nous restent²⁷.

Mais il est mentionné dans la première assemblée générale de la Compagnie qui eut lieu le 13 octobre 1642

La Mission, fondée depuis dix-sept ans, s'était développée bien au-delà des bornes rêvées par son humble fondateur. Elle possédait dix maisons, mais elle n'avait encore ni règles définitivement adoptées, ni engagements réciproques pour lier les membres avec la Compagnie ; la réunion de la première assemblée avait donc un but naturellement indiqué.

On y étudia les règles et les constitutions qui devaient présider au gouvernement de la Compagnie ; les provinces furent organisées, et, pour conserver les sujets, il fut décidé que tous feraient vœu de ne briguer aucune charge ni bénéfice.

L'assemblée dura dix jours ; elle décida le maintien de saint Vincent à la tête de la Compagnie comme Supérieur général malgré les instances qu'il fit pour être remplacé ; elle nomma deux assistants, M. Portail et M. d'Horgny ; M. Portail fut, en outre, nommé admoniteur.

Nous trouvons dans les actes de cette assemblée un trait qui peint l'humilité de M. Portail : il demanda pardon à la Compagnie d'avoir manqué à la soumission et condescendance que requiert l'assemblée en interrompant un des membres qui parlait²⁸.

Les trois années qui suivirent cette assemblée furent pour la Congrégation des années fécondes en œuvres de toutes sortes. Il n'y eut pas moins de onze maisons nouvelles établies²⁹. [27]

Saint Vincent était appelé au conseil de conscience, en même temps qu'il devait se multiplier pour diriger les missionnaires et les sœurs. Mais M. Portail était là, qui le suppléait en beaucoup de choses ; nous en trouvons la preuve dans une lettre de lui, conservée parmi celles de saint Vincent.

Voici ce qu'il écrivait à un missionnaire qui avait besoin de conseil

“23 mai 1645.

“M. Vincent ayant reçu votre lettre s'attendait à vous faire lui-même la réponse ; mais ses embarras l'en empêchant, il m'a ordonné de vous dire

“Premièrement ; qu'il compatit beaucoup à l'affliction de vos parents, et à celle que l'amour naturel vous fait ressentir pour le même sujet, et qu'il prie et priera Notre Seigneur de leur donner et à vous aussi, la consolation nécessaire et la grâce d'en faire un bon usage pour sa gloire.

“Deuxièmement ; que vous n'êtes pas blâmable de lui proposer si vous devez aller au pays pour une si bonne fin, qui est de chercher à mettre la paix et moyenner que votre mère soit secourue ; au contraire, vous êtes louable en quelque façon devant Dieu et devant le monde, particulièrement de ce que vous vous soumettez à ce que votre supérieur vous en conseillera ;

²⁷ Nous trouvons une lettre de saint Vincent à M. Portail, 5 octobre 1640, et une lettre de M. Portail à Mlle Le Gras, 8 février 1641.

²⁸ Circulaires des supérieurs généraux. Introduction, p. 5.

²⁹ Le séminaire de Cahors, la mission de Marseille, la mission de Montmirail, la mission de Sedan, le séminaire et la mission de Saintes, le séminaire et la mission du Mans, le séminaire et la mission de Saint-Méen.

néanmoins, il vous prie de considérer devant Dieu ces raisons : 1° Qu'encore qu'il soit vrai que la loi de nature nous oblige tous d'assister nos parents dans la nécessité, si est-ce que l'auteur de la même loi, le Fils de Dieu, dit comme vous savez que : qui ne quitte père, mère, frère et sœur, etc..... ne peut être son disciple, c'est-à-dire vrai chrétien, et à plus forte raison vrai missionnaire. 2° Que le même Fils de Dieu a fait pratiquer cette maxime à ceux qui aspiraient à cette qualité de disciple, une fois quand il dit à celui qui voulait aller [28] enterrer son père : *Sinite mortuos sepelire mortuos* : et l'autre à l'égard de celui qui voulait aller faire partage de ses biens et donner sa part aux pauvres : *Nemo, lui dit-il, mittens manum ad aratrum et respiciens retro aptus est regno Dei*. De dire qu'il y ait ici une nécessité qui vous oblige, il n'y a pas d'apparence, et puis vous pouvez par lettres et par quelques amis suppléer à votre défaut. Si c'était par paresse, par dédain, ou par quelque autre mauvais motif que vous voulussiez omettre ce devoir, vous auriez quelque sujet de douter si vous feriez mal ou non ; mais puisque vous ne désirez la chose que pour l'amour de Dieu et pour en décharger votre conscience, et que vous ne prétendez l'omettre qu'avec l'ordre de votre Supérieur qui tient la place de Dieu, vous devez vivre en repos, car vous n'en répondrez point devant Sa Majesté, M. Vincent vous conseillant comme il fait de vous tenir là où vous êtes ; ayant expérimenté les grands inconvénients qui arrivent d'en user autrement. Et, d'autant plus que le prétexte qu'on prend paraît fondé en charité et en justice, d'autant plus est-il dangereux, parce qu'étant couvert on ne s'aperçoit du mal qu'après l'avoir éprouvé ; mais, pour l'ordinaire, c'est trop tard pour y remédier. Entre autres malheurs qui s'ensuivent, sont l'attache aux parents ; à leurs intérêts, aux choses de la terre, le détraquement de l'esprit, le mépris de la régularité, et enfin la perte de la vocation. Le contraire se voit en ceux qui ont bien observé les maximes de l'Evangile en ce point, et Dieu a béni leurs parents et leurs affaires. Par exemple, celui que vous connaissez qui a été vingt ans sans voir sa mère. Il n'en a pas été de même d'un autre des nôtres qui était sorti exprès pour assister sa mère ; c'est à quoi il a le moins pensé quand il a été dehors, mais il ne cherchait que ses satisfactions et à se vautrer dans le vice ; ce qui lui fit si grand'peur, qu'avant que l'année de sa sortie fût passée il postula pour rentrer, et on l'a reçu ; et les affaires de ses parents vont mieux qu'elles n'allaient. [29] le ne sais comment j'ai inséré ce dernier exemple, n'étant pas beaucoup à propos puisqu'il ne s'agit pas de vous dissuader de la sortie de la Compagnie, mais seulement le voyage de la patrie ; c'est sans doute à cause de l'expérience que nous avons que ceux qui demandent et obtiennent par importunité d'aller revoir les parents, pour l'ordinaire perdent leur vocation. Et quand bien ce malheur ne vous arriverait jamais par votre vertu, néanmoins la seule considération du mauvais exemple que vous donneriez aux autres par ce voyage vous devrait dissuader d'y penser ; car ceux qui ne sont pas si vertueux que vous, Monsieur, pourraient dire : pourquoi n'aurai-je pas congé aussi bien qu'un tel ? Et ainsi il leur faudrait donner congé d'aller, ou bien les contrister dangereusement ; et l'un et l'autre seraient préjudiciables et au particulier et à la communauté. C'a été la principale raison qui a empêché celui qui a été vingt ans dans la Compagnie sans voir sa mère. M. Vincent vous prie donc de sacrifier votre volonté à Dieu par la pratique de ces maximes évangéliques et d'espérer que le même Jésus-Christ pour qui vous renoncerez à vous-même et à vos parents, sera lui-même votre procureur, votre père, votre ami, votre protecteur et votre tout. C'est lui qui a dit : *“Quaerite primum Regnum Dei et Justitiam ejus et omnia haec adjicientur vobis”*.

“Voilà à peu près ce que M. Vincent m'a ordonné de vous écrire, bien fâché qu'il ne m'ait dicté le tout, mot à mot, ce discours ne vous serait pas ennuyeux comme il le sera à mon avis, à cause que je l'ai mal rangé.

“Je prie Notre-Seigneur qu'il y mette son Esprit, en l'amour duquel je suis, etc.....”

Quand il fallut faire la visite des maisons nouvellement fondées, ce fut sur M. Portail que saint Vincent jeta les yeux.

M. Portail se mit en route au commencement de l'année [30] 1646. Il apportait dans les maisons l'esprit d'ordre et de discipline qu'il voyait observer à Saint-Lazare, et les conseils de saint Vincent le suivaient partout. Nous trouvons, à la date du 20 mars 1646, un vrai programme de Visite, où tout est marqué avec le plus grand soin.

Voici cette lettre :

A M. PORTAIL, EN VISITE AU MANS.

“20 mars 1646.

“J’ai oublié de vous donner aussi avis, avant votre départ, de quelques défauts qui se rencontrent parfois dans les maisons que l’on visite

1° Qu’on entend en confession ceux qui viennent de la ville, des faubourgs et des villages : ce que je vous prie de défendre à tous nos prêtres, et de leur dire que si ensuite de quelque mission qu’ils auront faite, quelques pénitents qu’ils auront ouïs en confession reviennent à eux pour quelque besoin, en ce cas ils pourront les aller entendre dans quelque paroisse voisine qui ne soit ni de la ville ni des faubourgs ;

“2° Qu’il y en a qui vont prêcher dans les monastères de filles : si vous en trouvez, mettez ordre, s’il vous plaît, que cela n’arrive plus ;

“3° Qu’on ne tient pas toujours la première porte fermée : si la maison du Mans est dans ce défaut, je vous prie d’y remédier, afin que personne n’y entre sans heurter, et de faire en sorte que MM. les chanoines ne permettent point que les hommes, et encore moins les femmes, entrent chez nous. Tâchez, Monsieur, de les rendre capables de cette précaution, si nécessaire aux communautés, et qu’ils en prennent avis de personnes qui en connaissent l’importance ;

“4° Qu’on se dispense des usages communs. Il importe beaucoup d’inculquer que l’on garde l’ordre de la journée [31] invariablement, et qu’on pratique les saintes coutumes et maximes de la Compagnie.

“Que si les supérieurs conçoivent bien l’obligation qu’ils ont d’y veiller, comme aussi de rendre cachetées les lettres du général, sans qu’il soit loisible aux supérieurs des maisons de voir leurs lettres, et encore aux mêmes supérieurs qu’ils doivent consciencieusement faire tenir lesdites lettres au général sans les voir, quoique ceux qui les écrivent les leur voulussent montrer par respect ;

“5° Qu’il arrive parfois de petites divisions dans les familles et des aliénations dans les esprits. Mais donnez vous à Dieu, pour les réunir et cimenter en charité, car ce doit être là un des principaux effets de la visite ;

“6° De plus, vous prendrez garde aux églises, aux fonts baptismaux, aux autels, aux croix qu’on y met et à celles des processions aux cimetières, afin que toutes choses soient dans la décence convenable et accommodées le plus honnêtement que notre pauvreté le pourra permettre ;

“7° Comme l’écharseté³⁰ est blâmable, aussi l’est la faculté de donner des choses plus qu’elles ne valent, et je crois que l’on se moque également de l’un et de l’autre défaut en quelques maisons où on n’y regarde pas de si près et où l’on dit que nous enchérissons les choses et que nous abondons en argent. Il faut recommander le milieu de ces deux extrêmes et que l’on observe ce qui se pratique céans pour la nourriture, etc...”

La première maison visitée fut celle du Mans ; elle avait été fondée en 1645. Toutes les œuvres s’y trouvèrent plus tard réunies, paroisse, mission, séminaire. Les filles de la Charité n’y arrivèrent qu’en mai 1646. Voici la lettre que saint Vincent adressa à M. Portail, qui annonce leur départ de Paris : [32]

De Paris, ce jeudi, à dix heures du soir, 3 mai 1646.

“Monsieur,

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

“Les sœurs de la Charité, par qui je vous écris, partent demain matin pour aller au Mans, et comme je n’ai vu ni reçu votre lettre du 29 que tout maintenant à neuf heures sonnantes, je ne puis y

³⁰ Écharseté (avarice), expression vieillie

répondre au long jusqu'après demain par le messenger qui aussi bien arrivera ou plus tôt ou quasi en même temps que le coche.

“Vous n'attendez que trois sœurs ; mais en voilà quatre que Mlle Le Gras vous envoie. Elles m'ont toutes plus consolé que je ne vous puis dire par la bonne disposition qu'elles ont au voyage, et j'espère que Dieu donnera bénédiction à leur établissement, et leur fera la grâce de bien correspondre à l'affection qu'elles ont maintenant de bien faire. Je ne vous dirai rien pour leur conduite particulière, sinon de leur donner un bon confesseur qui soit bien spirituel, âgé et prudent, qui veuille suivre la manière de les diriger qui leur est propre, laquelle vous lui ferez bien entendre, s'il vous plaît, et nul que lui leur parlera qu'en passant, ni lui-même ailleurs que dans l'église seulement.

“Je suis bien aise que le frère Testasy se trouve mieux ; mais, mon Dieu, que je sens de peine de son voyage puisqu'il le va faire sans grand besoin et contre l'ordre de la Compagnie ; mais enfin, s'il y est résolu, in nomine Domini, vous le pourrez mener quant et vous à la Rose, et là lui donner un compagnon pour aller en son pays, où il ne faut point qu'il demeure davantage de quinze jours. Le frère Rivanaigre pourra donc demeurer à la maison, et M. Brin continuer le soin des séminaristes, s'il le peut faire comme il a commencé.

“Je vous ai fait savoir par ma précédente que je n'étais [33] point d'avis d'emprunter si tôt de l'argent à rente pour ne donner sujet au monde de parler. Mais puisque l'on presse tant pour les rachats, à la bonne heure, vous pourrez prendre de quelqu'un de quoi satisfaire aux nécessités plus pressantes, mais que ce soit si couverte ment qu'il se pourra.

“il n'est pas à propos que M. Gallais aille prêcher dans les paroisses pour y établir la charité, vous saurez comme j'en use à Paris. Je tâche de gagner et d'instruire les dames en particulier ; s'il peut faire de même, il fera bien.

“Je vous remercie des papiers que vous m'avez envoyés, car vous m'avez fait grand plaisir, et les verrai, s'il plaît à Dieu, demain, pour m'en bien consoler. J'ai eu pour ce soir assez de consolation d'avoir vu par votre lettre les fruits que Notre-Seigneur tire de vos travaux et ceux qu'on doit espérer à l'avenir, qui seront bien plus grands si l'on a bien de la fidélité. Je prie sa divine bonté de la leur donner tout entière, afin qu'il en soit d'autant plus glorifié, et à vous, Monsieur, de vous départir de plus en plus sa force et son esprit. Je vous recommande à lui fort souvent de toute l'étendue de mon âme, parce que la vôtre m'est très chère et très présente. J'allais finir ici cette lettre s'il ne m'eût fallu passer outre, me souvenant des pauvres sœurs d'Angers pour vous prier de les aller voir en passant ; elles auront grande joie de vous voir et peut-être grand besoin de cette visite. M^o Le Gras s'y attend aussi bien qu'à recevoir les deux sœurs que vous nous envoyez. Dieu veuille bien conduire les unes et les autres, et de me faire à moi la grâce d'être autant que je désire en son saint amour.

“Votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL,
“Indigne prêtre de la Mission.”

M. Portail séjourna près de trois mois au Mans. De sa correspondance avec saint Vincent, il ne nous est rien [34] parvenu ; mais nous avons retrouvé plusieurs de ses lettres à Mlle Le Gras. Nous en citons quelques-unes.

“Du Mans, 18 mars 1646.

“Mademoiselle,

“J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qui me fut donnée avant-hier au soir, dont je vous remercie très humblement, et vous demande pardon de ce que je me suis laissé prévenir en cette occasion ; je tâcherai de suivre et pratiquer vos bons avis que vous me donnez par votre mémoire. Je crois que vous avez reçu la réponse de ma sœur Cognard, mais vous ne pouvez pas encore avoir celle que la sœur Elisabeth attend de sa sœur, parce qu'elle est à cinq ou six lieues du Mans. Je n'ai vu encore personne, parce que je n'ai point encore été en ville ni même aux

faubourgs, à cause des affaires que j'ai en notre maison, d'où je sortis hier au soir seulement, pour venir en la mission qui se fait au village de Savigny, distant du Mans de trois lieues : je loue Dieu de la miséricorde qu'il a exercée vers votre communauté en la purgeant des mauvaises humeurs pour la rendre saine et sainte, comme aussi des instructions de M. Lambert ; j'espère au premier jour vous envoyer les petits règlements que vous attendez et que je pense qu'il sera bon de lire et d'expliquer en pleine conférence. Au reste, nous attendons ici de vos filles avec grande impatience pour commencer un nouvel établissement en cet hôpital. Les administrateurs nous en pressent, les sœurs qui y sont s'y attendent, les malades et les enfants trouvés qui y sont en assez bon nombre ont besoin de votre secours, les grands désordres passés parlent sans dire mot, qu'il faut un remède ; le pouvoir que nous avons en cette maison, joint à celui des administrateurs, fera que les difficultés seront bientôt ôtées, surtout si votre personne y vient avec deux ou trois de vos sœurs. Je pense qu'en attendant il faudra montrer le règlement d'Angers à ces messieurs ; [35] je l'attends de M. Vincent, à qui je l'ai demandé. Mais le meilleur moyen sera de prier pour ce saint dessein, faisant même communier votre communauté pour cet effet, sans lui dire le particulier. J'ai aussi une grande confiance en vos prières, que je vous demande pour l'amour de Notre Seigneur et de sa sainte Mère, en l'amour desquels je suis..., etc..."

M. Portail écrit de nouveau à la date du 7 avril pour faire connaître les négociations des administrateurs de l'hôpital qui demandent des filles de la Charité, et successivement le 4 mai et le 1er juin 1646.

“7 avril 1646.

Vive Jésus !

“Mademoiselle,

“Ces lignes distraites sont pour répondre à vos deux très chères, vous disant que depuis Pâques M. Gallais a assisté par trois fois au bureau des administrateurs de cet hôpital, outre les entretiens qu'il a dû avoir avec eux en particulier, touchant l'établissement des filles de la Charité et leur a fait voir les articles du règlement d'Angers, à quoi ils n'ont pas trouvé de difficulté. Le résultat a été qu'il est expédient que Mlle Le Gras envoie ici trois de ses filles, dont une soit supérieure, à laquelle toutes les autres obéiront, et, en cas de refus, on les congédiera pour ce que cela dépend de nous. Il y a aussi des hommes et garçons qui sont comme serviteurs là-dedans ; ce sera à notre choix de les garder ou mettre dehors. Il y en a une ancienne à qui il faudra pension et logement ; ce sera à nous à le faire ; c'est la seule qui peut résister, mais non pas nous contraindre à la tenir là-dedans. Nous pouvons et devons en mettre jusqu'à six ; mais il suffira de trois pour ce commencement, et s'il en faut plus de six, on y avisera après ; il ne s'agit à présent que de prendre possession. [36]

“Pour ce faire, ces messieurs disent qu'il ne faut que donner des lettres du maître³¹ à ces trois, comme on les reçoit, dont une sera supérieure des autres tant anciennes que nouvelles. Il y en a quatre ou cinq qui ont donné de l'argent aux administrateurs en entrant à cet hôpital, mais au cas qu'elles ne voulussent s'accommoder avec les autres, ces messieurs s'offrent de leur rendre leur argent, quand on les congédiera. Il n'y en a qu'une qui ait la volonté d'aller à Paris, et il est à propos qu'elle soit ici afin de donner aux autres exemple d'obéissance, joint que les administrateurs n'en seraient pas bien aise. Nous avons cet avantage pardessus Angers, que les sœurs seront obligées d'obéir au maître aussi bien qu'aux administrateurs, tant pour le temporel que le spirituel. Tant il y a que M. Gallais et ces messieurs ne voient aucun inconvénient de faire venir ici ces trois sœurs de Paris, et je suis du même sentiment à cette heure que je sais le fond de l'affaire, que je ne savais pas quand je vous écrivis l'autre jour. Pour ce qui est du choix des filles, je n'ensache pas de plus capables que celles que vous avez nommées, savoir : Jeanne Lepintre pour supérieure, dût-elle avoir sa coiffe noire, n'importe du moins pour ce commencement ; M. Gallais désirait la grande Elisabeth, mais je crois que la petite est plus propre pour conduire ; quant aux deux autres, les sœurs

³¹ Maître ou père des pauvres, nom donné alors aux administrateurs de l'hôpital.

Claude et André me semblent les plus propres, sauf un meilleur avis ; pour le jour du partement, il faudrait que ce fût par le premier coche ou carrosse qui partira.

“Je suis en l’amour de Notre-Seigneur et de sa sainte mère, Mademoiselle, votre très obéissant serviteur.

“PORTAIL” [37]

“Du Mans, 4 mai 1646.

“Voici les deux filles dont je vous ai écrit et qui doivent vous aller trouver, pour essayer si elles peuvent être du nombre de celles dont vous devez être la directrice, je crois que vous savez déjà que la troisième qui avait donné son nom s’est ravisée, à cause que sa maîtresse n’a pas voulu qu’elle la quittât ; nous attendons toujours pour notre Hôtel-Dieu les trois que vous nous avez fait espérer ; si elles viennent dans cinq à six jours, je crains de n’avoir pas le bonheur de les voir ici, parce que j’ai ordre de partir au plutôt pour continuer mon voyage, puisque je n’ai rien ici qui m’oblige d’y tarder plus longtemps ; M. Vincent me demande quelques mémoires pour servir à M. de Montigny, qu’il destine à réparer les fautes que j’ai faites en la conduite de nos chères sœurs ; mais, après y avoir bien pensé, j’ai cru qu’un mot de votre bouche vaudrait mieux que tout ce que je pourrais lui écrire sur ce sujet ; je tâcherai néanmoins de lui envoyer une copie de la requête présentée à M. de Paris touchant leur établissement à cause que l’abrégé des règles y est ; et pour ce qui est des offices particuliers et des règles en forme que vous attendez, j’en n’ai pas eu le temps d’y mettre la dernière main ; ce sera, Dieu aidant, à la première occasion, et puis je les ferai transcrire pour vous les envoyer. Je crois qu’au sortir d’ici j’irai voir vos chères filles d’Angers ; si vous avez quelque chose de nouveau à me recommander pour elles, vous prendrez la peine de m’en écrire, en sorte que je puisse trouver votre lettre en y arrivant ; cela se fera aisément si vous faite., l’adresse à la sœur Madeleine. C’est à ce coup que je vous prie de renouveler vos prières pour moi, et de me recommander à notre chère Communauté pour m’aider à remercier Dieu du bien qu’il a fait à cette maison et à m’obtenir le pardon des manquements que j’y ai commis, indigne que j’en suis ; je ne manquerai pas de mon côté à continuer [38] de vous offrir à Dieu avec votre petite famille, que je salue en toute humilité et leur souhaite, à toutes, la bénédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ et les faveurs particulières de la sainte Vierge, et surtout à leur directrice, à laquelle je suis en l’amour du même Jésus et de sa sainte mère, etc...”

“Du Mans, 1er juin 1646.

“Enfin voici vos deux chères filles qui vont pour vous revoir selon votre ordre ; je crois qu’elles ne sont pas moins chargées par leur non-faire, que si elles avaient produit des actions héroïques ; quand elles n’auraient fait d’autres biens en ce pays que d’avoir prêché par leur modestie et instruit cette petite communauté par leur indifférence et par leur égalité d’esprit dans les tempêtes, ce n’est pas avoir mal employé le temps et l’argent de leurs voyages, joint que Dieu saura bien en son temps en payer intérêt au grand avantage de votre chère famille et de toute notre petite compagnie.

“S’il y a place au coche, nous espérons faire partir après demain les deux sœurs pour Angers, et pour ce qui est de la postulante, elle ne partira peut-être pas aujourd’hui ; je crains que son père ne l’en empêche ; Dieu soit béni de tout.

“J’oubliais à vous répondre touchant la mère des sœurs du Mans et leur maîtresse ; ne vous en mettez pas en peine, s’il vous plaît ; ce qui leur a fait faire tant de bruit n’est que l’appréhension qu’elles avaient qu’on envoyât leurs filles en Canada pour les marier avec les sauvages ; mais ce bruit, qui a couru ici, s’évanouit peu à peu ; tout ce qu’il y a à faire pour contenter la mère et la maîtresse est de faire que les filles leur écrivent et leur marquent le contraire, et le contentement qu’elles ont dans leur état. Au reste, la mère a tort de redemander sa fille dernière reçue, parce qu’elle m’a prié plusieurs fois avec instance de moyenner sa réception. [39]

“M. Gallais serait bien aise d’apprendre des nouvelles de celle qui a demeuré en cet Hôtel-Dieu ; si elle témoigne aimer sa vocation ; comment elle se porte et agit ; et moi je suis impatient de savoir si votre chère Communauté est encore établie ou non, et si la requête présentée à M. le coadjuteur a opéré pour cet effet. Je fais état de partir demain, Dieu aidant, pour aller à Saint-Méen en Bretagne, et de là revenir à Angers. Je demande encore le secours de vos prières et celles de nos chères sœurs que je salue en toute humilité et confiance, et suis en l’amour de Notre-Seigneur et de sa sainte mère.”

M^{mo} Le Gras écrivait à M. Portail, en réponse à sa lettre du 4. mai

“11 mai 1646.

“Monsieur,

“Je vous supplie très humblement de prendre la peine me mander l’état auquel vous avez laissé nos sœurs, et me donner les avis dont nous avons besoin pour avoir intelligence avec elles, par lettres, pour les difficultés qui pourront survenir entre elles et les autres filles.

“Je vous supplie aussi, Monsieur, me faire le bien me mander, comme vous êtes convenu, nous envoyant cette bonne fille de l’hôpital, tant avec les administrateurs comme avec elle ; si c’est purement pour être des nôtres, sans obligation à la renvoyer, qu’en la manière que nous faisons des autres. Combien de temps vous jugez nécessaire que nous laissions là ma sœur Jeanne Lepintre, et si nous pouvons espérer votre retour dans l’année présente ? Obligez-nous, Monsieur, en quelque lieu que vous soyez, de nous donner de fois à autres de vos chères nouvelles. Il faut que je vous dise, en vérité, que votre absence coûte beaucoup à toute la Compagnie ; nous l’éprouvons tous les jours de plus en plus. [40]

“Dieu soit béni de toutes choses, et sa sainte volonté préférée à tout ! Nous espérons beaucoup de votre assistance devant Dieu. Toutes nos sœurs, vos chères filles, ont une joie très particulière d’entendre que vous vous souvenez d’elles, et vous saluent de tout leur cœur, vous assurant qu’elles prient bien Dieu pour vous, et leur sœur servante serait trop ingrate, si elle y manquait.

“J’espère de votre charité non pareille, que vous nous enverrez notre règlement le plus tôt que vous pourrez, et les instructions dont nous avons besoin pour en faire usage, afin que les peines que votre charité, a prises pour nous, soient suivies du bien que vous avez prétendu, ce que j’espère, aidées de vos saints sacrifices et prières. Je vous en supplie très humblement pour l’amour de Dieu auquel je suis votre très obéissante servante.

“L. DE MARIILAC.”

En quittant Le Mans, M. Portail se rendit à Angers ; voici dans quels termes il annonçait aux sœurs sa prochaine arrivée

“Du Mans, 3 juin 1646.

“Voici deux de vos sœurs de Paris que M. Vincent et Mlle Le Gras vous envoient en la place de la défunte et de celle qui doit s’en aller à Paris ; vous les présenterez s’il vous plaît à Messieurs les administrateurs pour les faire recevoir ; je pense que vous avez reçu la lettre de Mademoiselle pour le même sujet, ou bien vous la recevrez bientôt par le messenger, et j’espère, Dieu aidant, d’avoir le bien. de vous voir dans sept ou huit jours au plus tard, si rien de nouveau ne m’arrête ici plus longtemps. Cependant je vous salue en toute humilité et ensemble nos autres sœurs vos compagnes, vous souhaitant à toutes la bénédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ en l’amour de qui je suis, etc...” [41]

Après avoir fait la visite aux sœurs d’Angers, M. Portail en rend compte en ces termes à M^{mo} Le Gras

“D’Angers, 16 juin 1646.

“Mademoiselle,

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

“Ces lignes ne sont que pour vous donner avis que j’ai reçu quatre filles pour aller faire leur essai chez vous et être de vos filles ; elles font état de partir ensemble dans huit jours ; mais je ne puis pas assurer si elles seront toutes prêtes pour ce jour-là ; peut-être qu’il y en aura quelqu’une qui différera son voyage ; MM. Tonnelier et Ratier³², leur ont donné leur approbation, et j’en ai fait de même, après avoir fait les épreuves et informations requises. Je pense qu’elles feront bien, Dieu aidant, quoiqu’il y en ait une qui semble n’être guère saine, mais on m’a dit que ce n’est que la couleur du visage qui trompe le monde.

“Je m’en vais partir pour aller en Bretagne après avoir visité vos filles d’ici, qui m’ont consolé plus que je ne saurais dire ; je me réserve de vous en écrire par le premier courrier plus particulièrement, et vous rendre compte de ma visite. Cependant je mendie toujours le secours de vos prières et de votre chère communauté étant en Notre-Seigneur, etc...”

A la fin de juin, il écrit à la sœur Jeanne de la Croix

“30 juin 1646.

“J’ai reçu depuis quelque temps vos deux lettres ; j’ai satisfait à la première par l’entremise de la sœur Julienne et de la sœur Mathurine, qui vous écrivent la convalescence de Mlle Le Gras, qui était tout ce que pour lors vous désirez savoir de moi ; et pour ce qui est de la seconde lettre [42] qu’on m’a rendue depuis quatre ou cinq jours, je m’en vais y satisfaire, en vous disant premièrement que M. Vincent, M. Alméras et M^{re} Le Gras se portent bien, grâce à Dieu, et moi aussi par sa miséricorde ; nous vous donnons toujours part à nos prières et sacrifices afin que de plus en plus vous méritiez à bonnes enseignes le nom que vous portez, et que la croix vous porte toujours au ciel auprès de celui qui l’a portée pour vous et pour tous, en récompense de celle que vous aurez à porter pour son amour, dans cette vallée de misères et de larmes ; secondement, vous savez que M. Gentil n’est plus au Mans, il y a plus d’un an ; ce qui n’a pas empêché que je n’ai fait ce qu’il fallait de votre rente ; j’ai à cet effet écrit au supérieur du Mans, et j’ai obtenu une lettre de M. Gentil adressée à celui qui l’a succédé en son office de procureur, le tout tendant de faire en sorte qu’on vous écrive et à moyenner que vos papiers et votre rente soient en bonne main, en attendant l’ordre qu’on vous donnera là-dessus ; dès que j’en aurai réponse,” je ne manquerai pas de vous le mander. Je ne pense pas que quelqu’un des nôtres aille cette année aux eaux de Forges ; si pourtant quelqu’un y allait, il ne manquera pas de vous voir et de contribuer à l’exécution de votre bon dessein ; je me recommande à vos prières et à celles de notre bonne sœur Marie, que je salue avec vous en esprit de charité et de respect, et en l’amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa Sainte Mère, etc...”

Après avoir visité avec soin la maison des Filles de la Charité d’Angers, voici le règlement que leur laissa M. Portail.

Avis donnés aux Filles de la Charité d’Angers, de la part de M. Vincent, général de la Mission, par M. Portail.

“15 juin 1646.

“1° Elles se représenteront souvent que Dieu les a appelées [43] et unies ensemble, pour honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ, en la personne des pauvres, par le service spirituel et corporel qu’elles leur rendent ; et que le vrai moyen de bien s’acquitter de ce devoir, et par conséquent faire leur salut, est l’observance de leurs règles.

³² Pères des pauvres, nom donné aux administrateurs des hôpitaux.

- “2° Toutes les fois qu’on fera lecture de- leurs règles, elles seront soigneuses, non seulement de les bien écouter, mais encore de les bien entendre, pensant à même temps aux défauts qu’elles auront commis contre ficelles, et aux moyens de s’en corriger. Et, outre cela, elles les prendront pour sujet de leur oraison tous les premiers dimanches du mois, après qu’on les leur aura lues.
- “3° En toutes leurs actions, particulièrement quand il faudra servir les malades, elles tâcheront d’avoir une pure intention de plaire à Dieu, se gardant bien d’y chercher leur propre satisfaction ou l’estime du monde.
- “4° Elles n’auront aucune attache aux lieux ou aux emplois, ni aux personnes, non pas même à ses parents, ni à son confesseur, ainsi seront toujours prêtes de tout quitter de bon cœur quand on le leur ordonnera.
- “5° Elles feront tout leur possible de vivre en grande union avec leurs sœurs, et de ne jamais se dépiter, ni murmurer, ni se plaindre d’elles ; ainsi supporter les imperfections les unes des autres, chassant soigneusement toutes les pensées d’aversion qu’une aurait à l’autre ; comme aussi les amitiés particulières.
- “6° Si par infirmité, il arrivait que l’une eût contristé l’autre, elle lui en demandera pardon à genoux sur-le-champ, s’il se peut commodément, et l’autre souffrira de bon cœur et humblement cette humiliation, se mettant aussi à genoux.
- “7° Elles feront en sorte que la douceur et cordialité paraissent toujours en leurs paroles et en leur visage ; non seulement entre elles, mais encore avec les externes, tâcheront néanmoins de ne jamais abandonner le respect qu’elles [44] doivent avoir l’une à l’autre, particulièrement à l’égard de la sœur servante.
- “8° Elles se garderont bien de contester ensemble, et chacune aimera mieux suivre l’avis de sa sœur que le sien propre, en toutes choses qui ne sont pas péché.
- “9° Elles se garderont bien de communiquer leurs tentations, mécontentements et autres peines intérieures à leurs sœurs, encore moins aux personnes de dehors ; mais seulement à la sœur servante, ou au directeur, et cela au plus tôt, tâchant d’avoir une grande confiance à leur ouvrir le cœur. Et pour mieux s’acquérir cette confiance, elles se présenteront une fois le mois à la sœur servante pour lui faire sa communication.
- “10° Elles seront exactes à donner avis promptement à la sœur servante, des défauts de quelque conséquence qu’elles auront remarqués en leurs sœurs, et seront bien aises que leurs propres fautes lui soient pareillement découvertes, alias qu’elle y mette remède de bonne heure.
- “Si elles remarquaient aussi quelque désordre dans l’hôpital, soit parmi les malades, soit parmi les domestiques ou autres, elles en avertiront aussi la sœur servante, afin qu’elle en donne avis charitablement à Messieurs les administrateurs.
- “12° Et afin que la sœur servante ne soit de pire condition que les autres sœurs, dès qu’une sœur aura vu en elle quelque défaut considérable et d’importance, elle lui fera la charité de l’en avertir humblement, non par elle-même, mais par l’entremise de l’assistante, à laquelle elle le dira tout bonnement et en vue de Dieu se gardant bien d’y procéder par passion.
- ” 13° Elles n’écriront, ni ne feront écrire, ni enverront aucune lettre, sans en avoir eu la permission de la sœur servante, ni n’ouvriront celles qu’on leur envoie sans la même permission. Si pourtant quelqu’une veut écrire au général de la Mission, ou à la supérieure de la maison de [45] Paris, elle le pourra faire, sans que ladite sœur servante la lise, laquelle aussi rendra fermées celles qui s’adressent à quelques particulières de la part du Directeur général ou de la Supérieure de Paris.
- “14° Elles garderont en tout temps la sainte modestie, particulièrement dans les salles et en présence des externes, se gardant bien surtout des légèretés, particulièrement de se toucher l’une l’autre, même par joie ou par signe d’amitié ; si ce n’est quand la charité le requiert, comme quand il est question d’embrasser avec cordialité celles qui sont nouvellement reçues, ou viennent des

champs, ou qu'on n'a vues dès longtemps, et semblables occasions ; et alors il est permis de se baiser à la joue, mais non jamais à la bouche.

- “15° Elles seront plus soigneuses de garder le silence qu'elles n'ont fait par le passé, particulièrement le matin avant l'oraison et le soir après les prières, et durant l'heure dédiée pour honorer la mort de Notre-Seigneur. Que, s'il est nécessaire de parler, ce sera à voix basse et en peu de paroles.
- “16° Elles feront en sorte que leurs récréations soient toujours assaisonnées de modestie, aussi bien que de gaieté, mêlant les entretiens de piété et d'édification avec les indifférents, mais innocents, s'abstenant à cet effet de parler des affaires du monde, des nouvelles du temps, de la conduite des supérieurs et supérieures, des défauts d'autrui, même de certaines imperfections et incivilités dont les sœurs se pourraient offenser si on les raillait, quoiqu'elles ne doivent pas les prendre en mauvaise part.
- “17° Surtout elles seront exactes à obéir à la sœur servante et à leur directeur, leur soumettant non seulement la volonté, mais encore le jugement, et ne faisant, ni omettant rien sans sa permission, autant qu'il sera possible ; particulièrement en ce qui regarde les pénitences corporelles, la confession, la communion et certaines pratiques de dévotion. [46]
- “18° Elles obéiront aussi à la sœur assistante et auront recours à elle pour les permissions et besoins, quand la sœur servante sera malade ou absente.
- “19° Elles seront soigneuses de garder l'ordre de la journée faisant fidèlement tous leurs petits exercices, tant spirituels que corporels, précisément aux heures marquées autant que faire se pourra, particulièrement l'oraison, les examens, et la lecture spirituelle : de sorte néanmoins que le service des pauvres soit préféré à tout autre exercice, et seront diligentes à se lever et s'habiller pour être des premières à l'oraison.
- “20° Elles s'étudieront sur toutes choses à bien faire leurs confessions, se gardant bien d'y aller par coutume ou par scrupule ou par attache. Et pour obvier à ces inconvénients, elles tâcheront de s'ajuster à la pratique et méthode dont l'on use en la Compagnie qui est : que dans les confessions ordinaires, on s'accuse seulement de trois défauts, de ceux qui sont les plus importants ou qui donnent plus de confusion et dont on a plus de regret et de désir de s'amender. Et s'il est expédient d'en dire davantage, elles en demandent permission au confesseur ; et l'on conclut toujours par un de la vie passée dont on s'est déjà accusé ; l'on diversifie autant que l'on peut en sorte que les confessions soient différentes les unes des autres.
- “21° Elles se souviendront de la recommandation qu'on leur a souvent faite, de ne point s'arrêter, sans permission, à parler aux personnes de dehors, comme aussi avec les malades ; mais particulièrement avec les serviteurs domestiques. Si, pourtant, quelque honnête personne leur demandait quelque chose, elles tâcheront de leur répondre avec respect et cordialité ; mais en un mot ou bien leur feront trouver bon de s'adresser à la sœur servante. S'il est nécessaire aussi de dire un mot de consolation ou d'instruction aux femmes fort malades, elles le feront en la vue de Dieu.
- “22° Elles s'étudieront à avoir un grand support à [47] l'égard d'elles-mêmes en leurs propres imperfections, se gardant bien de se décourager pour les défauts où elles tomberont, ainsi s'en humilieront et feront des nouvelles résolutions de s'en corriger, ayant confiance que Dieu leur en fera la grâce.
- “23° Elles liront ou entendront lire tous les mois ces avis et feront leur possible de les mettre en pratique et de faire ensuite leur oraison, comme il est dit des règles”

V

(juin-août 1646)

Visite à Saint-Méen. - Difficultés de la maison. - Visite à Richelieu. - Lettres de saint Vincent à M. Portail. - Lettre de MU- Le Gras à M. Portail. - Voyages à Saintes-Lettre de saint Vincent à M. Portail.

D'Angers, M. Portail s'était rendu à Saint-Méen ; jamais établissement n'a donné plus de chagrin au serviteur de Dieu que celui-ci. A peine ses missionnaires y étaient-ils entrés, qu'en vertu d'un arrêt du parlement de Bretagne, ils en furent chassés. Saint Vincent qui, quelques mois auparavant, avait écrit à un des siens, qu'il valait mieux perdre que de plaider, voulut retirer ses prêtres dont il avait besoin ailleurs : mais l'évêque s'y opposa fortement. Il lui représenta qu'il n'avait rien fait qu'en conséquence des lettres-patentes du Roi, (20 octobre 1643) ; qu'il n'y avait dans l'abbaye de Saint-Méen que deux anciens moines, dont il avait obtenu le consentement, et qui n'étaient ni ne voulaient être réformés ; que l'Abbaye, constamment soumise à la juridiction de ses prédécesseurs et à la sienne, n'était membre d'aucune congrégation, et que, indépendante de tout autre corps, elle n'avait jamais reçu de visite que de la part des évêques. Saint Vincent lui laissa donc ses prêtres, et leur donna l'ordre de lui obéir ; mais il se donna bien de garde d'entrer en cause, et il n'y [48] entra effectivement jamais, ni pour lui, ni pour les siens. Une lettre de saint Vincent (29 juillet 1646) à M. Bourdet, supérieur de cette maison, annonçait la visite de M. Portail, et une seconde lettre du 23 juillet au même M. Bourdet parle des ordonnances de M. Portail, lors de sa visite. Enfin, plusieurs autres lettres à M. Portail, adressées à Richelieu par saint Vincent, nous renseignent sur la suite de son voyage.

Toutes ces lettres, si bienveillantes et si cordiales, font voir l'estime et l'affection que portait saint Vincent à M. Portail. Une lettre du 13 août 1646 de M^o Le Gras à M. Portail, à Richelieu, témoigne d'une estime et d'un respect non moindres ; en outre, elle nous donne quelques renseignements précieux.

«Ce 13 août 1646.

«Monsieur,

“Je vous puis dire que je crois que ç'a été la divine Providence et non nous qui avons envoyé à Richelieu ma sœur Turgis à laquelle nous n'avons point pensé du tout que la surveillance que nous partîmes pour Nantes où nous sommes depuis jeudi au soir, mais je crois comme vous qu'elle y fera bien et aussi que cela lui servira d'être en ce lieu-là n'ayant pas assez de force pour ailleurs, quoique pourtant elle y était destinée ; j'espère avec la grâce de Dieu et vos saintes instructions qu'elles répareront le déchet qui a paru aux autres. Prenez garde, Monsieur, s'il vous plaît, que ç'a plutôt été la sœur Anne que la sœur Marguerite qui a introduit la manière de coiffure que vous me faites l'honneur de me mander ; car je sais que son esprit a grande pente à faire l'entendue, la bien dévote et savante pour ne pas dire petite vaniteuse et cela partout autant avec les dames qu'avec les pauvres, et aime à dire quantité de paroles [49] d'humilité qui ont apparence d'affecter la louange. Voilà bien du mal, j'entends néanmoins, Monsieur, ne parler que des dispositions de la nature, et j'espère que la grâce en tirera du bien ; je n'oserais rien vous dire sur cette proposition du petit voile sinon que je crois que M. Vincent l'appréhende grandement et avec raison, quoique plusieurs fois je lui ai fait la proposition non pas d'un voile, cela est tout à fait à craindre, mais de quelque chose qui peut un peu cacher le visage du grand froid et du grand chaud, et pour cela nous a permis que les sœurs nouvellement coiffées portassent une cornette de toile blanche sur leur tête dans ses besoins ; mais, pour du noir, oh, monsieur, cela ne me paraît point faisable. Pour les défauts que vous avez remarqués et quantité d'autres inconvénients, il faut, je crois, attendre là-dessus la résolution de M. Vincent. Dieu soit béni, Monsieur, que cet usage soit cessé. En attendant, je suis les coutumes de ce lieu et ne sais pas s'il serait expédient que nos sœurs en usassent plutôt que de quelque autre particulière. La divine providence ayant prévenu la connaissance de votre avis au sujet de ma sœur Brigitte nous a fait prévenir ma sœur Jeanne malade en état de ne pas pouvoir partir d'Angers, ce qui nous fit résoudre d'emmener ma sœur Brigitte ayant aussi connu son besoin. Dieu n'est-il pas admirable en ses conduites sur notre petite Compagnie ? Je vous supplie très humblement, Monsieur, lui en être reconnaissant pour suppléer à nos ingratitude.

“Que votre humilité fait bien la leçon à mon orgueil ! Je vous dirai, Monsieur, que la dernière fois que je parlai à M. Vincent des vœux, je le vis dans la pensée de résoudre si pour les

commençantes ce serait pour quelque temps ou pour toujours, et je crois qu'il aura pris cette résolution pour la fête de la mi-août auquel temps sa charité avait remis plusieurs de nos surs et m'ordonna pour cela d'en laisser mémoire à M. Lambert. Que ce m'eût été une grande consolation d'avoir l'honneur de vous voir et de savoir à [50] peu près le temps qu'il vous faut pour parachever les affaires que la sainte volonté de Dieu vous a commises puisque vous allez en Gascogne. Oh, Monsieur, n'oubliez pas de vous y faire bien savant, pour me répondre à toutes les interrogations que je vous ferai pour une plus grande connaissance de la personne qui nous est la plus chère au monde. Que j'ai trouvé de satisfaction des peines que vous avez prises à Angers et me suis étonnée après cela des petites faiblesses qui sont encore demeurées à nos sœurs pour lesquelles et pour moi la plus nécessaire, je vous supplie continuer vos saintes assistances auprès notre bon Dieu, pour nous obtenir les bénédictions dont nous avons besoin et particulièrement pour nos sœurs de cet hôpital qui est extrêmement difficile à servir. Je suis continuellement accablée de visites, ce qui ne me donne pas le temps de pouvoir faire réponse à ma sœur Turgis, je vous supplie lui faire mes excuses et me croire toujours en l'amour de Jésus Crucifié.

“Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

L. DE MARILLAC.”

De Richelieu, M. Portail se rendit à Saintes³³ : une lettre de saint Vincent du 25 août 1646 l'y trouve de passage.

A M. PORTAIL, ÉTANT DE PASSAGE A LA MISSION DE SAINTES.

“De Paris, ce 25 août 1646.

“Monsieur,

“Je ne puis vous exprimer la consolation que j'ai reçue du succès de votre visite de Richelieu. Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les autres à l'avenant, et qu'il vous fortifie, M. Alméras et vous. Je salue mon dit sieur Alméras et le prie de demander pardon à Monsieur son père pour lui et pour moi, de ce qu'il n'est allé prendre congé de lui, [51] dont il est plus fâché contre moi que je ne puis vous expliquer.

“Vous trouverez à quoi travailler à Saintes : MM. Bourdet et Desnoyelles ne vivant pas bien dans l'ordre ni avec M. Dufour. La grande récollection de celui-ci a choqué ceux-là. Il y peut avoir de l'excès chez M. Dufour ; tout le monde ne peut pas satisfaire à cette sainte exactitude qu'il a. Mais le principal défaut vient de la liberté qu'on veut prendre pour soi, sans souci de celle des autres. Vous tâcherez de lui assurer que si M. Desnoyelles ne donne pas espérance de satisfaire à l'exacte observance de la régularité, il vaudrait mieux l'envoyer à Saint-Méen ; M. Bourdet sera fort satisfait de cela. Mais je ne sais qui l'on pourra envoyer à sa place à Saintes qui puisse parler en public.

“Pensez-y, Monsieur, je vous en prie.

“Je viens d'écrire à M. du Coudray que vous serez bientôt à lui après avoir expédié Saintes, et le prie de vous bien recevoir et de faire usage de vos ordonnances. Je l'ai prié d'aller ensuite faire la visite à Cahors, en la même manière qu'il vous verra faire. Mgr de Cahors est mal satisfait de M. Delattre et demande quelque autre à sa place, et c'est ce qui m'empêche.

“Je ne sais si vous avez su la mort de M. Jegat ; il s'est noyé s'étant allé baigner par l'ordre du médecin à une rivière qui passe auprès de la Rose. Je ne vous puis dire quelle perte nous avons faite. Vous en ferez faire la conférence, si M. du Coudray ne l'a faite, (quand vous y arriverez) ainsi que je lui ai mandé, et ferez écrire ce qu'on dira de ses vertus, et les nous enverrez pour faire la nôtre sur celle-là. Je ne sais si je vous ai écrit le départ de M. Le Soudier pour Salé, qui est en Afrique par delà le détroit sur la mer. Et comme les religieux réformés de Saint Benoît nous ont chassés de Saint-Méen, de l'autorité du parlement, je viens de recevoir une lettre de Mgr de Saint-Malo par laquelle il me mande qu'il a avis, que les nôtres [52] sont rétablis de l'autorité du Roi et

³³ Fondée le 26 septembre 1644.

cela avec l'assistance du capitaine des gardes de M le gouverneur de la province. Si la chose dépendait de nous, nous rappellerions les nôtres, mais c'est l'affaire de mon dit seigneur quia agi en son nom et a interdit l'église de Saint-Méen, et a défendu sous peine d'excommunication à son peuple d'y entrer pendant que ces pères y seront.

“Mon Dieu, Monsieur, que cela m'afflige ! Eussiez-vous jamais dit que nous eussions eu cette division par ces bons pères que nous avons tâché de servir avec autant d'affection que si ce fussent été nos propres affaires. J'espère que Dieu regardera le peu que nous avons tâché de faire pour vivre comme vivant de la charité *quae patiens est*.

“Plaise à la miséricorde de Dieu que cela soit ainsi, et me donne le moyen de les servir à l'avenir, ce que je me propose de faire plus affectionnément que jamais moyennant l'aide de Dieu que je vous prie de lui demander pour moi.

“Voilà l'endroit où je finis, après m'être recommandé à vos prières et à celles de vos Messieurs³⁴ que j'embrasse prosterné à leurs pieds et aux vôtres, qui suis, etc...”

VI

(1646 - 1648)

Voyage de M. Portail à la Rose. - Lettre de saint Vincent qui l'invite à se rendre à Cahors -Retour à la Rose. -- Nouvelle visite à Cahors - Lettre de saint Vincent qui l'envoie à Rome. - Départ. - Séjour à Marseille. Arrivée à Rome. - il commence la visite. - Suspend la visite et se retire à Saint-Sauveur. - Lettre de Mlle Le Gras. - Réponse de M Portail. -Reprise et fin de la visite. - Lettre de M. Portail à Mlle Le Gras. - M. Portail quitte Rome. - Visite à Gênes. -- Arrivée à Marseille. - Négociations difficiles. - Lettre de saint Vincent. - Zèle de M, Portail dans les missions. Lettre de M Portail à Mlle Le Gras. -Réponse de Mlle Le Gras.

De Saintes, M. Portail se rendit à la Rose pour y faire la [53] visite, et voici dans quels termes bienveillants saint Vincent l'invite à se rendre à Cahors.

“Fontainebleau, 22 septembre 1646.

“Monsieur,

“Je vous écris à la hâte de Fontainebleau, pour vous continuer mes lettres et vous donner de nouvelles assurances de mon pauvre cœur pour le vôtre très cher, et pour vous dire, Monsieur, que Monseigneur de Cahors me mande qu'il serait bien aise que vous alliez faire un tour jusqu'à Cahors pour voir l'état de notre maison et comme toutes choses s'y passent. C'est de quoi j'ai voulu vous prier par ces lignes, afin de vous prier d'y aller au plus tôt que vous pourrez.

“Je salue le plus tendrement qu'il m'est possible M. Alméras, M. du Coudray et le reste de la famille, me recommandant humblement à vos prières et aux leurs et suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur Vincent de Paul, indigne frère de la Mission.

“P. S. Puisque Monseigneur a cette affection, voyez avec le bon M. du Coudray que je salue tendrement, s'il est expédient qu'il soit de la partie, et si cela est, je l'en prie.”

M. Portail quitta immédiatement la Rose et se rendit à Cahors.

Après avoir terminé sa visite à Cahors d'une manière satisfaisante, comme il l'avait fait partout, M. Portail envoya à Saint Vincent cette heureuse nouvelle, et il en reçut la réponse suivante

“J'ai reçu votre lettre écrite de Cahors qui m'oblige à rendre grâces à Dieu de toutes les choses que vous me dites, et de tous les biens que Dieu opère par vous. Je prie sa divine bonté de

³⁴ De la maison de Saintes.

continuer sa lumière et sa conduite pour [54] réussir en ce qui vous reste à faire, comme en ce que vous avez fait³⁵”

M. Portail revint de nouveau à la Rose = et il reçut là plusieurs lettres de saint Vincent (10, 18 et 24 novembre 1646)

Dans cette dernière lettre, Saint Vincent recommandait à M. Portail de ne pas trop prolonger les visites.

Après avoir tout réglé à la Rose³⁶, M. Portail revint encore à Cahors où l'appelaient de nouvelles affaires.

il y trouva deux lettres de saint Vincent, l'une du premier, l'autre du huit décembre³⁷. Il félicitait le zélé visiteur de sa sagesse, et de la bénédiction que Dieu lui donnait, puis il l'invitait à se rendre à Marseille, sans retard, et de là à Rome où il était impatientement attendu.

“il faut aller au plus pressé qui est Rome. - Vous ne vous arrêterez pas même à Gênes, vous contentant de voir M. Martin³⁸ qui fait le séminaire, et de dire un mot à M. Blatiron et à M. Richard³⁹”.

M. Portail négocia en passant à Marseille une affaire avec les administrateurs qui exigeaient que deux prêtres de la Mission restassent dans l'hôpital⁴⁰.

Cette négociation terminée, M. Portail prit le chemin de Rome en compagnie de M. Alméras.

ils y arrivèrent à la fin d'avril. M. Alméras devint Supérieur de la maison de Rome et remplaça M. d'Horgny quelque [55] temps après son arrivée, comme nous le voyons par une lettre que lui écrit saint Vincent à la date du 10 mai⁴¹.

M. Portail commença immédiatement la visite le 23 avril ; mais les grandes chaleurs le forcèrent s'éloigner de la ville, et il se retira dans le monastère de Saint-Sauveur : il avait reçu, avant de quitter Rome, la lettre suivante de Mlle Le Gras.

“21 juin 1647.

“Monsieur,

“Il y a longtemps que je souhaite me donner l'honneur de vous écrire, si j'eusse osé vous importuner ; mais l'état auquel vous êtes me fait passer toute crainte, pour vous recommander le besoin que vos pauvres filles de Charité ont de votre retour, à ce que dans votre maladie vous ne preniez pas Paradis pour Paris. Que ferions-nous, Monsieur : Car il me semble que la perfection que Dieu demande de toute la Compagnie, attende vos charitables avertissement et conduites. Il est vrai que votre absence si longue nous a été pénible ; mais en mon particulier j'ai senti consolation de vous savoir dans la source de la sainte Église, et proche de son chef, père saint de tous les chrétiens, où tant de fois je me suis désirée pour, comme enfant quoique indigne, avoir sa sainte bénédiction ; mais comme mon âge, mes infirmités qui augmentent tous les jours, commencent à me faire perdre l'espérance de ce bonheur tant désiré, et que la connaissance du grand bonheur que j'ai eu, par la grâce de Dieu, de vivre et désirer mourir en la foi de Jésus-Christ, j'ai eu pensée, Monsieur, de vous supplier très humblement pour l'amour de Dieu, m'obtenir pour l'heure de ma mort cette grâce, qui me pourra être conférée en cet instant.

³⁵ Saint Vincent à M. Portail, 27 octobre 1646

³⁶ La fondation de la Rose eut lieu en 1637.

³⁷ Lettres de saint Vincent de Paul, tome I, page 600.

³⁸ M. Martin (Jean) dont on trouvera la notice dans ce volume.

³⁹ M. Richard (François), né à Metz en 1622 reçu à Paris le 22 septembre 1641

⁴⁰ Une lettre de saint Vincent du 14 février 1647 nous fait connaître cette négociation.

⁴¹ Lettre de saint Vincent du 10 mai 1647; il lui donne de très sages avis pour la conduite de sa maison.

Mais, Monsieur, je souhaiterais bien m'étendre davantage [56] et vous prier, si c'est chose qui se puisse faire, de procurer ce même bonheur à toutes celles à qui Dieu fera la grâce de mourir dans la Compagnie des filles de la Charité ; puisqu'il semble que ce soit l'esprit de Jésus-Christ qui ait inspiré vouloir ce genre de vie aux personnes qu'il choisit, pour honorer sa vie humaine étant sur terre.

“Cela, Monsieur, n'est-ce pas nous avertir fortement que nous avons doublement le bonheur d'être filles de la sainte Église, et étant admises en cette manière ne nous sera-ce pas une nouvelle obligation de vivre et d'agir comme enfants d'une telle mère ? ce qui requiert une grande perfection. Venez vite, Monsieur, nous aider à l'acquérir, et en attendant continuez-nous vos charitables soins à l'autel et en vos autres prières, et présentement en vos souffrances. Permettez-moi, Monsieur, saluer très humblement M. d'Horgny et M. Alméras auxquels je demande pareille charité qu'à vous.

“Notre sœur Carsireux se porte bien, Dieu merci ! Nos sœurs Florence, Françoise de Montargis, Mathurine d'Angers, et Périne Fleury, l'une des trois que votre charité nous envoya d'Angers sont décédées : plusieurs autres qui ne sont pas de votre connaissance aussi ; et la grande sœur Michel Naux que vous avez envoyée de Richelieu, et plusieurs autres sorties. Enfin nous sommes en si grande nécessité de filles, pour la grande quantité qu'on nous demande de toutes parts.

“Voyez, monsieur, si nous avons besoin de fort aide auprès du bon Dieu.

“Recommandez-nous bien à toute votre sainte famille, et moi particulièrement, qui plus que toutes les autres ai crainte et dois douter de mon salut, quoique je l'espère de la miséricorde de Dieu, par les mérites de son Fils, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

“L. DE MARILLAC.” [57]

Voici la réponse à cette lettre

Abbaye de Saint-Sauveur, à 15 lieues de Rome, 1647.

“Mademoiselle,

“Enfin nous avons appris les bonnes nouvelles de votre guérison, lesquelles nous attendions avec grand désir dans l'appréhension que nous avions que vos filles ne fussent orphelines. Et nous n'avons point de sujet de croire que des nouvelles soient fausses, puisque vous avez pris la précaution, non seulement de les signer, mais même de les écrire de votre main propre par les deux lettres dont votre charité a daigné nous honorer.

“Pour ce qui est de moi, je me porte bien à présent par la miséricorde de Dieu ; mais je n'ai pas encore tout à fait l'embonpoint, en sorte qu'on ne me permet pas d'appliquer mon esprit aux emplois sérieux auxquels l'obéissance m'a appelé en ce pays. Je ne laisse pourtant pas de faire quelque petite chose par ci par là, en attendant que les grandes chaleurs soient passées, lesquelles me retiennent en ce désert, où l'air est tempéré et plus sain qu'à Rome, ce qui a été cause que j'y suis venu sitôt.

“Je vous dis ceci, Mademoiselle, afin que vous ne vous étonniez pas de ce que j'ai tant tardé à répondre à vos très chères lettres et à essayer d'exécuter les ordres qu'elles me prescrivent, du moins pour ce qui regarde les indulgences à l'article de la mort, et puis l'absolution générale. J'ai dit essayer, parce qu'on m'a dit qu'à présent il y a plus de difficulté d'obtenir de Sa Sainteté cette grâce pour tant de personnes ensemble qu'on ne faisait autrefois, joint que l'ambassadeur n'a paru encore à Rome que comme incognito. Et cependant c'est l'ordinaire que les Français ne demandent au Saint-Père des indulgences extraordinaires ou autres grâces semblables que lorsque ledit ambassadeur a. audience, ouvertement et en sa présence. [58]

“Je ferai néanmoins mon possible de satisfaire à vos désirs, du moins vous obtenant une chose équivalente. Pour ce qui est du secours que votre dévotion demande dans nos sacrifices, je

vous dirai tout simplement qu'entre la part que je vous y donne depuis longues années, j'ai célébré expressément plusieurs fois à cet effet, même depuis peu. J'en ai fait de même pour toutes vos filles, et en particulier j'ai dit trois messes pour celles qui sont décédées depuis mon départ de Paris, et tâcherai de vous conserver ce petit service, Dieu aidant. Cependant, je vous remercie très humblement des prières que votre charité et celle de vos filles ont daigné faire pour ma santé corporelle ; mais j'avais plus besoin d'être assisté pour la spirituelle ; pour avoir demeuré à Rome la sainte, tous n'y deviennent pas saints, principalement moi qui suis plutôt empiré, pour avoir été trop longtemps éloigné de notre cher l'ère ; je me console néanmoins dans l'espérance que j'ai d'avoir bientôt l'honneur de retourner auprès de lui et d'en être reçu charitablement comme un autre enfant prodigue.

Au reste, je ne puis que vous dire qu'il y a cinq ou six mois, étant près de Toulon, de loisir en attendant le vent propre pour notre barque, je me donnai l'honneur de vous écrire une assez longue lettre contenant des petites nouvelles spiritualisées de notre voyage pour votre consolation ; mais à ce que je vois, vous ne les avez pas reçues. C'est possible qu'elles n'auront pas été jusqu'à Paris. Vous pouvez voir par là comme je ne vous avais pas oubliée, non plus que nos chères sœurs, auxquelles je me recommandais, aussi bien qu'à votre charité, Mademoiselle, à ce qu'elles priassent et communiassent une fois pour moi. Et, c'est ce qui me fait le plus regretter la perte de cette lettre, m'ayant privé d'un si grand bien. Je vous fais encore la même supplication et salue à cet effet toute la petite famille de Notre-Seigneur à ce qu'elles se souviennent de me faire cette charité, puisque j'ai déjà commencé à célébrer à leur [59] intention comme à la vôtre. Il est vrai que j'y étais déjà obligé à divers titres comme celui qui est en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère,

“Votre très humble et très obéissant serviteur,

“PORTAIL”

“P. S. Il n'y a ici de votre connaissance que M. d'Horgny. Il vous remercie du souvenir qu'il vous a plu avoir de lui, et vous demande part à vos prières et de toutes vos filles. M. Alméras est demeuré à Rome pour conduire la petite compagnie qui y est.”

La visite, interrompue plusieurs fois à cause de la fatigue qu'il ressentait du climat, ne fut terminée que le 16 novembre.

Parmi les recommandations faites aux missionnaires, qui étaient à peu près tous Français, nous remarquons celle de ne parler dorénavant qu'italien pour apprendre plus promptement cette langue en accoutumant l'oreille au son des mots : *In addiscendo hujus linguae idiomate ac sono plurimam operam ponant, nec nisi Italicè in posterum loquantur.*

M. Portail quitta Rome le 1er décembre, et à cette même date, il écrit à Mlle Le Gras. pour lui faire connaître les faveurs spirituelles qu'il a obtenues pour elle.

“Mademoiselle,

“Rome, 1er décembre 1647,

“Voici enfin, avec beaucoup de poursuites, une partie des grâces que votre dévotion avait désirées de notre Saint-Père. La considération de vos emplois envers les pauvres malades a été un des principaux motifs que votre requête a été entièrement accordée, Sa Sainteté n'ayant pas accoutumé d'accorder des indulgences pour tant de personnes à la fois ; vous verrez comme toutes vos filles à présent vivantes y ont leur part, mais non pas celles qui seront désormais reçues en votre communauté, si ce n'est qu'on [60] demande encore la même charité pour elles ; ce que M. Alméras fera très volontiers, dès qu'il en aura eu avis et su le nombre. L'on s'est mépris en votre nom, mais cela n'y fait rien ; et la clause qui ne parle, ce semble, que des femmes et non des filles, n'empêche pas que toutes vos filles n'y aient le même droit, parce qu'en cette cour le mot de *mulier* se présente pour l'une comme pour l'autre.

“Vous attendez encore, Mademoiselle, le pouvoir d'élire un confesseur qui puisse vous absoudre de tous cas et censures en vertu de cette élection quand vous le désirerez, et c'est ce qu'on m'a promis d'obtenir encore de Sa Sainteté dans sept ou huit jours, quoiqu'on ne m'en ait pas tout à

fait assuré ; ce sera M. d'Horgny qui prendra le soin de vous l'envoyer dès qu'il l'aura reçu, car il restera encore ici quelque temps, et moi je pars tout seul demain de grand matin pour m'en retourner en France, en ayant eu l'ordre de M. Vincent. C'est ce qui fait que je me réserve à vous dire de bouche ce que j'aurais à vous écrire de plus à présent ; je ne puis néanmoins omettre la pensée qu'un de la Compagnie a eue depuis quelques jours, c'est de faire que tous les prêtres de cette maison de Rome aillent célébrer chacun une messe en l'église de Saint-Pierre auprès de son tombeau et des reliques des autres apôtres et de plus faire les sept églises et tout cela à l'intention de prier Dieu pour tenter ces saintes dames qui ont l'esprit du christianisme et en quelque façon des apôtres et évêques, puisqu'elles sont si zélées pour le salut du prochain et la sanctification de l'état ecclésiastique, afin que par le mérite de ces saints, Notre-Seigneur leur conserve cet esprit et leur donne de nouvelles grâces pour continuer leur charité.

“Et quoique Mme la duchesse et Mme la présidente de Herse et Mme de Lamoignon qui ont une particulière vocation à cela semblent être les seules dignes d'avoir part à ces prières, on y comprend néanmoins toutes celles qui contribuent à ces bonnes œuvres, quoiqu'on ne sache pas [61] leur nom, mais sur toutes on spécifie M^e Le Gras quand ce ne serait qu'à raison de l'instance qu'elle a souvent faite, soit par lettres et par paroles ; de lui rendre ce service là. Nous y avons déjà commencé, et l'on se propose de continuer particulièrement le reste de cette année. Vous pouvez dire aussi à vos bonnes filles que notre prétention a été aussi qu'elles y aient leur part, particulièrement aux saints sacrifices, que j'ai offerts en ces saints lieux, afin que Dieu les conserve, encourage, fortifie et sanctifie de plus en plus dans les exercices de leur sainte vocation. Je vous supplie de les saluer, s'il vous plaît, de ma part et les faire ressouvenir de me donner part à leurs prières et communions, comme j'espère que votre charité le fait aussi, pour que Dieu me fasse miséricorde, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte mère, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

“PORTAIL”
“Indigne prêtre de la Mission”

M. Portail revint par Gênes, où il fit sa seconde visite ; il reçut là une lettre de saint Vincent qui lui recommandait de se rendre à Marseille sans délai.

Voici comment saint Vincent terminait sa lettre

“Notre-Seigneur vous inspirera ce qu'il faudra et vous donnera part à son esprit. Je l'espère d'autant plus que cette visite est plus importante que les précédentes, comme cette maison est aussi la plus difficile que nous ayons, à cause de la diversité extraordinaire des emplois : de l'hôpital, des missions sur les galères, des missions sur le terroir, des aumôniers, du séminaire, des affaires de Barbarie, des lettres⁴², qu'il faut envoyer et recevoir et de quelques autres circonstances” [65]

M. Portail prit immédiatement la route de Marseille.. Selon les instructions de saint Vincent, il se mit à l'œuvre, et avec sa sagesse et sa dextérité ordinaires il put négocier des arrangements avec les administrateurs de l'hôpital qui jusque-là s'étaient montrés fort difficiles, puis il fit part de ces résultats à saint Vincent qui lui répond

7 février 1648,

“Mon Dieu, Monsieur, que je suis consolé de la conférence que vous avez faite sur les défauts des Missions des Galères ; le fruit qui en a réussi est une marque que Dieu a eu bien agréable cette action. Je l'en remercie de tout mon cœur et vous, Monsieur, de ce que vous avez assisté à l'assemblée de MM les administrateurs. Je n'ai pu achever de lire les articles qu'ils vous ont proposés, je les verrai, Dieu aidant, ensemble la fondation de Mme la Duchesse, afin que sur les obligations d'icelle, je vous puisse dire mes pensées avant que vous dressiez aucun règlement touchant l'hôpital. Je vous prie de nous envoyer une copie de la patente de la fondation ou déclaration du Roi à l'égard de l'hôpital. Il sera bon que vous fassiez entendre aux administrateurs que la Compagnie n'a point de visiteur général, mais seulement un à chaque province. Dans cinq ou

⁴² 20 décembre 1647.

six jours, Dieu aidant, nous vous allons envoyer une belle carrossée de monde, la plus grande partie pour Rome et l'autre pour Marseille. Je vous prie de les attendre et de me recommander à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis,

“Votre très humble et obéissant serviteur,

“VINCENT DE PAUL.”

Les affaires retinrent M. Portail à Marseille et malgré le pressant besoin que saint Vincent avait de voir arriver à Paris son premier assistant, il le laissa prolonger son séjour à Marseille, dans l'espoir que lui seul pourrait mettre fin à toutes les difficultés. C'est à cette époque, que dans une [63] lettre datée du 30 octobre, saint Vincent recommande à M. Portail de faire porter les chapelets à la ceinture des missionnaires. “Cette pratique, dit-il, s'observe toujours en cette maison. (Celle de Saint-Lazare.) Je vous prie que cela s'observe de delà ; nos autres maisons y sont fidèles, c'est un usage saint et d'édification”

C'est une lettre de M. Portail à Mlle Le Gras, qui nous renseigne exactement sur ses travaux à Marseille.

“Marseille, 17 septembre 1648

Mademoiselle,

“Vraiment, c'est trop différer à vous rendre mes devoirs ; je mérite que vous m'appeliez oublieux, ou que vous me mettiez en oubli. Quoi, écrire tous les huit jours à Paris, et laisser passer tout ce temps sans vous dédier une pauvre lettre ? Certes, j'ai grand tort, et me suis rendu indigne de participer au bien que Dieu fait à votre chère communauté. Mais que vous dirai-je, Mademoiselle, je ne fais rien de nouveau qui vous puisse donner satisfaction. Des compliments, ce n'est pas ce que vous désirez, ni qui soit bienséant à un homme de ma profession. Quoi donc ? C'est qu'il vous faut seulement rafraîchir la mémoire de mes misères, afin que vos prières et celles de vos bonnes filles se recommencent et redoublent pour m'obtenir de Dieu les grâces qui me sont nécessaires. J'en ai plus besoin que jamais en ce lieu-ci, là où la Providence et l'obéissance m'ont arrêté pour plusieurs et divers emplois importants, en quoi je n'ai guère avancé, mes péchés en étant sans doute la cause, qui s'opposent aux desseins de la bonté divine. Elle a néanmoins versé beaucoup de bénédiction aux missions que nous avons faites tant sur la mer que sur la terre ; et le petit séminaire d'ecclésiastiques que nous venons de commencer ici s'en ressent aussi, parce que les quatre qui le composent en attendant mieux y ont déjà profité en la piété et en la science qu'on y enseigne ; mais j'espère que le tout ira mieux quand [64] votre charité nous aura fait ressentir les effets des ferventes oraisons qu'elle fera et ordonnera de faire pour nous, ensuite de l'humble supplication que je viens de vous faire. Et, voilà, Mademoiselle, tout ce que je puis vous dire sur l'heure de possible, jusqu'à ce que j'aie le bonheur de vous rendre un compte plus exact de vive voix de notre long voyage, quoique je ne sache pas quand je pourrai être de retour à Saint-Lazare, cela dépendant du succès des affaires que j'ai ordre d'achever en cette maison et de la volonté de M. Vincent. Quoi qu'il en soit, je ne laisserai pas de continuer de vous offrir avec toutes vos chères filles à notre bon Dieu en lui offrant le saint sacrifice de la messe à ce qu'il vous bénisse de plus en plus avec elles, et vous conserve en bonne santé, faisant heureusement réussir vos saints desseins. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, etc...

“P. S. Depuis ma lettre écrite, j'ai pensé que je ne ferai pas mal d'en écrire une pour toutes vos filles, quand ce ne serait que pour les encourager et ensemble les décider, à prier plus volontiers pour moi. Si pourtant vous ne jugez pas qu'elle doive leur être communiquée, vous n'avez qu'à la supprimer tout simplement, aussi bien est-elle trop longue et j'aime mieux que vous la déchiriez que non pas d'entreprendre d'en faire une plus courte, à cause que j'ai d'autres affaires plus pressantes qui m'obligent à ménager mon temps”

Quelques jours après, Mlle Le Gras répondait à M. Portail :

“8 octobre 1648.

Monsieur,

“L’espérance que je me donnais toujours de temps en temps de votre retour m’a retenue beaucoup de fois de me donner l’honneur de vous écrire, quoique souvent je l’aie [65] désiré ; mais commençant depuis quelques mois de perdre cette espérance, je m’y étais résolue, et il n’y avait plus que la crainte de vous détourner, ou plutôt de ne le devoir faire, qui m’ait fait différer jusqu’au temps où la divine Providence ait permis que votre charité m’ait prévenue, dont je vous remercie très humblement.

“Je ne saurais assez vous témoigner la joie de toutes nos sœurs, après le déplaisir que quelques-unes ont eu, de ce qu’il avait couru un bruit, que vous étiez mort. Dieu soit béni ! Monsieur, que sa bonté vous ait conservé parmi tant de dangers, et veuille sa même bonté vous amener bientôt. Vous trouverez encore beaucoup de vos filles par sa grâce, et quantité de nouvelles que j’espère qui seront bien aidées de votre charité. Nous avons présentement de bien malades quelques sœurs anciennes.

“Ma sœur Turgis quoique un peu mieux depuis qu’elle a eu l’extrême-onction. Ma sœur Elisabeth Martin qui était à Nantes lors de votre partement, maintenant dans une langueur de pulmonie, et moi toujours dans mes langueurs de fainéantise ; mais enfin j’ai sujet de croire que Dieu se lassera bientôt, de tant exercer de miséricorde sur la longueur de mes années pour les faire finir par sa justice. Cette pensée m’augmente le désir de votre retour, et me ferait volontiers vous dire : Monsieur, si votre ouvrage est taillé, dépêchez-vous de le bâtir afin qu’un autre l’aille coudre.

“Souvenez-vous que si Dieu me fait cette grâce de voir votre désiré retour, je ne vous considérerai pas, comme venant de Marseille seulement, mais de Rome dont je vous demanderai bien des nouvelles, et de Notre-Dame de Lorette, en cas que vous y ayez été ; commencez à rappeler votre mémoire, je vous supplie.

“Nos sœurs auront une sensible consolation d’entendre la lecture de la chère lettre que votre charité a pris la peine de leur écrire ; j’attendrai à la première conférence après la permission que j’en aurai eue de M. Vincent. [66]

“Je n’oserai plus leur faire espérer votre retour, et Dieu veuille que nous ayons le bien que ce soit plus tôt que nous pensons. J’espère que votre charité continuera toujours vers nous, et que vous me faites l’honneur de me croire toujours en l’amour de Jésus Crucifié,

“Votre très obéissante et très humble servante,

“L. DE MARILLAC.”

VII

(Janvier 1649-septembre 1649)

Triste situation de Paris. - Voyage de saint Vincent. - Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail. - Réponse de M. Portail. - Retour de M. Portail à Paris. Cordiale réception. - Improvisation de M. de La Fosse.

Tels étaient les sentiments d’estime que Mlle Le Gras témoignait à M. Portail, et elle ne désirait pas moins son retour à Paris que saint Vincent lui-même. Mais ce ne fut qu’à la fin de cette année vers le commencement de septembre qu’il put revenir.

Paris était alors en proie aux horreurs de la guerre civile. Saint-Lazare avait été évacué par la plupart des missionnaires, car les soldats avaient tout pillé ; les ressources même de plusieurs maisons, comme de Marseille et d’Alger avaient été complètement détruites.

Saint Vincent, vivement affligé de la misère du peuple, fit auprès de la Reine, à Saint-Germain, une démarche qui n’eut pas de succès ; il en parle dans une lettre à M. Portail, à la date du 22 janvier 1649, “Je partis de Paris le 14 de ce mois, pour aller à Saint-Germain, à dessein d’y rendre quelques petits services à Dieu (c’était de prier la Reine de se séparer de Mazarin et rentrer à Paris). Mais mes péchés m’en ont rendu indigne.”

Saint Vincent partit alors pour faire la visite des maisons de la Compagnie et il rentra à Paris à la fin de juillet. [67]

M. Portail continua, en attendant des temps meilleurs, à exercer son zèle à Marseille.

il n'oubliait pas non plus les filles de la Charité, et leur envoyait de sages conseils. Mlle Le Gras l'en remercie dans une lettre du 16 mai.

“Paris, le 16 mai 1649.

“Monsieur,

“Je sais que votre cœur, tout plein de charité, voudra bien recevoir les très humbles reconnaissances de nos sœurs et les miennes, que je vous offre pour les avertissements et témoignages de bonne volonté que vous nous avez donnés, par une lettre en général pour elles, et une en particulier pour moi, qui nous a été à grande joie et consolation. La lecture en fut faite en attendant la conférence, et Dieu sait, Monsieur, que ce ne fut pas sans larmes, qui furent adoucies par l'espérance de vous voir bientôt, mais il y a longtemps que nous attendons ce bonheur. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous prie de ne point contribuer à ce retardement, à ce que quand il plaira à la divine Providence nous faire miséricorde, nous ayons ce bonheur. Je crois que votre charité nous a bien plaintes, en ce temps de si grande peine à Paris ; nous vous prions de nous aider à être reconnaissantes vers notre bon Dieu, des grâces qu'il nous a faites à toute la Compagnie, tant pour avoir été préservées de la faim, que de tous les autres dangers, non seulement aux villes, mais aussi aux villages. Ce nous a été une si particulière obligation qu'il est impossible que nous en soyons assez reconnaissantes, si ce n'est que notre bon Dieu n'ajoute à toutes ces grâces celle de lui être plus fidèles que nous n'avons été ; et, c'est cela qui me fait implorer le secours de votre charité, et à quoi nous espérons être fortement aidées si la bonne Providence vous ramenait en ce quartier. Vous y trouverez de grands changements. Je ne sais si vous avez su le décès de nos chères sœurs [68] Turgis, Jeanne Baptiste l'ancienne, Salomé, Reine d'Angers, Marie Despinal, Élisabeth Martin, qui était à Nantes, et de notre bonne sœur Magdeleine qui avait été si longtemps sœur servante à Angers, et quantité d'autres venues en notre Compagnie depuis votre absence. Je les recommande toutes à votre charité ; mais particulièrement celles qui restent, dont plusieurs vacillantes en leur vocation et nous toutes en général, peu zélées et ferventes et beaucoup trop attachées à notre amour-propre, ce qui me fait tant appréhender que trop tôt il y ait du relâche.

“Que direz-vous, Monsieur ? Que je ne crains pas de vous affliger par ces tristes nouvelles ; c'est la confiance que j'ai en la charité que je sais que Dieu vous a donnée pour notre salut et la perfection que sa bonté veut en nous pour laquelle je vous supplie de prier et de me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

“L. DE MARILLAC.”

M. Portail lui répond quelques jours après

“De Marseille, le 8 juin 1649

“Mademoiselle,

“Ah, Mademoiselle, que votre chère lettre m'a consolé, apprenant la protection particulière du bon Dieu sur votre personne et sur toute votre charitable famille, en un temps auquel les plus riches et les plus puissants avaient bien de la peine à subsister et à sauver leur vie. Quand les exemples du plancher tombé de la maison du faubourg Saint-Germain abattue, de la chute dans la rivière, et des effets de la Providence extraordinaire sur votre communauté, surtout à l'égard de la chasteté parfaite qu'on y voit nonobstant les grandes occasions qu'il y a de l'altérer, quand, dis-je, tout cela ne serait pas, cette dernière protection [69] serait capable de me faire croire fermement que votre petit Institut est vraiment de Dieu et gouverné de sa main, comme un bon père ferait à l'égard de ses enfants les plus chers ; et qu'ainsi il faut redoubler votre confiance en sa bonté, espérant qu'encore que d'un côté il vous mortifie vous ôtant un si grand nombre de bonnes filles, il vous consolera et vous assistera de plus en plus, et vous multipliera et sanctifiera, à mesure qu'il en

cueillera les fruits pour envoyer au Ciel, ou émondera les branches superflues. Ce sont ces considérations qui ont adouci l'amertume que mon cœur avait senti de la mort de tant de bonnes sœurs et ensemble fait admirer dans un si grand déluge d'afflictions. Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous la conserve et la bénisse plus que jamais avec toute votre chère Compagnie, que je salue en toute humilité et révérence, et conjure de renouveler leurs prières pour moi, qui suis en l'amour du même Notre-Seigneur et celui de sa sainte mère, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

“PORTAIL,
“Indigne prêtre de la Mission.”

Cependant le retour de M. Portail à Paris ne tarda pas à se réaliser.

Saint Vincent revint de ses visites vers la fin de juin ; et, au commencement de septembre, M. Portail rentra à Paris après une longue absence et de longs et fatigants voyages⁴³.

Mais il fut bien dédommagé à son retour par la joie de retrouver son cher et vénérable père. L'accueil que lui firent ses confrères dut aussi le réjouir grandement.

Nous citerons malgré sa longueur une pièce de vers de [70] M. de La Fosse. Elle laisse voir à la cordialité de l'accueil fait à M. Portail quel était le lien d'affection et de charité qui unissait les missionnaires. Heureux lien qui fait de la famille d'adoption une vraie famille, où tous n'ont qu'un cœur et qu'une âme, et à laquelle s'applique avec justesse cette parole des saints livres : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*. Mais laissons la parole à M. de La Fosse⁴⁴.

RETOUR DE M. PORTAIL A PARIS.

CHANT IMPROVISÉ.

“Enfin, père chéri (qu'il me soit permis de vous donner ce nom) Dieu ne s'est pas montré sourd à nos vœux et à nos prières. Il n'a point sans pitié méconnu nos sentiments d'amour ; notre affection lui a plu, et, reçue dans les cieux au milieu des trônes sacrés, notre famille elle-même a pu adresser de nombreuses prières en faveur de la cause.

“O père, vous êtes enfin rendu à votre patrie ! Voyez ici vos enfants que vous redemandiez sur la terre et sur l'onde, ces enfants qui viennent se jeter dans les bras de leur père bien-aimé.

EXTEMPORALE CARMEN

D. D. PORTAIL

Tandem, care Pater (sit fas mihi nominis hujus),
Vota precesque Deus surdo non reppulit aure ;
Durus et affectus tandem non lusit amantes,
Olli noster amor placuit, caelique receptus
Hospitio, veneranda inter subsellia, caetus
Ipse suam oravit fecundo pectore causam.
Redditus est patriae genitor. Tua pignora ternis,
Pignora per terras totiesque petita per undas,
Pignora sub blandos genitoris itura lacertos. [71]

⁴³ Parti en mars 1646, il rentra en septembre 1649. Après trois ans et six mois d'absence, il alla de Marseille faire la visite à Annecy, et c'est de là qu'il revint à Paris.

⁴⁴ Cette pièce se trouve à la Bibliothèque nationale (section des manuscrits).

“Voyez, tout applaudit à votre retour ; on vous accueille par des chants d’allégresse ; les tambours par leur bruit inaccoutumé attestent notre joie, et votre retour les met en mouvement ; tout a revêtu autour de nous un air de fête, dans cet heureux événement, rien ne peut rester muet. Eh quoi, jeunesse sacrée ! Quoi ! fils d’Apollon, auriez-vous imposé silence aux muses, et ne vous êtes-vous pas conviés à des chants de fête ? Mais, que dis-je, muses, en l’honneur de celui qui revient, vous avez mêlé vos chants à ceux d’Apollon, et je vous ai entendues charmer les airs de vos hymnes d’allégresse. O fête printanière, que le souffle ardent du Pinde produit dans le cœur, en nourrissant l’âme d’une chaleur divine.

“Allons, amis, remplissez vos corbeilles de présents ; répandez à l’envi dans la sainte demeure des bouquets de fleurs odorantes ; tressez, jeunes gens, tressez des couronnes triomphales et ceignez sont front du laurier des vainqueurs, à quels terribles dangers n’a-t-elle pas échappé, cette tête vénérable !

Aspice, cuncta fremunt ; reduci chorus advolat omnis
Tympanaque insolito testantur murmure plausu
Adventu quassata tuo ; strepit excita passim
Loetitioe tempestas ; illo in cardine rerum
Nil mutum natura ledit. Quid sacra juvenus.
Quid, Pha : bi soboles, tacuistis ? Forti, sorores
Amitas neque vos, ad carmina Recta vocastis ?
Quid loquor ? - Et reduci cecinistis Apolline, Musx,
Audiavi tremulo, mulcentes sera cantu
O vernans aestas, quam Pindi conscius ardor
Intus agit, pulchroque animum depascitur arstu !
O socii Calathis, inquam, date munera plenis
Spargite certatim bene odoro flore lycoeum,
Plecte triumphales, age, plecte juvena, coronas
Et sacra victrici praecingite tempora lauro.
Heu ! quibus ereptum caput hoc venerabile fans !
Ergo, cohors dilecta, paterno pendula collo, [72]

“Aussi, venez, troupe chérie, venez vous presser dans les bras de votre père, déposez mille baisers sur son front béni. Au moins, entourez ces pieds vénérés, qui dans des courses actives portaient le vieillard à travers les plaines et les montagnes, quand il répandait par la parole les semences sacrées et préparait au Christ d’abondantes moissons. - Baisez ces pieds qui ont porté le vieillard au milieu des rochers et des terres inhospitalières, quand, pasteur fidèle, il visitait son troupeau chéri, et lui distribuait les trésors de son cœur paternel.

“Tu l’as possédé, Rome, bien que tu ne fusses pas le but dernier de son rude labeur. - Tu l’as connu, Gênes, regarde, regarde sa marche joyeuse vers les cieus, Gênes, ville des Liguriens, adossée à une haute montagne. Là, on l’a vu, notre vigoureux athlète descendre sur le sable de l’arène et terrasser les efforts puissants de l’ange des ténèbres. - Et toi aussi tu l’as connu, pays de Savoie, entouré de collines élevées ; tu as connu et les fatigues des sentiers raboteux, et les sœurs de la route, et les ennuis des longs retards et les dangers cruels de la peste. - Vous aussi, vous

Figite sacratis in vultibus oscula mille ;
Si nimium est, saltem speciosas stringite plantas,
Plantas quai celeri per plana per ardua cursu
Portavere senem, dum mystica semina verbis
Spargeret, et Christo dite glomeraret aristas ;
Plantas qu. e rupes et inhospita tesca volucris
Decurrere gradu, dulces dum viseret agnos
Pastor amans, maternum illis et panderet uber.
Nosti, Roma, licet duri non meta laboris.
Ultima nosti ; alacres coelo aspice et inspice passus,
O Ligurum splendor, Genua, alto proxima monti

Hic athleta meus fulvâ conspectus arena
Contudit hostiles sinuosi dxmonis aestus ;
Tu quoque montosis, succincta Sabaudia gibbis,
Nosti, sudores scabrique incommoda callis,
Taedia longa morae diraeque pericula pestis [73]

l'avez vu, rives et ports de Marseille, galères rongées par les flots ; ah ! malheureux, qui êtes assis sur ces durs bancs de rameurs, liés et enchaînés pour toujours, et frappant de coups obliques l'onde gémissante, dites-nous, si quelqu'un de vous survivant à l'horrible carnage a été le témoin des mérites de sa vie et de son ministère de père ; dites avec quelle avidité vous prêtiez l'oreille à ses consolantes paroles pour supporter plus patiemment les coups qui retentissaient sur vos épaules. Je ne vous oublierai pas non plus, ô vous qui avez été enlevés par cette peste de feu, et qui, rompant vos chaînes, vous êtes envolés vers les cieus ; ah ! vous savez ce que peut le dévouement, le zèle de l'apôtre, quelle était sa piété, sa foi ardente, quelles étaient ses entrailles dignes du Christ.

“Homme chéri du ciel, ce ne sont ni les remèdes savants, ni les préceptes de la médecine qui vous ont protégé contre la mort, mais bien la puissance tutélaire de votre propre vertu : partout des cadavres en décomposition

Massiliæ, novistis adhuc, vos, littoral portus
Alloques, et salso putres humore triremes
Ah ! miseri, praedura super qui transtra sedetis
Fatales inter nodos et vincula sortis,
Obliquo querulum ferientes remige naevum,
Dicite, vos, si quis faeda de strage superstes
Conscius est vitæ rneriti, officiique paterni,
Ut sacris avidas admostis vocibus aures.
Mitius ut vestro sonuerunt verbera dorso
Nec minus ad causam : Vos alloquor, ignea postis
Quos tulit et ruptis praernisit ad astra catenis
Fortunata cohors, quibus aureus obtigit aether
Et nunc, Augusto pretiosa monilia collo,
Jam nostis quid possit amor, quid apostolus urget,
Quem pietas, quem vera fides, quem viscera Christi
O nimium dilecte polo, non pharmaca, non te
Eripuere neci, coï praecepta magistri,
Numinis ut tutela tui ; nam tabida passim
Corpora spargebant aegro contagia coelo ; [74]

infectaient l'air de miasmes dangereux, les funérailles succédaient aux funérailles, les ossements s'entassaient sur les ossements ; spectacle horrible ! calamité affreuse, lamentable destinée ! La sœur aînée fuit son frère, l'épouse fuit son époux, et, tandis que la nature ne songe qu'à sa conservation, elle s'oublie elle-même et foule aux pieds les liens de l'affection les plus sacrés.

“Mais, vous, ce n'est pas en vain que l'on vous nomme le prêtre du Christ ; habile à mettre en fuite les maladies les plus cachées, protégé par une vertu divine, vous vous riez des pestes corporelles, vous marchez constamment au milieu des morts et des ombres, comme si vous portiez un diplôme assuré de vie éternelle, et le souffle empesté de la maladie ne peut rien sur vous.

“Faveur inespérée du Ciel ! ils ont été exaucés, les vœux de vos amis pieux ! O douces larmes versées pour vous, gages d'une grande allégresse ! O gémissements, semence d'une joie éternelle ! O père ! tête bénie, tous ensemble nous bénissons le Seigneur qui au milieu de tant de périls vous a rendu sain et sauf à notre demeure : Puisse-t-il prolonger

Funera funeribus densabant, ossibus ossa ;
Dura lues, deforme malum, lacrimabile fatum,
Alma soror fratrem, conjux fugit alma maritum,
Et nimium natura sibi dum consulit, ipsa

En oblita sui, cognataque foedera calcat.
 Tu tamen, O Christi non frustra dicte sacerdos,
 Occultosque omnes solers depellere morbos,
 Rides corporeas, vallatus numine, pestes ;
 Assiduus manes inter versaris et umbras,
 Longaevae quasi certa gerem diplomata vitae.
 Nec te pestiferae contristas anhelitus aura.
 O Coeli favor ! o vota exaudita piorum !
 O lacrymae pro te dulces ! O foenora magnae
 Laetitiae ! O gemitus, aeterni semina plausus !
 O Pater ! O perdulce caput ! Gratamus Olympo
 Unanimes, qui te per tanta pericula reddit [75]

vos années, et vous faire passer tranquilles les moments d'une vieillesse heureuse. Et, lorsque vous aurez atteint l'âge que connut Nestor, terminant vos jours après une longue carrière, puissiez-vous entrer aux cieux, plein de vie, mais surtout plein de mérites”

Finibus incolumen nostris ; tibi proroget annos
 Temporaque emeritae faciat tranquilla senectae.
 Hic cum Nestoreum degendo expleveris annum
 Et longum solvens cursum morieris, Olympo
 Ut plenus vita, meritis sed plenior, intres.

VIII

(1649-1660)

Retour de M. Portail à Paris. - Humilité de M. Portail et de M^l- Le Gras. Assemblée de 1651. - Travail de cette assemblée. - M. Portail chargé de faire exécuter plusieurs décisions. - Lettre de M. Portail à ma sœur Angibou. - il visite quelques maisons de sœurs. - Lettre de M^{lle} Le Gras à M. Portail. - Approbation des vœux en 1655. - M. Portail les renouvelle le 25 janvier 1656 avec toute la communauté. - Lettre de M^l- Le Gras à M. Portail. - Chute que fait saint Vincent. - Correspondance de M. Portail avec les Filles de la Charité. - M. Portail tombe malade. - Sa mort. Lettre de saint Vincent qui annonce sa mort.

M. Portail rentré à Paris reprit ses anciennes occupations. Il continua d'être le conseil de saint Vincent, et les filles de la Charité retrouvèrent avec fruit et consolation leur ancien directeur.

Nous avons vu M. Portail à l'œuvre dans les missions qui lui ont été confiées. Nous avons vu comment saint Vincent louait la sagesse de sa conduite, et la bénédiction que Dieu lui accordait partout.

Nous avons entendu M. Portail lui-même dans ses diverses correspondances, et le lecteur a pu se convaincre que ce vertueux missionnaire, aussi humble que zélé, continuait [76] à être, comme saint Vincent l'avait autrefois qualifié, le miroir de la Compagnie.

Deux lettres sans date qui semblent se rapporter à une époque antérieure à l'époque présente nous mettent à même de révéler en même temps l'humilité de M^{lle} Le Gras et celle de M. Portail.

Les saints n'ont pas toujours été d'accord, mais la charité n'a jamais cessé de les unir. M^{lle} Le Gras n'approuvant pas une mesure de M. Portail lui écrivit la lettre suivante :

“Monsieur,

“Je vous suis très obligée d'avoir voulu me donner quelque témoignage de cordialité et de bienveillance ; vu les connaissances que vous avez de mes misères, je vous prie, Monsieur, que cela excite votre charité à m'obtenir miséricorde, il est vrai que nous avons déjà vu ce cher petit livre,

dont je ferai grand état pour les raisons que vous me mandez, dont je vous remercie très humblement.

“Permettez-moi, Monsieur, de vous expliquer ces mots de ma lettre qui vous ont excité à me donner connaissance de vos intentions, disant qu’il pouvait y avoir de telles rencontres que je serais empêchée de vous obéir ou dans l’impuissance de le faire. C’est, Monsieur, que quelquefois quand nos sœurs me disent que votre charité leur a dit de demander à faire la retraite ou à changer de lieu (quoique cette manière de m’avertir soit un peu extraordinaire) il se trouve qu’il est impossible n’ayant personne à remplir leur place utilement, et non seulement cela, mais n’en ayant aucune. Il faudrait bien une conférence d’une bonne heure pour vous dire plusieurs exemples qui vous feraient connaître que je préférerai toujours vos avis à toutes mes raisons, si je vous les pouvais dire, ou que vous eussiez le temps de les entendre, ce qui n’a pas été encore, et je crois que vous ne l’avez pas jugé à propos.

“J’espère que Notre-Seigneur suppléera à mon défaut, [77] puisque en vérité je ne souhaite que sa gloire et l’accomplissement de sa très sainte volonté, non par ma justification vers nos sœurs, ni aucune autre, sinon à votre charité pour le respect que je vous dois et les obligations très grandes que toute la Compagnie vous a, et moi en particulier qui suis du plus intime de mon cœur, en l’amour de Notre-Seigneur.

Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

“L. DE MARILLAC”

Et voici la réponse pleine de sagesse et d’humilité que lui adresse M. Portail :

“Mademoiselle,

“Voici le dernier mot que je n’ai pu retenir nonobstant ma résolution du silence sur ce point. Ce n’est pas pour raisonner de nouveau, mais au contraire pour vous supplier très humblement d’agréer que nous ne songions plus à tout cela, car ce serait toujours à recommencer, et il y aurait danger qu’à la fin la charité mutuelle et réciproque, car je crois assurément qu’elle l’est par la grâce de Notre Seigneur, se pourrait altérer ; et il suffit de vous avoir dit mes petits sentiments que la Providence m’a obligé de vous déclarer pour la décharge de ma conscience. C’est pour cela que je n’ai pas trouvé à propos de vous renvoyer votre première lettre et que je ne répons pas à la dernière, si ce n’est pour vous dire ingénûment que vous avez bien pu juger par mes termes que le mal que je dis incurable n’est autre que celui que les sœurs font faute de prompt secours, et non vous, Mademoiselle, puisque je vous assure que je mettrais la main au feu pour affirmer qu’il n’y a pas même un péché véniel en votre conduite, puisqu’elle est conforme à la sainte volonté de Dieu, selon le sentiment que vous en avez témoigné et de parole et par écrit et par effet. Vous savez, Mademoiselle, que la sainteté n’est pas incompatible [78] avec les sentiments contraires. Deux saints ont autrefois prêché l’un contre l’autre avec ardeur, et avec tout cela ils ne laissaient pas d’être saints ; à plus forte raison, votre sainteté de vie ne laissera pas de subsister avec toutes les oppositions que vous avez aux sentiments d’un méchant comme je suis. Que si j’ai manqué de respect et de discrétion en vous exprimant mes pensées je vous en demande très humblement pardon, quoiqu’il me semble que je l’ai fait de l’aveu de Dieu et pour sa plus grande gloire ; par ainsi il vaudra mieux en demeurer là et laisser à Dieu à faire ce miracle, qui est de guérir un mal incurable le priant cependant de nous faire la grâce à tous deux de faire un bon usage de cette croix qu’il permet nous envoyer pour nous exercer et purifier de plus en plus, espérant que le tout réussira à sa gloire et à notre plus grand bien, et peut-être que sa divine bonté inspirera à M. Vincent quelque moyen efficace pour terminer notre difficulté ; Dieu lui en fasse la grâce ! Je ne laisserai pas cependant d’agir toujours à votre égard avec la même cordialité et respect que j’ai toujours eus pour votre chère personne, comme si rien de nouveau ne s’était passé ; et il me semble qu’après cette petite ouverture de cœur que nous venons de faire vous et moi, Mademoiselle, nous aurons moyen de vivre désormais avec plus de tranquillité et d’union que devant, du moins pour mon particulier, pour ce qu’ayant fait en ce cas ce que j’ai pu et dû. Je dois demeurer content, quand même j’aurais encore à porter la même croix, puisque le paradis n’est promis qu’à ceux qui l’ont

portée comme il faut et que nous devrions dire avec saint Paul : *Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini mei Jesu-Christi*, en l'amour de qui et en celui de sa sainte mère, je suis,

“Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

“PORTAIL” [79]

Nous citons ces lettres parce qu'elles nous mettent mieux à même de juger du caractère de ces saints personnages, si dignes à tous égards de notre estime et de notre admiration.

M. Portail, humble et franc, donnait à Mlle Le Gras un avertissement qu'il croyait utile, tout en lui témoignant une estime et un respect qui tenaient de la vénération.

Au commencement de juillet 1651, saint Vincent convoqua à Paris une réunion des principaux supérieurs de la Congrégation, afin de compléter les règlements qui n'avaient été qu'ébauchés dans l'assemblée de 1642.

Là se trouvaient quatre des premiers compagnons de saint Vincent : MM. Antoine Portail et Jean d'Horgny ; Antoine Lucas, supérieur de la maison du Mans et Jean Bécu⁴⁵.

MM. René Alméras, supérieur de la maison de Rome ; Étienne Blatiron, supérieur de la maison de Gênes ; Lambert aux Couteaux, supérieur de la maison de Richelieu, Gilbert Cuissot, supérieur de la maison de Cahors ; Louis Thibaut, supérieur de la maison de Saint-Méen ; François Grimal, supérieur de la maison d'Agen ; Jean-Baptiste Legros, supérieur du petit Saint-Lazare ; Pierre Duchesne ; Jean-Baptiste Gilles.

Cette assemblée s'occupa du 1 juillet au 11 août, sous la présidence de saint Vincent, à étudier toutes les questions qui se rattachaient au bon gouvernement de la Compagnie⁴⁶.

Puis, dans une réunion particulière, plusieurs questions furent posées à Saint Vincent qui avaient trait au bon ordre et à la discipline. Saint Vincent y répondit avec sa sagesse ordinaire et il chargea spécialement M. Portail de l'exécution de plusieurs décisions prises. [80]

Comme on vient de le voir, M. Portail continuait à être un très utile auxiliaire pour saint Vincent, en même temps il donnait tous ses jours à la formation et à la direction des filles de la Charité. Celles qui étaient éloignées n'éprouvaient pas moins que celles qui étaient présentes le bienfait de ses sages conseils.

Voici ce qu'il écrivait à ma sœur Barbe Angibou à Bernay, à la date du 31 mai 1655.

“Ma très chère sœur,

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais.

“Je loue Dieu de tout ce que vous m'écrivez particulièrement du grand désir que vous avez de la fréquente communion ; mais en ayant parlé à M. Vincent, il m'a dit qu'il vaut mieux suivre le train de la communauté que de communier plus souvent que les autres, si ce n'est parfois pour quelque considération particulière. Or, la pratique de la maison est de s'approcher de la communion tous les dimanches et les fêtes commandées, excepté quand il y a deux ou trois fêtes de suite, auquel cas on communie de deux jours l'un. Et, si l'on a dévotion de communier deux jours de suite, on en demande la permission, laquelle se donne ordinairement, mais à condition qu'on se comportera si bien le premier jour qu'on n'aura pas besoin de confession le lendemain ; et c'est cette permission que je vous donne à présent une fois pour toutes et à votre sœur aussi. De plus, vous avez permission déjà de communier le jour de votre vocation, de votre baptême, de votre patronne sainte Barbe, de votre saint du mois et de quelques autres saints dont les fêtes ne sont pas commandées, comme sont celles de la présentation de la sainte Vierge, de saint François, de saint Joseph, du nom de Jésus, le 14 janvier et autres que vous pouvez savoir. D'ailleurs, il vous est permis de communier

⁴⁵ MM. de La Salle, du Coudray et Brunet étaient morts.

⁴⁶ Voir circulaire des Supérieurs généraux. Introduction, p. VIII

tous les jeudis des avents et du carême ; et je vous permets [81] de communier une fois le mois pour la paix y ajoutant les mortifications corporelles qu'on a accoutumées en la maison. Voilà bien des communions en un an, mais ce n'est pas tout ; il vaudrait mieux n'en faire point tant et les faire mieux, et faire voir ensuite un grand amendement, comme je veux croire que vous faites, et il y a apparence que vous êtes plus vertueuse que jamais et que vous donnez là fort bon exemple, puisque tant de filles se présentent pour entrer en la charité, sans doute que si vous n'étiez bien exemplaire, pas une ne voudrait demander à vous suivre. Dieu en soit loué à jamais, et le prie qu'il vous perfectionne de plus en plus ; et, pour ce qui est de ces filles postulantes, tâchez à les bien éprouver et ne leur rien celer ; et, si après cela elles persévèrent en leur désir, dites-leur, s'il vous plaît, qu'elles seront les bienvenues, mais avec la condition ordinaire, qui est que si elles ne sont pas trouvées propres après les avoir éprouvées quelques semaines dans la maison, elles trouvent bon de s'en retourner à leurs frais, et, partant qu'elles y pensent bien avant de partir. Au reste, j'ai été consolé d'apprendre que dans vos peines et difficultés intérieures, vous suivez l'avis que je vous avais donné qui est de vous jeter aux pieds de la croix, car, si vous le faites avec l'esprit qu'il faut ; vous ne manquerez pas d'en recevoir un grand soulagement en toutes vos misères peut-être plus que si vous recouriez à votre directeur. Continuez donc, ma très chère sœur, votre sainte pratique ; et quand vous ne pourrez vous prosterner aux pieds du crucifix, prenez celui que vous portez et le tenez dans vos mains, le regardant dévotement, le baisant, le mettant sur votre poitrine, protestant intérieurement que vous l'aimez, l'adorez, le voulez imiter en ses vertus, particulièrement en sa patience, et que vous lui en demandez la grâce par ces signes extérieurs, et cela principalement quand les passions, les tentations et tribulations vous assaillent. Et, voilà, tout ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que je [82] prie Dieu qu'il vous donne sa sainte bénédiction, et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte mère,

“Ma très chère sœur, votre très humble et très obéissant serviteur.

“PORTAIL.”

Mais il ne se contentait pas d'écrire aux sœurs pour les encourager, il allait aussi les visiter, comme il l'avait fait quelques années auparavant, pour les maisons de la Compagnie.

il était allé visiter quelques maisons situées dans l'Est de la France, lorsqu'il tomba malade, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante que lui adressa Mlle Le Gras, à la date du 26 septembre 1655.

“Monsieur,

“L'état de votre indisposition que nous avons appris, quoique incertainement, me met en peine et suspens de ce que nous devons demander à Dieu la parfaite santé ou une santé languissante ; la première prolongerait votre retour ; mais aussi nos sœurs de Sedan, de Brienne, de Montmirail et de Nanteuil en profiteront, tandis que toutes celles de Paris en souffriront tellement, Monsieur, que, en quelque façon, pourvu que votre retour soit en parfaite santé, nos intérêts nous paraissent égaux considérant au double les besoins de nos sœurs éloignées, et c'est ce qui nous met en état de demander à Dieu, pour vous et pour nous, ce qui sera un peu plus conforme à sa sainte et absolue volonté, et vous prier pour son amour à vous conserver dans vos emplois pour faire plus longtemps cette sainte et adorable volonté sur la terre.

“Si la Providence veut que toutes nos sœurs aient la bénédiction de vous voir en ce voyage, je vous supplie, Monsieur, vous souvenir de la lettre de ma sœur Jeanne Christine que je vous montrai avant votre partement, qui [83] témoignait quelque mécontentement. Je crois bien qu'elle a peine n'ayant pas en ce lieu l'applaudissement qu'elle a toujours eu ailleurs, et aussi qu'elle entraît à la place d'une qui était fort regrettée. Nous avons fait quelque dépense pour des malades et autre chose qu'elle mandait devoir nous renvoyer l'argent comme de raison ; mais sa coutume a toujours été de n'y prendre guère garde, et je crois que c'est par la vertu de détachement excepté de son accommodation ; vous savez l'estime que nous en avons toujours fait.

“Pour Brienne, comme elles peuvent être dites toutes deux nouvelles et ne pas savoir ce que c'est que l'affection au bien de la Compagnie, je crains que par respect et simplicité elles se laissent

manquer faute d'adresse, pour tirer de Mme de Brienne ce qu'elle a promis pour elles, ou qu'elles ne lui aient pas fait entendre que nous devons leur fournir d'habits du reste de leur nourriture, ladite dame n'ayant pas manqué de tirer d'elles connaissance de leur petite dépense. Nous avons aussi les deux sœurs de Brienne qui n'ont rien apporté pour leur vêtement ou retour, si elles ne demeuraient pas, ce n'est pas que je doute de la première, mais la dernière m'est un peu suspecte. Pour Montmirail, nos sœurs ne comptent point sur votre passage ; vous savez les besoins de l'une et de l'autre ; puis je ne sais si ma sœur Louise a toute la douceur dont ma sœur Catherine a besoin et si ma sœur Catherine se retire un peu de l'affection de la fréquentation du monde et du trop grand plaisir de chanter avec les personnes du siècle ; cela est très dangereux.

“Je crois, Monsieur, qu'il sera nécessaire que vous avertissiez ma sœur Pétronille du respect et estime pour notre sœur Jeanne, et notre sœur Jeanne de se modérer un peu en ses dévotions et se communiquer pour son emploi à notre sœur Pétronille, à laquelle il sera bon de lui recommander ne se point familiariser à pas un ecclésiastique, non plus qu'au reste du monde ; ce défaut a beaucoup nui [84] aux autres. Je supplie Notre-Seigneur nous donner à toutes les dispositions dont nous avons besoin pour faire bon usage de toutes les peines que votre charité prend pour le général et particulier de la Compagnie dont Dieu seul peut être votre reconnaissance, et moi en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

“L. DE MARILLAC.

“P. S. - Toutes nos sœurs vous saluent avec respect et soumission, et moi avec elles ; nous nous recommandons à vos saints sacrifices dont nous espérons part en la bénédiction et en vos prières, nos obligations vous seront assurées des nôtres quoique très chétives et indignes d'être présentées à Dieu.”

A la fin de l'année 1655, saint Vincent avait obtenu du Saint-Siège l'approbation des constitutions et des vœux malgré des difficultés incessantes faites contre les vœux simples. Et le Saint Père, en donnant cette approbation, décidait que les missionnaires appartiendraient au clergé séculier.

Voici comment saint Vincent annonce cette nouvelle à M. Martin, supérieur de notre maison de Turin, à la date du 37 décembre 1655.

... Quelques jours après votre départ, nous reçûmes le bref par lequel le Saint-Siège confirme et affermit notre petite Compagnie, et aussitôt, ayant assemblé la communauté de céans à la réserve du séminaire, elle fit un acte d'acceptation authentique, que chacun signa, du même bref ; et ensuite reconnut devant un notaire de l'avoir signé, afin que la postérité voie que cela s'est fait juridiquement et en la meilleure forme que cela se peut. Je voudrais pouvoir exprimer avec quel sentiment de joie et de reconnaissance cela a été fait ; mais je serais trop long. [85] Ceux du collège et du séminaire de Saint-Charles en ont fait de même, et nous avons envoyé M. Berthe pour les autres maisons, afin qu'ils en fassent autant et fassent les vœux selon ledit bref, comme nous l'avons fait ici. Il a déjà passé au Mans, à Richelieu, à Saint-Méen, et partout on s'est conformé à nous en cette action. Je vous enverrai le modèle de ces actes-là pour vous y ajuster quand vous les ferez. M. Berthe ne va pas exprès pour cette affaire ; son fait principal est de continuer les visites commencées par feu M. Le Gros ; je pense vous avoir mandé que ce cher défunt visitant le séminaire de Montauban y fut visité lui-même d'une maladie qui l'a conduit au Ciel...”

Le 25 janvier 1656 fut un grand jour de fête à Saint-Lazare. Toute la communauté, comme dit saint Vincent, à la réserve du séminaire, réunie ce jour de la fête de la conversion de saint Paul, anniversaire de la fondation de la Compagnie, renouvela les vœux selon la formule récemment envoyée et approuvée par le Souverain Pontife Alexandre VII. C'est à partir de ce moment que, dans un registre précieusement conservé, tous les membres de la Compagnie présents écrivirent de leur propre main la formule dès lors en usage, par laquelle ils s'engageaient à l'observation des saints vœux.

Au commencement du registre se trouve reproduite la bulle d'Alexandre VII : *Ex commissa Nobis* (voir Acta apostolica, page 76), reconnue et vérifiée par les notaires et gardenotes du Roy, au

Châtelet de Paris - afin qu'elle eût son effet légal. - Au-dessous, appuyée de son sceau et contresignée par le secrétaire de la nonciature, l'attestation du nonce apostolique en France, Mgr Nicolas Guidi, archevêque d'Athènes, déclarant la copie conforme à l'original. Puis viennent, écrits de la main de M. Portail, trois documents.

Le premier que nous reproduisons est le procès-verbal [86] du renouvellement des vœux⁴⁷ ; le second c'était la formule même des vœux ; le troisième l'explication du vœu de pauvreté.

Viennent ensuite les signatures

Prêtres : Vincent de PAUL. - Antoine PORTAIL. - Jean BÉCU. - Jean D'HORGNY. - René ALMÉRAS. - Étienne BOURDET. - Claude AMIRAUT. - Antoine MAILLARD. - Guillaume CORNUEL. - Gabriel DE LESPINAY. - Jean WATEBLED. - Mathurin GENTIL. - Nicolas DELABRIÈRE. - Jean GICQUEL.-Antoine DURAND. - Jacques EVEILLARD. - Nicolas TALEC. - Jacques DESPRÉAUX. - René SIMON. - Martin LEVASSEUR.

Clercs : Daniel BAUDOIN. - Antoine PARISY. - Jean LAGRIVE. - Antoine FROMON. - Pierre CORNUEL.

Frères coadjuteurs : Alexandre VÉRONNE. - Mathieu REGNARD. - Jean BESSON. - René BISSON. - Paschal DELANOF. - François CERISY. - Nicolas COTTESME. - [87] LOUIS ROBINEAU.- Jean MEUSNIER.- Philippe LABELLE.- Dominique CHRESTIEN. - Bertrand DUCOURNAU. - Jean DUBOURDIEU.-Jacques LORFAY. -Jean PROUST. - Étienne ESTIENNE. - Pierre LABELLE. - Nicolas CHEFDEVILLE. Antoine FRENOY. - Jean LASNYER. - Jean ROLLIN. - Nicolas CAUPMENT. - Jean MEUSNIER (le jeune).

C'est avec bonheur que nous reproduisons cette liste des premiers missionnaires, à la suite desquels sont inscrits tous ceux qui, depuis l'année 1656 jusqu'à ce jour, ont fait les vœux dans la petite Compagnie.

A part ce que nous venons de dire, l'année se passa sans incident notable relativement à M. Portail.

Dans le courant de l'année suivante, Mlle Le Gras lui écrit à l'occasion d'une fondation nouvelle et pour laquelle il demande son avis.

“11 mai 1657.

“Monsieur,

“J'appréhende bien de vous trop presser, vous disant que nos sœurs doivent partir lundi matin avec Mme la duchesse de Vantadour, et qu'il me paraît très nécessaire qu'elles emportent une copie des principaux articles des établissements, particulièrement ce qui regarde la dépendance entière pour le spirituel, la continuation de la forme et couleur d'habits ; qu'il ne leur sera point associé de personnes au-dessus ni au-dessous d'elles pour le service des pauvres. Et comme ce n'est point un

⁴⁷ Nos Vincentius à Paulo, superior gnalis Congregationis Missionis, Omnibus ad quos pertinet vel pertinebit, Notum facimus, quod licet Nos, unà cum infrascriptis dictae nostrae Congregationis sacerdotibus et Clericis necnon Fratibus Coadjutoribus laicis, nunc in domo nixe Parisiensi commorantibus, vota simplicia ab Illustrissimo ac Reverendissimo, felicis recordavis Dno. D. Joanne Francisco De Gondy, Archiepiscopo Parisiensi, anno Dni Millesimo, Sexcentmo, Quadragmo, primo, approbata, jamdiu emiserimus : jamdiu quia Sinus D. N. Alexander I'. VII per Breve suprascriptum, et a nobis omnibus infrascriptis instrumento publico acceptatum, sicut et per presentem actum illud acceptalms, proedicta vota de novo approbare, ac firmiora reddere dignatus. Nos dictus Supor generalis unà cum omnibus infrascriptis, ut ex hujusmodi pià actione, major Deo gloria, dicto summo Pontifici Reverentia, et proefatoe acceptationi, votorumque missioni firmitas, ac consequenter uberior nobis omnibus consolatio in Christo accedat, proedicta vota, juxta mentem proefati Smi D. N. Papoe, nobis per dictum Breve significatam, necnon secundùm formulam infrascriptam, votique paupertatis conditiones immediate post expressas, anno Domini Millesimo Sexcentesimo, quinquagesimo sexto, die verò Conversionis S. Pauli dicata, XXV Janu. de novo emisimus. In quorurn omnium fidem et testimonium, praesens instrumentum propria manu subscripsimus, sigilloque dictes nioe Congnismuniri curavimus. Actum Parisiis, apud S. Lazarum, anno et die suprascriptis.

hôpital établi, il sera nécessaire, si M. Vincent le juge à propos, qu'il y ait un article qui dise : qu'il faut que leur dépense soit séparée de celle des pauvres.

“En vous faisant ces remarques, je n'entends pas, Monsieur, rien exclure de ce que vous jugerez à propos d'y mettre.

“Nos chères sœurs se promettent bien l'honneur de vous voir devant que partir. Je me recommande à vos saintes [88] prières, étant en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

“L. DE MARILLAC.

“Je ne sais s'il ne sera pas nécessaire de mettre un article qui dise que nos sœurs doivent être établies du consentement de Mgr l'évêque.”

Comme Mlle Le Gras n'avait qu'à se féliciter des conseils de M. Portail, elle écrivait à quelques sœurs le 4 juillet 1657, d'être toujours bien exactes à suivre les prescriptions de leur sage directeur.

Mais, au commencement de janvier 1658, saint Vincent fit une chute assez grave ; Mlle Le Gras écrivit à cette occasion à M. Portail.

“13 janvier 1658.

“Monsieur

“Après avoir loué Dieu avec vous, quoique indigne de la grâce qu'il m'a faite de nous préserver M. notre très honoré père d'un péril très éminent, je prends la liberté de vous supplier de faire prendre garde aux défauts qui me paraissent au carrosse, qui est, ce me semble, que les portières sont trop basses d'appui et que tout le corps du carrosse est trop élevé pour la suspente ; car quoique cela le rende plus doux, néanmoins cela lui donne un tel branle, que quelquefois y étant, j'ai eu crainte que les cahots ne me jetassent à la portière ; et aussi, je crois qu'il faudrait qu'il y eut des quenouilles aux deux côtés des portières, encore que ce ne soit plus la mode.

“Je crois que ma sœur Rose s'attend encore de vous parler, si votre charité le pouvait, demain ; je vous l'enverrais à l'heure que vous ordonneriez, et après cela je crois peut-être qu'une défense absolue de ne point retourner sans avoir communié, si vous le jugez à propos, elle pourrait se mettre en repos. [89]

“Permettez-moi de me recommander à vos saints sacrifices et prières et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble sœur et obéissante servante.

“L. DE MARILLAC.”

M. Portail continua à soutenir et à éclairer les filles de la Charité par sa correspondance. Nous citerons encore deux lettres qui sont un modèle de conseil.

“De Paris, ce 14 juin 1659.

“Ma très chère sœur,

“J'ai reçu hier votre lettre, laquelle m'a d'abord un peu affligé, m'apprenant l'affliction d'esprit que vous avez, mais tout après j'ai été consolé quand j'ai considéré que cette peine ne provient que d'une crainte d'offenser Dieu, et que vous ne vous souciez pas de souffrir, pourvu que sa divine majesté ne soit pas offensée. Voilà une bonne et sainte disposition pour vous faire porter gaiement votre croix et pour mériter qu'elle vous porte un jour dans le ciel ; et si vous dites que vous ne laissez pas de commettre des fautes, je réponds que ces fautes sont légères et servent pour vous empêcher de tomber en des grandes. D'ailleurs, si vos peines sont les mêmes que vous aviez ici, je vous dis que ce n'est rien et que vous devez les mépriser et vous servir des autres remèdes que je vous ai autrefois conseillés.

“Mais ces peines augmentent toujours, dites-vous. C’est signe sans doute que Dieu augmente son amour envers vous, et vous donne des grâces plus grandes pour profiter de vos souffrances. Vous voudriez avoir l’esprit content ; je vous assure que vous n’aurez jamais un vrai contentement en votre âme que dans une vraie conformité à la volonté de Dieu en toutes choses. Et, sa divine volonté est que vous soyez là en l’office que vous y avez et y souffriez les peines que vous y sentez, et pour autant de temps qu’il [90] lui plaira. Et partant, vous devez dire au plus fort de vos douleurs : Mon Dieu, votre volonté soit faite ; et, avec saint Augustin : *Tranchez, taillez et ne m’épargnez pas, pourvu que vous me pardonniez dans l’éternité*. Si vous aviez choisi par votre propre volonté d’aller là où vous êtes, et brigué l’office que vous y exercez, vous auriez raison de croire que ce n’est pas la volonté de Dieu ; mais puisque cela n’a été que par l’ordre de vos supérieurs et directeurs qui vous connaissent mieux que vous ne vous connaissez vous-même, et par qui Dieu fait connaître sa sainte volonté à l’égard des personnes qui sont sous leur direction, vous devez vous assurer qu’en leur obéissant, vous obéissez à Dieu, et par conséquent ne vous mettez plus en peine pour vos peines, sinon pour prier sa bonté infinie de vous augmenter la patience en vous augmentant les souffrances. Et, si ces petits avis ne suffisent pas pour vous donner la consolation que vous désirez, attendez-la de Dieu même, qui ne manque jamais de secourir ceux qui ont recours et confiance en lui. Et puis vous aurez au premier jour un de nos prêtres qui vous ira visiter ; M. Vincent me l’a ainsi fait espérer. Courage, donc, ma très chère sœur, et consolez-vous dans cette espérance. Cependant soyez fidèle à ouvrir votre cœur à votre directeur, et suivez ses conseils comme s’ils venaient de la bouche même de Notre-Seigneur et vous verrez que vous en recevrez un grand soulagement ; et de mon côté je tâcherai d’y contribuer par les saints sacrifices que j’offrirai à la divine majesté, afin qu’elle soit votre guide, votre consolation, votre force, votre courage et un jour votre récompense dans le ciel, après avoir dignement combattu et souffert pour son amour.

“Je me recommande aussi à vos prières et à celles de nos autres sœurs, lesquelles je salué avec respect et leur souhaite à toutes et principalement à vous, ma très chère sœur, la bénédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ en [91] l’amour duquel et en celui de sa sainte mère, je suis votre très humble serviteur.

“PORTAIL”

Voici la seconde lettre qui n’édifiera pas moins que la première.

LETTRE DE M. PORTAIL A LA SŒUR MATHURINE GUÉRIN

“22 septembre 1659.

“J’ai reçu la vôtre très chère qui m’a beaucoup consolé, non seulement de ce qu’elle m’apprend les bénédictions que Dieu répand sur vos emplois, mais encore de ce que vous êtes persécutée pour avoir bien fait, parce que comme vous savez, Notre-Seigneur déclare bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ; je crois que vous êtes toutes de ce sentiment, et, partant il n’est pas besoin que je vous dise autre chose sur ce sujet, joint que la lettre que M. Vincent vous écrit, satisfera à tout le reste que vous pourriez désirer ; je me contenterai donc de répondre aux deux demandes que vous me faites, vous disant de la part de mordit sieur.

“Premièrement, pour ce qui est du catéchisme, que votre sœur le fasse, en la manière accoutumée et autant de temps que Mgr de Laon et M. le curé le permettront, prenant garde seulement de ne rien dire, qui puisse tant soit peu donner sujet à personne d’en être choqué, prenant garde aussi à se très bien humilier de ce que Dieu se sert des instruments les plus faibles et chétifs pour confondre les choses fortes.

“Secondement, que la permission que Mgr l’évêque a donnée à votre sœur pour blanchir les corporaux ne peut point s’étendre à d’autres, si bien qu’il faut une permission particulière pour vous ; cependant vous lui pouvez aider à savonner et à empeser, après qu’ils seront lavés dans trois eaux par la même sœur. [92]

“Troisièmement, que vous pouvez donner des images, chapelets, *Agnus Dei*, et autres semblables petits meubles de dévotion, et même des petits livrets spirituels, pourvu que cela se

fasse sobrement et fructueusement, vous pouvez aussi donner des médailles que vous avez reçues ; mais je vous donne avis que depuis deux ans le pape a déclaré qu'elles seront nulles et sans indulgences pour les personnes à qui elles seront données par autres que par Sa Sainteté ; cependant vous les pouvez gagner vous-même sur les médailles que vous avez reçues avant ladite déclaration ; on ne peut pas prêter ces médailles, ni faire gagner les indulgences aux malades ; c'est pourquoi nous avons écrit à Rome, pour en avoir pour toutes nos sœurs avec pouvoir de faire gagner les indulgences aux malades, qu'elles auront instruits et disposés pour cela.

“Je ne sais pas si je répons à toutes vos difficultés, car je ne puis pas retrouver votre lettre pour y regarder, joint que l'heure du messenger presse ; une autre fois, si besoin est, nous vous en dirons davantage, je me recommande à vos prières, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc...”

Dès le commencement de l'année 1660, M. Portail se trouva fatigué, et il dut suspendre ses visites régulières chez les sœurs. Ce fut pour Mlle Le Gras une pénible appréhension, à la pensée de perdre un si sage directeur ; et peut-être bientôt le saint instituteur de sa famille spirituelle. Mais, après le premier mouvement de la nature, elle réveillait sa foi en la Providence et elle se tenait tranquille sur le sort de sa chère famille.

Tandis que Mlle Le Gras s'inquiétait sur le sort de M. Portail, elle tomba elle-même malade.

Ses craintes étaient bien fondées ; M. Portail fut enlevé à l'affection des deux familles le 14 février.

Voici comment s'exprime Collet

“Saint Vincent perdit Antoine Portail, prêtre d'un vrai [93] mérite, d'une humilité profonde, d'une charité, exemplaire, et qui s'était attaché à notre saint dès le temps qu'il demeurait dans la maison de Gondi ; c'est-à-dire depuis plus de quarante-cinq ans. Il avait rendu à la Congrégation des services essentiels, il en était secrétaire et premier assistant, directeur des filles de la Charité, plein de l'esprit de son bon père, et propre à le soulager dans une infinité d'occasions, où un homme de confiance est une grande ressource. Une maladie de neuf jours l'emporta ; et cela justement dans le temps où la pieuse Mlle Le Gras était à l'extrémité.”

Saint Vincent annonça à la date du 5 mars la mort de son premier compagnon à M. Desdames, missionnaire à Varsovie :

“Monsieur,

“il a plu à Dieu de nous priver du bon M. Portail. Il décéda samedi, 14 février qui était le neuvième de sa maladie laquelle commença par une espèce de léthargie qui s'est changée en fièvre continue et en d'autres accidents. Il eut depuis l'esprit et la parole assez libres ; il avait toujours appréhendé la mort, mais la voyant approcher il l'a envisagée avec paix et résignation, et il m'a dit plusieurs fois que je l'ai visité qu'il ne lui restait aucune impression de sa crainte passée. Il a fini comme il a vécu, dans le bon usage des souffrances, la pratique des vertus, le désir d'honorer Dieu et de consommer les jours comme Notre-Seigneur en l'accomplissement de sa volonté. Il a été l'un des deux premiers qui ont travaillé aux missions, et il a toujours contribué aux autres emplois de la Compagnie, à laquelle il a rendu de notables services, en toutes les manières, en sorte qu'elle aurait beaucoup perdu en sa personne si Dieu ne disposait de toutes choses pour le mieux, et ne nous faisait trouver notre bien où nous pensons recevoir du [94] dommage. Il y a sujet d'espérer que ce sien serviteur nous sera plus utile au Ciel qu'il n'eût été sur la terre.

“Je vous prie, Monsieur, de lui rendre les devoirs accoutumés.”

Nous n'ajouterons rien à ces paroles qui sont le plus complet éloge de M. Portail. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, après avoir travaillé quarante-cinq ans dans la Compagnie.

FRANÇOIS DU COUDRAY - 1586-1649 -

Su naissance (1586). - Son ordination (1618). - Son entrée dans la Compagnie (1626). - Mission de Verneuil (1627). - Son retour à Paris (1628). Lettre que saint Vincent lui adresse. - il est envoyé à Rome pour négocier l'approbation de la Compagnie. Lettres qu'il y reçoit de saint Vincent (1631-163). - 11 est envoyé à Notre-Dame de la Roze (1637), et de là à Troyes (1638), puis à Toul (1640). - Part qu'il prend à l'Assemblée générale de 1642. - Son départ pour Alger (1642). - Son retour à Notre-Dame de la Roze (1644). - Lettre de Mgr Pavillon, évêque d'Alet. - Sa mort (1649).

M. François du Coudray naquit à Amiens en 1586. Il fut ordonné prêtre en septembre 1618, et admis dans la petite famille de saint Vincent en 1626. Son nom figure le premier à côté de celui de saint Vincent de Paul dans l'acte notarié, par lequel MM. Portail, de la Salle reconnaissent M. Vincent comme leur Supérieur, et l'acte est tout entier écrit de sa main.

M. du Coudray avait fait d'excellentes études en Sorbonne ; il semble d'après quelques indices qu'il y avait reçu le bonnet de Docteur ; sa connaissance des saints Livres et des langues anciennes était très étendue. Nous savons ce détail par une lettre de saint Vincent (dont nous parlerons plus loin) qui le dissuade de faire une nouvelle traduction de la Bible.

Nous le voyons on octobre 1627 travailler avec saint Vincent à la mission de Verneuil⁴⁸, ainsi que nous l'apprend le saint lui-même, dans sa lettre à Mlle Le Gras : [96]

“Puisque votre bonne demoiselle veut donc que sa charité corporelle présente n'empêche point la spirituelle à l'avenir, et qu'on distribue présentement ce qu'elle nous a baillé, je vous prie de nous envoyer par M. du Coudray présent porteur, la somme de cinquante livres, et me ferez la faveur de l'assurer que Notre-Seigneur lui en rendra bon compte lui-même, et que j'ai commencé d'en appliquer quatre, étant en ce lieu, pour faire fondement de la charité qu'on y établit, et où nous trouvons de très grandes nécessités temporelles jointes aux spirituelles, quantité de huguenots qu'il y a, riches, se servant de quelques soulagements qu'ils donnent aux pauvres pour les corrompre, en quoi ils font un mal indicible. Vous nous enverrez de plus quatre chemises, et présentez nos très humbles recommandations à votre bonne demoiselle, s'il vous plaît, et vous ferez la faveur d'assurer votre cœur que pourvu qu'il honore la sainte tranquillité de Celui de Notre-Seigneur en son amour, il lui sera agréable, et que je suis en ce même amour,

“Votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL”

L'année suivante, saint Vincent se trouvant à Beauvais écrivit à M. du Coudray qui était à Paris, pour lui demander des nouvelles de la Compagnie :

“Comment se porte la Compagnie ? Chacun est-il en bonne disposition et bien content ? Les petits règlements s'observent-ils ? Étudie-t-on, s'exerce-t-on sur les controverses ? Y observez-vous l'ordre prescrit ? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille soigneusement à cela ; qu'on tâche de bien posséder le petit Becan, il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin. Il a plu à Dieu se servir de ce misérable (c'est de lui qu'il parle) pour la conversion de trois personnes, depuis que je suis parti de Paris ; mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité [97] et la patience, en traitant avec ces pauvres dévoyés, est comme l'âme de ce bien. Il m'a fallu employer deux jours de temps pour en convertir un ; les deux autres ne m'ont pas coûté de temps. J'ai bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la Compagnie voie que s'il a plu à Dieu de se servir du plus ignorant et du plus misérable de la troupe, il se servira encore plus efficacement de chacun des autres.”

⁴⁸ Verneuil, canton de Poissy (Seine-et-Oise).

La famille religieuse, qui était sous la direction de saint Vincent, avait été approuvée par l'autorité ecclésiastique en 1626 et son acte de fondation fut, l'année suivante (mai 1627), revêtu du sceau de l'autorité royale.

Mais saint Vincent désirait une approbation plus haute : celle du Souverain Pontife. Afin de l'obtenir plus sûrement, il résolut d'envoyer à Rome un de ses prêtres, habile et prudent, qui devait négocier cette affaire. Son choix tomba sur M. du Coudray.

il venait d'arriver à Rome lorsque saint Vincent lui écrit⁴⁹ le 20 juillet 1631

“Vous voilà donc arrivé à Rome ; où est le chef visible de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et saints personnages qui ont d'autres fois donné leur sang et employé toute leur vie pour Jésus-Christ. O Monsieur, que vous êtes heureux de marcher sur la terre où ont marché tant de grands et saints personnages ! Cette considération m'émua tellement lorsque je fus à Rome, il y a trente ans, que, quoique je fusse chargé de péchés, je ne laissai pas de m'attendrir, même jusqu'aux larmes, ce me semble. Je pense, Monsieur, que c'est cette même considération qui vous fortifia et conserva la nuit que vous arrivâtes à Rome ; là, où après avoir été bien harassé par le chemin de trente milles que vous fîtes à [98] pied, vous fûtes contraint de coucher sur la dure et de travailler tout le lendemain avec l'ardeur du soleil pour entrer dans la ville. Oh ! que de mérites vous vous êtes acquis par ce moyen !”

M. du Coudray trouva à Rome beaucoup de difficultés pour obtenir l'approbation du nouvel Institut ; il fit part à saint Vincent des obstacles qu'il rencontrait, et le saint Instituteur lui écrivit⁵⁰ pour l'encourager vers la fin du mois d'août 1631.

“Vous devez faire entendre que le pauvre peuple se damne, faute de savoir les choses nécessaires au salut, et faute de se confesser. Que si Sa Sainteté savait cette nécessité, elle n'aurait point de repos qu'elle n'eût fait son possible pour y mettre ordre, et que c'est la connaissance qu'on en a eu, qui a fait ériger la Compagnie pour, en quelque façon, y remédier. Que pour ce faire, il faut vivre en Congrégation et observer cinq choses comme fondamentales de ce dessein : 1° de laisser le pouvoir aux Evêques d'envoyer les Missionnaires dans la partie de leur diocèse qu'il leur plaira ; 2° que les dits prêtres soient soumis aux curés où ils iront faire la mission, pendant le temps d'icelle ; 3° qu'ils ne prennent rien de ces pauvres gens, mais qu'ils vivent à leurs dépens ; 4° qu'ils ne prêchent, ni catéchisent, ni confessent dans les villes où il y a archevêché, évêché ou Présidial, excepté les ordinands et ceux qui feront les exercices dans la maison ; 5° que le Supérieur de la Compagnie ait l'entière direction d'icelle ; et que ces cinq maximes doivent être comme fondamentales de cette Congrégation.

“Notez que l'avis de M. Duval est qu'il ne faut point que l'on change rien du tout au dessein dont je vous envoie les mémoires ; baste pour les paroles ; mais pour la [99] substance, il faut qu'elle demeure entière ; autrement l'on n'y pourrait rien changer ni ôter, qui ne portât un très grand préjudice. Cette pensée est de lui seul, sans que je lui en aie parlé. Tenez-y donc ferme ; et faites entendre qu'il y a longues années que l'on pense à cela et qu'on en a l'expérience”

M. du Coudray continuait à négocier avec zèle. Les encouragements de son Père ne lui faisaient d'ailleurs pas défaut ; il lui représentait les motifs les plus graves, dans sa lettre⁵¹ du 4 septembre 1631.

“Un grand personnage en doctrine et en piété me disait hier qu'il était de l'opinion de saint Thomas : que celui qui ignore le Mystère de la Sainte Trinité et celui de l'Incarnation, mourant en cet état, meurt en état de damnation ; et il soutient que c'est le fonds de la doctrine chrétienne. Or, cela me toucha si fort et me touche encore, que j'ai peur d'être damné moi-même pour n'être pas incessamment occupé à l'instruction du pauvre peuple. Quel sujet de compassion ! qui nous excusera devant Dieu de la perte d'un si grand nombre d'hommes qui peuvent être sauvés par le petit secours que l'on peut donner ? Plût à Dieu que tant de bons Ecclésiastiques qui les peuvent

⁴⁹ Lettres de saint Vincent de Paul, tome I, page 38

⁵⁰ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 39.

⁵¹ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 42.

assister parmi le monde le fissent ! Priez Dieu, Monsieur, qu'il nous fasse la grâce de nous redoubler le zèle du salut de ces pauvres âmes."

Les démarches de M. du Coudray commençaient à obtenir quelques succès, mais pour hâter la conclusion de l'affaire, il voulut se faire aider de personnes haut placées et faire présenter ses mémoires par elles. Il en fit part⁵² à saint Vincent le 23 décembre 1631 : **[100]**

"Quant aux mémoires que vous désireriez être présentés par d'autres qui eussent moins d'intérêt à la chose, que nous, je le voudrais bien aussi, quoiqu'il me semble que cela soit assez ingénu ; mais quel remède ? Qui dit les choses tout bonnement comme elles sont et se soumet, Dieu agréé, comme je crois, ce procédé. La vérité et l'humilité s'accordent bien ensemble"

Enfin M. du Coudray put annoncer à saint Vincent la pleine réussite de la mission qui lui avait été confiée ; la Bulle⁵³ d'Urbain VIII (12 janvier 1632) érigea en Congrégation la Compagnie naissante des prêtres de la Mission, et le Souverain Pontife demanda à l'official de l'Archevêque de Paris d'en approuver les règles.

il approuva lui-même l'élection de saint Vincent comme Supérieur.

Ce premier résultat obtenu réjouit saint Vincent et sa Congrégation naissante, car la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ leur était chère. Cet acte d'Urbain VIII donnait à la Congrégation une vie réelle et une place, en quelque sorte officielle, parmi les familles religieuses qui travaillaient à la défense de la sainte Église.

Mais ce qui réjouissait saint Vincent et ses disciples, indisposa aussi bien à Rome qu'à Paris une congrégation puissante alors et dont le Supérieur Général était le Père Bourgoing que saint Vincent avait remplacé à la cure de Clichy.

M. du Coudray fit part de ce qu'il voyait et entendait afin que saint Vincent bien renseigné pût lui tracer une ligne de conduite, et il reçut cette réponse⁵⁴ à la date du 12 juillet 1632 :

"Dès que j'aurai reçu les témoignages que la Congrégation **[101]** désire de Mgr le Nonce et de Mgr l'Archevêque, je vous les enverrai, si tant est que nous puissions les obtenir ; car, il est vrai, on tâche de nous brouiller, comme vous m'avez mandé ; et cela, jusqu'à la personne de laquelle vous devrions espérer la plus grande assistance après Dieu. Mais tout cela ne m'étonnerait pas sans mes péchés qui me donnent sujet de craindre, non pas le succès de la chose qui tôt ou tard se fera, de delà comme de deçà ; mais je ne saurais vous exprimer combien les artifices m'étonnent ! Le R. P. Général⁵⁵ désavoue pourtant tout cela et m'a promis d'écrire à Mgr le Cardinal Barberini⁵⁶, à M. l'Ambassadeur et au R. P. René ; dès que j'aurai ces lettres, je vous les enverrai : cependant vous agirez, s'il vous plaît, le plus chrétiennement qu'il vous sera possible avec ceux qui nous embarrassent. Je les vois ici aussi souvent et cordialement, Dieu merci, comme je le faisais ; et il me semble que, par la grâce de Dieu, non seulement je ne leur ai point d'aversion, mais que je les honore et chéris davantage ; et vous dirai plus, que je ne m'en suis pas encore plaint au P. de Gondi, de peur de l'indisposer en sa vocation. Il est vrai, (ce qu'ils ont écrit de delà) que le P. B... est allé en mission en Normandie avec six ou sept, depuis environ quinze jours après Pâques, et que je leur ai baillé M. Renard, parce qu'ils m'en ont fait instance, afin de se conformer à nous ; et que depuis, un des leurs est venu passer deux ou trois jours à une de nos missions de ce Diocèse pour voir comment on fait ; et s'il leur plaît de venir davantage, ils seront les bienvenus ; car je ne croirais pas être chrétien, si je ne participais pas ou si je ne tâchais de participer à *l'utinam omnes prophetarent* de saint Paul. Hélas ! Monsieur, la campagne est si grande ! il y a des peuples à milliers **[102]** qui remplissent l'enfer ; tous les ecclésiastiques ne suffiraient pas, avec tous les Religieux, pour subvenir à ce malheur ! Faudrait-il que nous fussions si misérables d'envier que ces personnes-là s'appliquassent au secours de ces pauvres âmes qui se vont incessamment perdant ? Oh ! certes, ce

⁵² Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 54.

⁵³ Voir *Acta apostolica*, page 3.

⁵⁴ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 65.

⁵⁵ Le Père Bourgoing, Général de l'Oratoire, à qui saint Vincent avait succédé dans la cure de Clichy.

⁵⁶ François Barberini, neveu d'Urbain VIII.

serait être coupable de l'accomplissement de la mission de Jésus-Christ sur la terre ! Que si l'on nous veut empêcher, nous autres, il faut prier, s'humilier, et faire pénitence des péchés que nous avons faits en ce saint ministère. Je vous supplie, selon cela, Monsieur, de ne laisser pas de voir ces Pères, et de faire à leur égard ce que Notre Seigneur conseille de faire à l'égard de ceux qui exercent et empêchent, et de prier ceux là qui Dieu a donné de la charité pour nous, de ne leur point nuire de parole ni d'effet."

Mais les difficultés que rencontrait saisit Vincent ne l'empêchaient pas de continuer avec un zèle toujours admirable les bonnes œuvres entreprises et d'en commencer de nouvelles.

L'œuvre des ordinands avait produit des fruits merveilleux. L'œuvre des conférences ecclésiastiques, qui devait rendre au clergé de si grands services, allait prendre naissance.

Voici comment saint Vincent en parle à M. du Coudray⁵⁷, le 5 juillet 1633, pour l'encourager dans les embarras qu'il trouvait à Rome

"il faut que vous sachiez, ce que je pense ne vous avoir pas encore écrit, qu'il a plu à la bonté de Dieu donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable, aux exercices de nos ordinands ; elle est telle que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a **[103]** même plusieurs qui sont considérables pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous ; ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les collèges, avec des bénédictions très particulières de Dieu. Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte, et qui sont personnes de condition ; ce qui commence à être connu du public. Or, ces jours passés, un d'entre eux parlant de la manière de vie que menaient ceux qui avaient passé avec lui par les exercices des ordinands, proposa une pensée qu'il avait eue de les lier ensemble par manière d'assemblée ou de compagnie, ce qui a été fait avec une satisfaction particulière de tous les autres. Et la fin de cette assemblée est de vaquer à leur propre perfection, à moyenner que Dieu ne soit point offensé, mais qu'il soit connu et servi dans leurs familles, et à procurer sa gloire dans les personnes ecclésiastiques et parmi les pauvres : et cela sous la direction d'une personne de céans, où ils doivent s'assembler tous les huit jours. Et parce que Dieu a béni les retraites que plusieurs curés de ce Diocèse ont faites ici, ces messieurs ont désiré faire le même et ont en effet commencé. Or, il y a sujet d'espérer de grands biens de tout ceci, s'il plaît à Notre-Seigneur donner sa bénédiction à son œuvre, que je recommande particulièrement à vos prières."

M. du Coudray continua à mettre saint Vincent au courant de ce qui pouvait l'intéresser. Il lui annonça même qu'une compagnie d'ecclésiastiques de Provence avait l'intention de s'unir à la Congrégation.

Saint Vincent lui répondit à ce sujet⁵⁸ le 17 janvier 1634 : **[104]**

"Que vous dirai-je de ces ecclésiastiques de Provence ? Vous avez vu par la lettre qu'ils m'ont écrite, comme ils se sont liés à la Congrégation de saint Paul de Matha, qu'ils me mandent avoir même dessein que nous ; que si nous voulons nous unir, qu'ils y pourront entendre et venir avec un de la Congrégation du R. P. Paul en cette ville pour conférer ensemble. Je loue Dieu de ce qu'il a agréable de se susciter en ce siècle tant de bonnes et saintes âmes pour l'assistance du pauvre peuple, et le prie de toute l'étendue de mon cœur qu'il bénisse les desseins de ces saints ecclésiastiques et les fasse réussir à sa gloire. Quant à l'union, elle est à désirer ; mais les unions requièrent même fin, mêmes moyens et encore même esprit. Quoiqu'on ait les mêmes desseins, on ne laisse pas de se désunir. Tous les ordres de l'Église ont même fin qui est la Charité, et, faute d'avoir les mêmes moyens, ils ne s'accordent pas toujours. Un ordre a même fin, mêmes moyens et même esprit, et il ne laisse pas souvent d'avoir des désordres. Je dis ceci, Monsieur, afin que vous voyiez, si nous nous unissons, que nous ayions même fin, mêmes moyens, même esprit, et que devant de nous unir, nous soyons réciproquement informés de nos prétentions, des moyens d'y

⁵⁷ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 77..

⁵⁸ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 82.

parvenir, si nous avons un même esprit. Or, pour en être informés, ils ont raison de proposer de nous voir. S'ils nous font cette charité, Dieu sait de quel cœur nous les recevrons, et combien heureusement et simplement y procéderons. Je fais réponse à ce bon ecclésiastique, vous la verrez ; et s'il est en la même disposition qu'il m'a mandé, et que le P. Paul y soit aussi, vous la lui baillerez ; mais s'il n'y est point, vous ne la lui baillerez pas, ; et s'il y est, et que le P. Paul n'y veuille pas entrer, vous verrez s'il sera expédient de lui bailler. Si véritablement ils désirent s'unir à nous, tendre à même fin, prendre nos moyens et envoyer quelques-uns ici pour en prendre l'esprit ; je pense qu'il n'y aurait rien à redire" **[105]**

M. du Coudray, qui avait, ainsi que nous l'avons dit, une grande connaissance des saints Livres et des langues hébraïque et syriaque, voulut donner une nouvelle traduction de la Bible. Mais, en enfant d'obéissance, il ne voulut rien faire sans en parler à son supérieur ; et voici la réponse⁵⁹ qu'il en reçut, le 16 février 1634 :

“Je vous prie de ne vous pas arrêter à la proposition qu'on vous a faite de travailler à cette version. Je sais bien qu'elle servirait pour satisfaire à la curiosité de quelques-uns, mais non pas, certes, comme je crois, au salut des âmes du pauvre peuple, auquel la Providence de Dieu a eu dessein de toute éternité de vous employer. Il vous doit suffire, Monsieur, que par la grâce de Dieu, vous ayez employé trois ou quatre ans pour apprendre l'hébreu et que vous en sachiez assez pour soutenir la cause du Fils de Dieu en sa langue originale et pour confondre ses ennemis en ce royaume. Représentez-vous qu'il y a des milliers d'âmes qui vous tendent les mains et qui vous disent : Hélas ! Monsieur, vous avez été choisi de Dieu pour contribuer à nous sauver ; ayez donc pitié de nous, et nous venez donner la main pour nous tirer du mauvais état où nous sommes ; voyez que nous croupons dans l'ignorance des choses nécessaires au salut, et dans les péchés que nous n'avons jamais confessés par honte, et que, faute de votre secours, nous sommes en grand danger d'être damnés.

“Mais, outre les cris de ces pauvres âmes, que la charité vous fait entendre intérieurement, écoutez encore, s'il vous plaît, Monsieur, ce que mon cœur dit au vôtre, qu'il se sent extrêmement pressé du désir d'aller travailler et de mourir dans les Cévennes, et qu'il s'en ira, si vous ne venez bientôt, dans ces montagnes, d'où Monseigneur **[106]** l'Évêque crie au secours et dit que ce pays qui a été autrefois des plus florissants en piété de tout le Royaume est maintenant tout en péché, et que le peuple y périt de faim de la parole de Dieu.”

Au mois de juillet de la même année, saint Vincent écrivit encore à M. du Coudray pour le prier d'obtenir pour les missionnaires, qui vont dans les campagnes, les indulgences accordées aux Pères Jésuites et aux Pères de l'Oratoire. Dans cette même lettre, il lui demanda des indulgences pour les confréries de la Charité, et il fit connaître le bien considérable opéré à Paris par des dames de qualité qui en faisaient partie⁶⁰ :

“Faites votre possible pour obtenir les indulgences que Sa Sainteté a données aux RR. PP. jésuites et aux PP. de l'Oratoire, quand ils vont en Mission à la campagne. Il y a une indulgence plénière pour ceux qui se confessent à eux et ensuite communient. Plût à Dieu que vous puissiez en obtenir pour les confréries de la charité, qui, par la grâce de Dieu, font des choses merveilleuses. Nous l'avons érigée en diverses paroisses de cette ville et depuis quelque temps nous en avons une composée de cent à cent vingt dames de qualité, qui, chaque jour, quatre à quatre, vont visiter et secourir huit à neuf cents malades, leur portant de la gélatine, des consommés, des confitures et toutes sortes de douceurs, en outre de la portion ordinaire que la maison leur fournit, et cela pour disposer ces pauvres gens à faire une confession générale de leur vie passée et procurer que ceux qui meurent partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guérissent fassent bon propos de ne plus offenser Dieu. **[107]**

⁵⁹ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 84.

⁶⁰ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 80.

“Cela se fait avec une bénédiction particulière de Dieu, non seulement à Paris, mais encore dans les villages, soit par cette confrérie, soit par ceux qui lui fournissent des aumônes.

Parmi les nombreuses lettres que saint Vincent écrivit à ce zélé Missionnaire, citons celle du 6 novembre 1634, en laquelle⁶¹ il donne à M. du Coudray une charmante leçon de simplicité, et nous fait connaître en même temps quel était son attrait pour cette vertu.

M. du Coudray s’était plaint à saint Vincent et semblait douter de sa sincérité. Voici la réponse qu’il reçut :

“Je vous supplie très humblement de ne point donner occasion à aucun sentiment contraire à celui que je vois dans votre lettre et que vous avez de moi ou de ce bon Père. Vous savez que la bonté de votre cœur m’a, par la grâce de Dieu, donné la liberté de vous parler en toute confiance et sans vous cacher ni déguiser chose aucune, et il me semble que vous avez pu remarquer cela jusqu’à présent dans ma manière de procéder avec vous. Jésus ! bon Dieu ! en viendrais-je à ce malheur d’avoir à faire ou à dire quelque chose contre la sainte vertu de simplicité relativement à vous. Oh ! Dieu, que Dieu m’en préserve, Monsieur, comme aussi relativement à qui que ce soit. C’est la vertu que j’aime davantage, et à laquelle, ce me semble, je m’attache le plus dans mes actions, et s’il m’est permis de parler de la sorte, je dirai que c’est avec quelques progrès, par la miséricorde de Dieu. Au nom de Dieu, mon petit père, rejetez ces pensées comme des tentations que le malin esprit jette dans le vôtre, et croyez que mon cœur n’est pas tant le mien que le vôtre, et que [108] vous m’êtes à satisfaction et à consolation beaucoup plus que je ne le suis à moi-même.”

A la fin de l’année 1637, la duchesse d’Aiguillon fonda une maison dans son duché d’Aiguillon, et, du consentement de l’évêque, elle établit les Missionnaires au Pèlerinage de Notre-Dame de la Roze (diocèse d’Agen). Plus tard, en 1640, Mgr d’Elbène, évêque d’Agen, mit à perpétuité la cure à la chapelle de Notre-Dame de la Roze.

M. François du Coudray fut choisi pour premier supérieur de cette maison. Mais il n’y resta qu’un an, car à peine cette mission était-elle organisée que saint Vincent l’envoya prendre la direction de la nouvelle maison fondée à Troyes, et où se trouvaient un séminaire et une mission.

Le 12 mars 1638, Mgr René de Bresles, évêque de Troyes, donna à la Congrégation une maison située dans la grande rue du faubourg Saint-Michel. Il demandait six prêtres pour la direction du séminaire et pour la mission ; à la charge de recevoir chaque semaine en retraite un curé ou autre ecclésiastique envoyé par l’évêque, et enfin les ordinands pendant dix jours aux quatre temps⁶².

Après avoir mis en ordre le séminaire et la mission, M. du Coudray fut envoyé deux ans après à la mission de Toul. Saint Vincent voulait, pour le représenter dans ce malheureux pays, un missionnaire qui pût seconder son action charitable.

C’était le moment où la Lorraine était le plus désolée. Écoutons ce que dit Collet⁶³ :

“Une partie des villes, des bourgs et des villages étaient déserts, les autres étaient réduits en cendres. Ceux dont le soldat n’avait pu s’emparer souffraient tout ce que la [109] peste et la faim ont de plus terrible ; leurs habitants, livides, hâves, défigurés, se trouvaient heureux, quand ils pouvaient manger en paix l’herbe et les racines des champs. Le gland et les fruits sauvages se vendaient communément au marché pour la nourriture de l’homme. Les animaux morts d’eux-mêmes, les charognes les plus infectes, étaient recherchés avec avidité, ou plutôt avec une sorte de rage. Une mère s’en associait une autre pour manger avec elle son propre enfant, avec promesse de lui rendre la pareille. On pendit à la porte de Nancy un homme convaincu d’avoir tué sa sœur pour un pain de munition. Tout ce que les famines de Samarie et de Jérusalem ont eu de plus terrible, l’était encore moins que ce que l’on vit alors. Nous ne savons pas que pendant le siège de la Ville

⁶¹ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 93.

⁶² Acte de fondation.

⁶³ Collet, t. I, p. 287-288.

sainte, les enfants aient dévoré ceux dont ils avaient reçu la vie : ces horreurs étaient réservées à la Lorraine, et nous n'oserions les rapporter, si nous n'avions devant les yeux des auteurs contemporains, qui nous en ont transmis la funeste mémoire. C'est ce qui fit dire au Père Caussin, qui vivait alors, et qui était confesseur de Louis XIII, que la Lorraine était le seul pays du monde, qui eût donné à l'univers un spectacle plus horrible que celui du dernier siège de Jérusalem : *Sola Lotharingia Ierosolymam calamitate vincit.*"

Saint Vincent envoya de nouveaux secours, et M. du Coudray était chargé de les faire distribuer.

C'était aussi le moment où le saint se multipliait à Paris pour sauver ce pauvre pays. Voici, comment s'exprime Collet⁶⁴ :

"Les peines que se donna le saint prêtre ne furent pas infructueuses. Il se vit peu à peu en état de sauver la vie et [110] souvent l'honneur aux habitants de vingt-cinq villes, et d'un nombre infini de bourgs et de villages, qui étaient aux abois. Il nourrit une multitude de gens affamés ; il fit donner à un tas de malades, qui souvent étaient couchés sur les places publiques, tous les genres de secours qu'ils pouvaient attendre de la charité la plus sensible. Il procura des vêtements à ceux qui n'en avaient pas, c'est-à-dire (car on pourrait s'y tromper) non seulement à un nombre prodigieux de gens de la lie du peuple de tout âge et de tout sexe ; mais encore à quantité de filles de condition, qui étaient sur le point de périr en plus d'un sens, à quantité de religieux dont les monastères avaient été pillés ; à quantité de vierges consacrées à Dieu, qui étaient aussi défigurées que celles dont parle Jérémie ; qui, pour la plupart, n'avaient ni voiles ni chaussures, et qui, couvertes de lambeaux également ridicules et bizarres, avaient jusqu'alors inutilement annoncé à toute l'Europe l'excès de leur affliction et de leur pauvreté.

"Comme une sage économie dans le maniement des aumônes est un des meilleurs moyens dont on puisse se servir pour ménager ceux qui les font, et les rendre utiles à ceux qui les reçoivent, Vincent prit dans la distribution qu'il fut chargé d'en faire toutes les mesures d'une prudence consommée. Il envoya douze de ses Missionnaires pleins de zèle et d'intelligence en différents endroits du pays. Il leur associa quelques Frères de sa Congrégation qui avaient des secrets contre la peste, et qui savaient la médecine et la chirurgie. Il leur dressa un long et sage règlement, au moyen duquel ils ne pouvaient offenser ni les évêques, ni les gouverneurs, ni les magistrats. Il leur prescrivit de consulter les curés, ou, quand il n'y en avait point, ce qui arrivait souvent, les personnes les plus qualifiées des lieux qu'ils visitaient, afin d'éviter la surprise et de proportionner les secours aux besoins, et à la condition de ceux à qui ils devaient être appliqués. Quoique les [111] dames de son assemblée s'en rapportassent absolument à lui, et qu'elles lui laissassent une liberté entière de disposer à son gré des grandes sommes qu'elles lui mettaient entre les mains, il ne fit jamais rien sans prendre leurs avis ; souvent même il voulait recevoir, ou par lui-même, ou par d'autres, les ordres de la reine, afin de suivre en tout l'intention des bienfaiteurs, et d'éviter tout soupçon d'acceptation de personnes."

Nous trouvons à cette date (1640) deux lettres de saint Vincent à M. du Coudray relatives au secours qu'il lui envoyait. Elles font connaître la charité du saint et la sage prudence qu'il mettait dans la distribution des aumônes.

Voici la première⁶⁵, datée du 17 juin 1640 :

"Nous envoyons tout ce que nous avons pour les religieux et pour les religieuses, Par la lettre que j'écris à M. Villeteau et que vous cacheterez, vous verrez le sentiment de Mme la duchesse d'Aiguillon sur le sujet de la distribution. Mathieu⁶⁶ vous apporte votre petit fait, vous ajusterez

⁶⁴ Collet, t. I, p. 289-290

⁶⁵ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 316.

⁶⁶ C'était un Frère de la Mission qui s'appelait Mathieu Renard, il était de Brienne-le-Château, diocèse de Troyes. Il mourut à Saint-Lazare le 5 octobre 1669. Il a fait une relation de dix-huit dangers qu'il courut dans ses voyages et dont Dieu le préserva par les mérites de son serviteur. L'auteur du manuscrit que je vais citer dans la note suivante, dit avoir appris du Frère Mathieu que saint Vincent a fait distribuer en Lorraine près de deux millions de livres. (Collet, t. I, p. 319 note 1)

vosre dépense à cela. Pour les 2000 livres que vous avez reçues de M. de Saint-Nicolas pour les religieuses, au nom de Dieu, Monsieur, n'en divertissez rien à votre usage, sous quelque prétexte de charité que ce puisse être. Il n'y a point de charité qui ne soit accompagnée de justice, ni qui nous permette de faire plus que nous pouvons raisonnablement. Je ne vous dis rien de l'affaire de M. F. sinon que [112] je suis bien aise qu'il en confère avec M. Midot⁶⁷ et que vous comptiez avec lui de gré à gré de vos différends, tandis que M. le président de Trélon est là, qui pourra modérer les petites chaleurs. Il serait à souhaiter que ces messieurs agréassent que les choses fussent remises au premier état ; mais la Providence en ayant disposé autrement par ce bon et saint prélat défunt, il faut se soumettre, vu qu'il n'est point à espérer que la justice en dispose autrement, ni expédient de le tenter.

“Toutes les visites que j'ai faites jusqu'à présent à Richelieu et à Troyes se sont faites avec tant de fruit et de bénédictions, que j'ai vu la vérité de ce qu'on dit des Chartreux : qu'entre les moyens par lesquels ils se conservent dans leur première observance est la visite annuelle. Cela a fait que j'ai pensé qu'il est expédient que nous fassions les nôtres tous les ans, et pour cela, ne pouvant aller moi-même en personne pour les faire en Lorraine, j'y envoie M. D'Horgny dont vous connaissez la simplicité et la piété, et son exactitude à l'observation du petit règlement de la maison ; je vous supplie, Monsieur, de le recevoir en cette qualité, et de lui avoir la même confiance qu'en moi-même, vous savez que c'est vous qui le nous avez donné et la reconnaissance qu'il en a, et de plus l'estime qu'il a de vous, feront, j'espère, que vous ferez en sorte que chacun de la maison profite de cette action, qui ne se fait jamais sans grand fruit et bénédictions. Je viens d'envoyer M. Lambert à notre maison de la Roze à même fin, et espère d'aller faire la même, vers le milieu de l'automne à l'égard de Troyes, Gênes et autres lieux, si Dieu me donne vie et santé pour cela. Il importe que ledit sieur [113] ne soit point connu à Toul pour celui qu'il est, pour beaucoup de raisons. Il vous dira nos petites nouvelles, et comme je vous embrasse en esprit avec toute l'humilité et l'affection possible.

La seconde lettre⁶⁸ est datée du 10 juillet 1640 :

“Voici Mathieu qui vous apporte votre fait, nous apprendrons par M. le Président l'état de l'affaire de M. de Fleury, et nous verrons ensuite. Je vous ai écrit qu'il est nécessaire que vous fassiez les distributions par l'ordre de M. de Villereau, et que vous les fassiez faire de même. J'estime que vous aurez reçu ordre signé de lui et que vous le suivrez exactement. Je vous prie aussi très humblement de retirer acquit dans chaque monastère de ce que vous donnerez, et pour les distributions à faire aux autres villes où il y a des personnes de notre Compagnie, vous leur inculquerez cela ; qu'ils suivent entièrement l'ordre que nous a donné mon dit sieur de Villereau, qu'ils retirent quittance de tout ce qu'ils donneront, parce qu'il nous en faut compte ; et que, sous quelque prétexte que ce soit, l'on n'en divertisse ni applique ailleurs pas une maille ; et vous m'enverrez, s'il vous plaît, par le Frère Mathieu, une copie de l'état signé de M. de Villereau et de son ordonnance, s'il y en a, et vous m'aviserez tous les mois des sommes particulières que vous aurez distribuées ou donné ordre de distribuer aux autres lieux. Jamais je n'ai vu un plus grand ordre que celui qu'on requiert et qu'on observe. Vous ne me dites rien du nombre des pauvres des champs retirés dans la ville ou aux faubourgs auxquels vous distribuez. Je fais voir cela à ces bonnes Dames, tous les mois, de tous les autres lieux. Il n'y a que Toul dont je lie l'ai pu faire voir, il y a assez longtemps, et cela les [114] console fort. Nous employâmes, samedi passé, deux ou trois heures à voir les autres lettres, dont elles étaient ravies de consolation. Voilà, Monsieur, ce que je vous dirai pour le présent, sinon que je vous porte souci à votre santé, et cela je vous le demande avec toute l'affection qu'il m'est possible par Notre-Seigneur, en l'amour duquel et de celui de sa sainte Mère, je suis etc...”

⁶⁷ M Midot était d'une haute capacité et d'une probité antique. Il s'était fait une grande réputation à Rome où il avait séjourné. Les ducs de Lorraine avaient pour lui une estime qui allait jusqu'au respect. Il en avait lui-même beaucoup pour saint Vincent à qui il rendit de grands services. (Collet, t. I, p. 291, note 1)

⁶⁸ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 319.

En 1642, nous trouvons M. du Coudray à la première assemblée générale ; et, après la clôture de l'assemblée, il resta à Paris, pour travailler de concert avec MM. Portail et d'Horgny à la rédaction des Règles.

A la fin de cette même année, une lettre de saint Vincent du 28 novembre nous annonce le départ de M. du Coudray pour Alger. La connaissance qu'il avait de la langue arabe le rendait propre à la délicate négociation de délivrer les esclaves. Voici ce que dit saint Vincent⁶⁹ :

“M. du Coudray s'en va en Barbarie pour la délivrance d'environ quatre-vingts esclaves, et à dessein de faire la mission parmi les autres qui sont au nombre de dix mille, à Alger”

Il devança les missionnaires qui trois ans plus tard vinrent se fixer à Alger.

A la fin de 1644, nous retrouvons M. du Coudray supérieur de la Roze, maison qu'il avait fondée en 1638.

Mgr Pavillon, évêque d'Alet, longtemps appliqué aux missions par saint Vincent, avait connu M. du Coudray. — Nous avons de lui une lettre adressée au supérieur de la Roze, le 23 mai 1645. — La voici :

“Monsieur,

“J'ai donné des lettres d'ordre à M. Lucas qui s'en [115] retourne plein d'une forte résolution de correspondre plus fidèlement que jamais à sa vocation, et réparer désormais, par une profonde humilité et aveugle obéissance, les manquements qu'il pourrait avoir commis. - Je vous supplie très humblement de le vouloir aider à ce dessein par les soins charitables que vous prendrez de sa personne, ensuite de la confiance cordiale qu'il se propose dorénavant d'avoir en vous.

“Je vous remercie de tout mon cœur du charitable accueil que vous faites à l'ecclésiastique de mon diocèse que je pris il y a quelques mois la liberté de vous adresser pour les exercices spirituels. Il ne peut s'empêcher que de témoigner les grandes obligations qu'il vous a, et répète qu'il ne rendra pas inutiles les saintes et salutaires instructions qu'il a reçues de vous. Ajoutez à cette première grâce une seconde s'il vous plaît pour mon regard, qui est de vous souvenir de ma misère en vos saints sacrifices et de me croire en l'amour du Sauveur et de sa sainte Mère,

“Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

“NICOLAS,
“Évêque d'Alet.

“De Comance, 23 mai 1645.”

Il continua plusieurs années à diriger cette maison, et il y était encore quand M. Portail en fit la visite à la fin de l'année 1646. Enfin, envoyé à Richelieu, il y mourut en 1649.

Saint Vincent écrivit à M. Portail, à Marseille, le 1 mars 1649 pour lui annoncer cette triste nouvelle :

“il a plu au bon Dieu de disposer de M. du Coudray à Richelieu. J'en ai grand regret pour ne l'avoir point vu auparavant. Vous savez les obligations que lui a la Compagnie. Je le recommande tout particulièrement à vos prières et à celles de la famille.” [116]

C'était le second des premiers compagnons de saint Vincent que la mort lui enlevait⁷⁰.

M. du Coudray mourait à l'âge de soixante-trois ans, après avoir servi la Compagnie vingt-trois ans.

⁶⁹ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 431.

⁷⁰ Comme on le verra dans la note suivante, M. Jean de la Salle était mort en 1639.

JEAN DE LA SALLE

- 1598-1639 -

Naissance de Jean de la Salle. - Il vient rejoindre saint Vincent. - Ses succès dans les Missions. - Lettre à Mlle Le Gras. - Lettre de saint Vincent à M. de la Salle. - Il fait une mission dans le Bordelais. - Dirige le séminaire interne. - Mission de Saint-Germain. - Lettre de saint Vincent à M de la Salle. - il est appliqué à l'œuvre des Ordinands. - Sa mort.

M. Jean de la Salle naquit à Seux (diocèse d'Amiens), le 10 septembre 1598. Après avoir fait de très bonnes études en Sorbonne, il fut ordonné prêtre en 1622. Quatre ans après, en avril 1626, il venait s'adjoindre à saint Vincent, et il signait, avec M. Portail et M. du Coudray, l'acte notarié qui les liait tous les quatre, et par lequel ils reconnaissaient saint Vincent comme leur supérieur.

M. de la Salle remplit avec grand succès les fonctions qui lui furent confiées.

Par les lettres qui nous restent de Mlle Le Gras, nous voyons souvent qu'elle prie saint Vincent de l'envoyer soit pour prêcher aux réunions des Dames, soit pour établir la confrérie de la Charité, ou lui rendre sa ferveur première.

Mlle Le Gras se loue beaucoup de son zèle, et fait connaître avec bonheur les bénédictions que Dieu accorde à ses travaux.

Nous trouvons de M de la Salle à Mlle Le Gras, à la date du 9 février 1630, une lettre où il parle des Dames de la Charité [118]

“Mademoiselle,

“Je loue Dieu de ce qu'il lui a plu de vous donner un si bon commencement, à qui il n'a garde de vous dénier ni l'esprit, ni tout ce qu'il faudra pour faire tout réussir à sa plus grande gloire. Tâchons seulement de bien résigner le tout entre ses mains. Je suis bien aise du zèle des bonnes Dames de la Charité et de leur dévotion.

“Je suis bien pourtant de votre avis, que ce soit là pour la première et la dernière fois, et qu'elles se contentent dorénavant de faire dire une messe basse, sans que le Chapitre y assiste. Pour le murmure, il faut se résoudre pour une bonne fois à tout écouter, à ce commencement ; ici un peu de patience fera taire tout le monde. Cela vient de ce qu'on ne sait pas bien encore ce qui est porté par le Règlement. Je pense qu'il s'y faut rendre la plus exacte qu'il sera possible, tant en ceci qu'en autre chose, et particulièrement aux difficultés que vous proposez. Il faut que la personne que l'on veut mettre au soin de la Charité soit actuellement malade ; et pourvu qu'on soit pauvre, quel inconvénient d'assister en partie, si on ne veut pas en tout, pourvu qu'on le demande.

“Voilà, Mademoiselle, ce que j'avais pour répondre aux vôtres. Je vous recommande de tout mon cœur ces bonnes Dames, et particulièrement les officières. Donnez-leur bon courage, et je vous promets bien de me souvenir de vous et d'elles au saint sacrifice de la Messe, comme étant en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère.

“Mademoiselle, votre très humble serviteur.”

L'année suivante, il donna une mission au Mesnil, dans la Champagne. Saint Vincent, qui prescrivait aux missionnaires de ne rien recevoir des populations qu'ils évangélisaient, fait une exception pour le Père de Gondi, fondateur [119] de la mission. - Voici ce qu'il écrivit à M. de la Salle, au mois de novembre 1631.

“il n’y a point de difficulté de recevoir la charité de Mgr le R. P. de Gondi⁷¹. Si déjà vous l’avez refusée, faites en vos excuses à M. Ferrat, c’est notre fondateur ; nous n’avons pas droit de refuser ce qu’il nous donne pour l’amour de Dieu, non plus que de quelque autre qui ne serait pas du lieu où l’on ferait la mission. Saint Paul en usait ainsi, et ne prenait jamais au lieu où il travaillait, mais il prenait des autres églises pour travailler aux nouvelles, lorsque l’ouvrage de ses mains ne suffisait pas, ou que la prédication et les conversions l’empêchaient de travailler de ses mains pour gagner sa vie. *Spoliam Ecclesias Macedoniae ut non essem vobis oneri*, dit-il aux Corinthiens, quoiqu’il dise que sa gloire en la prédication de l’Évangile était de ne rien prendre.”

Dans une lettre de saint Vincent à Mlle Le Gras, du juillet 1632, nous voyons qu’elle réclame M. de la Salle pour établir la confrérie à Villeneuve-Saint-Georges.

En 1633, il partit pour le Bordelais, où il travailla pendant trois ans avec M. Brunet⁷². Plusieurs lettres de saint Vincent, écrites à M. de Fonteneil⁷³, chanoine de Bordeaux, nous donnent connaissance de leurs travaux.

Quelques années après la fondation de la Compagnie, saint Vincent eut la pensée de former un Noviciat auquel il donna le nom de Séminaire, pour y préparer les jeunes gens, ainsi que les prêtres qui se donnaient à lui, aux fonctions de son Institut. **[120]**

Ce fut sur M. de la Salle qu’il jeta les yeux pour un directeur aussi important. Écoutons Abelly (L. II, c. VIII, p. 94) :

“Le premier qu’il choisit pour l’employer à cette direction fut M. de la Salle, l’un des trois premiers prêtres qui s’étaient joints à lui, et ayant dressé un ordre pour l’emploi de la journée et quelques règles particulières propres pour cette probation, ce Séminaire fut commencé au mois de juin de l’année 1637, en la maison de Saint-Lazare, où il a toujours depuis continué, et continue encore avec bénédiction, y ayant pour lors trente ou quarante séminaristes, tant prêtres que clercs.

“Ce Séminaire est proprement le premier séminaire qui a été fait pour ceux de la Congrégation de la Mission, à la différence des autres séminaires qui ont été établis pour former les autres ecclésiastiques qui ne sont pas de cette Congrégation. Vincent l’appelait *Spem gregis*, et la pépinière des missionnaires ; et il a toujours eu cette confiance en la providence paternelle de Dieu, qu’il aurait soin de la remplir de sujets propres pour son service ; car il tenait pour maxime que c’était à Dieu de choisir et d’appeler ceux qu’il lui plaisait ; et que, comme les premiers missionnaires du Fils de Dieu, qui ont été ses Apôtres, ne se sont pas ingérés d’eux-mêmes, mais ont été choisis par ce divin Sauveur, qui appela à lui ceux qu’il voulut, de même qu’il fallait que ceux qui se donneraient à Dieu, pour travailler à l’imitation de ces grands saints, à l’instruction et à la conversion des peuples, fussent choisis et appelés par le même Seigneur.”

Après avoir organisé le Séminaire interne, M. de la Salle reprit le travail des missions ; il assista à la mission de Saint-Germain-en-Laye, demandée à saint Vincent par le roi Louis XIII (février 1638). **[121]**

Saint Vincent eût bien voulu qu’elle eût été faite par d’autres. Ses prêtres, nés pour le salut des pauvres gens de la campagne, lui paraissaient peu propres à évangéliser les grands du siècle, qui ne préfèrent que trop souvent l’orateur qui sait plaire, à l’homme de Dieu qui touche et convertit. Mais Louis XIII ayant fait l’honneur à notre saint de lui mander qu’il voulait de ses missionnaires, il fallut condescendre à ses désirs. Les commencements furent pénibles. La manière dont on combattit les nudités scandaleuses et la fermeté constante avec laquelle on voulut dans le tribunal obliger les femmes mondaines aux règles d’une exacte modestie, firent un bruit étonnant. On se

⁷¹ Lettres de saint Vincent de Paul, tome I, page 53.

⁷² M. Brunet, né à Riom, diocèse de Clermont, en 1199, ordonné prêtre en 1623 et reçu dans la Compagnie en 1627.

⁷³ Lettres de saint Vincent, tome I, page 94.

plaignit hautement de la prétendue sévérité des ouvriers, et on les chanta sur tous les airs. Mais ces hommes, accoutumés à aller leur train, continuèrent à prêcher l'Évangile dans sa pureté et à exclure de la participation des saints mystères ces personnes qui, quelquefois sans passion, se présentent de manière à l'exciter dans les autres.

Toutefois le calme ne tarda pas à succéder à la tempête. L'onction de l'Esprit de Dieu toucha celles qui avaient jeté les plus hauts cris. Elles devinrent si ferventes qu'elles voulurent être associées à cette confrérie de Charité dont nous avons parlé si souvent. Elles servirent les pauvres chacune à son tour, et se partagèrent en quatre bandes ; elles sollicitèrent en leur faveur la piété des fidèles, et leur procurèrent de grands secours. Il n'y eut presque personne de la maison du roi qui ne s'efforçât de profiter de la grâce que Dieu répandait avec abondance. Ce religieux prince en fut très touché, et il eut la bonté de dire à un de ces dignes ministres de la parole, "qu'il était fort satisfait de tous les exercices de la mission, que c'était ainsi qu'il fallait travailler quand on voulait réussir, et qu'il rendrait ce témoignage partout. Ce sont ses propres expressions." (Collet, 1. I, p. 280.)

M. de la Salle, témoin des heureux fruits de la mission, [122] écrivit à M. D'Horgny qui l'avait remplacé dans la direction du séminaire : "Dites au séminaire que sans la mission de Saint-Germain des milliers d'âmes auraient été perdues."

M. de la Salle, après la mission, revint à Saint-Lazare et fut employé aux exercices des ordinands.

Voici une lettre⁷⁴ que lui écrivit saint Vincent qui revenait de Limours, le 14 juin 1638 :

"Monsieur,

"La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

"Je revins hier de Limours fort tard et n'ai pu encore lire que votre lettre et celle de M. Marceille. Je vous envoie ce bon enfant de Mespau que j'ai trouvé céans, faute que M. Portail ne le vous a envoyé. Vous lui ferez faire sa retraite d'abord, s'il vous plaît. Je retiens le petit Jean jusques à demain.

"Par la grâce de Dieu je me porte bien de mon voyage ; c'est un grand cas que pendant que j'ai été ici sans rien faire, je me suis trouvé quasi comme à Paris, et que le grand tracas m'a quasi ôté mon incommodité tout à fait. Si je continue en l'état que je suis, je m'en retournerai vers la fin de la semaine, Dieu aidant. Que vous dirai-je cependant de M Le Prieur ? S'il y a quelque sujet de l'aller voir, vous le ferez, ou M. Marceille.

"Cependant je ne sais s'il a parlé de Limours, petite ville de l'arrondissement de Sceaux, du dernier bail du Bourget. Je suis étonné de ce qu'on m'a mandé que j'avais dit qu'on le passât en mon absence, parce que je pense ne m'être pas bien fait entendre ; il me semble que j'avais dit qu'on remît la fermure à mon retour, car je voyais bien [123] qu'il y aurait quelque chose à faire trouver bon à M. Le Prieur, c'est sans doute que M. Marceille l'entendit autrement. Je sais pourtant que j'ai parlé de l'offre dudit fermier à mon dit M Le Prieur, le jour avant mon départ, et qu'il me dit qu'il valait mieux accepter son offre que celui qu'un autre faisait. Je vous supplie, Monsieur, que l'un de nos portiers ne sorte jamais de la porte pour quelque raison que ce soit, et qu'il y en ait toujours deux. Vous ne me dites point qui c'est qui fait les prisons et qui en a les clés. Que vous dirai-je touchant les personnes qui demandent à être de la Compagnie ? Rien, sinon que je m'en rapporte à vous à l'égard de tous, et que ce jeune homme de Caen qui appréhende les tendresses de son père, doit être un peu plus longtemps à considérer surtout si son père est incommodé, et lui est quelque chose de bien recommandable. J'écris ceci au sortir du lit, la présente servira pour M. de Marceille aussi, lequel je prie de donner 800 livres à Alexandre pour les étoffes et de tâcher d'allonger avec le reste qu'il a. Nous verrons, à mon retour, ce qui se pourra faire pour avoir de quoi subsister. Je le prie bien fort d'avoir soin de sa santé, et Alexandre de la sienne, et d'envoyer Henri à Saint-Denis pour faire l'emploi des étoffes ; s'il est incommodé M. de Marceille pourra dire à M. de Ducy que je penserai à la demande qu'il fait d'un garçon. Mais pour notre frère N... Il n'y

⁷⁴ Lettres de saint Vincent de Paul, tome I, page 209.

faut pas penser ; je le salue très humblement, vous assurerez aussi M. le Prieur, si vous l'allez voir, de mon obéissance, et saluerez M Coffin. Bonjour, Monsieur, je suis votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL.”

M. de la Salle continua ses exercices pour les ordinands jusqu'à la fin de sa vie ; ce fut, pour ainsi dire, sa dernière œuvre et le dernier fleuron qu'il ajouta à une couronne si garnie de mérites et de bonnes œuvres. Saint Vincent en parle encore dans une lettre en date du 14 octobre 1638. [124]

“Nous avons, dit-il, soixante-dix exercitans dont cinq ou six sont bacheliers et des plus savants, quoique en Sorbonne on ait fait rumeur contre l'ordre établi, et l'obligation aux personnes de cette condition d'assister aux exercices”

M. de la Salle mourut en septembre 1639, comme nous l'apprend une lettre de saint Vincent à Mlle Le Gras. C'est celui des sept premiers compagnons de saint Vincent que nous voyons disparaître d'abord. Ce fut une grande perte pour la Compagnie, car il était excellent missionnaire, zélé et fort savant.

il avait dirigé le séminaire interne, prêché avec fruit des missions, organisé la Confrérie de la Charité en beaucoup d'endroits, et enfin donné avec grande bénédiction les exercices préparatoires, pour les ordinands. Dans une conférence, saint Vincent fait l'éloge de sa sagesse à conduire les exercitans. Il cite l'exemple “d'un jeune homme, le plus bel esprit qu'on ait vu parmi les exercitans, duquel M de la Salle était conducteur, qui témoignait vouloir être de la maison et qui l'eût été si on lui avait touché le moindre mot là-dessus : il est maintenant aux capucins et y fait merveille.” Mais M. de la Salle, sage et réservé comme son maître, ne fit rien pour le retenir dans la Congrégation.

JEAN B É C U

- 1592-1667 -

Sa naissance (24 avril 1592). - Son ordination (septembre 1616). - Son entrée dans la Compagnie (octobre 1626). - Missions qu'il donne à Montreuil, à Saint-Victor, à Marchais, à Montmirail. Lettres que saint Vincent lui écrit pendant ces missions, - il devient supérieur de la Maison de Toul (1642-1646), vice-visiteur (1656) et visiteur (1657) de la province de France. - il assiste à la mort de saint Vincent et à l'Assemblée qui élit son successeur.

M. Jean Bécu naquit à Braches, petite paroisse du diocèse d'Amiens, le 24 avril 1592. Ordonné prêtre en septembre 1616, il vint dix ans après, en octobre 1626, se mettre à la disposition de saint Vincent. Appliqué aux missions, il y travailla avec beaucoup de zèle et d'ardeur ; malheureusement sa faible santé l'arrêta souvent. A la date du 31 mai 1631, nous le voyons à Montreuil prêcher à la Confrérie de la Charité, qui était visitée par Mlle Le Gras⁷⁵. Quelques années après, nous le trouvons en mission à Saint-Victor, en compagnie de M Cuissot. Saint Vincent lui écrit la lettre suivante, le 17 mars 1638

“Monsieur,

“Vous voilà sur votre départ, nous vous attendons avec grand désir de vous revoir en bonne disposition ; je vous supplie cependant de pressentir de M le curé de [126] Saint-Victor (au cas que vous le jugiez de bonnes mœurs et de capacité suffisante), s'il a intention de se faire religieux de l'ordre de Malte, ainsi que les statuts le requièrent de ceux qui en ont les cures, et au cas que vous le trouviez incertain, vous lui ferez entendre que c'est l'intention de M. le Commandeur⁷⁶, et qu'il y pense, et lui mande sa dernière résolution dans un mois. Pour ce que, s'il ne le désire, il est résolu de suivre les statuts de l'ordre et de bailler la cure à un autre, et s'il le désire, mon dit sieur le Commandeur désire le voir et lui faire entendre son intention sur quelque préparation qu'il désire qu'il fasse, avant de commencer le noviciat. Vous lui ferez entendre ceci doucement et prudemment, s'il vous plaît, et rapporterez à M. le Commandeur son intention ; vous passerez en Champagne, près de Houdin, s'il vous plaît, et vous informerez de quelques habitants comme ils se trouvent du curé que M. le Commandeur y a envoyé depuis peu, si ce n'est que vous ayez besoin de prendre le coche à Dreux, auquel cas vous le prendrez, M. le Commandeur le saura d'ailleurs, et moi je salue M. le curé de Saint-Victor et M. Cuissot, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur.

“Votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL.”

Au mois de juin, M. Bécu travaillait à Montmirail avec M. Cuissot et quelques autres missionnaires. Une nouvelle lettre de saint Vincent vient l'y trouver :

“Monsieur,

“Béni soit Dieu de tout ce que vous me mandez ; je m'informerai d'une maîtresse d'école, si vous me mandez à quoi pourra monter ce qu'elle gagnera et qu'il ne s'en [127] trouve de delà ; il est bien dangereux que les filles et les garçons aillent à l'école ensemble. La direction de la Charité appartient à M le Prieur ; s'il y a des fonds, il n'y aura point danger qu'on en fasse accommoder la

⁷⁵ Lettre de saint Vincent de Paul à Mlle Le Gras.

⁷⁶ Brulart de Sillery, Commandeur de l'ordre de Malte.

chapelle. Je soupçonne un peu l'attache de cette pauvre femme à se piquetter la tête. Il faut tâcher à lui faire changer, si elle ne le veut pas, *in nomine Domini*, ce que vous lui proposiez me semble raisonnable : J'ai écrit à Mgr de Soissons touchant les deux MM Abéline et Breton ; il sera bon de faire appliquer quelque restitution ou quelque aumône pour la délivrance de ce prisonnier. Je vous prie de dire à M. Cuissot que son bon frère m'est venu voir plusieurs fois, qu'il demeure et travaille chez un orfèvre, que j'ai oublié son nom, et ne sais comme quoi lui faire donner sa lettre qu'il se propose de lui écrire, et qu'il me paraît bon enfant. Nous avons eu soixante ordinands, ou environ, qui ont bien fait, Dieu merci. Mgr l'Archevêque les est venu voir, et s'en est retourné bien satisfait, Dieu merci, et certes avec sujet par la miséricorde de Dieu. M. Mouton n'a plus de fièvre, chacun se porte bien, Dieu merci ; il n'y a que le bon M. Foucquet, le père, qui est plus mal et en danger. Je vous supplie de prier et de faire prier Dieu pour lui comme pour l'un des plus hommes de bien que je connaisse, qui suis à M Abéline, et à M Le Breton et à toute la Compagnie.

“Votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL.”

Quinze jours après, une lettre nous apprend que saint Vincent est à Freneville avec la fièvre. Voici ce qu'il écrit à M. Bécu à la date du 17 juin 1638.

“Monsieur,

“Je reçus hier au soir à Freneville celle que vous m'avez écrite du 3 de ce mois. Je suis bien en peine de votre petite [128] indisposition et prie Notre-Seigneur qu'il rende votre pleine santé. Vous ferez bien de donner vingt sols aux bedeaux et demi-écu au jardinier ; vous ne pouvez faire que ce que vous avez fait qui est de renvoyer les deux adultères couverts, si ce n'est que l'un ou l'autre revienne, auquel cas il sera bon de faire ce qui se pourra pour les porter à la séparation, la femme aura peut-être plus de disposition à cela. L'affaire de la maîtresse d'école est un ouvrage à faire par le R. P. de Gondy, étant sur le lieu, comme le remboursement des deniers de la Charité. Je ne doute point que la Mission n'aille lentement dans l'embarras que les esprits ont à présent à cause du temps qui court, la discussion avec M le Prieur y peut bien aussi contribuer. Il ne faut point prendre parti là-dedans ; il n'y a que les personnes neutres qui puissent réunir les esprits. L'exposition du Saint-Sacrement n'est pas en usage partout dans les Octaves. Il faut faire à Rome comme à Rome et agréer les coutumes des lieux si elles ne sont vicieuses. Le notaire qui a écrit comme les parties lui ont dit, a fait son devoir de les avertir avant que d'écrire, et quoiqu'il sût le contraire, il a dû néanmoins croire les contractants ; il est là comme un juge qui doit ajouter plus de foi à ce que les parties prouvent qu'au contraire, et voilà pour le premier cas ; et pour le second, je doute que celui qui a acheté le pré au cas du rachat dans trois ans, soit de bonne foi, à cause qu'il n'est vendu son juste prix. Il y a lésion d'environ soixante livres, cet homme-là fera bien de libérer le vendeur de la rigueur de la clause, qu'il ne pourra être reçu au rachat trois ans passés, ou bien qu'il lui donne soixante livres outre les cent pour la vente pure et simple ; par ce moyen il achètera le pré au denier-vingt, qui est le juste prix du bien en.... et puis cette nature de contrats qui portent la rigueur de la clause ci-dessous, est contre les bonnes mœurs, quand l'on ne donne le juste prix. [129]

“Voilà, Monsieur, ce que je vous puis dire de Freneville, où je suis avec ma petite fièvre, de l'ordre d'Alexandre⁷⁷. Quantité de monde demande ici de vos nouvelles. F. Hubert y fait incomparablement bien ; Mlle de La Grange est fort dangereusement malade ; elle crache son poumon ; ce sera une grande perte pour cette paroisse. Je la recommande à vos prières et salue très humblement le bon M Abéline, M Lebreton et le reste de la Compagnie, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

“Votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL”

⁷⁷ Alexandre Véronne, frère pharmacien.

“De Freneville, l’Octave du Saint-Sacrement, le 17 juin 1638.”

A la fin du mois de juin, M. Bécu, trouvant quelque difficulté à Marchaiz⁷⁸, fut invité par saint Vincent à aller prêcher à Montmirail.

Saint Vincent insistait sur deux points qu’il avait l’habitude de regarder dans les missions comme importants : la réunion des Dames de Charité et les accommodements. Parmi les grands fruits des missions, celui que produisaient les accommodements était incalculable.

“Monsieur,

“Puisque vous avez tant de difficultés à la campagne, je vous supplie, Monsieur, d’aller faire la mission à Montmirail. Il faudra que vous fassiez la prédication du matin. M. Abeline, qui est à Monseigneur de Bayonne, fera le grand catéchisme et M. Lebreton, qui est encore à lui, fera le petit, peut-être ; il n’a jamais été à la mission ; il est savant, fort pieux et a très bon esprit néanmoins ; c’est ce qui fait juger qu’il fera bien, j’en conférerai avec lui ; s’il [130] ne le fait, ce sera M. Boucher ou M. Cuissot, vous en aviserez avec M. Lucas.

“ils pourront partir demain pour être samedi à Montmirail ; il sera à propos que vous alliez donner ordre au logement ; j’en écris un mot à M. Octobre, le concierge, vous pourrez vous faire aider, si besoin est parfois, par M. Lucas pour la prédication du matin ; si M. d’Horgny envoie quelqu’un pour l’Octave du Saint-Sacrement, vous vous reposerez. Il faudra veiller aux accommodements qui seront à faire, et assembler les Dames de la Charité. Je vous enverrai un frère pour servir à Montmirail, Gallemon ou un autre, mais il faudra que vous preniez un peu de soin pour le vivre. Je salue très humblement la Compagnie ; M. Abeline est un fort bon esprit, fort sage et judicieux, et M. Lebreton fort fervent. Je conjure la Compagnie, par les entrailles de Jésus-Christ, de leur donner bon exemple et de leur témoigner beaucoup de charité et de déférence ; l’un d’eux s’en va être grand vicaire de Bayonne ; au nom de Dieu, Monsieur, qu’ils sortent édifiés de la Compagnie.

“Je suis, en l’amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL.

“P. S. Je vous prie d’être soigneux, de rendre les ports des lettres à M. Octobre et de vous rendre samedi de bonne heure à Montmirail pour faire accommoder le logement et y recevoir M. Abeline et M. Lebreton.”

M. Bécu continua ses courses apostoliques dans la Picardie, et quelques années après nous le trouvons supérieur de la maison de Toul. Il assista en cette qualité à la première assemblée générale qui se tint, sous la présidence de saint Vincent de Paul, du 13 au 23 octobre 1642.

L’assemblée terminée, M. Bécu revint à Toul, où il resta [131] jusqu’en 1646. Il retourna à Paris à cette époque, et une lettre de saint Vincent du 1 décembre 1646 fait connaître que M. Bécu était bien souffrant de la goutte⁷⁹.

De retour à Paris, où il continua dès lors à séjourner, nous le voyons assister à l’assemblée de 1651. Nous avons raconté dans la Notice de M. Portail l’histoire de cette assemblée et ses résultats pour l’organisation complète de la Congrégation. M. Bécu y assistait comme un des plus anciens missionnaires.

⁷⁸ Marchaiz, petite localité du canton de Condé-en-Brie dans l’Aisne.

⁷⁹ La Mission de Toul, fondée en 1635, avait eu pour premier supérieur M. Lambert aux Couteaux, de 1635 à 1637. - M. Antoine Collée jusqu’en 1638. - M. François du Coudray, jusqu’en 1641 - M. Jean Bourdet jusqu’en 1642, - Après lui est venu M. Jean Bécu qui dirigea quatre ans cette maison.

il ne tarda pas à être nommé vice-visiteur de la province de France. A deux reprises différentes, le 6 avril 1656 et le 24 mars 1657, saint Vincent donne des nouvelles de M. Bécu qui se trouvait à Paris et assez souffrant. Il devait néanmoins survivre à saint Vincent qui mourut le 27 septembre 1660.

Comme il résidait à Saint-Lazare, M. Bécu assista à cette triste cérémonie avec toute la Communauté qui pleurait son père. Là, selon ce qui avait été réglé en 1651, on devait lire les dernières volontés du Supérieur général défunt, qui nommait un vicaire général, en attendant que l'assemblée, convoquée dans ce but, nommât le nouveau Supérieur général.

En effet, devant tous les prêtres qui avaient fait les vœux, on ouvrit la petite boîte qui contenait le nom de l'élu. Voici le procès-verbal extrait des actes des assemblées de la Congrégation.

“Je soussigné, Vincent de Paul, très indigne prêtre et Supérieur général de la Congrégation de la Mission, déclare qu'une des constitutions de notre dite Congrégation m'obligeant [132] à nommer avant ma mort un vicaire général pour, après ma mort, diriger ladite Congrégation, jusques à l'élection faite de celui qui me succédera, j'ai nommé et nomme la personne de M. Alméras, prêtre de notre dite Congrégation, lequel m'a semblé devant Dieu avoir les qualités requises pour cela, après y avoir pensé pendant mes exercices spirituels que j'ai commencés le second d'octobre de la présente année, mil six cent cinquante-neuf, dans lesquels je suis encore et les espère finir le dixième jour après, Dieu aidant, et après m'être mis ensuite de la sainte messe, que j'ai célébrée à cet effet, comme plusieurs fois auparavant, en état de choisir celui des prêtres de notre Congrégation que je voudrais avoir nommé, au moment que j'irai recevoir le jugement que Dieu fera de ma pauvre âme à l'heure de ma mort, et que j'espère que ledit sieur Alméras fera bien cette charge de vicaire général avec l'aide de Notre-Seigneur, que je lui demande à cet effet. En foi de quoi j'ai écrit et signé la présente de ma main propre, et apposé notre sceau, et l'ai mise dans un coffre à deux serrures différentes, dont j'ai donné l'une des clefs à M. Portail, mon premier assistant, et ai gardé l'autre qui sera mise incontinent après ma mort entre les mains du plus ancien prêtre de la maison où je mourrai, et ledit coffre ouvert au plus tôt après ma mort ; en la présence de mes assistants et de la plupart des prêtres qui se trouveront en la maison où je mourrai, le tout conformément à notre dite Constitution que j'exhorte ledit sieur Alméras d'observer exactement.

“Fait à Saint-Lazare-les-Paris, le septième d'octobre mil six cent cinquante-neuf.

“VINCENT DE PAUL.

“Indigne prêtre,

“Supérieur général de la Congrégation de la Mission.

Le 17 novembre suivant, eut lieu l'assemblée domestique [133] de Saint-Lazare, dans laquelle on devait nommer un député à l'assemblée provinciale.

M. Jean Gicquel fut nommé député. Le 24 novembre, M. Bécu présida à Saint-Lazare l'assemblée provinciale qu'il avait convoquée. Voici les noms de ceux qui la composaient

M. Bécu, visiteur de la province de France ; M. Wateblet, supérieur des Bons-Enfants ; M. Gicquel, de la maison de Paris ; M. Jacques Chiroye, supérieur à Crécy ; M. Rivet, supérieur à Saintes ; M. Nicolas Talec, supérieur à Saint-Charles ; M. Jacques Éveillard et M. Hautteville, supérieur à Montmirail.

Les deux députés de la province de France furent M. Jean Wateblet, supérieur des Bons-Enfants, et M. Jean Gicquel.

L'assemblée générale se tint le 15 janvier 1661, et se termina le 20. Elle avait nommé M. Alméras Supérieur général.

M. Bécu assista à cette assemblée, et son nom figure dans les actes. Mais nous ne le retrouvons plus dans l'assemblée de 1668. Il dut mourir dans cet intervalle.

ANTOINE LUCAS

- 1600 - 1656 -

Sa naissance (20 janvier 1600).- Son entrée dans la Compagnie (décembre 1626). - Son ordination (septembre 1628). - Succès de ses premières prédications. - Missions au Mesnil, à Montmirail, à Joigny, à Saint-Prix et à Varèse. Lettres de saint Vincent dans ces diverses circonstances (30 janvier, 21 février, 18 octobre 1638, 11 février 1640, 20 novembre 1641). - Son aptitude pour la controverse. - Lettre de M. Olier à ce sujet (164.2). - il assiste à la première Assemblée générale (octobre 1642). - Son voyage à Rome. - Son séjour au Mans, en qualité de supérieur (1647-1654). - Comment il meurt victime de son dévouement pour les pestiférés (novembre 1656). Lettre de saint Vincent à ce sujet.

M. Antoine Lucas naquit à Paris, le 20 janvier 1600 ; il n'était pas encore prêtre, quand il vint s'offrir à saint Vincent, en décembre 1626, car il ne fut ordonné qu'en septembre 1628. M. Lucas avait étudié en Sorbonne. Sa science très variée et son habileté dans les discussions le firent remarquer de M. Olier, qui le demanda un jour à saint Vincent pour l'aider à convertir un hérétique. Mais il avait dans ses débuts une vivacité qui rendait parfois sa compagnie pénible à ses confrères. A plusieurs reprises saint Vincent, écrivant à M. Portail, lui recommande la douceur et la condescendance vis-à-vis de ce missionnaire. Ses prédications avaient partout grand succès. M. Portail était heureux de le faire savoir à saint Vincent qui l'apprenait d'ailleurs par les évêques, dans les diocèses desquels ils travaillaient tous deux. Saint Vincent se réjouissait de la bénédiction que le [136] ciel accordait à ses confrères, et il encourageait M. Portail au support et à l'humilité⁸⁰.

Quelques années après, nous trouvons M. Lucas missionnant au Mesnil⁸¹, et voici la lettre que lui écrit saint Vincent à cette occasion.

“Monsieur,

“Vous avez bien fait de ne pas accepter les offres de M. le vicomte de Gondi, et ferez bien de n'écouter jamais la proposition de nous nourrir ; c'est une règle fondamentale de notre petit Institut. Or sus, je suppose que vous avez ainsi achevé avant la réception de la présente, et que vous irez faire ensuite les visites que vous me dites que vous désirez faire aux lieux où vous avez été. Mais cela fait, Monsieur, je vous supplie de vous reposer à Montmirail jusqu'à ce que vous ayez repris vos forces, pour recommencer à travailler aux villages qui dépendent de Montmirail et du diocèse de Troyes ; et puis nous verrons si Monseigneur de Soissons agréera que l'on travaille dans ceux de son diocèse. Je ne vois pas de moyen de le faire ce carême dans la ville, à cause qu'il ne nous a pas voulu donner la station. Que vous dirai-je de ce bon mais fâcheux garçon, sinon que je suis affligé de ce qu'il s'est tant oublié que de vous tenir des discours que M. Duchesne me mande qu'il vous a faits et que votre piété vous fait taire. Or sus, je n'y vois point d'autre remède que de le renvoyer, mais comment ferez-vous d'un garçon ? Ne trouverez-vous point quelqu'un à Montmirail ou en Champagne en le payant ?

“Je vous supplie, Monsieur, d'en prendre un si vous en trouviez, sinon nous tâcherons de vous en envoyer un de céans. J'écrirai, s'il m'est possible, à M. de Chesme, [137] mais voici qu'on m'en vient offrir le moyen, vous lui direz en tout cas que j'ai été fort consolé de sa lettre et que je ne manquerai point de lui écrire à la première occasion. La mission de Saint-Germain-en-Laye⁸², où est la cour, s'avance et Dieu la bénit beaucoup. Je viens de voir ce que M. de la Salle écrit à M.

⁸⁰ Lettres de saint Vincent de Paul, t. I, p. 101-105.

⁸¹ Le Mesnil, en Champagne.

⁸² Cette mission produisit de grands fruits.

d'Horgny, qui est de dire au séminaire que sans ce secours plusieurs milliers d'âmes seraient périées ; je vous prie de prier et faire prier pour la grossesse de la reine.

“Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très-humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL”

“De Paris, ce 30 janvier 1638.”

Cette mission terminée, il alla sans délai en commencer une autre à Montmirail. Saint Vincent, comme un bon Père s'inquiétant de sa santé, lui écrivit :

“Paris, 21 février 1638.

“Monsieur,

“Je vous fais ces lignes avec un peu de hâte qui sont pour vous prier d'avoir soin de votre santé et de celle de M. Caignet, et de vous reposer après ce grand travail, avant que de recommencer la mission, et quand vous le serez, vous pourrez commencer à travailler dans les villages qui dépendent du diocèse de Troyes et de Montmirail. Je vous fis écrire dimanche passé par M. Soufflier, et vous priaïis alors de la même chose et de nous renvoyer M. Duchesne et qu'en sa place je vous enverrais M. Calon⁸³ ; [138] mais quelque petite incommodité qu'il a ne lui permettant pas cette satisfaction à présent, il s'en retournera à Aumale, où il pourra faire quelque chose à l'entour. J'ai été chez monsieur notre frère au Pont-Saint-Michel pour le prier d'envoyer celui qui demeure chez M. de Bélin à la mission, mais il me dit que celui-ci n'était pas en ville, qu'il était encore à Milly, et qu'au retour je l'enverrais à Rueil ; je n'ai pas su qu'il l'ait fait, ni qu'il soit revenu. Je vous envoie une lettre des Cévennes, la Compagnie se porte assez bien, Dieu merci ; la mission de Saint-Germain s'en va achever avec bénédiction, quoiqu'au commencement l'on ait eu sujet d'exercer la sainte vertu de patience ; il en est peu de la maison du roi qui n'aient fait leurs devoirs avec le peuple et avec une dévotion digne d'édification ; la fermeté contre les gorges découvertes a donné lieu à cet exercice de patience ; le roi dit à M. Pavillon qu'il était fort satisfait de tous les exercices de la mission, que c'est ainsi qu'il fallait travailler, et qu'il rendrait ce témoignage partout. J'avais grande difficulté d'envoyer en ce lieu-là tandis que la cour y était, mais Sa Majesté m'ayant fait l'honneur de me mander qu'elle le désirait ainsi, il fallut passer par dessus ces difficultés ; celles qui en ont eu le plus au commencement sont maintenant si ferventes qu'elles se sont mises de la Charité, servant les pauvres en leur jour, et ont fait la quête par le bourg, en quatre bandes ; ce sont les filles de la reine. MM. Lambert, Perdu, Cuissot, Codoing, Benoist et Gounain sont à Richelieu ; MM. Gresnu et Saucquier dans le duché d'Aiguillon, en Gascogne, où Dieu leur donne comme il a fait à M. de Sergis et à M. Brunet une grande bénédiction, et M. de Sergis s'en retourne à Tholon, où Monseigneur l'archevêque l'attend avec grande impatience.

“Je finis en me recommandant aux prières de MM. Caignet et Duchesne et vous prie, Monsieur, de donner de nos nouvelles et nos recommandations à MM. Mouton et [139] Boucher. J'espère leur écrire mercredi et de vous envoyer M. Bourdet à la place de M. Duchesne.

“Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur,

“Votre très humble et obéissant serviteur,

“VINCENT DE PAUL.”

A la fin de juin 1638, M. Lucas était en mission à Montmirail avec M. Bécu.

Au mois d'octobre suivant, nous le voyons à Joigny à la tête d'une compagnie de missionnaires, parmi lesquels se trouve MM. Perrochel, plus tard évêque de Boulogne, et Pavillon. Ce dernier, déjà nommé évêque d'Alet, travaillait avec un zèle admirable et comme le dernier des

⁸³ M. Louis Calon, docteur en théologie de l'Université de Paris, né à Aumale, dans le diocèse de Rouen. Il avait été admis en juillet 1626, mais sa santé ne lui permit pas de se livrer au travail pénible des missions ; il revint à Aumale, mais resta toujours intimement lié avec saint Vincent et sa Compagnie.

missionnaires ; saint Vincent l'avait décidé à accepter l'épiscopat et ce fut à Saint-Lazare qu'il voulut être sacré, ce qui eut lieu le 21 août 1639.

Mais écoutons saint Vincent qui écrit à M. Lucas, le 18 octobre 1638.

“Monsieur,

“Me voici de retour de Richelieu, j'ai reçu une de vos lettres en ces quartiers-là, et une autre ici, l'une et l'autre me font voir la bénédiction de Dieu sur vos travaux, et la dernière l'indisposition de MM. Renard et Mouton, et comme vous vous en alliez à Joigny, je rends grâces à Dieu de tout cela et le prie qu'il redonne une parfaite santé à ces Messieurs ; nous avons besoin ici de M. Mouton ; si sa santé lui permet, après la fête, je vous supplie de nous le renvoyer. J'ai vu celle que vous écrivez à M. le commandeur, qui m'a été aussi à grande consolation, mais je suis en doute si vous avez achevé la mission de Serizé. M. le commandeur se plaint que non. Je vous prie me mander ce qui en est. Celle que vous écrivez à M. de la Salle m'a aussi fort consolé, notamment ce que vous lui dites que [140] vous continuerez l'ordre qu'il a tenu avec le séminaire en la mission qu'ils ont fait depuis peu ; c'est là le nerf de la mission. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous fasse la grâce d'en user de même, mais mon Dieu, Monsieur, comment se portent MM. Pavillon, Renard et Perrochel ? Je vous supplie d'avoir bien soin d'eux et de la santé de toute la Compagnie ; il ne faut pas manquer le jeudi de leur donner du repos et quelque divertissement agréable, autant que faire se pourra *inter privatos parietes*. Je salue très humblement ces Messieurs et toute la Compagnie et envoie à M. Perrochel un paquet qu'on a envoyé céans pour lui, je vous supplie de lui dire que nous conférerons à son retour de ce que la religieuse qui lui écrit lui mande ; le R. P. de Gondy m'a dit que la Charité n'est pas en bon ordre à Joigny. Je vous supplie, Monsieur, de prier M. Pavillon de travailler à la rétablir au meilleur état qui se pourra ; il a expérience de la façon qu'il se faut prendre pour bien faire réussir cela, et grâce à Dieu, nous avons environ soixante-dix exercitans dont il y en a cinq ou six qui sont bacheliers, et des plus savants, quoique en Sorbonne on ait fait rumeur contre l'ordre établi, et l'obligation aux personnes de cette condition d'assister aux exercices. M. Hospille fait le pontifical et M. Hober l'entretien du matin. MM. de la Salle, d'Horgny, Soufflier, Cuissot et quelques-uns de nos jeunes théologiens servent à cela ; c'est aux Bons-Enfants où les choses s'accommodent mieux que nous eussions osé espérer ; le reste de la maison se porte bien, à part M. Portail et M. de Rieuprès, qui commencent néanmoins à se mieux porter ; l'on fait de même à Richelieu, où j'ai été fort consolé voyant le bien qui est fait dans la ville ; je n'ai jamais vu un peuple plus assidu ni dévot à la sainte messe ; l'on y fréquente souvent les saints sacrements ; il n'y a personne qui mène vie scandaleuse ; il y paraît grande paix entre les habitants, et point de division comme auparavant ; les tavernes y sont moins fréquentées [141] et quasi point partout, notamment pendant les offices, les dimanches et les fêtes ; la Charité va fort bien ; elle a traité soixante malades depuis Pâques, sans qu'il en soit mort qu'une seule fille, et auparavant il n'en échappait point ; les deux surs servantes des pauvres que nous y avons envoyées d'ici, y font des merveilles, l'une à l'égard des malades et l'autre à l'égard de l'instruction des filles. Je ne sais si l'on pourrait en établir deux à Joigny. Marie des pauvres, qui servait les pauvres de la Charité, vit-elle encore ? Toutes les petites filles de la ville vont-elles à l'école aux filles de Notre-Dame ? Ce qui rend la chose plus notable à Richelieu, c'est que c'est un peuple ramassé et la plupart éloignés de leur pays par leurs départements. Voilà, Monsieur, tout ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que je vous prie de m'écrire toutes les semaines l'état de la Compagnie et de ses travaux. Je salue très humblement MM. les curés et tous ceux qui m'honorent de leur ressouvenance et suis, en l'amour de Notre-Seigneur

“Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

“VINCENT DE PAUL.

“De Paris, ce jour saint Luc 1638, 18 octobre.”

Au mois de février 1640, saint Vincent écrit à M. Lucas qui était en mission à Saint-Prix ; ici on remarquera la sollicitude avec laquelle ce bon Père s'informe de ce qui touche à la santé des missionnaires et à leurs besoins. Écoutons-le parler :

“De Saint-Lazare, ce 11 février 1640.

“Monsieur,

“Béni soit Dieu, de la grâce qu’il vous fait et à votre Compagnie de travailler si vaillamment que M. de Cuménon me le mande ; mais comment vous portez-vous, Monsieur ? Avez-vous un peu modéré l’excès de votre ferveur ? Je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de le [142] faire ; que si tant est que vous ou quelques-uns de votre Compagnie aient besoin de quelque remède après la mission, je vous prie de vous en revenir, sinon de prendre votre repos là où vous êtes après la mission, et ensuite vous irez faire les deux petites missions à la fois, non tout seul, ainsi que vous me le mandez.

“Je vous enverrai MM. Germain et Guérin le jeune, ou le premier seulement, à la place de M. Talmets, que vous renverrez après la mission.

“Trouverez-vous de delà de la morue, des harengs, du beurre, du fruit, des quatre mendiants pour le dessert ? Mandez à M. Portail ce que vous aurez besoin, s’il vous plaît.

“Je salue votre chère Compagnie et suis, en l’amour de Notre-Seigneur,

“Monsieur, votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL.

“Je vous prie de ménager votre santé et de charger M. Louistre de ce qui reste à faire et à ranger à la Charité ; je vous supplie, Monsieur, de lui laisser ce soin là ; il y a inconvénient d’établir cette charité et celle du rosaire, et puis le général des Jacobins y répugne. Nos nouvelles sont le meilleur portement de M. Boucher, que nous avons hier dix-huit exercitants, et aujourd’hui dix-sept, dont il y en a trois de la maison de Sorbonne.”

L’année suivante, novembre 1641, M. Lucas missionnait à Varèse et il se disposait à se rendre à Marchaiz, où saint Vincent avait lui-même autrefois prêché avec tant de fruit. Voici ce que M. Lucas reçoit de son vénérable Père :

“De Paris, ce 20 novembre 1641.

“Monsieur,

“Mon Dieu, que mon âme est consolée de la bénédiction qu’il plaît à Dieu de donner à votre mission, de la [143] force qu’il vous donne pour soutenir un si grand travail, et de la vie que mènent M. et Mme de Varèse : de tout cela, j’en rends grâces à Dieu, et je le prie qu’il vous fortifie de plus en plus, et qu’il soit la sanctification et la gloire de M. et Mme de Varèse. Mais, hélas ! Monsieur, que cette consolation est bien mêlée d’affliction pour la maladie de M. Rousset. O bien, béni soit Dieu, *cui sic placuit*. Il n’y a point d’apparence de le ramener ici en cet état, attendu la qualité de sa maladie, la saison et la distance des lieux. Je vous enverrai notre frère Arnaud, si son indisposition lui permet, ne pouvant vous envoyer frère Alexandre, pour que nous avons M. Bécu et M. Grenu malades ici.

“Je ne juge non plus que vous alliez commencer seul la mission à Marchaiz : non, cela vous accablerait. O Jésus ! Monsieur, il vaut bien mieux la différer à un temps auquel nous pourrions vous donner du secours que nous n’avons pas pour le présent, pour ce que tous ceux qui vous pourront aider sont en mission. Que si M. l’archidiacre de Dunois pourrait faire cette bonne œuvre, in nomine Domini, vous le pourrez accompagner, et hors cela, je vous prie, Monsieur, de différer la chose et de ne rien épargner dans la maladie de M. Rousset, lequel je salue très humblement et le prie, au nom de Jésus-Christ, de faire son possible pour se mieux porter. Je ne remercie point M. et Mme de Varèse pour l’incomparable charité qu’ils exercent vers M. Rousset. Dieu seul est digne de ce remerciement et d’être leur récompense. Je leur renouvelle ici les offres de mon obéissance, qui suis, en l’amour de Notre-Seigneur,

“Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

“VINCENT DE PAUL.
“Indigne prêtre de la Mission.”

M. Lucas revint à Paris au commencement de 1642 ; [144]

M. Olier, qui connaissait son aptitude dans la controverse, pria saint Vincent de le lui envoyer. Voici sa lettre :

“Je voudrais vous supplier en Notre-Seigneur de permettre à M. Lucas de venir ici aujourd’hui à cause d’un hérétique qui doit s’y trouver, et qui m’interroge sur des points dont je ne suis pas bien instruit. J’espère de vous cette grâce pour l’amour de Notre-Seigneur. Elle servira autant à l’édification du pauvre huguenot qu’à ma propre instruction, car je suis très ignorant ; je désirerais, par votre moyen, me rendre moins indigne et moins incapable de la charge que je porte. Dernièrement j’avais prié M. Lucas de vous représenter que j’aurais grand besoin de converser avec lui pendant quinze jours sur les matières de controverse : peu de personnes les connaissent aussi bien que lui, au rapport du défunt Père de Condren. Il l’estimait beaucoup, et lui avait donné des instructions qui me seraient très utiles à moi-même.”

M. Lucas assista en octobre 1642 à la première assemblée générale tenue par saint Vincent, puis il alla à Rome. Une lettre de saint Vincent signale sa présence dans cette ville à la fin de 1642. Il dut revenir de Rome en 1643 et reprendre sa mission dans laquelle il réussissait à merveille. M. Codoin, qu’il avait trouvé à Rome, lui écrivit à cette date. En 1647, M. Antoine Lucas devint supérieur de la maison du Mans. Fondée en 1645, cette maison avait eu pour premier supérieur M. Guillaume Gallais, missionnaire expérimenté qui avait eu l’honneur de fonder en 1643 la mission de Sedan. Le mérite de M. Lucas fut apprécié au Mans. Dans un travail qui a paru il y a quelques années sur *les institutions de saint Vincent dans le Maine*, l’auteur rappelait avec honneur le souvenir de M. Lucas. - Dans le cours de l’année 1650, les administrateurs de l’hôpital privèrent les missionnaires de la jouissance d’un local qui leur avait été concédé lors de la fondation. [145]

Voici ce qu’écrivit saint Vincent à M. Lucas à cette occasion :

“23 mai 1650.

“J’ai prié le procureur de votre maison qu’il laisse les choses comme elles sont avec MM. les administrateurs, qu’il se garde bien de toucher aux serrures des greniers, et plus encore de faire aucun procès, la paix vaut plus que tout ce qu’on vous ôte ; et, si nous la procurons en autrui, n’est-il pas plus raisonnable que nous la conservions chez nous, afin qu’on ne nous rebute avec ce reproche que nous lûmes hier dans l’Évangile : Médecin, guéris-toi toi-même. Au nom de Dieu, Monsieur, supportons plutôt semblables pertes que de donner scandale. Dieu prendra notre cause en main, si nous pratiquons le conseil de Notre-Seigneur... etc...”

Au mois d’août 1651, M. Lucas assista à la seconde assemblée générale. Il revint ensuite au Mans où il continua à séjourner jusqu’à la fin de 1654.

Il dut, selon toute apparence, retourner à Paris en quittant Le Mans, et c’est de là qu’il demanda la grâce d’aller à Gênes au moment où la peste ravageait cette ville. Il s’y rendit en effet, et il y mourut en novembre 1656, victime de son zèle. Voici comment saint Vincent fait connaître son généreux dévouement et sa mort.

Il écrit à M. Martin, supérieur à Turin :

“29 décembre 1656.

“J’ai reçu votre chère lettre du 15. Vous êtes le premier qui m’avez annoncé la disposition que Dieu a faite du bon M. Lucas, qui est une notable perte pour nous et dont nous sommes fort affligés ; mais c’est une grande grâce pour lui d’être mort en homme apostolique et d’avoir [146] donné sa vie pour le prochain qui est le plus grand acte de charité qui se puisse faire, ainsi que Notre-Seigneur l’a dit. Vous avez su comme ce sien serviteur, ayant reçu le mouvement de

s'exposer pour le service des pestiférés, a demandé cette permission, et l'ayant obtenue, il l'a exécutée avec un grand courage, après s'y être préparé par une retraite. Le bon Dieu qui nous l'avait donné nous l'a ôté. Que son saint nom soit béni. Je vous prie, Monsieur, de rendre grâce à Dieu comme nous l'avons fait ici d'avoir honoré la Compagnie d'un tel missionnaire, qui a préféré le salut des âmes à sa propre conservation pour la gloire de son Maître. Nous avons prié Dieu comme vous, dans le doute qu'il lui reste quelque satisfaction à faire, puisque la divine Providence et la sainte Église ont ordonné des prières pour les justes trépassés. Tous les prêtres de cette maison-là sont disposés à suivre l'exemple de ce cher défunt en s'exposant comme lui, aussi bien que ceux de Rome, et n'attendent que l'ordre de Monseigneur le cardinal, sans lequel je les ai priés de ne pas le faire. Ce qui nous donne encore un grand sujet de remercier Dieu de ce qu'il a mis parmi nous des âmes entièrement détachées de la terre et aussi prêtes d'en sortir que d'y demeurer, quand il y va de son service ou de son bon plaisir..."

M. Antoine Lucas mourut à l'âge de 56 ans, après en avoir passé trente dans la Compagnie. Sa mort fut une grande perte, mais elle laissa un exemple admirable du dévouement et du zèle apostolique qui animait ce zélé missionnaire.

JOSEPH BRUNET

- 1597-1649-

Sa naissance (1597). - Son ordination (1623) - Son entrée dans la Compagnie (1627).- Mission dans le Bordelais (163.1--1635). - Mission dans le diocèse d'Alet (1639-1642). - Lettre de saint Vincent à cette occasion (9 octobre 164 []). - Mission à Gênes, - Mort de M. Brunet. Lettre de saint Vincent à ce sujet (6 août 1649).

M. Joseph Brunet, naquit à Riom, petite ville du diocèse de Clermont, en 1597. Il avait été ordonné prêtre en 162 : 3, et il vint, quatre ans après, en 1627, s'adjoindre aux trois prêtres qui, l'année d'avant, s'étaient donnés saint Vincent pour Père.

Dans les documents qui nous restent, nous ne trouvons presque rien sur le compte de M. Brunet. Saint Vincent en parle trois fois dans sa correspondance.

Nous le trouvons en 163 et 1635 en compagnie de M. de la Salle, travaillant avec succès dans le Bordelais.

Plus tard il se rendit avec M. Blatiron dans le diocèse d'Alet, au grand contentement de Mgr Pavillon. Ce fut à la fin de 1639, sur la demande expresse de l'évêque d'Alet, qui les avait vus à l'œuvre dans plusieurs missions où il avait travaillé avec eux. Saint Vincent les donna au prélat qu'il aimait comme un fils, avec la pensée des grands services qu'en recevrait son diocèse, car c'étaient deux excellents ouvriers. Ils travaillèrent en effet avec grand fruit. [148]

Une lettre que leur écrivit saint Vincent, en 1640, montre quelles étaient leurs dispositions :

“9 octobre 1640.

“Tout ce que vous m'écrivez de vos exercices me console, et me fait voir le bonheur qu'il y a d'avoir une bonne conduite et un grand exemple devant ses yeux. Jouissez-en bien, Monsieur, in nomine Domini. Aspirez incessamment et sans relâche à vous former sur ce modèle, et vous deviendrez de plus en plus un bon missionnaire. Ressouvenez-vous toujours qu'en la vie spirituelle, on fait peu d'état des commencements, on regarde le progrès et la fin. Judas avait bien commencé, mais il a mal fini, et saint Paul a bien fini, quoiqu'il eût mal commencé. La perfection consiste en la persévérance invariable à l'acquisition des vertus et à l'avancement en icelles, parce que, dans la voie de Dieu, c'est reculer de ne pas avancer ; à cause que l'homme ne demeure jamais en même état, et que les prédestinés, à ce que dit le saint Esprit, *ibunt de virtute in virtutem*. Or, le moyen de cela, Monsieur, est la continuelle reconnaissance des miséricordes et bontés de Dieu sur nous, avec la continuelle ou fréquente appréhension de s'en rendre indigne et de déchoir ; d'être fidèle à ses petits, exercices, notamment à ceux de l'oraison, de la présence de Dieu, des examens, de la lecture spirituelle, et de faire chaque jour quelques actes de charité, de mortification et de simplicité.

J'espère, Monsieur, que l'usage exact de ces choses nous rendra enfin bons missionnaires et selon le cœur de Dieu, etc.....”

Néanmoins, malgré les services rendus par les missionnaires, l'évêque d'Alet, qui devait être plus tard un des plus ardents défenseurs du jansénisme, commençait déjà à ne plus les trouver à son goût, car ils étaient loin de se [149] laisser aller aux doctrines nouvelles. Ils firent connaître leur peine à leur excellent Père, qui leur écrit à la date du 9 septembre 1641.

. . . . Mon Dieu ! que mon âme a été consolée de tout ce que M. d'Horgny⁸⁴, m'a dit et écrit de vous ; mais quoi ! j'ai été également affligé de votre indisposition et des peines que vous avez dans quelques rencontres avec la personne que vous savez. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre pauvre vie, contentez-vous de la consumer peu à peu pour le divin amour ; elle n'est point vôtre, elle est à l'auteur de la vie, pour l'amour duquel vous la devez conserver jusqu'à ce qu'il vous la demande, si ce n'est que l'occasion se présentât de la donner comme un bon prêtre, âgé de quatre-vingts ans, qu'on vient de martyriser en Angleterre, d'un supplice cruel : on lui arrachait le cou à demi-étranglé ; et comme on lui dit avant de l'exécuter que s'il voulait renoncer à sa religion on lui sauverait la vie, il répondit que s'il en avait mille, il les donnerait toutes très volontiers pour l'amour de Jésus-Christ, pour lequel il mourait. Je vous dis ceci les larmes aux yeux, en la vue du bonheur de ce saint prêtre et de l'attache qui me reste à ma misérable carcasse, etc..."

Enfin, après trois ans de services rendus, saint Vincent rappela ses missionnaires à la fin d'octobre 1642. A cette nouvelle, l'évêque d'Alet écrivit à saint Vincent. S'il n'avait pas toujours été bienveillant pour les missionnaires, au moment de se séparer d'eux, il leur rendit cependant justice et s'excusa même des manquements dont il avait pu se rendre coupable à leur égard. Voici sa lettre : [150]

"Je n'ai reçu de vous qu'une seule lettre depuis six ou sept jours, qui fait mention de votre ordre, touchant le partement de MM. Brunet et Blatiron pour Rome, lequel ils ont en même temps ponctuellement exécuté. Je vous assure, Monsieur, que j'en ai souffert, me voyant dépourvu de si excellents ouvriers en un temps où ils me faisaient plus de besoin. Mais la Providence les voyant disposés pour le bien de l'Église universelle, j'acquiesce de tout mon cœur. Au reste, Monsieur, je vous remercie très humblement de me les avoir prêtés jusqu'à présent, et vous supplie me pardonner les fautes que j'ai faites à leur égard, et mon peu de fidélité à la promesse que je vous fis de les laisser vivre dans l'exacte observance de leurs règles⁸⁵."

M. Blatiron fut envoyé à Gênes, pour diriger la mission de cette ville. Il s'y rendit avec M. Brunet, qui continua avec le même zèle et le même succès son ministère apostolique en Italie.

Dans les fréquentes lettres qu'il recevait de Gênes, saint Vincent apprenait avec bonheur la bénédiction que le ciel accordait aux travaux de ses enfants. Et il communiquait ces nouvelles intéressantes à la Compagnie.

M. Brunet avait sa part dans ces travaux. Il resta à Gênes jusqu'à la fin de l'année 1648.

J'ai écrit à M. Blatiron, disait saint Vincent à M. Martin, [151] le 22 mai 1648, pour qu'il retienne encore M. Brunet, bien que nous en ayons grand besoin ailleurs.

Mais il survécut un an à peine, car au commencement d'août (6 août 1649) saint Vincent écrivit à M. Portail qui se trouvait à Marseille :

"Je vous écris dans une affliction aussi sensible que j'en ai eu longtemps il y a. - Je viens d'apprendre la perte que nous avons faite du bon M. Brunet, ce bon ouvrier du Seigneur, ce généreux ami des pauvres et cette lumière de la Compagnie."

Ce bel éloge nous fait regretter encore davantage la perte des documents qui nous auraient fait connaître cet excellent missionnaire. Il avait travaillé vingt-deux ans dans la Compagnie.

⁸⁴ M. d'Horgny avait été les visiter quelques semaines avant l'envoi de cette lettre, dans le courant du mois d'août.

⁸⁵ Lettre manuscrite de Mgr. Pavillon à saint Vincent. Huit de ces lettres sont conservées dans les archives de Saint-Lazare. L'auteur anonyme d'une vie de Mgr Pavillon, publiée en 1738, explique autrement ce départ. Voici ses paroles : " Ces missionnaires demeurèrent à Alet environ deux ans, mais comme ces bonnes gens avaient moins de lumière que de piété, M. Pavillon les trouva plus propres à suivre les règles et les usages de leur communauté qu'à former les clercs et à instruire solidement, et il en écrivit à M. Vincent qui les fit revenir à Saint-Lazare. " Mais la lettre de Mgr Pavillon rectifie la fausseté de cette assertion.

M. D'HORGNY**-1597-1667-****I**

(1597-1645)

Entrée de M. d'Orgny dans la Congrégation. - Premiers emplois. - Lettres de Mlle Le Gras. - Nommé directeur du Séminaire interne. - Visite plusieurs maisons. -Assemblée de 1642 - Nommé assistant. - Première visite à Rome. - Deuxième visite. -Nommé supérieur à Rome. -Travaux apostoliques. - Lettres de saint Vincent. -Nouvelles missions. - Lettres de salut Vincent.

M. Jean d'Horgny était né dans le village d'Estrées, diocèse de Noyon. Il fut reçu par saint Vincent en août 1627, et ordonné prêtre à Poques, l'année suivante, 22 avril 1628. M. d'Horgny était le plus jeune des sept premiers compagnons de saint Vincent ; il fut aussi le dernier survivant, et il mourut le 7 juillet 1667, après avoir rendu de nombreux services à la Congrégation de la Mission et à la Communauté des filles de la Charité, dont il devint directeur à la mort de M. Portail.

Nous le trouvons employé par saint Vincent, en 1631, à aider Mlle Le Gras dans ses visites aux confréries de la Charité.

En 1632, quand il eut pris possession de Saint-Lazare, saint Vincent se donna pour successeur au collège des Bons-Enfants M. d'Horgny, qui garda une première fois la supériorité jusqu'à la fin de 1635. M. d'Horgny eut quelque temps sous sa direction aux Bons-Enfants M. Michel Le Gras, le fils de Mlle Le Gras. Elle lui écrit le [154] 29 septembre 1635, pour lui parler du trousseau de son fils et pour le remercier de sa bonté pour lui.

“Monsieur,

“J'ai reçu les cent livres que vous m'avez envoyées ; je vous supplie prendre la peine me mander tout ce que vous avez besoin.

a Je suis bien fâchée que la bourse de toile soit trop grande ; je vous envoie une coiffe de calice ; je vous supplie prendre la peine me mander si elle est de bonne sorte ; je ne manquerai pas, Dieu aidant, à faire tout ce que vous désirez. Vous êtes trop indulgent à mon endroit ; je vous remercie très humblement de l'honneur que vous faites à mon fils ; il va recevoir le bien que vous lui procurez. Dieu veuille qu'il en fasse son profit et soit reconnaissant de toutes vos charités. Je le recommande toujours à vos prières et moi aussi, qui suis,

“Monsieur, votre très humble servante,

“Louise DE MARILLAC.”

il fut remplacé, en 1635, par M. Pilé, vertueux missionnaire qui mourut en octobre 1642, et dont saint Vincent fit connaître la sainte vie⁸⁶.

Mais à la fin de l'année 1638, M. d'Horgny redevint supérieur aux Bons-Enfants après avoir, pendant cette année 1638, remplacé M. Jean de la Salle dans la direction du séminaire interne récemment établi (1637).

⁸⁶ Circulaires des Supérieurs généraux, t. I, p. 4.

M. Jean de la Salle, qui était l'un des prédicateurs de la mission donnée à Saint-Germain par l'ordre du roi Louis XIII, écrivait en effet à M. d'Horgny : dites au séminaire que sans la mission de Saint-Germain des milliers d'âmes auraient été perdues. [155]

Une lettre de saint Vincent⁸⁷ (1 décembre 1638) nous fait connaître la confiance qu'il avait en M. d'Horgny. Cette confiance parut avec plus d'évidence encore quand il le chargea d'aller faire la visite des maisons de la Compagnie. Nous le trouvons au mois d'avril 1640, faisant la visite de Luçon. Cette mission, établie depuis deux ans à peine, avait été fondée par le cardinal de Richelieu dans sa ville épiscopale, peu après celle dont il avait doté la ville qui portait son nom⁸⁸. Il fit également la visite à Toul, et voici comment M. du Coudray était averti de son arrivée par saint Vincent à la date du 17 juin 1640.

“Ne pouvant faire la visite moi-même, je vous envoie M. d'Horgny dont vous connaissez la simplicité, la piété et son exactitude à l'ordonnance du petit règlement de la maison. Je vous supplie de le recevoir en cette qualité et de lui avoir la même confiance qu'en moi-même.”

Dans le courant du mois d'août 1641, M. d'Horgny alla visiter également les missionnaires au nombre de trois qui travaillaient dans le diocèse d'Alet. Une lettre de saint Vincent à M. Blatiron, du 9 septembre 1641, nous le fait savoir. “Mon Dieu, lui disait saint Vincent, que mon âme a été consolée de tout ce que M. d'Horgny m'a dit et écrit de vous !”

Au retour de ces visites, M. d'Horgny continua à diriger le collège des Bons-Enfants. Il assista à la première assemblée générale avec le titre de supérieur de cette maison. M. d'Horgny fut choisi avec MM. Portail, du Coudray et Lambert pour élaborer les règles. L'assemblée fit voir le cas qu'elle faisait de lui en le nommant second assistant du Supérieur général. M. Portail avait été nommé premier assistant et admoniteur. [156]

L'année suivante, M. d'Horgny fut remplacé dans la direction de la maison par M. Antoine Dufour⁸⁹, et il partit au milieu de l'année 1643. Il dut passer à Lyon au commencement du mois de mai 1643 pour se rendre à Rome, où saint Vincent l'envoyait faire la visite de la maison récemment fondée dans la Ville sainte.

Dès l'année 1631, plusieurs missionnaires, comme M. du Coudray et M. Lebreton, avaient résidé dans cette ville. Tout en y remplissant la mission particulière que leur avait confiée notre saint fondateur, ils avaient préparé les voies à un établissement qui ne devint définitif qu'au mois d'avril 1642, sous la direction de M. Codoing.

Le local choisi par M. Codoing se trouvait sur la paroisse Sainte-Bibiane, près du pont Sixte. A l'exemple du regretté M. Lebreton, les missionnaires se mirent à l'œuvre, et leur travail fut béni du Ciel.

Dans une lettre à M. Codoing du 29 février 1643, saint Vincent constate l'édification donnée par ses enfants à Rome. “J'ai vu hier le P. Bagot⁹⁰, qui m'a beaucoup consolé par tout ce qu'il m'a dit de la vertu et de la régularité de votre famille.” C'est ce que M. d'Horgny eut aussi la joie de constater à son tour quelques mois plus tard. En arrivant à Rome au mois de juin, M. d'Horgny trouva les missionnaires absents. Ne pouvant résister plus longtemps au plaisir d'embrasser ses confrères et d'être témoins du grand bien que le Seigneur opérait par leur ministère, il alla les rejoindre à l'abbaye de Tafia.

⁸⁷ Il le consulte dans cette lettre sur plusieurs affaires.

⁸⁸ La mission de Richelieu avait été fondée également en 1638.

⁸⁹ M. Antoine Dufour, né à Montdidier, entré sous-diacre dans la Congrégation, à l'âge de vingt-six ans, en 1639, fit les vœux le 29 septembre 1642.

⁹⁰ Père Bagot, jésuite, théologien distingué, né à Rennes en 1580, mort à Paris en 1664. Il était grand ami de saint Vincent.

Au retour de ce voyage, dans les premiers jours du mois de juillet, M. d'Horgny commença la visite qui ne se termina que le 20 du même mois. [157]

Voici quel était le personnel de la maison : M. Codoing, supérieur ; Jean-Baptiste Taoni, Guillaume de Ploësquelet, Jean Skyddie, Nicolas Germain, Jean Martin, Thomas Blethen, frère François, frère Angéli, et deux séminaristes⁹¹.

Parmi les recommandations laissées par M. d'Horgny, nous y voyons la preuve que, conformément à l'usage de Saint-Lazare et des autres maisons de France, les missionnaires de Rome récitaient le bréviaire en commun. M. d'Horgny n'appelle pas leur attention sur ce point, auquel leur commun Père attachait une si grande importance, mais bien sur la manière de le réciter, et il leur rappelle qu'ils doivent le dire *attente ac devote, servatis consuetis meditationibus*.

La visite terminée, M. d'Horgny revint en France, et il fit connaître de vive voix à saint Vincent les heureux fruits des missions dans les environs de Rome et la bénédiction accordée aux exercices des ordinands.

Nous le voyons retourner encore l'année suivante à Rome. Le local où M. d'Horgny avait trouvé ses confrères en 1643 (Vicolo Morone) n'était pas en rapport avec l'importance de leurs œuvres. Il avait engagé M. Codoing à chercher un emplacement plus approprié à leurs besoins. Les exercices des ordinands, déjà bien suivis, rendaient surtout le changement nécessaire. M. d'Horgny retrouva ses confrères dans une nouvelle maison près de l'égout Buffalo, paroisse Delle - Frate.

C'est au commencement du mois d'août 1644 qu'il ouvrit sa seconde visite pour la terminer le 16 du même mois.

La visite achevée, M. d'Horgny ne voulut pas tester oisif, et il partit avec une bande de missionnaires. Voici ce que nous lisons dans une histoire manuscrite de la Congrégation en Italie⁹². [158]

Après avoir fait sa retraite annuelle, il se mit en campagne au commencement de septembre 1644 (le Saint Siège était vacant par la mort d'Urbain VIII, décédé le 27 juillet 1644), et il se rendit à Longone, petite bourgade appartenant à l'abbaye de Saint-Sauveur, en Sabine, où il exerça son zèle pendant trois semaines avec un grand succès, comme on pouvait l'attendre d'un tel ouvrier évangélique.

Mais les fruits qu'il recueillit à Colle-Piccolo, où il se rendit en quittant Longone, et après une autre mission de quinze jours à Rocca - Pranieri, furent plus abondants encore. De Colle-Piccolo, il passa à Castel-Vecchio, ensuite à Cane-Morte, à Valle-Capola, petits villages appartenant à l'évêché de Sabine.

Si le fruit recueilli dans ces missions se doit mesurer sur les signes extérieurs, sur les larmes, les restitutions et les réconciliations, nous pouvons dire qu'il fut très abondant, car dans toutes ces missions, ces signes furent vraiment extraordinaires.

Telle fut la première campagne apostolique de M. d'Horgny dans le territoire romain. En quatre mois pleins de travaux et de bénédictions, il donna six missions : chacune durait trois semaines et quelquefois davantage. Une lettre que saint Vincent lui adressa et que M. d'Horgny reçut en mission à la fin d'octobre nous apprend qu'il le désigne pour remplacer M. Codoing dont l'humilité craintive ne pouvait plus garder la conduite de la maison.

“Fréneville, 14 octobre 1644.

“Monsieur,

⁹¹ M Taoni, du comté de Nice, et M. de Ploësquelet, Breton, étaient entrés dans la Congrégation à Rome. M. Skyddie était Irlandais.

⁹² Annales de la Congrégation en Italie, par M. Stella, assistant, 4 vol. in folio.

“J’ai reçu ici deux de vos lettres (que vous écriviez de la mission d’auprès de Saint-Sauveur), à mon retour de Richelieu, d’où je viens faire la visite en assez bonne disposition. Ces deux lettres ne sont pas à moi ; vous écrivez l’une à feu M. Dufour. M. Codoing me demande avec [159] bien de l’humilité d’être déchargé de la supériorité, de sorte que je n’ai pas pu ne lui pas accorder ce qu’il a demandé, dans l’esprit qu’il l’a demandé. Je vous prie, Monsieur, de prendre sa place pour quelque temps, quoique je vous aie mandé de vous en revenir ; ce n’est pas que nous n’ayons besoin de vous : Notre-Seigneur y pourvoira, s’il lui plaît. Vous avez peut-être su comme nous avons mis en la place de M. Dufour qui était à Sedan, qui ne satisfaisait pas, notre frère Damiens⁹³, qui a grâce de Dieu pour cela, et M. Cuissot pour la conduite du collège des Bons-Enfants.

“Reste à vous dire, que je pense qu’il est bon que vous reteniez M. Codoing auprès de vous quelque temps, pour vous former un peu aux devoirs de la maison. Nos affaires consistent en l’approbation de nos règles, en la manière que nous tous avons de nous y donner et en quantité d’autres petites expéditions dont nous avons écrit à M. Codoing, et quand vous serez entré dans les affaires, et que vous aurez fait ce que vous et lui aurez pu, il sera bien qu’il vienne visiter nos petites maisons de Marseille et d’Annecy.

“M. Dufestel me mande qu’il vous envoie M. Novel à son grand regret, qu’il en retirait une grande assistance ; et voilà, Monsieur, ce que je puis vous dire pour le présent, sinon que j’embrasse toute la Compagnie de delà, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, qui suis votre très humble et obéissant serviteur.

“VINCENT DE PAUL.
“Indigne prêtre de la Mission.”

Quelques jours se sont à peine écoulés depuis l’envoi de cette lettre, que M. d’Horgny en reçoit une nouvelle [160] (2 novembre)⁹⁴, dans laquelle nous trouvons de précieux renseignements

“De Paris, ce 2 novembre 2644.

“Monsieur,

“Je vous ai écrit il y a huit jours, et ne vous dirai rien outre ce que je vous ai dit pour lors, pour ce que je n’ai point reçu de vos lettres depuis ce temps-là.

“Nous tâchons de faire approuver ici nos règles communes, celles du général, de l’élection et du visiteur ; si nous en venons à bout, in nomine Domini, vous ne laisserez pas de voir de delà ce qui se pourra faire pour cela.

“L’on vous a dit comme nous avons substitué notre frère Damiens à M. Dufour pour les leçons, vous ne sauriez croire combien Dieu le bénit en cela, puis combien il satisfait les séminaristes qui sont au nombre de vingt-deux.

“M. Cuissot en renvoya hier deux pour être sortis sans congé. M. Soufflier est dehors et MM. Buisson et Bastin, MM. Colée et Durot sont malades. J’ai prié M. Lambert de renvoyer MM. Parseval, Le Noir, du Chastel et Le Roy. Nous avons aussi purgé et repurgé notre séminaire de neuf, et il en reste trente qui font fort bien par la grâce de Dieu. Nous avons rappelé M. Galais de Sedan et y avons encore M. Grimal, supérieur, avec des personnes que vous ne connaissez pas qui sont fort bien. M. Alain et M. Philonius y étaient déjà. M. Ozanne a la charge de la maison de Troyes. M. Bourdet est ici, en attendant de l’emploi ; nous lui avons cependant donné charge de veiller sur la sacristie, sur les portiers, et on le destine à la préfecture de la santé. M. du Coudray est à la Rose. Voilà les petits changements, excepté celui du retour de M. Giles qui fait [161] des merveilles en la piété et en la doctrine pour nos écoliers.

⁹³ Gabriel Damiens, né à Bourseuilles, diocèse d’Amiens, en 1621, entré le 30 mars 1640.

⁹⁴ Cette lettre est conservée dans la maison Professe du Gesù, à Rome, chambre de saint Ignace.

“Si vous ne voyez quelque jour pour l’union de la maison de Toul de delà, je pense qu’il vaut mieux la quitter plus tôt que plus tard.

“il nous est impossible de retirer les trois mille livres que nous avons avancées pour votre maison, dans l’espérance de pareille somme que la Reine avait ordonnée pour celle-ci. Notre incommodité, qui est très grande, nous contraint de les retenir sur ce qu’on vous doit envoyer.

“Je suis toujours dans l’embarras, j’espère que je n’y serai pas longtemps. Je célèbre souvent la sainte messe à cette intention et prie que la Providence nous présente l’occasion pour cela.

“J’ai prié M. Portail d’écrire partout que les supérieurs ne doivent point voir les lettres des inférieurs qu’ils écrivent au général ou le général à eux. Je vous prie de le faire entendre et d’en commencer la pratique. Je suis en peine de ce que vous ne faites point les ordinands⁹⁵, selon l’intention de la fondatrice. Il n’y a point de notre faute, il faut néanmoins viser là sans intermission, prudemment néanmoins ; les difficultés d’un autre côté me paraissent essentielles. J’embrasse M. Codoing et M. Blatiron et les prie tous deux d’être vos consultants, et vous, Monsieur, de leur faire la même prière, c’est affaire au général à les nommer ou par lui ou par le visiteur.

“Je vous embrasse tous, prosterné en esprit à vos pieds et suis, Monsieur,

“Votre très humble et obéissant serviteur,

“VINCENT DE PAUL.
“Supérieur de la Mission. [162]

Cette lettre avait encore trouvé M. d’Horgny en mission ; il revint à Rome à la fin de l’année 1644, mais il ne tarda pas à repartir au commencement de 1645. Voici ce que nous lisons dans les annales déjà citées.

La seconde campagne apostolique de M. d’Horgny commença dans les premiers jours de 1645 par le diocèse de Tizoli, dans un village appelé : *Puzzaglia*. Cette mission, à cause du zèle infatigable d’un si bon ouvrier, jointe à la docilité et à la simplicité des habitants, quoique excessivement rustiques, eut un succès merveilleux. Ensuite il se rendit à Concerviano et à Capradosso, et partout il recueillit des fruits abondants de salut. Ces missions achevées, comme Pâques approchait, il dut se retirer avec ses compagnons à l’abbaye de Saint-Sauveur, en Sabine. L’abbé commandataire de cette abbaye était alors le cardinal Barberini. Or, celui-ci ayant vu le grand fruit qu’avaient produit partout les travaux apostoliques des missionnaires, pria M. d’Horgny de vouloir se retirer à l’abbaye dans les temps où on ne pouvait pas faire des missions ailleurs, comme dans le temps pascal, et dans les mois d’été ; et cela afin d’évangéliser les villages qui dépendaient de l’abbaye.

M. d’Horgny s’y rendit donc cette année avec ses compagnons, qui n’étaient pas nombreux, car plusieurs de ceux qui étaient avec lui les années précédentes étaient partis pour Gênes, afin d’y fonder une maison. Il ne put pas donner de missions, car il fallait faire les offices dans l’église de l’abbaye, mais les missionnaires ne restèrent pas oisifs ; ils firent un bien considérable en prêchant, en confessant tous ceux qui venaient des villages dépendants de l’abbaye, qui se présentèrent à leur confessionnal ; et, par suite, ce pauvre peuple consolé et encouragé resta si affectionné aux missionnaires, qu’il les aurait toujours gardés si cela eût pu se faire.

ils ne se contentèrent pas néanmoins d’attendre les pénitents dans l’église de l’abbaye, quand l’occasion se présentait, [163] ils parcouraient les villages des alentours pour confesser, instruire, prêcher et assister les mourants quand on les appelait, même avec danger de leur vie dans les maladies contagieuses ; comme il arriva à M. Dunots⁹⁶ qui, s’étant exposé à entendre la confession d’un pestiféré, à Concerviano, terre de l’abbaye, contracta cette même maladie, dont il mourut peu de jours après à Saint-Sauveur, martyr de son zèle.

⁹⁵ Commencée d’abord avec succès, l’œuvre avait ensuite été interrompue.

⁹⁶ M. Humbert Dunots, né en Franche-Comté en 1602, reçu à Annecy en 1642, mort en 1645.

A cette époque, M. d'Horgny engagea saint Vincent à aller lui-même faire la visite de quelques maisons de la Compagnie, s'autorisant pour l'y encourager d'un bruit arrivé jusqu'à Rome, que son vénéré supérieur ne faisait plus partie du conseil de conscience⁹⁷.

Voici ce que lui répondit saint Vincent

“4 janvier 1645.

“Monsieur,

“il est vrai qu'il y avait quelque apparence que l'on ne me souffrirait plus dans l'emploi du conseil, mais mes péchés sont cause qu'on en use autrement et qu'il ne plaît pas à Dieu d'agréer les sacrifices que je lui ai offerts à cet effet ; in nomine Domini, j'espère que l'on s'en lassera. Mais d'aller moi-même visiter les maisons de la Compagnie que vous me marquez, je vous dirai que Mgr le cardinal de la Rochefoucault m'a fait l'honneur de me dire diverses fois par lui-même, qu'il n'est pas expédient, parce que tandis que je serai par les chemins ou en quelque maison particulière, les autres en souffriront, parce que je ne recevrai pas leurs lettres, ni elles mes réponses de longtemps, et il m'allègue toujours l'exemple du bon ordre des [164] Chartreux et des Jésuites. Selon cela, il est à propos que vous me mandiez ce que vous me diriez en présence, j'y ferai attention, etc.....”

A Rome, l'œuvre des ordinands trouvait de nouveau beaucoup d'obstacles, malgré les secours venus de France pour l'établir. M. d'Horgny se rendait compte des difficultés et attendait un moment plus propice.

La formation d'un séminaire, déjà proposé par M. Codoing, lui paraissait plus facile ; il communiqua son projet à saint Vincent qui lui répondit : “(30 juin 1645) il m'est venu quelque lueur cette semaine des moyens qu'il y aurait d'introduire la piété dans les esprits de ceux qui doivent un jour composer cette cour-là ; et je vous avoue que la proposition qui m'a été faite de l'instruction des enfants m'a passé dans l'esprit comme l'unique moyen, mais il y a tant de choses à dire à cet égard, qu'il n'y faut rien faire si la Providence n'y contraint...”

M. d'Horgny attendit encore avant d'établir le séminaire ; quelques jours après la lettre qu'on vient de lire, et qui invitait M. d'Horgny à attendre, saint Vincent lui écrivit la lettre suivante :

“Paris, 16 juillet 1645.

“M. de Chavigny ayant perdu son second fils, pourvu de deux bonnes abbayes, et les parents les demandant pour son troisième fils, âgé de cinq ou six ans, et Dieu m'ayant donné la force de tenir bon, il vint me trouver et me dit que non seulement il n'avait pas trouvé mauvais que j'eusse tenu ferme ; mais qu'au contraire si j'avais cédé au désir de madame sa mère, je l'eusse scandalisé, qu'il m'en aurait méprisé et ne l'aurait pas accepté. C'est le même D/l. de Chavigny dont je vous ai parlé. Que ceci soit dit seulement à l'oreille de votre cœur. Je ne sais comment je me suis laissé aller à vous en dire tant.” [165]

Cette ouverture intime, faite par saint Vincent, montre la confiance qu'il avait en M. d'Horgny.

Dans sa seconde campagne de mission, M. d'Horgny avait mené en mission avec lui, quoiqu'il ne fût pas encore prêtre, M. Jean Martin. Ce pieux jeune homme faisait le catéchisme avec une sagesse admirable ; il expliquait assez bien les mystères de la foi qu'il n'y avait pas un paysan si grossier qu'il ne les saisît suffisamment. M. Martin fut ordonné prêtre le 25 avril et, peu après saint Vincent l'envoyait à Gènes.

II

(1645-1647)

⁹⁷ A la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche avait appelé saint Vincent à son conseil pour les affaires ecclésiastiques.

M. Jolly fait sa retraite à Rome. - M. Martin envoyé s Gênes. - Lettre de saint Vincent. -Affaire de Saint-Méen.- Lettre de saint Vincent.- Zèle de saint Vincent pour les missions étrangères. - Lettre à ce sujet.

A la fin de cette année, 1645, M. d'Horgny reçut dans la maison un jeune retraits français qui venait étudier sa vocation : ce jeune homme s'appliqua à ces exercices avec tant de ferveur et de docilité qu'il obtint de Dieu la grâce, qu'il lui demandait depuis si longtemps, d'éclairer son esprit et de fortifier son cœur. Il reconnut dans sa retraite que Dieu le voulait dans la Congrégation de la Mission. Comme il n'y avait pas encore de séminaire interne à Rome, il fut convenu qu'il se présenterait à Paris à saint Vincent pour être admis dans celui de Saint-Lazare.

Ce jeune homme s'appelait Edme Jolly et devait être un jour le quatrième Supérieur général de la Congrégation⁹⁸.

Nous avons dit tout à l'heure que M. Martin, une fois ordonné prêtre, avait été envoyé à Gênes. Néanmoins, avant [166] de le laisser partir, M. d'Horgny, qui connaissait son mérite, avait essayé une démarche auprès de saint Vincent, démarche qui n'avait pas réussi ; car, au commencement de l'année 1646, saint Vincent écrivait à M. d'Horgny :

“J'ai vu, par votre dernière, comment enfin vous avez envoyé M. Martin à Gênes. Oserai-je vous dire, Monsieur, en cette occasion, qu'il importe plus que je ne puis vous exprimer que vous vous donniez à Dieu pour vous rendre exact à tous les ordres du général, quels qu'ils soient, quoiqu'ils choquent votre sens, et quelque prétexte que vous puissiez avoir de mieux ou des inconvénients qui pourraient arriver ; car il n'en saurait arriver de si grands que celui de la désobéissance.

“Un capitaine me disait ces jours derniers que quand il verrait que son général commanderait mal, et qu'il perdrait assurément la vie dans l'exécution du commandement, et qu'il pourrait faire changer d'avis au général en disant une parole, qu'il serait perdu d'honneur s'il le faisait, et qu'il aimerait mieux mourir que de le faire. Voyez, Monsieur, quelle confusion ce nous sera au ciel, de voir cette perfection dans l'obéissance de la guerre, et devoir la nôtre si imparfaite en comparaison.

“Je vous assure, Monsieur, que deux ou trois supérieurs qui en useraient de la sorte seraient capables de perdre la Compagnie ; et que si je ne connaissais pas bien votre cœur, je serais obligé de faire autre chose. L'assurance que j'ai que vous êtes meilleur que je ne serai jamais et que vous aimez mieux l'Institut que moi fera que je ne vous en parlerai plus, et n'y penserai seulement pas, etc.....”

La maison à Saint-Méen avait été pour saint Vincent une difficulté fort grave. Par respect pour l'évêque il restait dans cette maison, et, malgré son horreur pour les procès, il devait voir les siens mêlés à un procès interminable. [167] il communiqua sa peine à M. d'Horgny, tout en lui demandant son avis pour obtenir un décret d'union qui devait mettre fin à la querelle.

“8 novembre 1646.

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais

“Je n'ai point reçu de lettres de vous cette semaine voici le sujet de la présente : Le parlement de Rennes s'est trouvé embarrassé par les arrêts du conseil qui cassent les leurs, et portent ajournement personnel au procureur général et au commissaire qui a exécuté les arrêts de ce parlement contre nous, et a donné enfin un arrêt, dans lequel il est dit entre autres choses que Mgr l'évêque de Saint - Malo ne pourrait nous établir à Saint - Méen que par bulles du Pape, couchées aux États de la province et vérifiées au parlement de Rennes.

⁹⁸ Il se trouvait à Rome à la suite de l'ambassadeur du roi de France.

“M. Codoing, qui est à présent à Saint-Méen au milieu de la famille qui y est établie, par un arrêt du conseil exécuté par un huissier du conseil d’État, en la présence de Mgr l’évêque d’Auguste, coadjuteur de Mgr de Saint-Malo, frère de M. le maréchal de Villeroi, gouverneur du Roi, y porte cette affaire. Il est question pour être en paix, d’obtenir à Rome des bulles d’union de la maison religieuse de Saint-Méen au séminaire établi par Mgr de Saint-Malo, dont la direction perpétuelle est donnée à la Congrégation des prêtres de la Mission ; voici l’histoire et ensuite les raisons :

“Mgr de Saint-Malo, voyant le misérable état où sont la plupart des ecclésiastiques de son diocèse, obtint permission du Roi, conformément aux ordonnances de nos rois et du concile de Trente, d’unir la manse⁹⁹ des religieux au séminaire d’ecclésiastiques qu’il avait institué dans Saint-Méen, où il y avait douze ecclésiastiques, et [168] donné la direction aux prêtres de la Mission. Les lettres patentes du Roi ont été adressées et vérifiées au grand conseil, et l’union faite par mondit seigneur de Saint-Malo. Le Parlement, provoqué par les religieux réformés de Saint-Benoît a été fiché de ce que mondit seigneur de Saint-Malo avait fait adresser les lettres patentes au grand conseil. Les religieux ont fait toutes les violences dont je vous ai écrit, et enfin, voyant que le conseil du Roi leur était fortement contraire, ils ont trouvé expédient de se mettre en quelque façon à couvert ; ce qu’ils ont trouvé est expédient pour nous donner lieu de nous accommoder avec les Pères, ou de nous établir selon le premier sens, et c’est ce que monsieur le premier président a dit à Mgr l’évêque de Rennes qui me l’a écrit.

“Outre l’indisposition de Rome aux unions, vous y trouverez opposition du côté de ces bons Pères, et ils allègueront que les conciles et les rois de France, ordonnant que les évêques uniront des bénéfices à leurs séminaires, n’entendent pas que ce soit des bénéfices qui dépendent des ordres, mais seulement de ceux qui dépendent d’eux.

“A quoi il se peut répondre : 1° Que cet abbaye dépend des évêques de Saint-Malo, et non d’aucune congrégation, ni d’autres supérieurs quels qu’ils soient ; 2° Que vraisemblablement les évêques ont donné à l’abbaye de Saint-Méen les dîmes qu’ils ont eues, en considération de ce qu’ils faisaient alors les séminaires et faisaient ce qu’on tache de faire aujourd’hui. Mais cette dernière raison ne sera pas de mise, vous ne l’allèguerez pas, mais seulement que les religieux de l’abbaye qui étaient en très grand désordre ayant consenti à cela, et étant contents de la position qu’on leur a faite, nul autre ne peut y avoir intérêt.

“On vous dira qu’il n’y a que le Pape et que les évêques ne peuvent point supprimer une régularité par quelque union à un corps. [169]

“A quoi l’on répond qu’il est vrai, communément parlant, mais que les conciles donnant les pouvoirs aux évêques qui auraient des bénéfices ordinaires et ne limitant pas l’étendue des bénéfices, il est vraisemblable que l’évêque a pu faire cette union, attendu, comme je l’ai dit, que cette abbaye dépend de sa juridiction et est censée dépendre de lui ; de dire que c’est le bien de saint Benoît et que le général des réformés a un droit de réclamer pour sa communauté, l’on répond que la bulle d’érection de leur congrégation porte qu’ils s’établiront dans les abbayes où les religieux, l’abbé et l’évêque du lieu les appelleront. Or, il est sûr que les religieux de la maison ne voulurent point être réformés. L’abbé, ni l’évêque, qui est Mgr de Saint-Malo, lequel est abbé et supérieur de la maison, ne veut y consentir ; il s’ensuit que ledit général ni les religieux réformés n’ont point droit de s’opposer aux bulles que vous demandez, ni de faire ce qu’ils ont fait.

“Ajoutez à cela qu’une maison de religieux n’est pas un bénéfice, que la cour de Rome n’a point d’intérêt à cette union, parce que, n’étant pas bénéfice, le Pape ne donne jamais de bulles pour lesdites maisons.

“Voilà, Monsieur, à peu près les raisons de cette union ; il y a deux voies pour faire cette affaire : ou bien de faire juger à Rome, si l’union faite par Mgr de Saint-Malo est bonne ou non, et supposé qu’elle ne le soit pas, qu’il plaise à Sa Sainteté de l’approuver et de suppléer aux défauts ; ou bien de donner une bulle qui ne fasse pas mention de celle qui déjà a été faite.

⁹⁹ Manse se dit du revenu d’une abbaye appliqué aux religieux.

“Je vous supplie, Monsieur, de consulter sur cette affaire et de me mander au plus tôt ce que vous en penserez, et, s’il est besoin, l’on en fera écrire d’ici à Sa Sainteté. MM. de Saint-Malo sont fort résolus d’employer tout ce qu’ils pourront à cette affaire, et pour vous dire vrai, je pense que Notre-Seigneur en serait bien glorifié, et que l’Église en recevrait du service non petit, à cause des [170] séminaires qui se pourront établir par ce moyen et non par un autre.

“L’assemblée du clergé a agité la question de l’importance des séminaires ecclésiastiques, et traité des moyens de les faire réussir, et n’en a point trouvé de plus avantageux que celui de l’union de quelques abbayes, où les religieux sont dans le désordre et n’ont point de disposition pour appeler les réformés, et où les réformés ne veulent pas s’établir, à cause de la pauvreté des manses dont ils ne veulent pas.

“Voici le mémoire du nom, surnom et du diocèse de ce jeune gentilhomme polonais que la reine de Pologne nous a laissé ici et qui est mis au séminaire de Saint-Charles ou petit Saint-Lazare. Je vous prie, Monsieur, de lui moyenner un démissoire AD OMNES ORDINES ; il a quelques dispositions à entrer en la Compagnie, et moi, Monsieur, d’être toute ma vie, en l’amour de Notre-Seigneur, etc.....”

Une des grandes préoccupations de saint Vincent comme on le voit dans sa lettre à M. d’Horgny, c’était le progrès des hérésies et en même temps son zèle pour la propagation de la foi dans les pays infidèles. Écoutons-le :

“31 août 1646.

“Je vous avoue que j’ai beaucoup d’affection et de dévotion, ce me semble, à la propagation de l’Église aux pays infidèles, par l’appréhension que j’ai que Dieu l’anéantisse peu à peu de deçà et qu’il n’en reste point ou peu d’ici à cent ans, à cause de nos mœurs dépravées et de ces nouvelles opinions qui croissent de plus en plus, et à cause de l’état des choses. Elle a perdu depuis cent ans, par de nouvelles hérésies, la plupart de l’Empire et les royaumes de Suède, de Danemarck, de Norvège, d’Ecosse, d’Angleterre, [171] d’Irlande, de Bohême et de Hongrie. De sorte qu’il reste l’Italie, la France, l’Espagne et la Pologne, dont cette dernière et la France se sont beaucoup mêlées des hérésies des autres pays. Or, ces pertes d’Églises depuis cent ans nous donnent sujet de craindre, dans les misères présentes, que dans cent autres années, nous ne perdions tout à fait l’Église en Europe, et dans ce sujet de crainte, j’estime bienheureux ceux qui pourront coopérer à étendre l’Église ailleurs, etc.....”

Saint Vincent envoie ensuite à M. d’Horgny, dans deux lettres trop importantes pour ne pas être citées, les preuves évidentes de son zèle pour les missions étrangères.

“1er mars 1647

“Dieu vous fournira d’autres ouvriers quand il en sera temps. Le besoin ne vous a pas fort pressé jusqu’à maintenant, puisque vous n’avez pas fait d’ordination et que vous en avez passablement pour les missions, quoique non pas à souhait. Nous faisons ici et ailleurs comme nous pouvons. Serait-il convenable que nous fussions dans l’abondance des hommes, laquelle les rend inutiles une partie du temps, pendant que Dieu en manque en d’autres lieux où il nous appelle ? Saint Ignace ne fit-il pas cent établissements avant sa mort, de deux ou trois personnes chacun ? Ce" ! n’était pas sans beaucoup d’inconvénients, puisqu’il y envoyait des novices, et que parfois il était obligé de les établir supérieurs ; mais ce n’était pas aussi sans fruit ni sans providence.

“Si nous en avons entrepris quelques-uns, ce n’a pas été, Dieu merci, par aucun désir de nous étendre, sa divine bonté le sait ; mais seulement de correspondre à ses desseins. Ce n’a pas été non plus de notre choix, ni par notre sollicitation, mais par la seule disposition d’en haut, que [172] notre indifférence nous a donné loisir d’éprouver et de reconnaître. Qui nous assurera que Dieu ne nous appelle présentement en Perse ? il ne le faut pas conjecturer de ce que nos maisons ne sont pas remplies ; car celles qui le sont davantage, ne font pas le plus de fruit. N’avons-nous pas occasion de croire plutôt le contraire ? même que Dieu n’abandonne l’Europe à la merci des hérésies qui

combattent l'Église depuis un siècle, et qui ont fait de si grands ravages, qu'elles l'ont réduite comme à un petit point ; et par un surcroît de malheurs, ce qui reste semble se disposer à une division, par les nouvelles opinions qui pullulent tous les jours. Que savons-nous, dis-je, si Dieu ne veut pas transférer la même Église chez les infidèles, lesquels gardent peut-être plus d'innocence dans leurs mœurs que la plupart des chrétiens qui n'ont rien moins à cœur que les saints mystères de notre religion ? Pour moi, je sais que ce sentiment me demeure depuis longtemps. Mais quand Dieu n'aurait pas ce dessein, ne devons-nous pas contribuer à l'extension de l'Église ? Oui, sans doute, et cela étant, en qui réside le pouvoir d'envoyer ad fientes ? il faut donc que ce soit au Pape ou aux conciles, ou aux évêques. Or, ceux-ci n'ont de juridiction que dans leurs diocèses ; des conciles, il n'en est point dans ce temps. Il faut donc que ce soit en la personne du premier. Si donc il a le droit de nous envoyer, nous avons aussi obligation d'aller ; autrement, son pouvoir serait vain. Vous savez, Monsieur, depuis quel temps la sacrée Congrégation a jeté les yeux sur nous ; combien de fois elle nous a fait solliciter ; combien peu nous nous sommes hâtés pour ne mêler rien d'humain dans la résolution de cette sainte entreprise ; mais comme nous sommes de nouveau pressés, et par lettres et par Mgr le Nonce, je ne doute plus qu'il n'en faille venir à l'exécution. J'avais disposé pour Babylone M. Ferret, mais Mgr de Paris le voulant avoir pour Saint-Nicolas -du-Chardonnet, m'a fait [173] plainte de ce je voulais le lui ôter. Je vous ai mandé, ne sachant à qui m'adresser hors la Compagnie. J'avais pensé à M. Gilles, ce qui n'a pas été trouvé convenable. J'en ai sondé d'autres parmi ces Messieurs de notre conférence ; mais je n'en ai trouvé ni d'assez résolu, ni d'assez propres : il me reste seulement à voir M. Brandon ; si celui-ci manque, je me vois obligé de rentrer dans la Compagnie pour en prendre un. Priez Dieu pour cela, s'il vous plaît ; quand le choix sera déterminé dedans ou dehors, je vous en donnerai avis ; cependant j'attendrai le mémoire que M. de Monthéron vous a promis au sujet de ce voyage.

“Je suis, etc.....”

“ 2 mai 1647.

“Je ne cherche que la volonté de Dieu, comme vous pouvez penser, en l'affaire de Perse ; je vous en ai écrit toutes les particularités ; j'ai fait ce que j'ai pu pour avoir quelque externe pour l'évêché de Babylone qui nous est offert, et nul n'y veut entendre ou ne le peut par disposition de sa personne, ou par sa condition, ou par l'état de ses affaires. Cette œuvre me semble très importante à la gloire de Dieu, il nous y appelle par le Pape qui seul a le pouvoir d'envoyer ad gentes, et auquel il y a conscience de ne pas obéir. Je me sens pressé intérieurement de le faire, dans la pensée qu'en vain ce pouvoir, que Dieu a donné à son Église d'envoyer annoncer son Évangile par toute la terre, résiderait en la personne de son chef, si relativement ses sujets n'étaient obligés d'aller où il envoie travailler à l'extension de l'empire de Jésus-Christ. De plus, peut-être que je me trompe, je crains bien fort que Dieu ne permette l'anéantissement de l'Église en Europe, à cause de nos mœurs corrompues, de tant de diverses et étranges opinions que nous voyons s'élever de tous côtés, et du peu de progrès que font ceux qui s'emploient pour tâcher de remédier à tous ces maux-là. Les opinions nouvelles font un [174] tel ravage, qu'il semble que la moitié du monde soit là-dedans, et il est à craindre que s'il s'élevait quelque parti dans le royaume, il n'entreprît la protection de celui-ci.

“Que ne devons-nous pas craindre à la vue de tout cela, Monsieur ; et que ne devons-nous pas faire pour sauver l'épouse de Jésus-Christ de ce naufrage ? Si nous ne pouvons à tout cela autant que fit Noé à la conservation du genre humain dans le déluge universel, nous contribuerons au moins aux moyens dont Dieu se pourra servir pour la conservation de son Église, en mettant comme la pauvre veuve un denier dans le tronc. Et quand je me tromperais, comme je le veux espérer de la sagesse de Dieu qui semble vouloir perdre pour mieux sauver, nous ferons un sacrifice à Dieu comme Abraham, qui au lieu d'Isaac, sacrifia un mouton, dans la sainte ignorance de la fin pour laquelle il semblait vouloir le premier pour avoir le dernier.

“Ces motifs et plusieurs autres, m'ont fait résoudre à cette sainte entreprise, et à passer par-dessus la considération du peu d'ouvriers que nous sommes et du besoin que nous avons ici de celui que nous destinons pour ce lieu-là ; et ce qui me détermine dans cette difficulté, est la vue du

sacrifice qu'Abraham se disposait de faire de son fils, quoiqu'il n'eût que celui-là, et qu'il sût que Dieu l'avait destiné pour être la source de la bénédiction de son peuple.

“J'ai encore passé par-dessus le danger qu'il y a que cet exemple ne donne sujet à quelques personnes de la Compagnie d'ambitionner les prélatures, ayant estimé que l'éloignement du lieu dont il s'agit, les risques qu'on y court en y allant et en résidant, et l'humilité apostolique selon laquelle pourra se comporter celui qui est destiné pour cela, qui sera comme celle des évêques d'Irlande, ôteront le sujet d'ambitionner ces emplois et plusieurs autres inconvénients.

“On dira peut-être que si l'évêque ne marche en ce pays-là *in magnis*, la cour du prince, les chrétiens et les [175] religieux l'auront à mépris, et qu'il ne s'autorisera pas au point que Sa Sainteté prétend peut-être négocier, avec la bienséance requise, la liaison avec le roi de France et ce prince-là contre l'ennemi commun des chrétiens.

“A quoi je réponds que j'espère qu'il suppléera au défaut de cet état pompeux et brillant par la vertu, et que les évêques arméniens qui sont au delà et qui ne paraissent non plus que leur patriarche, que comme les simples prêtres de deçà, n'auront pas tant d'aversion pour notre évêque comme s'ils le voyaient pompeux, tant parce que Notre-Seigneur et les saint apôtres ont renoncé et fait renoncer tous les chrétiens à la pompe, que parce que, presque naturellement, les chrétiens se prennent garde de la différence qu'il y a de cet état pompeux à celui de Jésus-Christ humilié, et s'en scandalisent.

“De dire si ce sera M. Lambert que le regarde pour cet emploi, il est vrai que j'y ai pensé ; mais je ne m'y suis pas résolu ; et quoique je lui aie parlé du dessein en général et pris son avis pour cela, et que souvent il s'offre d'aller aux extrémités de la terre, si on l'y envoie, je ne lui ai jamais dit que j'aie aucune pensée sur lui, et il n'en sait encore rien.

“Pour le temporel, cet évêché a neuf cents écus de revenus, et afin que l'ancien évêque qui en jouit et qui ne réside pas en transporte la moitié en son successeur, on lui donnera d'ailleurs treize ou quatorze cents francs en bénéfice ou en pension viagère pour le dédommager de cette moitié.

“Voilà l'état de l'affaire. Je suspendrai néanmoins la résolution jusqu'à ce que j'aie vu ce que vous voulez écrire sur cela, à dessein de donner les mains à vos raisons, si elles sont meilleures que les miennes, etc. ” [176]

III

(1647- 1648)

Visite de M. Portail à Rome. - M. Alméras remplace M. d'Horgny comme supérieur. - Sentiments de M. d'Horgny relativement aux nouvelles doctrines. - Lettres de saint Vincent. - Soumission de M. d'Horgny.

Tandis que M. d'Horgny négociait, selon le désir de saint Vincent, auprès des congrégations romaines, les affaires dont nous venons de parler, M. Portail arrivait à Rome en compagnie de M. Alméras ; M. Portail venait faire la visite qui commença le 23 avril 1647, et ne se termina qu'à la fin de l'année.

En même temps, une lettre de saint Vincent désignait M. Alméras pour diriger la maison de Rome (12 mai). M. d'Horgny resta néanmoins assistant de M. Alméras ; il continua à séjourner dans la Ville sainte, et à servir d'intermédiaire entre saint Vincent et les congrégations romaines auprès desquelles il était honorablement connu.

Les historiens de saint Vincent ont fait connaître le zèle du saint pour détruire le jansénisme. Le danger que présentait cette hérésie était trop grand pour qu'il échappât à sa perspicacité. Aussi l'attaquait-il partout où il le voyait paraître. M. d'Horgny, qui pourtant ne manquait pas de doctrine, osa n'être pas de l'avis de son Père dans la lutte qu'il soutenait contre l'hérésie naissante. “M. d'Horgny, dit Collet, avait de l'esprit, du talent pour la prédication, du zèle pour le salut des peuples, et un certain goût pour la réforme, mais il avait besoin lui-même d'être un peu réformé.”

Comme il avait pour saint Vincent de Paul tout le respect que ce saint homme inspirait à ceux dont il était connu, il crut devoir lui proposer des difficultés qui l'arrêtaient sur le livre de Jansénius et sur celui de M. Arnaud : il le fit en deux lettres ; mais il le fit de manière [177] à faire craindre que son parti ne fût déjà trop pris. Saint Vincent lui répliqua par deux autres lettres ; et quoique j'en aie beaucoup lu de la façon du saint prêtre, je n'en ai lu aucune de lui où il y ait autant de feu et de vivacité ; toutes les deux, mais surtout la dernière, parlant du livre de la fréquente communion.

“Paris, 25 juin 1648.

“Monsieur,

“Votre dernière lettre dit deux choses, l'une que nous donnons des emplois trop considérables à nos frères coadjuteurs, et l'autre que nous avons mal fait de nous déclarer contre les opinions du temps.

“Je vous dirai, Monsieur, pour le premier, que je remercie très humblement Notre-Seigneur de ce qu'il vous fait faire attention à la conduite de la Compagnie, et vous prie de continuer, quoiqu'il me semble que nous ayons raison d'en user comme nous faisons, à l'égard des deux points ci-dessus.

“il n'y a en toute la Compagnie que notre frère Alexandre qui ait la recette et la mise entre les mains, que nous lui donnâmes lorsque nous envoyâmes M. Gentil au Mans, et cela faute d'un prêtre qu'on put appliquer à cela, et il s'est acquitté de cet emploi, en sorte qu'il y a sujet louer Dieu.

“Ce bon frère Nicolas, que vous me marquez de la maison de Crécy, n'avait pas l'argent entre les mains, quoi qu'on vous ait dit. L'argent se garde là dans un coffre à deux serrures, dont M. Tournisson avait l'une, et son assistant avait l'autre, et il en va de même partout, notamment où M. Portail a fait la visite. Cela n'empêche pas que nous ne mettions cet emploi entre les mains d'un prêtre dans quelque temps, et que nous ne fassions attention à ce que vous me dites.

“Quant au second point, qui concerne la faute que [178] nous avons faite de nous déclarer contre les opinions du temps, voici, Monsieur, les raisons qui m'y ont porté.

“La première est celle de mon emploi au Conseil des choses ecclésiastiques, dans lequel chacun s'est déclaré contre : la Reine, monseigneur le cardinal, M. le chancelier Seguier, et M. le pénitencier Bail ; jugez de là si j'ai pu demeurer neutre. Le succès a fait voir qu'il était expédient d'en user de la sorte.

“La seconde raison est celle de la connaissance que j'ai du dessein de l'auteur de ces opinions nouvelles d'anéantir l'état présent de l'Église, et de la remettre en son pouvoir. Il me dit un jour que le dessein de Dieu était de ruiner l'Église présente, et que ceux qui s'employaient pour la soutenir le faisaient contre son dessein ; et comme je lui dis que c'étaient pour l'ordinaire les prétextes que prenaient les hérésiarques, comme Calvin, il me répartit que Calvin n'avait pas mal fait en tout ce qu'il avait entrepris, mais qu'il s'était mal défendu.

“La troisième a été que j'ai vu que trois ou quatre Papes avaient condamné les opinions de Baïus, que Jansénius soutient, comme avait fait aussi la Sorbonne en l'année 1560 et que la plus saine partie de la même faculté, qui sont tous les anciens, se déclare contre ces opinions nouvelles, et que notre saint Père a condamné celle des deux chefs qu'on voulait établir avec mauvais dessein.

“Et la quatrième, que je mets ici la dernière, outre plusieurs autres, est ce que dit Célestin, Pape (*Epist 2 ad Episcopos Gallia*) contre quelques prêtres qui avançaient quelques erreurs contre la grâce, lesquelles erreurs ces évêques avaient condamnées. Ce bon Pape, après les avoir loués de s'être opposés à la doctrine de ces prêtres, dit ces mêmes paroles : “*Timeo ne connivere sit hoc tacere, timeo ne illi magis loquantur qui permittunt illis taliter loqui ; in talibus causis non caret suspicione taciturnitas ; quia occurreret veritas, si falsitas displiceret ; merito namque [179] causa nos respicit, si silentio faveamus errori.*” Que si l'on me dit que cela est vrai à l'égard des évêques et non pas à celui d'un particulier, je réponds que vraisemblablement, cela s'entend non seulement des évêques, mais aussi de ceux qui voient le mal, et qui, en tant qu'il est eu eux, ne l'empêchent pas.

“Voyons maintenant de quoi il s’agit. Vous me dites que c’est du livre de la *Fréquente communion*, de Jansénius, que pour la première partie, vous l’aviez lu par deux fois, et que peut-être le mésusage qu’on fait de ce divin sacrement a donné lieu à cela.

“il est vrai, Monsieur, qu’il n’y a que trop de gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi misérable, plus que tous les hommes du monde, et je vous prie de m’aider à en demander pardon à Dieu. Mais la lecture de ce livre, au lieu d’affectionner les hommes à la fréquente communion, en retire plutôt ; l’on ne voit plus cette hantise du sacrement qu’on voyait, non pas même à Pâques. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu’ils ont beaucoup moins de communians que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille de moins, M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ayant visité les familles de la paroisse après Pâques, en personne et par d’autres, nous dit dernièrement qu’il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n’ont point communié, et ainsi des autres. L’on ne voit quasi plus personne qui s’en approche les premiers dimanches des mois et les bonnes fêtes, ou très peu, et guère plus, aux religions, si ce n’est encore un peu aux jésuites.

“Aussi est-ce ce qu’a prétendu feu M. de Saint-Cyran pour discréditer les jésuites. M. de Chavigny disait ces jours passés à un intime ami que ce bon monsieur lui avait dit que lui et Jansénius avaient entrepris leur dessein pour désaccréditer ce Saint-Ordre-là, à l’égard de la doctrine et de l’administration des sacrements. Et moi je lui ai ouï tenir [180] quantité de discours, quasi tous les jours, conforme à celui-là.

“Dès que M. Arnaud, qui a donné son nom à ce livre, vit l’opposition qu’il rencontra de plusieurs côtés sur le sujet de la pénitence publique, et sur celle qu’il voulait introduire avant la communion, il s’expliqua à l’égard de cela, de l’absolution simplement déclaratoire, mais quoi qu’il en soit, il y reste encore des erreurs, à ce que nous dit dernièrement monsieur le grand-maître de Navarre, qui est un des plus savants du siècle, comme aussi M. le pénitencier Bail, MM. Cornet et Coqueret, qui étaient assemblés céans pour ces sortes d’affaires, et que cette déclaration est captieuse, et contient quantité de choses qui ne valent guère mieux que ce qu’il a dit dans le premier livre. Ce qu’il dit que l’Église ayant au commencement pratiqué la pénitence publique avant l’absolution, avait toujours affection de rétablir cet usage, et qu’autrement elle ne sera pas la colonne de vérité, toujours semblable à elle-même, mais une synagogue d’erreurs, cela, Monsieur, ne porte-t-il pas à faux ?

“L’Église, qui ne change jamais quant aux choses de la foi, ne le peut-elle pas faire à l’égard de la discipline ? et Dieu, qui est immuable en lui-même, n’a-t-il pas changé ses conduites à l’égard des hommes ? Notre-Seigneur, son Fils n’a-t-il pas changé quelquefois les siennes, et les apôtres les leurs ? A quel propos cet homme dit-il donc que l’Église serait en erreur, si elle ne retenait l’affection de rétablir ces sortes de pénitences qu’elle pratiquait au passé ? Cela est-il orthodoxe ? -

“Quant à Jansénius, il le faut considérer, ou comme soutenant les opinions de Baïus, tant de fois condamnées par les papes et parla Sorbonne, comme j’ai dit, ou comme contenant d’autres doctrines qu’il traite là-dedans. Quant au premier, n’avons-nous pas obligation de nous tenir à la censure que les papes et ce docte corps ont faite de ces [181] opinions-là, et de nous déclarer contre ? Quant au reste du livre, le Pape défendant de le lire, le conseil des choses ecclésiastiques n’a-t-il pas dû conseiller à la reine de tenir la main à ce que les ordres du Pape Urbain VIII soient exécutés, et faire profession ouverte de se déclarer contre les opinions de Baïus censurées, et ces sortes de nouvelles opinions de ce docteur, qui soutient hardiment celles que l’Église n’a pas encore déterminées touchant la grâce ?

“Vous me dites par la vôtre, que Jansénius a lu dix fois toutes les œuvres de saint Augustin, et trente fois les traités de la grâce, et qu’il n’y a pas d’apparence que les missionnaires se mêlent de juger les opinions de ce grand homme. Je vous réponds à cela, Monsieur, que d’ordinaire ceux qui veulent établir de nouvelles doctrines, sont hommes fort savants, et qu’ils étudient avec grande assiduité et application les auteurs desquels ils se veulent servir ; qu’il faut avouer que ce prélat était fort savant, et qu’ayant le dessein que j’ai dit de désaccréditer les jésuites, il a pu lire saint Augustin le nombre de fois que vous me dites ; mais cela n’empêche pas qu’il ne soit tombé dans l’erreur, et que nous ne serions pas excusables d’adhérer à ses opinions, qui sont contraires aux censures qui

ont été faites contre sa doctrine ; les prêtres ont l'obligation de ne pas adhérer et de contredire la doctrine de Calvin et des autres hérésiarques, quoiqu'ils n'aient jamais lu les auteurs sur lesquels ils se sont fondés, non pas même ces livres.

“Vous me dites de plus, que les opinions que nous disons anciennes sont modernes, qu'il y a environ soixante-dix ans que Molina a inventé les opinions qu'on dit anciennes, touchant ce différend. Je vous avoue, Monsieur, que Molina est l'auteur de la science qu'on dit Médiéenne, qui n'est, à proprement parler, que le moyen par lequel on fait voir comme cela se fait, et d'où vient que deux hommes qui ont pareil esprit, mêmes dispositions et pareil degré de grâce pour faire les œuvres de leur salut, et que [182] néanmoins l'un le fait, et l'autre ne le fait pas, l'un est sauvé et l'autre se perd. Mais quoi ! Monsieur, il ne s'agit pas de cela qui n'est pas article de foi ; la doctrine qu'il combat que Jésus-Christ est mort pour tout le monde, est-elle nouvelle ? N'est-elle pas de saint Paul et de saint Jean ? L'opinion contraire n'a-t-elle pas été condamnée au concile de Mayence et en plusieurs autres contre Godescale ? Saint Léon ne dit-il pas dans les *Leçons de Noël* que Notre-Seigneur est né, *pro liberandis hominibus*, et la plupart des saints ne tiennent-ils pas ce langage-là ? Le Concile de Trente en la session sixième, de *De justificatione*, chap. II, n'apporte-t-il pas les paroles de saint Jean sur ce sujet : *Hunc proposait Deus propitiatorem per fidem in sanguine ipsius pro peccatis nostris, non solum auteur pronostis, sed etiam pro totius mundi* ? ? Et au troisième : *Verum et si ille pro omnibus mortuus est* : il dit ensuite qu'encore cela soit ainsi : *Non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt sed ii dumtaxat quibus meritum passionis ejus communicatur*. Après cela, Monsieur, dirons-nous cette doctrine nouvelle ?

“Dirons-nous encore nouvelle celle qu'il combat contre la possibilité de l'observance des commandements de Dieu, contre les saints canons du même concile et de la même session qui disent que : *si quis dixerit : Dei procepta homini etiam justificato, et sub gratia constituto esse ad observandum impossibilia, anathema sit*.

“Et celle que vous dites, Monsieur, qu'il nous importe peu de savoir s'il y a des grâces suffisantes, ou si elles sont toutes efficaces, est-elle nouvelle ? n'est-elle pas contenue dans le second concile d'Orange, chap. XXV ? Voici, Monsieur, les paroles de ce concile par lesquelles vous verrez, sinon les mots propres de grâces suffisantes, pour le moins l'équivalence du sens : *hoc etiam secundum fidem catholicam credimus quod accepta per baptismum gratia, omnes baptizati, Christo auxiliante et cooperante, qua ad salutem [183] pertinent possint et debeant (si fideliter laborare voluerint) adimplere*. Et quant à ce que vous dites qu'il nous importe peu de savoir cela, je vous prie, Monsieur, de souffrir que je vous dise, qu'il me semble qu'il est de grande importance que tous les chrétiens sachent et croient que Dieu est si bon que tous les chrétiens peuvent avec la grâce de Jésus-Christ opérer leur salut, qu'il leur en donne les moyens par Jésus-Christ et que cela manifeste et magnifie beaucoup l'infinie bonté de Dieu.

“L'on ne peut non plus dire nouvelle, l'opinion de l'Église qui croit que toutes les grâces ne sont pas efficaces, puisque l'homme les peut refuser. (Chapitre IV, *De justificatione*)

“Vous dites que Clément VIII et Paul V ont défendu que l'on dispute des choses de la grâce ; je vous dirai, Monsieur, que cela s'entend des choses qui ne sont pas déterminées, comme sont celles que je viens de dire, et pour les autres qui ne sont pas déterminées par l'Église. Pourquoi Jansénius l'attaque-t-il ? et en ce cas n'est-il pas de droit naturel de défendre l'Église et de soutenir les censures fulminées contre ?

“Vous dites que ce sont des matières d'école ; il est vrai de quelques-unes, et quoique d'autres soient telles, faut-il pour cela s'en taire et laisser altérer le fond des vérités par ces subtilités ? Le pauvre peuple n'est-il pas obligé de croire et par conséquent d'être instruit des choses de la Trinité et du saint Sacrement qui sont si subtiles ?

“Voilà, Monsieur, ce qui me vient en l'esprit pour vous faire voir la raison que nous avons de nous être déclarés en ce rencontre contre ces opinions nouvelles, contre lesquelles je n'en vois point, sinon deux, dont l'une est le sujet de craindre qu'en pensant arrêter ce torrent des nouvelles opinions, l'on enflamme davantage les esprits, à quoi je réponds que si cela était, il ne faudrait point s'opposer aux hérésies, à ceux qui nous veulent ravir la vie ou le [184] bien, et que le berger fait mal de crier : Au loup ! quand il est près d'entrer dans la bergerie. L'autre est celle de la prudence,

qui est purement humaine, étant fondée sur le : que dira-t-on ? l'on se fera des ennemis... O Jésus, Monsieur, ah ! n'advienne que les missionnaires ne défendent pas les intérêts de Dieu et de l'Église pour ces chétifs et misérables motifs qui ruinent les intérêts de Dieu et de son Église, et qui remplissent les enfers !

“Oui, mais, dites-vous, faut-il que les missionnaires prêchent contre les opinions du temps, qu'ils s'en entretiennent, qu'ils disputent, attaquent et défendent à cor et à cri les anciennes opinions ; ah ! Jésus, Monsieur, nenni.

“Voici comme nous en usons : jamais nous ne disputons de ces matières, jamais nous n'en prêchons, ni jamais nous n'en parlons dans les compagnies, si l'on ne nous en parle ; mais si on le fait, on tâche d'en parler avec le plus de retenue que l'on peut, M. G. excepté, qui se laisse emporter par son zèle, à quoi je tâcherai de remédier, Dieu aidant. Quoi donc, me direz-vous, défendez-vous qu'on dispute sur ces matières ? Je réponds que oui et qu'on n'en dispute point céans du tout. Mais quoi ! direz-vous encore, désirez-vous qu'on n'en parle point à la mission de Rome, ni ailleurs ? C'est à quoi je prie les officiers de tenir la main et de donner pénitence à ceux qui le feront, si ce n'est au cas que j'ai dit.

“Et pour ce que vous dites, Monsieur, qu'il faut laisser chacun de la Compagnie de croire de ces matières ce que bon lui semblera, ô Jésus, Monsieur, il n'est pas expédient qu'on soutienne diverses opinions dans la Compagnie ; il faut que nous soyons toujours parfaitement unis, autrement nous nous déchirerions tous les uns les autres dans la même Compagnie ; et le moyen de s'assujettir à l'opinion d'un supérieur ? je réponds que ce n'est pas au supérieur qu'on se soumet, mais à Dieu et au sentiment des Papes, des conciles, des saints, et si quelqu'un ne voulait [185] pas déférer, il ferait bien de se retirer, et la Compagnie de l'en prier. Beaucoup de compagnies de l'Église de Dieu nous donnent l'exemple de cela. Les carmes déchaussés, dans leur chapitre qu'ils tinrent l'année passée, ordonnèrent que leurs professeurs en théologie enseigneraient les opinions anciennes de l'Église et agiraient contre les nouvelles. Chacun sait que les R. P. jésuites en usent de la sorte. La Congrégation de Sainte-Geneviève ordonne à leurs docteurs de soutenir les opinions de saint Augustin, ce que nous prétendons faire aussi, en expliquant saint Augustin par le concile de Trente, et non le concile par saint Augustin, pour ce que le premier est infallible et le second ne l'est pas. Que si l'on dit que quelques Papes ont ordonné que l'on croira saint Augustin à l'égard des choses de la grâce, cela s'entend au plus des choses disputées et résolues alors ; mais, comme il s'en décide de temps en temps de nouvelles, il faut s'en tenir pour celles-là à la détermination d'un concile qui a déterminé toutes choses, selon le sens de saint Augustin, qu'il entendait mieux que Jansénius et ses sectaires.

“Voilà, Monsieur, la réponse à votre lettre, laquelle je n'ai communiquée à qui que ce soit, et ne la communiquerai jamais. Je vous dis de plus que je n'en ai parlé à qui que ce soit, et que je ne me suis fait aider par personne au monde en ce que je vous dis, et que vous lu jugerez bien par mon chétif style, et par mon ignorance, qui ne paraît que trop. Que s'il y a quelque chose au-dessus de cela, je vous avoue, Monsieur, que j'ai fait quelque petite étude touchant ces questions, et que c'est le sujet ordinaire de mes chétives oraisons. Je vous supplie, Monsieur, de la communiquer à M. Alméras, et à ceux de la Compagnie, que vous jugerez à propos, afin qu'on voie les raisons que j'ai eues d'entrer dans les sentiments anciens de l'Église et de me déclarer contre les nouvelles, et que nous demandions à Dieu, et que nous fassions tout ce qui sera en nous, [186] pour être : *cor unum et anima una*, en ce fait comme en tout le reste. Je vivrai dans cette espérance et aurais une affliction que je ne vous puis exprimer, si quelqu'un, quittant les vives sources des vérités de l'Église, se fabriquait des citernes d'opinions nouvelles, du danger desquelles il n'y a guère personne qui ait été mieux informé par l'auteur que moi qui suis, Monsieur, votre très humble serviteur,

“VINCENT DE PAUL.”

“P.-S. J'ose vous dire que M. Ferret s'étant embarrassé dans ces opinions nouvelles, il a dit à M. le curé de Saint-Josse¹⁰⁰ que ce qui l'en a retiré, c'est la fermeté qu'il a vue dans ce misérable pécheur contre cela, dans deux ou trois conférences que nous avons eues sur ce sujet. C'est M. le

¹⁰⁰ Abelly, plus tard évêque de Rhodéz..

curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet qui fut reconnu d'abord qu'il revint d'Alet, par un chacun, qu'il était dans ces opinions, desquelles il est à tel point hors de ces sentiments, qu'il a proposé à M. de Saint-Josse qu'il faut que nous fassions quelque manière de congrégation secrète pour défendre les vérités anciennes. Je vous supplie de-tenir ceci secret.

“Je n'ai point eu le loisir de lire ma lettre, et ne l'ai osé faire transcrire, vous aurez peine à lire, excusez-moi¹⁰¹”

M. d'Horgny répondit à cette lettre ; il ne paraissait pas bien convaincu par l'exposé plein de sagesse et de doctrine que saint Vincent venait de lui faire. Il hésitait encore ; saint Vincent lui écrit de nouveau et pour la dernière fois.

“Orsigny, le 10 septembre 1648

“Monsieur,,

“ J'ai reçu la vôtre du 7 d'août qui est pour achever de [187] répondre aux miennes touchant les diversités d'opinions, celle-ci étant à l'égard du livre de la *Fréquente communion* ; pour réponse à laquelle, Monsieur, je vous dirai qu'il peut être ce que vous dites, que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France et en Italie, mais que d'une centaine qu'il y en a peut-être qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux en l'usage des sacrements, qu'il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les retirant tout à fait.

“Que je loue Dieu de ce que vous en usez comme je fais, qui est de ne point parler de ces choses en la famille, et de ce qu'elle va son train à Rome comme ici. Il est vrai, ce que vous dites que saint Charles Borromée a suscité l'esprit de pénitence dans son diocèse, de son temps, et l'observance des canons d'icelle, et c'est ce qui mutina le monde contre lui, et même de bons religieux, à cause de la nouveauté, mais il n'a pas constitué la pénitence, ou quoique ce soit, ni la possibilité à se retirer de la sainte confession et de l'adorable communion, si ce n'est aux cas portés par les canons, que nous tâchons de pratiquer, en cas des occasions prochaines, des inimitiés, des péchés publics ; mais il était bien éloigné de ce qu'on dit, qu'il ordonnait des pénitences publiques pour des péchés secrets, et à faire la satisfaction avant l'absolution, comme le livre dont il est question prétend faire. ‘

“Venons au particulier : il est vrai, Monsieur (quoi que vous me disiez du livre de la *Fréquente communion*), qu'il a été fait principalement pour renouveler la pénitence ancienne, comme nécessaire pour entrer en grâce avec Dieu ; car, quoique l'auteur fasse quelquefois semblant de proposer cette pratique ancienne, seulement comme plus utile, il est certain néanmoins qu'il la veut établir comme nécessaire, puisque par tout le livre, il la représente comme une des grandes vérités de notre religion, comme la pratique des apôtres et de toute l'Église durant douze siècles ; comme une [188] tradition immuable, comme une institution de Jésus-Christ, et qu'il ne cesse de faire entendre qu'il est obligé de la garder, et d'invectiver continuellement contre ceux qui s'opposent au rétablissement de cette pénitence. D'ailleurs, il enseigne manifestement, qu'anciennement il n'y avait point d'autres pénitences pour toutes sortes de péchés mortels, que la pénitence publique, comme on voit par le troisième chapitre de la deuxième partie, où il prend pour une vérité l'opinion qui porte qu'on ne trouve dans les anciens Pères et principalement dans Tertullien, que la pénitence publique en] “quelle l'Église exerçât la puissance de ses clefs, d'où il s'ensuit, par une conséquence très claire, que M. Arnaud a dessein de rétablir la pénitence publique, pour toutes sortes de péchés mortels, et que ce n'est pas une calomnie de l'accuser de cela, mais une vérité que l'on tire très aisément de son livre, pourvu qu'on le lise sans préoccupation d'esprit ; et vous, Monsieur, me dites que cela est faux ? Vous êtes à excuser parce que vous ne saviez pas le fond des maximes de l'auteur de toutes ces doctrines qui étaient de réduire l'Église en ses premiers usages, disant que l'Église a cessé d'être depuis ces temps-là. Deux des coryphées de ces opinions ont dit à la Mère de Sainte-Marie de Paris, laquelle on leur avait fait espérer qu'ils pourraient attirer à leurs opinions, qu'il y a cinq cents ans qu'il n'y a point d'Église, elle me l'a dit et écrit.

¹⁰¹ Cette lettre fut publiée dans le Journal de Trévoux, avril 1726 Art. 17.

“Vous me dites en second lieu qu’il est faux que M. Arnaud ait voulu introduire l’usage de faire la pénitence avant l’absolution pour les gros péchés. Je réponds que M. Arnaud ne veut pas seulement introduire la pénitence avant l’absolution pour les grands pécheurs, mais il en fait une loi générale, pour tous ceux qui sont coupables d’un péché mortel, ce qui se voit par ces quelques paroles tirées de la seconde partie, chapitre VIII :

“Qui ne voit combien ce Pape juge nécessaire que le pécheur fasse pénitence de “ses péchés, non seulement [189] “avant que de communier, mais même avant que de recevoir voir l’absolution ?” Et un peu plus bas il ajoute :

“Ces paroles ne montrent-elles pas clairement que, selon “les règles saintes que “ce grand Pape a données à toute l’Église, après les avoir apprises dans la perpétuelle “tradition de la même Église, l’ordre que les prêtres doivent garder dans l’exécution de “la puissance que Dieu leur a donnée de lier et de délier les âmes ; c’est de n’absoudre “les pécheurs qu’après les avoir laissés dans les gémissements et dans les larmes, et “leur avoir fait accomplir une pénitence proportionnée à la qualité de leurs péchés.”

“il faut être aveugle pour ne pas connaître par ces paroles et par beaucoup d’autres qui suivent que M. Arnaud croit qu’il est nécessaire de différer l’absolution pour tous les péchés mortels, jusqu’à l’accomplissement de la pénitence ; et en effet, n’ai-je pas vu faire pratiquer cela par M. de Saint-Cyran, et ne le fait-on pas encore à l’égard de ceux qui se livrent entièrement à leur conduite ? Cependant cette opinion est une hérésie manifeste.

“Pour ce qui est de l’absolution déclaratoire, vous me dites qu’il n’y a besoin que de son premier livre pour faire voir le contraire, et m’alléguez trois ou quatre autorités pour cela. Je réponds que ce n’est pas merveille, que M. Arnaud parle quelquefois comme les autres catholiques ; il ne fait en cela qu’imiter Calvin qui nie trente fois qu’il fasse Dieu auteur du péché, quoiqu’il fasse ailleurs tous ses efforts pour établir cette maxime détestable, que tous les catholiques lui attribuent. Tous les novateurs en font de même et sèment des contradictions dans leurs livres, afin que, si on les reprend sur quelque point, ils puissent s’échapper, en disant qu’ils ont soutenu ailleurs le contraire. J’ai ouï dire à feu M. de Saint-Cyran que s’il avait dit des vérités dans une chambre à des personnes qui seraient capables d’en juger, que passant en une autre où il en trouverait [190] d’autres qui ne le seraient pas, qu’il leur dirait le contraire ; il ajoutait que Notre-Seigneur en usait de la sorte et recommandait qu’on fit de même.

“Comment est-ce que M. Arnaud peut soutenir sérieusement que l’absolution efface véritablement les péchés, puisqu’il enseigne, comme je viens de le montrer, que le prêtre ne doit donner l’absolution au pécheur qu’après l’accomplissement de la pénitence, et que la raison principale pour laquelle il veut qu’on observe cet ordre, est : “Afin de donner temps au pécheur d’expié ses crimes “par une satisfaction salutaire” comme il le prouve amplement dans le chapitre II de la deuxième partie ? Un homme judicieux qui veut qu’on expie des péchés par une satisfaction salutaire avant que de recevoir l’absolution, peut-il croire sérieusement que les péchés soient expiés par l’absolution ?

“Vous me dites que, pour ce que M. Arnaud dit que l’Église retient dans le cœur le désir que les pécheurs fassent pénitence selon les règles anciennes, que la pratique ancienne et nouvelle de l’Église sont toutes deux bonnes, mais que l’ancienne est la meilleure, et qu’elle, étant une bonne mère qui ne respire que le plus grand bien de ses enfants, leur désire toujours le meilleur au moins dans son cœur. Je réponds qu’il ne faut point confondre la discipline ecclésiastique avec les désordres qui se peuvent rencontrer. Tout le monde blâme ces désordres, les casuistes ne cessent de s’en plaindre et de les remarquer, afin qu’on les connaisse ; mais c’est un abus de dire que ne point pratiquer la pénitence de M. Arnauld, ce soit un relâchement que l’Église tolère avec regret. Nous n’avons pas grande assurance de la pratique d’Orient, dont vous parlez, mais nous savons que, par toute l’Europe, on pratique les sacrements de la manière que M. Arnauld condamne, et que le Pape et tous les évêques approuvent la coutume de donner l’absolution après [191] la confession, et de ne point faire pénitence publique que pour des péchés publics.

“N’est-ce pas un aveuglement insupportable de préférer, en une chose de telle conséquence, les pensées d’un jeune homme, qui n’avait aucune expérience dans la conduite des âmes, lorsqu’il a écrit, à la pratique universelle de toute la chrétienté ?

“Si la pratique de la pénitence publique a duré en Allemagne jusqu’au temps de Luther, comme vous dites, ce n’a été que pour les péchés publics, et personne ne trouve mauvais que cette pénitence soit rétablie partout, puisque le concile de Trente l’ordonne expressément.

“Et quel rapport a l’ordonnance de saint Ignace, que vous m’alléguez aussi, avec la conduite de ceux qui éloignent de la sainte communion, non pour huit ou dix jours, mais pour cinq ou six mois, non seulement les grands pécheurs, mais de bonnes religieuses qui vivent en une grande pureté ; comme nous l’avons appris, de l’épître de Mgr de Langres à Mgr de Saint-Malo ? Ce n’est pas s’arrêter à des pointilles que de remarquer des désordres si notables, et qui ne tendent qu’à la mine entière de la sainte communion, et tant s’en faut que des gens de bien doivent mettre en pratique des maximes si pernicieuses, qu’ils ont juste sujet de les mépriser et de concevoir mauvaise opinion de ceux qui les autorisent. Saint Charles n’avait garde de les approuver, puisqu’il ne recommande rien tant dans ses conciles et dans ses actes, que la fréquente communion, et qu’il ordonne plusieurs fois de grièves peines contre tous les prédicateurs qui détournent les fidèles directement ou indirectement de la fréquente communion. Et jamais l’on ne trouvera qu’il ait établi la pénitence publique, ou l’éloignement de la communion pour toutes sortes de péchés mortels, ni qu’il ait voulu qu’on mît trois ou quatre mois entre la confession et l’absolution, comme il se pratique très souvent, et pour [192] des péchés ordinaires, par ces nouveaux réformateurs ; de sorte qu’encore il y puisse avoir de l’excès à donner facilement l’absolution à toutes sortes de pécheurs, qui est ce que saint Charles déplore, il ne faut pas conclure de là que ce grand saint approuvât les extrémités dans lesquelles M. Arnauld s’est jeté, puisqu’elles sont entièrement opposées à quantité d’ordonnances qu’il a faites.

“Quant à ce qu’on attribue au livre de la Fréquente communion de retirer le monde de la fréquente hantise des saints sacrements, je vous réponds qu’il est véritable que ce livre détourne puissamment tout le monde de la hantise fréquente de la sainte communion et de la sainte confession, quoiqu’il fasse semblant, pour mieux couvrir son jeu, d’être fort éloigné de ce dessein ; en effet, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, page 36, la piété de ceux qui voudraient différer leur communion jusqu’à la fin de leur vie, comme s’estimant indignes d’approcher du corps de Jésus-Christ, et n’assure-t-il pas qu’on satisfait plus à Dieu par cette humilité, que par toutes sortes de bonnes œuvres ? Ne dit-il pas, au contraire, dans le chapitre II de la troisième partie, que c’est parler indignement du Roi du ciel que de dire qu’il soit honoré par nos communions, et que Jésus-Christ ne peut recevoir que de la honte et de l’outrage par nos fréquentes communions qui se font selon les maximes du Père Molina, chartreux, qu’il combat partout son livre sous l’apparence d’un écrit fait à plaisir ? De plus, ayant prouvé par saint Denis, dans le chapitre IV de la première partie, que ceux qui communient doivent être entièrement purifiés des images qui leur restent de leur vie passée par un amour divin, pur et sans aucun mélange, qu’ils doivent être unis parfaitement à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables, tant s’en faut qu’il ait aucunement adouci ces paroles si hautes et si éloignées de notre faiblesse que les ayant données toutes crues, il a toujours soutenu dans son livre de la Fréquente communion, qu’elles contiennent [193] les dispositions qui sont nécessaires pour communier dignement. Cela étant, comment se peut-il faire qu’un homme qui considère ces maximes et ce procédé de M. Arnauld puisse s’imaginer qu’il souhaite avec vérité que tous les fidèles communient fort souvent ? il est certain, au contraire, qu’on ne saurait tenir ces maximes pour véritables, qu’en même temps l’on ne se trouve très éloigné de fréquenter les sacrements, et pour moi, je vous avoue franchement que si je faisais autant d’état du livre de M. Arnauld que vous en faites, non seulement je renoncerais pour toujours à la messe et à la communion par esprit d’humilité, mais même j’aurais de l’horreur du sacrement, étant véritable qu’il le représente, à l’égard de ceux qui communient avec les dispositions ordinaires que l’Église approuve, comme un piège de Satan et comme un venin qui empoisonne les âmes, et qu’il ne traite rien moins tous ceux qui s’en approchent en cet état, que de chiens, de pourceaux et d’antéchrists ; et quand on fermerait les yeux à toute autre considération pour remarquer seulement ce qu’il dit en plusieurs endroits des dispositions admirables sans lesquelles il ne veut pas qu’on communie, se

trouvera-t-il homme sur la terre qui eût si bonne opinion de sa vertu qu'il se crût en état de communier dignement ? Cela n'appartient qu'à M. Arnauld qui, après avoir mis ces dispositions à nu si haut point, qu'un saint Paul eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter par plusieurs fois dans son apologie, qu'il dit la messe tous les jours, en quoi son humilité est autant admirable, qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de sages directeurs, tant séculiers que réguliers, et de tant de vertueux pénitents qui pratiquent la dévotion, dont les uns et les autres servent de sujet à ses invectives ordinaires. Au reste, j'estime que c'est une hérésie de dire que ce soit un grand acte de vertu de vouloir différer la communion jusqu'à la mort, puisque l'Église nous commande de communier [194] tous les ans. C'est aussi une hérésie de préférer cette humilité prétendue à toutes sortes de bonnes œuvres, étant visible que pour le moins le martyr est beaucoup plus excellent, comme aussi de dire absolument que Dieu n'est point honoré par nos communions, et qu'il n'en reçoit que de la honte et de l'outrage.

“Comme cet auteur éloigne tout le monde de la communion, il ne tiendra pas à lui que toutes les Églises ne demeurent bientôt sans messe, par là arrivera ce que dit le vénérable Bède, que ceux qui laissent de célébrer ce saint sacrifice sans quelque légitime empêchement, privent la sainte Trinité de louange et de gloire, les anges de réjouissances, les pécheurs de pardon, les justes de secours et de grâces, les âmes qui sont en purgatoire de rafraîchissements, l'Église des faveurs spirituelles de Jésus-Christ, et eux-mêmes de médecine et de remède. Il ne fait point scrupule d'appliquer tous ces effets admirables aux mérites d'un prêtre qui se retire de l'autel par esprit de pénitence comme on voit dans le chapitre xi, de la première partie. Il parle même plus avantageusement de cette pénitence que du saint sacrifice de la messe ; or qui ne voit que ce discours est très puissant pour persuader à tous les prêtres de négliger de dire la messe, puisqu'on gagne autant sans la dire qu'en la disant, et qu'on peut dire même, selon les maximes de M. Arnauld, qu'on gagne davantage ? Car comme il relève l'éloignement de la communion beaucoup au-dessus de la communion, il faut aussi qu'il estime beaucoup plus excellent l'éloignement de la messe que la messe même.

“La morale de tout ceci est que ce nouveau réformateur n'éloigne les prêtres et les laïcs de l'autel, sinon sous ce beau prétexte de faire pénitence. Mais pour savoir en quoi il met cette grande pénitence qu'il estime si avantageuse aux âmes, il paraît en paroles expresses dans la préface, page 18, que de toutes les rigueurs de l'ancienne pénitence, [195] il n'en garde quasi autre chose que la séparation du corps du Fils de Dieu, qui est la partie la plus importante, selon les Pères, parce qu'elle représente la privation de la béatitude, et la plus aisée, selon les hommes, parce que tout le monde en est susceptible. M. Arnauld pourrait-il montrer plus manifestement que son livre n'a été fait qu'à dessein de ruiner la messe et la communion, puisqu'il emploie toute l'antiquité pour nous prêcher la pénitence, (dont jamais je n'ai vu faire un seul acte à l'auteur de cette doctrine, ni à ceux qui l'assistaient pour l'introduire), et qu'après toutes ces fanfares, il se contente qu'on ne communie point. Certes, ceux qui lisent son livre et qui n'y remarquent point ce dessein sont du nombre de ceux dont parle le prophète lorsqu'il dit : *Oculos habent et non videbunt* ; et je ne comprends pas comment vous, Monsieur, pouvez accuser les adversaires de M. Arnauld de ruiner la pénitence, puisqu'on se plaint au contraire, avec raison, de ce que cet auteur a fait des efforts extraordinaires pour prouver qu'il était nécessaire de faire de longues et rigoureuses pénitences avant que de communier et de recevoir l'absolution, et qu'en même temps il a déclaré en paroles expresses (afin que personne n'en prétende cause d'ignorance), qu'il ne réserve autre chose de l'ancienne pénitence que l'éloignement de l'autel.

“Voilà, Monsieur, la réponse que je fais à votre lettre, avec tant d'empressement que je n'ai pas le loisir de la relire. Je m'en vais en ce moment célébrer la sainte Messe, afin qu'il plaise à Dieu de vous faire connaître les vérités que je vous dis, pour lesquelles je suis prêt de donner ma vie. J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire sur ce sujet si j'en avais le loisir.

“Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous les dise lui-même.

“Je vous prie de ne me pas faire réponse sur ce sujet, si vous persévérez dans ces opinions.

[196]

“Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur,

Cette fois M. d'Horgny fut convaincu, et il donna à son vénérable Père la consolation de voir son fils, hésitant sur ces questions controversées, se ranger tout à fait aux avis qu'il lui donne, et se soumettre à la doctrine de l'Église.

IV

(1649-1653)

Retour de M. d'Horgny à Paris. - Assemblée de 1651. But de l'Assemblée. - M. d'Horgny de nouveau supérieur à Rome. - Zèle des missionnaires. - Lettre du cardinal Spada. - Travaux de M d'Horgny. - Lettre de saint Vincent. - M. Berthe remplace M. d'Horgny - Lettre de Mlle Le Gras. Lettre de saint Vincent à M. d'Horgny. - Retour en France.

Une lettre de M. Alméras à Mlle Le Gras, du 21 juillet 1649 nous indique la présence de M. d'Horgny à Rome à cette époque. Il dut probablement y séjourner jusqu'à la réunion de la deuxième assemblée générale, à laquelle il assista. Saint Vincent réunit les principaux membres de la Congrégation au commencement de juillet. Il y eut huit supérieurs, parmi lesquels furent M. Alméras, supérieur à Rome ; M. Blatyron, supérieur à Gênes, et les assistants¹⁰³. Elle commença le 1 juillet 1651.

“On y parla de nos vœux, et on y dit qu'on devait en maintenir l'usage et en solliciter la confirmation a Rome ; qu'on enverrait les jeunes prêtres en mission pour plusieurs raisons. Que dans chaque province il y aurait deux ou trois prêtres qui, sans interruption, iraient toute l'année [197] en mission. Que les prédicateurs, dans les missions, ne devaient pas dépasser trois quarts d'heure pour la durée de leurs sermons ; qu'une heure de prédication est trop longue, et on recommande de mettre ce point en pratique.

“On confirma la pratique des vœux, celle de ne pas ambitionner les charges et les bénéfices, avec la restriction que les vœux ne seraient faits que par ceux que le supérieur jugerait aptes, et qu'ils seraient prêtres.

“Il fut aussi résolu qu'on devait conduire les frères doucement et fortement ; qu'on ne devait pas leur donner facilement l'habit noir, mais seulement après avoir obtenu la permission du supérieur.

“On employa le reste du temps à examiner les règles et à les mettre en meilleur état pour les présenter à l'archevêque de Paris, afin qu'il les approuvât. Elles furent arrêtées et signées de tous les assistants.”

La réunion se termina le 11 août. Saint Vincent répondit ensuite à différentes propositions qui lui avaient été faites pendant l'assemblée

1° De désigner quelqu'un pour former à la piété, diriger les études et apprendre aux étudiants à prêcher et à faire le catéchisme.

Qu'on eût soin de faire l'examen sur les études de nos étudiants en présence des supérieurs, des assistants et de leur directeur pour leur donner une destination en rapport avec leurs talents.

2° Les autres propositions étaient relatives au bon gouvernement de la maison de Saint-Lazare.

Après cette assemblée, M. d'Horgny revint à Rome comme supérieur.

¹⁰² Journal de Trévoux, mars 1726. Art, 19

¹⁰³ Circulaire des supérieurs généraux, tome I, p. VIII

Voici le nom des missionnaires qui composaient alors la maison : MM. Jean-Baptiste Taoni, Thadée Mollony, Guillaume de Ploësquelet, Renauld Legendre et Jacques Pesnelle.

Leur zèle, encouragé par le succès qui accompagnait **[198]** partout leurs travaux, provoquait l'admiration des peuples et la reconnaissance des évêques. On en jugera par une lettre du cardinal Spada, en 1651, qui remercie saint Vincent du service que lui avaient rendu les missionnaires dans sa ville et dans son diocèse d'Albano.

“L’Institut de la Congrégation de la Mission dont vous êtes le fondateur et le chef acquiert tous les jours de plus en plus du crédit et de la réputation en ces quartiers ; j’en ai reçu grand service dans ma ville et dans tout le diocèse d’Albano, où j’ai vu des fruits extraordinaires sur ces peuples, envers lesquels vos bons prêtres ont travaillé avec tant d’application, de charité, de désintéressement et de prudence que chacun en est demeuré extrêmement édifié.

“C’est à moi de vous en remercier, comme je fais, en vous assurant que j’en ai un ressentiment tout particulier, et que je ne manquerai de le publier pour le bien et la propagation de ce saint Institut toutes les fois que l’occasion s’en présentera¹⁰⁴”

M. d’Horgny se remet au travail avec son ardeur accoutumée ; néanmoins, dans le registre des missions, il ne paraît plus jusqu’en 1652, non pas parce qu’on avait cessé de faire des missions, car dans cet intervalle on en fit au moins cinquante, mais parce que les relations des missions sont si courtes qu’on cite à peine le nom du pays évangélisé. Cependant, en connaissant le caractère de M. d’Horgny, qui détestait le repos, et en connaissant l’ardeur de son zèle, il est à croire qu’il dût se trouver dans la plus grande partie de ces missions et y déployer son activité ordinaire.

En 1652, M. d’Horgny paraît dans une mission, dans laquelle il travailla d’une manière remarquable. Ce fut la mission de Todi, ville épiscopale de l’Ombrie. Il fut invité **[199]** par l’évêque, qui était le cardinal Altieri. Le concours aux sermons fut grand ; mais non moins grand, le nombre de ceux qui voulaient se confesser. Le jour de la communion générale, qui devait être donnée par le cardinal évêque, vingt confesseurs suffirent à peine à satisfaire tout le monde.

De Todi il se rendit à Massa, village du même diocèse, où, pour la communion et la procession du dernier jour de la mission, accourut une foule immense de quatre autres villages voisins, attirée par la réputation de M. d’Horgny.

Ensuite il parcourut Montecastelli, Avigliano, Toscolano, Saint-Restituta et Scismano, et partout il recueillit une moisson très abondante de conversions, en proportion de ses grands travaux et surtout des privations qu’il eut à endurer, car dans la plupart de ces villages tout manquait, même les choses les plus nécessaires.

De tous ces faits, on peut calculer quel riche trésor de mérites M. d’Horgny a gagné pour le ciel dans ses courses apostoliques à travers les États pontificaux.

il y eut pendant les années 1652 et 1653 un échange suivi de lettres entre saint Vincent et M. d’Horgny. Son éloignement de Rome, à cause des missions, ne permettait pas toujours à ce dernier de suivre les affaires qui lui étaient confiées, et l’assistant de la maison devait parfois le remplacer. Mais cet assistant, peu au courant des affaires et doué de peu de prudence, allait parfois trop vite et suscitait d’assez graves difficultés.

Voici ce qu’en dit saint Vincent à M. d’Horgny :

“19 avril 1672.

“Je vous ai mandé qu’il me semblait que M. N... allait un peu vite en votre absence, ce qui m’a paru particulièrement au décret qu’il a suivi en la sacrée Congrégation contre le dessein de M. de Ventadour, sans attendre notre avis ni (je pense) le vôtre, ce qui a choqué quantité de **[200]** personnes de condition qui ont charité pour nous ; et j’ai été obligé d’aller trouver ce bon monsieur, de lui faire nos excuses et de l’assurer que nous n’apporterons aucun empêchement aux séminaires qu’il veut établir, comme de sa part il m’a promis qu’ils ne prendront autre nom que celui que le Pape leur donnera, sur ce que je lui ai représenté les inconvénients à craindre de la ressemblance

¹⁰⁴ Abelly. Livre IV, chapitre III, page 289.

des noms. Ils demandent que ces séminaires-là aient rapport et dépendance au collège de la Propagande de Rome. Si cette œuvre est de Dieu, nous aurions grand tort de la traverser ; et si elle ne l'est pas, Dieu la détruira quand il lui plaira. Quant à nous, nous devons désirer que tout le monde prophétise et que les ouvriers évangéliques se multiplient ; pour moi, j'estime que c'en est là un bon moyen, et pour cela j'en souhaite de bon cœur le succès. Pour beaucoup qu'il y en ait dans l'Église de Dieu, nous ne manquerons jamais d'occupation tant que nous lui serons fidèles. M. N... prend ombrage de tout ; il a des vues qui vont trop avant et prend des précautions qu'il ne faudrait pas. Il se faut confier en Dieu, nous attacher à nos fonctions et commettre le reste à la Providence : c'est ce que je lui ai fait sentir ; et sur ce qu'il fait instance à demander une extension de notre Bulle pour pouvoir travailler dans les villes et aux pays des infidèles, je l'ai prié de suspendre ces propositions et d'attendre notre résolution, etc..."

Cependant, M. d'Horgny informe saint Vincent des résultats des missions dans les campagnes ; saint Vincent, heureux de ces succès, remercie M. d'Horgny et relève cet avantage de l'Institut qui a pour objet spécial de s'occuper des pauvres de la campagne.

“13 juin 1652.

“Ce que vous me mandez des missions que vous faites requiert de nous une singulière reconnaissance envers [201] Dieu, et je l'en remercie de toute l'étendue de mon âme. Prions-le, Monsieur, que de plus en plus il tire sa gloire des travaux de la Compagnie ; et croyez-moi, je ne puis cesser de le dire, tenons-nous invariablement à nos principales fonctions ; Dieu sera pour nous, et, à proportion que nous y serons fidèles, il nous bénira. Je ne me départirai jamais de ce sentiment. Je sors d'une assemblée notable, où présidait Monseigneur l'archevêque de Reims¹⁰⁵, en laquelle j'ai parlé de vous : elle était au sujet des pauvres gens des champs réfugiés à Paris qui sont en grandissime nombre et en égale nécessité, on a commencé de les assister corporellement et je me suis offert à leur faire faire des missions, selon cette maxime du droit, qui veut que l'on prenne son bien où on le trouve. Nous avons obligation de les aller servir aux champs quand ils y sont : ils sont notre partage, et présentement, qu'ils viennent à nous chassés par la rigueur de la guerre qui fait désertir la campagne, il semble que nous soyons plus obligés de travailler à leur salut dans l'affliction où ils sont, selon le bon plaisir néanmoins de monseigneur l'archevêque. Et sur l'objection que l'on me pouvait faire, que nous ne faisons point de missions dans les villes épiscopales, j'ai répondu que la soumission que nous devons à nosseigneurs les prélats, ne nous permet pas de nous dispenser de telles missions, quand ils nous commandent de les faire ; que vous-même, vous sortiez de celle de Terny, où Mgr le cardinal Rapaccioli vous avait ordonné de travailler, et que selon cela nous le pourrions faire ici, en ayant l'ordre de monseigneur de Paris, d'autant plus que ce ne sera qu'à ces pauvres affligés qui s'y sont réfugiés”

Vers le milieu d'avril, M. Berthe, qui devait remplacer M. d'Horgny, arrivait à Rome. Il apportait une lettre de [202] Mlle Le Gras, à laquelle M. d'Horgny répondait à la fin du même mois.

“Rome, le 28 avril 1653.

“Mademoiselle,

“Je vous remercie très humblement du souvenir que vous avez de votre très humble serviteur, ainsi que vous m'avez bien voulu témoigner par M. Berthe non seulement de parole, mais par une lettre que vous avez écrite à cet effet. Je suis bien marri de ce que je suis si inutile à votre service. Il est vrai que ma 'volonté est bonne et sincère, car Dieu sait combien grande est l'estime que je fais de vous, et je puis dire que quoiqu'elle fût très grande dès le commencement que j'ai eu le bonheur de vous connaître, que nonobstant elle est merveilleusement accrue depuis ce temps-là. Je loue Dieu et le remercie infiniment de la bénédiction qu'il continue à donner à l'œuvre dont il vous a donné le soin et fait jeter les fondements, je le prie incessamment qu'il vous conserve longtemps

¹⁰⁵ Henri de Savoie-Nemours, archevêque de Reims, 1651-1657.

pour la perfection dudit ouvre ; et vous pouvez vous assurer, Mademoiselle, que je n'irai point visiter les saints lieux que je ne demande à Dieu les grâces que vous désirez par l'intercession des apôtres saint Pierre et saint Paul, comme je fis hier en visitant les sept Églises des Stations ; je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse toutes vos filles et je suis, en amour, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur,

“D'HORGNY.
“Indigne prêtre de la Mission.”

Dans le courant de l'année 1653, saint Vincent écrit à M. d'Horgny pour le prier de ne pas cesser d'envoyer les récits édifiants des travaux de ses confrères.

“20 juin 1653.

“il se peut faire que quelques-uns ne goûtent pas le [203] récits que nous faisons parfois de ce qui se passe à la gloire de Dieu, dans les autres maisons. Ce sont des esprits indisposés qui, pour l'ordinaire, ont opposition au bien et pensent, comme ils en font peu, que c'est exagérer de dire que d'autres en font beaucoup, et non seulement le pensent, mais ils s'en plaignent à cause de la confusion que cela leur donne. Faut-il, pour la faiblesse de ces yeux châtieux qui ne peuvent regarder la lumière, laisser d'éclairer les autres par les exemples des plus fervents, et priver la Compagnie de la consolation de savoir les fruits qui se font ailleurs par la grâce de Dieu, à qui seul la gloire en est due, et à qui cette pratique de parler entre nous de ses miséricordes est très agréable, étant conforme à l'usage de l'Église, qui veut que les bonnes œuvres et les actions glorieuses des martyrs, des confesseurs et des autres saints, soient rapportées publiquement pour l'édification des fidèles : ce qui se faisait même du temps des premiers chrétiens, quoique vraisemblablement quelques-uns osassent contredire ces relations, pendant que la plupart en bénissaient Dieu et s'encourageaient à imiter les vertus de ceux dont on parlait. Je vous prie donc de ne pas interrompre cette bonne coutume de votre part, mais de nous avertir de tous les succès qu'il plaira à Dieu de donner aux travaux de votre famille, vous donnant seulement de garde de rien avancer qui ne soit utile et véritable, comme je tâcherai de faire dans le débit que j'en ferai ici”

La dernière lettre qui nous reste de celles que saint Vincent écrivit à M. d'Horgny à Rome nous laisse voir toute la confiance qu'il avait en lui.

“Paris, 8 août 1653.

“Je me donne l'honneur d'écrire à Mgr le cardinal Altieri, selon votre souhait et le sens que vous m'avez marqué ; vous lui remettrez ma lettre si vous la trouvez [204] assez bonne, sinon vous me manderez ce qu'il y aura à réformer, afin que j'en fasse une autre. Je l'ai faite en français, supposant qu'il l'entend, et s'il le faut, vous la feriez mettre en latin

“Je vous prie de rendre visite à Mgr le cardinal Barberini pour lui faire un renouvellement des offres de notre obéissance, et l'assurer de ma part qu'aussitôt que j'ai su qu'une partie de son bagage et de ses gens ont été pris et menés en Algérie, j'ai écrit au consul pour les y recommander, lui demandant qu'il les assiste et s'emploie pour eux de tout son pouvoir. Mlle la duchesse d'Aiguillon a fait de même. “Vous le trouverez un peu froid à mon égard ; ne laissez pas de le voir parfois, pendant que vous êtes à Rome. M. Ozenne part demain avec notre frère Duperroy pour se rendre en Pologne.

“Tout va son petit train de deçà, où vous êtes attendu avec désir et impatience. Ce qui fait que je ne répons autre chose à votre dernière lettre, persévérant à ce que je vous ai mandé par mes précédentes, notamment par ma dernière. Certes, si vous saviez l'accablement où je suis, vous quitteriez volontiers tout autre chose pour venir à notre secours, et dans cette espérance, je suis, en Notre Seigneur, votre tout dévoué serviteur”

V

(1653 - 1667)

M. d'Horgny supérieur des Bons-Enfants. - Visite dans les maisons. - Lettre à Mlle Le Gras. - Lettre de saint Vincent à M. d'Horgny. - Nouvelles de Rome. - Mort de M. Portail. - M. d'Horgny directeur des sœurs. - Sa correspondance avec les filles de la Charité. - Mort de saint Vincent. - M. Alméras nommé supérieur général. - Éloge qu'il fait de M. d'Horgny. Lettres de M. d'Horgny aux filles de la Charité. - Ses conférences. Sa mort,

Revenu en France vers la fin de l'année 1653, M. d'Horgny [205] reprit la supériorité du collège des Bons-Enfants qu'il garda jusqu'à la fin de 1659.

Assistant du supérieur général et son conseiller le plus autorisé avec M. Portail, il lui était grandement utile, soit à Paris, où il donnait son concours dans les œuvres innombrables dont saint Vincent était chargé, soit dans la province, en continuant les visites des maisons de la Congrégation et des filles de la Charité.

A la fin de l'année 1655, M. d'Horgny eut la consolation de voir arriver la bulle d'Alexandre VII (27 septembre), qui confirmait l'Institut avec les quatre vœux, l'obligation de deux ans de séminaire interne que le supérieur général ou le Souverain Pontife pouvaient seuls dispenser, et la reconnaissance de l'Institut comme appartenant au clergé séculier. Tous ces privilèges, il avait, pendant les deux dernières années de son séjour à Rome, prudemment travaillé à les obtenir.

Pendant les années qui suivirent, M. d'Horgny partagea son temps entre la direction du collège des Bons-Enfants et la visite des maisons, tant des Missionnaires que des filles de la Charité.

Il arrive à Richelieu au commencement de septembre 1659. Trois lettres de saint Vincent, qui sont venues l'y trouver, nous font connaître les pensées du vénérable supérieur ; il recommande dans celle du 21 septembre que toute latitude soit donnée aux missionnaires pour correspondre avec le Supérieur général.

Dans la dernière du 5 octobre, il lui fait surtout connaître le but de la visite :

“Vous m'avez mandé que la maison du Mans a besoin d'un prédicateur pour les missions, d'un prêtre pour la procure et d'un clerc pour les classes ; que la maison de Richelieu a pareillement besoin d'un homme fort pour les prédications. M. Berthe, d'un autre côté, nous a dit qu'il [206] nous fallait aussi envoyer deux prêtres à Sedan, et il se pourra faire que vous trouverez encore d'autres maisons qui demanderont de nouveaux ouvriers. Or, le moyen de subvenir à tout ? Cela ne se peut ; nous avons fort peu d'hommes faits et avons cependant beaucoup d'ouvrage à faire et des lieux à remplir, même quelques nouveaux établissements. Je vous dis ceci, Monsieur, afin que vous nous épargniez le plus que vous pourrez. Votre grand soin doit aller, dans vos visites, à redresser ceux qui s'écartent, à donner du courage aux cœurs faillis ou abattus et de la ferveur aux lâches et tièdes : c'est particulièrement pour cela que vous êtes envoyé, étant nécessaire que tous contribuent de tout leur pouvoir non seulement au bon ordre, mais à l'exercice de nos fonctions en chaque lieu.”

Le 3 octobre 1659, M. d'Horgny écrivit de Richelieu à saint Vincent :

“Je crois que Mlle Le Gras ferait grande charité aux malades de cette ville de Richelieu et à nos deux sœurs qui y demeurent, si elle envoyait deux autres sœurs pour assister tant les malades que lesdites sœurs, car elles sont toutes les deux au lit depuis plus de six semaines avec la fièvre.”

Il insista, dans une seconde lettre du 8 octobre, pour l'envoi de ces deux sœurs, et il termine en disant :

“Il est grand besoin que celles qui viendront sachent bien saigner et aient beaucoup de cordialité pour les malades, car c'est ici un des lieux les plus difficiles qui puissent se trouver”

Il se rendit de Richelieu à Angers, puis à Tréguier. Nous trouvons ensuite M. d'Horgny à Nantes ; il écrit de cette ville à Mlle Le Gras, le 20 décembre 1659 : [207]

“Mademoiselle,

“J’ai reçu une de vos lettres à Tréguier et je vous ai fait réponse avant de partir de ladite ville, et voilà que j’en reçois deux à Nantes, où je suis depuis trois ou quatre jours ; je tâcherai de faire mon profit de tout ce que vous me faites l’honneur de me mander. J’ai vu nos deux sœurs de Hennebon, ma sœur Marthe qui est guérie, Dieu merci, et ma sœur Marie ; elles s’accommodent fort bien ensemble. Celles de Nantes se portent bien aussi et sont d’assez bonne intelligence : il est vrai qu’il y en a deux qui leur donnent de l’exercice souvent, nos sœurs Madeleine et Marie. Elles sont trop peu en nombre, attendu que le nouvel hôpital est plus difficile à servir que l’ancien, et que les malades sont bien augmentés, étant présentement six vingts et le nombre croît tous les jours. Les pauvres n’en demandent pourtant qu’une, je crois qu’il la leur faudra envoyer quand vous recevrez leurs lettres, et puis, quand elles seront sept, l’on verra si ce nombre suffira ; j’ai vu monsieur le vicaire de Sainte-Croix, qui continue volontiers à leur faire la charité de les confesser.

“il vous présente ses recommandations, comme aussi à M. Vincent. Pour ce que vous craignez, Mademoiselle, qu’elles s’emploient trop à leurs dévotions, je vous dirai qu’il y a plus de quatre ans qu’elles ne font point de méditations, et à grande peine entendent-elles une messe à la hâte ; la raison est que, dès cinq heures, elles font les lits, et si elles ne le faisaient en ce temps-là, elles n’en trouveraient point d’autre. Vous voyez par là le besoin qu’elles ont de secours. Je ne sais si ma sœur Estienne sera enfin allée à Richelieu, attendu les délais qu’elle a faits au commencement, comme vous pourrez apprendre d’une lettre de M. Ratier que j’ai envoyé à notre très honoré Père M. Vincent. J’aurai soin de tout le surplus qu’il vous a plu me mander pour nos sœurs des autres lieux, mais [208] partout, et pour mes besoins particuliers, j’ai grande confiance en vos prières et en celles de toute votre communauté pour demander une nouvelle naissance à cette fête prochaine en la naissance de Notre-Seigneur, et je suis, Mademoiselle, votre bien humble et affectionné serviteur,

“J. d’HORGNY

“Indigne prêtre de la Mission”

“P.-S. Je remercie Mme Métaix de son souvenir et je prie Notre-Seigneur de la bénir et madame sa fille et tout le reste de sa famille s’il lui plaît. Ma sœur Nicolle est disposée à faire la charge de servante plus soigneusement qu’elle n’a fait tant que l’obéissance n’en disposera pas autrement. Elle vous présente ses très humbles recommandations comme aussi toutes nos autres sœurs”

Au commencement de janvier 1660 saint Vincent écrit à M. d'Horgny une lettre très intéressante que nous citons en entier malgré sa longueur :

“Monsieur,

“Je prie Notre-Seigneur qu’en cette nouvelle année il renouvelle nos cœurs en son esprit, et qu’il nous unisse en lui pour toute l’éternité.

“J’ai reçu vos lettres des 29 décembre et 1er janvier ; elles m’ont consolé plus que je ne puis vous dire, y apprenant votre bonne disposition et, combien il plaît à Dieu de bénir vos conduites. J’en rends grâces infinies à sa divine bonté qui se sert de vous pour mettre bon ordre à tout où vous passez, et je la prie qu’elle ait agréable de continuer.

“Vous m’avez fait un très grand plaisir d’aller à La Rochelle consoler et encourager nos pauvres prêtres sur le point de leur embarquement¹⁰⁶, ne doutant pas qu’ils [209] n’en demeurent plus unis et qu’ils ne profitent de vos bons avis.

¹⁰⁶ Ils allaient s’embarquer pour Madagascar.

“Je n’ai rien à vous dire, monsieur, touchant la maison de Luçon, sinon que j’attends le résultat de ce que vous y avez fait, et nous attendons M. Chiroye que vous dites devoir partir pour Paris en même temps que vous partirez pour Saintes. Dieu en soit loué !

“A Saintes, vous trouverez M. Fleury et notre frère Fricourt en quelque peine pour leurs parents ; mais j’espère que votre présence remédiera à l’affection déréglée qu’ils ont pour eux, et que vous les laisserez en paix au lieu et en la condition où ils sont.

“M. Chrétien nous demande un prédicateur pour la Roze, vous verrez s’ils s’en peuvent passer. Je pense qu’ils le pourraient si M. Chrétien s’efforçait un peu à prêcher lui-même ; on m’a averti qu’il donne l’entrée aux femmes dans leur maison et dans leur jardin, c’est ce qu’il ne faut pas souffrir.

“Je recommande à vos prières et à celles de la petite famille de Saintes l’âme de notre bon M. Perraud, qui décéda céans le 26 décembre, après quatre ou cinq mois de maladie, laquelle lui ayant servi de purgatoire, nous donne sujet d’espérer qu’il jouit maintenant de la récompense de ses travaux ; car il a travaillé longtemps et avec fruit à la vigne du Seigneur et la pratique des vertus.

“La Communauté ici se porte assez bien. Il est vrai que M. Alméras a été indisposé et qu’il l’est encore un peu, pour moi je ne puis plus descendre en bas, à cause que mes jambes sont plus mauvaises qu’elles ne l’ont encore été.

“Enfin, il a plu à Dieu et à notre saint Père le Pape d’envoyer les Ordinands aux pauvres gueux de la Mission de Rome aux quatre temps derniers. MM. les abbés de Chandénier s’y sont trouvés par une providence spéciale de Dieu, qui a voulu édifier par leur modestie, leur piété, leur recueillement et les autres vertus, qu’ils [210] pratiquent cette première ordination. Il y a sujet d’espérer que cette bonne œuvre se continuera.

“Je viens de recevoir une lettre de monsieur l’official de Luçon, qui m’écrit de la cure de Chasnay dans le même esprit qu’il a déjà fait et dont je vous ai écrit, c’est-à-dire qu’il voudrait quelques bénéfices au lieu de celui-là. Un archidiaconat ou quelque autre prioré simple. Je l’ai remercié et lui ai dit qu’il ne faut plus penser à cela.

Je suis, en l’amour de Notre-Seigneur, etc...”

M. d’Horgny arrivait à Cahors au commencement du mois de février, tandis que M. Portail tombait malade et, après quelques jours de maladie, était enlevé à l’affection de ses confrères. M. d’Horgny eut le regret de ne pas embrasser avant sa mort celui qui, après saint Vincent, était le plus ancien de la Compagnie.

M. d’Horgny fut choisi pour remplacer M. Portail comme premier assistant et comme directeur des filles de la Charité. Voici comment saint Vincent fait connaître ce choix, écrivant à la sœur Marguerite Chétif :

“20 mai 1660.

“Nous avons nommé M. d’Horgny pour directeur à la place de feu M. Portail ; c’est le plus ancien de nos prêtres, des plus doux, des plus sages et des plus affectionnés à votre petit Institut.”

“Dès qu’il fut rentré à Paris, M. d’Horgny se mit à l’œuvre dans ses nouvelles fonctions. Il présida le Conseil des sœurs en l’absence de saint Vincent, qui ne pouvait plus sortir, et il consola ces pauvres filles désolées, autant de la perte de leur mère (elle mourut le 16 mars) que de la crainte de perdre leur vénérable père. Nous citons deux lettres, l’une du 2 juin, l’autre du commencement de [211] juillet, écrites à sœur Nicolle Harare et à sœur Marie Dornon à Brienne.

“Saint-Lazare, 2 juin 1660.

“Ma chère sœur,

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

“M. Vincent a reçu votre lettre par laquelle vous lui mandez que les pères des pauvres ont résolu d’avoir encore deux filles pour vous soulager. Il est vrai, ma chère sœur, car ils lui ont écrit

pour cela, et il leur fait réponse à ce voyage que l'on vous en enverra le plus tôt que l'on pourra. Cependant, je crois que vous ferez bien de retenir cette bonne fille pour vous aider jusqu'au temps que les sœurs seront arrivées. On n'a pas encore fait l'élection d'une mère. Je vous prie de bien recommander cette affaire à Dieu et cependant, quand vous voudrez écrire à nos sœurs, vous pourrez vous adresser à ma sœur Jeanne Pressier, c'est elle qui a le soin, en attendant ; elle tâchera de vous envoyer quelque chose de feu Mademoiselle quand les sœurs partiront ; les mêmes aussi vous porteront le Busée et autres livres.

“J'ai aussi reçu la lettre que vous m'avez écrite et celle de notre sœur Françoise. Je vous supplie de lui faire mes excuses ; je lui écrirai une autre fois. Voici des lettres pour nos sœurs d'Hennebon. J'aurai soin de nos sœurs Marie et Madeleine. J'ai écrit à monsieur le vicaire de Sainte-Croix et lui ai envoyé les livres, il y a huit jours.

“Je suis bien marri de l'affliction que vous avez pour Mademoiselle ; j'en ai bien aussi, mais quoi ! ma chère sœur, il nous faut consoler pour son bonheur, car elle jouit maintenant de la gloire en Paradis ; quoi ! lui voudrions-nous envier ce bien ; nous devons remercier Dieu de nous l'avoir tant et si longtemps conservée, attendu ses continuelles maladies. Sus donc, ma chère sœur, donnez-vous bien à Dieu et elle aussi, et puis tout ira bien. Notre [212] très honoré Père vous présente ses recommandations et à toute la famille, et moi pareillement.

“Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère sœur, votre bien humble et affectionné serviteur,

“J. D'HORGNY.
“Indigne prêtre de la Mission.”

“Mes recommandations à M. le vicaire de Sainte-Croix, s'il vous plait !”

La lettre qui suit est adressée à la sœur Marie à Brienne.

“Saint-Lazare, juillet 1660

“Ma chère sœur,

“Je vous écris la présente pour vous faire les recommandations de notre très honoré Père, M. Vincent, et vous dire que les trois filles que vous avez envoyées ont été les bienvenues ; il y en a deux maintenant en retraite ; la sœur Nicolle ne la fait pas encore, à cause qu'elle s'est trouvée incommodée un peu après son arrivée ; l'on attend qu'elle se porte mieux ; nous les recommandons toutes trois à vos prières. Touchant ce que vous écrivez pour la confession, notre très honoré Père trouve à propos que vous alliez à M. le doyen, quand il sera venu, à raison qu'il saura que vous alliez à son prédécesseur, et il ne trouverait pas bon que vous n'allassiez point à lui.

“Je ne doute point que vous n'ayez été affligée par la perte de votre bonne Mère aussi bien que nous ; mais il est bien raisonnable de nous soumettre à la volonté de Dieu et remercier sa divine bonté de nous l'avoir laissée si longtemps nonobstant tant de maladies qu'elle a eues, et puis elle jouit maintenant du fruit de ses travaux et prie pour nous au ciel comme il faut espérer ; l'on a commencé à faire la conférence sur ses vertus en ce présent mois. [213]

“Nos chères sœurs de deçà vous saluent et vous présentent leurs recommandations et à notre sœur N. ; aussi, j'en fais de même de ma part et j'écris la présente pour toutes deux, priant Notre-Seigneur de vous conserver toujours en grande union l'une avec l'autre et dans la pratique d'une grande charité vers les pauvres de votre lieu. Je suis en l'amour de ce même Seigneur, ma chère sœur, votre très humble et affectionné serviteur,

“J. D'HORGNY.
“Indigne prêtre de la Mission”

Deux mois après M. d'Horgny avait la douleur d'assister à la mort de saint Vincent. Bien plus que les autres missionnaires présents, il sentait cette perte, ayant plus que tous les autres connu et pratiqué celui dont la mort laissait un si grand vide dans les deux familles désolées. M. d'Horgny

s'y trouva avec les anciens de la communauté. C'est M. d'Horgny qui le pria de bénir sa famille et les œuvres qu'il avait fondées. Il assista à l'assemblée provinciale, tenue le 7 novembre 1660 ; puis à l'assemblée générale, comme premier assistant, le 15 janvier 1661.

M. Alméras fut nommé supérieur général et M. d'Horgny maintenu premier assistant.

Dans sa lettre aux filles de la Charité, M. Alméras leur dit : "Peut-être avez-vous espéré que la Providence donnant un autre supérieur à notre Compagnie et à la vôtre, comme elle a fait, vous trouveriez en lui beaucoup de choses que vous avez perdues en notre digne et commun fondateur, ainsi que vous avez trouvé en M. d'Horgny les bons avis et la sage direction que vous receviez de feu M. Portail" ; et en finissant sa lettre : "Soyez bien soumises au bon M. d'Horgny, qui a grâce d'état pour la sanctification de vos âmes, qui a aussi grâce pour la conduite de vos personnes et de vos emplois."

Pendant les sept années qui suivirent la mort de M. Portail, [214] M. d'Horgny, justifiant la confiance de saint Vincent et de M. Alméras, s'occupa avec zèle et bénédiction des filles de la Charité.

il leur écrivit et les dirigea, et, à l'exemple de saint Vincent, il leur fit des conférences qui les animaient de plus en plus dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Nous citons quelques lettres. Le 8 juillet, il écrit à ma sœur Geneviève Doinelle, servante des pauvres malades à Morinvilliers.

"Saint-Lazare, 8 juillet 1662.

"Ma chère sœur,

"La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

"J'ai reçu votre lettre avec consolation, ayant appris par elle l'état de votre santé et encore plus la bonne disposition de votre âme dont je loue Dieu et le remercie, et je supplie sa divine bonté de vous remplir d'autant plus de ses grâces et de ses visites célestes que vous avez moins de consolations des créatures ; c'est son ordinaire de nous favoriser d'autant plus de ses grâces que moins nous recherchons nos satisfactions des choses de la terre ; mettez votre principale confiance en Notre-Seigneur, qui ne délaisse jamais ceux qui le cherchent de tout leur cœur. Voici ma sœur Edmée qui s'en retourne dans le désir de continuer toujours son travail en tout ce qu'elle pourra pour le service de Dieu et l'assistance des pauvres selon que vous l'emploierez. Je crois que vous avez déjà reconnu qu'elle est de bonne volonté ; elle n'a pas fait la chose dont vous avez écrit à ma sœur Marguerite parce que cela pourrait apporter empêchement à vos emplois. On verra quelque autre moyen pour remédier à cette affaire ; cependant prenez bon courage, ma chère sœur, et continuez votre charité à l'égard de ces pauvres gens, qui ont tant de besoin de vos soins charitables, et de ma part je prierai Notre-Seigneur qu'il vous [215] rende votre santé parfaite pour subvenir à leur assistance pour la gloire de Dieu et la consolation de tous ces pauvres affligés.

"Je suis, en l'amour de Notre bon Sauveur,

"J. D'HORGNY.
"Indigne prêtre de la Mission"

Le 12 septembre 1664 il écrit à ma sœur Anne Ardemon à Cahors.

"Saint-Lazare, 12 septembre 1664.

"Ma chère sœur,

"Je suis bien marri d'être si longtemps sans me donner la consolation de vous écrire et je vous puis assurer que ce n'est pas manque d'affection, mais plutôt mon absence de Paris ; car j'ai fait quatre voyages aux champs depuis Pâques ; cela n'empêche pas que je ne sois toujours occupé en votre maison de Paris, et une des bonnes nouvelles que je vous puis donner, est que ma sœur

Marguerite¹⁰⁷, depuis environ deux mois, se porte mieux qu'elle n'a fait depuis bien longtemps ; vous savez bien qu'elle a été continuée pour supérieure à l'élection de la Pentecôte dernière, c'est un bien pour votre Compagnie dont sans doute il faut bien remercier Dieu. Toutes les anciennes qui étaient officières sont disposées selon les grands et pressants besoins qui se sont rencontrés. La sœur de Louise Christine est à Hennebon, la sœur Julienne Loret à Fontainebleau, la sœur Philippe Bailly à La Fère ; la sœur Françoise Mesnage est partie ce mois de juillet avec une autre pour Montpellier ; il y avait bien huit ans que feu notre bon Père les avait promises. J'espère que l'on vous en enverra bientôt aussi, moyennant la grâce de Dieu ; j'apprends que vous faites bien là, ma chère sœur ; il n'est besoin que d'un peu de [216] douceur parmi cette jeunesse, car pour la fermeté vous l'avez, et d'autant que de demeurer plus longtemps avec la sœur Louise, cela vous nuit à toutes deux ; nous allons travailler à la séparation, avec l'aide de Dieu, afin de vous soulager par ce moyen.

“J'apprends que ma sœur Marie se porte bien, j'en loue Dieu et je veux croire qu'elle vous contente et qu'elle fait de sa part ce qu'elle peut pour le service des pauvres orphelines. Son bon père se porte bien et ces jours-ci, il m'a demandé de ses nouvelles ; il se recommande bien à elle. Le frère Mathieu¹⁰⁸ se recommande bien à vous, ma sœur. Il a tant cheminé que maintenant il a de la peine à marcher et est contraint de se servir du bâton ; il est vieilli beaucoup depuis peu. Notre bon Père¹⁰⁹ aussi se recommande à vous et M. Gicquel pareillement ; et nous prions Dieu tous unanimement pour votre prospérité et santé et moi particulièrement qui suis de bien bon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère sœur, votre bien humble et affectionné serviteur,

“J. D'HORGNY.
“Indigne prêtre de la Mission”

Dans sa lettre du 7 juillet 1665 à ma sœur Geneviève Fautier, à Brienne, il lui donne de sages conseils pour qu'elle n'accepte pas de travail qui pourrait la distraire de l'œuvre principale, qui est le service des pauvres, et aussi pour qu'elle gouverne sa famille avec patience et douceur.

“Saint-Lazare, 7 juillet 1665.

“Ma chère sœur,

“il y a quelque temps que je reçus deux de vos lettres, [217] la première contenait le travail que vous faisiez pour M. le Prieur et comme j'étais sur le point de vous écrire, je reçus votre seconde qui m'assura que vous vous étiez déchargée de ce fardeau dont je loue Dieu et ne me pressai pas tant de vous écrire. Je vous dirai à ce sujet qu'en cas pareil il ne vous faut pas louer à autrui sinon aux pauvres ; car voilà votre œuvre c'est pour les pauvres et aux pauvres que Dieu vous a donné, et ce que vous deviez faire en cette rencontre, c'était de dire à M. le Prieur que vous étiez bien marrie que vous ne pouviez pas lui rendre ce service, à cause que votre Institut ne le vous permet pas. Et si cela arrivait encore à son égard ou à l'égard d'autrui, vous vous en excuserez avec le plus de discrétion et de témoignages de grande soumission et respect, disant que vous ne pouvez pas lui montrer en cela l'obligation que vous lui avez, mais que vous prierez incessamment Dieu pour lui en récompense ; vous en userez à proportion de même envers les autres, s'il vous plaît. Je remercie Dieu qu'il vous donne un peu de paix ; mais cependant préparez-vous aux nouveaux combats et croyez assurément, ma sœur, qu'il est mieux pour nous que nous soyons travaillés et affligés, d'autant qu'alors nous recourons davantage à Dieu ; nous le prions, nous sommes plus fervents en nos oraisons et plus diligents en notre travail. Voilà, ma sœur, comme il faut faire, sans nous troubler et inquiéter, imitant Notre-Seigneur, les apôtres et les autres saints et saintes et plusieurs âmes qui vivent encore sur la terre, qui ne s'émeuvent point ou peu de tous les affronts et médisances que l'on fait d'elles, parce qu'elles songent qu'elles sont au monde pour souffrir et que si Dieu voulait empêcher ces personnes qui nous en veulent, il le ferait facilement. Voilà, ma sœur, ce que nous devrions faire, au reste je vous ai recommandé à M. Comuel qui a pris la place de M.

¹⁰⁷ Sœur Marguerite Chétif.

¹⁰⁸ Frère Mathieu Renard, chargé de porter des secours en Lorraine pendant plusieurs années.

¹⁰⁹ M. Alméras, supérieur général.

Duich, et il me mande qu'il aura soin de vous. Il est bon et charitable : les deux filles que vous avez [218] envoyées, s'en vont prendre l'habit ; elles font bien, Dieu merci. Je prie Dieu qu'il vous conserve toujours en parfaite union avec ma sœur, à laquelle je me recommande tout particulièrement, et cette lettre servira pour vous deux.

“Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère sœur, votre bien humble et affectionné serviteur,

“J. D'HORGNY.
“Indigne prêtre de la Mission”

Le 27 octobre 1665, il écrit à ma sœur Geneviève à Villers-Cotterest.

“Saint-Lazare, 27 octobre 1665

“Ma chère sœur

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

“Ne vous étonnez pas, si le ne vous ai écrit plutôt ; c'est que j'ai été aux champs le mois passé l'espace d'environ cinq semaines, et à mon retour j'ai trouvé votre lettre, par laquelle vous me mandiez le soin et la charité avec laquelle M. le curé vous avait fait loger commodément, et comme vous aviez commencé à visiter les malades et à faire l'école, et enfin à satisfaire à vos fonctions le mieux que vous pouviez pour un commencement, dont je loue Dieu et le remercie de tout mon cœur et je le prie de vous continuer ses grâces pour faire de bien en mieux, et ma sœur Marguerite aussi, à laquelle je me recommande tout particulièrement. Depuis ce temps-là, vous avez écrit à ma sœur Marguerite les libéralités du Roi¹¹⁰ et de la Reine et de Monsieur¹¹¹ pour votre Charité¹¹² et tout le reste de votre état, et principalement le grand nombre d'écoliers jusqu'à sept ou huit vingts. Je vois bien par là que vous ne manquerez pas d'occupation ; j'espère que Notre-Seigneur vous donnera [219] des forces pour supporter le travail. Tâchez de faire le tout en esprit de charité et d'humilité, et de ma part je prierai ce bon Seigneur de donner sa bénédiction à vos travaux et de vous donner la grâce d'observer vos règles fidèlement en ce que vous pourrez, principalement la prière du matin, en ce temps que les jours sont courts et que la commodité est plus grande. Je suis, en l'amour du même Seigneur, ma chère sœur, votre bien humble et affectionné serviteur,

“D'HORGNY.
“Indigne prêtre de la Mission.”

“Je salue très humblement M. le curé.”

Quelques semaines après il écrit à la même sœur pour la rassurer sur une signature qu'on lui avait demandée.

“20 octobre 1665.

“Pour ce qui est de la difficulté que vous avez pour avoir signé le formulaire de Notre Saint-Père le Pape contre les Jansénistes, vous n'avez point failli en cela ; et vous ne devez pas être en peine ; ne vous abstenes point de la sainte communion pour cela, mais continuez à bien faire.”

La dernière lettre qui nous est conservée de M. d'Horgny est du 28 mai 1666, à la sœur Geneviève, à Villers-Cotterest.

“Saint-Lazare, 18 mai 1666.

“Ma chère sœur,

¹¹⁰ Louis XIV.

¹¹¹ Le duc d'Orléans, frère du roi.

¹¹² Pour la Confrérie de la charité.

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

“J’ai reçu, il y a deux ou trois jours, la vôtre des mains de M. le curé, qui m’a dit qu’il avait quitté la cure. Je l’ai remercié très humblement de toutes les bontés qu’il a eues pour vous depuis le temps que vous êtes en ce lieu-là et l’ai assuré de bonne sorte que nous faisons tout notre possible [220] pour lui rendre service auprès de Monsieur¹¹³, par le moyen de M. l’abbé de Fontaine. Vous me mandez que M. le curé qui a succédé, dont je suis le très humble serviteur, vous veut obliger à blanchir même le linge de l’Église comme corporaux et purificateurs ; vous le supplierez très humblement de vous dispenser de ce travail, lui disant que feu M. Vincent, notre bon Père et le vôtre, n’a pas désiré que vous fissiez rien à l’église, non pas même pour blanchir, afin de ne vous pas divertir du soin des malades et de vos autres fonctions, et partant que vous lui demandez cette grâce d’avoir la bonté que vous ne fassiez rien contre votre Institut, s’il lui plaît. Au reste je prie Dieu de vous tenir en santé et nos deux sœurs, auxquelles je me recommande de tout mon cœur et je vous prie de vous affermir en la pratique de vos règles par les mérites de Notre-Seigneur en l’amour duquel je suis, ma chère sœur, votre très humble et affectionné serviteur,

“J. D’HORGNY.
“Indigne prêtre de la Mission.”

Ainsi que nous venons de le voir par ces citations, M. d’Horgny aida jusqu’à la fin les filles de la Charité de ses conseils par sa correspondance, comme il les forma à la pratique de la vertu dans les conférences qu’il leur fit régulièrement tout le temps qu’il vécut.

il reste vingt-trois de ces conférences¹¹⁴. On voit, en les lisant, que M. d’Horgny s’était pleinement inspiré de la doctrine de son bienheureux Père.

il mourut plein de jours et de mérites à Page de soixante-dix ans après avoir travaillé trente-neuf ans dans la Compagnie.

¹¹³ Le duc d’Orléans, frère du roi.

¹¹⁴ Elles sont imprimées dans le 3^e volume, page 22, des Conférences à l’usage des sœurs.

M. PILÉ

- 1630 - 1642 -

Notice sur M. Pilé, prêtre de la Mission, entré dans la Congrégation au mois de septembre 1631, et décédé Saint-Lazare le 7 octobre 1642.

“Saint-Lazare, 1er janvier 1643

“Monsieur¹¹⁵,

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

“Je ne doute pas que le sujet de la présente ne vous cause d’abord du regret et de la tristesse, puisqu’elle n’est que pour vous donner avis de la perte que nous avons faite de notre bon M. Pilé, perte que j’ai sentie aussi vivement qu’aucune que je sache avoir faite, pour ce que je le regardais comme le bonheur et la bénédiction de la Mission. Nous avons néanmoins raison de nous consoler, en l’assurance qui nous reste duc nous ne l’avons perdu que de vue, car la sainte vie qu’il a menée et l’heureuse mort qu’il a faite témoignent qu’il est maintenant dans le ciel, et, partant, qu’il nous est plus acquis et plus capable de bien faire à la Compagnie qu’il n’a jamais été. Les deux conférences que nous avons faites sur le sujet de ses vertus en donnent un suffisant témoignage, ainsi que vous pouvez le voir par l’abrégé que nous vous envoyons. Mais, avant qu’en entamer [322] le discours, je vous prie de considérer qu’encore que je couchasse ici tout au long ce qui m’en a été rapporté, soit de vive voix, soit par écrit, vous ne pourriez pas avec tout cela savoir toute la vie de ce grand homme, pour ce que nous n’avons pas pu encore nous informer de quantité de choses remarquables qu’on pourrait dire de lui, particulièrement de ce qui s’est passé avant qu’il fût de notre Compagnie. Toutes ses actions sont autant de pierres précieuses qui méritent d’être soigneusement recueillies et conservées, et c’est ce que nous espérons faire, Dieu aidant, avec le temps et moyennant l’assistance divine. Pour le présent, je me contenterai de vous en faire montre de quelques-unes, afin que de cette partie vous puissiez juger du tout. Et, pour y procéder avec ordre et avec la simplicité ordinaire de la Mission, je commence par vous dire que M. Pilé s’appelait Jean, et qu’il était natif de Ferrières, diocèse de Paris. Ses père et mère étaient vertueux et craignant Dieu : ce qui a bien paru en ce qu’ils eurent un soin tout particulier de l’élever en la vertu et en la crainte de Dieu. Dès son enfance, il donna des témoignages du choix que la Providence divine voulait faire de lui ; car, sentant dès lors son cœur embrasé de se consacrer à son service en une manière particulière, il en désira chercher les moyens ; et, voyant que la science n’était pas une petite aide à la vertu, il en voulut faire provision. Et, pour ce que ses parents ne voulaient pas qu’il étudiât, il résolut d’aller demeurer à Paris pour en mieux trouver l’occasion. Et comme il vit qu’un jour son père s’y en allait, sur une charrette chargée de marchandises, il s’y mit subtilement dessus, et s’y cacha sous du foin, de peur qu’on ne l’aperçût et ne fût renvoyé ; si bien qu’il se rendit à Paris, où il trouva moyen de s’adonner à l’étude. Il y employa fidèlement le temps qui lui fut donné, croissant en science et en vertu. Il y fréquentait les sacrements, fuyait les mauvaises compagnies, et ne se plaisait qu’avec le bon Dieu, qui le destinait pour être son [223] ministre, lui donna de très grands sentiments de l’état ecclésiastique, dans lequel il entra tout brûlant du désir de travailler pour le salut du prochain. Il fut fait prêtre habitué à Saint-Nicolas-des-Champs, où il fut à grande édification. M. Valemand, docteur de Sorbonne et homme de sainte vie, ayant su le zèle avec lequel ce bon serviteur de Dieu se portait au salut des âmes, et qu’il ne demandait pas mieux que de travailler, le fit son vicaire à Notre-Dame-des-Vertus, où il ne travailla pas moins qu’auparavant,

¹¹⁵ La notice de M. Pilé, écrite sous la dictée ou au moins sous l’inspiration de saint Vincent, fut envoyée sous forme de lettre à chaque maison de la Congrégation. L’exemplaire qui nous a été conservé et que nous reproduisons est signé de saint Vincent et adressé à M. Duchesne, supérieur de la maison de Crécy.

faisant les fonctions de curé. Ce qui fit que le même M. Valemand, lequel ne pouvait, pour de très justes causes, résider toujours, se reposait entièrement sur lui. Cependant il plut à Dieu de disposer de monsieur son oncle, curé de Ferrières, auquel il succéda. Oh ! ce fut là où ce bon serviteur de Dieu sut connaître l'obligation qu'avait un pasteur de procurer le salut des âmes qu'il a sous sa charge. Qui pourra dire la dévotion et la ferveur avec laquelle il faisait les fonctions de curé ! il ne s'épargnait en aucune façon, soit en chaire, soit au confessionnal, soit ailleurs, et en tout Dieu lui donnait grâce et bénédiction, particulièrement à diriger les consciences. Et quand son infirmité, qui dès lors commençait, ne lui pouvait permettre de prêcher ou faire le catéchisme, il le faisait faire par les bons frères Récollets ou autres religieux, lesquels il informait directement de tout ce qu'il y avait à faire en ses paroissiens. Tout son soin paternel et ses rares exemples n'empêchèrent point qu'aux premières années il ne fût calomnié, exercé et persécuté de ses propres ouailles, particulièrement d'un certain justicier du lieu, et par les religieux mêmes, lesquels lui intentèrent un procès pour ce qu'il y avait établi la Confrérie du Rosaire : en quoi il n'est pas croyable combien il eut du mal, et ensemble de constance. Un autre qui n'eût pas eu sa vertu eût sans doute tout quitté ; mais lui, comme bon pasteur, tint toujours bon, et demeura enfin victorieux de ses ennemis, et, qui plus est, leur gagna ensuite si bien le [224] cœur, qu'il n'avait personne après qui ne l'aimât et estimât comme un homme de Dieu. Il est vrai qu'en gagnant contre eux, il y perdit sa santé, et y gagna une infirmité de corps qui l'a fait souffrir et languir jusqu'à la mort ; mais, en récompense, il en a été plus sain et plus fort en l'âme. Ce qui a bien paru par les rares vertus qu'on lui a vu pratiquer depuis avec plus de perfection. Entre autres choses, il était grand amateur de la propreté dans l'église, n'y pouvant souffrir aucune ordure. On l'a vu passer les après-dîners à accommoder l'église et les ornements. Il avait aussi un grand soin à ce que le service divin se fit avec la décence requise. Il prenait lui-même la peine à montrer le chant. Il ne pouvait souffrir aucune immodestie dans l'église. Sitôt qu'on le voyait venir, chacun se mettait à son devoir. Enfin il pouvait dire à bon droit : *zelus domus Dei comedit me*.

“Sa maison était une hôtellerie pour les pauvres passants qu'il y retirait. Tout son plaisir était d'y voir les religieux, particulièrement les Récollets, lesquels il recevait comme des anges que Dieu lui envoyait. Il faisait beau le voir aller au-devant d'eux les recevoir à bras ouverts et avec une telle expression de cœur, qu'on eût dit qu'il les portait entre ses mains. Enfin il faisait à leur égard tous les offices d'un hôte très courtois et fort charitable. Il leur donnait d'ordinaire un homme pour les conduire dans les maisons pour faire la quête. Il leur faisait tenir les provisions chez eux, leur servant de vrai père.

“Notre-Seigneur lui avait donné un merveilleux sentiment pour les pauvres. Il faisait l'aumône générale deux fois la semaine, mais il ne donnait jamais l'aumône corporelle qu'il n'y joignît la spirituelle par quelque bon mot d'édification. Sitôt qu'il avait le vent de quelque malade, on voyait ce charitable pasteur quitter toutes ses affaires et même le repos, pour l'aller secourir ; et, pour ce que son indisposition lui faisait craindre de ne pouvoir bien s'acquitter [225] de sa charge, n'ayant qu'un vicaire, il en prit un second, quoiqu'il n'y fût pas obligé en aucune façon, et qu'un seul suffisait, pour ce qu'il ne laissait pas de travailler en tout ce qu'il pouvait faire par lui-même. Enfin, si par l'ouvrage on connaît l'excellence de l'ouvrier, il ne faut que considérer que la paroisse de Ferrières était au commencement comme une terre en friche, et, quand il la laissa, on l'a trouvée si bien cultivée que je ne sais s'il y en avait lors qui le fussent mieux. En un mot, nous pouvons dire que c'était un *pastor bonus*.

“Je serais trop long si je voulais vous marquer ici le particulier de la sainte vie qu'il a menée étant curé ; et néanmoins il s'estimait toujours serviteur inutile, jugeant avoir les épaules trop faibles pour supporter un si pesant fardeau, comme est celui d'une cure ; de sorte qu'il s'en défît à la fin, appréhendant les jugements de Dieu. Mais, avant que de quitter il fit deux choses : la première, c'est qu'encore qu'il pût dire : *quid potui facere vineae meae et non feci ?* néanmoins il y fit faire la mission en laquelle tous les paroissiens firent confession générale. La Confrérie de la Charité y fut établie, et tous les différends y furent assoupis, et même une grande partie des anciens religieux y firent confession générale. La seconde, c'est qu'il pourvut la cure d'un très bon successeur : ce fut un sien frère qu'il avait élevé et fait étudier à cet effet ; en sorte qu'il avait sujet de vivre en repos, pour ce qu'en effet ça été et est encore un des meilleurs curés que je connaisse.

“M. Pilé, ayant ainsi pourvu de sa cure, se résolut d’entrer en notre Compagnie ; et quoiqu’il fût âgé et infirme, et même quoique je fisse scrupule de recevoir chez nous des curés qui faisaient bien en leur cure, sa vertu et sainteté et ensemble sa grande instance et persévérance à demander eurent tant de pouvoir sur moi, qu’après l’avoir longtemps fait postuler, je le reçus enfin au nombre de nos missionnaires. Il entra en notre Compagnie au mois de septembre [226] l’an 1630, dans le désir d’y consommer le reste de ses jours aux exercices de la Mission. Mais il plut à la divine sagesse, qui voulait qu’il nous prêchât par sa patience, d’arrêter le cours et l’impétuosité de son zèle, par son infirmité qui lui a toujours continué, laquelle lui empêcha d’en faire les fonctions, comme il eût bien désiré. Néanmoins il a fait quelques missions, ainsi que nous allons dire, en parlant des vertus que nous lui avons vu pratiquer, depuis que nous avons eu le bonheur de l’avoir avec nous, lesquelles étaient rares et éminentes. Entre autres, nous avons remarqué les suivantes

“La première est l’amour qu’il portait à Dieu, qui était tel qu’il le rendait toujours palpitant et comme hors d’haleine, aspirant nuit et jour à lui. Il ne faisait que parler de sa grandeur et des privilèges qui accompagnent ceux qui le servent ; combien il est fidèle à ceux qui n’ont autre soin que de lui plaire, combien il aime ceux qui l’aiment et glorifie ceux qui le glorifient. Qui voulait le réjouir n’avait qu’à lui parler de Dieu. Cet amour le rendait fort affectionné aux choses qui regardent le service divin, ayant un très haut sentiment de tous les ordres de l’Église, prenant un singulier plaisir aux cérémonies, rubriques, plain-chant, musique. Il ne pouvait assez déplorer l’ignorance et scandale des prêtres, et leur négligence à garder les rubriques, à pratiquer les cérémonies et à tenir nettement les églises. Il disait souvent : “Je pense qu’il n’y a plus de foi “parmi le monde.” Les prédicateurs ne prêchent point les vertus évangéliques ; le pauvre peuple est affamé de la parole de Dieu, et on le laisse mourir de faim, faute de secours : *parvuli petierunt panem, et non est qui frangat eis.*

“Il était fort exact à réciter son bréviaire : en sorte qu’étant malade, il ne pouvait vivre content, s’il ne le disait ; et, quoique son infirmité fût telle qu’elle l’en eût bien pu dispenser, néanmoins il le disait, souvent au préjudice de [227] sa santé, et avec tant de dévotion qu’il en pleurait souvent. Il avait toujours quelque verset de David à la bouche, principalement celui-ci, qu’on lui a ouï dire bien souvent *Domine, dilexi decorem domus tuae*, montrant assez par là combien il avait à cœur les choses de notre religion. Quand il en faisait la principale, qui est la sainte messe, c’était avec une telle dévotion qu’il donnait de l’amour de Dieu à tous ceux qui le voyaient. On l’a vu aussi souvent pleurer de dévotion en la célébrant. Il n’y manquait que quand la maladie l’en empêchait. On l’a vu à l’autel si faible et avec de telles oppressions d’estomac, qu’on croyait qu’il allait rendre l’âme. La peine qu’il avait de prendre les médecines était qu’elles l’empêchaient de la célébrer. Un mois avant sa mort, on l’a vu servir à la messe, qu’il ne pouvait quasi se soutenir. Il avait une très grande dévotion au très saint Sacrement de l’autel, faisant quasi continuellement des actes de foi sur ce mystère et des aspirations ferventes, disant parfois avec larmes : “Mon Sauveur, l’on ne vous connaît point, l’on n’a point de foi, etc...”

“De cette grande charité naissait un si grand désir du salut des âmes, qu’il était prêt de mettre son âme en pièces pour le salut d’une seule. Et en effet, quand il a été question d’aller en mission et que son infirmité le lui a pu permettre, Dieu sait s’il s’est épargné en aucune façon. Et, quoiqu’il eût plutôt besoin de repos que de travail, néanmoins il faisait au-dessus de ses forces. Il fit trois ou quatre missions où ceux qui furent envoyés avec lui dirent qu’ils n’avaient jamais vu travailler un missionnaire de la sorte. Il était le premier au confessionnal. Il eût été très content d’y passer la journée entière sans manger, si l’obéissance n’eût modéré son zèle. A la quatrième mission, les forces du corps lui manquèrent tout à fait, de sorte qu’il fallut l’en ramener. Ce fut en ce temps-là qu’il commença ses plaintes, disant qu’il était inutile à la maison, qu’il n’y avait apporté que l’incommodité. Ce fut là son plus ordinaire langage. “Hélas ! [228] “dit-il un jour en pleurant à un de nos frères, voilà les âmes de nos frères qui tombent dans l’enfer faute d’instruction, tandis que je suis à ne rien faire !”

“Pour ce qui regarde la dévotion et la fermeté à sa vocation, cela ne se peut exprimer, et il faudrait que ce fût lui-même qui en dit son sentiment. Il était comme hors de lui-même toutes les fois qu’on lui en parlait ; ce qui se peut bien voir par une réponse qu’il fit à un de nos frères clerc, lequel s’étant enquis comme il se portait, M. Pilé lui répondit qu’il était inutile, qu’il était à charge à

la maison. L'autre, bien loin de sa pensée, lui dit : "Quoi, monsieur, voudriez-vous bien vous en aller ?" Ce lui fut un coup de poignard ; jamais on ne pouvait lui toucher sur un endroit plus douloureux. Hé ! mon frère, lui dit-il, la larme à l'œil, à Dieu ne plaise que j'en aie la pensée ; si l'on me met hors de la maison par une porte, je rentrerai par l'autre et mourrai plutôt sur le pied de la porte" il aimait et estimait tout ce qui appartenait à la Mission, petit ou grand ; mais il avait une sensible dévotion pour le séminaire, se réjouissant lorsqu'il pouvait rendre quelque service, comme écrire en grandes lettres les noms de nos frères, transcrire des écrits, coller des images sur carton, etc... Et, quand feu M. de la Salle, pour lors directeur du séminaire, l'employait à ouïr les confessions des séminaristes, il le faisait avec une joie indicible. On lui a souvent ouï dire : "Si j'avais un peu de santé, je ferais instance pour être admis au nombre des séminaristes, pour y servir et obéir, comme le plus petit de tous ; et, ne le pouvant, à mon grand regret, je tâche à y suppléer par ces petits services."

il disait souvent à nos frères du séminaire : "Oh ! que vous êtes heureux d'avoir une si belle occasion de vous perfectionner ! Nous ne l'avons pas eu ce désiré temps. Courage donc, mes frères, tout dépend de vous !" Un jour, un de nos frères se recommandant à ses prières, il lui dit qu'il faisait tous les jours la ronde, voulant dire qu'il priait pour [229] tous en particulier, commençant depuis le plus ancien de la Compagnie jusqu'au plus nouveau" Qui voulait réjouir M. Pilé lui devait parler des fruits qui se font aux missions et des bons ouvriers de la Compagnie ; mais qui voulait l'attrister, c'était de lui annoncer la sortie de quelqu'un. "Hélas ! dit-il un jour à tel propos, à quoi songent-ils, les misérables qu'ils sont ! Pour moi, je pense qu'ils sont aveugles. Ils se trompent bien de penser réussir ailleurs comme à la Mission. Ne savent-ils pas bien qu'en sortant ils sont comme les poissons hors de l'eau, et comme des membres séparés du corps, qui ne peuvent plus participer aux influences du chef ? Oh ! qu'ils sont dignes de compassion ! Mais, quand on lui disait que quelqu'un venait d'être reçu en la Compagnie, son cœur en était si ravi et transporté d'aise, qu'il ne pouvait, tant malade fût-il, s'empêcher de le faire paraître au dehors : en son corps, qui en tressaillait ; en son visage, qui soudain s'égayait ; en ses mains, qu'il élevait et joignait ; en ses bras dont il accolait cordialement son nouveau frère ; en ses yeux, qui en versaient des larmes de joie ; et surtout en sa langue, laquelle ne pouvant modérer l'abondance du cœur, proférait des paroles si ferventes et si puissantes, et avec tant de véhémence et de vivacité qu'il semblait que le Saint-Esprit était dans sa bouche, en forme de langue de feu. "La Mission, disait-il, c'est l'esprit des premiers chrétiens, c'est une vie tout apostolique ; c'est le souverain et dernier moyen que Dieu a trouvé pour réformer son Église, et il semble que sa bonté, sa sagesse et sa toute puissance se soient épuisées dans ce chef-d'œuvre de ses mains. O ! que sa Providence a de grands desseins sur la "Mission ! O ! qu'on verra de choses grandes ! O ! quel bonheur d'être missionnaire ! Que je suis heureux d'en être du nombre, et ensemble malheureux d'y être si inutile et à charge !" il en disait autant et plus toutes les fois qu'on le mettait sur ce propos, mais particulièrement au lit de la mort, pour ce qu'il ne pouvait s'empêcher d'en parler à tous [230] ceux qui le venaient voir, mais avec bien plus d'ardeur et de véhémence que jamais ; en sorte qu'il semblait qu'il n'avait de force et de parole que pour cela. Et la meilleure que j'y trouve, c'est qu'il disait cela tout comme il le sentait dans le cœur, car il eût fait conscience de dire la moindre chose contre la simplicité et par exagération. Enfin, vous savez que je n'ai guère accoutumé d'exagérer les choses, mais je vous puis assurer qu'il me serait impossible de vous pouvoir exprimer les hauts sentiments qu'il avait de la Mission, et que tout ce que j'en ai dit n'est rien auprès de ce qui reste à dire ; en sorte qu'il vaut mieux à présent me contenter de l'admirer et de vous le laisser à penser. Je vous dirai seulement que plus il allait ainsi rehaussant la grandeur de notre Institut, et exagérant les bas sentiments de soi-même, plus il me paraissait grand en sainteté et utile à toute notre communauté ; en sorte que je ne pouvais m'empêcher de dire souvent tout haut : "M. Pilé, par son non faire, et en pâtissant seulement fait plus pour Dieu et a pour la Maison que moi et toute notre Compagnie en agissant et travaillant sans cesse."

"Son humilité était très grande et très profonde. Ce que nous venons de dire de la basse estime qu'il avait de sa personne en est une marque assez certaine ; car elle était telle qu'encore que je. lui aie dit, par plusieurs fois, que je tenais à grande bénédiction de l'avoir en notre Compagnie, néanmoins il ne pouvait se le persuader ; en sorte qu'il a toujours vécu dans le bas sentiment de soi-

même, disant, à toutes occasions, qu'il était inutile à la maison, qu'il s'estimait indigne d'y être ; qu'il y était à charge, et qu'il ne méritait pas le moindre des bons offices qu'on lui rendait, même dans ses maladie,. Il ne se contentait pas d'avoir cette humilité dans le cœur et dans la bouche il tâchait par tous moyens de la pratiquer par œuvre, s'offrant à cet effet à servir aux choses les plus basses et sous les moindres de la maison. Entre autres choses, on a remarqué qu'il fut un [231] jour envoyé pour aider au frère Alexandre, qui était pour lors dépensier ; ce qu'il fit de si bon cœur que le même frère nous a dit qu'il n'a jamais vu une soumission de volonté et de jugement pareille, lui obéissant comme s'il n'eût été qu'un jeune homme, lui qui était ancien prêtre et fort âgé. Il pria aussi un jour avec instance un de nos frères de la cuisine de l'avertir de ses manquements. Il aidait souvent au cuisinier en tout ce qu'il pouvait et aux ministères les plus abjects et ravalés. Il prenait la peine de montrer le chant aux petits écoliers, quoiqu'il n'en fût pas peu incommodé. Son humilité a encore paru en ce qu'il ne se mêlait jamais de dire son avis sur quelque matière que ce fût, principalement s'il était de science, s'estimant ignorant. Il dit un jour à un de nos frères qu'il était inhabile à faire aucune fonction de Mission, à cause de son insuffisance, et qu'il n'était pas même capable de conduire une bande d'ordinants, ce que faisaient pour lors nos simples frères clercs. Il se contentait d'accomoder les chaises de MM. les ordinants, disant que c'était là tout le service qu'il leur pouvait rendre, quoique à la vérité il fût assez capable et expérimenté en ces matières, et, ce qui est plus remarquable, c'est qu'en disant cela de bouche, il en avait le sentiment dans le cœur, en quoi consiste la vraie humilité.

“Son obéissance n'était pas moindre que son humilité. Il ne faisait jamais rien sans permission, tout ancien qu'il était de la maison, voulant avoir ordre des supérieurs sur les moindres choses. Il prenait indifféremment tout ce qu'on lui donnait, quoiqu'il fût bien ou mal apprêté, et même quoi qu'il en fût dégoûté et y eût aversion. Quand les petits écoliers lui demandaient quelque chose, il s'inquiétait s'ils avaient permission. Cette grande obéissance faisait qu'il avait une merveilleuse condescendance vers ses égaux et même vers ses inférieurs. Jamais il n'a contredit personne ; on le mettait sur tel discours qu'on voulait, pourvu qu'il [232] fut d'édification, et il quittait aisément et promptement l'emploi qu'il avait pour vaquer à autre chose dont on le priait ; et, ce qui est le plus parfait, c'est qu'il obéissait, en tout, avec soumission de jugement, et cela toute sa vie, mais particulièrement à sa mort, témoins les actes héroïques que nous toucherons tantôt, si bien qu'on peut dire de lui *factus est obediens usque ad mortem*.

“Sa patience a été héroïque. Il n'a jamais témoigné le moindre signe d'impatience. Il a toujours loué Dieu dans ses souffrances, qui étaient souvent si rudes, qu'il faisait pitié à tout le monde, et on eût dit, à chaque moment, qu'il allait rendre l'âme ; et nonobstant tout cela, il ne laissait pas d'être gai et toujours égal à soi-même. Ce pauvre homme ne pouvait pas se lever matin sans augmenter son indisposition, ni s'habiller tout seul qu'avec beaucoup de peine ; et pour tout cela il ne laissait pas d'aller à l'oraison, le plus souvent qu'il pouvait, quoiqu'il eût grand besoin de reposer, parce qu'il ne dormait quasi point la nuit, à cause de sa toux. Enfin son zèle lui faisait faire plus qu'il ne pouvait. C'est pour cela qu'on l'a vu souvent tomber sur la montée, ne pouvant se soutenir, ni relever. Il ne se contentait pas des croix que Dieu lui envoyait, il s'infligeait des peines lui-même, en macérant sa chair, nonobstant ses grandes infirmités, tantôt par jeûnes, tantôt par autres austérités ; comme l'on peut présumer d'une discipline ensanglantée qu'on a trouvée dans son lit après sa mort. Enfin c'était un homme de douleur, et ensemble un miroir de patience. Et quoiqu'il ait paru toujours tel à un chacun, il faut avouer qu'au lit de la mort il l'était en une manière particulière. Il semble que la patience était comme dans son trône, ou comme triomphante des peines et des douleurs. Ses maux étaient plus grands que jamais et ses forces plus petites, mais sa patience augmentait de plus en plus, en sorte que, non seulement il supportait de bon cœur et avec résignation à la volonté de Dieu, ses souffrances, mais [233] encore il s'en réjouissait et désirait en souffrir davantage pour Notre-Seigneur et pour le prochain. C'est ce qui lui faisait dire avec tant d'affection : *Domine bonum mihi quia humiliasti me*. Béni soyez-vous, ô mon Dieu ! O que vous êtes bon ! *Absit mihi gloriari nisi in Cruce Domini Nostri Jesu Christi ! etc...*

“La vertu de pauvreté était en lui en un souverain degré. Il n'avait aucune attache aux choses de la terre. Il se plaisait à être traité en pauvre, et à se servir des choses les plus pauvres, jusque là qu'il ramassait tout ce qu'il rencontrait qui pouvait servir à quelque chose, comme un petit morceau

de carton, de bois, un petit fil d'aiguillette. Pour ce qui regarda les choses qui étaient à son usage, il était très soigneux de les conserver, raccommodant lui-même ses habits et son bréviaire, auquel il y avait toujours quelque chose à refaire. Il avait des lunettes dont une verrière était rompue. Jamais on ne lui put persuader d'en prendre d'autres. Il avait tellement renoncé à la propriété des choses dont il usait, qu'il faisait conscience d'en donner, tant petites fussent-elles, quoiqu'il fût d'ailleurs fort libéral, ou bien il fallait en avoir permission. J'ai appris qu'il a pratiqué cela, même au lit de la mort. Un sien neveu, qui est notre frère Bonichon, lui ayant demandé seulement quelques petits manuscrits de dévotion, pour apprendre à se perfectionner, ce pauvre homme les lui refusa, lui disant qu'il les allât porter au supérieur, et qu'il lui en demandât lui-même après. Il n'était pas moins consciencieux à recevoir ce qu'on lui, voulait donner. Il voulait avoir permission pour accepter un petit livre, un image de papier ou chose semblable. Et quoique ces choses semblent petites, au jugement des hommes, l'esprit avec lequel il les faisait les rendait grandes aux yeux de Dieu et des anges.

“il avait une grande simplicité, non rustique ou niaise, mais colombine et sainte, c'était une simplicité qui perfectionnait ses autres vertus. Sa charité était simple, son humilité [234] simple, son obéissance simple, sa patience simple, et ainsi des autres ; car il n'y avait aucun mélange de respect humain, dissimulation, artifice ou finesse. C'est ce qui faisait qu'encore qu'il fût fort judicieux, il se laissait manier comme un petit enfant ; il croyait quasi tout ce qu'on lui gisait, même pour rire, et se mettait à faire tout ce qu'on désirait de lui. Il faisait même souvent la récréation avec les petits écoliers, et conversait simplement avec eux, comme s'il eût été enfant comme eux. Cette simplicité le pendait aimable et aimé d'un chacun, mais principalement de Dieu, qui sans doute se communiquait ordinairement à lui en une manière particulière, puisque *cum simplicibus est sermocinatio ejus* ; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il paraissait toujours intérieur, fervent et n'aspirant qu'à dieu.

“Sa diligence était merveilleuse. Pour ce qu'encore que son indisposition le rendît tout faible et débile, et que le travail l'incommodât, jamais on ne l'a vu oisif ; toujours il était en action, tenant pour une de ses maximes, que l'oisiveté était la mère de tous les vices, comme il dit un jour à un de nos frères, qui lui demandait pourquoi il travaillait tant. Le plus souvent il raccommodait les missels et bréviaires, écrivait les cérémonies et autres choses de la maison. Il allait même au jardin travailler et, tout couché par terre, arrachait les mauvaises herbes, portait du bois et de l'eau à la cuisine, y lavait la vaisselle, et cela de si bonne façon que ceux qui le voyaient en étaient édifiés ; et quand son infirmité l'obligeait à tenir le lit, il trouvait encore à travailler, soit à lire, soit à écrire ou à coudre, et surtout à prier, particulièrement à faire des oraisons jaculatoires, si souvent et si ardemment qu'il touchait et enflammait ceux qui s'en apercevaient.

“Pour ce qui est de la chasteté, il l'a eu en un degré fort éminent, et je crois qu'il a usé de toutes les précautions imaginables pour se la conserver entière. Les petits écrits [235] sur ce sujet, qu'on a trouvés après sa mort dans son sac, en donnent un suffisant témoignage. Il y a grande apparence qu'il les pratiquait ponctuellement, quoiqu'ils fussent bien difficiles à les mettre en pratique : ce sont certains moyens souverains pour conserver la chasteté. Ce qui montre bien que notre frère Alexandre, infirmier, n'avait pas mauvaise raison de dire en pleine confiance, qu'il avait remarqué en son corps les marques d'une chasteté virginale. Et cependant son tempérament naturel semblait être tout contraire à cela, d'où il s'ensuit qu'il lui a fallu subir de grands combats et emporter de grandes victoires pour empêcher que ce trésor ne lui fût volé.

“Sa mortification n'a pas seulement paru, à l'égard des mouvements charnels qu'il réprimait si bien, mais encore à l'égard de toutes autres choses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. A-t-on vu un homme de la sorte plus mortifié que lui, de sa vue, de l'ouïe, du goût et autres sens, surtout de la langue, de son jugement et de sa volonté ? Je vous le laisse à penser. Mais pour mieux connaître l'excellence de cette vertu en lui, il faut se représenter qu'il était naturellement prompt, vif, colère et avide d'ouïr et savoir, et néanmoins il maîtrisait si bien toutes ses inclinations et passions, qu'il a toujours paru être naturellement posé, doux, indifférent et bonasse. Et cependant cela n'était que par vertu et par grâce, qu'il a acquise à force de se mortifier. En un mot, il est vrai de dire que sa vie n'a été qu'une perpétuelle mortification, comme si Dieu eût pris plaisir à le voir ainsi bien user des mortifications comme un autre Job. Il ne s'est pas contenté des ordinaires, mais il lui en a donné des

extraordinaires. Et c'est particulièrement quand, après lui avoir donné, d'un côté, une grande connaissance de la valeur et beauté des âmes et de la grande nécessité qu'elles ont du secours de la mission, et de l'autre, un désir insatiable et incroyable d'y travailler incessamment pour les gagner, il lui ôta quasi en même temps le moyen d'exécuter [236] ces saints desseins, en lui donnant une infirmité au corps qui le tourmentait quasi continuellement, et une autre plus grande en l'esprit, qui est une persuasion qu'il avait d'être inutile et à charge à la maison, provenant de sa grande humilité, ainsi que nous avons déjà dit. Pour vous figurer en quelque façon cette mortification héroïque, il ne faut, sinon vous représenter un homme bien affamé à qui l'on fait voir continuellement une table couverte de toutes sortes de bonnes viandes auxquelles il ne peut toucher, à cause qu'il est trop bien enchaîné. Sa mortification était comme cela, et même plus grande, du moins à cause de la longue durée. Et cependant, quoique son humilité lui ait fait faire quelques petites plaintes amoureuses de ses peines, nous pouvons dire de lui ce que le Saint-Esprit dit de Job : *In his omnibus non peccavit*, mais bien il s'y est d'autant plus purifié comme l'or dans la fournaise ; parce que, en tout cela, il était parfaitement résigné à la volonté de Dieu, ce qu'il n'a pu cacher, à cause des actes fréquents qu'on lui en a vu faire avec tant de ferveur.

“Quoique j'aie déjà fait mention de sa grande dévotion, je ne puis néanmoins m'empêcher d'en dire encore un mot. Il n'est pas croyable combien il était dévot à toutes les choses saintes que l'Église conseille ou approuve, comme l'eau bénite, agnus Dei, rosaire, reliques, indulgences et semblables, comme aussi aux saints et aux anges, mais particulièrement à trois : — 1° à son bon ange, qu'il honorait tous les jours en une manière particulière et avait une grande confiance en lui, ce qui ne pouvait être s'il n'eût souvent impétré par son intercession l'effet des prières qu'il lui faisait ordinairement ; et il est probable qu'il le regardait souvent des yeux de l'esprit, ainsi que faisait saint François le sien avec les yeux du corps, et qu'il lui parlait familièrement et avec grande révérence ; — 2° à la sainte Vierge et encore plus... mais il me serait impossible de vous l'exprimer : il faudrait l'avoir ouï lui-même en discourir. Ce qu'il [237] en disait était capable de donner cette dévotion aux autres, particulièrement quand il était sur le propos de sa conception immaculée, du grand pouvoir qu'elle avait auprès de son Fils ; et des grands miracles qu'elle a faits en faveur de tant de personnes. Le principal était qu'il l'imitait en ses vertus et exhortait les autres à en faire de même. Je crois que cette dévotion a été une des principales causes de sa chasteté, dont nous avons parlé, et que la Vierge lui accordait tout ce qu'il lui demandait. Aussi avait-il une grande confiance en Elle, particulièrement au lit de la mort, ainsi que j'ai moi-même remarqué plusieurs fois, entre autres, quand il prononçait ces paroles : *In te, Domine, speravi, non confundar in aeternum, quia non solum sperantem, sed etiam desperantem adjuvas*. — 3° Mais sa principale dévotion était à la passion de Notre-Seigneur, car il y pensait tous les jours, et presque à toutes les heures, et n'y pensait qu'avec ressentiment de compassion, d'admiration et remerciement ; et souvent il ne pouvait s'empêcher de le faire paraître au dehors par des aspirations, par des soupirs et par des larmes. C'est ce qui lui faisait dire souvent, que celui qui ne remercie Notre-Seigneur Jésus-Christ, tous les jours de sa passion, perd sa journée. C'était aussi pour cela qu'en la dernière maladie, il baisait et rebaisait si souvent et si doucement, même avec larmes, le crucifix qu'il avait toujours près de lui dans son lit. Qui pourrait raconter les beaux colloques qu'il lui faisait alors, et de cœur et de bouche ? qui pourrait exprimer le sentiment avec lequel il lui disait : *O bone Jesu ! qui mortuus es pro me, quis mihi tribuat ut moriar pro te ! Salve, crux pretiosa, suscipe discipulum Christi, ac per te me recipiat qui per te moriens me redemit*. Je n'aurais jamais fait, si je voulais ici vous raconter toutes ses vertus. Il suffit de vous dire que non seulement je ne me souviens point d'avoir jamais remarqué en lui aucun vice, ni ouï dire qu'il en eût aucun, mais encore que je n'ai jamais remarqué en lui que vertus, et [238] chacun le regardait, aussi bien que moi, comme un miroir de dévotion, de patience, d'humilité, d'obéissance, de charité et de toutes sortes de vertus. Sur quoi je ne puis omettre l'estime qu'en faisait M. Parmentier, curé de la Queue, homme de sûre vertu, qui l'a connu fort particulièrement, lequel n'en pariait jamais qu'avec admiration, disant ordinairement avec ardeur : “M. Pilé est un homme de Dieu, c'est un trésor caché, c'est un saint.”

“il semble qu'en voilà bien assez pour élever l'édifice des vertus de ce grand homme de Dieu ; mais nous avons manqué d'en poser les fondements. Il reste encore une vertu éminente, qui était en lui si vive et si éclatante par-dessus toutes les autres, qu'elle les vivifiait et faisait éclater

merveilleusement, c'est la vive et grande foi qu'il a toujours eue en un souverain dégradé, en sorte qu'il semblait, à l'ouïr et voir faire, qu'il touchait et palpait les mystères de la foi. Il n'avait aucune difficulté à croire les choses même qui n'étaient pas d'obligation, comme l'histoire des saints, leurs miracles et tout ce que des livres de dévotion contiennent. C'était la vive et grande foi qu'il avait de la grandeur et bonté de Dieu, qui le faisait souffrir avec tant de gaieté et agir avec tant de ferveur. C'était la grande foi de la divine justice, qui lui faisait si fort craindre ses jugements et châtiments. C'était elle qui lui faisait avoir tant d'horreur du péché et de zèle pour le salut des âmes. C'était elle qui lui faisait craindre si fort de rendre compte à Dieu, particulièrement pour les âmes qui lui ont été commises. C'était elle qui lui faisait dire si souvent et avec larmes et soupîrs

“Oh ! que les jugements de Dieu sont épouvantables ! oh ! que je serais heureux si je n'avais jamais été curé !” Enfin c'était cette foi qui lui faisait si hautement pratiquer toutes les vertus que nous avons remarquées en lui. Et ce qui m'a semblé plus admirable, c'est que cette foi opérât grâce, même en l'âme des autres, ainsi que quelques-uns de nos frères ont expérimenté, pour avoir recours à lui en leurs [239] tentations, auxquels il disait : “Faites ou dites ceci et cela, et vous en serez délivrés” ; et la chose arrivait ainsi qu'il l'avait dite. Et je l'ai, moi-même reconnu en plusieurs choses, particulièrement en ce qu'étant un jour en fort grande peine pour le procès que MM. de Saint-Victor nous avaient intenté, à cause de notre établissement à Saint-Lazare, en sorte que j'étais sur le point de quitter tout à fait cette maison pour ne point plaider. Je consultai sur ce sujet plusieurs grands personnages en toutes façons, lesquels ne purent, avec toutes leurs raisons, me persuader de tenir bon et défendre notre cause, mais dès que j'eus demandé à M. Pilé son avis, il ne fit que me dire tout bonnement et froidement : “Monsieur, cela n'est rien, ne vous en mettez point en peine, c'est la volonté de Dieu.” Sitôt qu'il m'eût dit cela, vous ne sauriez croire combien je fus consolé et soudain résolu d'entreprendre l'affaire, en sorte que je n'en ai eu depuis aucune peine ni difficulté, comme si Dieu lui-même me l'eût révélé et ordonné : tant sa foi était vive et efficace.

“Cette grande foi n'empêcha pas qu'à l'heure de sa mort, il n'ait un peu été tenté d'infidélité, mais cette tentation lui fut permise de Dieu pour le rendre plus ferme dans sa croyance, comme un peu d'eau jetée sur un feu bien allumé ne sert que pour le faire mieux allumer. L'acte qu'il fit ensuite en est une preuve assez forte et authentique, pour ce que, un peu devant qu'il perdît la parole, l'étant allé voir, et m'ayant dit sa tentation, je lui demandai s'il ne croyait pas à tout ce que Dieu avait révélé à son Église ; et soudain il me dit avec une extrême vigueur d'esprit : “Je renonce à toutes les suggestions du malin esprit ; je veux mourir en vrai chrétien, et s'écriant, il fit cet acte : O mon Dieu, je crois toutes les vérités que vous avez révélées à votre Église, je renouvelle tous ceux que j'ai faits en ma “vie, et, pour ce qu'ils n'ont pas peut-être les conditions requises, je renouvelle tous ceux des apôtres, des confesseurs, martyres, etc...” [240]

“Quand j'ai dit que cette si grande foi lui causait une si grande crainte de la justice divine, il ne faut pas vous imaginer qu'il ait manqué pour cela d'espérance, vu qu'elle était en lui très grande. De quoi il ne faut pas s'étonner, puisque la même foi, dont il faisait tant d'actes, lui servait toujours de bouclier pour résister aux assauts de la tentation, et ensemble de flambeau pour voir clairement l'immensité de la miséricorde de Dieu, la valeur infinie de la mort et passion de Notre-Seigneur, et la vérité infaillible des promesses qu'il a faites aux pécheurs pénitents ; joint que sa grande charité, étant unie avec sa grande foi, était une marque infaillible que son espérance était pareillement grande. Comme quand on voit la nuit, une grande clarté et qu'on y sent une grande chaleur, c'est un signe évident que la flamme en est aussi bien grande, ainsi, vous ayant montré la grande lumière de sa foi et la grande ardeur de sa charité, il s'ensuit infailliblement que la flamme de son espérance était grande à proportion, et, quand il n'y aurait point d'autre preuve, que l'expérience que nous avons des continuelles victoires qu'il a gagnées en combattant contre la crainte jusqu'à la mort, ce serait bien assez pour faire voir la grandeur de son espérance. Car autrement elle n'eût pu subsister comme elle a fait ; et non seulement elle subsistait, mais elle s'augmentait sans doute à mesure qu'elle était contrariée, ainsi que la flamme d'un grand feu bien allumé croît étant agitée des vents. Et ça été sans doute pour cela que Dieu l'a voulu ainsi exercer, pour lui faire gagner une plus riche couronne. Et quoique cette grande espérance ait toujours été en lui toute sa vie elle a néanmoins bien mieux paru et éclaté à la fin, par plusieurs actes signalés qu'il en a faits, particulièrement

quand nous lui parlions du paradis, là où il devait bientôt aller, et que nous nous recommandions à ses prières, quand il serait dans le ciel. Car il nous répondait résolument et simplement, qu'il ne manquerait pas de prier pour nous et pour [241] toute la Mission, et nous promettait cela comme s'il eût eu en révélation d'entrer dans le ciel aussitôt après sa mort. O que de belles requêtes qu'il promettait de présenter à la divine Majesté pour toute la Compagnie ! Enfin il a fait voir que son espérance allait croissant à mesure qu'il prévoyait la récompense approcher, comme le mouvement de la pierre croît en vitesse, plus elle approche de son centre.

“Voilà, monsieur, le précis de la vie de M. Pilé, qui semble sans doute bien grand, mais pourtant je le trouve petit, tant pour ce que je ne vous ai pas fait voir toutes ses vertus, car il serait impossible, qu'à cause que ce qui est de plus grand et de plus excellent a été caché par sa profonde humilité joint qu'il n'y a que Dieu qui le puisse connaître ; et nous ne le connaissons que dans le ciel, particulièrement cette plénitude de grâces, et l'esprit avec lequel il faisait tous ses actes de vertu. Quoiqu'il en soit, voilà une partie de ce que nous avons pu remarquer de sa vie. Vous attendiez possible que je vous fasse aussi un narré de sa mort, mais je n'ai à vous dire sinon que vous l'avez déjà vu dans le miroir de sa vie, d'autant que sa mort a été telle qu'a été sa vie ; que, s'il y a eu quelque différence, c'est donc que sa vie en a été comme le grand tableau, et sa mort comme le couronnement ; car je puis dire que, dans les dix ou douze derniers jours de sa vie, il a fait et refait des actes intérieurs et extérieurs de toutes les vertus que nous avons touchées, particulièrement de foi, de crainte, d'espérance, de charité, de contrition, d'humilité, d'obéissance, de patience, de résignation, et de conformité à la volonté de Dieu, et même qu'il a fait intensive à sa mort, ce qu'il a fait extensive en sa vie ; je veux dire que s'il a fait en sa vie plusieurs actes de vertus, par exemple à trois degrés le peu qu'il en a fait à sa mort était à six degrés. Pour vous dire néanmoins quelque chose de plus particulier, touchant la foi de cet homme de Dieu, vous saurez, monsieur, qu'environ trois semaines avant que mourir, on l'amena des [242] Bons-Enfants à Saint-Lazare, à cause d'un grand et continuel assoupissement qu'on remarqua en lui, outre son mal ordinaire de la poitrine et des poumons. Trois ou quatre jours après son arrivée, il commença à garder le lit, et depuis il alla toujours diminuant en force et croissant en peine, à cause que son mal de poitrine l'oppressait plus que jamais, et en telle manière qu'en peu de jours, il ne put aucunement se tenir sur les pieds, ni s'aider de ses membres et, qui plus est, il commença tôt après à cracher les poumons. Il avait néanmoins encore l'esprit fort, le courage grand, et la parole libre ; et ce qui est de plus admirable, c'est qu'il parlait et priait souvent avec plus de vivacité et de vigueur qu'auparavant, particulièrement quand on lui annonçait que c'était à ce coup que Dieu voulait mettre fin à ses peines temporelles pour aller jouir des joies éternelles. Ce fut alors qu'il commença comme un cygne à chanter plus doucement que devant. Oh ! qui pourrait exprimer le sentiment qu'il avait dans son cœur, pendant qu'il prononçait de bouche ce verset de David : *Loetatus sum in his quoe dicta sunt mihi : In Domum Domini ibimus*. Oh ! qui pourrait exprimer avec quel esprit il a fait tous ces actes de vertu, tant intérieurs qu'extérieurs, qu'il a produits dans ce dernier passage, principalement quand je lui donnai le saint Viatique et l'Extrême -Onction. Car autant d'actes faisait de foi, d'espérance, de charité, de contrition, d'humilité, de simplicité, d'obéissance et de conformité à la volonté de Dieu, étaient autant de dards enflammés qui perçaient les cours des assistants et les faisaient fondre en larmes. C'était un second saint André ; car, comme ce grand apôtre mourut en croix, il y demeura néanmoins deux jours sans mourir, pendant lesquels il prêchait les peuples et priait Dieu pour la conversion de leurs âmes ; M. Pilé est mort en croix, je veux dire dans les douleurs aiguës de sa maladie, et, pendant ses souffrances, a édifié tous les missionnaires par les bons discours qu'il leur a tenus et par les [243] mêmes exemples de patience et autres vertus qu'il leur a donnés. J'allais ordinairement deux fois le jour le visiter, particulièrement les dernières semaines de sa vie, mais il faut que j'avoue que ce n'était pas tant pour le consoler, encourager et disposer à bien mourir, que pour être moi-même consolé, encouragé et disposé à bien vivre.

“Et en effet, je n'en revenais jamais que je n'eusse le cœur tout liquéfié et embaumé de dévotion. J'étais ravi d'admiration de voir en lui des choses si contraires et si extrêmes en un même sujet et en un même instant, de voir une si grande patience avec une grande souffrance ; tant de force d'esprit avec tant de faiblesse de corps ; une voix si forte, surtout quand il parlait de Dieu, avec une si grande incommodité du poumon ; tant de vigilance et d'attention à ce qu'on lui disait,

dans un si extraordinaire assoupissement ; car, à la première parole qu'on proférait pour le disposer à la mort, soudain il ouvrait les yeux et la bouche pour témoigner que son cœur ne dormait pas, quoique son corps fût ainsi assoupi, mais qu'il veillait toujours avec la lampe allumée, prêt à recevoir l'Époux qu'il attendait avec tant de désir. J'étais encore plus ravi de voir en lui une si profonde humilité avec une si haute charité ; une crainte si grande avec une espérance si parfaite ; une foi si ferme avec une tentation si forte ; tant de contrition avec tant d'innocence ; tant de dévotion avec tant de désolation ; tant de patience parmi tant de douleurs, enfin tant de résignation à la volonté de Dieu avec tant de sujets de mortification intérieure et extérieure.

“Mais ce qui m'attendrissait plus le cœur de dévotion, était de le voir et ouïr, lorsqu'on se recommandait à ses prières et qu'on lui demandait sa bénédiction, particulièrement quand c'était moi qui l'en priais. Au commencement, il s'en excusait, disant que c'était à lui de me faire cette prière, mais après cela il obéissait en simplicité, disant

“C'est à ma confusion ce que je m'en vais faire par obéissance. [244]

” Et soudain il commençait à faire des prières si admirables et nous souhaitait tant de bénédictions, et nous donnait de si bons avis, nous disait tant de bien de la Mission et nous prédisait tant de grâces, et cela avec tant de ferveur, de simplicité et d'humilité, qu'il nous semblait ouïr un saint du Paradis ; en sorte que nous ne pouvions contenir nos larmes, particulièrement quand, pour la conclusion, il élevait sa main et formait le signe de la croix, pour donner la bénédiction, que je recevais de lui comme si Notre-Seigneur lui-même en personne me l'eût donnée ; et il me semblait que j'en recevais à l'instant des effets dans mon âme.

“Voilà ce que je vous puis dire de sa maladie, qui dura environ quinze jours, sur la fin desquels, après avoir fait tous les devoirs d'un parfait chrétien et rendu hommage au souverain Seigneur et de cœur et de bouche, et d'œuvre, il commença à perdre la parole, et enfin entra en l'agonie, quoique assez tranquille, et durant laquelle il termina sa vie, et rendit son dernier soupir encore plus doucement, sans quasi que l'on s'en aperçût, sinon par une dévote aspiration qu'il fit, en disant : “O mon Dieu !” parole courte, mais emphatique et énergique. Oh ! que de belles choses sont comprises dans ce petit mot “oh !” qui pourrait les expliquer ! Ces dernières paroles ont semblé si admirables à quelqu'un des nôtres, qu'il a dit qu'on avait sujet de croire qu'à ce dernier instant, cet homme apostolique voyait déjà Notre-Seigneur et le touchait même, de quoi il était si ravi qu'il fut contraint de s'écrier comme saint Thomas : Dominus meus et Deus meus ! C'est ainsi qu'il rendit l'âme, laquelle sans doute s'envola au ciel, n'ayant point besoin du Purgatoire après sa mort, puisqu'elle avait été si bien purgée pendant sa vie. Il décéda au mois d'octobre, la surveillance de Saint-Denis, un mardi, jour dédié aux anges, auxquels il avait porté une grande dévotion, et fut enseveli dans le chœur de Saint-Lazare, avec une messe haute et [245] solennelle, dont j'eus le bonheur d'être le célébrant. Nous n'avons pas laissé, outre cela, de dire chacun trois messes pour le repos de son âme, et chaque frère a fait trois communions et dit trois chapelets. Je vous prie aussi de faire faire de même à votre Communauté.

“Voilà, Monsieur, la vie et la mort de ce bon et vrai missionnaire, mais plutôt de ce saint qui prie maintenant pour nous, ainsi que nous le pouvons pieusement croire. Il y a à apprendre et à profiter pour toutes sortes de personnes qui composent notre Congrégation. Les vieux apprendront à ne point se dispenser de la règle ; les jeunes, à se soumettre ; les malades, à s'encourager et patienter ; les sains, à ne point se feindre de travailler ; les spirituels, à se perfectionner, et les sensuels à entrer en confusion de voir un homme vieillard et infirme se mortifier. Ceux qui ne sont pas fermes en leur vocation ou qui, à la première tentation ou mécontentement, projettent la sortie, verront ici l'état qu'il faut faire de la grâce que Dieu leur a faite d'être missionnaires. Ceux qui murmurent d'être inhabiles à la prédication, confession et autres fonctions de mission, à cause de leur infirmité ou incommodité du corps ou de l'esprit, ou parce qu'on les laisse à la maison pour vaquer à autre chose qui ne leur revient pas, apprendront ici que c'est une grande présomption de s'imaginer que Dieu ait besoin de leur talent ; comme s'il ne pouvait pas convertir les âmes par une autre voie, et que l'obéissance, la mortification, l'oraison, la patience et semblables vertus gagnent mieux les âmes que les grands sermons et toute l'industrie des hommes. On a vu clairement tout cela en M. Pilé, comme j'ai déjà dit qu'il a plus fait lui tout seul en pâtissant, que nous tous en

agissant. Ce que nous avons à faire est de l'imiter en ses vertus, et prier pour lui, ou plutôt le prier lui-même, du moins en particulier, puisque l'Église ne nous permet pas encore d'agir autrement. Ce faisant, nous devons espérer par son intercession de grandes faveurs du ciel en cette vie, [246] pour par après aller jouir avec lui de la gloire en l'autre. Dieu nous en fasse la grâce, par les mérites de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, en l'amour desquels je suis. Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

“VINCENT DE PAUL.

“Indigne prêtre de la Mission.”

FRANÇOIS FOURNIER

- 1625-1677 -

Naissance. - Entrée dans la Congrégation. - Envoyé à Agen, puis à Cahors. - Nommé secrétaire général, 1661
- Nommé assistant, 1667. - Sa mort, 1677.

M. François Fournier, prêtre de la Congrégation de la Mission, était né à Laval, diocèse du Mans, le 2 février 1625. Il fut reçu le 12 août 1644, âgé de dix-neuf ans, et étant mort le 4 avril 1677 il resta près de trente-trois ans missionnaire. Il était très bien pourvu des dons de la nature : il avait entre autres, une prudence et un discernement admirables et un esprit aussi facile qu'on en peut rarement voir. Il ne s'embarrassait de rien, et quoique, dans la suite de sa vie, il ait été occupé à des affaires très importantes, il passait en les quittant aux occupations qui paraissaient moins considérables, avec la même tranquillité d'esprit que s'il fût sorti de l'oraison. Dès sa plus tendre jeunesse et pendant ses études il aimait la vie cachée et prenait plaisir à se retirer à l'écart au lieu d'aller avec les autres enfants et écoliers.

Ce fut M. Alméras qui le reçut au séminaire, en étant pour lors directeur, et il a dit depuis qu'il n'avait cru recevoir de séminariste dont il eût autant lieu d'espérer des fruits considérables qu'à celui-là ; et pour preuve de l'estime qu'il en faisait, peu après qu'il fut nommé supérieur général, il l'appela auprès de lui pour le faire secrétaire de la Congrégation, et ensuite le nomma assistant de la Congrégation après la mort de M. d'Horgny, et lui confia sa conscience jusqu'à la mort. [248]

Dans les conférences qu'on fit des vertus de M. Fournier on dit qu'il en fallait plutôt parler par voie de négation que par affirmation ; et comme ceux qui l'avaient fréquenté pouvaient dire de lui avec vérité qu'on n'avait jamais remarqué aucun défaut, aussi le soin qu'il avait toujours eu de se cacher fit qu'ils ne pouvaient guère dire ni les pratiques ni les qualités qui ont été les plus remarquables en lui et dont Dieu seul a été témoin. Ce qu'on a remarqué se peut rapporter à trois choses qui font un véritable portrait d'un homme de communauté accompli en toutes manières comme il était, à savoir : 1° *humiliter Deo* ; 2° *ordinabiliter sibi* 3° *sociabiliter proximo*.

Quant à la première chose qui est un respect et un anéantissement devant Dieu, cela a paru dans la posture humble et respectueuse qu'il tenait à l'église pour y célébrer la sainte messe. Quoiqu'il ne fit paraître rien d'extraordinaire, cependant son visage tout enflammé, les cérémonies et génuflexions qu'il faisait avec tant de modestie et de retenue faisaient bien voir avec quelle humilité et avec quel tremblement il célébrait le grand mystère. Étant à l'office, il avait toujours la vue sur son diurnal ou sur son bréviaire. C'était aussi une des choses qu'il recommandait le plus aux séminaristes, étant leur directeur, surtout à ceux qui assistaient à l'office pendant la semaine, parce que, disait-il, cela conserve en la présence de Dieu et ôte toute occasion de se dissiper et de se laisser aller à rire. Que si quelqu'un s'accusait de cela, ou bien si par faiblesse on riait au chapitre, c'était pour lors que l'on voyait paraître le respect et la crainte de Dieu qui étaient en lui ; car, ne pouvant souffrir cela, il ordonnait quelquefois à tous ensemble, quelquefois à quelque particulier d'aller devant Notre-Seigneur à l'église, lui demander pardon, faisant pour cela quelques prières.

Quand il disait son bréviaire en particulier, c'était toujours à genoux et les mains jointes, sans jamais tenir d'autre [249] posture, quelque incommodité qu'il eût ; et dans sa dernière maladie il voulait qu'on lui allât quérir son bréviaire pour le dire, bien qu'il fût retenu au lit par la fièvre, et il n'eût pas manqué de le dire si M. Jolly ne l'en eût empêché. Il était si exact en ce point lorsqu'il était en santé qu'un jour ayant eu plusieurs affaires et ne sachant le soir s'il l'avait récité, il fit monter à sa chambre deux des séminaristes qui le fréquentaient plus que les autres, quoiqu'il fût huit heures trois-quarts, pour savoir si pendant le jour ou à une certaine heure, ils ne l'auraient point trouvé disant son bréviaire.

Cette grande crainte de Dieu le portait à accuser les moindres fautes et à s'humilier devant les séminaristes de ce qu'il pensait leur donner mauvais exemple ; et dans les humiliations qu'il a

faites, il s'accusait de n'être point exact aux pratiques du séminaire comme de parler au passage, d'être trop précipité. Mais sur quoi il pesait le plus, c'est qu'il craignait, disait-il, que voulant aider les autres à se sauver, il ne se perdit lui-même. "Hélas ! Messieurs, je suis comme ce serviteur de l'Évangile à qui l'on dit : *serve nequam, ex ore tuo te judico* ; je vous dis plusieurs choses y étant obligé, et cependant je ne fais rien pour moi.) Mais une des occasions où il s'humilia le plus fut en la dernière retraite qu'il fit avec les séminaristes, à la fin de septembre 1676, six mois avant sa mort. Il leur dit qu'il n'avait encore rien fait quoiqu'il y eût déjà trois jours qu'il fût en retraite, qu'il sentait la mort qui s'approchait à grands pas pour lui et que cependant il se croyait préparé. Il ajoutait qu'il les pria de ne pas prendre garde à lui ni se scandaliser des fautes qu'il faisait, et qu'ils ne devaient pas laisser de bien faire. Il dit de plus qu'il appréhendait que Dieu ne le punit pour la manière avec laquelle il se comportait pour soulager les infirmes, et que bien qu'il eût bon dessein, il craignait qu'il n'y eût un peu trop d'indulgence, ce qui faisait voir sa grande bonté. On remarqua en lui dans cette retraite le feu [250] de l'amour divin qui le brûlait et il ne parlait presque que de l'amour de Dieu : les lectures qu'il donnait à faire furent pour la plupart de cela. Hélas ! Messieurs, disait-il, aimons Dieu, animons nos actions de ce feu divin, nous ne faisons que ramper.

M. de la Salle¹¹⁶ qui l'avait dirigé longtemps donna un témoignage authentique de la tendresse de sa conscience et de l'appréhension qu'il avait des moindres fautes. Les fréquentes confessions qu'il fit pendant un mois que dura sa dernière maladie en sont une preuve convainquante, aussi bien que ce qu'il désira que le séminaire se mît en prières pour demander pardon à Dieu de ses péchés, en disant : *averte faciem tuam...* et les trois versets suivants du psaume Miserere. Il avait eu union avec Dieu, à laquelle peu de personnes peuvent arriver, et ce qui a le plus charmé en ses dévotions, c'est qu'il ne paraissait rien de singulier, et on a cru qu'il prenait à tâche de se mouler sur M. Vincent, dont il possédait l'esprit en abondance, et sur saint François de Sales auquel on a observé qu'il avait beaucoup de rapport pour les traits du visage. Il a dit plusieurs fois aux séminaristes que pour ce qui regardait leur conduite, sa méthode était de renoncer à ses propres lumières. Et en effet on a remarqué que, lorsqu'on s'éclaircissait de lui sur quelque chose, il faisait des élévations de cœur à Dieu avec une grande affection de cœur pour lui, demander sa lumière ; il était quelque temps à décider ce qu'on lui demandait. Il a laissé écrite cette belle sentence qu'il était fidèle à pratiquer : dans les occasions où la charité requiert nous devons nous déclarer sans crainte pour la vérité.

La seconde chose regarde le bon ordre qu'il gardait soit à son égard, soit à l'égard des autres : à son égard, *ordinabiliter* [251] *sibi*, il aimait extrêmement. la règle ; il se levait toujours le premier du séminaire lorsqu'il en avait la direction, c'est-à-dire que le second coup de la cloche ne le trouvait point au lit. Il assistait aux examens et autres exercices tant qu'il pouvait dès que la cloche sonnait ; et une de ses peines était de voir que quelqu'un l'attendait quand l'examen était sonné. Son exactitude parut évidemment à sa mort, en ce qu'ayant souhaité qu'on lui fit lecture en quelque endroit d'un livre, comme on y fût allé après huit heures et demie, deux heures avant sa mort, pour faire lecture, il demanda si les prières du soir étaient dites, et comme on lui dit que oui : "Hé bien, répondit-il, il faut que notre frère se retire et qu'il prie Dieu pour moi ; c'est de la règle de n'occuper personne après les prières du soir."

A l'égard des autres, il fallait qu'un chacun fit exactement son office, et veillait à cela, et on l'a vu servir à l'avant-table¹¹⁷ au réfectoire pendant l'ordination, et faire encore beaucoup d'autres choses humiliantes touchant les petits offices du séminaire, pour lesquels il se rendait aussi exact que pour les plus grands emplois.

Cinquante ou cinquante-cinq séminaristes qu'il y avait actuellement au séminaire dont il avait la direction, le soin qu'il avait des étudiants et les autres affaires qu'il avait d'ailleurs, étant un des assistants, n'empêchaient point, qu'il ne se souvînt de tout ce qui pouvait concerner ceux qui lui étaient soumis. Et je sais qu'ayant un séminariste entre autres qui avait beaucoup d'esprit et de vertu

¹¹⁶ M. Claude de la Salle, né à Saint-Germain-en-Laye, le 10 août 1629, admis dans la Congrégation le 20 janvier 1658. Il mourut à Saint-Lazare le 22 février 1705.

¹¹⁷ A la première table.

et qui s'en reposait entièrement sur lui, il avait soin de le faire aller en ville et de lui faire tenir les lettres quand il était de besoin, comme s'il n'eût eu aucune chose à penser.

il avait un support admirable pour les commençants et une charité pour tout le monde qu'il faut avoir éprouvée pour la bien connaître. Elle s'étendait sur tous les corps [252] aussi bien que sur les âmes, et autant il était tendre pour les moindres incommodités des autres, autant avait-il de répugnance de se soigner lui-même, en quoi il a imité les plus grands saints ; et c'est là, *ordinabilite sibi*, qu'il faut garder pour n'être pas trompé par l'amour-propre qui séduit les amateurs d'eux-mêmes sous de spécieux prétextes et surtout que charité bien ordonnée commence par soi-même ; mais souvent on applique mal ce commun proverbe.

Enfin on peut voir par cette lettre de congratulation que M. Vincent lui écrivit à Agen le 1 août 1649, où il l'avait envoyé n'étant encore que clerc, que dès lors il était un homme qui aimait le bon ordre. Mais voici comme notre vénérable instituteur lui parle par la lettre : "Je suis très aise que vous ayez vu le séminaire de Cahors, et quoique ayant été édifié du bon ordre que vous y avez remarqué nous nous sommes résolu de le faire dans notre séminaire d'Agen. Pour cela et pour la sanctification de toutes nos actions je supplie Notre-Seigneur qu'il vous anime de son esprit ; voyant votre cœur si sincère et si bien intentionné qu'il est, le mien a conçu beaucoup d'estime au delà de celle que j'ai toujours de votre personne. Continuez donc, mon cher frère, à vous donner tout à Dieu, à procurer le salut des autres et à travailler pour le pauvre peuple en formant de bons ecclésiastiques qui doivent être la lumière du monde et les dispensateurs des trésors du ciel et de la terre. Voyez un peu l'obligation que vous avez à Dieu de vous avoir élevé à un si haut emploi ; mais souvenez-vous que le moyen de vous en acquitter utilement est de la défiance de vous-même et de la confiance en Dieu, car s'il avait besoin de l'assistance des hommes pour le fruit de ses desseins, il aurait mis en votre place un docteur et un saint."

M. Fournier se souvint si bien de cet avis de son charitable Père que, comme il a été remarqué ci-dessus, sa méthode dedans sa conduite était de renoncer à ses propres [253] lumières pour donner lieu à celles de Dieu : oh ! que voilà qui est bien ordonné, *ordinabiliter sibi*. Voici l'avis qu'il a laissé par écrit touchant la recherche des sciences : nous ne devons rien changer, dit-il, ni dans la manière d'instruire nos étudiants de théologie, ni dans les opinions qu'on leur a enseignées ailleurs qu'ici, qui sont les opinions communément reçues et enseignées dans les universités les plus célèbres, et entre autres dans celle de Paris.

La troisième chose regarde le prochain, *sociabiliter proximo* ; cela s'entend en deux manières, son grand amour pour le prochain, son train de vie commune. Pour ce qui regarde le prochain il faut considérer trois sortes de personnes : 1° les supérieurs, 2° les égaux, 3° les inférieurs. Pour les supérieurs en voici un illustre exemple tiré d'une lettre que feu M. Vincent. N. T. H. Père lui écrivit¹¹⁸ le 12 octobre 1653, en ces termes : "Je vous ai déjà mandé quelque chose de la joie que j'avais reçue de ce que vous vous étiez présenté à Agen pour assister M. Edme qui avait son supérieur en la maladie, nonobstant le danger de peste qui était dans la ville et le refus qu'il avait fait de votre secours, pour aimer mieux se priver de cette consolation que d'exposer votre personne. J'ai été si touché de cette contestation que j'en ai fait part à la Compagnie, et même je lui ai mis en question qui avait fait un plus grand acte de rester en cela de vous ou de lui. Depuis j'ai vu, par votre lettre du 20 septembre, que votre charité a prévalu sur sa résistance, et qu'enfin vous vous êtes rendu auprès du malade pour en avoir soin et le consoler, ce qui contribuera sans doute beaucoup à son rétablissement, dont j'ai averti aussi la Compagnie pour s'en édifier, et devons recommander à la divine bonté *sociabiliter proximo*. Ce qui maintiendra la Congrégation dans la bonne odeur où elle a été et où elle est encore par la grâce de Dieu, ne sera ni la sublime [254] doctrine, ni les opinions particulières dans les matières de science, d'antiquité, d'histoire, ni de choses semblables, mais la fidélité de ceux qui la composent à la pratique de leurs règles avec l'assiduité à leurs fonctions et exercices des vertus qui leur sont propres, surtout la simplicité et l'humilité ; et nous ne pouvons marcher par une voie plus sûre ni plus conforme à notre état que celle par laquelle notre vénérable fondateur a marché : il se tenait ferme aux usages et sentiments communs.

¹¹⁸ Lettres de saint Vincent, t. II, p. 575.

il avait une grande soumission de l'esprit envers ses supérieurs, et n'avait point d'autre raison qu'en disant dans les occasions : M. Alméras ou M. Jolly l'a dit, tant il avait de soumission pour tout ce qu'ils disaient. Il quittait tout aussitôt qu'ils l'appelaient ; il ne renvoyait personne qui eût à faire à lui, sinon lorsqu'on l'appelait de la part de M. Alméras ou de M. Jolly. Il leur parlait avec un si grand respect que cela faisait confusion aux autres. Je l'ai vu leur parler les yeux toujours baissés, debout et leur faisant des inclinations presque à chaque parole comme s'il eût été un enfant. Quand il parlait du dernier, étant au séminaire, et qu'il le nommait, il ne manquait jamais de se découvrir. Mais son exactitude et sa dépendance à le consulter et à lui demander avis pour des choses qui regardaient les pratiques du séminaire ont été surprenantes ; car un jour, un séminariste le consultant pour savoir si le matin il fallait attendre que son voisin eût ouvert sa toile pour plier la sienne, ou bien si l'on pouvait s'en aller sans attendre, et autres petites choses, il répondit comme il faisait en telle rencontre : "J'en parlerai à M. Jolly ;" et en effet il n'eût point entrepris la moindre chose sans l'avoir consulté et reçu ses sentiments comme des ordres de Dieu."

Pour les égaux, à savoir les prêtres anciens, il était cordial et affable en leur endroit, et tâchait en tout temps et en tout lieu de leur rendre les services qu'il pouvait. Quand ils venaient lui demander un compagnon lorsqu'il était assistant [255] de la maison ou directeur du séminaire, il leur parlait avec tant de respect qu'on était surpris, ne s'en faisant point accroire, ne tenant point de gaieté magistrale ni affectée. Il prenait la peine de leur aller chercher les séminaristes qu'il leur nommait pour les accompagner en ville ; et afin de ne les point faire attendre, il prenait son chapeau, ses souliers et son manteau, et aussitôt il allait pourvoir aux offices de ces mêmes séminaristes. De plus, on a remarqué que dans les conversations il détournait adroitement les discours inutiles, proposant quelque chose d'utile et d'agréable, paraissant toujours gai et content. Mais depuis qu'il eut soin du séminaire, il ne fut presque plus en récréation avec les prêtres anciens à cause des grandes occupations qu'il avait.

il avait un abord capable de charmer tous ceux qui lui parlaient, et je sais que des personnes du monde, qui savaient peu ce que c'était que la piété, lui ayant parlé, témoignaient être charmées de sa conversation. Mais elle était beaucoup plus agréable à ceux qui, aimant à entendre parler de Dieu, pouvaient juger de la manière affectueuse avec laquelle il parlait. On dit que son tempérament ne le portait point à la douceur ; mais si cela est, il l'avait tellement corrigé par la vertu, que pendant près de neuf ans que j'ai eu le bonheur de le connaître et de le fréquenter, je n'y ai jamais marqué la moindre altercation, et la sérénité de son visage était une indice de celle de son cœur. C'est pourquoi on dit une excellente chose à sa louange dans les conférences qu'on fit après sa mort, à savoir que c'était un homme solidement vertueux, et que sa vertu n'était point incommode. Voilà qui est bien remarquable, car il y a peu de personnes qui aient de la vertu sans être incommodes au prochain, ne marchant pas droit dans le milieu où consiste la vertu véritable.

Pour ses inférieurs, c'est envers eux particulièrement que sa charité et douceur ont paru avec abondance. Il faut considérer ses inférieurs ou en santé ou malades ; ou bien ils étaient malades de corps ou d'esprit, ou c'étaient des scrupules [256] ou des peines de tentations contre la vocation. Quant à ceux qui étaient en santé, ils témoignaient tant d'affection à ceux qui l'allaient trouver dans la chambre, que chaque particulier pensait être le plus aimé de lui. Eh, c'est ce qui gagnait le cour des séminaristes, ayant soin d'eux, de sorte qu'à la première visite, l'on ne pouvait s'empêcher de lui découvrir son cœur sans lui rien cacher ; et le meilleur moyen qu'eussent ceux qui faisaient l'office d'anges gardiens envers les nouveaux, pendant les huit premiers jours, quand quelqu'un avait des peines et tentations, ils n'avaient qu'à faire en sorte qu'ils l'allassent voir en sa chambre, et on a vu par expérience qu'ils en sortaient tout consolés d'avec lui, et paraissaient tout changés. Et deux jours avant sa mort, les douleurs de sa maladie ne l'empêchèrent point de faire dire à un bon frère qui avait quelque peine d'esprit, d'aller lui parler, ce qui fait voir qu'il a conservé un esprit de compassion pour ces sortes de malades jusqu'au dernier soupir de sa vie.

il traitait avec les séminaristes et les moines frères comme avec ses égaux, et ne témoignait jamais être pressé, et entendait tout ce qu'on lui voulait dire, sans interrompre, n'étant que M. Alméras ou M. Jolly le fissent appeler, et lorsqu'on lui parlait, il avait toujours le bonnet à la main ou sur la table. Il demandait souvent avis à quelqu'un du séminaire des plus sages et les suivait très souvent. Il prenait garde si la soutane, ou autres choses étaient bonnes. Que s'il s'apercevait que

l'on eût nécessité de quelque chose, il y pourvoyait, jusque-là même qu'on l'a vu prendre la peine d'aller chercher nos frères de la cordonnerie et de la couture pour cela.

Pendant l'été que l'on devait aller aux grandes récréations, s'il faisait assez beau temps, le lendemain et lorsqu'il voulait faire reposer s'il pleuvait, il allait avertir en chaque séminaire ceux qui en avaient le besoin, et à la dernière retraite de 1676, comme l'on ne savait si l'on pouvait faire [257] le pèlerinage, il fut lui-même porter de la chandelle et donner le signal.

Je ne parle point du zèle qu'il avait pour l'avancement spirituel d'un chacun ; cela a paru dans les conférences qu'il a faites, dont il serait trop long de rapporter ici l'ordre admirable qu'il a tenu ; seulement on peut dire qu'il y éclairait l'esprit par son bel ordre, et par la netteté de son discours, il échauffait les volontés par l'ardeur de la sienne. Il veillait soigneusement sur chacun, et remarquait jusqu'aux moindres défauts de ses inférieurs, soit pour le marcher, parler, le réfectoire, l'église et les comportements dans les séminaires ; et il y a souvent averti l'admoniteur en sa chambre des choses qu'il avait remarquées, contrefaisant, marchant et parlant comme ceux qu'il voulait qu'on avertisse, afin d'en mieux faire connaître la difformité. C'était dans les communications ou il épanchait son cœur d'une manière particulière, car chacun se trouvait si consolé de lui déclarer l'état de son âme, qu'il y en avait qui demeuraient plusieurs heures de suite ; et il ne témoignait jamais son ennui de ce qu'on y restait trop longtemps, ou de ce que l'on allait très souvent à sa chambre. Au contraire, il disait très souvent à ses séminaristes : venez quand vous le voudrez, je ne suis que pour cela, ce qui faisait que quelques-uns y allaient jusqu'à six ou sept fois, et même il est arrivé à quelqu'un d'y aller la nuit pendant son sommeil.

Sa manière de corriger, reprendre et refuser était douce et charmante. Il attendait souvent qu'on s'en humiliât pour répondre, et après avoir repris il disait : nous avons tous besoin de cette vertu, d'éviter telle chose.

Quand il ne pouvait accorder ce qu'on lui demandait il en disait la raison ; et une fois entre autres un séminariste lui ayant demandé quelque chose qui n'était pas à propos, il lui dit : eh ! bien, mon frère, si vous étiez en ma place, accorderiez-vous une telle demande ? lui faisant connaître par là qu'il avait tort de la faire. [258]

Pour les malades ou pour ceux qu'il croyait avoir quelque incommodité, il était leur pourvoyeur, prenant soin de les envoyer à l'infirmerie, de parler pour eux quand il était nécessaire. Il envoyait souvent à l'infirmerie, pour savoir comment ils se portaient, et y est allé aussi souvent lui-même les visiter pendant les récréations ou autre temps, tâchant de les réjouir par quelque histoire agréable et utile, car il se portait à prendre soin de leurs âmes aussi bien que de leurs corps. C'est pour cela qu'il recommandait souvent à ceux qui n'étaient à l'infirmerie que pour de légères incommodités de garder les temps de silence, de faire la lecture spirituelle, et quelque peu d'oraison, de peur que l'infirmité de son corps ne passât à celle de l'âme.

S'il avait un grand soin de ceux qui étaient malades, cela n'empêchait pas que dans les rencontres, il ne défendît beaucoup la tendresse sur soi-même, disant que dans l'Écriture sainte l'on ne trouvait point cette distinction de viandes que l'on fait seulement par une trop grande crainte de s'incommoder, et ne manquait point de citer la belle sentence de saint Bernard sur cela. Pour ceux qui avaient des peines d'esprit, soit scrupules, tentations contre la vocation ou autres afflictions, il les consolait et soulageait de tout son pouvoir. Un séminariste qui voulait sortir de sa vocation l'ayant été trouver dans sa chambre, il lui parla d'une manière si touchante que celui-ci ne put s'empêcher de pleurer, et il lui rapporta quelque histoire agréable pour divertir sa peine ; et lorsque quelqu'un sortait il disait : "O mon Dieu, il faut adorer votre Providence et nous défier beaucoup de nous-même." Quand quelqu'un recevait des nouvelles fâcheuses de son pays, ce charitable directeur disait la sainte messe ou faisait des prières dans l'église pour demander à Dieu qu'il disposât l'esprit de celui, à qui il voulait annoncer de telles nouvelles ; ensuite, après le dîner ou le souper, il le faisait appeler et s'entretenait doucement, tâchant de le consoler ; ensuite il prenait garde soigneusement [259] aux repas suivants s'il mangeait ou s'il était triste pour y remédier.

La seconde chose que l'on peut entendre par ces mots *sociabiliter proximo*, c'est le train de vie commune qu'il a toujours mené, nonobstant ses incommodités, soit dans ses dévotions, soit dans sa conduite et manière d'agir, ce qu'on a remarqué aussi qu'il imitait le plus parfaitement qu'il

pouvait Notre-Seigneur, et excitait incessamment les autres à cela dans les conférences, retraites et communications. On peut aussi connaître cela par les cahiers des résolutions de ses retraites qui sont presque toutes là-dessus.

Ensuite on a remarqué une grande dévotion pour saint Charles Borromée, disant quelquefois avec des transports plus qu'extraordinaires qu'il était mort plus jeune que lui et était devenu un grand saint.

Ainsi que nous l'avons vu au commencement de cette notice, M. Fournier avait été envoyé, en 1649, à la mission d'Agen qui venait d'être récemment fondée (1648). Il n'était encore que clerc, et il fut ordonné prêtre le 25 septembre 1650.

Après neuf ans de séjour dans cette mission, il fut envoyé au séminaire de Cahors, où il resta cinq ans.

A cause de sa sagesse et de sa prudence, saint Vincent l'avait chargé de la direction des sœurs de Cahors, et une lettre de M. Fourrier à Mlle Le Gras nous fait connaître avec quelle humble délicatesse il s'acquittait de ses fonctions.

“Cahors, 21 décembre 1659.

“Mademoiselle,

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous à jamais. J'ay receu avec beaucoup de confusion les tesmoignages de reconnoissance, qu'il vous a pleu me donner pour les services rendus à vos chères filles, car ils ont esté jusques icy si peu considérables, que ie n'eusse jamais creu qu'ils [260] fussent venus a vostre connoissance, et si j'ay pris la liberté de vous écrire au nom de sœur Louyse, ce n'a este que pour oster aux personnes estrangères la connoissance de ses peines, et non pour mériter l'honneur de vostre souvenir dont ie suis très indigne, neantmoins, puisque vostre charité m'a prévenu en ce rencontre par des marques d'une entière confiance dans la déclaration des dispositions de ces bonnes filles, et que nostre très honoré Père, Mons. Vincens, m'a loué le scrupule qui me retenoit de m'entremettre de leurs affaires, ie tricherai à l'avenir de leur donner toutes les assistances qui me seront possibles pour les entretenir dans l'union et bonne intelligence qui doit estre entr'elles, ce que i'ay commencé de faire ces jours passez, parlant à chacune en particulier sur ce sujet, afin de vous pouvoir assurer comme ie fais par la présente des bons sentimens qu'elles m'ont toutes tesmoigné avoir pour cette chère vision, de quoy i'ay receu une singulière consolation, et conceu grande espérance de voir vos désirs accomplis en elles, qui sont entièrement conformes aux desseins de Dieu. Je supplie sa divine bonté me faire la grâce de profiter des exemples de leur charité et de me rendre digne d'être toute ma vie avec un profond respect.

“Mademoiselle, vostre très humble et très obéissant serviteur.

“F. FOURNIER
“Indigne prêtre de la Mission.”

Peu après sa nomination comme supérieur général, M. Alméras appela M. Fournier à Paris, où il remplit l'office de secrétaire de la Congrégation. Ce fut en cette qualité qu'il analysa et mit en ordre les documents envoyés à Saint-Lazare pour servir à l'histoire de la vie du saint Instituteur de la Mission. L'ouvrage qui parut en 1664 et qui a été attribué jusqu'à ce jour à Abelly, évêque de Rodez, [261] était l'œuvre de M. François Fourrier, ainsi que l'atteste M. Lacour¹¹⁹, supérieur du séminaire de Sens et auteur d'une histoire de la Congrégation de la Mission.

“Les missionnaires travaillèrent à cet ouvrage en revoyant tous les mémoires qui pouvaient y servir, on pria monseigneur l'évêque de Rhodéz, intime ami de M. Vincent et de toute la Congrégation, d'adopter ce livre, et d'y mettre son nom pour se conformer à la pratique qu'avait

¹¹⁹ M. Claude-Joseph Lacour était né à Vertien, en Dauphiné, le 28 janvier 1672, avait été reçu au Séminaire de Lyon, le 15 octobre 1688, où il fit les vœux le 1er novembre 1690. M. Lacour fut supérieur du Grand Séminaire de Sens et mourut au prieuré Saint-Georges de Maroles où il a été enterré le 29 juin 1731.

laissée M. Vincent à tous ses enfants de ne point publier de livres. Ce prélat le fit pour faire plaisir à M. Alméras qui l'en pria, et n'y contribua presque pas autrement, comme il l'avoua lui-même dans une réponse qu'il se vit obligé de faire aux jansénistes, lesquels, ayant vu les pièces assommantes qu'on y produisait contre eux, s'étaient déchaînés contre ce pieux évêque, et il tira même un certificat signé de M. Alméras, marquant qu'on avait fourni toutes les pièces mentionnées dans cette ouvrage. Ce fut principalement M. Fourrier qui y travailla, outre qu'il avait bien l'esprit de ce digne Instituteur, qualité qui était toujours très propre pour bien écrire la vie d'un saint personnage, il était de plus doué d'une éloquence naturelle pour bien exprimer ses conceptions, et on remarque dans le corps de cette vie un air de simplicité qui est le caractère particulier tant de M. Vincent que de sa Congrégation, et il joignait à cela une manière de s'énoncer en français qui n'était pas mauvaise pour le temps".

Une autre preuve quoiqu'indirecte, et qui néanmoins a sa valeur, c'est que M. Alméras en envoyant à chaque [262] maison de la Congrégation, la vie de notre saint Fondateur, ne dit rien d'Abelly. Nous citerons ici sa circulaire.

“Messieurs et mes très chers frères,

“Enfin, voilà cet ouvrage, que vous avez si ardemment désiré et si longtemps attendu, achevé ; c'est la vie de feu Notre Très honoré Père, M. Vincent, que la mort nous avait ravi depuis quatre ans : le voici, parla grâce de Notre-Seigneur, comme ressuscité ; vous l'allez voir agir comme s'il était encore au monde ; ses paroles et ses actions vous feront connaître le premier esprit de la compagnie, dont Dieu l'avait si abondamment rempli, pour vous le communiquer et à tous ceux qui viendront après nous. Voici, à mon avis, la plus grande grâce que Dieu ait faite à notre petite Congrégation, après celle par laquelle il lui donna, dans son commencement, le même M. Vincent pour en être le père et le chef.

“Voici une des plus grandes consolations qu'elle puisse recevoir : plusieurs ignoraient l'origine et le progrès de la compagnie et de ses fonctions ; et ceux qui en savent quelque chose en apprendront ici beaucoup d'autres qu'ils ne savaient pas. Oh ! que l'on sera édifié de voir tant de bonnes couvres de différentes natures, si utiles au prochain et à l'Église, faites par le père et les enfans ! Oh ! que l'on recevra d'instructions et d'exemples des vertus chrétiennes et ecclésiastiques, et particulièrement de celles qui sont plus convenables et plus propres aux missionnaires !

“Et comme ce nous sera une grande consolation et édification de lire cette vie, ce nous sera aussi un très grand moyen de nous perfectionner dans la vie spirituelle, et particulièrement dans notre vocation, dont nous verrons l'esprit et les maximes si bien en pratique dans le détail de quantité de beaux sentiments et d'actions particulières de vertu ; on ne pourra presque plus douter de ce qu'on aura à faire, et de la manière de se conduire en tous nos emplois et en [263] toutes les occasions particulières ; et si les inférieurs y voient leur devoir, les supérieurs et ceux qui ont la conduite y verront encore mieux le leur ; ils n'auront qu'à considérer les sentimens de notre très honoré Père, et ce qu'il a dit et fait en semblables occasions, et voilà leur lumière, voilà leur conduite et direction. Et un chacun de nous doit, en ces rencontres, s'imaginer que notre Père leur dit ce que saint Paul disait à tous les chrétiens : *Imitatores mei estote sicut et ego Christi*.

“Oh ! de quel profit nous sera cette lecture ! il me semble que trois livres pourraient suffire à un missionnaire pour la piété et la dévotion : la sainte Écriture, nos Règles et la Vie de Notre Très honoré Père. Le premier est la règle commune de tous les chrétiens ; le second est la règle particulière des missionnaires ; et le troisième est une explication plus ample et plus particulière, et une paraphrase admirable. Ce n'est pas que je n'estime et n'aie en vénération les autres livres de dévotion que nous pouvons lire avec grand profit, mais je veux dire qu'il me semble que ces trois là sont les plus propres et doivent être les plus familiers aux missionnaires. Lisons-les donc tous trois, Messieurs et mes frères, avec grande dévotion ; lisons bien la vie et les vertus de notre Père et tâchons d'en profiter. Nous avons cet avantage, que si nous ne le faisons pas, non seulement ceux du dedans, mais aussi ceux du dehors connaîtront bien tous nos manquemens, car, ayant lu les sentimens, les paroles et les actions de notre Père, et ayant connu par là le véritable esprit de notre compagnie, ils discerneront bien, par nos déportemens, les enfans illégitimes d'avec les légitimes

d'un si digne Père ; et nous aurons dorénavant autant d'admoniteurs que de personnes qui auront lu la Vie de M. Vincent. Oh ! quel avantage d'être maintenant dans cette heureuse nécessité de bien faire ou d'être repris de Dieu et des hommes ! Mais j'espère que tout le contraire arrivera, et que nos cœurs étant enflammés du désir d'imiter notre [264] Maître et notre Père et de pratiquer toutes les vertus dont il nous a laissés de si beaux exemples, tout le monde dira : Voilà les vrais enfans de M. Vincent, ils sont remplis de son même esprit ; ils agissent selon ses maximes et conservent toujours ses mêmes pratiques ; et qu'ainsi nous serons bénis de Dieu et de M. Vincent dans le ciel et des hommes sur la terre. Enfin j'espère que la compagnie ira tous les jours croissant en la perfection que Dieu demande d'elle, et que je lui souhaite de tout mon cœur, quoique j'en sois le plus grand empêchement par mes mauvais exemples, et que je mérite, il y a longtems, d'en être chassé : tous mes manquemens sont assez visibles par eux-mêmes aux moins clairvoyans, mais ils le seront bien davantage dorénavant dans une si grande lumière et dans une si prodigieuse disproportion qu'on verra entre les travaux et les vertus du Père, et la vie inutile, nuisible et scandaleuse du fils, qui ne mérite que le nom de bâtard ou d'enfant prodigue, et qui néanmoins, prosterné en esprit aux pieds de vous tous pour vous demander pardon de ses déportemens passés, prend la confiance, dans le désir qu'il a de s'amender, de se dire en l'amour de Notre Seigneur,

“Messieurs et mes très chers frères, votre très humble serviteur.”

“ALMÉRAS,
“Indigne prêtre de ta Mission.”

Dans la seconde édition publiée en 1667 et envoyée également à la Compagnie, M. Alméras ne dit rien d'Abelly : il indique les améliorations apportées à ce nouveau travail, et dans sa pensée comme dans la manière impersonnelle de désigner la provenance, “on vient de publier”, il laisse comprendre ce que M. Lacour exprime d'une manière formelle.

A la mort de M. d'Horgny, arrivée en 1667, M. Alméras lui substitua comme assistant M. Fourrier, et voici la [265] lettre qu'il adressa à la Compagnie pour lui faire part de sa décision :

“Monsieur,

“Je vous donnai avis, il y a quelque mois, de la grande perte que toute la Congrégation avait faite en la mort de M. d'Horgny ; mais moi en particulier j'y en ai fait une très considérable, en ce qu'il était un des trois assistants qui m'avaient été donnés par l'assemblée générale tenue après le décès de notre vénérable Père, M. Vincent. Or, pour remédier à cette perte que j'ai faite d'un assistant et pour en choisir un autre, selon que le prescrivent les règles du supérieur général, j'ai bien des fois, depuis la mort de M. d'Horgny, pensé à ce choix ; j'ai soigneusement pesé et mûrement examiné cette affaire, particulièrement pendant la retraite que j'ai faite au mois de septembre dernier, et l'ai fort souvent recommandée à Dieu, j'en ai conféré plusieurs fois avec mes deux assistants, et enfin, tout considéré, je me suis déterminé et arrêté en la personne de M. Fournier, qui est dans notre Congrégation il y a plus de vingt-trois ans, qui exerce depuis quelques années l'office de secrétaire de la Congrégation et que j'ai estimé devant Dieu, propre pour celui d'assistant, le reconnaissant doué des vertus et qualités requises pour cela. J'en ai écrit aux visiteurs de nos maisons pour en avoir leurs sentiments, lesquels s'étant trouvés conformes aux nôtres, je l'ai mis dans l'exercice de cet office, comme étant le troisième assistant du supérieur général ; de quoi je vous donne avis.

“Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre, etc...”

L'année suivante (1668) eut lieu la seconde assemblée générale à laquelle M. Fourrier assista comme troisième assistant de la Congrégation. (M. Thomas Berthe était le [266] premier assistant, et M. Edmond Jolly le deuxième assistant).

Quatre ans après, le 22 septembre 1672, le jour où l'on célébrait la fête de saint Lazare, M. Alméras rendit son âme à Dieu et alla rejoindre dans le ciel celui dont il avait été le disciple et le successeur.

M. Fournier, en sa qualité de secrétaire de la Congrégation, lit devant la Communauté réunie le billet cacheté qui désignait M. Edmond Jolly comme vicaire général.

il assista à la troisième assemblée générale¹²⁰ en qualité de [267] troisième assistant et de secrétaire de la Congrégation, et à la septième session, il fut nommé second assistant et admoniteur du supérieur général. Sept années s'écoulèrent depuis la nomination de M. Jolly. M. Fournier lui continua les bons services qu'il avait rendus à M. Alméras, et il mourut laissant à toute la Compagnie l'exemple des vertus d'un véritable missionnaire.

¹²⁰ L'assemblée générale commença le 2 janvier 1673 et eut vingt-trois sessions. M. Berthe avait été nommé premier assistant et M. Nicolas Talec, précédemment procureur-général, troisième assistant. L'assemblée se composait de vingt-quatre membres dont voici les noms :

Noms DES MEMBRES.		PROVINCES.
MM.		
Jolly (Edme).	Supérieur général.	
Berthe (Thomas).	Premier assistant..	
Fournier (François)	Deuxième assistant.	
Talec (Nicolas)	Troisième assistant...	
Watebled (Jean).	Visiteur.	France.
Dupuich (François).	visiteur..	Champagne
Cuissot (Gilbert).	Supérieur à Cahors, visiteur..	Aquitaine.
Thollard (Jacques).	Visiteur	.Lyon.
Get (Firmin)..	Visiteur	Poitou.
Simon (René...	Visiteur	Italie.
Eveillard (Jacques)..	Supérieur des Bons-Enfants..	France.
Durand (Antoine).	Supérieur de Fontainebleau..	France.
Dolivet (Julien)..	Supérieur de Sedan..	Champagne.
De Monchy (Nicolas).	Substitut de M. Deheume	Champagne.
Amiraut (Claude).	Supérieur de Montauban.	Aquitaine.
Lebas (Toussaint).	Supérieur de Narbonne.	Lyon.
Dubois (Boniface)	Supérieur de Lyon.	Lyon.
Rivet (Louis).	Supérieur de Saint-Méen	Poitou.
Lorance (Yvan)	Supérieur de Turin	Italie.
Thieulin (René)		Aquitaine.
Robiolis (Thomas)...	..	Italie.
Duperroy (Nicolas)...	Supérieur de Varsovie.....	Pologne

JEAN MARTIN

- 1620 - 1694 -

I

Naissance et éducation de M. Martin dans le monde.

M. Jean Martin naquit dans la ville de Paris en 1620, le 10 mai, un jour de dimanche, et fut baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Benoît ; il eut pour parrain M. Jean de Nauré conseiller au parlement de Paris et plus tard conseiller d'État. Son père, Jean Martin était docteur en médecine ; médiocrement doué des biens de la fortune, il était riche des dons de la grâce et très estimé dans sa profession. Sa mère, Gillette du Noyé, femme de grande piété, prit à cœur de nourrir du lait de la dévotion son fils Jean, et voyant que, dès son enfance, il avait beaucoup de goût pour les cérémonies religieuses et qu'il ne s'occupait qu'à faire de petits autels, elle prenait plaisir à lui procurer grand nombre d'images et autres objets pour orner son petit oratoire. Il ne lui était pas difficile de s'en procurer, car elle était fille de Guillaume de Noyé et de Marie Nubert, libraires à Paris. Dès ses premières années, cet enfant annonça le grand talent qu'il devait avoir dans un âge plus avancé pour le saint Évangile et convertir les âmes à Dieu. Il rassemblait souvent les autres enfants de son âge et les gens de la maison, puis jetant un manteau sur ses épaules, il en relevait le collet en guise de capuchon, montait sur [270] un banc et faisait un petit sermon avec tant d'énergie et de ferveur qu'il édifiait et touchait les assistants, faisant prévoir dès lors qu'il deviendrait un jour un grand prédicateur. C'est ce qui donna encore occasion à Marie du Noyé, sa tante, de dire que Jean était un trésor caché. Il avait les yeux beaux, l'extérieur affable, les manières douces, ce qui charmait et réjouissait tous ceux qui le voyaient ; aussi, parmi ses compagnons d'âge, c'était à qui le posséderait dans sa compagnie. Il s'appliqua dès son enfance à l'étude des lettres et quoiqu'il fût d'une complexion fort délicate et d'une faible santé, et que pendant son enfance et sa jeunesse il souffrit un continuel mal de tête et d'estomac, il n'en fit pas moins des progrès remarquables et l'emporta sur ses condisciples dans la littérature latine ou grecque, dans la rhétorique et la philosophie, dont il suivit les cours à Paris au collège de Clermont et à celui de la Marche.

II

(1638-1645)

Son entrée dans la Congrégation. — Ses emplois jusqu'à l'ordination de la prêtrise.

Jean fut attiré vers la Congrégation par les bons exemples de M. Bourdet, excellent prêtre, qui peu de temps auparavant s'était joint au vénérable serviteur de Dieu saint Vincent de Paul, fondateur de cette Compagnie. Il demanda avec beaucoup d'instances à être admis dans cette nouvelle milice, et, après les épreuves convenables, saint Vincent lui trouva assez de détermination et le reçut le 9 octobre 1638. Il n'avait alors que dix-huit ans. Telle fut la générosité de son détachement de la maison paternelle et de ses parents, qu'à part soixante-trois francs que sa mère envoya par son frère à la maison de la Mission et qui servirent à son trousseau, [271] il ne s'occupa plus désormais ni de sa patrie, ni de ses parents, ni de ses biens et vécut comme un vrai Melchisédech, comme s'il n'eût eu ni père, ni mère, ni généalogie, ayant tout oublié en entrant dans la Congrégation. C'est ce détachement que montra M. Martin pour tout ce qui tient à la chair et au sang qui décida saint Vincent, son véritable père spirituel, à se servir de lui dans tant de fondations et de travaux tendant à la gloire de Dieu, et cela non seulement loin de Paris, mais encore loin de la France. M. Martin apprécia toujours à un si haut point la grâce que Dieu lui avait faite en l'appelant à la Congrégation de la Mission que, tous les ans, le 9 octobre, jour où l'on commence la retraite

annuelle, il se mettait à genoux devant ceux de la maison où il se trouvait, quoique pour l'ordinaire il y fût le Supérieur, et il leur demandait pardon des mauvais exemples que dans son humilité il croyait leur avoir donnés, et il les conjurait de l'aider par leurs prières à obtenir de Dieu le pardon de ses péchés et la grâce de se corriger et de vivre à l'avenir avec plus de fidélité aux règles et plus d'édification dans sa conduite. Il prit aussi pour son avocat particulier auprès de Dieu, l'apôtre de la France, saint Denys l'Aréopagite, dont la fête se trouve ce jour-là même, 9 octobre, et il eut toujours pour ce saint une dévotion particulière.

M. Martin montra tant de ferveur dans les années de son épreuve et donna de si beaux échantillons de son talent pour le ministère apostolique que saint Vincent ne tarda pas à l'employer dans des œuvres très importantes pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Lorsque l'on donna la mission à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait alors la cour du roi de France, M. Martin, qui n'était que clerc, fut chargé de faire le catéchisme, auquel assistait souvent le Dauphin, qui fut plus tard Louis XIV, et qui n'était alors qu'un petit enfant, avec un grand nombre de gentilshommes et de dames de la Cour. Il le fit avec tant d'aisance, de [272] vivacité et d'esprit que la Reine mère le demanda à saint Vincent pour enseigner les mystères de la foi au Dauphin en particulier, comme il le fit en réalité. En cette circonstance, il se fit aussi grandement remarquer par sa modestie angélique ; car il y avait alors à la Cour un grand abus dans la parure des femmes, qui portaient le sein découvert, abus auquel on remédia par cette mission ; or un des missionnaires en ayant parlé à M. Martin, celui-ci répondit de telle sorte que l'on pouvait comprendre qu'il ne s'était aperçu de rien. Il faisait le catéchisme d'une façon si agréable et si propre à instruire les auditeurs, que saint Vincent le lui fit faire plusieurs fois aux pauvres dans la chapelle de Saint-Lazare à la place du séminariste qui le faisait d'ordinaire, afin d'enseigner aux autres missionnaires le moyen de se bien acquitter de cette fonction. Et en effet toute la maison fut grandement édifiée, soit de son humilité à instruire avec tant d'affabilité et de charité ces pauvres mendiants, soit de la manière dont il s'y prenait pour leur apprendre les vérités de la foi. Il avait coutume de dire que pour bien faire le catéchisme et en faire profiter les auditeurs il fallait demander peu de chose, mais les répéter souvent jusqu'à ce que tous pussent les retenir, et les répéter sans changer les termes ni intercaler aucune réflexion ; et il recommandait comme chose très importante de se bien garder de trop parler.

Saint Vincent fondait sur M. Martin de si grandes espérances que lorsqu'il s'agit d'envoyer plusieurs sujets à Rome pour y fonder une maison de la Mission, prévoyant bien qu'elle deviendrait une des plus importantes de la Congrégation, et que de cette capitale de la chrétienté elle devait répandre la bonne odeur de l'édification dans toute l'Église ; connaissant du reste combien il importe au succès des nouvelles fondations d'être pourvues dès le commencement d'excellents ouvriers, il destina dans sa sagesse M. Martin, qui n'était encore que clerc, à être l'une des pierres [273] fondamentales de ce nouvel édifice spirituel. Cet édifice, se développant avec le temps par les bons exemples, l'excellente administration et les saints travaux de M. Martin, devait un jour paraître dans Rome comme l'une des œuvres les plus remarquables de cette ville et même de toute la chrétienté. Pendant son voyage de Paris à Rome, il lui arriva une chose qui tient du miracle et qui fera connaître sa confiance en Dieu et l'efficacité de ses prières. S'étant embarqué à Marseille pour Gênes, il souffrit horriblement du mal de mer, ce qui lui donna pour toujours une grande aversion pour ces sortes de voyages, et il en resta si malade qu'il fut obligé de se mettre au lit en arrivant à Gênes ; en outre, un de ses genoux s'enfla d'une manière très douloureuse. Comme la Congrégation n'avait alors aucune maison dans cette ville, il devait rester à l'hôtel avec M. Bernard Codoingt, missionnaire, en la compagnie duquel il voyageait, ce qui devait entraîner beaucoup de dépenses ; mais celui-ci dit que si la guérison se faisait attendre, il faudrait bientôt aller à l'hôpital, parce que leur bourse serait épuisée. Jean voyant cet embarras se recommanda à Dieu de si bon cœur et avec tant de confiance que ses prières furent aussitôt exaucées ; la nuit même il fut guéri, si bien que le jour suivant, il put continuer son voyage jusqu'à Rome, où il entra avec M. Codoingt le 8 avril 1642. Il se mit dès lors à apprendre la langue italienne et à se perfectionner dans l'étude de la théologie, puis à traduire en italien des catéchismes et des sermons. Dans tous ces travaux il n'eut d'autre secours que celui de sa perspicacité naturelle, car il ne pouvait guère avoir de maîtres, vu que le nombre des missionnaires était très petit et que leurs occupations dans le saint ministère ne

leur permettaient pas de charger quelqu'un d'eux de la classe. Du reste, M. Martin était le seul clerc étudiant que la Congrégation eût alors à Rome.

Dans ces commencements, les missionnaires, tout entiers [274] à leurs travaux n'avaient pas le temps d'écrire de longues relations, et c'est la raison pour laquelle nous ne savons que très peu de chose des actes de vertus et des emplois du jeune étudiant, très habile du reste à mener la vie cachée, et à dérober aux yeux des hommes tout ce qui pouvait lui donner quelque relief. Il était très réservé à parler de lui-même et de ce qui le concernait, surtout quand cela tournait à son avantage. On sait seulement que dans le commencement lorsqu'ils n'étaient encore que deux, c'est-à-dire M. Codoingt, supérieur et lui qui n'était que clerc, faute d'un frère coadjuteur pour les servir, M. Martin était obligé de remplir l'office de Marthe. Ils habitaient alors une petite maison au Pont-Sixte. M. Martin s'en allait avec son petit panier sous son manteau pour faire les provisions, puis il revenait faire la cuisine, et il mettait autant de goût à cet office qu'un homme ambitieux en aurait mis aux emplois les plus relevés du monde.

il ne se livrait pas seulement à l'étude et aux emplois les plus humbles de la maison, mais comme il avait appris rapidement et très bien la langue italienne, il ne lui restait presque plus rien de l'accent français et quiconque l'entendait parler avait beaucoup de peine à croire qu'il ne fût pas né en Italie ; c'est pourquoi, pressé de zèle pour le salut des âmes, il demanda d'aller en mission et y fut envoyé plusieurs fois, quoiqu'il ne fût que clerc. Il y faisait le catéchisme avec son aisance accoutumée et recueillait beaucoup de fruits de salut au milieu des gens de la campagne auxquels il distribuait le pain de la parole de Dieu ; il leur expliquait si bien les mystères de la foi qu'il n'y avait pas un paysan, si grossier qu'il fût, qui ne les saisis suffisamment. Les premiers endroits de l'Italie qui ressentirent les effets de son zèle furent les dépendances de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Cane-Morto.

Le 25 avril 1645, il fut ordonné prêtre et célébra ensuite sa première messe avec autant de dévotion que l'on en pouvait [275] attendre d'un homme qui, entre les autres vertus, excellait surtout dans celle de Religion et mettait tant de soin à célébrer les divins offices et à garder soigneusement toutes les cérémonies sacrées.

III

(1645 - 1654)

M. Martin va à Gênes et en Corse.

Peu de temps après que M. Martin eut été ordonné prêtre, il fut envoyé par saint Vincent à Gênes où le cardinal Stefano Durazzo d'heureuse mémoire, archevêque de cette ville, désirait fonder une maison de la congrégation de la Mission. Il choisit de préférence pour cette entreprise, M. Martin, comme étant le plus propre à introduire dans une nouvelle maison la parfaite observance des règles et le développement complet des fonctions propres à notre Institut. M. Martin s'employa pendant plusieurs années à faire des missions dans ce diocèse, et il accompagnait souvent le cardinal dans ses visites pastorales. Celui-ci, ayant reconnu ses talents et sa vertu, lui voua toute sa vie une affection particulière et voulut l'avoir auprès de lui pour l'assister et le fortifier au moment de la mort. C'est dans ces missions que parurent son grand talent pour la prédication et son zèle apostolique. Quoique jeune et prêtre depuis peu, ses premiers débuts dans ce ministère firent une telle impression que son nom est resté jusqu'aujourd'hui célèbre dans tout le pays de Gênes et que l'on conserve encore vivant le souvenir de ses missions. Bien qu'on y ait vu des missionnaires plus âgés que lui et qui lui étaient supérieurs par leur position, on n'entend cependant que le nom de M. Martin répété par les vieillards du pays lorsque l'on vient à parler de ces premières missions. Il faudrait un gros [276] volume pour raconter en détails toutes ces missions et les conversions extraordinaires, ainsi que les autres œuvres qui y furent accomplies. Nous nous réservons d'en dire quelque chose lorsqu'il sera question des missions qu'il a faites dans le Piémont. Ici nous ne parlerons que de ce qu'il a fait dans l'île de Corse.

Le gouvernement Génois, pour remédier à certains désordres qui existaient dans cette île, jugea à propos en 1652, d'y envoyer sept missionnaires accompagnés de huit autres prêtres, dont quatre séculiers et quatre religieux de divers ordres pour donner des missions en différents endroits. M. Martin, qui était directeur de la Mission, choisit pour lui les localités les plus nécessiteuses et les plus difficiles. Il y eut beaucoup à souffrir soit à raison des voyages, soit à cause de la nourriture, ne trouvant pas toujours le nécessaire ; mais il eut bien plus de peine encore pour briser ces cœurs de bronze et ramener tant de brebis errantes sur le chemin de la vérité. Si ses travaux furent grands, la moisson qu'il recueillit fut abondante. Nous ne raconterons ici que deux traits qui arrivèrent dans ces missions.

Dans un endroit où il régnait beaucoup d'inimitiés, il s'était efforcé, soit en public par ses prédications, soit en particulier par ses exhortations, à rétablir la paix parmi les habitants ; mais ses efforts étaient restés sans succès, lorsqu'un jour, pendant qu'il était dans le feu de son discours, un des vindicatifs de l'assistance, ne pouvant plus résister à la grâce de Dieu qui lui touchait le cœur, se leva sur un banc, et lui dit à haute voix : "C'est assez, mon père, laissez-moi parler. Je demande pardon à toute âme chrétienne du scandale que j'ai donné en ne voulant pas me réconcilier ; me voilà prêt ; appelez mon ennemi". Celui-ci s'étant présenté, il l'embrassa, et tous deux firent la paix. Leur exemple fut suivi aussitôt par tous ceux qui jusque-là, étaient restés obstinés.

Une autre fois, il prêchait encore à des gens avides de [277] vengeance ; pendant le sermon, un d'eux monta sur l'escalier de la chaire et tirant M. Martin par la soutane, il lui remit aux pieds du crucifix les armes qu'il portait, demanda pardon à tout le peuple et à ses ennemis et embrassa les derniers pour gage de sa réconciliation. Il ne sera pas inutile de rapporter ici une lettre qu'il écrivit à son retour à Gênes à saint Vincent, et dans laquelle il lui rend compte de ce qui s'était fait à Niolo, pays de la Corse. Quoiqu'elle soit longue, elle mérite d'être conservée à cause des choses intéressantes qu'elle renferme

"Niolo est une vallée longue de trois lieues environ et large d'une demi-lieue ; elle est entourée de montagnes que l'on ne peut franchir que par le chemin le plus affreux que j'aie jamais vu, soit dans les Pyrénées, soit dans la Savoie. Cette position en a fait le repaire de tous les bandits de l'île ; ayant là un refuge assuré, ils se livrent à leurs violences et à leurs assassinats sans aucune crainte de la justice. Il y a dans cette vallée beaucoup de petits hameaux qui forment une population de deux mille habitants. Je n'ai jamais trouvé, et je crois qu'on ne peut trouver dans toute la chrétienté des gens plus abandonnés que ceux-là. Le seul vestige de foi que nous y ayons trouvé, c'est qu'ils disaient qu'ils avaient été baptisés, et qu'il y avait une église, dans l'état le plus pitoyable. Telle était leur ignorance des choses nécessaires au salut, qu'à peine s'il y en avait une centaine qui sussent le Credo et les commandements de Dieu. Leur demander combien il y a de dieux, ou quelle est celle des trois personnes divines qui s'est faite homme, c'était leur parler arabe. Les vices y passaient pour vertus et la vengeance y était si ordinaire que les enfants n'apprenaient pas plus tôt à marcher ou à parler qu'à tirer vengeance de la moindre offense. Les prédications ne pouvaient apporter aucun remède à ce mal, car l'exemple de leurs ancêtres et les mauvais conseils de leurs parents au sujet de ce vice l'avaient tellement enraciné dans leurs esprits, qu'ils [278] n'étaient plus capables d'aucune persuasion contraire. Il y en avait qui passaient des sept et huit mois sans entendre la messe et des trois, quatre, huit ou dix ans sans se confesser. En outre, ils étaient dominés par beaucoup d'autres vices, ils étaient très enclins au vol, ils ne se faisaient aucun scrupule de manger de la viande en carême et les autres jours défendus ; ils se poursuivaient comme des barbares, et quand ils avaient des ennemis, ils ne faisaient pas difficulté de les calomnier en les accusant en jugement de délits graves, et ils trouvaient des faux témoins tant qu'ils en voulaient. Quant à ceux qui étaient accusés à tort ou à raison, ils ne manquaient jamais de gens tout prêts pour soutenir les choses les plus fausses pour les défendre. La conséquence était que, la justice ne pouvant plus s'exercer, ils s'assassinaient les uns les autres pour les plus légers motifs. Outre ces désordres, il y a encore un grand abus dans l'île au sujet du mariage. Rarement on le célèbre avant qu'il n'y ait eu cohabitation, et pour l'ordinaire, à peine les fiançailles sont elles faites, que les fiancés habitent ensemble et vivent en concubinage pendant deux ou trois mois, et quelques fois deux ou trois ans, sans s'inquiéter du mariage ; et ce qui est le pire, c'est qu'une grande partie de ces fiançailles se font entre parents, sans dispense, et que l'on demeure dans cet état d'inceste

public pendant huit, dix, quinze ans et plus. Et s'il arrive que l'époux meure, la femme abandonne les enfants comme illégitimes et prend un autre mari, quelquefois même un parent, comme le premier ; on a trouvé de ces femmes qui avaient ainsi vécu d'une manière incestueuse avec trois soi-disants maris.

“Dans cette seule vallée de Niolo, nous avons trouvé cent vingt concubinaires, et parmi eux il y en avait quarante de dénoncés publiquement et d'excommuniés pour un tel excès, qui néanmoins traitaient librement avec les autres, comme s'ils n'eussent pas été excommuniés.”

Tel est l'état déplorable dans lequel se trouvait ce pauvre [279] peuple, quand M. Martin et ses compagnons arrivèrent pour y donner la mission. Il se trouve bien changé maintenant depuis que l'on y continue les missions et que l'on a établi les missionnaires dans cette île¹²¹. Voyons maintenant de quels moyens M. Martin se servit pour apporter remède à tant de désordres.

“1°. D'abord, dit-il, nous avons pris tous les soins possibles pour instruire le peuple des choses nécessaires au salut. Ce fut l'ouvrage de trois semaines. 2°. Nous avons fait séparer ceux qui vivaient en concubinage, au moins ceux que nous connaissions et qui étaient dans l'endroit ; et le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, patrons de l'église où nous nous trouvions, ces pauvres gens, reconnaissant le misérable état dans lequel ils étaient, touchés des sentiments d'une vraie pénitence, se mirent à genoux à la fin du sermon et demandèrent pardon à tous du scandale qu'ils avaient donné, promettant avec serment de se séparer ; et après s'être séparés, en effet, il se présentèrent pour se confesser. 3°. On fit séparer aussi ceux qui étaient excommuniés. Puis ils vinrent avec des marques d'une vraie contrition se présenter à la porte de l'église pour être absous. Après qu'on leur eut montré la gravité de la censure qu'ils avaient encourue, ils s'obligèrent tous par serment les uns après les autres à se quitter les uns les autres, et à ne plus retourner dans la maison l'un de l'autre sous quel prétexte que ce fût ; après quoi ils furent tous absous publiquement, et quelque temps après admis à la confession et à la communion. Comme il y avait quelques ecclésiastiques qui fomentaient ces désordres par leurs mauvais exemples, en favorisant ces alliances entre leurs neveux et leurs parents, la miséricorde de Dieu daigna toucher leurs cœurs, soit par le moyen des exhortations [280] particulières, soit par les conférences spirituelles auxquelles ils assistèrent ; de sorte que tous firent leur confession générale avec les sentiments d'une vraie pénitence et réparèrent publiquement le scandale qu'ils avaient donné. Mais le plus difficile fut de réconcilier les ennemis et je puis dire que *hoc opus, hic labor est*, car presque tout le monde vivait dans les inimitiés. Quinze jours se passèrent sans que l'on pût rien gagner ; un jeune homme seul pardonna à un autre, qui l'avait blessé d'un coup de pistolet à la tête. Tous les autres demeuraient opiniâtement dans leurs mauvaises dispositions sans se laisser toucher de ce qu'on leur disait. Cela n'empêchait pas qu'ils ne vinssent en grande foule aux sermons qui se faisaient le matin et le soir. Les hommes y venaient avec leurs fusils et leurs poignards, équipage ordinaire du pays ; les bandits portaient de plus deux pistolets et quelques dagues à la ceinture. Ces gens étaient si préoccupés de la pensée et du désir de la vengeance, que tout ce qu'on pouvait dire pour les guérir de cette passion étrange ne faisait aucune impression sur leur esprit. Beaucoup, entendant parler de pardon, cessaient de venir au sermon, et nous craignions beaucoup, et moi plus que tous les autres, parce que c'était moi qui étais obligé à traiter les accommodements.

“Enfin, la veille de la communion générale, à la fin du sermon, après avoir de nouveau exhorté le peuple à pardonner, Dieu m'inspira de prendre en main le crucifix que je portais et de leur dire que ceux qui voulaient pardonner vinssent le baiser. Je les invitai de la part de Notre-Seigneur qui leur tendait les bras, et j'ajoutai que ceux qui baiseraient le crucifix montreraient par là qu'ils étaient disposés à se réconcilier avec leurs ennemis. A ces paroles, ils regardèrent les uns les autres, et moi, voyant que personne ne bougeait, je fis semblant de partir et je cachais le crucifix en me plaignant de la dureté de leurs cœurs et en leur [281] disant qu'ils ne méritaient pas la grâce que le bon Dieu leur offrait. A ces mots, un religieux réformé de saint François se mit à crier : “O Niolo, Niolo ! tu veux donc être maudit de Dieu ? tu ne veux donc pas recevoir la grâce que Dieu l'envoie par ces missionnaires, qui sont venus ici d'un pays lointain pour ton salut ?” Pendant que ce bon

¹²¹ Une maison de la Mission fut établie à Bastia (appelée alors La Bastie) en 1678 et s'y maintint jusqu'à la Révolution française.

religieux parlait ainsi, un curé, dont on avait tué le neveu, voyant le meurtrier dans l'auditoire, vint se jeter à genoux et demander à baiser le crucifix, disant à haute voix au meurtrier de son neveu de s'approcher pour l'embrasser.

“Un autre prêtre fit la même chose avec un de ses ennemis qui était présent et ils furent suivis par une multitude d'autres. Pendant l'espace d'une heure et plus on ne vit pas autre chose qu'embrassements et réconciliations ; on mettait par écrit les choses les plus importantes et le notaire en dressait acte public.

“Le lendemain, jour de la communion, il veut une réconciliation générale de tout le peuple qui, après avoir demandé pardon à Dieu, le demanda aux curés et les curés le demandèrent au peuple.

“Je demandai alors s'il y avait encore quelqu'un qui ne se fût pas réconcilié avec son ennemi ; l'un des curés se leva et me dit que oui, il en nomma plusieurs par leurs noms ; ceux-ci s'approchèrent, adorèrent le Saint-Sacrement qui était exposé et sans aucune difficulté s'embrassèrent cordialement.

“O Monsieur ! Quelle édification sur la terre et quelle joie dans le ciel de voir des pères et des mères qui pour l'amour de Dieu pardonnaient la mort de leurs enfants, des femmes celle de leurs maris, des fils celle de leurs pères et de leurs frères, des parents celle de leurs proches et enfin de voir tant de personnes embrasser et arroser de leurs larmes leurs ennemis. Le mardi, je fis le sermon sur la persévérance ; le concours y fut si grand qu'il fallut prêcher hors [282] de l'église. A ce sermon on renouvela la promesse de mener une vie chrétienne et d'y persévérer jusqu'à la mort ; les curés promirent publiquement de faire à l'avenir le catéchisme au peuple et de mieux s'appliquer à l'accomplissement de leurs devoirs. La pluie qui survint à la fin du sermon nous empêcha de partir ce jour-là et le soir je me rendis à un endroit distant d'une petite lieue, pour parler à deux personnes qui n'avaient voulu assister à aucun sermon de peur d'être amenés à pardonner à leurs ennemis qui leur avaient tué un frère. Le curé les avait priés de suspendre au moins la vengeance jusqu'à ce qu'ils m'eussent parlé. Ils le firent et il plut à Notre-Seigneur de leur toucher si bien le cœur par sa grâce, qu'ils pardonnèrent la mort de leur frère et le mercredi matin, après les avoir confessés et avoir communiqué, nous partîmes.”

Telles sont les paroles de M. Martin. Il nous a paru convenable de mettre cette longue lettre dans toute son étendue à raison des miracles de la grâce de Dieu qu'elle contient, miracles qui ont été produits par le moyen des prédications et des industries de M. Martin ; car sa prudence lui apprenait à s'accommoder à la qualité des pécheurs qu'il se proposait de prendre dans les filets de Notre-Seigneur.

IV

(1654-1657)

Il va à Sedan et ensuite à Paris. — il est envoyé en qualité de supérieur pour fonder la maison de Turin, en Piémont.

En 1643, on avait fondé dans la ville de Sedan, de la province de Champagne en France, une maison de la Mission avec charge d'âmes. Saint Vincent voulant pourvoir cette maison d'un supérieur et d'un curé capable par sa science, [283] sa piété et sa prudence de remplir un tel emploi dans une ville toute remplie de soldats et d'hérétiques huguenots, jeta les yeux sur M. Martin, sur les qualités duquel il recevait d'excellents renseignements. Il le fit donc venir de Gênes et l'envoya supérieur et curé à Sedan. Là, non content d'entretenir dans la piété les catholiques confiés à ses soins, il s'employa aussi à convertir les hérétiques, à consoler les prisonniers, à assister les condamnés à mort et enfin à toutes les œuvres de miséricorde. Nous ne laisserons pas échapper ici un trait qui lui arriva dans cette ville et qui fut raconté par lui-même. Il était un jour sur l'échafaud assistant un pauvre condamné à mort ; pour l'encourager à souffrir volontiers le supplice à l'exemple de Jésus-Christ il tira de son sein son crucifix et le lui présenta. Le bourreau, qui était

huguenot et religieux apostat d'un des ordres les plus sévères de l'Église, prit le crucifix des mains du condamné et le jeta à terre avec mépris. Les catholiques, indignés à cette vue, voulaient tirer vengeance de la profanation, mais M. Martin, par sa douceur, vint à bout de les apaiser. Il employait toute sorte de moyens pour ramener les hérétiques à la foi catholique, mais le gouverneur, qui était plutôt bon politique que bon chrétien et qui avait coutume de dire qu'il voulait laisser vivre les hérétiques dans Sedan aussi tranquillement qu'à Genève, s'employa pour faire rappeler M. Martin à Paris, ce qui arriva en effet. Il se fit estimer dans la maison de Saint-Lazare où tant de missionnaires vivent dans l'observance

1. Le gouverneur de Sedan, quand le duc de Boullen abandonna sa principauté au roi Louis XIII, fut un officier de mérite, nommé Fabert, qui devint plus tard maréchal. C'est en septembre 1647 que Fabert prit possession du gouvernement. Cette note de l'auteur de la vie de M. Martin est un peu sévère, surtout si nous la rapprochons des lettres de saint Vincent, soit aux missionnaires de Sedan, soit au gouverneur lui-même dont il parle toujours avec le plus grand respect. Néanmoins la correspondance de Fabert avec Arnauld et son penchant déclaré vers le jansénisme expliquent un peu sa conduite. [284] la plus exacte de toutes les pratiques de la Compagnie. On remarqua surtout comment un jour il prit au séminaire une robe de toile, s'en revêtit et s'en alla laver la vaisselle à la cuisine avec tant d'humilité et de modestie qu'il paraissait le dernier de tous.

Le marquis de Pianezza, chevalier de la Sainte-Annonciade et premier ministre d'État de la cour de Savoie, désirait fonder une maison de la Mission dans la ville de Turin. Saint Vincent destina à cette fondation M. Martin, c'était lui qui devait être la première pierre fondamentale de cet édifice spirituel qui devait, avec le temps, produire tant de bien dans le Piémont. Il se rendit dans cette ville en 1654. Ce fut là que M. Martin donna le plus grand essor à son zèle apostolique pour le salut des âmes, dans tant et tant de missions ferventes qu'il fit pendant dix ou onze ans dans ce pays vaste et peuplé. Ce fut là qu'il mérita le titre d'apôtre du Piémont ; ce fut là qu'il mérita aux missionnaires le nom de Padri santi (les saints prêtres) : "Et j'ai vu, dit un missionnaire de ce temps, un portrait de M. Martin, fait en forme d'agnus dei, qu'un gentilhomme piémontais avait auprès de son lit au milieu d'autres images de saints pour se recommander à lui-même de son vivant, tant était grande la vénération qu'on avait pour lui. Il fit la mission dans presque tous les bourgs et villes du Piémont. On y accourait, non pas d'un seul endroit, mais des lieux circonvoisins ; à l'heure du sermon le pays était désert, les marchands fermaient leurs boutiques et l'on interrompait le cours des affaires publiques. Il n'y avait pas d'église, si grande qu'elle fût, qui pût contenir la foule du peuple. On enlevait tout l'appareil des autels, on n'en laissait que deux ou trois pour la célébration des messes et l'on élevait des tribunes en forme de gradins comme dans un théâtre pour contenir plus de monde. En plusieurs endroits, on faisait encore des tribunes tout autour de l'église et tout cela ne suffisait pas encore pour la foule [285] qui montait quelquefois à dix, quinze et vingt mille personnes. Aux jours de fêtes ou de cérémonie, il fallait prêcher sur les places ou dans les champs et, quoique ses prédications fussent assez longues et durassent quelquefois une heure et demie, (dans ce temps l'on n'avait pas encore fixé à une heure au plus la durée des sermons et catéchismes, ce qui ne fut fait qu'à l'assemblée générale de 1668), elles ne causaient d'ennui à personne ; on l'écoutait avec une attention admirable, et ces gens semblaient ne pouvoir se rassasier de l'entendre. Nous rapporterons ici un fait arrivé dans un endroit voisin de Lucerne. Dans cette partie, le Piémont était en pleine guerre ; tous les habitants, en grande partie hérétiques, marchaient toujours en armes ; les haines et les inimitiés s'étaient multipliées parmi eux et ces gens étaient devenus très violents et très prompts à faire usage de leurs armes. Dix mille personnes étaient accourues pour la communion générale, ce qui obligea les missionnaires à faire cette cérémonie sur une grande place et à chanter la messe sur un autel élevé en plein air à cet effet, chose fort ordinaire dans le Piémont. Un de ces batailleurs, armé d'une épée et de plusieurs pistolets, était appuyé contre une muraille, quand, au moment où la foule fait le plus grand silence pour entendre le sermon, il lui tombe une tuile sur la tête qui le blesse et fait jaillir le sang. A ce coup, il ne dit que ces quelques mots : "Ah, juste ciel ! si cela me fût arrivé à un autre moment !" Et voyant qu'on s'étonnait de sa patience, il ajouta : "Que voulez-vous que je fasse, ce sont mes péchés qui m'ont mérité cela et bien davantage encore", puis il alla faire panser sa blessure et revint avec sa tête bandée pour écouter le reste du sermon aussi tranquillement que s'il ne lui fût rien arrivé.

M. Martin annonçait la parole de Dieu avec tant de facilité, d'efficacité et de ferveur qu'il charmait pour ainsi dire tous les cœurs et, quelques durs qu'ils fussent, il leur [286] fallait céder à la force de ses paroles. Il ne cherchait pas à produire de belles conceptions, mais tout son discours tendait au profit des âmes, et il s'accommodait tellement à la portée de ses auditeurs, qu'à l'exemple de saint Augustin, il préférait se servir des barbarismes de la langue vulgaire que de ne pas se faire comprendre des gens les plus simples. C'est pourquoi il se servait des expressions propres au pays et savait adapter la nourriture à la qualité des poissons qu'il prétendait saisir dans les filets évangéliques, nous allons rapporter quelques-uns des résultats opérés par ses prédications.

Le principal était un grand mouvement de pénitence et d'une componction extraordinaire qui portait l'auditoire à pleurer ses péchés à chaudes larmes et à faire une confession générale. La multitude de ceux qui accouraient pour faire des confessions générales était si grande que les missionnaires ne suffisaient pas pour les entendre ; ils appelaient d'autres prêtres à leur secours quelquefois jusqu'à quinze ou vingt, et tous ceux du pays approuvés pour la confession, encore ne, suffisaient-ils pas toujours. Même dans la rigueur de l'hiver on arrivait au milieu de la nuit pour prendre les premières places pour la confession. Les riches payaient des gens pour leur garder une place ou ils envoyaient des serviteurs et des servantes pour les retenir. En plusieurs endroits on était obligé de passer la nuit entière dans l'église pour arriver à se confesser, tant était grand le nombre de ceux qui assiégeaient les confessionnaires. Dans ce temps-là, on n'avait pas encore réglé les heures où les missionnaires sont à l'église pour entendre les confessions, de manière à conserver la santé des ouvriers ; car, pour cet effet, on a jugé à propos de fixer cinq heures du matin et trois heures du soir. Comme cette mesure n'était pas encore prise, M. Martin, sans égard pour sa santé, et ne pensant qu'au salut des âmes, ne prenait que le temps nécessaire pour l'oraison, l'office divin, et les repas [287] et employait tout le reste à prêcher, à confesser ou à faire les arrangements.

Les pécheurs, touchés de ses prédications, ne lui laissaient pas un moment de repos et venaient jusque pendant ses repas et pendant son sommeil l'appeler pour entendre leur confession. Il y eut tel qui alla jusqu'à se cacher sous son lit pendant le jour, et que le soir, au moment de se coucher, le missionnaire vit sortir pour demander à se confesser. Outre la componction et l'abondance de larmes de ceux qui se confessaient, on voyait des multitudes de mauvaises confessions réparées, des pratiques mauvaises détruites, des restitutions, des réconciliations de gens jusque-là envenimés par la haine, Dieu seul peut en compter le nombre. Ce que nous pouvons dire, c'est que le chiffre des communicants à la communion générale de la mission montait en chaque endroit à huit, dix et douze mille. Et ce qui fut plus étonnant, c'est que le Piémont étant alors rempli de soldats français et de toutes nations, dans les endroits où l'on faisait la mission, il y avait souvent des compagnies ou des régiments entiers qui étaient les premiers aux sermons et les plus empressés à se confesser. Voici l'extrait d'une lettre qu'il écrivit de Savigliano à saint Vincent, en juin 1657 "La providence de Dieu, dit-il, nous a amenés ici à temps, car les soldats qui y avaient pris leurs quartiers d'hiver étaient sur le point de partir pour l'armée, de sorte que, avant de partir, un grand nombre d'entre eux, surtout des officiers et des soldats français, purent assister pendant une semaine au sermon et aux catéchismes, et il y en a beaucoup qui ont fait leur confession générale avant de s'exposer aux périls de la guerre, et cela avec des sentiments de componction peu ordinaires. Je dois avouer que jamais de ma vie je n'ai eu une satisfaction semblable à celle que j'ai éprouvée en cette occasion, envoyant de ces soldats, qui ne [288] s'étaient pas approchés des sacrements depuis longues années, fondre en larmes aux pieds du confesseur, et se retirer avec des résolutions vraiment chrétiennes et tout extraordinaires pour des gens de cette profession. Ce sont des effets si particuliers de la miséricorde de Dieu que j'espère que vous nous aiderez à lui en rendre grâce."

Non seulement les laïques mais encore les ecclésiastiques, séculiers et religieux, voulaient faire leur confession générale aux missionnaires, tant ils étaient touchés des instructions et conférences familières qu'on leur faisait en particulier pendant le temps de la mission ; beaucoup de religieux venaient y assister, et l'on remarquait un grand changement dans leur conduite.

Les guerres civiles entre les princes de la maison de Savoie étaient passées au milieu de leurs sujets qui, accoutumés depuis longues années au maniement des armes, les tournaient facilement les uns contre les autres ; de sorte que les inimitiés particulières s'étendaient à tout un pays et prenaient la forme de guerres civiles plutôt que d'inimitiés personnelles, tant il y avait de meurtres et tant était grande la division des esprits. C'est en cet état que se trouvait le Piémont lorsque M. Martin en parcourait les bourgades pour y donner des missions, néanmoins il ne quittait jamais un endroit sans y laisser la paix et un calme parfait. Nous ne pourrions mieux faire connaître les effets de la puissance de la grâce de Dieu qu'en rapportant ici plusieurs des lettres qu'il se faisait un devoir d'écrire à son Supérieur général, après chaque mission, pour lui rendre compte du bien qui s'y était opéré. [288]

Après avoir raconté le fait cité plus haut des environs de Lucerne, il ajoute : “Après cette mission, on nous pressa beaucoup d'aller mettre la paix parmi les habitants d'un gros bourg, situé à une lieue et demie de là. Depuis dix ou douze ans, il y régnait une grande désunion qui provenait du meurtre d'une trentaine de personnes. On nous dit que peu de temps auparavant le pays était tout en armes, divisé en deux factions, qui mettaient les habitants en grand danger de se massacrer les uns les autres. J'avais raison de craindre que l'entreprise ne pût pas réussir ; mais on nous importuna tellement que nous nous crûmes obligés de faire ce que l'on nous demandait, en remettant le succès à la providence de Dieu. Nous y séjournâmes deux jours, pendant lesquels il plut à Dieu de disposer si bien les esprits qu'après quelques instructions, surtout celle qui fut faite le jour de la Fête-Dieu, en présence du Saint-Sacrement exposé, il y eut une réconciliation générale et très solennelle ; les parties intéressées s'approchèrent de l'autel et jurèrent sur les saints Évangiles de se pardonner de bon cœur les uns aux autres, puis, en signe de réconciliation, ils s'embrassèrent très cordialement en présence de tout le peuple ; une transaction et un acte public de cet accommodement furent dressés par le notaire et l'on chanta le Te Deum, pour remercier Dieu d'une si grande faveur. Le peuple fut grandement consolé, et il lui sembla qu'il était dans un océan de baume, car, depuis longues années, on ne voyait plus que meurtres ; et de part et d'autre le sang des proches coulait pour assouvir ces inimitiés.

Qui n'admira la grande puissance de M. Martin qui, en deux jours, avec quelques sermons, vint à bout d'une entreprise si difficile, réconcilia des esprits aigris depuis tant d'années et accommoda des différends si envenimés, qui avaient déjà coûté tant de sang !

Voyons maintenant ce qu'il fit dans le pays de Bra qui est un des plus peuplés du Piémont, où l'on compte dix à [290] douze mille âmes ; mais avant de raconter le bien qu'il y opéra, il est utile de décrire l'état dans lequel se trouvait ce pays ; nous n'avons pour cela qu'à citer un extrait d'une lettre écrite par lui à saint Vincent, le 27 octobre 1657 ; il s'y exprime en ces termes :

“Je crois qu'il nous faudra remettre à une autre époque la mission que Madame Royale nous a commandé de faire à Bra, qui est une de ses terres, parce que le feu de la division y a pris de telles proportions que l'on a déjà fait des barricades dans les rues. Les maisons sont pleines de fusils et de gens armés, on se massacre jusque dans les églises, et ils sont tellement envenimés les uns contre les autres qu'ils appliquent des échelles aux maisons pour y entrer d'assaut, et que chacun se retranche chez soi, de manière à repousser l'attaque et à tuer quiconque y pénétrerait. On espérait obtenir au moins une suspension d'armes et quelque facilité pour les uns et pour les autres pendant le temps de la mission, afin qu'entendant quelques sermons ou exhortations, tant publiques que particulières, leurs esprits pussent se calmer et se disposer à un accommodement. Mais ils y ont montré tant d'opposition que Madame Royale leur ayant envoyé un des principaux ministres d'État, celui-ci n'a pu rien gagner. De sorte que ce serait non seulement une 'entreprise inutile de faire la mission dans un endroit où personne ne pourrait assister aux sermons et aux autres exercices, mais ce serait encore téméraire et préjudiciable à ceux qui se risqueraient à s'y rendre.”

Telles sont les propres paroles de M. Martin, d'où l'on peut juger le misérable état dans lequel se trouvait cet endroit, et quelle entreprise difficile et glorieuse pour Dieu ce devait être que de le faire cesser.

Voyons comment il y parvint ; il le dit à saint Vincent dans une autre lettre du 8 février 1658 [291] il y a un mois, dit-il, que nous travaillons à Bra, où il a plu au Seigneur de disposer les habitants à se réconcilier les uns avec les autres. Les motifs qui les y ont amenés ont été premièrement la peine que Madame Royale a témoignée au sujet de leur division, et ensuite la mission qui a fini de les disposer complètement. Les gens de l'un et de l'autre parti se sont trouvés ensemble à nos sermons et aux exercices de la mission dans la même église, chose que l'on regardait au commencement comme difficile et dangereuse. Mais avant de les faire venir ensemble dans la même église on leur a fait quitter les armes que jusqu'alors ils portaient partout avec eux. L'assiduité aux sermons et catéchismes, jointe aux bons mouvements qu'il a plu à Dieu de leur donner, les a parfaitement calmés ; de sorte qu'ils se sont tous embrassés les uns les autres, en présence du très Saint-Sacrement, après s'être réciproquement demandé pardon, non seulement à l'église, mais encore dans la place publique lorsqu'ils se rencontraient, au moins les principaux d'entre eux. Les deux partis semblent si satisfaits qu'il y a raison de croire que la paix sera stable et durable. Tout le peuple est grandement consolé de voir des gens, qui auparavant se cherchaient pour se tuer, se promener maintenant ensemble et se montrer autant de cordialité que si jamais il n'y avait eu la moindre discorde entre eux. Auparavant ils ne sortaient qu'en armes dans les rues, et aujourd'hui, par la grâce de Dieu, on ne voit plus personne dans cet équipage, chacun ne songe qu'à se bien réconcilier avec Dieu par une pénitence salutaire.

Madame Royale en apprenant cela nous en a fait témoigner sa satisfaction ; le marquis de Pianezza nous a aussi manifesté les sentiments de joie extraordinaire qu'il en a éprouvés. Nous sommes maintenant occupés aux confessions, et il se présente une foule si grande de pénitents que, bien que nous ayons appelé à notre secours tous les prêtres et [292] religieux de l'endroit qui sont en grand nombre, je ne sais quand nous pourrons en venir à bout."

Tel est le récit de M. Martin, qui ne termina cette mission qu'au bout de sept semaines. En revenant à Turin, il alla rendre compte à Madame Royale de tout ce qui s'y était passé ; elle en fut si touchée qu'elle ne put retenir ses larmes ; et pour mettre le comble au bienfait de la mission et effacer à jamais le souvenir de ce qui avait précédé, elle fit grâce à tous les habitants de Bra de tous châtements pour les délits commis pendant le temps de la discorde. Mais, avant de rentrer à Turin, M. Martin avait encore pu obtenir des résultats semblables à un pays voisin de Bra et nommé Sanfré, écoutons encore son récit à ce sujet

"Comme une miséricorde et une grâce ordinairement préparent le chemin à d'autres, il a plu à la bonté de Dieu d'étendre la même bénédiction qu'il avait accordée au pays de Bra à un autre endroit voisin où depuis quarante ans la discorde et la division avaient tellement diminué le nombre des habitants que le pays était resté presque désert. Un grand nombre s'étaient tués les uns les autres, beaucoup de maisons étaient abandonnées, d'autres détruites et une grande partie des habitants obligés de chercher une habitation ailleurs. Le Sénat du Piémont s'était employé plusieurs fois pour les réconcilier, mais sans résultat, et tous les moyens mis en usage pour cet effet étaient restés inutiles. Enfin le seigneur de l'endroit, qui est un des principaux personnages du Piémont, homme vertueux et prudent, jugea à propos, après la mission de Bra, à laquelle quelques-uns du lieu avaient assisté, de les convoquer tous, tant d'un parti que de l'autre, pour voir s'il y avait moyen de les réunir à l'exemple de leurs voisins. Nous ne leur fîmes que quelques instructions pendant l'espace de trois ou quatre jours, avec quelques autres exercices de Mission, et il plut à Dieu de leur toucher le cœur de telle manière, qu'ils [293] s'embrassèrent tous en présence du Saint-Sacrement et d'une grande foule de monde accourue des pays circonvoisins ; ils se pardonnèrent réciproquement et jurèrent sur les saints Évangiles une paix perpétuelle, pour gage de laquelle ils s'invitèrent mutuellement à dîner avec autant de cordialité que l'eussent fait de bons frères entre eux. Son Altesse Royale a eu la bonté de leur faire la même grâce qu'à ceux de Bra et chacun d'eux peut maintenant revenir habiter sa maison abandonnée et cultiver ses terres. n Le pardon s'étendit

non seulement à ceux qui avaient pris la fuite, mais encore à un d'entre eux qui était en prison et déjà condamné à mort ; il fut délivré et renvoyé chez lui, grâce aux prières de M. Martin qui avait représenté à la princesse qu'il fallait ajouter cette grâce aux autres pour rendre la paix parfaite. Non seulement ce grand missionnaire eut le don de réconcilier par la vertu de ses prédications les inimitiés invétérées, mais il arriva plusieurs fois que sa seule présence arrêta des furieux qui, les armes à la main, se précipitaient l'un sur l'autre pour se donner la mort. On le pria un jour de se rendre à un endroit pour accommoder un différend qui s'y était élevé entre le seigneur et ses sujets. C'était un jour de fête ; tout à coup il se rassemble sur la place tout un peuple en rumeur, chacun tenait les armes en main et criait : A mort ! à mort ! Un missionnaire clerc qui était à l'église pour faire le catéchisme accourut aussitôt, se mit entre les deux partis et les arrêta jusqu'à l'arrivée de M. Martin. Dès que celui-ci parut, il sut si bien les apaiser, que non seulement il empêcha le mal, mais qu'il les réconcilia parfaitement, et tous ensemble entrèrent à l'église pour assister à vêpres et au catéchisme. Dans un autre endroit, on devait faire une procession solennelle le jour de la fête de la Conception de la sainte Vierge ; plusieurs paroisses s'y réunissaient ; lorsqu'elles furent arrivées, il s'éleva une dispute pour la préséance, et les choses allèrent si loin que ceux qui avaient des armes [294] les dégainèrent et que ceux qui n'en avaient point coururent en chercher ; bientôt tous les fusils furent couchés en joue et l'on craignait un terrible carnage. Les missionnaires étaient alors à l'église et M. Martin se préparait à monter en chaire ; on vint l'avertir de ce qui se passait ; il se présenta, et avec quelques mots il les calma, les disposa à suivre la procession tranquillement et tous assistèrent au sermon paisiblement et dévotement.

Le fait suivant fut l'effet non seulement de son zèle pour accommoder les différends, mais encore de sa grande humilité et de sa prudence admirable. Dans un endroit, on se préparait à faire la procession du Saint-Sacrement lorsqu'il s'éleva une dispute entre les principaux du lieu pour savoir qui porterait le dais ; toutes les raisons que put leur alléguer M. Martin ne parvinrent pas à les mettre d'accord. Déjà le Saint-Sacrement était exposé, les vêpres se chantaient et l'on était sur le point de partir pour la procession, et les rivaux ne voulaient céder en rien de leurs prétentions ; alors M. Martin, inspiré de Dieu, prit des mains du clerc la croix qui devait marcher en tête de la procession et, portant ainsi le crucifix, il invita tout le monde à suivre son exemple. A cette vue, chacun resta stupéfait et les rivaux étonnés commencèrent, à l'exemple de M. Martin, à se céder mutuellement la place d'honneur et la procession se fit avec une tranquillité et une dévotion admirables.

VI

Il vient à Paris comme député à la première Assemblée générale de la Congrégation. - Il revient en Piémont, où il a opéré des conversions extraordinaires.

Saint Vincent étant mort le 27 septembre 1660, on fit à Gênes l'assemblée provinciale pour nommer les deux [295] députés qui devaient accompagner le visiteur¹²² de la province d'Italie à l'assemblée générale qui devait se tenir à Paris pour nommer un successeur à saint Vincent. M. Martin, en qualité de supérieur de la maison de Turin, se rendit donc à Gênes pour l'assemblée provinciale et là, parmi tant de sujets du plus haut mérite, il fut nommé le premier pour aller à Paris à l'assemblée générale¹²³. Les trois missionnaires se mirent en route dans le mois de décembre et en traversant les montagnes de la Savoie, ils furent en danger évident d'être ensevelis sous la neige. Au milieu des tourbillons de vent et des tourmentes du mont Cenis, les voiturins et paysans du pays, quoique accoutumés à ces dangers, en étaient effrayés eux-mêmes ; mais M. Martin, plein de confiance en Dieu pour le service duquel il avait entrepris ce voyage, marchait content et joyeux et dans ce long et pénible trajet il n'omit jamais une seule de ses dévotions habituelles ; bien plus, il en

¹²² Le visiteur de la province d'Italie était M. Edme Jolly, supérieur de la maison de Rome; le second député était M. Antoine Drago, de la maison de Turin.

¹²³ L'assemblée générale, commencée le 15 janvier 1661, se termina le 20 du même mois après quatre sessions. Elle était composée de dix-neuf membres.

ajoutait de surérogation. Il avait coutume dans les voyages qu'il faisait souvent, soit pour aller en mission, soit pour le service de la Congrégation, de dire toujours l'office divin et la sainte messe autant que possible ; il n'omettait non plus jamais les examens de conscience, le chapelet ni d'autres prières vocales ; il passait le reste du jour à de pieuses considérations en conversant avec Dieu, ou à de suaves entretiens qui édifiaient ses confrères.

Il arriva à Paris la veille de Noël 1660, et édifia par ses bons exemples cette grande maison de Saint-Lazare où l'observance était dans sa plus grande ferveur. Celui qui fut nommé pour remplacer saint Vincent et qui lui succéda [296] non seulement dans sa charge, mais encore dans son zèle et sa piété, fut M. René Alméras. Celui-ci, connaissant les talents de M. Martin et surtout son habileté pour la prédication, le fit prêcher plusieurs fois en présence de tous les missionnaires de cette maison et de ceux qui étaient venus des autres provinces, afin qu'ils pussent apprendre de ce grand maître à prêcher la parole de Dieu d'une manière vraiment apostolique. Tous l'écoutèrent avec le plus grand intérêt et avouèrent qu'il était un type sur lequel tous les autres devaient se former. A ce propos, nous citerons ici une parole que saint Vincent avait dite à un clerc qu'il envoyait à Turin, où il devait avoir M. Martin pour supérieur : "Je vous envoie dans un endroit où vous trouverez un grand missionnaire qui est le meilleur prédicateur de la Mission." Paroles qui font connaître les nombreuses qualités de M. Martin, vu qu'elles sortaient de la bouche d'un homme si prudent et si réservé dans ses jugements et ses appréciations.

Quand les affaires de la Congrégation pour lesquelles il était venu à Paris furent terminées, M. Martin s'en retourna aussitôt en Piémont sans se laisser retenir ni par l'amour de son pays ou de ses parents, ni par les autres attraits qui s'offraient à lui à Paris et à Saint-Lazare, surtout sous le rapport spirituel.

Dans le Piémont il recommença ses missions, où il fit des choses admirables ; nous raconterons quelques conversions de pécheurs qui tiennent de l'extraordinaire ; nous les réunissons ici, quoiqu'elles ne soient pas toutes arrivées après son retour de Paris, mais soit avant, soit après.

Une femme qui s'était abandonnée à une vie mauvaise au grand scandale de tout le pays alla, un an après avoir pris part à une mission de M. Martin, s'enfermer dans un cloître à Turin ; elle avouait que c'étaient les sermons de M. Martin qui l'avaient retirée de l'abîme où elle se précipitait. [297]

Un lieutenant de cavalerie allait souvent entendre les sermons de la mission qui se donnait à la cathédrale ; quoiqu'il fût touché de Dieu et pressé de faire sa confession, il n'osait pas le faire surtout à des confessionnaux publics, à cause de la grande foule de témoins, car il redoutait qu'on sût qu'il s'était converti. Un jour qu'il rencontra dans la rue M. Martin, il lui dit qu'il lui parlerait volontiers en secret s'il pouvait lui accorder un moment. M. Martin répondit qu'il était prêt, le conduisit dans un endroit convenable à cet effet, le confessa et remédia à quelque scandale qu'il avait donné. Celui-ci fut si satisfait que, non content de s'être confessé, il amena bon nombre de ses camarades à M. Martin ; et comme plusieurs disaient qu'il y avait quatre, six et neuf ans qu'ils ne s'étaient pas confessés : "La belle affaire, répondit le lieutenant, il y avait plus de seize ans que je ne m'étais approché des Sacraments !"

Les chefs de cette inimitié entre les habitants de Bra dont nous avons parlé plus haut étaient deux ecclésiastiques ; l'un, prêtre, qui était sorti d'un des ordres les plus austères de l'Église pour venger la mort de son frère, bien qu'il eût d'autres prétextes ; et l'autre, diacre, qui s'était exercé si longtemps au métier des armes qu'il ne savait presque pas autre chose, bien qu'il fût d'une naissance assez noble. Le premier assistait aux sermons et exhortations de M. Martin, mais avec le ferme propos de n'en pas profiter. Un jour, M. Martin le prit par la main, et aussitôt il se sentit le cœur si touché qu'il se rendit et fit sa confession générale, promettant de vivre désormais en bon prêtre. Le diacre, non seulement fit sa confession générale, mais encore s'adressa à un prêtre pour qu'il lui apprît à réciter le Bréviaire ; et ayant acheté cette année-là qui fut abondante une grande quantité de grain, il le vendit l'année suivante, où il fut très cher au même prix qu'il lui avait coûté, sans vouloir faire du profit ce qu'il aurait pu faire en vendant son blé [298] au prix courant. Mais ces conversions de grands pécheurs étaient chose si ordinaire dans les missions de M. Martin, que ce qu'il importe de constater ici, c'est que le bien opéré par lui n'était pas passager, mais durable.

Pendant qu'il faisait la mission dans un endroit, il vint beaucoup de gens de pays éloigné d'une lieu de là, où il avait prêché la mission quatre ans auparavant. Un jour, en récréation, il dit à un missionnaire : "Comment avez-vous donc fait ce matin pour confesser à vous seul plus de monde que tous les autres ensemble, quoiqu'ils aient eu tous beaucoup à faire ? - J'en aurais confessé bien davantage, répondit celui-ci s'il s'en était présenté. Tous ceux que j'ai entendus sont des gens de tel endroit, qui ont fait leur confession générale à la mission que vous avez prêchée dans leur pays ; j'ai eu beau les interroger, ils n'avaient presque point de fautes à dire." C'est à son zèle en grande partie que l'on doit attribuer l'abolition d'un grand abus qui régnait universellement dans le Piémont ; il consistait en ce que les nouveaux mariés, aussitôt après la cérémonie du mariage, retiraient leur consentement mutuel et rompaient leur alliance, de peur, disaient-ils, de se lier ; et il gavait des prêtres si ignorant, qu'ils laissaient faire cela, moyennant quelque présent. M. Martin établit l'usage de faire à la fin de chaque mission et en présence du Saint-Sacrement une protestation d'abolir cet abus, et en outre, dans ses sermons et catéchismes, il saisissait toutes les occasions de combattre ce péché, d'en montrer la gravité et des faire ressortir les maux qui en provenaient ; et il finit par ce moyen de l'extirper presque entièrement. Le Piémont doit aussi reconnaître que c'est au zèle de cet homme si apostolique qu'il est redevable de la paix et de la concorde dont il a joui pendant tant d'années ; car M. Martin, en arrivant dans ce pays, l'avait trouvé désolé non seulement par les guerres que les princes du sang se faisaient entre eux, mais encore et peut-être bien davantage par les guerres intestines que les habitants [299] des villes exerçaient les uns contre les autres, soit par suite du mauvais exemple des princes, soit aussi parce qu'ils étaient élevés pour ainsi dire au milieu des armes, enclins à la colère et à la vengeance, et craignaient peu la justice des princes. Car ceux-ci, occupés à venger leur cause, ne s'inquiétaient pas de celles des particuliers ; bien plus, ils se plaisaient à les voir par là s'exercer à devenir bons soldats. De là et pour d'autres raisons encore le Piémont était tout rempli d'inimitiés et inondé de bandits ; on n'entendait parler que de meurtres et d'assassinats ; mais, par la grâce de Dieu et le zèle de M. Martin, secondé encore par le bon gouvernement de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, dans toutes les missions que l'on a faites depuis bon nombre d'années, on n'a rencontré que très peu d'homicides ; les accommodements faits dans le temps, des missions étaient si durables qu'il n'y avait ni ruptures de paix, ni nouvelles dissensions. On voit par là quelle était la prudence de M. Martin à établir le bien et à enlever toutes les occasions de nouvelles divisions. Aussi avait-il un grand crédit à la cour de Savoie ; il n'y avait pas de grâce qu'il demandât pour le bien des âmes qui lui fût refusée. Un jour il demanda grâce à Madame Royale pour trois fameux bandits, parce que c'était nécessaire pour compléter un arrangement. Madame Royale l'envoya au grand Chancelier ; celui-ci lui dit : "M. Martin, croyez-vous que je puisse le faire en conscience, et que ces gens inconstants tiendront à leurs engagements ?" Sur la parole de M. Martin, la grâce fut accordée, et l'on n'a pas su que depuis ces gens aient commis le moindre délit. Le Sénat de Turin lui-même pardonnait facilement à ces bandits quand ils apportaient une attestation qu'ils s'étaient reconnus pendant le temps de la mission, et cela à cause de la grande estime que les sénateurs avaient pour M. Martin.

Il faut dire aussi que ces conversions de bandits et d'autres gens semblables ne lui coûtaient pas peu ; outre les [300] prières, les larmes, les mortifications qu'il offrait à Dieu et que Dieu seul connaît, il se préparait très sérieusement à ses instructions. Bien qu'il eût une grande facilité pour la chaire et sût parfaitement ce qu'il avait à dire, vu qu'il prêchait souvent sur les mêmes matières ; il ne montait jamais en chaire néanmoins sans une préparation spéciale, qui consistait à se tenir à genoux pendant quelque temps dans sa chambre ou dans quelque endroit retiré, en parcourant quelque cahier où il avait écrit ses notes et les points principaux de son instruction. Les industries dont il se servait avec les pécheurs étaient surtout admirables ; il courait après eux comme un chasseur poursuit sa proie, il les embrassait, les pressait sur son sein ; d'autres fois il se jetait à leurs pieds avec le crucifix qu'il avait coutume de porter sur la poitrine. Rebuté, il ne perdait pas courage mais revenait à la charge et faisait tant d'instances, qu'à la fin ils se rendaient.

Dieu ne manqua pas non plus de punir par des châtiments terribles ceux qui résistaient opiniâtement aux exhortations de son serviteur. Dans une ville où il travaillait à un accommodement dans lequel entraient aussi l'intérêt de l'Église, un gentilhomme qui pouvait et devait

l'aider s'y opposa au contraire très fortement et empêcha sa réussite. M. Martin fit tout son possible pour l'amener à entendre raison, mais ce fut en vain, et il demeura obstiné. A la fin, M. Martin lui dit qu'il avait grandement à craindre des châtimens de Dieu. Sa prédiction ne tarda pas à se réaliser. Quatre jours après, cet homme se coucha le soir en parfaite santé, et le lendemain matin sa femme, en s'éveillant, ne trouva plus à côté d'elle qu'un cadavre ; toute la ville reconnut là le châtiment prédit par M. Martin. [301]

VII

Il va à Rome comme supérieur, et de là à Paris.

Il y avait déjà dix ans que M. Martin travaillait avec tant de succès à procurer la gloire de Dieu dans le Piémont, quand le Supérieur général, M. Alméras, le nomma supérieur de la maison de Rome, la plus considérable alors qu'eût la compagnie, après celle de Saint-Lazare de Paris, où réside le Supérieur général. Jusqu'alors le supérieur de Rome était M. Jolly, qui fut rappelé à Paris par M. Alméras pour être son assistant et en même temps l'assistant de la maison. On prévoyait bien dès lors qu'il serait aussi un jour son successeur dans la charge de Supérieur général, comme il est arrivé en effet. M. Martin fut donc envoyé à Rome en remplacement de M. Jolly ; il arriva dans cette ville au mois d'octobre 1665 et y demeura jusqu'à la fin de 1670 en travaillant toujours aux missions, comme il avait fait dans le Piémont. On ne saurait croire tout le bien qu'il a fait à cette maison pendant ces cinq années, tant pour le temporel, car elle grandit de toutes manières, en ressources, en nombre de sujets et en biens fonds, que pour le spirituel, car son exemple y augmenta la ferveur et la fidélité aux règles, et son gouvernement la maintint dans un si bel état que toute la ville de Rome l'admirait comme un sanctuaire de la perfection. Il est impossible de dire tout le bien qu'il fit au clergé ; surtout aux ecclésiastiques qui ont passé une année ou deux dans le convict de cette maison et à ceux qui assistaient chaque semaine aux conférences spirituelles sur tous les points concernant l'esprit ecclésiastique ; il donnait lui-même ces conférences, et l'on distinguait dans toute la ville les ecclésiastiques qui y assistaient par leur piété et leur modestie exemplaires. Il y en eut un grand nombre parmi eux qui furent choisis pour être élevés aux [302]

Prélatures et à l'Épiscopat, et qui firent beaucoup de bien dans leurs Églises en introduisant des conférences ecclésiastiques sur le modèle de la Mission de Rome.

Pendant que M. Martin était Supérieur de cette maison de Rome, on convoqua à Gênes, en 1668, l'Assemblée provinciale pour nommer les deux députés¹²⁴, qui devait se rendre à Paris à l'Assemblée générale. Comme M. Edme Jolly, qui était visiteur de la Province d'Italie, se trouvait alors à Paris pour d'autres emplois, ainsi qu'il a été dit plus haut, il nomma M. Martin, vice-visiteur pour présider à sa place l'Assemblée provinciale ; il y fut nommé pour la seconde fois député de la province d'Italie pour se rendre à Paris. On devait dans cette Assemblée générale traiter d'affaires très importantes pour le bien de la Congrégation toute entière. M. Martin y fut encore l'objet de la commune admiration, à cause de sa prudence et de ses bons exemples ; et dans cette occasion comme dans la précédente, le Supérieur général le fit prêcher en public pour l'édification et l'instruction de tous les missionnaires. L'Assemblée générale terminée, il revint à Rome reprendre le gouvernement de sa maison jusqu'à l'arrivée de M. René Simon, qui vint avec le titre de Supérieur de Rome et de Visiteur d'Italie. Il lui céda très volontiers sa place et demeura sous son obéissance, en s'employant aux missions et aux autres occupations auxquelles on l'appliquait.

Il est supérieur dans plusieurs maisons d'Italie.

M. Martin ne put jouir longtemps de la tranquillité et du repos dont il jouissait dans sa qualité d'inférieur ; car sa [303] manière de conduire était trop agréable et trop utile pour qu'on ne le chargeât pas de quelque supériorité. Il fut donc vers la fin de 1670 envoyé comme Supérieur à Gênes. Il y arriva la veille de Noël et y fut reçu avec une grande joie, non seulement par les Missionnaires, mais encore par les principaux personnages de la ville, qui se rappelaient tout le bien

¹²⁴ Le second député fut M. Jacques Pesnelle, supérieur de la maison de Turin.

qu'il y avait fait autrefois. Il resta à Gênes près de trois ans, et s'occupa avec sa ferveur et son zèle ordinaires à donner des missions et des retraites, tant aux ecclésiastiques qu'aux séculiers qui se réunissent dans cette maison.

En 1674, vers la fin de mars, c'est-à-dire après les fêtes de Pâques, il partit de Gênes pour aller prendre le poste de Supérieur à la maison de Turin, où il était envoyé, et en s'y rendant il passa par Reggio de Lombardie, où il y avait quelque espoir de fondation d'une maison de la Congrégation, afin de voir les dispositions qui se faisaient à cet effet ; cette maison fut érigée par la suite. Arrivé à Turin, il reprit sa chère occupation des missions, et quand il passait dans quelque endroit du Piémont où il avait fait la mission longtemps auparavant et où les gens le croyaient mort, à peine apprenait-on son arrivée que tous les habitants accouraient pour le voir et ne se possédaient plus de joie. C'est ce qui arriva surtout à Carmagnola, lorsqu'il se rendait de Vigone pour donner une seconde mission à Bra. Non seulement les gens du peuple, mais les principaux de la commune vinrent en corps pour lui faire visite et lui envoyèrent à dîner. Nous n'omettons pas ici un fait curieux qui lui arriva, il est vrai, à une autre époque, mais qui trouve ici sa place. Un jour qu'il passait dans une ville du Piémont, il se rendit à l'église, selon son usage, pour y saluer le Saint-Sacrement. Il vit qu'on chantait un service funèbre très solennel. Il demanda à un des assistants pour qui on chantait cette messe et qui était mort ? Celui-ci répondit que c'était pour le Père Don Martini, c'est ainsi qu'on l'appelait en Piémont, qui était mort depuis peu. Si [304] le peuple de cette ville avait montré un tel empressement à faire célébrer un service pour lui à la première nouvelle de sa mort, on peut se figurer quel fut l'enthousiasme de sa joie quand il apprit que non seulement il vivait, mais encore qu'il était présent.

Au milieu de ces démonstrations de joie avec lesquelles on le recevait, il rencontra pourtant quelquefois des gens qui l'accueillirent d'assez mauvaise grâce sur leurs terres, mais qui furent ensuite châtiés par Dieu. Mgr Hyacinte Trucchi demanda la mission pour la ville d'Ivrée dont il était évêque, et obtint à cet effet le placet apostolique et la permission spéciale du Supérieur général de la Congrégation. M. Martin s'y rendit avec d'autres missionnaires ; mais les principaux de la ville les reçurent fort mal, soit qu'ils fussent mécontents de ce que l'évêque ne leur eût pas parlé de son projet avant de faire venir les missionnaires, soit que les missions ne leur parussent convenables que pour les villages et non pour les villes, ils se montrèrent très peu assidus aux exercices de la mission, bien différents en cela de ce qui se pratiquait dans les autres villes du Piémont, et de ce que faisait les pauvres gens de cette ville même. La mission néanmoins se continua, et les villages circonvoisins y accoururent avec un tel empressement que la cathédrale ne pouvant plus contenir le monde, il fallut dresser une estrade sur une grande place qui est entre le palais épiscopal et le château pour y faire les dernières cérémonies de la communion et de la bénédiction. Au dernier sermon sur la persévérance, M. Martin dit aux habitants que les missionnaires n'étaient pas venus pour prendre leurs biens, et qu'ils ne voulaient même pas emporter la poussière de leur ville. Ces paroles furent remarquées et on les prit pour une prédiction qui, en effet, se réalisa. Pendant qu'il prêchait encore, le ciel s'obscurcit, et il survint à l'improviste une pluie qui l'obligea à terminer le sermon en quelques mots, de sorte qu'il ne put donner la [305] bénédiction que rapidement et sans les cérémonies ni les paroles ordinaires. Le lendemain M. Martin sortit à pied, pour aller visiter la Madone miraculeuse d'Oropa. Ailleurs, quand il sortait d'une ville, il était toujours accompagné d'une foule nombreuse et des principaux du lieu ; son humilité avait beau prier et s'ingénier pour éviter ces démonstrations, pour y échapper, il était souvent obligé de partir de nuit, et encore souvent on gardait les portes de la maison pour l'empêcher de partir sans une bonne escorte de nobles et surtout, ce qui était le plus important, sans l'accompagnement des larmes de tout un peuple qui pleurait son départ comme on eût pleuré la mort d'un père. Là il n'en fut pas de même, et M. Martin sortit accompagné seulement d'un bon prêtre, qui dans les autres missions avait aidé les missionnaires à confesser. Quand il sortit de la ville il commença à pleuvoir ; la pluie augmenta, le ciel devint noir, le tonnerre gronda et l'air fut sillonné d'éclairs, ce qui l'obligea à s'arrêter sous un arbre. Pendant qu'il était là, la foudre tomba sur la tour du château d'Ivrée, où il y avait deux cents barils de poudre¹²⁵, et la lança dans les nues ; les débris, en retombant, écrasèrent tout un

¹²⁵ L'expression *polvere* en Italie signifie à la fois poussière et poudre.

quartier et occasionnèrent la mort d'un grand nombre d'habitants ; il n'y eut pas une maison dans la ville qui ne fût endommagée, soit par la chute des pierres, soit par le feu, soit enfin par la commotion qui fut semblable à un tremblement de terre.

A peine était-il resté trois ans supérieur à Turin, qu'il fut de nouveau envoyé à Rome pour y être Supérieur en remplacement de M. René Simon, rappelé en France. Il arriva à Rome le 17 avril 1677 ; ce fut pendant cette seconde supériorité qu'il advint à cette maison l'héritage considérable de M. Joseph Palamolla, sans le moindre procès [306] ni la moindre difficulté. Elle trouva là un secours fort opportun, car elle était déjà endettée à raison des grandes dépenses qu'elle faisait pour entretenir un grand nombre de missionnaires, ainsi que beaucoup d'externes qui venaient y faire la retraite. Il y a sujet de croire que le motif qui porta ce bon seigneur à laisser son héritage à la maison de Rome fut la bonne odeur des vertus de M. Martin, comme nous le verrons clairement, quand nous parlerons de son désintéressement et de sa pauvreté, et comme il appert encore par les expressions mêmes du testament de M. Palamolla, dans lequel il fait les plus grands éloges de M. Martin en l'appelant un religieux vraiment apostolique.

IX

Il va fonder la maison de Pérouse et revient à Rome.

Il paraît que ce grand missionnaire avait été choisi par Dieu pour être comme la pierre angulaire de cette mission, non seulement en un endroit, mais dans un grand nombre ; et en réalité on ne pouvait trouver personne plus propre à introduire dans une maison naissante la régularité la plus exacte et l'esprit primitif de l'Institut de la Mission, que M. Martin qui paraissait un vrai portrait de saint Vincent, le premier fondateur de cette même Compagnie. En 1680, M. Thomas Cerini, après de nombreuses instances, vit enfin ses offres acceptées pour la fondation d'une maison de la Mission dans la ville de Pérouse. M. Edmond Jolly, alors Supérieur général, envoya M. Martin pour en être la pierre fondamentale et le premier supérieur. Si dans les autres fondations ce missionnaire avait enduré bien des privations, il en eut bien d'autres à souffrir ici à raison du manque des choses nécessaires et de plusieurs autres difficultés. M. Cerini estimait beaucoup, il est vrai, M. Martin et était très affectionné à ses œuvres, par la suite même il [307] pourvut assez bien cette maison et lui laissa tout son héritage ; néanmoins, dans les commencements, il se montra très difficile à donner même ce qu'il avait promis, à lui fournir une habitation convenable, et l'on avait grand peine à obtenir la rente annuelle assignée pour la fondation. M. Martin eut donc beaucoup à souffrir, soit à cause de l'incommodité de la maison qui était située hors de la ville, exposée au vent du nord et extrêmement froide, soit à cause de la privation de bien des choses nécessaires. Sa grande charité et son cœur naturellement libéral auraient voulu procurer, non seulement le nécessaire, mais même la commodité de ses confrères, et se voyant dans cet état d'indigence, il s'en affligeait amèrement et exposait sa douleur dans les lettres qu'il écrivait alors aux supérieurs. Néanmoins il ne se plaignait pas de ce qu'il souffrait lui-même et n'en parlait même pas. Le grand froid lui occasionna la goutte aux mains, il en souffrit beaucoup pendant le temps qu'il resta à Pérouse ; ses douleurs étaient excessives, et les nerfs de ses doigts se contractèrent. Un des supérieurs l'ayant appris, non de lui-même, mais d'un autre, et voyant que dans ses lettres il ne parlait que des souffrances des autres et pas des siennes, s'en plaignit doucement à lui en lui représentant qu'il savait bien que la conservation de sa personne était à cœur à toute la Congrégation, et qu'il devait avoir un peu plus de soin de lui-même. C'est pourquoi les supérieurs jugèrent à propos de le retirer au plus tôt de Pérouse et de le renvoyer une troisième fois comme Supérieur à Rome, à la place de M. Jacques Caretti qui, après avoir succédé à M. Martin dans son office, avait promptement achevé sa carrière et, après une année et demie de supériorité, était passé à l'autre vie, le 25 septembre 1681, à l'âge de trente-quatre ans, et déjà tout enrichi de mérites. Ce fut là le dernier voyage que M. Martin fit en ce monde ; cette fois il demeura à Rome jusqu'au terme de sa vie, et, dans cette dernière [308] époque, il se hâta bien plus encore d'avancer dans la voie de la vertu par les actes les plus excellents, montrant bien que sa tendance vers la perfection n'était pas violente mais naturelle.

X

Ses occupations dans le temps qu'il demeure à Rome.

La maison de la mission à Rome avait été très bien définie par un personnage qui l'avait appelée l'Hôtel de la Poste, voulant désigner par là le flux et le reflux de tant d'affaires qui, comme nous l'avons dit plus haut, viennent accabler le Supérieur de cette maison, sans parler des missions qui se font continuellement, pendant huit mois de l'année, par deux bandes de missionnaires, les ordinations toujours très nombreuses, qui aux Quatre temps, au samedi de la Passion et au samedi saint montent toujours au chiffre de quarante ou soixante ordinands qui viennent tous à la mission pour y faire une retraite de dix jours. Outre ces ordinations générales, il y en a encore une tous les mois *extra tempora*, d'une vingtaine et plus d'ordinands. Parmi eux il se trouve quelquefois des prélats qui, par obligation ou par dévotion, viennent faire la retraite dans la maison de la mission. A peine les ordinands ont-ils quitté la maison qu'elle se remplit de nouveau de gens de toute classe et de toute condition qui viennent y faire quelques jours de retraite. Tous les mardis il y a une conférence spirituelle pour un grand nombre d'ecclésiastiques, qui s'y réunissent et forment comme une Congrégation de prêtres séculiers qui mènent dans le monde une vie très exemplaire. Chaque jour de la semaine, après le dîner, on enseigne les cérémonies de la messe aux prêtres étrangers qui ne peuvent pas la célébrer dans Rome, à moins d'avoir été approuvés pour les cérémonies par les missionnaires.

Non content du poids que lui imposait la conduite d'une [309] nombreuse famille de cinquante missionnaires et plus, et de quatorze ou seize convicteurs ; non content de la multitude de lettres qu'un supérieur de Rome doit écrire dans toutes les parties du monde où la mission est établie, parce que chaque maison a souvent besoin de recourir à Rome, et en beaucoup d'autres endroits d'où l'on écrit tous les jours, et où il faut envoyer des réponses, occupation qui suffirait à elle seule au travail d'un secrétaire, M. Martin répondait néanmoins à toutes les lettres avec une grande ponctualité ; non content du temps qu'il lui fallait employer à recevoir les visites d'externes de toutes sortes qui accourent chaque jour à la mission, les uns pour une affaire, les autres pour une autre, et qu'il recevait toujours avec un visage serein, avec une charité et une civilité incomparables, laissant chacun satisfait et consolé ; non content des nombreuses visites qu'il était aussi obligé de faire lui-même pour des affaires urgentes et qu'il évitait autant que possible, ne sortant que par pure nécessité ; non content, disons-nous, de tant d'occupations ordinaires et extraordinaires, il assistait encore lui-même chaque semaine à la conférence des ecclésiastiques et la terminait par un discours plein d'érudition, et prononcé avec tant de ferveur que ces Messieurs en restaient tout édifiés et pénétrés de componction. Ensuite, dans les ordinations, il prenait toujours sa part de travail, tantôt en faisant les discours, tantôt en prenant la conduite totale de la retraite. Pendant les retraites des exercitans, il en avait toujours deux ou trois à diriger, et il passait des semaines entières sans prendre de récréation, afin de pouvoir passer quelque temps en pieuses conversations avec les exercitans, et même si dans le nombre des ordinands il y avait quelque prélat ou quelque personnage de distinction qui n'allait pas en récréation avec les autres, c'était M. Martin qui se privait lui-même de sa récréation pour lui tenir compagnie. Il ne manquait pas de temps en temps de faire sa semaine [310] pour apprendre les cérémonies aux prêtres externes ; sa dévotion pour le saint sacrifice de la messe le portait aussi, après avoir dit sa messe, à en servir une autre. Avec tant d'occupations il continua encore, pendant plusieurs années, à faire tous les jours de fête une classe d'écriture sainte, expliquant les Psaumes de David pendant trois quarts d'heure aux étudiants de la maison. Comme cet emploi avait beaucoup d'attrait pour lui, il prenait souvent occasion de la fatigue des professeurs de théologie pour les remplacer dans ce cours d'écriture sainte, et il le faisait avec tant d'application et une si grande abondance d'érudition, qu'il captivait l'attention des auditeurs et leur en donnait un goût admirable.

Du vivant de Saint Vincent, il avait été question d'une fondation en Espagne, et ce saint fondateur de la Congrégation avait jeté les yeux pour cette entreprise sur M. Martin, à cause de la grande importance qu'il y voyait pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. En conséquence,

il avait recommandé à M. Martin d'apprendre la langue espagnole. Bien que cette langue ne lui servît pas pour le projet en question, puisque la fondation n'eût pas lieu, néanmoins elle servit d'une autre manière au zèle de M. Martin pour assister les nombreux ecclésiastiques de cette nation qui venaient à la maison de la mission de Rome pour y faire la retraite ; il leur servait ainsi de guide et de confesseur. Ce qui était le plus admirable était de voir M. Martin, au milieu de tant d'occupations, avec un visage toujours serein et toujours tranquille ; on le voyait toujours avec la même affabilité accueillir tout le monde, répondre à chacun et agir comme s'il n'eut eu rien autre chose à faire, avec une tranquillité d'esprit imperturbable, et, au milieu de tant d'occupations, il ne manquait presque jamais aux exercices de règle ; le plus souvent il était le premier à l'oraison, à l'office divin, aux examens et aux autres exercices de la Communauté. [311]

XI

Ses infirmités.

Quoique M. Martin, dans sa jeunesse, eût souffert de l'estomac, ainsi que nous l'avons vu au premier chapitre, et qu'il fût d'un tempérament assez délicat, néanmoins dans la Congrégation il jouït toujours d'une santé assez bonne. La première fois qu'il fut en Piémont, il fut attaqué d'une fièvre quarte qui dura plus d'une année, mais qui ne l'empêchait pas de se livrer à ses exercices ordinaires de piété et de règle ; elle ne l'empêchait pas davantage d'aller en mission, et même on pourrait croire que ce travail lui fût salutaire, car sa santé ne fit que s'améliorer par l'exercice. D'autres fois il eut quelques atteintes de goutte aux pieds, dont les douleurs cependant ne furent pas très aiguës, ni de longue durée. Il eut autrement à souffrir de la goutte aux mains, qui se fit sentir pendant qu'il était à Pérouse et qui dura encore pendant quelques mois après son retour à Rome. Néanmoins, comme le mal s'était déjà enraciné et était passé d'un côté du corps dans l'autre, un hiver qu'il fit très froid à Rome, il souffrit tellement de la goutte, qu'il en perdit presque l'ouïe et souffrit des douleurs très vives. Le grand Pape Innocent XI¹²⁶ ayant appris, on ne sait comment, ce mal de M. Martin, lui envoya deux fois son médecin pour savoir comment il allait et s'il avait besoin de quelque chose. M. Martin remercia Sa Sainteté de l'attachement et de l'estime qu'elle lui témoignait, mais il n'en continua pas moins à suivre la vie commune et à se lever le matin à l'heure ordinaire, excepté une ou deux fois que son assistant lui en fit une affaire de conscience et l'importuna tellement qu'il le fit changer de chambre pour en prendre une plus chaude, et le fit rester au lit le matin une heure de plus que les autres. Mais cela ne dura que quelques [312] jours ; aussitôt qu'il se sentit mieux il reprit son train ordinaire et le régime de la maison. Il montra encore dans cette occasion qu'elle était son humilité, car il ne voulut pas se faire traiter par le médecin du Pape, qui était le plus estimé de Rome pour le traitement de la goutte, et que Sa Sainteté même lui avait envoyé ; mais il se contenta des soins du médecin de la maison, ne voulant pas de singularité, même pour une chose si nécessaire à sa santé. Dans ses dernières années il souffrit davantage de la goutte aux pieds et aux mains, et chaque année elle le retenait plusieurs mois dans son lit et lui causait de violentes douleurs qu'il supportait avec une grande patience sans donner le moindre signe extérieur de ce qu'il ressentait intérieurement, à l'exception d'un petit serrement de dents, ou de quelque petite exclamation gracieuse qui servait moins à le soulager qu'à égayer ceux qui le servaient, car il ne cherchait à son mal d'autre soulagement que celui d'une bonne lecture spirituelle.

Environ deux ans avant sa mort, il fut atteint d'un resserrement de poitrine et d'une grande inflammation dans la gorge occasionnée, comme on croit, par la chaleur intérieure de l'amour de Dieu et par la mortification dans le boire ; car, étant d'un tempérament très bilieux et très ardent, il souffrait ordinairement de la soif, mais sa mortification ne lui permettait pas de boire hors des repas ordinaires, et là même encore il se modérait beaucoup ; d'où il résulta une inflammation continuelle de poitrine, accompagnée de plaies dans la gorge, ce qui faisait qu'il ne pouvait expectorer qu'avec beaucoup de peine, très rarement et très peu. De là encore résulta pour lui une grande difficulté de

¹²⁶ Innocenzo XI, (Benedetto Odescalchi, 1676 – 1689) (nota del traduttore)

parler, de sorte qu'il ne se faisait presque plus entendre ; il prit occasion de cela pour céder à un autre la conférence des ecclésiastiques ; il se retira aussi de toute relation avec les externes, prétextant qu'il ne savait plus dire deux mots de suite. Il profita de ces infirmités pour [313] s'appliquer davantage, selon son désir, à l'oraison et au recueillement, sachant bien que moins il parlait aux hommes, plus il pourrait s'entretenir avec Dieu. Il profita encore de cette difficulté de parler pour renouveler ses instances auprès du Supérieur général pour être déchargé de l'emploi de supérieur. Il fut enfin exaucé, à sa grande satisfaction, comme nous le verrons en parlant de son humilité. Mais sa joie fut de courte durée, comme nous le dirons encore, car son successeur, M. Pancrace Gini, étant mort au bout de trois mois, en qualité d'assistant et de plus ancien de la maison, il fut obligé d'en reprendre la conduite jusqu'à ce que l'on eût nommé un autre supérieur, c'est-à-dire pendant plusieurs mois. Cette fois, M. Martin déposa la charge avec une joie sans égale et demeura jusqu'à la mort comme le dernier de tous, soumis à la règle et fidèle à l'ordre commun. Il était réellement bien admirable et bien édifiant de voir ce bon vieillard de soixante-dix ans, qui, souffrant encore des restes de sa goutte et d'une tumeur aux genoux, se trouver toujours à l'oraison, aux examens, aux conférences et à tous les autres exercices, et ne vouloir jamais omettre aucune des genuflexions lorsqu'il fallait en faire ; et quelquefois, lorsqu'il voulait baiser les pieds aux autres, il se prosternait d'abord à terre et la baisait, puis, avec une grande humilité, il s'avançait vers eux, mais souvent il lui arrivait de tomber tout de son long. Néanmoins, malgré toutes les représentations qu'on lui faisait, il ne voulut jamais omettre ni genuflexion, ni prostration, et même ce vieillard tout cassé voulut un jour, en se traînant de son mieux, baiser les pieds à toute la Communauté. [314]

XII

Sa dernière maladie et sa mort.

Cette grande chaleur intérieure, qui lui dévorait la gorge et lui consumait la poitrine, allait toujours croissant et lui enflamma tellement les poumons qu'à la fin elle lui donna la mort. Déjà il la regardait comme prochaine. Au mois d'octobre 1693, il fit sa retraite avec une confession générale de toute sa vie en commençant par son enfance jusqu'à ce moment ; et il la fit, comme il le dit lui-même à son confesseur, afin de se préparer à la mort. Il commença à éprouver le premier accident la veille de la Saint-Silvestre, 30 décembre 1693, vers le milieu de la nuit. Il fut saisi alors d'une oppression vers la région du cœur qui lui causa des douleurs si violentes qu'elles l'obligèrent d'appeler au secours, et, ne pouvant parler, il fit du bruit pour se faire entendre de ceux qui étaient près de sa chambre ; tous accoururent pour le soulager, soit par des frictions, soit par d'autres remèdes, mais ce fut en vain. Le lendemain matin, le médecin déclara que son mal était mortel. On porta le malade à l'infirmerie, et il y resta quarante-huit jours sur son lit, comme sur un théâtre, pour y montrer ces excellentes vertus qui ornaient son âme ; on eût dit qu'il savait qu'il n'avait plus que peu de temps pour mériter, et il voulut dans cette dernière maladie se presser de donner toute la perfection possible à cet édifice de sainteté que Dieu réclamait de lui. Au commencement, il n'y avait pas dans l'infirmerie où on le plaça toutes les commodités convenables aux malades ; comme quelqu'un voulait lui apporter à manger, il ne le permit pas et voulut aller chercher son repas lui-même, aimant mieux se gêner lui-même, que d'incommoder qui que ce fût pour lui ; il arriva même que celui qui le servait oublia une fois de lui mettre une couverture nécessaire pour le préserver du froid, qui était alors [315] rigoureux, il ne dit rien et ne demanda pas qu'on le couvrît, et quand l'infirmier, s'en étant aperçu, voulut lui mettre quelque chose sur les épaules, il le refusa en disant qu'il ne fallait pas être si délicat.

Il y eut une consultation des plus excellents médecins de Rome qui déclarèrent que son mal était causé par une grande inflammation des poumons et qu'il était incurable. La maladie fit tant de progrès que les médecins annoncèrent qu'il fallait lui administrer le saint Viatique. Le mardi suivant, 5 janvier 1694, à trois heures de l'après-midi, on le lui porta, et en cette occasion M. Martin demanda pardon à tous les membres de la maison qui accompagnaient le saint Sacrement avec des paroles pénétrées de tant d'humilité qu'elles arrachèrent les larmes de tous les yeux ; il dit qu'il

voudrait avoir cent langues pour exprimer sa douleur d'avoir été une pierre de scandale et un sujet de malédiction et de mauvais exemple pour les autres ; qu'il se recommandait de tout son cœur à leurs prières, afin d'obtenir de Dieu le pardon de tant de péchés. C'était précisément l'heure où se réunissaient les ecclésiastiques pour la conférence ; beaucoup d'entre eux voulurent accompagner le saint Sacrement, et ils furent si touchés de la dévotion qui reluisait sur ce visage angélique, que plusieurs d'entre eux ne purent retenir leurs larmes et les répandirent abondamment. Tout le monde admira la dévotion avec laquelle il reçut le saint Sacrement, non seulement cette fois-là, mais encore toutes les fois qu'on lui porta la sainte communion pendant sa maladie, ce qui arriva souvent, et même il aurait volontiers communié tous les jours, si ce n'eût été la crainte d'incommoder les autres. Son visage alors paraissait non celui d'un homme, mais celui d'un ange, et il s'en échappait comme un rayon de la douceur intérieure qui remplissait son cœur.

Quelques jours plus tard il reçut l'Extrême-Onction avec les sentiments d'une grande humilité et d'une égale piété, [316] répondant lui-même au prêtre qui l'administrait, et il continua à se préparer à ce dernier passage par de fréquents actes de vertu.

Outre l'inflammation et les spasmes, l'oppression de la poitrine et de la gorge qui lui causaient de grandes douleurs, il fut encore assailli par les tourments de la goutte aux pieds et aux mains, qui lui contractaient tous les nerfs. Néanmoins, on ne lui entendit jamais proférer une seule parole, ni faire un seul mouvement, ni pousser un gémissement pour faire voir ce qu'il souffrait ou pour se plaindre de ceux qui le servaient, car il arriva plusieurs fois que ceux-ci, par mégarde, ne firent pas bien leur devoir ; bien plus, il avait coutume de répéter ce qu'avait coutume de dire son vénérable fondateur, saint Vincent, au milieu de ses plus grandes douleurs : *Adauge dolores, sed adauge patientiam*. Seigneur, augmentez les douleurs, mais augmentez aussi la patience. Il se plaignit, il est vrai, en quelques occasions, mais c'était d'être trop bien servi, et de ce que l'on en faisait trop pour prolonger sa vie. Lorsqu'on lui donnait des sirops bien préparés et bien sucrés, et autres remèdes de prix, il les prenait, il est vrai, par obéissance pour l'infirmier, auquel il se soumettait en tout comme un séminariste à son directeur ; mais il disait alors : "Et pourquoi tant de délicatesses ? un peu de pain me suffirait pour prolonger ma vie." Le docteur Brasaula, médecin de la maison, le visitait souvent à cause de l'affection qu'il lui portait et lui prodiguait toute sorte de soins ; mais M. Martin le pria plusieurs fois de ne pas tant s'incommoder pour un pauvre vieillard comme lui.

Son humilité fut sensiblement alarmée lorsqu'il reçut la visite des trois éminentissimes cardinaux Mellini, Colorado et Aghirre. Il dit au premier qu'il s'étonnait de voir que son Eminence eût daigné visiter un pauvre prêtre comme lui ; à quoi le cardinal répondit : "M. Martin sait bien les obligations que je lui ai ;" faisant illusion [317] principalement à la servitude à laquelle M. Martin s'était condamné lorsqu'il était allé faire la retraite à la mission. Le cardinal Colorado, en lui faisant une seconde visite, lui porta de la part de Sa Sainteté la bénédiction papale avec l'indulgence plénière pour l'article de la mort, qu'il lui avait obtenue sans qu'il l'eût demandée. Le cardinal Aghirre, non content d'être venu le voir en personne, envoyait tous les jours demander de ses nouvelles, tant étaient grandes l'estime et l'affection qu'il avait pour lui. Il recevait toutes les visites qu'on lui faisait avec un visage gai et serein, sans témoigner jamais le moindre ennui. Une fois seulement, qu'il avait à prendre quelque nourriture, et qu'il éprouvait une grande peine et une grande difficulté pour la prendre, il refusa d'admettre quelqu'un ; mais aussitôt il le fit entrer et lui demanda pardon, dans la crainte de lui avoir fait de la peine. Il ressentait aussi un grand déplaisir de ce que chaque nuit deux missionnaires voulaient le veiller, il s'en plaignait en disant que c'était se donner trop de mal : "Et pourquoi, s'écriait-il, vouloir tant m'allonger la croix et me retarder l'entrée au ciel !"

Il lui semblait qu'on lui faisait du tort par l'emploi de tant de remèdes et de tant de consommés qui l'empêchaient d'arriver au terme de tous ses désirs. Un clerc, après s'être entretenu quelque temps avec lui, se mit à lire tout tranquillement en son particulier ; M. Martin craignit qu'il ne s'ennuyât, et peiné de ne pouvoir le faire causer, il lui dit

"Mon frère, amusez-vous, promenez-vous, parce que c'est à moi que Dieu commande maintenant d'être mélancolique."

Toute sa consolation, pendant cette longue maladie, était d'entendre lire des livres de piété et surtout la Passion de notre divin Rédempteur et la vie de saint Philippe de Néri ; il priait souvent les missionnaires qui venaient le voir de lui faire quelque pieuse lecture ou de lui raconter quelque trait édifiant. Les clercs avaient coutume d'aller [318] souvent le distraire par le chant des litanies ou de quelque pieux cantique. Un jour, il dit à l'infirmier : "Mon frère, appelez un peu ces jeunes gens pour venir chanter quelque cantique de joie parce qu'un pécheur s'en va au ciel ; ri et disant cela, il entonna lui-même un cantique spirituel. Il avait fait mettre au pied de son lit une image de la très sainte Vierge, copiée sur celle de sainte Marie Majeure qui a été peinte par saint Luc ; il y fixait souvent les yeux et répandait son cœur dans les plus vives expressions de tendresse envers cette mère de miséricorde. Il priait souvent ceux qui l'assistaient de l'aider auprès de Dieu pour obtenir la prompte dissolution des liens qui le retenaient loin de Dieu, et il répétait souvent au frère infirmier : "Ah ! mon frère, quand viendra le jour où je quitterai cette vie ? quand le dernier obstacle sera-t-il enlevé ?" Il demanda à un autre de lui obtenir la grâce de mourir dans le baiser du Seigneur. Enfin toutes ses paroles, tous ses désirs n'avaient pas d'autre objet que sa prochaine union avec son Dieu. Dans les délires même où il tomba plusieurs fois, il ne parlait pas d'autre chose que de la sainte communion, demandant quand elle viendrait, quand on lui donnerait le saint Sacrement, et autres choses semblables qui montraient les sentiments de son cœur.

Pendant le temps de sa maladie, il s'efforça encore de dire l'office divin à certains jours, entre autres, le jour de la Circoncision, il en récita une partie, mais la violence de la fièvre et la difficulté pour prononcer et respirer ne lui permirent pas de le terminer, mais il aimait qu'un prêtre le récitât en sa présence, et il le suivait à voix basse autant qu'il le pouvait. Voyant un jour beaucoup d'étudiants et de séminaristes qui se tenaient près de son lit et paraissaient tristes à cause de la perte d'un si grand missionnaire que tous aimaient comme un père et révéraient comme un saint, il leur dit : "Soyez bien gais, mes chers frères, parce qu'un pécheur va peut-être entrer bientôt dans le Paradis." [319] J

Le Père Acami, d'heureuse mémoire, de l'Oratoire de Saint-Philippe-de-Néri, qui était son ami intime, lui apporta un jour la barette de ce saint ; M. Martin la reçut avec grande dévotion et se recommanda à saint Philippe, non pour lui demander la santé, mais plutôt de lui obtenir de jouir bientôt de sa compagnie dans le Paradis. C'est dans ces sentiments qu'il continua à s'entretenir dans diverses affections et oraisons jaculatoires et actes de vertu jusqu'au 16 février, où il parut si abattu par le mal que l'on vit qu'il était près de sa fin. Ce jour-là M. Charles-Augustin Fabroni et M. Horace-Philippe Spada, ainsi que l'abbé Jean-Jacques Fattinelli qui étaient des principaux de la Conférence des ecclésiastiques, vinrent le visiter, et se mettant à genoux devant son lit, lui demandèrent sa bénédiction ; mais il leur répondit : "Messieurs, vous portez la bénédiction partout avec vous" ; et son humilité ne lui permit pas de faire le moindre signe de bénédiction. Le frère infirmier qui l'avait entendu lui dit : "M. Martin, je me recommande à vous, pour que vous vous rappeliez de moi dans le Paradis." Celui-ci, se croyant obligé par la charité de ce frère, lui répondit : "Oui, mon frère, j'espère que j'irai en Paradis, et là, je me souviendrai de vous." Il remercia également le supérieur de la maison de la grande charité avec laquelle il l'avait assisté et fait servir pendant sa maladie en lui disant : "Que serait devenu ce pauvre prêtre si vous ne l'aviez pas secouru" Témoignant par là qu'il avait reçu à titre d'aumône tout ce qu'on avait fait pour lui sans se souvenir en rien de ce qu'il avait fait dans la Congrégation pour la gloire de Dieu et sa prospérité ; et en réalité il s'en souvenait si peu que, ainsi que nous le dirons en parlant de son humilité, il traita de Satan quelqu'un qui voulut le lui rappeler à la mémoire. Vers le soir, il se fit donner la bénédiction papale que lui avait obtenue le cardinal Coloredo, et à l'entrée de la nuit il entra aussi en agonie, et l'on passa toute la nuit à faire la recommandation [320] de l'âme ou à lui lire quelque dévote prière ; et il goûtait principalement la Passion de Notre-Seigneur, ainsi qu'il le montra encore un peu avant de mourir ; car un prêtre qui lui lisait la Passion de Notre-Seigneur dans l'Évangile de saint Jean, remarqua que l'agonisant avait la tête inclinée, les yeux fermés et ne donnait plus signe de vie ; il dit alors à l'infirmier qu'il était mort, et il cessa de lire. A cet instant M. Martin, qui n'était pas mort, mais doucement absorbé dans la contemplation des souffrances de son Sauveur, reprit le peu de forces qui lui restaient, ouvrit les yeux et soulevant la tête s'efforça de dire quelque chose. Le frère s'approcha alors pour entendre ce qu'il voulait, et s'aperçut qu'il

désirait que l'on continuât la lecture. On la continua en effet jusque vers les quatre heures et demie du matin, où il rendit son âme à Dieu avec une tranquillité admirable, à l'heure même où trente-quatre ans auparavant était mort saint Vincent, son père, c'est à dire à l'heure où la communauté commençait l'oraison ; et il y a lieu d'espérer que ce fut aussi celle où Dieu transporta son âme de cette vue obscure qu'il avait de lui dans cet exercice à la vision des Bienheureux, le 17 février 1694

On revêtit son corps des ornements sacerdotaux et on le porta dans la chapelle domestique, où beaucoup de personnes de la maison et d'externes vinrent lui baiser la main, et l'on remarqua qu'à sa vue et en le touchant on n'éprouvait aucun de ces mouvements de frayeur ou de répulsion qu'inspirent d'ordinaire les cadavres, mais au contraire on voyait en tous une expression de douceur et de consolation, signe manifeste de cette gloire dont nous pouvons croire qu'il jouit au Ciel. Il était d'une complexion maigre, sèche et robuste, d'un tempérament sanguin et bilieux, d'une taille médiocre plutôt petite que grande, et un peu courbée dans ses dernières années ; son visage, toujours gai, était blanc avec les joues vivement colorées ; il avait les cheveux blancs, le front large, les yeux vifs et une vue excellente, [321] car il ne s'était presque jamais servi de lunettes, le nez gros, un peu aquilin, la bouche grande, le port grave et modeste. Vers les neuf heures, on le porta à l'église, où l'on célébra les obsèques avec office et messe solennelle qui fut chantée par M. l'abbé Fattinelli, en présence de beaucoup de prêtres externes.

Aussitôt que la nouvelle de sa mort se fut répandue dans Rome, un grand nombre de personnages de qualité, de prélats et de cardinaux envoyèrent faire leurs condoléances à la maison de la Mission pour témoigner la peine qu'il, éprouvaient de la perte d'un homme aussi remarquable. Ses habits et tous les objets qui avaient été à son usage furent partagés et gardés avec vénération comme des reliques, et chacun s'efforçait d'avoir quelque chose qui lui eût appartenu. Un ecclésiastique externe, entre autres, qui l'avait eu pour directeur pendant sa retraite et reconnaissait devoir à ses soins le bon état de son âme fit tant d'instances et employa tant de moyens qu'il vint à bout d'obtenir son vieux bréviaire qu'il conserva comme un trésor. Un autre prêtre externe regarda aussi comme une grande faveur de posséder la bandelette qui lui avait attaché les mains après sa mort. A deux heures de l'après-midi, il fut enterré dans la sépulture ordinaire, et son cercueil fut placé à gauche de l'entrée. Quelques jours après, les ecclésiastiques de la Conférence célébrèrent un office solennel avec une messe chantée.

Le supérieur de la maison, devant partir pour faire la visite de quelques maisons de la Congrégation, plusieurs jours avant la mort de M. Martin, était allé lui faire ses adieux, et cette circonstance avait donné lieu à une petite contestation entre eux deux à qui recevrait la bénédiction de l'autre. Le supérieur voulait que M. Martin lui donnât sa bénédiction comme étant plus ancien d'âge et de vocation, comme ayant été plusieurs années supérieur, et surtout parce qu'il le révérait comme un saint, et parce qu'il regardait comme une grande faveur de recevoir à ce moment [322] suprême la bénédiction de M. Martin ; mais celui-ci alléguait en faveur de son humilité que l'autre était supérieur et lui son sujet. Le démêlé se termina de telle sorte que ni l'un ni l'autre ne donna sa bénédiction, et l'un et l'autre restèrent vainqueurs en s'embrassant cordialement, et M. Martin en prononçant son dernier adieu, promit au supérieur que lorsqu'il serait au Ciel il recommanderait beaucoup à Dieu la Congrégation. Elle ne tarda pas en effet à ressentir l'efficacité de ses prières, surtout la maison de Rome où il mourut ; car, pour le temporel, elle reçut un mois après sa mort une rente annuelle très considérable de la libéralité du pape Innocent XII. Sa Sainteté ayant de son propre mouvement appliqué à l'église de cette maison trente quatre messes quotidiennes sur celles qu'avait laissées le cardinal Jérôme Gastaldo. Quant aux sujets, le vide fait par la mort de M. Martin fut comblé par l'entrée de beaucoup de postulants de tout rang et de toute nation qui, peu après la mort de M. Martin, affluèrent au séminaire de Rome en plus grand nombre qu'on n'en avait jamais vu, surtout de prêtres qui promettaient d'être de bons ouvriers dans la vigne du Seigneur. Pour ce qui est du spirituel on a remarqué qu'après la mort de M. Martin, la charité et l'union fraternelle ont pris de grands accroissements, et l'on a vu en tous un désir plus fervent de travailler à la perfection et d'imiter les vertus de ce grand missionnaire, signe évident qu'il est entré promptement au Ciel pour y jouir des récompenses de ses nombreuses fatigues, et roue là il prend à cour le bien de sa Congrégation avec une charité plus parfaite et des prières plus efficaces.

XIII

De son amour pour Dieu et de sa grande charité.

Pour donner un aperçu. des nombreuses vertus de ce serviteur de Dieu, il est à propos de commencer par la reine [323] de toutes les vertus qui est la charité et l'amour de Dieu, puisque c'est elle qui rend les autres agréables à Dieu et méritoires à ses yeux.

Bien qu'il prît soin de tenir caché à la vue des hommes ce feu de l'amour de Dieu qui consumait son cœur, il ne put néanmoins le cacher assez pour qu'on n'en aperçût point quelque étincelle, surtout pendant qu'il était en oraison ou à l'autel, en célébrant les divins mystères ; ou bien encore lorsqu'il parlait de Dieu dans ses conversations familières ; dans ces circonstances, on voyait reluire sur son visage un je ne sais quoi de surhumain et une certaine flamme qui trahissait l'incendie de son cœur. Dans sa dernière maladie, dès qu'il entendait seulement parler de Dieu, son cœur se remplissait de joie, et il le témoignait extérieurement en priant les assistants de faire pour lui des actes d'amour de Dieu.

Ses paroles aussi, surtout celles qu'il faisait entendre à la conclusion des conférences et des répétitions d'oraison et qui conservaient encore toute la ferveur puisée dans la méditation, paraissaient des traits enflammés qui pénétraient d'amour pour Dieu ceux qui les entendaient. Les ecclésiastiques de la Conférence l'écoutaient si volontiers, à cause du fruit qu'ils retiraient de ses paroles que bien qu'il y eût dans l'assistance des personnages d'une grande science et des premiers de la cour romaine, ils aimaient mieux que ce fût lui qui conclût la conférence pour ne pas se priver des sentiments de dévotion que ses paroles répandaient dans le cœur de ses auditeurs. Ses confrères également avaient tant de plaisir à l'entendre que pendant ses dernières années même, alors que le resserrement de sa poitrine et de sa gorge gênaient sa parole et l'empêchaient d'être entendu, ils ne se rassasiaient jamais de l'écouter. Il eut beau s'excuser, et prier les supérieurs majeurs de le faire remplacer pour ces conférences alléguant qu'il ne pouvait plus se faire entendre, on ne put s'y résoudre et ses confrères, [324] tant qu'il put parler, n'en voulurent point d'autre parce qu'ils trouvaient un trop grand profit spirituel dans ses entretiens de piété.

L'amour que M. Martin avait pour Dieu ne se bornait pas à éprouver des consolations intérieures ou à penser à Dieu et à parler de lui, il se montrait surtout dans les œuvres, car c'est en cela que consiste le véritable et solide amour de Dieu. Et en premier lieu, il s'étudiait à éviter tout ce qui pouvait en quelque manière déplaire à Dieu ; il y mettait tant de soin, que non seulement il évitait les fautes graves, mais encore les plus légères et les moindres imperfections. Quant aux fautes graves, l'opinion commune et constante de ceux qui ont connu à fond son intérieur est qu'il en a toujours été exempt, et qu'il a conservé pure et sans tache, pendant toute sa vie, son innocence baptismale, c'est ce qui a été attesté par une personne qui avait plusieurs fois entendu sa confession. Il n'y a pas de difficulté à le croire, surtout si l'on considère qu'il entra fort jeune dans la Congrégation, c'est-à-dire à l'âge de dix-huit ans, et que pendant qu'il était resté dans le monde, outre la bonté de son caractère, son inclination à la piété, dès sa plus tendre enfance, la bonne éducation de ses parents et de ses maîtres, il avait eu, à cause de son tempérament délicat, une santé assez débile et avait souffert beaucoup, comme nous l'avons dit au commencement du premier livre, de la tête et de l'estomac ; et l'infirmité du corps affaiblit pour l'ordinaire le feu de la concupiscence, qui est l'écueil où la jeunesse vient faire naufrage. A partir du moment où il entra dans la Congrégation, c'est une chose certaine qu'il travailla constamment à éviter les moindres imperfections ; car s'abstenir de péchés mortels, ou même véniels, de propos délibéré, est chose commune dans la Congrégation, même aux plus imparfaits.

M. Martin était si soigneux de conserver son cœur pur et net de toute apparence de faute que les yeux les plus [325] observateurs n'ont jamais pu découvrir en lui rien que l'on pût avec fondement qualifier de péché véniel ; néanmoins, il s'approchait souvent du sacrement de pénitence avec de vifs sentiments de douleur et de contrition. Il convient de mettre ici le témoignage qu'un prêtre de la Congrégation a donné de l'innocence de vie de M. Martin : "J'ai eu le bonheur, dit-il, d'entendre sa confession générale, qu'il voulut faire pendant la retraite, et à partir de sa plus tendre enfance, afin,

disait-il, de se préparer à la mort. Oh Dieu ! dois-je le dire ? sa vie a été si innocente et si pure que je puis affirmer qu'il est toujours demeuré vierge et que je ne doute point qu'il ne soit du nombre de ceux qui suivent l'Agneau partout où il va ; sa conscience n'était pas moins délicate sur tous les autres points. Ah qu'il est grand, M. Martin ! je ne crois pas qu'il ait jamais péché mortellement ; dans ses premières années il a eu des maîtres bons et pieux, et il pouvait dire en entrant dans la Congrégation : *Ego autem in innocentia mea ingressus sum* ; je suis entré avec mon innocence. Tous nous savons la vie qu'il y a menée depuis qu'il y est entré." Telles sont les paroles de ce prêtre. Non content d'éviter tout péché qui eût pu le rendre moins agréable à Dieu, M. Martin cherchait encore de toutes ses forces à faire toutes les actions de manière à plaire à Dieu davantage. Déjà on a vu, dans le premier livre, tout ce qu'il a fait pour étendre son royaume et prouver sa gloire ; il commença, presque aussitôt après être entré dans la Congrégation, à se livrer aux travaux apostoliques dans les missions, n'étant encore que clerc, et a continué pendant cinquante-cinq ans et quatre mois qu'il a été missionnaire, à travailler sans interruption pour l'amour de son Dieu. Cet amour a été l'unique fin qui l'a fait agir dans tout ce qu'il a fait, et on peut le voir clairement non seulement dans le soin qu'il mettait à offrir à Dieu chaque matin toutes ses actions du jour, à renouveler son intention en les commençant, à s'élever à Dieu au son de l'horloge, [326] car il levait alors sa barette et faisait une petite oraison jaculatoire pour offrir son action à Dieu ; mais on peut s'en convaincre bien mieux encore par l'empressement qu'il mettait à fuir tout ce qui pouvait lui attirer l'estime des hommes, sachant bien que tout ce qu'on s'attribue d'honneur est autant de dérobé à Dieu. Par suite de la grande renommée qu'il avait dans le Piémont, chaque fois qu'une mission était terminée, les principaux de l'endroit voulaient l'accompagner à plusieurs milles de distances, quelquefois jusqu'à l'endroit de la mission suivante, ou même jusqu'à Turin. Pour éviter ces cortèges et ces applaudissements louangeurs, il s'échappait de nuit et à pied lorsqu'il le pouvait ; une fois, entre autres, il voulut s'enfuir de Carmagnola d'une manière semblable pour éviter cette cérémonie ; il sortit donc de la maison au milieu de la nuit et se dirigea vers la porte de la ville ; mais le corps de garde avait ordre du gouverneur de ne pas le laisser partir sans en donner avis ; on lui ouvrit donc la première porte, mais non pas la seconde, sous prétexte qu'on n'en trouvait pas la clef, et ainsi il resta enfermé entre les deux portes, où il lui fallut attendre jusqu'au matin, au milieu de l'hiver et par un froid très rigoureux. Pendant ce temps-là les principaux de la ville préparèrent leurs chevaux et se mirent en ordre pour l'accompagner. Mais ces cortèges, quand il ne pouvait les éviter, étaient pour lui une véritable mortification, et il avait coutume de s'arrêter de temps en temps pour prier ces Messieurs de s'en retourner, disant qu'il ne voulait aucune gloire pour lui-même, mais ne réclamait que celle de Dieu. On avait une si grande estime pour lui dans le Piémont, que les premiers gentilshommes de cette Cour regardaient comme un grand bonheur de le voir et de lui parler ; mais lui, de son côté, pour fuir cette gloire mondaine, n'allait presque jamais visiter les grands personnages ; il ne le faisait que par pure nécessité, et même une fois il fallut qu'un des prêtres de sa [327] Congrégation le conduisît comme par force pour faire visite à un prélat dans une circonstance qui paraissait favorable aux fonctions de la Mission. Pour que M. Martin parût dans les palais, il fallait qu'il y vît, jusqu'à la dernière évidence, la nécessité et la gloire de Dieu. Bien qu'il eût tant d'obligations à la maison du marquis de Pianezza, il s'en tenait si éloigné, aussi bien que des palais de ses filles, qu'une de celles-ci, interrogée un jour par un prêtre de la mission, qui allait à Rome, si elle n'avait point de commission particulièrement pour M. Martin, qui était resté supérieur à Turin pendant plus de treize ans, lui répondit qu'elle n'avait connu que très peu M. Martin et encore que ce n'était que par sa renommée. M. Martin n'en agissait pas ainsi par défaut de reconnaissance, car lorsque le marquis de Pianezza, dégoûté de la Cour, se fut retiré du monde et fut entré dans le Couvent des Pères Augustins déchaussés de Pianezza, il ne manqua pas d'aller lui porter tous les témoignages possibles de sa reconnaissance et de son dévouement, bien que ces démarches pussent lui causer quelque préjudice auprès des Seigneurs de la Cour. Et à Rome, où eut l'occasion de servir tant de princes par les missions données sur leurs terres, et tant de Prélats dans les retraites qu'ils venaient faire, que d'honneurs n'eût-il pas pu se ménager dans leurs cours ? Mais il était si éloigné de rechercher les hommages du monde, qu'il avait horreur des maisons des grands et n'y paraissait presque jamais. Nous parlerons encore plus au long, au chapitre de l'humilité, de son éloignement des honneurs du monde, il nous suffit ici de

montrer que dans toutes ses actions il ne chercha jamais que la seule gloire de Dieu, parce que le seul amour de Dieu était le mobile de tout ce qu'il faisait. [328]

XIV

Son cèle pour le salut des âmes.

Celui qui aime vraiment Dieu ne se contente pas de se consacrer tout entier au service de son bien-aimé, il cherche aussi à gagner le plus qu'il peut d'imitateurs de son amour, et pour cela il s'applique à gagner des âmes à Dieu pour augmenter sa gloire. C'est ce que faisaient les Apôtres, au dire de saint Paul : *Charitas Christi urget nos*, la charité de Jésus-Christ nous presse, et c'est ce que doivent faire tous les hommes apostoliques et les vrais missionnaires. Pour peu que nous considérons la vie de M. Martin, cet homme vraiment apostolique, nous verrons que, depuis le moment où il est entré dans la Congrégation jusqu'à la dernière vieillesse, elle a été toute employée au service des âmes. Et même avant d'être missionnaire, et dès son enfance, il s'efforçait par ses entretiens familiers d'amener à la piété les gens de sa maison et ses petits compagnons, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Une fois entré dans la Congrégation, il commença, n'étant que clerc, à aller en mission, et ne pouvant encore ni confesser, ni prêcher, il disposait les pénitents à la confession ; il leur enseignait d'abord les principaux mystères de la foi et les excitait à la contrition et au ferme propos, puis il leur donnait un billet, avec lequel ils se présentaient au confesseur et étaient admis sur-le-champ et confessés plus promptement ; car une fois que l'on savait qu'ils étaient instruits de ce qu'il fallait par M. Martin, on était sans inquiétude. Cet usage de faire examiner et instruire les pénitents par un clerc avant de se présenter au confessionnal, dura pendant quelque temps dans les missions, surtout dans le pays de Gênes, et fut un grand secours pour les pénitents et un grand soulagement pour les confesseurs. Aussitôt qu'il fut ordonné prêtre, il commença à aller en [329] mission et à prêcher, et il continua cette fonction pendant toute sa vie, à l'exception des années pendant lesquelles il fut supérieur de la maison de Rome, car alors les occupations importantes attachées à cet office l'obligèrent de garder la maison. Néanmoins, il n'y restait pas oisif et s'y appliquait peut-être avec plus de profit encore pour les fidèles à servir tous les ecclésiastiques qui viennent continuellement dans cette maison, soit pour les retraites, soit pour les conférences sur les matières ecclésiastiques, soit enfin pour apprendre les cérémonies sacrées ou les autres sciences sacrées, et encore plus pour y acquérir l'esprit ecclésiastique dans le convict¹²⁷ établi dans cette maison. Dans toutes ses prédications, comme dans les autres fonctions semblables, son but unique était de chercher la gloire de Dieu et le salut des âmes. Bien qu'il eût un esprit très élevé et riche en belles conceptions, il aurait pu flatter les auditeurs par des pensées propres à piquer leur curiosité, mais il s'appliquait à se rendre très familier et à se servir de préférence de comparaisons populaires, pour s'adapter à l'auditoire, et il se servait des expressions propres du pays pour se faire bien entendre des paysans les plus simples. Tels étaient le zèle et la ferveur avec lesquels il annonçait la parole de Dieu, que beaucoup disaient qu'ils n'avaient jamais entendu un homme parler de Dieu avec tant de feu et de transport, et qu'il semblait être un saint Paul lorsqu'il prêchait. Il se donnait tant de mouvement dans la chaire, qu'il en descendait pour l'ordinaire tout baigné de sueur, ayant la soutane toute trempée même au milieu de l'hiver ; de sorte qu'à Gressio, une femme se mit par dévotion au-dessous de la chaire, afin de recueillir comme des perles les gouttes de sueur qui tombaient du front de M. Martin. Mais ce qui fut admirable en cette occasion fut l'exclamation de la petite fille [330] de cette pieuse femme qui, étant à côté de sa mère, se mit à lui dire : "Ma mère ! ma mère ! ne voyez-vous pas cette belle colombe qui est sur les épaules de M. Martin ?" Ce fut de là, sans doute, que vint ce dire général que l'Esprit saint lui inspirait ce qu'il avait à dire en chaire.

Au commencement, quand il voyait une si grande affluence pour les prédications et pour les confessions, n'écoutant que son zèle pour soulager les âmes en les désaltérant par les eaux de la grâce, il ne s'épargnait aucune fatigue et n'avait aucun égard pour sa santé, prolongeant ses sermons quelquefois pendant une heure et demie, ne mettant point de bornes aux séances du confessionnal,

¹²⁷ Convict ou pension.

recevant les pénitents à toute heure et en tout lieu, de sorte qu'il ne lui restait pas un moment pour respirer et qu'il ne prenait pas le temps pour donner à son corps la nourriture et le repos nécessaires. Ce fut son zèle qui détermina en grande partie les supérieurs à fixer la durée des sermons et instructions à une heure au plus, et celle des confessions à huit heures par jour. Dans sa vieillesse, quand ses forces lui firent défaut, il n'en perdit pas pour cela le désir d'aller en mission ; et à peine eut-il cédé l'office de supérieur de la maison de Rome à M. Pancrazio Gini¹²⁸, qu'il lui demanda en grâce d'aller en mission, disant que s'il ne pouvait faire autre chose il y aiderait au moins à confesser. Comme on ne le lui permit pas, il fit l'office de confesseur ordinaire à la maison et, à quelque heure qu'on le demandât pour se confesser, soit qu'il fût à la chambre, soit qu'il fût au chœur assistant à la grand'messe, il partait aussitôt et allait où on le demandait, bien que souvent il souffrît beaucoup, surtout du froid pendant l'hiver ; mais il ne faisait aucune attention à ses incommodités dès qu'il s'agissait de secourir les âmes. [331]

Le zèle de M. Martin n'était point amer, âpre, ni rigoureux, mais tel que l'Apôtre le demande des vrais missionnaires et tel que saint Vincent le désirait dans ses enfants. Par sa douceur, en effet, M. Martin paraissait une image vivante de saint Vincent, et tous ceux qui l'ont connu avouent que cette douceur, cette affabilité, étaient d'une nature toute particulière en lui, de sorte qu'il n'y avait pas de pécheur si obstiné, si endurci qu'il fût, qui pût résister aux doux attraits de son aimable charité. Ses sermons étaient forts, il est vrai, et fondés sur de solides raisons prises pour l'ordinaire de la sainte Écriture ; mais ils étaient débités avec un ton si affectueux qu'ils attendrissaient les cocues les plus durs, les pénétraient de componction, et les faisaient fondre en larmes. Il détestait souverainement le mode de parler âpre, les expressions désespérantes, et voulait qu'en chaire et encore plus dans le confessionnal on gagnât les pécheurs par le miel de la piété ; c'est ce qu'il faisait lui-même, et lorsqu'il était obligé de refuser ou de différer l'absolution aux pécheurs, il le faisait avec un ton si doux que personne ne le quittait sans être consolé. Avec les prêtres et les autres ecclésiastiques qui venaient faire la retraite, il se comportait avec des façons non seulement affables et polies, mais encore si respectueuses et si humbles, qu'il ravissait leurs cours et les captivait tous. Entre un grand nombre de traits que l'on pourrait citer, nous ne raconterons que le suivant, arrivé à Rome. Un docteur en droit, voulant se faire prêtre, fut obligé de venir faire la retraite à la Mission, en vertu du bref d'Alexandre VII¹²⁹, qui défend sous peine de suspense ipso facto de recevoir les ordres dans Rome ou dans les six évêchés suffragants de Rome sans avoir fait la retraite à la Mission. Or, ce docteur était si prévenu contre les missionnaires que leur nom seul le faisait frémir, car on avait été jusqu'à lui dire qu'ils étaient des hérétiques et que l'un d'eux avait été dernièrement brûlé comme tel sur le champ de Flore et autres [332] semblables faussetés qui lui avaient fait concevoir une horreur extrême pour les missionnaires ; en outre, les missionnaires étant regardés alors comme Français, ce titre seul suffisait pour les lui faire détester, étant né sujet espagnol. Il fallut pourtant venir à la retraite et y venir dans la compagnie de ceux-là mêmes qui l'avaient si mal informé contre les missionnaires et qui continuaient encore à lui monter la tête. Il arriva fort heureusement pour lui que M. Martin conduisait cette retraite, et il fut si charmé des manières douces et polies de ce bon missionnaire qu'il disait de temps en temps à ses compagnons : "Sont-ce là ceux que vous croyez hérétiques ?" Non seulement il perdit entièrement la mauvaise opinion qu'il avait conçue des missionnaires, mais il leur resta si affectionné ; que dès lors il forma le projet d'entrer dans la Congrégation ; il retourna peu après dans son pays, régla ses affaires de famille, et passa à Gênes, où il demanda et obtint son admission dans la Congrégation ; il y persévéra en travaillant avec ardeur à la gloire de Dieu et en reconnaissant devoir, après Dieu, la grâce de sa vocation à la piété, à la dévotion et à l'affabilité de M. Martin.

Quelque ardent que fût son zèle pour le salut des âmes, il était néanmoins très discret et bien ordonné. Il s'était appliqué avec beaucoup de soin à apprendre et à bien faire toutes les fonctions propres à son Institut pour lesquelles il avait un talent singulier. Mais hors de là il n'en cherchait aucune autre, bien qu'il y en eût d'entreprises chez d'autres religieux dans un but louable, et il se tenait dans les limites de son état. Il ne cherchait pas non plus à faire beaucoup de missions ni à

¹²⁸ M. Pancrazio Gini, né à Capranica, diocèse de Sutri, le 12 mai 1646, entra dans la Congrégation le 15 juillet 1667. Il fut supérieur de Monte-Citorio en 1691.

¹²⁹ Alessandro VII (Fabio Chigi) 1655 – 1667 (JJDC)

entendre beaucoup de confessions mais à bien faire tout ; c'est pourquoi il donnait à ces fonctions tout le temps nécessaire et, après avoir travaillé quelque temps dans les missions, il se retirait pour raccommo-der ses filets et se fixait quelques jours de recueillement extraordinaire. [333]

XV

De sa dévotion et de son oraison.

Du grand amour que M. Martin avait pour Dieu résultait cette dévotion extraordinaire avec laquelle il accomplissait tout ce qui appartenait plus directement au culte de Dieu, dans lequel il semblait trouver son centre et toute sa consolation ; il n'aurait fait rien autre chose pendant toute la journée, pour ainsi dire, que s'occuper au service de Dieu et de l'église, surtout les jours de fêtes où il passait la plus grande partie du temps à l'église à prier, à entendre des messes, à assister aux offices divins, à faire des conférences et des discours spirituels. Les jours de la semaine, outre son heure ordinaire d'oraison qu'il faisait toujours avec les autres, ou bien, lorsqu'il était empêché par quelque affaire, seul à l'église aussitôt qu'il le pouvait, il s'élevait encore souvent à Dieu par des oraisons jaculatoires, et quand ses occupations le lui permettaient il dérobaient encore quelques moments pour les donner à Dieu. Il a su si bien cacher par son humilité les doux entretiens et les grâces particulières qu'il recevait pendant l'oraison, que l'on n'a pu jamais en avoir connaissance ; mais à voir la grande ferveur avec laquelle il parlait de Dieu dans les répétitions d'oraison en usage dans la Congrégation et le feu qui brillait alors sur son visage, on peut juger facilement quel devait être le brasier d'amour qui consumait son cœur. Il est vrai qu'il n'aimait pas ces méthodes extraordinaires d'oraison qui sont sujettes aux illusions, et, même avant qu'on eût défendu certains livres qui les exposaient, il les détestait, et il voulait que ceux qui étaient sous sa direction ne suivissent d'autre méthode que celle qui est en usage dans la Congrégation, et qui s'appelle la méditation affective.

Nous pouvons juger de l'efficacité de ses prières et de la [334] faveur dont elles jouissaient auprès de Dieu par ce que nous avons vu au chapitre troisième du premier livre, lorsqu'il obtint de Dieu, par sa prière, la santé suffisante pour continuer son voyage de Gênes à Rome, la première fois qu'il se rendait de Paris à cette ville, n'étant encore que clerc. Nous en pouvons juger également par la conversion de tant d'âmes qu'il a attirées à Dieu, car ces conversions sont dues plus à l'efficacité de ses prières qu'à la force de ses discours, et, en effet, bien qu'il eût une grande habitude de la prédication il ne montait jamais en chaire sans s'y être préparé, et sa préparation consistait à se mettre à genoux, tenant devant lui, son cahier qui contenait ce qu'il allait dire, en recommandant à Dieu son auditoire ; et il avait coutume de dire que pour convertir les âmes il faut plus parler d'elles à Dieu, que de Dieu à elles ; et à ce propos il avoua lui-même, une fois, qu'il n'avait jamais demandé à Dieu la grâce de réconcilier les ennemis sans l'avoir obtenue.

Par le trait suivant, mieux encore que par ce qui précède, on verra qu'il traitait avec Dieu l'affaire de la conversion des âmes, et en recevait des grâces toutes particulières à cet effet. Un jour qu'il était rentré à la maison après un sermon fait sur le pardon des injures, il dit au frère que si, dans la soirée, il venait quelqu'un pour lui parler, de ne pas le renvoyer. Il ne tarda pas, en effet, à se présenter un homme qui, jusqu'alors, était resté obstiné à ne pas pardonner, mais qui s'était rendu à ce sermon et s'était réconcilié. Il avait une si grande dévotion pour la sainte messe qu'il n'omit jamais de la célébrer tous les jours, autant qu'il le pouvait, même en voyage, et, non content de cela, à moins d'être appelé par son office ou les occupations pour le salut des âmes, il en entendait ou en servait une autre avec grande dévotion ; et, le jour de Noël, il en servait trois de suite, même lorsqu'il était tout cassé de vieillesse. Il avait une grande pratique et une connaissance [335] exacte des rubriques et des cérémonies ecclésiastiques, même des plus petites particularités, comme du Nombre d'Or, de l'Épacte et de toutes les petites tables qui sont à la tête du bréviaire et du missel. Il aimait à expliquer les Psaumes, et connaissait le sens le plus profond des leçons et des hymnes, et souvent il se mettait à les enseigner aux jeunes gens, et ces belles connaissances lui servaient pour réciter l'office divin et célébrer les saints mystères avec plus de dévotion. Dans les solennités

extraordinaires de l'année, il prévoyait exactement toutes les cérémonies, afin de les faire parfaitement, et ne se fiait point à l'expérience qu'il en avait depuis tant d'années ; il se faisait même enseigner le chant par un clerc, afin de ne rien omettre, pas même le plus petit détail ; et dans sa vieillesse, lorsque pendant l'hiver, ses mains étaient toutes déchirées par les engelures et que ses genoux ne pouvaient se plier qu'avec peine, il voulait toujours faire les signes de croix et les genuflexions jusqu'à terre sans s'appuyer, d'où il arrivait qu'il tombait quelquefois par terre, mais il ne laissait pas de continuer et de faire toutes les cérémonies sacrées avec son exactitude accoutumée.

A ce sujet, nous croyons devoir insérer ici ce que quelqu'un a laissé par écrit peu de temps après sa mort :

“J'ai toujours remarqué dans M. Martin un grand respect et une grande révérence pour tout ce qui regardait le culte de Dieu, et principalement pour les fonctions saintes, où il portait un recueillement peu ordinaire et une modestie si frappante qu'elle portait à la dévotion quiconque le regardait, et j'ai entendu dire la même chose par les autres. Je lui ai servi la messe plusieurs fois, et j'y trouvais toujours l'occasion de m'humilier, en voyant en lui un recueillement si profond, soit en s'habillant, soit en allant à l'autel ; il y avait une certaine majesté, et cet extérieur qui n'était point affecté l'accompagnait dans toutes les fonctions sacrées. Je ne me rappelle pas lui avoir jamais vu précipiter [336] aucune des actions qui appartiennent aux cérémonies ; il y conservait toujours le même calme. Je remarquai surtout qu'à la communion, son visage paraissait si dévot et si composé, que l'on pouvait facilement reconnaître l'affection intérieure de son âme. Après la messe, il se tenait dans une posture si recueillie et si humble que l'on voyait à l'extérieur les actes que produisait son âme, et d'ordinaire il faisait une demi-heure d'actions de grâces, pendant laquelle il entendait une autre messe ou quelquefois même la servait au besoin avec tant d'humilité et de dévotion qu'on l'eût pris pour un séminariste des plus fervents. A l'office divin, la seule vue de son recueillement me pénétrait de componction et de dévotion. Étant si pénétré qu'il l'était des sentiments de religion, il ne pouvait souffrir la moindre immodestie commise dans les cérémonies sacrées. Quand il avait occasion de parler sur cette matière, il le faisait avec une grande ardeur et une grande énergie ; il montrait avec quelle modestie et quelle dévotion l'on devait traiter les choses saintes.” Telles sont les paroles de cette relation, et tous ceux qui nous ont laissé quelques mémoires sur ce serviteur de Dieu attestent qu'il avait dans les cérémonies et toutes les fonctions ecclésiastiques une majesté, une gravité, une modestie et une dévotion extraordinaires qui montraient en lui un vrai prêtre, rempli de l'esprit ecclésiastique. Il récitait le bréviaire autant qu'il le pouvait en commun avec les autres, et quand, pour quelque occupation, il était empêché de le réciter avec les autres, il le récitait dans sa chambre et à genoux, même dans sa vieillesse.

Il ne se contentait pas de faire exactement toutes les cérémonies ecclésiastiques, il avait soin aussi d'amener les autres à la même exactitude. Lorsqu'il était supérieur, il avertissait du moindre défaut, de la moindre irrévérence qu'il apercevait dans les fonctions saintes ; il ne permettait même pas aux sacristains de s'approcher de l'autel pendant qu'on célébrait la messe, soit pour changer les cierges [337] ou faire quelque autre chose semblable, disant que cela pouvait être une occasion de distraction pour le célébrant, et il voulait que l'on prît toutes ces dispositions soit avant, soit après la messe.

Il saisissait toutes les occasions qui se présentaient d'enseigner aux externes les cérémonies de la sainte messe. C'est pourquoi pendant les missions il faisait répéter soit par lui-même, soit par un autre missionnaire, les cérémonies de la messe basse à tous les prêtres qu'il réunissait pour la conférence spirituelle, et quand on devait chanter la messe en mission, il voulait qu'auparavant on examinât les prêtres externes qui devaient prendre part à cette cérémonie. A Rome, il faisait aussi répéter les cérémonies de la messe basse aux prêtres de la Conférence et cela plusieurs fois l'année, afin de leur en rafraîchir la mémoire et de corriger les défauts qui auraient pu se glisser.

Il faisait la même chose avec les siens, non seulement pour ce qui regardait la messe basse, mais encore à l'occasion d'autres cérémonies extraordinaires, comme de la Chandeleur ou des Cendres. Un ecclésiastique de vie très exemplaire, étant déjà vieux, faisait mal les cérémonies de la messe, M. Martin, pour le corriger doucement et sans, pour ainsi dire, que le délinquant s'en

aperçût, saisit plusieurs fois l'occasion de lui faire diacre à la grand'messe, et un clerc remarqua qu'il conduisait le célébrant et suppléait ses défauts avec tant de dextérité que les yeux les plus perçants ne pouvaient s'en apercevoir. En beaucoup d'autres occasions il lui arriva de faire la même chose, de sorte qu'il paraissait né, au dire de quelqu'un qui l'a connu et pratiqué depuis qu'étant clerc il servait la messe à saint Vincent ; il paraissait né, dis-je, pour cacher et suppléer les défauts d'autrui, surtout à l'église.

M. Martin apportait les mêmes soins pour ce qui concerne l'habit ecclésiastique et la tonsure, et voulait que tous les ecclésiastiques qui étaient sous sa conduite [338] servissent de modèle aux autres et conservassent la dignité de leur état. C'est pourquoi il ne permettait pas à messieurs les convicteurs de porter la chevelure longue, ni l'habit court, soit à la maison, soit en ville, même lorsqu'il pleuvait et que les rues étaient boueuses. Un jour qu'il pleuvait, M. l'abbé Fattinelli, ne sachant pas s'il y aurait conférence à cause du mauvais temps, était venu en habit court ; M. Martin lui en fit une douce réprimande qui fut efficace, et cet abbé en fut si édifié qu'il a voulu qu'on en fit mention, même en le nommant, dans cette histoire, afin de servir de leçon aux, autres. M. Martin ne fut pas moins fidèle à conserver toutes les autres pratiques que saint Vincent a laissées à ses missionnaires, comme de se découvrir la tête au son de l'horloge pour se rappeler la présence de Dieu, de s'agenouiller en entrant dans sa chambre ou en sortant pour offrir à Dieu ce que l'on va faire, de visiter le Saint-Sacrement chaque fois qu'il sortait de la maison ou y rentrait, de lire tous les jours un chapitre du Nouveau Testament, à genoux et tête nue, de faire aussi une lecture spirituelle chaque jour, au moins d'une demi-heure, d'invoquer la très sainte Trinité, le matin en se levant et le soir en se couchant, pour lui offrir les prémices du jour et la reconnaître comme la dernière fin de ses œuvres, d'invoquer le secours de l'ange gardien des personnes ou des endroits où il devait donner la mission, et autres semblables. 'Mais la pratique qu'il observait avec le plus de goût et le plus d'application était la retraite annuelle qu'il faisait avec ses confrères pendant huit jours pleins ; et comme il la faisait presque toujours vers la fête de saint Denys, 9 octobre, qui était le jour de son entrée dans la Congrégation, il profitait de cette occasion pour se renouveler complètement dans son esprit, comme s'il n'eût fait que commencer à servir Dieu. Sa dévotion envers la très sainte Vierge était très grande et se remarquait surtout dans ses fêtes qu'il célébrait avec un appareil extraordinaire, [339] et dans ses jours sa dévotion se rendait plus sensible. Il jeûnait tous les samedis en son honneur, et quand il sortait de la maison pour prendre l'air, il se dirigeait habituellement vers Sainte-Marie-Majeure pour y offrir ses hommages et ses prières à la très sainte Vierge.

XVI

Sa charité envers le prochain.

De la grande charité que M. Martin avait pour Dieu, naissait cet amour éperdu qu'il avait pour le prochain, au service duquel il consacra toute sa vie, et depuis le moment de son entrée dans la Congrégation jusqu'à la fin, il la consuma tout entière au profit des âmes et au service du prochain, surtout des pauvres les plus abandonnés. Nous ne parlerons plus ici de ce qu'il a fait pour les âmes, puisque nous en avons dit assez en parlant de son zèle.

La réputation du prochain était si sacrée pour lui, que non seulement on n'a jamais entendu sortir de sa bouche aucune parole qui pût blesser la réputation de qui que ce fût, mais qu'il ne permettait pas même que les autres en vinssent là en sa présence. De sorte que chacun avait un défenseur assuré de sa réputation, partout où M. Martin se trouvait.

De l'amour qu'il avait pour le prochain procédait cette manière de traiter, affable et respectueuse, qu'il avait à l'égard des personnes les plus simples et des pauvres de la campagne. Ses façons étaient si polies et si aimables, que quiconque conversait avec lui, lui restait attaché, et plusieurs personnes remarquables par leur piété et par leur science, le nommaient le ravisseur de cœurs, parce qu'en effet, de tous ceux qui conversaient avec lui, il y en avait très peu qui ne fussent pris dans les lacets de sa douceur et de sa charité. Il ne se présentait pas une seule occasion d'aider

[340] son prochain, de paroles ou d'actions, pourvu toutefois qu'elle fût conforme à son Institut, qu'il ne la saisît aussitôt. Même en voyage, il ne faisait pas difficulté de s'arrêter ou de se détourner de son chemin pour rendre des services au prochain, et il lui arriva plusieurs fois alors de lui en rendre de très importants, et il avait coutume de, dire qu'il n'avait jamais perdu son chemin sans avoir trouvé quelqu'un pour l'y remettre, ce qui est facile à croire, parce qu'il ne quittait jamais sa route que pour remettre quelqu'un dans le chemin du ciel. Son cœur était si plein de tendresse et si désireux de rendre service à tous, qu'il était comme passé en proverbe que M. Martin ne savait jamais dire non ; bien entendu, là où il ne s'agit pas de faute ; car quand il était supérieur, il savait bien rester ferme à ne pas accorder ce qu'il ne pouvait pas ; mais ses refus étaient accompagnés de tant de grâces, qu'ils devenaient agréables, et il renvoyait tout le monde content. Ce qui était vraiment admirable en lui, c'était qu'étant obligé, en qualité de supérieur, de refuser beaucoup de permissions demandées, souvent même avec importunité, soit par MM. les convicteurs, soit par d'autres, qu'ayant continuellement dans sa chambre un flux et reflux de gens qui venaient pour une affaire ou. pour une autre, quoiqu'il fût souvent occupé à des affaires très sérieuses, ou à écrire des lettres pressantes, ou à préparer des sermons pour les externes, il recevait néanmoins tout le monde avec calme et tranquillité, comme s'il n'avait eu rien autre chose à faire, et il renvoyait chacun consolé et satisfait, signe évident de sa grande charité et de la paix imperturbable qui régnait dans son cœur au milieu de tant d'occupations. < Une fois, rapporte quelqu'un, il se préparait pour la conférence qu'il allait donner aux ecclésiastiques externes ; plusieurs personnes allèrent alors à sa chambre pour lui demander quelque chose, de sorte qu'il ne pouvait pas du tout s'appliquer à sa préparation ; j'arrivai aussi pour lui parler de je ne sais quoi, et [341] dès le premier moment, il parut qu'il en éprouvait quelque peine, et qu'il avait quelque difficulté à m'admettre ; mais il changea tout aussitôt, m'écouta, et satisfît à tout ce que je lui demandais. n Un portier avoue aussi qu'il a été le trouver plusieurs fois à des heures importunes, et même lorsqu'il était au lit, et que toujours il l'a trouvé avec un visage riant, l'écoutant et lui répondant avec calme, sans jamais se montrer impatienté de ses nombreux et importants messages.

Pour les pauvres, il avait les entrailles de la mère la plus tendre, et autant qu'il le pouvait, il ne manquait pas de les secourir par des aumônes ; et quand le portier l'avertissait qu'il y avait à la porte quelque nécessiteux, il ne permettait pas qu'on le laissât partir sans quelque aumône. L'amour qu'il avait pour les pauvres le porta dans ses missions, et surtout dans le Piémont, à instituer la Compagnie de la Charité, par le moyen de laquelle on recueillait des aumônes considérables, et il était le premier à déposer la sienne ; puis il parcourait les maisons ou se mettait à la porte de l'église, avec les officiers de cette confrérie, pour demander l'aumône pour les pauvres malades. Lui-même les visitait ou les faisait visiter par les siens pour soulager, non seulement leur âme, tuais encore leurs corps par des aumônes lorsqu'ils en avaient besoin, et cela principalement dans les missions.

En terminant ce chapitre, nous mettrons ici ce qu'a écrit de sa charité envers les pauvres, un missionnaire qui l'a accompagné, pendant plusieurs années, dans les missions du Piémont : "Il était très charitable pour les pauvres, et surtout pour les malades et pour les moribonds, et souvent il les assistait, même à Turin, où il leur envoyait volontiers quelqu'un des missionnaires. Dans presque toutes les missions, il avait soin d'établir la Compagnie de la Charité pour le soulagement des pauvres malades, et celle de la Doctrine chrétienne, et il visitait ou faisait visiter de [342] temps à autre ces confréries. Notre-Seigneur favorisait son zèle par d'abondantes bénédictions. Quand il fallait recueillir des aumônes pour établir la Compagnie de la Charité, il allait quêter lui-même, s'il le pouvait, ou faisait au moins quêter les missionnaires. Ordinairement, il était accompagné dans ces quêtes, non seulement par les dames inscrites dans la confrérie, mais encore par les curés ou les autres prêtres de l'endroit, et par quelques-uns des principaux séculiers. On recevait tout ce qui était donné, et l'on prenait note de ce que l'on promettait. En quelques endroits, les femmes et les filles s'arrachèrent leurs colliers, leurs anneaux, leurs croix d'or ou d'argent pour les donner ; et même dans une ville où il y avait des juifs, on alla aussi quêter auprès d'eux, et ils firent d'assez fortes aumônes, de sorte qu'en quelques endroits, on recueillit jusqu'à deux mille livres. Tous les jours il faisait, à la porte de la maison où il logeait, une bonne distribution aux pauvres, et il en faisait d'autres extraordinaires, selon le besoin En certains endroits, où il y avait grande foule, comme on

faisait plus volontiers des aumônes après le sermon, il faisait placer à la porte de l'église une table devant laquelle étaient assis les officiers de la Compagnie de la Charité, avec un missionnaire, ce qui faisait que les aumônes étaient plus abondantes ; ensuite, dans les quêtes, M. Martin avait coutume de dire qu'il fallait faire les honneurs aux quêteurs, et il donnait toujours le premier ; une fois même, il fit mettre par un missionnaire cinquante pistoles dans le bassin, et son exemple rendit la quête plus abondante. Dans une ville où l'on faisait la quête pour la Confrérie de la Charité, la femme du gouverneur étant retenue au lit par la fièvre, M. Martin alla la trouver avec les officières, et cette dame, outre beaucoup de linge et d'autres choses convenables pour les pauvres malades, donna encore six pistoles, bien que le gouverneur eût déjà fait une bonne aumône, et aussitôt cette dame fut délivrée de la fièvre. Ce [343] qui fit dire dans le public qu'en donnant les six pistoles elle avait aussi donné sa fièvre." Tel est le récit de ce missionnaire.

XVII

Sa charité envers ses confrères de la Congrégation.

Si la charité que M. Martin avait pour les externes était si grande, celle qu'il témoignait à ceux de la Congrégation montrait bien qu'il avait pour eux des entrailles de mère. Sa manière de traiter avec eux, bien qu'il fût supérieur, était toute fraternelle ; il n'était pas de ceux qui veulent dominer *dominantes in cleris*, mais il les considérait comme ses égaux et les traitait en frères ; de sorte que, dans une mission, les séculiers dirent qu'on ne pouvait pas distinguer qui était le supérieur, et M. Martin répondit que tous étaient frères, et qu'il n'y avait pas de supérieur. Par cette affabilité et ce respect, il gagnait tellement le cœur de ses sujets que chacun s'attachait à lui, et qu'il n'y avait personne qui ne s'estimât heureux de vivre sous sa conduite, et on le proposait ordinairement comme un modèle de douceur digne d'être imité par tous les supérieurs. Il ne manquait pas pourtant de faire à l'occasion les corrections nécessaires, mais c'était avec des manières si douces, qu'il gagnait en même temps le cœur de celui qu'il reprenait, et l'obligeait à accepter la correction et à en faire son profit.

Il trouva une fois deux de ses confrères qui parlaient pendant le temps du silence, dans un corridor étroit, où il devait passer, il leur dit avec un doux sourire : "Messieurs, vous voulez donc nous fermer le passage." Une autre fois, trouvant quelqu'un à la tribune, devant le Saint-Sacrement, pendant le temps de la récréation, il lui dit : "Maintenant, c'est le temps de faire la récréation ;" puis il le conduisit avec bonté auprès de ses confrères au lieu de la récréation, et s'en retourna. Il exerça pendant quelque temps l'office [344] de directeur du séminaire ; il crut s'apercevoir que les séminaristes se voyant en petit nombre, et plusieurs d'entre eux malades, étaient abattus et découragés ; il les fortifia alors et les encouragea tellement par ses douces exhortations, que tous prirent une nouvelle ardeur et se mirent avec joie à faire les ouvrages les plus pénibles et les plus difficiles de la maison avec beaucoup de goût ; il les encourageait encore plus par son exemple que par ses paroles, et souvent on le voyait avec eux balayer la maison, laver la vaisselle, et remplir d'autres offices plus bas encore avec beaucoup de plaisir, surtout envers les malades, dont il vidait les vases de nuit, et si quelque séminariste venait à en oublier quelque'un dans les chambres ou dans la maison, aussitôt qu'il le trouvait, il allait aussitôt le vider lui-même. Quand il voyait quelqu'un triste ou tenté, il le conduisait dans sa chambre ou le faisait appeler, et par des paroles pleines de douceur, il ouvrait son cœur, et après avoir découvert la plaie, il y appliquait les remèdes de sa charité paternelle et le renvoyait consolé. Un clerc ayant une calotte assez légère pendant l'hiver alla lui demander la permission de s'en faire donner une meilleure par le tailleur de la maison ; mais M. Martin lui offrit la sienne qui était bonne, et quelque difficulté que fit le clerc, il dut l'accepter. Pour les malades, il ne voulait pas que rien leur manquât, non seulement des choses nécessaires, mais encore de pur soulagement ; il allait les visiter de temps en temps, et les récréait par quelque entretien agréable et gai. Lorsqu'il voyait quelqu'un avoir quelque peine, si petite qu'elle fût, il ne se donnait pas de repos que sa charité n'eût apporté quelque remède. Quand il était à la sacristie pour préparer à la sainte messe, s'il voyait qu'un prêtre s'habillait sans avoir personne pour l'y aider, il accourait aussitôt pour lui rendre ce service. Il vit une fois le sacristain qui arrangeait la lampe et

qui, ayant plusieurs choses entre les mains, ne savait comment en venir à bout ; il se leva aussitôt, [345] car il était à genoux dans l'église, et alla l'aider. Il trouva une autre fois un séminariste dans l'escalier qui portait deux caisses très lourdes jusqu'au grenier, et comme il ne pouvait monter qu'avec peine, M. Martin lui en prit une et la porta jusqu'en haut. Ces traits se sont représentés bien souvent, et on le voyait aider les séminaristes, soit à porter de l'eau ou d'autres fardeaux, soit à faire d'autres choses, bien qu'il fût déjà vieux et eût les jambes affaiblies.

Pendant les récréations, ses conversations étaient pleines d'affabilité et de cordialité, et savait toujours assaisonner ses discours de quelque plaisanterie modeste. Il était si ennemi des contestations opiniâtres, même en matière d'études, qu'il ne pouvait pas les supporter, et, bien qu'il fût très instruit et eût une grande expérience en fait de cas de conscience et sur d'autres matières, il cédaux opinions de ses inférieurs plutôt que de soutenir la sienne en contestant, et il poussait la condescendance à un tel point que, lorsqu'il sortait pour prendre l'air, soit qu'il y fût envoyé par le supérieur, soit qu'il fût supérieur lui-même, il voulait toujours que ce fût son compagnon, qui souvent était un simple clerc, qui le conduisît là où bon lui semblait. Les moqueries, les plaisanteries sur le compte des autres, les mots piquants, les paroles âpres, méprisantes ou autres semblables étaient tout à fait étrangères à sa bouche, et il avait soin de les faire aussi éviter aux autres, et insistait beaucoup, dans les maisons dont il avait la conduite, sur la conservation de la charité fraternelle. On pourra voir du reste, dans le trait suivant, combien il avait à cœur la réputation des siens. Un missionnaire, se trouvant dans une maison en l'absence d'un supérieur, se crut obligé, par reconnaissance, de faire quelque cadeau considérable à un personnage très affectionné à cette maison ; et, à cet effet, il le prit à crédit chez un marchand, espérant le payer avec les rentes de son patrimoine ; mais son espérance fut déçue, [346] parce que ses parents ne voulurent pas lui envoyer la somme qu'il demandait. Le supérieur de la maison, de son côté, ne voulait pas payer la dette, comme ayant été faite sans son ordre, et le marchand menaçait de citer le missionnaire au tribunal de l'évêque, et le pauvre, dans un très grand embarras, ne savait plus que faire. Il lui vint enfin en pensée de recourir à M. Martin, qui était supérieur à Rome, comptant bien qu'il viendrait à son secours ; il ne fut pas trompé ; et celui-ci vint en effet à son secours pour sauver sa réputation.

Il montra également sa grande charité au temps de la peste de Gênes, en 1657 ; comme presque tous les missionnaires de la ville étaient morts au service des pestiférés, saint Vincent, qui était alors Supérieur général, en envoya d'autres de France pour remplacer ceux qui étaient morts ; M. Martin les entretint avec grande charité pendant un an, dans le Piémont, où il était alors supérieur, et ne voulut pas les laisser revenir avant que la maladie n'eût tout à fait cessé, de peur de les exposer à la contagion en les faisant voyager avant ce moment. Lorsqu'il était supérieur à Pérouse, à cause de la pauvreté de cette maison, il s'en allait ordinairement à pied en mission ; mais il ne voulait pas permettre que les autres fissent de même, et sa charité alla si loin, que le frère coadjuteur ayant un léger mal aux jambes, il lui procura un cheval, le fit monter dessus et le suivit à pied. Il en fit autant encore dans une autre mission qui suivit celle-là. Dans ce voyage, M. Martin tomba dans un fossé rempli d'eau ; il en sortit tout trempé, mais n'en voulut pas moins continuer son voyage à pied, riant de sa mésaventure, sans donner aucun signe d'impatience ou de mécontentement. Dans le cours de cette mission, il s'aperçut que le frère était tant soit peu sombre, et pour le soulager, il voulut faire lui-même la lecture de table, disant qu'il se portait mieux quand il mangeait plus tard, ce qui n'était qu'un prétexte pour cacher son acte de charité. Il [347] prenait soin aussi d'envoyer le même frère faire quelques emplettes qui, du reste, n'étaient pas très nécessaires, afin de le remplacer et de faire la cuisine pour lui, tant sa charité était industrielle. Dans cette maison, il avait pris pour lui l'office de sonner les derniers coups de cloche du soir, et d'éveiller le matin pour donner plus de temps de repos au frère qui devait remplir cet office, et donnait ainsi aux autres le repos qu'il se refusait à lui-même.

XVIII

Sa charité envers ceux qui l'offensaient.

Comme le cœur de M. Martin était, pour ainsi dire, tout pétri d'amour et de charité, il ne se contentait pas d'en donner des témoignages seulement à ceux de la Congrégation ou à ceux qui lui en avaient de la reconnaissance, mais il l'étendait encore aux ingrats et à ceux qui l'offensaient en quelque manière et s'en rendaient indignes. Quelles que fussent les injures de paroles ou d'actions qu'on pût lui adresser, il n'en montra jamais aucun signe de dépit ou de vengeance ; bien plus, il eut toujours soin de faire du bien à ceux qui l'offensaient.

Un clerc, qui marchait derrière M. Martin avec une certaine précipitation, lui marcha plusieurs fois sur les pieds, sans que celui-ci en donnât aucune marque d'impatience, sinon une fois que, se retournant, il jeta sur lui un regard plein de compassion. Mais voici des traits d'une plus grande importance. Les principaux personnages d'une ville du Piémont le prièrent d'y venir donner la mission ; mais comme on n'en avait encore fait aucune dans ce diocèse, M. Martin s'en excusa en disant qu'il n'avait pas de pouvoirs de l'évêque pour la faire. Aussitôt ces Messieurs écrivirent à l'évêque, qui non seulement leur répondit, mais écrivit encore à M. Martin lui-même, pour lui témoigner [348] son grand désir de voir donner cette mission et lui accorder les plus amples pouvoirs. M. Martin se rendit donc sur les lieux pour y faire cette mission, visita le curé de l'église principale où il devait prêcher, et fut reçu avec beaucoup d'égards. La nouvelle de la mission s'étant répandue, le lendemain, qui était un jour de fête, il accourut des lieux circonvoisins une grande foule de peuple pour entendre le premier sermon. M. Martin arriva donc pour commencer, et selon son habitude, avant de monter en chaire, il demanda la bénédiction au curé. Celui-ci, qui était un homme amateur de plaisanteries, fussent-elles même scandaleuses, lui demanda s'il avait la patente de l'évêque. M. Martin croyant l'avoir dans sa poche, la chercha ; mais ne la trouvant pas, dit au curé qu'il devait l'avoir laissée à Turin, et qu'il pouvait bien être sûr qu'il n'était pas venu pour donner la mission sans en avoir la permission de l'évêque, d'autant plus qu'il pouvait bien savoir ce que l'évêque lui-même avait écrit aux principaux de la ville. Mais le bonhomme ne voulut pas se rendre à ces raisons et persista à ne pas vouloir le laisser prêcher avant d'avoir montré sa patente ; alors M. Martin, avec un grand calme et une grande tranquillité d'esprit, se disposait à retourner à la maison. Quelques-uns des principaux de la ville, voyant que le prédicateur tardait à opter en chaire, se disaient entre eux : "Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que le curé lui jouerait déjà quelqumauvais tour de sa façon ?" L'un d'eux, s'étant rendu à la sacristie, vit ce dont il s'agissait, et dit au curé qu'il ne devait pas agir de la sorte avec un homme de la qualité de M. Martin, à qui personne n'aurait jamais osé demander une pareille chose ; et, en effet, il avait une telle renommée dans tout le Piémont, que son nom seul valait toutes les patentes ; mais le curé ne voulait pas céder, prenant plaisir à mortifier ainsi le peuple et M. Martin, qui supportait cela avec une indicible patience, sans proférer une parole. Le séculier, qui était présent, [349] représenta au curé que la lettre écrite par l'évêque aux principaux de la ville, exprimait assez clairement le pouvoir qui était accordé à M. Martin ; mais le curé répondit qu'il n'y croirait qu'en voyant la lettre. Il fallut donc envoyer chercher cette lettre à l'hôtel de ville, et pendant ce temps là, le peuple murmurait dans l'église contre le curé, et M. Martin était dans la sacristie à essayer tous les propos de ce mauvais plaisant.

Le fait suivant, qui arriva dans une des principales villes du Piémont, n'est pas moins curieux et nous montre l'invincible patience de M. Martin à supporter les injures. Nous donnons ici dans son étendue la relation qu'en a faite un missionnaire qui était présent. "Il arriva dans cette ville pour y faire la mission la veille de la Pentecôte ; le clergé et les principaux de la ville vinrent en corps le visiter après dîner et lui dire que, n'ayant pas été avertis assez tôt de son arrivée, ils avaient invité un religieux à prêcher pour ces trois jours de fête ; mais que, s'il le voulait, ils le prieraient de ne pas prêcher du tout. M. Martin répondit que ce religieux, ne prêchant qu'une fois par jour, cela ne l'empêchait pas de faire la mission, et qu'il irait voir lui-même ce Père pour lui offrir la chaire, ainsi que le choix de l'heure qui lui conviendrait le mieux, soit le matin, après la grand'messe, soit le soir après les vêpres. Ces messieurs voulurent l'accompagner dans sa visite, et ils allèrent tous ensemble trouver le Père prédicateur qui, au commencement, parut agréer cette offre et choisit le matin, bien qu'il fût d'usage ces jours-là de prêcher le soir ; mais il ne tarda pas à montrer du déplaisir qu'un autre prêchât le même jour que lui ; c'est pourquoi M. Martin en sortant de chez lui, dit à ces Messieurs que, pour ne faire de peine à personne, il préférerait ne commencer la mission que le mardi après vêpres. Ces Messieurs dirent qu'ils n'avaient rien à faire avec le Prédicateur, qu'il n'avait été

appelé qu'au défaut de la mission et au cas où il ne pût y [350] en avoir, que par conséquent il n'était plus nécessaire ; et ils étaient sur le point de le renvoyer, si M. Martin ne les en avait empêchés, disant qu'il aimait mieux céder que de causer la moindre peine à ce bon Père. Un pria donc le Prédicateur, le mardi suivant, d'avertir le peuple à son sermon du matin que le soir, après vêpres, commencerait la Mission. En conséquence, lorsqu'il fut arrivé au second point de son sermon, il commença en ces termes : "*Adhuc quadraginta dies et Ninive subvertetur*. Encore quarante jours et Ninive sera détruite. Vous entendrez ce soir un Jonas..." Et le reste de toute la seconde partie fut une tirade de paroles de mépris sur le compte des missionnaires, telles que celles-ci : "De saints docteurs, d'excellents prédicateurs, des Salomons de leur temps, n'ont pu convertir cette ville, et on va maintenant leur chercher des étrangers pour les mettre tous en enfer." Tout le peuple riait et regardait la contenance de M. Martin, qui écoutait le sermon, ayant à côté de lui un missionnaire et un ecclésiastique de qualité. Celui-ci montrait un grand mécontentement ; le missionnaire, compagnon de M. Martin, ne pouvait s'empêcher de rire, mais M. Martin gardait toujours une modestie et un calme imperturbables. Il écouta toute la prédication et quand elle fut finie, il dit en retournant à la maison : "Ce bon Père s'est trompé, car au lieu de les mettre en enfer nous voulons les envoyer tous en Paradis." M. Martin fit son sermon l'après-dîner, et il fut si agréé, que le lendemain il accourut une foule d'auditeurs, non seulement des habitants de la ville, mais encore des soldats et officiers français qui y étaient alors en garnison en assez grand nombre. A la fin du sermon, l'émotion fut si vive que l'on ne voyait plus que des personnes en larmes dans l'église et qu'on n'entendait que soupirs et sanglots ; les soldats eux-mêmes criaient miséricorde, et le bon Père qui avait si bien recommandé la mission pleurait comme les autres. Les officiers français, en sortant de l'église, allèrent trouver [351] le Gouverneur qui était retenu dans son lit par la goutte, et qui habitait à l'autre bout de la ville ; ils lui dirent : "Oh, monsieur que vous avez perdu ! Si vous aviez entendu ! C'est un ange, c'est un apôtre !" et, en disant cela, ils pleuraient. Le Gouverneur, stupéfait de les voir ainsi fondre en larmes : "Il faut que ce soit un bien grand homme, et qu'il soit bien extraordinaire pour faire pleurer de telle sorte ces officiers français." Après le dîner, les principaux du clergé et de la ville vinrent trouver M. Martin pour lui demander pardon de ce qu'avait dit le prédicateur, protestant qu'ils n'y avaient été pour rien, qu'ils en avaient été très peinés, et qu'ils lui avaient assez fait sentir qu'ils voulaient se passer de ses prédications. M. Martin s'efforça de l'excuser de son mieux et ne montra jamais qu'il en eût été offensé en quoique ce fût. Bien plus, il alla visiter ce Père qui lui rendit sa visite et qui resta depuis très affectionné à M. Martin. La patience de celui-ci à supporter les insultes fut si bien récompensée de Dieu que cette mission fut une des plus ferventes qu'il eût jamais données."

Dans un autre endroit du Piémont, il y se rencontra un individu si mal disposé, qu'il prenait comme dit à lui-même tout ce que M. Martin disait indifféremment à tous du haut de la chaire. Il fut assez hardi pour élever la voix au milieu du sermon en disant : "Père, vous en avez menti, vous et tous ceux qui disent cela, car je ne l'ai jamais fait." On peut s'imaginer la rumeur qu'occasionna un tel accident, capable de démonter tout autre que M. Martin. Celui-ci s'excusa avec douceur et donna satisfaction à cet homme et encore plus au reste de l'auditoire, qui fut plus édifié de la modestie et de la patience de M. Martin qu'il n'avait été scandalisé de la brutalité de son interlocuteur.

Un jour qu'il passait dans les rues de Rome, il fut accosté par un individu qui lui reprocha publiquement, de fort mauvaise façon et en termes peu respectueux, qu'étant Supérieur, il permettait dans son église certain défaut dans [352] les cérémonies, qui n'était qu'une bagatelle qui ne valait pas la peine d'en parler ; il exagéra cela en parlant à haute voix et s'en alla. Quand il se fut éloigné, le compagnon de M. Martin commença à dire quelque chose pour blâmer le fait de ce personnage, mais M. Martin prit sa défense et dit qu'il avait raison, et qu'on ne devait pas permettre ce dont il était question.

Nous terminerons ce chapitre en racontant ce qui lui arriva, avec un autre religieux, dans une circonstance où l'on vit d'autant mieux paraître sa patience à supporter les injures et sa charité envers ceux qui l'offensaient, que lit chose dont il s'agissait le touchait au vif. Ce bon religieux, emporté par un zèle mal réglé, accusa M. Martin auprès de l'Inquisition d'avoir avancé en chaire certaines propositions mal sonnantes. Le Père inquisiteur fit venir M. Martin, et après avoir entendu ce qu'il avait dit, non seulement il fut détrompé, mais encore il lui montra beaucoup d'égards, et

conçut pour lui la plus haute estime, M. Martin, bien loin de se venger de ce qu'avait fait contre lui ce religieux, n'en donna jamais le moindre signe de mécontentement ; il n'en p même, même jamais, et l'on remarqua que, dans les mi : s, s'il avait dans l'endroit quelque couvent de cet ordre, il leur envoyait quelque petit régal les jours de fêtes et leur procurait des aumônes, témoignant toujours la plus grande estime pour cet ordre, et n'en parla jamais qu'avec un grand respect. C'est ce qu'il avait appris de celui qui a dit : "*Noli vinci a malo sed vince in bono malum* (Rom. 12). Ne soyez pas vaincu par le mal, mais triomphez du mal par le bien."

XIX

Son humilité.

Si M. Martin a excellé dans toutes/les vertus, de L'aveu de tous ceux qui l'ont connu ; on petit dire qu'il s'est sur [353] passé dans la pratique de l'humilité. Et quiconque fera attention à ce que nous dirons au sujet de cette vertu ne fera pas difficulté de croire que ce bon missionnaire était arrivé à un très haut degré de sainteté ; car il devait y avoir un édifice de perfection très élevé là où se trouvaient des fondements si profonds d'humilité. Dans toute cette histoire, nous avons raconté çà et là quelques traits de son humilité, à mesure que la narration des faits l'exigeait, mais nous en avons d'autres à citer qui ne sont pas moins extraordinaires. Il a passé plus de cinquante-cinq ans dans la Congrégation, et il a été supérieur environ pendant quarante ans. Quand il est mort, il était le doyen et le plus ancien de tous les membres de la Congrégation, et néanmoins ses manières étaient si humbles qu'on ne le vit jamais agir en supérieur ou prendre un air de commandement ; il traitait chacun comme s'il eût été lui-même son égal ou son inférieur. Lorsque quelque prêtre venait à sa chambre pour lui demander pénitence de quelque faute, il se mettait lui-même à genoux, et la pénitence qu'il donnait consistait seulement à renvoyer son confrère avec quelque parole gracieuse, comme celle-ci : a C'est moi qui fais les manquements les plus grossiers, les vôtres sont bien moindres." Quand il se rencontrait à une porte avec d'autres de ses confrères, fussent même des clercs, il ne pouvait souffrir qu'on voulût lui céder le pas par respect, ou bien qu'en se promenant on lui donnât la place du milieu, et lorsqu'il s'y trouvait, il se retirait tout doucement pour céder cette place à d'autres. Dans une procession solennelle de la Fête Dieu, dans le Piémont, où il donnait la mission, il parcourut presque toute la ville processionnellement, en se tenant à la gauche d'un jeune prêtre, son sujet, jusqu'à ce que celui-ci, s'en apercevant vers la fin, alla gracieusement prendre le côté gauche. Le premier acte par lequel il avait coutume de prendre possession d'une maison où il était nommé supérieur, était de servir à table et d'aller après [354] le repas à la cuisine pour y laver la vaisselle ; il faisait la même chose en plusieurs autres occasions, par exemple aux fêtes pour lesquelles il avait le plus de dévotion, et il avait coutume de les célébrer par ces actes d'humilité.

Se prosterner aux pieds de ses confrères et les leur baiser pour demander pardon, était aussi une de ses pratiques habituelles quand il s'apercevait qu'il avait pu offenser quelqu'un, même sans le vouloir. Il le faisait encore aux jours les plus solennels pour lui, comme de sa naissance, de son entrée dans la Congrégation et autres semblables. Les paroles dont il accompagnait cet acte montraient bien quels étaient les sentiments humbles qui pénétraient son âme ; il s'appelait un misérable vieillard, un sujet de mortification et de scandale pour les autres, et la cause de tous les manquements qui se faisaient dans la maison. Il en agissait encore de même à l'occasion de la visite des maisons où il se trouvait, et il se réjouissait alors de se voir suspendu de son office et de savoir que l'on ferait connaître ses défauts. Il avait aussi coutume, à la fin de la visite, de représenter au visiteur, en se tenant à genoux devant lui, son insuffisance pour l'office 'ce de supérieur, et de le supplier d'obtenir du Supérieur 'J général de le décharger d'un tel fardeau, car c'était ainsi qu'il considérait cet emploi ; et il disait cela avec des expressions si humbles que tous ceux qui l'entendaient en étaient attendris. Du reste, on vit en plusieurs occasions que ces paroles n'étaient pas une pure cérémonie, mais l'expression fidèle des sentiments de son cœur.

Après beaucoup d'instances, il avait obtenu du Supérieur général de mettre à sa place, pour supérieur de la maison de Rome, M. Pancrazio Gini ; mais craignant que ce fidèle imitateur de son humilité ne refusât, ou au moins ne différât d'accepter jusqu'à ce qu'il eût représenté ses excuses au Supérieur général, comme il l'avait déjà fait d'autres fois en semblable circonstance, aussitôt après avoir donné [355] connaissance à M. Gini de la patente de supérieur qu'il avait reçue pour lui, il en fit part aussi à toute la communauté dans les termes suivants : "Enfin, la bonté divine a daigné lever l'obstacle qui s'opposait à tout le bien qui doit se faire dans la Congrégation. Dieu a fait aujourd'hui une grande grâce à cette maison en m'ôtant l'office et la charge de supérieur, car j'en étais très indigne et j'étais incapable de l'exercer. Afin de réparer les maux que j'ai causés et de détruire les scandales que j'ai donnés, M. le Supérieur général a choisi supérieur de cette maison, M. Pancrazio Gini." Et cela dit, il demanda pardon à tous des scandales et sujets de peines qu'il leur avait donnés. Il continua avec joie à être le sujet le plus soumis du nouveau supérieur ; mais sa joie ne fut pas de longue durée, car au bout de quelques mois, M. Gini mourut, et M. Martin, en qualité d'assistant et de plus ancien de la maison, fut obligé de reprendre cet office. Mais il avait un tel désir de vivre sous l'obéissance, qu'il réunit les anciens de la maison et les conjura d'en choisir un autre à sa place pour les gouverner jusqu'à ce que le Supérieur général eût nommé un autre supérieur. Il ne fut pas exaucé, et tous déclarèrent être trop satisfaits de sa conduite pour y renoncer. Enfin, au bout de quelques mois, M. Pietro Terrarossa fut nommé supérieur de la maison de Rome, et M. Martin en témoigna sa joie dans une lettre du 22 décembre 1691 dans les termes suivants. "Vous savez que l'on vient de confier cette maison de Rome à M. Terrarossa, et il en a été nommé supérieur. C'est une grande grâce que Dieu vient de me faire, et je vous supplie de m'aider à l'en remercier et à lui en rendre les plus vives actions de grâces, comme d'un des plus grands bienfaits que j'aie jamais reçus de la divine miséricorde." On ne s'étonnera pas qu'il se comportât avec tant d'humilité avec les siens, sans prendre aucun air de supériorité ou de domination, quand on saura que son éloignement pour la supériorité allait jusqu'à ne pas vouloir être [356] connu pour tel, de telle sorte qu'un jour, un externe lui ayant demandé s'il était le supérieur, il répondit : "Je suis le dernier de la maison."

Non seulement il témoignait par ses paroles sa joie d'être déchargé de l'office de supérieur, mais il la montrait aussi dans sa conduite en se comportant à l'égard des nouveaux supérieurs, bien qu'ils eussent été longtemps ses sujets, avec autant de soumission et d'obéissance qu'on aurait pu en désirer d'un séminariste de quelques mois. On remarqua une fois, entre autres, qu'en rentrant à la maison, il alla trouver le supérieur pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait dehors ; et comme son compagnon restait un peu de temps dans la chambre du supérieur, M. Martin, debout et son chapeau à la main, attendait à la porte que son compagnon fut congédié par le supérieur. Son humilité ne lui permit jamais de se laisser rendre aucun des services qu'il pouvait se rendre lui-même, comme de balayer sa chambre, vider sa cuvette ou nettoyer sa lampe ; et un jour qu'il trouva le séminariste chargé d'arranger les lampes occupé, en cette qualité, à préparer la sienne, il lui dit : "Mon frère, laissez-moi faire, car, moi aussi, j'ai fait ce métier."

C'est pourquoi la seule chose qui lui fit de la peine pendant sa maladie était de se voir servi, surtout par des prêtres, et pur compenser ce service par quelque acte d'humilité, il les pressait de bénir les mets ou les remèdes qu'ils lui présentaient ou de l'asperger avec l'eau bénite. Lorsqu'il s'habillait pour la sainte messe, ou ôtait les ornements après l'avoir dite ; il se dépêchait pour ne pas être servi, et même en se lavant les mains, il gardait sa barette sous son bras de peur que le serviteur ne vînt la lui brosser. Il ne voulait qu'on lui ouvrît les portes ou les rideaux qui les recouvrent ; enfin, il ne pouvait souffrir qu'on lui donnât aucune marque d'honneur, ce qu'on ne pouvait s'empêcher de faire à cause de la grande estime qu'on avait pour lui. On remarqua encore que dans les dernières années de sa vie, [357] lorsque le rétrécissement de sa gorge ne lui permettait plus d'élever la voix, et qu'il disait la sainte messe très bas, lorsqu'il arrivait néanmoins au *Domine non sum dignus*, son humilité donnait de nouvelles forces à sa voix pour épancher les vifs sentiments de son cœur, et l'on entendait ces paroles fort distinctement.

Les louanges lui étaient plus pénibles que ne le seraient les injures à un orgueilleux. Au retour d'une mission, plusieurs paysans l'accompagnèrent, et il faisait route à pied avec eux ; dans la conversation, ces gens lui donnèrent le titre d'illustrissime. M. Martin l'endura quelque temps, mais

à la fin son humilité ne peut plus y tenir, et il leur dit : “Ne nous honorez pas tant, mes frères, parce que nous ne sommes que de pauvres prêtres comme les vôtres.” Un jour qu’il était retenu au lit par la goutte, il s’entretint pendant une demi-heure avec celui qui lui apportait à dîner, et tout son entretien consista à s’humilier et à démontrer qu’il n’avait jamais rien fait de bien et qu’il avait fait comme les pharmaciens qui préparent des médecines pour les autres et ne les prennent pas eux mêmes : “Voilà, disait-il, tout ce que j’ai fait.” En semblable occasion, il pressa un prêtre du séminaire qui était allé le visiter de lui donner sa bénédiction. À ce sujet, il est important de noter ce qui lui arriva quelques jours avant sa mort. Le frère qui le servait pensant le consoler, lui dit : “Monsieur Martin, comme vous devez être content maintenant en vous rappelant tant de bien que vous avez fait, tant d’âmes converties, et en pensant que vous allez bientôt en recevoir de Dieu la récompense !” A ces mots, M. Martin regarda le frère d’un œil quelque peu courroucé contre son ordinaire et lui dit : *Vade Satana* ; faisant allusion à ce que Notre Seigneur répondit à saint Pierre, lorsqu’il lui disait que mourir sur la croix était chose indigne du Fils de Dieu. On voit par là combien il était loin de s’attribuer quoique ce fût du bien qu’il faisait ou d’en tirer vanité ; bien plus il en prenait occasion de [358] s’humilier et s’étonnait que Dieu voulût se servir de lui pour faire de si grandes choses. Nous rapporterons à ce propos les paroles d’une lettre dans laquelle il rendait compte à saint Vincent du grand bien que Dieu avait opéré dans une mission : “Tout cela, dit-il, fait voir les bonnes dispositions de ce peuple et les grands fruits que l’on pourrait recueillir s’il y avait un plus grand nombre d’ouvriers évangéliques. Il est vrai que malgré que nous soyons si peu nombreux, si pauvres et si méchants, la volonté de Dieu ne laisse pas de se servir de nous pour recueillir beaucoup de fruits ; je dis pauvre et méchant, parce que je ne pourrai jamais assez admirer comment ces bonnes gens ont la patience de me souffrir, car je suis plus propre à les repousser qu’à les attirer. C’est Dieu qui fait tout par la pure grâce et qui, sans doute, ferait bien plus encore si je n’y mettais empêchement par mon ignorance, mon peu d’esprit et mes autres misères.”

De cette basse opinion qu’il avait de lui-même et de cette persuasion où il était qu’il mettait obstacle aux grâces de Dieu, procédait cette emproprement avec lequel il cédait aux autres la charge de prêcher dans les missions, et bien qu’il eut une grande facilité et beaucoup de talent pour cette fonction et qu’il fût toujours écouté avec plus de plaisir que tout autre, néanmoins, lorsqu’il n’avait pu se trouver au commencement d’une mission et qu’un autre l’avait commencée, il voulait toujours qu’il la finît et ne voulait faire aucun sermon à moins que ce fût pour soulager quelqu’un des missionnaires. Un jour, un missionnaire lui dit qu’il valait mieux qu’il prêchât lui-même, que la mission en marcherait avec plus de ferveur et plus de succès et qu’il ne paraissait pas convenable qu’un jeune prêchât et traitât les commandements pendant qu’il était là, lui supérieur, déjà avancé en âge et expérimenté dans de telles fonctions. Il lui répondit : “Eh ne faites-vous pas bien tout cela ? le peuple n’est-il pas satisfait, on vient se confesser, les [359] accommodements se font, que peut-on désirer davantage ?” et il le renvoya ainsi sans vouloir intervenir en rien, bien qu’il en fût prié par le prêtre même qui faisait les sermons.

Ce sentiment d’humilité et cette basse opinion de lui-même faisaient encore que, chaque fois qu’il entendait les communications intérieures de ses inférieurs, ou en toute autre occasion, où il était obligé de leur donner quelque avertissement ou de leur faire quelque correction, il leur demandait d’abord avec des expressions pleines d’affection et de sincérité de lui dire librement ce qu’ils avaient remarqué en lui qui leur déplût et les priait de l’avertir de ses manquements, se servant alors des paroles suivantes ou d’autres : “*Ego a te debeo baptizari, et in venis ad me*¹³⁰ ? Je dois être baptisé par vous et vous venez à moi.” Et si on lui donnait quelque avertissement, il le recevait, l’écoutait avec beaucoup d’humilité et en remerciait, témoignant être content d’être averti, non seulement par son admoniteur, qui le devait faire par office, mais encore par qui que ce fût et même par les Frères surtout dans les choses qui regardaient leurs offices ; il les écoutait volontiers et ne faisait pas la moindre difficulté de quitter sa manière de voir pour adopter la leur.

Nous terminerons ce chapitre en racontant un trait qui lui arriva dans une ville du Piémont. Il devait chanter la messe le jour de la communion générale, où il y avait un concours de plusieurs milliers de personnes ; on désigna les différents officiers qui devaient servir à cette messe, et

¹³⁰ Mt 3, 14. La cita, corregida, es: *Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me?* (JJDC)

comme il vint à savoir que quelqu'un avait eu du déplaisir de ce qu'un autre lui eût été préféré, pour le corriger de ce défaut, le lendemain jour, où l'on chantait la messe d'actions de grâces avec une affluence de monde plus considérable encore peut-être que la veille, M. Martin voulut faire l'office de dernier acolyte, à la grande admiration de tout le peuple qui resta stupéfait à la vue de son humilité et de sa modestie pour remplir cet office ; car peut-être on ne [360] l'avait jamais vu rempli par un prêtre dans cette ville, pas même dans la cathédrale. Il n'en fut que plus vénéré à cause de son humilité, et on l'estima bien davantage que s'il eût accompli des fonctions plus nobles. On avait déjà beaucoup admiré son humilité la veille, car ce jour-là il avait voulu porter la croix à la tête de la procession, et quoique l'on eût pu faire pour l'en empêcher, il avait persisté et avait porté la croix pendant toute la procession, qui était très longue, à la vue d'une grande foule de peuple qui y assistait et ne se lassait point d'admirer comment un homme si célèbre dans le Piémont faisait une fonction si peu estimée par le vulgaire.

XX

Sa pauvreté et son détachement des biens de ce monde.

Dieu avait doué son serviteur d'une âme très généreuse, qui méprisait tous les biens de la terre, de telle sorte que lion seulement il ne fit aucune démarche pour procurer des avantages temporels aux maisons dont il avait la conduite, mais encore, plein de confiance en la divine Providence il ne se montrait pas en peine même pour le nécessaire. C'est pourquoi il ai ait encore à se voir quelquefois dans les privations, afin d'éprouver les effets de la pauvreté qu'il avait promise à Dieu p vœu Il se présenta à lui bien des occasions, comme dans les fondations de maisons, où il put satisfaire son désir de souffrir quelque chose pour l'amour de son Dieu et alors il ne voulait même pas se prévaloir de la facilité qui pouvait s'offrir à lui d'être abondamment pourvu. On le vit particulièrement dans la maison de Turin ; M. le marquis de Pianezza, avec sa générosité¹³¹ et sa magnificence accoutumée, voulait lui assigner un fonds plus considérable que celui qui fut fixé ; il offrait beaucoup de meubles pour la maison et la sacristie, en proportion avec sa grandeur ; de plus, il voulait donner du drap pour les [361] soutanes et les manteaux des missionnaires ; mais il fut grandement étonné et édifié tout ensemble de la modestie de M. Martin qui le pria de diminuer le fonds de la rente pour l'entretien des missionnaires, disant qu'en qualité de pauvres ils devaient se contenter de peu, et pour les meubles et les vêtements, il ne voulut que de ce qu'il y avait de plus simple et même moins que le nécessaire. Lorsqu'il fallut acheter un terrain pour la construction de la maison et pour avoir un jardin, Mgr l'archevêque de Turin voulut avoir sa part dans cette acquisition. M. Martin, non content de l'admettre comme partie dans l'achat lui céda encore la partie du terrain la plus commode et la plus utile qui était le plus rapprochée des maisons de la ville, et lorsque, dans la bâtisse de son palais, Monseigneur en appuya là construction sur le mur mitoyen, ce qui faisait une servitude pour le jardin des missionnaires, non seulement M. Martin ne s'en plaignit pas, mais il se montra encore très satisfait de pouvoir par là faire une chose agréable à un Prélat de si grand mérite et si affectionné aux missionnaires.

Ce n'était pas seulement lorsqu'il avait à traiter avec de grands personnages que M. Martin se montrait ennemi de toute contestation au sujet des droits de sa maison ; il était si éloigné des procès et des disputes que, même avec qui que ce fût il préférerait céder et laisser souffrir sa maison plutôt que de plaider et de montrer de l'attachement aux biens temporels. M. le Prieur Rovengo des comtes de Lucerne obtint du Saint-Siège l'aliénation de la cure de Saint-Roch de Turin, dont il était recteur, et il fut accordé que les paroissiens seraient répartis entre plusieurs paroisses voisines, et que les revenus du curé, après la mort dudit Prieur, resteraient à la maison de la Mission. La confrérie des Disciplinants¹³², qui faisait ses offices dans cette église de Saint-Roch, de concert avec les paroissiens, obtint par la [362] suite un bref par lequel, sans préjudice de la première faveur faite aux missionnaires, on lui permettait d'ériger dé nouveau la paroisse en faisant elle-même le

¹³¹ Générosité (JJDC)

¹³² Confrérie des Pénitents.

traitement du curé. On demanda alors à M. Martin de vendre l'église, mais, pour faire plaisir à l'archevêque, il la donna plutôt qu'il ne la vendit, car il la céda à un si bas prix, qu'il était bien moindre que la rente que retira cette confrérie d'une petite boutique qu'elle construisit à côté de l'église, dont la situation était très estimée parce qu'elle était dans un quartier très mercantile. M. Martin, considérant le déplaisir qu'avaient éprouvé la Confrérie et les paroissiens de l'aliénation de leur église en faveur des missionnaires n'eut aucun égard aux intérêts de sa maison, et ne songea qu'à compenser le dommage qu'ils avaient souffert, même sans qu'il y eût de sa faute.

M. Martin montra encore son esprit de détachement en ce que le père d'un missionnaire voulant dédommager la maison pour les frais de dispense et de bref *d'Extra tempora* pour l'ordination de son fils, il fit beaucoup de difficultés pour accepter cet argent et n'y consentit à la fin qu'il titre d'aumône, ce dont ce Monsieur fut grandement édifié. Mais ce en quoi il montra le plus son détachement des biens de la terre, fut ce qui lui arriva avec M. Joseph Palamella. Ce bon Monsieur qui, ainsi qu'il le dit dans son testament, avait pensé pendant trente-sept ans à faire du bien aux missionnaires, parut vers la fin de sa vie leur montrer du mauvais vouloir, de telle sorte qu'un jour M. Martin étant allé le voir, il entendit qu'il disait à celui qui l'annonçait : "Et que veulent de moi ces Pères ?" et il le renvoya assez maussadement lui-même après quelques paroles. Bien plus, quelques années auparavant, il avait donné de l'argenterie à la mission, et l'on en avait fait des chandeliers pour l'église ; il en avait donné aussi à une autre communauté de Rome, et un jour il envoya dans les deux maisons réclamer son argenterie. Les Pères de l'autre [363] communauté lui répondirent que cet argent étant déjà incorporé à leur sacristie, ils n'étaient plus libres de le rendre. Mais M. Martin, sans plus de réflexion que s'il se fût agi de bagatelles, n'écouta que le premier mouvement de sa générosité habituelle et fit rendre l'argent. Or, on a observé depuis que ce fût ce jour-là même que M. Palamella signa son testament en faveur de la mission et lui laissa un héritage de vingt mille écus, qui soulagea beaucoup la maison de Rome, car elle se trouvait grevée de beaucoup de dettes à cause des grosses dépenses qu'elle faisait pour l'entretien de nombreux missionnaires et de tant d'externes qui viennent y faire la retraite ; c'est ainsi que le Seigneur voulut récompenser l'esprit de désintéressement de son serviteur en lui rendant cent pour un.

Pour ce qui le regardait personnellement, il était si pauvre que non seulement il n'eut jamais rien en propre, mais encore qu'étant supérieur il ne voulait ni garder ni manier de l'argent et laissait ce soin au procureur et au dépensier. Avant qu'il fût supérieur, pendant douze ans il n'eut jamais ni ciseaux, ni canif, ni couteau, se privant de ces petites commodités permises cependant dans la Congrégation. Dans toutes les autres choses ou meubles de sa chambre et sur sa personne, on voyait reluire la vertu de la sainte humilité et la pauvreté, car, à part ce qui appartenait à l'office de supérieur, il ne voulait dans sa chambre que le mobilier ordinaire des missionnaires, c'est-à-dire une chaise de bois ou de paille, un lit sans ciel ni rideaux, une petite table de bois blanc et une image de papier. Si dans sa chambre et ses vêtements il ne voulait rien de superflu ni de plus que les autres, il n'en aimait pas moins la propreté, et dans sa vieillesse comme dans sa maladie il se rendait toujours aimable par sa propreté, se souvenant de cette parole de saint Bernard : "*Paupertas semper mihi placuit, sordes vero nunquam*. La pauvreté m'a toujours plu, mais la malpropreté jamais." Son éloignement pour la cour et les [364] palais des grands fut également le résultat de son humilité et de son détachement des biens de la terre et des espérances du monde. Nous avons vu plus haut l'estime que faisaient de lui les princes de la maison de Savoie, et le grand crédit dont il jouissait auprès des principaux personnages de la noblesse de Gênes et du Piémont. A Rome, où il fut si longtemps supérieur et où il avait rendu tant de services à des prélats, des princes et des cardinaux par les missions, retraites et autres fonctions, on ne peut dire l'estime que l'on avait pour sa prudence et sa piété, et quand quelque nécessité l'appelait à paraître dans un palais, il y était admiré et reçu comme un ange du Paradis ; mais lui, plus content de sa pauvreté que les mondains ne le sont de leurs richesses, avait horreur pour ainsi dire de paraître dans les cours, et quand il était obligé d'y aller pour affaires urgentes, il se retirait dans un coin avec un air très modeste et attendait son tour pour l'audience, sans chercher aucun privilège ; au contraire, il était content que les autres lui fussent préférés et il aimait mieux qu'on lui reprochât la rareté de ses visites, que d'en faire de superflues. Et cela, non seulement parce qu'il avait horreur des grandeurs, mais encore parce qu'il

était pour ainsi dire avare de son temps et n'en voulait point perdre en des visites qui n'eussent pas été nécessaires. Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité avec ses serviteurs, et qui n'abandonne pas ceux qui se confient en lui, montra plus d'une fois le soin qu'il prenait de M. Martin et de sa famille en la pourvoyant par des moyens extraordinaires. La première fois qu'il était à Rome, comme supérieur, il envoya le procureur en mission ; celui-ci, par oubli, emporta avec lui la clef de la caisse qui renfermait l'argent, et l'on était dans quelque embarras pour faire les provisions nécessaires. Le lendemain matin, il vint à la maison un domestique du cardinal Stefano Durazzo, d'heureuse mémoire, apportant cinquante écus et disant que son Éminence [365] avait eu cette nuit-là même une pensée qui lui disait que les missionnaires étaient sans provision.

XXI

Son obéissance.

Saint Vincent voulait que ses enfants fussent ornés de toutes les vertus ; mais il exigeait surtout qu'ils se distinguassent clans l'obéissance, et tel se montra M. Martin. On le voit par tant d'emplois qu'il a exercés par obéissance, dans des pays différents les uns des autres par le climat, le caractère et le langage ; partout il était prêt à obéir au moindre signe de ses supérieurs, et à quitter sans aucune difficulté ses amis, ses parents et ses aises. Il quitte Paris, sa patrie, n'étant encore que clerc, au moment où la Congrégation ne faisait que commencer, et où il n'y avait pas encore l'obligation des vœux, et il se rend en Italie. Il apprend l'espagnol pour aller en Espagne, sans faire attention aux difficultés qu'il rencontrerait dans ce pays, comme étant d'une nation qui y est naturellement en aversion. Déjà avancé en âge, il quitte Rome pour aller fonder la maison de Pérouse ; l'air froid de ce pays ne l'empêche pas d'y aller et ne le porte point à demander son changement, bien qu'il y souffre beaucoup, et il reste fidèle à la maxime de notre saint fondateur, de ne rien demander ni refuser. Si plusieurs fois il a fait des instances pour être déchargé de l'office de supérieur, ce n'a été que poussé par le désir d'obéir, et dans l'emploi même de supérieur, il se soumettait en toutes choses aux supérieurs majeurs, et montrait le plus grand respect pour leurs dispositions. On remarquait cela souvent à l'occasion du changement des sujets ; car quelque utile et cher que lui fût quelqu'un, il ne faisait pas de difficulté de se priver de son secours dès que le visiteur en disposait ainsi, de même qu'il recevait indifféremment [366] tous ceux qu'on lui envoyait, sans montrer jamais plus d'attachement pour l'un que pour l'autre. On eût dit qu'il se trouvait dans son élément lorsqu'il se voyait sous la conduite d'un autre ; et bien que ses supérieurs fussent plus jeunes que lui, il ne faisait pas difficulté de leur obéir ; et comme saint François, il était prêt à se soumettre même à un séminariste d'un jour, si on le lui eût assigné pour supérieur. Et, en effet, quand il sortait pour prendre l'air, il se soumettait à son compagnon, bien qu'il ne fût que clerc, et il se laissait conduire là où il lui plaisait ; et quand il allait dire la messe, il attendait toujours le signal du sacristain qui, pour l'ordinaire, était un clerc séminariste.

Sa grande dévotion à la sainte Vierge le porta, une fois qu'il se trouvait assez près de la marche d'Ancône, d'aller vénérer la sainte maison de Lorette, s'offrant à faire le voyage à pied. Le visiteur lui répondit qu'il ne le jugeait pas à propos, parce que plusieurs autres, à son exemple, feraient la même demande. M. Martin se conforma à cette réponse sans mot dire, bien qu'il eût pu facilement obtenir cette permission par le moindre désir exprimé au Supérieur général qui l'estimait beaucoup.

Il donna une preuve de sa grande obéissance dans sa dernière maladie, dans une chose assez importante. Le médecin avait ordonné de lui administrer le saint viatique à trois heures de l'après-midi, croyant qu'il était en danger prochain de mort. Quand cette nouvelle fut apportée par un prêtre de la maison à M. Martin, celui-ci, à qui Dieu avait probablement fait connaître l'heure de sa mort, ou qui ne se sentait pas encore si près de mourir, répondit qu'il ne croyait pas qu'il y eût nécessité de communier à cette heure-là. Le prêtre lui répondit que le médecin l'avait ainsi décidé, et qu'il devait se laisser faire ; à cette parole, il se soumit aussitôt sans réplique, et demanda seulement un

peu de temps pour se préparer, soumettant ainsi sa volonté [367] et son jugement en chose de si grande importance, afin d'imiter Notre-Seigneur jusqu'à la mort.

XXII

Son observance des Règles.

Si M. Martin était si empressé à soumettre sa volonté même dans les choses qui n'étaient pas d'obligation, et à l'égard de ceux qui n'étaient pas ses supérieurs, il était bien plus exact encore à se soumettre aux règles qu'il considérait comme le moyen fixé par Dieu pour qu'il pût arriver à une grande perfection ; c'est, pourquoi il tenait compte des moindres règles, comme de ne pas rompre le silence, de balayer sa chambre et autres semblables.

Il allait quelquefois déjeuner pendant l'été, et l'on remarquait qu'il se tenait comme un séminariste, prenant debout un morceau de pain et un peu d'eau rougie, sans jamais se permettre rien de plus que ne permet la règle.

Quand il rentrait après une sortie, il ne manquait jamais d'aller trouver le supérieur et de lui rendre compte de son voyage, tant pour lui donner un témoignage d'obéissance, que pour observer la règle, et cela même dans sa vieillesse, et malgré qu'il eût beaucoup de peine à monter les escaliers à cause des douleurs de ses genoux.

Autant il était fidèle à la règle, autant il exigeait aussi de régularité de la part des autres, et bien qu'il fût très disposé à faire plaisir à tous, il savait néanmoins, lorsqu'il le fallait, avoir la fermeté de refuser les permissions qu'il prévoyait devoir introduire quelque relâchement dans l'observance de la règle. Un missionnaire, qui a été pendant plusieurs années son assistant dans la maison de Rome, a déclaré qu'il avait été plusieurs fois le trouver pour lui demander la permission de donner quelque soulagement aux malades dont il avait le soin, mais qu'il ne voulut point [368] l'accorder, parce que la chose n'était point nécessaire, mais de pure commodité, et qu'elle pouvait ouvrir la porte au manque de régularité. Le même missionnaire ajoutait même qu'il n'avait jamais reçu de personne autant de refus que de M. Martin.. Il est vrai qu'il savait les adoucir par son affabilité.

Un seigneur de grande qualité voulait mettre un de ses fils abbé dans la maison de la mission, non pas tant pour étudier dans le convict, car il était assez jeune et ne pouvait pas encore étudier la théologie, qui est la seule faculté qu'on y enseigne, que pour le punir et lui faire faire pénitence de quelque faute qu'il avait commise. M. Martin, qui prévoyait que ce jeune homme pouvait apporter quelque désordre dans le convict, n'eut égard ni au déplaisir qu'il pouvait donner au père, et encore plus à la mère, qui était la fille du fondateur de cette maison, ni aux grandes obligations qu'il avait à cette famille ; il tint ferme à ne pas admettre ce jeune homme, malgré toutes les instances qu'on pût lui faire, aimant mieux conserver la régularité dans la maison que tout avantage temporel, quel qu'il fût.

C'est à son bon exemple et à sa vigilance que l'on est redevable en grande partie de cet esprit primitif et de cette régularité qui, par la grâce de Dieu, se conservent en tant de maisons qu'il a fondées et gouvernées, surtout dans celle de Rome o pendant le temps qu'il la conduite, il a implanté cet esprit de dévotion et de régularité parfaite pour les plus petites observances qui s'y conserve encore.

Cette exactitude à observer la règle produisait dans M. Martin une grande promptitude à obéir au son de la cloche, de sorte qu'en l'entendant, il laissait imparfaite même une lettre pour courir où la voix de Dieu l'appelait. Et en ce point il fut véritablement admirable ; car, étant accablé comme il l'était par tant d'occupations si diverses, il était néanmoins exact à tous les exercices. L'assistant [369] dont nous avons déjà parlé a remarqué que pendant tant d'années il ne lui arriva que très rarement de faire l'office de supérieur, parce que M. Martin se trouvait à tous les exercices et y arrivait toujours un des premiers. Il avait contracté une telle habitude de quitter tout au son de la cloche pour aller où elle l'appelait que, quelques jours avant de mourir, entendant sonner l'examen,

il se leva aussitôt sur son lit et dit à celui qui l'assistait : "Allons, vite, voilà l'examen qui sonne ; il faut obéir promptement à la cloche." Et il disait cela, non pas dans le délire, mais en possédant parfaitement sa connaissance, et il fallut que le supérieur vînt lui dire qu'il ne pouvait pas se lever en cet état, et qu'il demeurât tranquille, vu qu'une obéissance devait céder la place à une autre. Non seulement il était exact à observer les règles, mais il s'appliquait aussi à maintenir toutes les pratiques et coutumes saintement introduites dans la Congrégation, et à observer les prescriptions des visiteurs ou des supérieurs généraux ; nous en citerons pour exemple ce qui lui arriva avec un chevalier de l'ordre de la Sainte-Annonciade, un des principaux favoris de Mme Royale de Savoie. Un jour, pressé par un sentiment de pénitence, ce chevalier était venu à la maison de la Mission, à Turin, pour se confesser à M. Martin ; mais celui-ci lui répondit que, hors les missions et les retraites, il n'était pas permis aux missionnaires d'entendre les confessions des séculiers ; et bien que ce seigneur se montrât offensé de ce refus, M. Martin demeura ferme et ne tint aucun compte du dommage qui pouvait lui revenir pour avoir indisposé un si grand personnage, ni de l'utilité qu'il pouvait tirer d'un service rendu en pareille occasion, et il préféra conserver intacte la coutume établie dans la Congrégation ; chose d'autant plus admirable en lui que, par nature, il était très porté à ne causer de déplaisir à personne, et que par zèle il était toujours prêt à rendre service aux âmes. Mais il sut toujours [370] régler ce zèle selon les règles de la prudence et celle de son Institut.

XXIII

Sa mortification.

Si M. Martin avait fait tant de progrès dans toutes les autres vertus, et s'il était arrivé à un si haut degré de perfection, il avait dû s'exercer beaucoup dans la pratique de la mortification, vertu sans laquelle on n'en peut pratiquer aucune autre. L'exercice de la mortification était tel chez lui, et il se l'était rendu si familier, qu'il le pratiquait presque sans y faire attention, et comme par habitude, de sorte qu'on n'y voyait ni affectation, ni effort, mais une modération si réglée et si suave, qu'elle rendait sa vertu aimable et imitable.

Il n'aimait pas les rigueurs excessives qui sont dans quelques saints plus admirables qu'imitables ; mais il préférait pour l'extérieur une vie commune comme celle qu'a menée Notre-Seigneur. C'est pourquoi, à part le jeûne du samedi et des veilles des fêtes de la sainte Vierge, il suivait en tout l'usage ordinaire de la Congrégation. Mais à table il était très sobre ; soit dans le manger, soit dans le boire, et ne buvait que deux fois, ou au plus trois fois, encore n'était-ce que de l'eau rouge. Il savait si bien dissimuler sa mortification, qu'à peine ses voisins pouvaient-ils s'en apercevoir ; et, parce qu'étant supérieur, il avait coutume de ne plier sa serviette que le dernier, afin de laisser aux autres le temps de manger à leur aise ; il passait son temps souvent à mâcher un peu de pain pour faire croire qu'il mangeait. Il apportait une grande vigilance à ce qu'il ne manquât rien aux autres, et lorsqu'il voyait que quelqu'un ne mangeait pas d'un plat qui eût nuit à sa santé, il lui faisait aussitôt porter autre chose. Pour lui-même, il se contentait toujours de ce que l'on donnait à la Communauté, sachant que la plus [371] grande pénitence est la vie commune : *Paenitentia maxima, vita communis*. Si le servant de table oubliait de lui apporter quelque chose, il restait tranquille, sans faire aucun signe, acceptant avec grande patience cette mortification qui lui venait de Dieu immédiatement, sans qu'il l'eût recherchée.

Une fois qu'il était retenu dans sa chambre par quelque indisposition, celui qui lui apporta à dîner oublia de lui apporter du vin. Lorsqu'il revint prendre la vaisselle, il s'en aperçut, et regarda M. Martin d'un air qui témoignait sa peine d'avoir fait cet oubli. M. Martin lui répondit avec un visage tout riant : "Dieu a voulu me faire boire de l'eau ce matin." Il abhorrait tellement toutes les particularités, qu'un jour un frère lui apportant du feu dans sa chambre, où pendant les deux dernières années de sa vie il souffrait beaucoup du froid, il ne voulait pas le laisser faire, disant que c'était une délicatesse et qu'il scandalisait les autres ; il ne consentit à l'accepter que lorsqu'on lui dit que le supérieur l'avait ainsi ordonné.

Plusieurs fois encore il eut à pratiquer la mortification à la sacristie ; lorsqu'il s'y rendait pour dire la sainte messe, il se mettait à genoux pour faire sa préparation, attendant que le sacristain vint l'avertir du moment de dire la sainte messe ; car s'il y avait d'autres prêtres, surtout des externes, il voulait qu'on les fit passer avant lui. Un de ceux qui ont fait l'office de sacristain a avoué que, pendant les quelques mois qu'il exerça cet office, il avait plusieurs fois oublié d'avertir M. Martin, et l'avait laissé attendre longtemps ; néanmoins, il était resté agenouillé sans rien dire. Seulement, lorsqu'il avait quelque affaire qui le pressait, il allait se placer près de la crédence, où étaient les ornements, et restait là debout, sans s'habiller, attendant que le sacristain s'aperçût qu'il n'avait pas encore dit la messe et l'avertit d'aller la dire.

Nous terminerons cette histoire par un trait de la protection [372] spéciale que Dieu accordait à son serviteur et que nous avons entendu de sa propre bouche. Une nuit qu'il dormait dans son lit, il rêva qu'un scorpion le mordait et le piquait. Au même moment il se réveille, se lève, et voit sur son traversin deux scorpions qui étaient, l'un à droite et l'autre à gauche de sa tête. Dieu voulut ainsi, par ce songe, délivrer son serviteur du danger de mort, et conserver longuement cette vie, qu'il devait employer si bien pour sa gloire et rendre si utile pour le salut des âmes.

JEAN JOURDAIN

FRÈRE COADJUTEUR

(1627 – 1657)

Jean Jourdain était né en 1587, au village de Galny, diocèse de Chartres.

Il entra dans la Compagnie le 13 février 1627, quelques jours après M. Brunet et six mois avant M. d'Horgny ; il fut le premier frère coadjuteur. Il mourut le 25 mars 1657.

Saint Vincent nous fournit quelques renseignements sur ce bon frère dans les réflexions qu'il fit après la conférence de la communauté le jour de son enterrement.

Ce fut le 27 mars que saint Vincent parla du frère Jourdain à la communauté, comme il suit :

“Dieu soit loué de tout ce que l'on vient de dire ! Notre bon défunt frère Jourdain était natif d'un lieu qui est à dix ou douze lieues d'ici, de parents villageois ; son premier emploi fut d'être magister de son pays, d'enseigner les enfants sitôt qu'il fut capable de cela ; ensuite, au bout de quelque temps, il vint à Paris, là il trouva moyen d'entrer chez feu Mme la marquise de Maignelay, où il exerçait deux offices : celui d'écuyer et de maître d'hôtel. C'était le temps où tout allait encore avec splendeur chez Mme de Maignelay ; ensuite il se mit avec un bon ecclésiastique fort riche, qui avait pris l'ordre de prêtrise par pure piété, lequel demeurait proche de Notre-Dame ; je ne sais pas [274] bien néanmoins si ce fut avant qu'il entrât chez Mme de Maignelay ou après. Quoiqu'il en soit, là où je commençai à le connaître, ce fut chez ladite marquise ; de cela il y a bien quarante ans, et il me souvient que nous étions quasi tous d'un même âge. Ensuite de cela, il demanda à être reçu en la Compagnie, ce qui fut trois ou quatre ans après qu'elle se fût liée et assemblée pour vivre en communauté ; il y fut reçu. Y étant, on l'appliqua à la cuisine, puis on l'emmena aux missions ; ensuite on lui donna la charge de la dépense, d'acheter tout ce qu'il fallait ; et ainsi il fut appliqué aux emplois convenables aux frères coadjuteurs. Il était un peu prompt, violent, mais comme on a fort bien dit, il réparait cela en demandant pardon à ceux envers qui il s'était échappé et qu'il avait offensés ; il les embrasait, et cela avec grande tendresse de cœur, car il avait cela, qu'il s'attendrissait facilement ; et comme je le reprenais quelquefois de ses promptitudes et de ce qu'il se mêlait parfois de reprendre les autres et de les corriger, ce qu'il ne pouvait faire sans quelque aigreur ou à contre-temps, je lui en donnais de fois à autre pénitence, jusque là même quelquefois de lui avoir défendu de ne jamais plus se mêler de reprendre et corriger personne. Il recevait bien cela ; il retombait facilement en ses mêmes fautes, mais il recevait fort bien les avertissements qu'on lui en faisait ; et quelquefois, en particulier, il me venait trouver et me disait : “Hé ! Monsieur, pour l'amour de Dieu supportez-moi, supportez-moi, je vous en prie.” (Ici M. Vincent s'exclama et dit, parlant de soi-même) : Hélas ! misérable que je suis ! je le reprenais, moi qui avais autant besoin, ou plus que lui, d'être repris ! Or sus, Dieu me fasse miséricorde, s'il lui plaît ! Néanmoins Dieu lui a fait la grâce, nonobstant tout cela, de persévérer jusqu'à la fin dans la Compagnie.

“La vertu qui était en lui était, comme on l'a déjà dit, une grande cordialité envers ceux de la Compagnie, embrassant ceux qu'il abordait : et moi-même, l'étant allé voir [375] le jour même de sa mort, il me dit : Hé ! Monsieur, que je vous embrasse pour la dernière fois !

“On a dit le mal qui lui est survenu à la jambe et qui lui a donné bien sujet d'exercer la patience ; en sorte que le voilà qui a achevé le cours de sa vie en souffrant. Enfin, Messieurs, c'est la fin qui couronne l'œuvre, et bienheureux est-il d'avoir été en quelque façon semblable à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui finit la sienne en souffrant pour tout le monde sur l'arbre de la croix. Oh ! non, Messieurs et mes Frères, ne nous étonnons pas, encore que nous voyions quelquefois en certaines personnes quelques défauts, parce que Dieu le permet ainsi parfois pour des fins que nous ne savons pas ; mais que dis-je, des péchés mêmes, Dieu s'en sert pour la justification d'une

personne ; oui, les péchés mêmes en un sens entrent dans l'ordre de notre prédestination, et Dieu en tire de nous des actes de pénitence, d'humilité, oui, Messieurs, d'humilité, qui est la vertu propre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et dites-moi, les roses portent avec elles leurs épines, et il n'y a jamais de roses sans épines ; les défauts que Dieu permet être ainsi en quelques personnes, en qui plus, en qui moins, servent comme de cendre pour cacher les vertus qui se rencontrent en ces personnes, et afin que, se voyant ainsi fautives, elles se maintiennent dans l'humilité et abjection d'elles-mêmes. Et qui est-ce qui n'est point sujet à quelque défaut, puisque les saints mêmes y ont été sujets, et qu'il n'y a que le Fils de Dieu et la sainte Vierge, sa mère, qui en aient été exempts ? Les Apôtres qui avaient été enseignés en l'école de Jésus-Christ et de sa propre bouche, cependant vous savez ce qui s'est passé parmi eux ? De petites émulations, manquements de foi ; en sorte qu'au moment même où le Fils de Dieu monta au ciel, il leur reprocha leur incrédulité."

BERTRAND DUCOURNAU

- 1614 -1686 -

I

Sa naissance. - Bertrand reçoit une certaine éducation. - Il entre au service de Mgr de Bayonne. - Il se rend à Paris. - Il est reçu dans la Congrégation de la Mission.

Bertrand Ducournau naquit en l'année 1614, dans un bourg nommé Amou, proche de la ville de Dax, à quatre lieues du village de Pouy, lieu de la naissance de notre vénérable père et instituteur, M. Vincent de Paul. Quoique Bertrand fut le dernier de la famille, il en fut cependant la gloire, puisqu'il fut appelé au service de Dieu et qu'il eut plus de connaissance de la vie spirituelle qu'aucun autre de ses frères. Ses parents étaient plus riches des vertus chrétiennes que des biens de ce monde, et comme on connaît les arbres par leurs fruits, nous pouvons dire que les père et mère de Bertrand ont été de très bonnes plantes dans le champ de l'Église puisqu'ils ont produit un si excellent fruit.

La Vierge très sainte, notre bonne Mère, l'avait pris sous sa protection dès sa plus tendre jeunesse ; car il dit, qu'étant allé un jour, à l'âge de six ou sept ans, à Notre-Dame-de-Buglose, qui est un lieu de pèlerinage et de dévotion dans la paroisse de Pouy, il ne fut pas plutôt entré dans la chapelle qu'il ressentit en soi une telle joie et un tel consentement qu'il croyait être en paradis, et jamais depuis il n'a ressenti un tel plaisir. Il ne s'est pas expliqué davantage sur ceci, mais apparemment Dieu le combla en cette occasion de quelque grâce extraordinaire qu'il a tenue sous le silence. [378]

A peu de temps de là, il arriva de Paris un excellent maître qui s'établit en ces quartiers à dessein d'instruire la jeunesse. Le père de notre frère, qui ne savait ni lire ni écrire, et qui par une négligence fort commune alors, avait élevé tous ses enfants dans la même ignorance, se résolut de faire donner quelque instruction au dernier de ses enfants, et pour cet effet, il l'envoya à ce maître écrivain. Bertrand profita si bien en peu de temps qu'il fut bientôt reconnu de tout le pays pour être un des plus habiles dans l'écriture. De sorte qu'ayant trompé son père qui n'avait prétendu que de lui faire seulement un peu apprendre à écrire pour lui servir dans sa maison, il fut fait le secrétaire de plusieurs des principaux du pays, de manière que chacun le voulait avoir pour s'en servir dans les affaires les plus importantes, tant il apparaissait en lui de sagesse et de prudence. Et il fallait bien qu'il y en eût en lui, puisque son maître d'école qui était seul, n'étant pas marié, se reposait sur lui du gouvernement de sa maison et de tout son bien ; de telle sorte qu'il lui avait donné le soin de vendre par pot¹³³ un bon nombre de pièces de vin dont il lui rendit bon compte, quoiqu'il ne fût alors âgé que de dix ou onze ans. Quand notre chère frère réfléchissait à cela, il s'étonnait comment il avait pu si bien se tirer d'affaires dans une telle conjoncture. Son maître, en reconnaissance des services que le petit Bertrand lui avait rendus dans la vente de son bien, lui donna une bonne instruction, et le rendit à son père. Bertrand demeura avec son père pendant quelques années, le servant dans ses affaires et même en gardant ses bestiaux, car bien qu'il ne fût que tailleur il avait cependant quelques héritages et vignes qu'il faisait valoir par ses mains. Enfin, le père de Bertrand vint à mourir fort vieux, et selon l'usage du pays, il fit son testament et distribua à ses enfants ce qu'il voulut de son bien (car les aînés succèdent à tout, si [379] le père ne teste). Le petit Bertrand eut vingt écus pour sa part, ce fut là tout son héritage temporel. Mais Dieu, par sa bonté, lui avait donné de l'esprit et le talent de l'écriture, et ainsi il était le mieux partagé de tous ses frères. Il commença aussitôt à gagner sa vie à écrire, n'étant âgé que de quatorze ou quinze ans, et son premier maître fut un notaire de Saint-Jean-de-Luz, chez lequel il resta environ trois mois. Au bout de ce temps, son maître n'ayant pas assez de quoi l'occuper, lui donna six écus et, de plus, une lettre de recommandation pour un sien ami de Bayonne. Cette lettre servit beaucoup à ce dernier en ce

¹³³ C'est-à-dire au détail.

que celui à qui elle s'adressait le servit de bonne grâce, le reconnaissant comme un jeune homme de mérite et de bonne espérance. C'est pourquoi il lui procura l'entrée dans la maison de la seconde personne de la ville, qui était le lieutenant particulier, lequel n'avait ni femme ni enfants, et cela en qualité de secrétaire et de cleric. La nouvelle condition de notre jeune homme était fort avantageuse, car elle lui fournissait de bons gages, il y était fort libre, et était pour ainsi dire maître dans la maison. Quoique M. le lieutenant fut difficile à contenter, néanmoins Bertrand resta chez lui pendant trois ans, époque à laquelle son maître mourut ; mais ce temps lui avait suffi pour s'initier dans les affaires, car M. le lieutenant en avait beaucoup et était fort estimé dans la ville. Ce fut là que notre secrétaire commença de se faire connaître et qu'il gagna les bonnes grâces des principaux de la ville qui l'estimaient, particulièrement à cause qu'il s'était rendu fort capable auprès de ce lieutenant particulier. Ils couraient à l'envie à qui l'aurait pour s'en servir, comme j'ai dit au commencement ; néanmoins, comme il avait une particulière connaissance de toutes les affaires de feu son maître, les héritiers de celui-ci le retinrent pour s'en servir, et notre Bertrand aima mieux aussi rester dans la même famille, préférablement aux autres avantages qu'on lui présentait d'ailleurs. Il y demeura environ six ans, gérant [380] principalement les affaires qui concernaient une tutelle de laquelle son feu maître avait été chargé neuf mois avant sa mort. Il était en cette famille, ainsi qu'il le disait lui-même, "comme un petit roitelet." Et en effet, son maître le traitait et le considérait comme son enfant, le faisant manger avec lui à sa table et lui donnant liberté de traiter ses amis dans sa maison, ce qui marque combien la conduite de Bertrand le rendait aimable.

Lorsque Bertrand eut terminé et rendu compte de la tutelle, la personne, qui était une fille, étant venue en âge et s'étant mariée contre le gré de ses parents, Bertrand, dis-je, sortit de la maison où il était pour entrer chez Monseigneur l'évêque qui l'avait souhaité et qui désirait l'avoir. Étant donc entré au service de Monseigneur de Bayonne, il croyait être employé ou pour être son secrétaire ou au moins pour prendre le soin de ses affaires temporelles, mais ce bon seigneur le fit son maître d'hôtel. Cette charge n'ayant pas de rapport au génie de notre jeune homme, il ne se plut point en cet emploi, ce qui fit qu'il en sortit après un an environ et rentra dans la famille où il était premièrement. Or, quoiqu'il n'eut guère demeuré chez Mgr l'évêque de Bayonne, il croyait néanmoins que c'était là que Dieu avait jeté en son âme la première semence de sa vocation à la Mission ; en ce que ce bon évêque, étant parisien, fils de M. le président Fouquet, avait emmené de Paris chez lui des prêtres qui étaient de la conférence qui se faisait à Saint-Lazare, ainsi qu'elle se fait encore une fois chaque semaine. Or ces prêtres étaient M. Abelly son grand vicaire, maintenant ancien évêque de Rodez et qui, depuis quinze ou seize ans s'est retiré en cette maison de Saint-Lazare pour y finir ses jours, ainsi qu'il est bien probable, dans la contemplation des vérités éternelles ; MM. Le Breton et Périnet étaient aussi du nombre de ceux que le digne prélat avait en sa compagnie ; et tous étaient des personnages de grande vertu et érudition. Or donc, comme ils fréquentaient M. Vincent, [381] notre vénérable père, à Saint-Lazare, ils en parlaient de fois à autre avec de très grands sentiments d'estime et avec de grandes louanges ; et quoique Bertrand n'y fit guère réflexion pour lors, cela ne laissa pas de demeurer imprimé dans son esprit.

La raison principale qui le détournait de penser sérieusement aux discours de ces messieurs, était qu'il ne pensait pas à sortir du monde, mais bien à s'y engager davantage par le mariage, à quoi son frère aîné le sollicitait fortement, et pour lequel il avait beaucoup de déférence parce que, disait-il, c'était un saint homme. Il porta même les choses si avant que les deux partis passèrent le contrat de mariage qui fut signé de part et d'autre, dans le temps du carnaval. La mère de la fille pressait fort Bertrand, afin de le faire épouser avant le carême. Lui, au contraire, tâchait de tirer à la longue et de ne rien précipiter en une affaire de cette importance ; néanmoins, il se voyait en quelque façon comme contraint d'épouser avant les cendres. Mais Dieu, qui ne voulait point qu'il fût marié, lui fournit une belle occasion pour l'obliger légitimement de faire un voyage à Paris, où il avait toujours eu envie de venir tenter fortune. Ce fut au sujet d'une succession qui échut à son maître, lequel, ayant à Paris un frère fort riche qui vint à mourir, il fut nécessaire que lui et les cohéritiers députassent quelqu'un pour aller recueillir cette succession. Les parents du défunt s'étant assemblés députèrent un chanoine, neveu du défunt, et comme ce chanoine avait besoin de quelqu'un, tant pour écrire que pour lui servir de conseil, on jugea à propos de lui adjoindre

Bertrand, et tous deux partirent pour la capitale. C'était là tout ce que désirait notre secrétaire qui quitta ainsi son pays, et sa fiancée, qu'il n'a plus revus depuis.

Étant donc arrivés à Paris, on n'a pas su comment allèrent les affaires de la succession, seulement que M. l'abbé de Saint-Cyran, l'un des chefs des jansénistes, était le frère [382] du maître de notre secrétaire. M. de Saint-Cyran demeurant à Paris, Bertrand le voyait souvent, car à son arrivée il était venu descendre chez lui, et il le reconnaissait pour son bon patron, de sorte qu'il agissait sous sa conduite, si bien que cet abbé l'ayant pris en affection, lui procura une condition fort avantageuse pour lui qui avait dessein de faire fortune. C'était une place de secrétaire chez un Monsieur qui allait être intendant de la province de Catalogne, pour lors sous l'obéissance du roi, et de laquelle était gouverneur M. le maréchal de Brezé qui avait procuré cette intendance.

Bertrand étant donc entré au service de ce nouvel intendant, il partit avec lui pour se rendre en ladite province. Mais à peine arrivés, il se trouva que les affaires furent changées et que M. le maréchal quitta lui-même le Gouvernement, ce qui les obligea de revenir sur leurs pas à Montpellier. M. le maréchal ayant cependant eu connaissance de Bertrand, voulut l'avoir ; mais M. de Saint-Cyran le dissuada d'entrer dans cette maison ; et comme en même temps son maître fut député pour aller à Munster au traité de paix générale qui s'y devait faire avec l'empereur, il en fut fort joyeux, étant bien aise par ce moyen de voir le pays. Mais avant, son maître fut obligé de faire un voyage en Languedoc et mena Bertrand avec lui. Pendant le séjour qu'ils firent là, notre secrétaire fut se confesser au Pont-Saint-Esprit à un Père récollet, lequel l'ayant fort satisfait lui donna la confiance de l'aller voir de fois à autre pour lui parler des affaires de sa conscience. Mais ce qui est admirable c'est 'que d'abord ce bon Père récollet lui dit positivement qu'il quitteroit le monde pour se dédier au service de Dieu.

A ces paroles de ce bon Père, qui fut bien étonné ? Ce fut Bertrand, qui ne songeait à rien moins ; au contraire, il avait un grand désir de s'avancer dans le monde, et d'ailleurs, il se voyait lié avec une fille par l'accord de mariage avec elle et par le contrat qu'il en avait signé. [383]

C'est pourquoi il lui dit : "Mais, mon Père, comment cela se fera-t-il, car je suis obligé de me marier à une fille à qui j'ai promis et en ai signé le contrat." Ce religieux lui dit que ce contrat n'empêchait pas qu'il ne pût se dédier à Dieu, et lui ayant répliqué : "Mais n'est-ce pas la volonté de Dieu qui m'a porté à promettre à cette fille de l'épouser ?" Ce bon Père lui répondit que oui, que c'était la volonté de Dieu pour lors, mais que ce ne l'était pas pour le présent ; il lui alléguait l'exemple des deux volontés qui parurent différentes dans Abraham. Enfin, ce bon Père récollet ne lui dit pas quel serait le lieu où il irait, ni ce qu'il serait, mais seulement l'exhorta à communier souvent, ce que Bertrand pratiqua fidèlement, priant Dieu de tout son cœur qu'il lui fit la grâce, de connaître sa très sainte volonté et de la faire. Après ce séjour en Languedoc, ils retournèrent à Paris, et là, notre secrétaire fit consulter un docteur qui, sans vouloir lui déterminer le lieu où il devait aller, lui recommanda aussi de prier beaucoup Dieu de le lui faire connaître et lui confirma ce que le Père récollet avait dit, que le contrat qu'il avait signé et la promesse qu'il avait faite ne l'empêchait pas de se dédier à Dieu, et il ajouta de plus que, s'il avait à quitter le monde, il entrât en quelque nouvelle compagnie qui fût encore en sa première ferveur. Non content d'avoir consulté celui-ci, il voulut encore en consulter un autre, qui lui dit à peu près la même chose et qui lui conseilla de faire quelques jours de retraite dans l'intention de connaître la volonté de Dieu. Après cette dernière consultation, il sentit son cœur tout à fait dégagé de l'amour du monde et du vain désir de faire fortune. J'ai oublié de dire une chose remarquable touchant la providence de Dieu sur notre frère Bertrand, c'est qu'ayant été un peu ébranlé par ce Père récollet touchant sa séparation d'avec le monde, et étant en suspens s'il le ferait ou non, il me dit qu'il s'en vint à Paris à dessein de se jeter entre les bras de M. de Saint-Cyran, afin qu'il le [384] déterminât sur ce qu'il avait à faire. Mais en arrivant à Paris, il trouva qu'il était mort, Dieu l'ayant permis ainsi parce que, apparemment, il l'aurait perdu en l'engageant dans son mauvais parti des jansénistes, ou, au moins, ce qui est certain, il n'aurait jamais souffert qu'il fût entré dans la Mission, ayant pour lors une haine mortelle contre M. Vincent, à cause qu'ayant fait tous ses efforts pour le séduire et l'attirer à sa nouvelle doctrine, il y avait perdu sa peine, et d'ailleurs il le soupçonnait d'avoir été cause que le cardinal de Richelieu l'avait fait mettre diverses fois en prison à la Bastille, au sujet de sadite nouvelle doctrine.

Pour revenir au fil de notre histoire, Bertrand s'étant allé promener un jour hors de Paris avec un jeune garçon de son pays, celui-ci, en parlant de choses et d'autres, vint à lui parler de M. Vincent et de Saint-Lazare, qu'il y avait fait une retraite de huit jours, que ceux qui étaient de cette communauté vivaient comme des saints, qu'ils avaient de saintes conversations, qu'on y parlait que de Dieu et qu'on y recevait de grandes grâces et bénédictions de Notre-Seigneur. Ce discours, joint à ceux que tenaient MM. les ecclésiastiques qu'il avait entendus chez Monseigneur de Bayonne, lui fit grandement souhaiter d'y faire aussi sa retraite. Pour cet effet, il pria ce garçon de le mener à cette maison de Saint-Lazare, celui-ci promit de l'y mener, et ils prirent jour pour cela. Mais ce garçon ayant manqué de parole, notre secrétaire fut tout seul à Saint-Lazare, où on lui accorda fort volontiers de faire la retraite comme on l'accorde à tous ceux qui le demandent. Il demanda à son maître congé pour huit jours, feignant d'avoir un petit voyage à faire, ce qu'ayant obtenu, il s'en vint donc en retraite à Saint-Lazare, où on lui donna un sage directeur qui, comme les autres, ne voulut point le déterminer, mais qui lui donna à faire, selon ses besoins, des méditations qui n'eurent point cependant leur effet, sinon à la dernière de [385] la retraite qui est : De la vocation à la vie religieuse. Son esprit, qui avait été jusqu'alors indéterminé et irrésolu, se détermina vivement et il promit à Dieu que jamais le monde ne lui serait rien et qu'il voulait se consacrer au service de sa divine Majesté entièrement. Et ne sachant en quel lieu ce pouvait être, Dieu qui le voulait frère de la Mission, lui mit en pensée de demander à son directeur si on recevait céans des personnes qui désiraient se retirer du monde, et celui-ci lui ayant répondu que oui, quand les supérieurs les trouvaient propres ; il demanda si on voudrait bien le recevoir ; sur quoi son directeur lui promit d'en parler à M. Vincent, notre bon Père ; ce qu'il fit. Et notre vénérable Père l'ayant voulu voir et s'entretenir avec lui, et l'ayant trouvé résolu d'entrer en la Mission, il le confirma en sa bonne résolution et lui promit de le recevoir voir. Ayant donc eu parole de M. Vincent, il retourna chez son maître pour lui dire sa résolution et que le voyage qu'il avait fait n'était autre que de sa maison à Saint-Lazare pour y faire la retraite, afin de se déterminer selon qu'il connaîtrait être agréable à Dieu, et que, lui ayant fait connaître sa divine volonté touchant sa vocation, il était résolu de l'exécuter. Ce que son maître, qui était homme de bien, approuva fort et le confirma dans sa résolution ; mais il le pria de demeurer encore avec lui quelque temps pour une certaine conjoncture d'affaires ; ce qui obligea notre Bertrand devenir proposer cela à M. Vincent qu'il reconnaissait pour son supérieur, du moment qu'il avait reconnu sa vocation. M. Vincent étant alors en retraite, on le fit parler à M. Alméras, à qui il fit entendre le désir de son maître ; et ayant été trouver M. Vincent pour avoir la réponse, il n'en fit d'autre que celle-ci : "Qu'il fallait laisser les morts ensevelir les morts." Après cette réponse, Bertrand prit congé de son maître, n'ayant été que deux jours chez lui pour lui rendre compte, et s'en revint à Saint-Lazare où il fut reçu le 28 juillet 1644- Ensuite de sa réception et de sa [386] banqueroute au monde, il écrivit à sa prétendue belle-mère et à sa fille, à qui il avait fait promesse de mariage, à peu près en ces termes, selon qu'il a dit : "Que Dieu lui ayant fait connaître que c'était sa volonté qu'il quittât le monde, il était juste qu'il lui obéît, et qu'il la suppliait de l'avoir agréable, l'assurant au reste qu'il avait sa fiancée en grande estime et qu'il l'aimait véritablement ; que s'il eût eu à se marier, il n'aurait jamais eu d'autre femme qu'elle." Cette fille s'étant soumise de bon cœur à la volonté de Dieu qui l'empêchait d'épouser Bertrand, la divine Providence prit soin de lui donner un mari beaucoup plus riche que n'était son fiancé. Et notre vénérable Frère étant donc demeuré à Saint-Lazare, il fut mis à la cuisine où il travailla pendant trois semaines. Au bout de ce temps, on le retira de là pour le mettre à écrire, et peu après M. Vincent, n'ayant pour lors personne qui l'aidât pour le travail des lettres et pour dresser les mémoires qu'il devait rapporter au conseil du roi, donna charge à notre vénérable frère de faire lesdits mémoires, dont il s'acquitta très bien, en sorte que lui ayant plu, il l'appliqua ensuite à faire les lettres, et, depuis ce temps-là, il ne se servit plus de M. Portail pour cela. Et ç'a été dans cet emploi que notre vénérable Frère s'est sanctifié pour avoir été fidèle aux grâces de Dieu par lesquelles il s'est rendu digne d'avoir part à l'esprit qui animait notre vénérable Père, M. Vincent.

II

Son union avec Dieu dans l'Oraison. - Sa foi. - Sa confiance. - Sa charité envers Dieu et le prochain.

Comme il avait pour maxime de se laisser conduire en l'oraison par le mouvement du Saint-Esprit et de se dépouiller de tout, en disant d'abord : "Je viens, Seigneur, pour apprendre, je parlerai à vous, quoique je ne sois que poudre et cendre et un misérable ver de terre ; montrez [387] Seigneur, votre pouvoir en moi, bien que je ne sois qu'une misérable fourmi." Notre-Seigneur l'attira à l'oraison qui se fait par les seules lumières de la foi, dans une pure attention à Dieu présent, et à n'agir jamais par principe de nature, mais par le mouvement de l'esprit de Dieu. Pour cela il souhaitait de s'unir souvent à l'intérieur de Notre-Seigneur qui regardait Dieu incessamment pour l'adorer en lui et par lui en esprit et en vérité, et se conformer en tous les événements et en toutes ses actions à son bon plaisir, apportant en ses oraisons un cœur ainsi préparé qui adhérerait aux inclinations et dispositions de Notre-Seigneur, dégagé de tout amour-propre et terrestre et de tout intérêt particulier autant que l'infirmité humaine l'a pu permettre. Sa manière d'oraison était donc extraordinaire, et Dieu apparemment lui avait fait le don de contemplation, car en parlant un jour à son collègue¹³⁴ et depuis lors assez souvent, il en disait merveille, en sorte que ce dernier sortait de sa conversation plus plein de ferveur qu'en sa méditation du matin. Notre frère Ducournau s'étonnait, voyant des personnes qui, depuis vingt, trente et quarante ans, pratiquaient l'oraison, et cependant en étaient toujours à l'A B C, et, ce qui est plus déplorable, qui étaient quelquefois aussi immortifiées et imparfaites qu'elles étaient au commencement ; "et si les jeunes gens ne prennent garde à eux, disait-il, il leur arrivera la même chose, parce qu'ils vieilliront aussi." Une fois, parlant de l'oraison à son collègue, il disait : "que nous devons toujours la faire pour quelque fin, comme pour obtenir de Dieu une plus grande douleur de nos péchés, un plus grand amour des souffrances, des humiliations, des croix, et généralement de tout ce qui répugne le plus à la nature, parce que cela plaît à Dieu, et quand même nous ne remporterions que cela de nos oraisons, [388] ce serait beaucoup ; mais surtout que nous devons demander à Dieu une plus grande connaissance et estime de lui-même ; car si nous l'estimions bien, nous aurions pour lui plus de respect, et que ce qui fait notre misère, c'est que nous n'avons pas l'estime de sa divine Majesté, comme nous devrions avoir."

On peut déjà voir, d'après ce que l'on vient de lire, quelle était la foi de notre vénérable frère. Voici quels étaient les sentiments qu'on a trouvés écrits de sa main. "Ce que je suis à l'égard des vertus est que je les estime et les aime, ce me semble, mais je voudrais vivre de foi et n'agir que par des principes de foi. Le moyen pour cela c'est le recueillement et l'attention à cette vérité que Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en nos cœurs ; que cet esprit est le Saint-Esprit, qui est un esprit d'amour et que je dois agir en lui, avec lui, et de par lui" Il disait encore : "La foi est une lumière, mais une lumière obscure qui nous éclaire pourtant suffisamment pour travailler à acquérir la vie éternelle. Mais les âmes qu'il veut élever à une perfection extraordinaire, il leur communique une lumière surnaturelle qui les éclaire presque sans obscurité, en sorte qu'elles voient les choses de Dieu tout à découvert, et en sont plus certaines que si elles les touchaient au doigt. Dieu ne fait pas cette grâce à tous ; il nous faut contenter de la -lumière obscure de la foi, puisqu'elle suffit pour nous faire faire notre salut. Bienheureux sont ceux qui ne voient pas et qui pourtant ne laissent pas de croire." Ce bon frère parlait par expérience, car il goûtait les choses de Dieu et les touchait presque du doigt. C'est pourquoi il dit un jour à son collègue de qui nous tenons tout ceci : "A la vérité, c'est une pensée qui me donne un grand goût et un grand contentement de savoir que Dieu est tout et que hors de Dieu tout n'est rien. Qu'il est tout-puissant, tout incompréhensible, tout bon, tout infini, qu'il sait tout, qu'il voit tout, etc... Je suis si content de savoir qu'il est tout cela, qu'il me [389] suffit de le connaître ainsi par la foi, et quand j'en pourrais savoir et connaître davantage je ne le voudrais pas faire. Ah ! qu'il fait bon de se perdre en Dieu ! se perdre de la sorte, c'est se trouver, quand on se perd en lui par amour et non par curiosité. La première façon est bonne et semblable à celle des bienheureux, et la seconde est mauvaise, d'où naissent les hérésies, parce qu'on se perd en voulant être le scrutateur de la Majesté divine qui est infinie, et qui, par conséquent, ne peut être comprise par notre pauvre petit entendement qui est borné." La vie de la foi consiste, selon la pensée de notre vénéré frère "à ne rien faire que par un motif de foi, à ne rien

¹³⁴ . Il s'agit du frère Chollier qui a écrit cette notice et qui se désigne sous ce nom de collègue.

considérer que dans les vues que n nous donne la foi, et à estimer les choses, non selon l'apparence, mais selon la valeur que la foi nous découvre en elles et selon l'estime que Notre-Seigneur en a faite." C'est pourquoi toutes les créatures lui servaient pour s'élever à Dieu.

L'espérance qu'il avait en Dieu faisait toute sa joie en ce monde, et il était bien aise de n'avoir autre chose sur quoi il eût pu s'appuyer, ni pour le temporel ni pour le spirituel, "d'autant, disait-il, que cela me tient dans la défiance de moi-même et dans la confiance et abandon à Notre-Seigneur. Mon dessein est de mettre toute mon obéissance, mon humilité, ma patience, ma résignation et toute ma vertu dans l'espérance en mon Dieu. Si on m'ôtait mon Dieu, disait-il encore, à qui irai-je, à qui aurais-je recours ? Je n'ai ni parents, ni amis, ni personne pour me protéger et m'assister ; mais grande consolation pour moi, d'autant qu'on ne saurait me l'ôter ; il est toujours avec moi ; il est mon espérance et mon refuge ; *In te Domine speravi*, etc..." On a remarqué que dans les affaires les plus épineuses, où il ne savait par où commencer, il disait "Çà commençons, il nous faut abandonner à la divine Providence" et ainsi, travaillant avec confiance, on était étonné de voir réussir ce qu'il avait entrepris. [390]

A cette confiance, il joignait un sincère amour envers son Dieu ; c'est ce que d'ailleurs notre vénéré frère a exprimé en ces termes par un écrit de sa main. "Je doute si je suis agréable à Dieu, si mes actions lui plaisent, si j'avance ou recule, ce qui m'est un grand sujet d'étonnement et de crainte, quand j'y fais réflexion, quoique cela ne m'inquiète pas ni ne me décourage." Dieu aime ceux qui l'aiment et a agréables leurs actions ; notre vénérable frère ne connaissait pas s'il aimait Dieu, parce que l'amour ne dit jamais : *c'est assez* ; mais ceux qui le connaissaient bien disaient que c'était un frère qui aimait bien Dieu. L'amour de Dieu est un feu qui consume les péchés et établit l'âme en la grâce de Dieu. Suivant cela, notre vénérable frère avait de hautes idées des effets de cette grâce divine. Voici comme il en parle. Nous allons rendre ses propres paroles dans toute leur aimable et naïve simplicité, en priant toutefois de remarquer quel ordre admirable notre vénérable frère avait découvert dans les différents effets de la grâce. "La grâce de Dieu, dit-il, *purifie, pacte, édifie, fortifie, clarifie, modifie, rectifie, simplifie, bonifie, fructifie, crucifie, sacrifie, mortifie, vivifie, béatifie, sanctifie, glorifie, et déifie*. Oh grâce ! en toi je me confie." Et comme il ne voyait pas en lui ces admirables effets, que son humilité lui cachait, il craignait de n'être pas agréable à Dieu. Voici comme il en parle dans un billet écrit de sa main pour rendre compte de sa conscience à son directeur. "J'ai été épouvanté, dit-il, de la facilité que l'on a de faire un péché, de perdre la grâce, de perdre son âme, de perdre Dieu et de le perdre irrémédiablement pour jamais ; et avec cela de tomber dans un abîme éternel de maux, de rage et de désespoir. Tout ce qui n'est point fait pour Dieu est contre Dieu, tant paroles qu'actions, disait-il." C'est pourquoi il craignait n'être pas agréable à Dieu. Cependant cette crainte ne l'empêchait nullement au chemin de l'amour, au contraire elle lui servait d'aiguillon [391] et faisait toujours ce qui lui était possible en faveur du saint amour. "Quand sera-ce, disait-il, que j'irai à Dieu seul, car c'est le seul à qui j'ai affaire." N'ayons que ce seul désir, et dans ce seul désir nous n'aurons qu'une seule demande, et en cette seule demande nous trouverons toutes choses. Ainsi ne désirons et ne demandons que Dieu seul et sans doute nous le trouverons. Oh ! que j'ai sujet de craindre que je n'aie perdu le temps, si ce n'est que Dieu se contente de quelque peu de désir virtuel que j'ai de faire ce que je fais pour lui et quoique je n'y pense pas, néanmoins il voit bien que je ne voudrais faire chose aucune qui lui déplût. Etant un jour appelé pour parler sur le sujet de la conférence qui était : "De l'amour de Dieu" il commença en disant : "Comme je suis tout à fait stupide et sensuel, je ne puis pas dire grand'chose sur ce sujet ;" néanmoins il parla très bien, à son ordinaire, car il avait talent pour bien dire, et donna pour moyens de s'établir constamment et solidement dans un parfait amour de Dieu, trois choses à faire : 1° opérer ; 2° pâtir ; 3° aimer. "Opérer, dit-il, selon que la foi et les maximes de Notre-Seigneur enseignent ; opérer, selon l'espérance que nous avons en Dieu ; opérer, en charité envers Dieu et notre prochain... ; pâtir dans toutes les difficultés qui se rencontrent en notre état ; pâtir de volonté, nous résignant à Dieu pour souffrir tout ce qu'il lui plaira, et enfin aimer ; car saint François de Sales dit que c'est le moyen d'avoir l'amour, et pour cela nous élever souvent pendant la journée vers Dieu ; lui donner mille fois notre cœur et notre être, et faire tout pour lui. Ce devrait-être, ajouta-t-il, l'exercice des frères de la Compagnie ; cela aide grandement à l'amour parce que cela l'enflamme, et sans cela, nous penserons aimer, et il n'en sera rien, sinon comme les gens du

monde, à qui si l'on demande s'ils aiment Dieu, ils répondent hardiment que oui ; et cependant par leurs œuvres ils en sont bien éloignés." [392]

Voilà quels étaient les excellents moyens dont il se servait pour vivre en esprit d'oraison, de foi et d'amour de Dieu. "Mais celui qui aime Dieu d'un vrai amour de charité aime aussi ardemment son prochain comme enfant de Dieu. Et cependant, présentement que je parle, combien y en a-t-il de milliers qui sont dans l'affliction dans les hôpitaux, accablés de douleurs, où à l'un on coupe un bras, à l'autre une jambe, à l'autre on fait une incision cuisante, un autre qu'on taille, etc.....; d'autres qui sont dans les prisons, dans de fâcheux esclavages parmi les barbares, tant de pauvres familles délaissées, persécutées par les procès et chicaneries ; et tant et tant d'autres misérables ; et cependant cela ne me touche pas, parce que je ne le vois pas, quoiqu'il ne soit pas moins véritable que si je le voyais. Oh ! que je ne m'étonne point de ce qu'on remarque que Notre-Seigneur n'a jamais ri. Et comment aurait-il pu rire lui qui, comme Dieu, voyait tous les malheurs des hommes." Une autre fois, notre vénéré frère dit, par admiration et étonnement : "Être chrétien et ne pas mourir de douleur, en considérant combien d'âmes se perdent et s'en vont sans cesse et presque à tout moment de tous les pays du monde dans l'abîme de l'enfer ! Croire cela et ne pas mourir de douleur ! Ah ! c'est qu'on ne connaît pas ce que valent les âmes, ou bien c'est qu'on n'a point de foi !"

Il exprimait ainsi ses pensées avec de telles ardeurs et transports qu'il en venait presque aux larmes, par la véhémence de son amour pour le prochain. Il avait quelques maximes fort belles pour s'enflammer de plus en plus en ce saint amour ; nous allons les écrire ici.

"C'est une excellente pratique, disait-il, de regarder Dieu caché dans ceux qui nous font du bien ou du mal et de recevoir l'un et l'autre comme venant de ses divines mains comme en effet, il se sert de notre prochain pour cela que comme d'instrument à sa Providence. Ç'a été la pratique des saints et c'est un grand moyen pour être toujours content [393] sur la terre et se mettre dans un état de félicité et de béatitude commencée dans cette vie. Il y a encore une autre pratique qui n'est pas moins utile et véritable que la première. Et c'est d'être persuadé que le bien ou le mal que nous faisons à notre prochain, nous le faisons à Dieu même, qui est caché en lui. Il nous en assure dans la sainte Écriture : *Qui vous touche me touche*, dit-il, *en la prune de l'œil*. Et Notre-Seigneur nous certifie que ce que nous faisons au moindre des siens, nous le faisons à lui-même. Or, si nous sommes ses vrais disciples, nous devons mettre en pratique ses maximes, et en toutes occasions le regarder toujours caché en notre prochain, et estimer que ce que nous faisons à notre prochain, nous le faisons à lui-même, et ainsi nous diviniserons nos œuvres par rapport à ce divin objet. "Si quelqu'un m'aime, dit Notre-Seigneur dans l'évangile, il gardera ma parole, et mon père l'aimera et nous viendrons à lui, et nous demeurerons en lui." Oh ! que si nous étions fidèles à considérer ces vérités, à les mettre en pratique, que nous serions bientôt de grands saints !"

Ç'a été en pratiquant ces belles maximes que notre vénéré frère s'est rendu admirable dans l'exercice de l'amour et de la charité du prochain. Il était d'un abord cordial, bénin et affable qui gagnait le cœur de tous ses frères, ayant une grâce singulière de soulager ceux qui avaient la confiance de lui découvrir leurs petites peines, en sorte que les supérieurs, reconnaissant en lui ce don de Dieu, l'ont souvent employé pour en consoler plusieurs, tant prêtres que clercs, que frères, dans leurs afflictions, à quoi il réussissait toujours avec beaucoup de bénédiction ; en sorte qu'il était la consolation d'un chacun, mais surtout des pauvres frères pour qui il avait une très grande tendresse, n'omettant rien pour les délivrer des troubles et inquiétudes où leur condition et leur peu de capacité les engageait fort souvent ; ce qui obligeait notre très cher frère à prendre toujours leur parti, leur servant de protecteur et d'avocat dans les occasions, [394] et faisant de même à l'égard des externes avec beaucoup de charité. C'est un grand moyen pour conserver la charité et l'union fraternelle de ne jamais parler mal de personne, si ce n'est à ceux qui y peuvent remédier, et voici quelle était sa pratique, sur cela d'après un écrit de sa main : "Ne jamais parler des défauts du prochain sans m'être élevé à Dieu pour lui demander conseil ; autrement ce serait agir par nature et inclination propre et corrompue. Or, pour ne point parler des défauts, un grand moyen, c'est d'avoir bonne opinion de tous et se considérer soi-même comme le pire de tous." Voici encore un sentiment que notre vénérable frère avait, qu'on a trouvé écrit de sa main, et qui est très remarquable par la vérité qui reluit en lui : "Au même temps, dit-il, que je pense mal ou que je m'élève sur quelqu'un,

ou me préfère à lui, aussitôt celui-là a de l'ascendant sur moi ; il est au-dessus de moi, et moi pire que lui."

III

Vertus propres à la Congrégation ion : Son humilité, son obéissance, sa pauvreté et sa chasteté.

Il prenait occasion de tout pour s'humilier et en cherchait l'occasion avec autant de soin qu'un superbe en prendrait pour s'exalter. Il avait de très bas sentiments de lui-même et croyait qu'il n'y avait pas au monde un homme plus universellement ignorant, plus ridicule, abominable et méchant que lui. Et déclarant un jour la raison qu'il avait de se croire tel, et de se mettre au-dessous de tous les hommes, il dit : "Cela est vrai que j'ai commis mille péchés, et je ne connais aucun qui en ait tant fait que moi ; et ainsi je dois avec justice me croire le plus méchant de tous, d'autant, plus que je les ai commis ayant la connaissance et l'esprit rassis, au moins pour la plupart. n Il disait, qu'il n'y avait rien au monde qui lui fit tant connaître son orgueil et sa superbe que de voir qu'il était inutile à tout le monde. [395]

Cependant chacun sait tous les grands services qu'il a rendus à Dieu et à la Compagnie pendant plus de trente-deux ans qu'il a été missionnaire. Il avait un si bas sentiment de lui-même qu'il croyait avoir tous les vices et imperfections qui sont au monde. Voici comme il s'est exprimé sur cela dans un écrit de sa main : "Par mes mauvaises qualités, dit-il, je suis logé à l'i, étant en effet ou en puissance, idolâtre, infortuné, imparfait, ignorant, indigne, imprudent, inhabile." Voilà quels étaient les sentiments de notre vénérable frère et jusqu'où allait son humilité. Il s'était résolu à chercher la confusion et le mépris en tout et partout, et c'était aussi ce qu'il pratiquait en toutes rencontres ; comme aussi de ne parler de soi ni en bien ni en mal, "non plus, disait-il, que d'une charogne qu'on cache sous terre, afin qu'elle n'infecte l'air. C'est être fol de m'estimer plus qu'un néant et un détestable pécheur, après les humiliations de Jésus-Christ, et l'expérience que j'ai que je me trompe pour l'ordinaire en mes jugements, de manière que je n'ai qu'à faire un jugement pour être trompé." Enfin notre vénérable frère mettait tout son contentement et toute sa joie dans les humiliations, disant que "s'il pouvait une fois devenir véritablement humble, il aimerait Dieu dans la suite selon qu'il y était obligé. L'humilité, disait-il, est à l'égard des vertus, ce que la terre est à notre égard. Car la terre nous porte et les animaux ; on édifie sur elle les palais magnifiques et les églises ; enfin elle est le fondement de toutes les choses qui sont sous le ciel ; de même l'humilité doit être le fondement de toutes les vertus et de notre édifice spirituel." Or il faisait consister particulièrement l'humilité que doit avoir un frère de la Mission à aimer et à se plaire dans son état comme lui s'y plaisait à cause que, selon le monde, cette condition est abjecte et méprisable ; car on regarde ordinairement un pauvre frère de communauté comme les balayures et le rebut du peuple, "Nous devons donc, disait-il nous plaire dans cet état où Dieu nous a mis, qui [396] nous rend semblables à Notre-Seigneur, son fils, humilié, bafoué et méprisé du monde ; ainsi aimer tout ce qui est annexé à cet état, comme les mépris, les moqueries, les railleries, les contumélies, les rebuts, la sujétion continuelle, etc....., et de n'en vouloir jamais sortir sous quelque prétexte que ce puisse être, quand ce serait pour les plus grandes choses du monde." Selon cette sainte résolution, dans laquelle était notre vénérable frère, il défiait le roi de le rendre plus grand qu'il était, parce qu'il avait l'honneur d'être dans une vocation qui le rendait incapable d'aucune charge ecclésiastique ou séculière, ne pouvant monter ni descendre plus qu'il était par son état de pauvre frère, et aussi parce qu'il se regardait comme la bassesse même, disant "qu'il était le plus méprisable qu'il y eût dans l'Église de Dieu ;" sur quoi il a fait les vers suivants, qu'il répétait souvent :

*Que je me plais dans ma misère
Et dans mon avilissement !
Mon ennemi ne me hait guère
De me traiter si doucement.*

Un de nous lui ayant dit “qu’il avait pendant sa retraite prié Dieu à ce qu’il le fit un des plus grands saints de la Mission,” le véritablement humble répondit : “Mon cher frère, vous avez donc prié que je sois humilié, méprisé, bafoué d’un chacun et fort mortifié, parce que c’en sont les moyens pour moi ?” Un jour, s’entretenant avec un autre de la diversité des choses qui se voient sous le ciel, les unes grandes, les autres petites et médiocres, etc..., il dit : “Pour moi, je suis petit en toutes façons ; petit de naissance, petit de fortune, petit de richesse, petit de corps, petit d’esprit, petit de vocation et d’état, et par la grâce de Dieu, j’en suis bien aise, et ne voudrais pas être autre. Ne voyez-vous pas, ajouta-t-il, comme Dieu est admirable dans ses œuvres ! Il remplit les prairies d’une belle variété de toutes sortes de fleurs, et de toutes sortes de couleurs, et de [397] toutes sortes de grandeurs ; de petites, de grandes, de moindres, et de médiocres, et ces fleurs, qui sont les moindres, ne portent point envie à celles qui sont plus grandes, mais elles sont contentes de leur être, et de leurs qualités, et cette diversité admirable sert à recréer l’homme pour qui Dieu a fait toutes choses. Aussi parmi les hommes on voit la même diversité que parmi les herbes et les fleurs, de grands, de petits, de savants, d’ignorants, et de toutes façons, et aucun n’aura de repos s’il n’est content de l’état où Dieu l’a mis.” Huit jours avant qu’il tombât malade, il dit à deux de nos frères “qu’il n’y avait pas de méditation en laquelle il fût plus touché qu’en celle de l’humilité, disant qu’il n’en sortait jamais que tout confus, s’en voyant si éloigné,” et, ayant fait dessus un petit discours, il dit à nos deux frères, qui étaient le frère René Rotrou et le frère Pierre Chollier, son historien, de qui nous tirons ceci : “Çà, mes frères, faisons nous trois une société pour acquérir cette belle vertu, tant par une particulière communication de nos prières que principalement par l’exemple réciproque que nous prendrons à tâche de nous donner l’un l’autre.” Et sur cela, il toucha dans la main de chacun d’eux comme pour pacte de cette entreprise. Et depuis ce temps-là son collègue remarqua qu’il fit une particulière attention à s’humilier de plus en plus. Et comme il arriva que l’un de ceux qui avaient fait le pacte vint, en sa présence, à faire paraître quelque petit acte de vanité, il ne manqua pas aussitôt de le faire ressouvenir du pacte et de la société qu’ils avaient faite pour se donner exemple l’un l’autre de l’humilité. Voilà comme l’humilité aussi bien que la charité est industrielle. Sur quoi son collègue a estimé cette pratique de notre vénérable frère être comme son testament et sa dernière volonté, lui ayant semblé être tout à fait excellente pour servir d’éperon et piquer les lâches, ainsi que je suis, pour les faire avancer à la pratique de cette incomparable vertu. Notre vénéré frère Ducournau a eu une singulière affection [398] pour cette sainte vertu en laquelle il s’est grandement signalé, pendant trente-trois ans qu’il a presque toujours conversé avec M. le Supérieur général et les principaux officiers de la Compagnie ; ce qui lui a presque donné occasion à tout moment de pratiquer cette vertu, sur quoi il a laissé écrits de sa main ces beaux mots : “Mon office et ma vocation sont mes croix ; je m’y dois tenir attaché agréablement et constamment.” Et répétant un jour son oraison, il dit que son office et sa vocation étaient le tombeau de l’amour-propre, et qu’il y était crucifié, mort, enseveli.” Et il pouvait bien dire cela, dit son collègue et successeur en son même emploi, puisque par la vertu d’obéissance il s’était écorché tout vif comme saint Barthélemy, coupé les mains et les pieds comme à saint Athanase, crevé les yeux comme à Saint-Clair, et coupé la tête comme à saint Paul. Car, non content du vœu d’obéissance qu’il avait fait selon l’usage de la Compagnie dès l’année 1646, il fit depuis un vœu particulier d’obéissance aveugle, tant il avait d’affection pour cette chère vertu. C’est ce qu’on a trouvé écrit de sa main en ces termes : “Pour l’amour de Notre-Seigneur qui a été soumis, j’ai donné mon jugement et ma volonté à mes supérieurs par un vœu particulier d’obéissance aveugle, m’abandonnant entièrement au gré d’iceux, comme un corps mort, et ainsi Jésus-Christ vivra en moi.” Lui demandant un jour en quoi consistait l’obéissance aveugle à nous qui sommes en quelque façon obligés de représenter quelques choses au supérieur en certains cas sur ce qu’il nous ordonnait de faire, il répondit : “C’est qu’après nos représentations, et que le supérieur persévère, tâche de nous convaincre, que ce qu’il faut faire est pour le mieux, quoique notre jugement y trouve à redire à quoi nous devons renoncer.” Voilà quelle était sa pratique. Il avait toujours exposé devant les yeux un petit écrit contenant une belle maxime qu’il avait tirée d’une des lettres de notre Vénérable Instituteur, et la pratiquait au pied de [399] la lettre ; la voici : “Oh ! qu’il est bon de ne se mêler que de ce dont nous avons ordre ! Dieu est toujours là dedans, et jamais ou rarement au reste.” Il se tenait ferme à cela et disait “qu’il s’en était toujours bien trouvé.” La pratique d’une obéissance parfaite vient d’une lumière si haute qu’il y a peu de choses qui égalent son mérite et son excellence. “Ah ! mon frère, disait-il un

jour, que c'est une grande vertu de mourir pauvre, obéissant et patient ! Et c'est proprement ce que nous devons faire, nous autres frères, que celui qui est orné de ces vertus est brave d'une belle braverie ! Surtout l'obéissance est l'unique vertu des frères, laquelle étant vraiment possédée par quelqu'un, toutes les autres vertus lui viennent avec elle, et il a tout ce qu'il peut souhaiter. Cela s'entend lorsqu'on est obéissant pour l'amour de Dieu et qu'on est patient pour l'amour de Dieu, car c'est l'amour qui anime tout ; faute de quoi, il y a des hommes qui sont dans ces états par contrainte, qui ne laissent pas d'être méchants et désagréables à Dieu ; pour ne pas imiter Notre-Seigneur qui s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, pour l'amour de nous. Pour moi, je ne sais comme ces paroles de saint Paul : *Christus factus est pro nobis obediens, etc...*, ne nous ravissent point, car je ne sais si ce grand apôtre a rien dit de plus emphatique ni rien de plus touchant." Enfin pour finir cet article, notre vénérable frère pratiquait excellemment cette vertu généralement en toutes choses, grandes et petites, et l'a pratiquée, à l'imitation de son Sauveur, jusqu'à la mort, ayant voulu mourir par obéissance. Car deux heures avant qu'il expirât, sentant approcher la sueur de l'agonie, en laquelle il a toujours eu l'usage de la raison, il pria notre frère qui le veillait d'aller trouver notre très honoré Père, M. Jolly, avant qu'il se couchât, pour lui demander son obéissance pour faire le grand voyage de l'éternité ; se ressouvenant sans doute que feu notre très digne père, M. Alméras, ayant grand besoin de lui, lui avait recommandé de [400] ne pas mourir avant lui sans qu'il lui en donnât obéissance. M. Jolly l'étant donc venu trouver là-dessus, il la lui demanda avec sa bénédiction avec des sentiments d'humiliation et de componction extraordinaires ; ce qu'ayant obtenu, il en demeura fort joyeux, disant qu'il était pour lors en état de partir quand il plairait à Dieu ; de sorte qu'il consuma son sacrifice par obéissance.

L'amour de la pauvreté était si grand dans le cœur de notre vénérable frère qu'il le portait à rechercher ses mésaises autant qu'il pouvait, souffrant le froid, le chaud, la lassitude, la faim, la soif ; bref, il s'étudiait en tout à ne point rassasier la nature, car c'est le propre des pauvres d'avoir toujours faim, se chauffer mal, être mal pourvus et n'avoir jamais leurs contentements entiers. Dans cet esprit il a laissé écrit de soi, dans les résolutions de sa retraite de 1662, "qu'il voulait aimer les mépris et les incommodités attachés à la pauvreté et recevoir en esprit de mendiant la nourriture et les vêtements." Voilà qu'elle était sa résolution ; et l'on ne l'a jamais vu se plaindre sur ce point. C'est le propre des véritables pauvres d'esprit d'être grandement reconnaissants des biens qu'on leur fait, les recevant comme de la main paternelle de Dieu. Suivant cela, notre vénérable frère avait une telle reconnaissance pour les bienfaiteurs qui nous donnaient de quoi vivre, qu'il disait qu'il n'allait jamais prendre ses repas sans avoir prié Dieu auparavant pour nos bienfaiteurs. Dans cet état de pauvreté et de dénûment de toutes les choses de ce monde dans lequel notre vénérable frère vivait, dépouillé de tout intérêt propre, il naissait en son âme de grands désirs de posséder Dieu seul, de l'aimer et de le servir en toute pureté. Voilà pourquoi il dit un jour à son collègue : "Allons, mon frère,

servons Dieu de bon cœur sans envisager la récompense ; déposons tous nos intérêts entre ses mains., laissons le faire ; et quand il nous laisserait toute l'éternité sans récompense, et qu'il nous détruirait, après cela ne laissons jamais de le [401] servir, sans nous rechercher nous-mêmes ; car quand nous aurons fait ce que nous sommes obligés de faire, nous sommes toujours des serviteurs inutiles." Une autre fois il dit : "Peut-on voir Notre-Seigneur pauvre sans aimer la pauvreté ? Le peut-on voir humilié et anéanti sans aimer l'humilité et l'anéantissement, et peut-on voir Notre-Seigneur obéissant jusqu'à la mort, sans être obéissant ? Oh ! si on ne l'imite point et si on ne se conforme point à lui, c'est qu'on n'est pas chrétien."

On ne peut pas douter que notre vénérable frère, ayant excellé en toutes sortes de vertus, n'ait été orné de celle-ci qui est une vertu angélique dans les personnes appelées à une haute perfection, comme était notre frère, par laquelle l'homme est tellement exempt, soit par grâce, soit par vertu acquise avec la grâce, des impressions, des mouvements ou sentiments d'impureté, qu'il est tout ainsi que s'il n'avait pas de corps. Comme cette vertu est extrêmement secrète, étant un trésor caché, qui demeure enseveli dans l'obscurité, si la personne qui la possède ne le découvre, ainsi que saint Dominique fit à l'heure de sa mort en disant "qu'il était et avait toujours été comme un enfant dans le berceau à l'égard de cette vertu," et de même saint Elzéard, qui garda perpétuelle virginité à l'égard de son épouse Delphine ; je ne puis pas dire jusqu'à quel point notre vénérable

frère la possédait ; seulement je dirai qu'il avait une extrême horreur du vice contraire, duquel il ne pouvait entendre parler, ni d'aucune chose qui eût le moindre ombre de déshonnêteté. Et comme il ne pouvait en entendre parler, aussi ne lui a-t-on jamais ouï dire un mot qui ressentît tant soit peu quelque chose de moins honnête. Il disait "que nous autres frères avions grand sujet de craindre en cette matière, et que nous devons nous méfier beaucoup de nous-mêmes, étant plus exposés au danger que les ecclésiastiques qui sont retenus par leur habit et par le caractère de leur état et qui ne sortent jamais sans [402] avoir un compagnon qui leur sert comme de témoin de leurs actions dans les affaires qui les forcent de fréquenter le monde"

Il ne parlait jamais aux personnes de l'autre sexe qu'en vue de quelqu'un et point du tout en des termes tendres et affectifs, et beaucoup moins lorsqu'il était obligé de leur écrire, ce qu'il ne faisait que dans la pure nécessité, mais d'une manière admirable, comme on voit dans l'histoire de sa vie, prenant sujet de tout pour les porter à s'élever à Dieu, au détachement des créatures et à l'acquit de leurs devoirs et obligations. "Du temps, dit-il, que j'accompagnais monsieur Vincent en ville, il allait souvent en une maison où il avait affaire ; et comme j'étais quelquefois longtemps à attendre dans une salle, peu à peu une fille, officière de la maison, s'accosta de moi par discours et entretiens spirituels. Mais enfin, reconnaissant qu'insensiblement il se formait certaines affections, quoique sans aucune mauvaise impression en apparence dans cette personne, je crus devoir étouffer tout d'un coup sous la cendre l'étincelle que le démon voulait jeter dans mes étoupes. C'est pourquoi un jour, comme elle s'approchait pour se recommander à mes prières, je lui dis : "Retirez-vous ; je prie Dieu que je ne me souvienne jamais de vous ; vous m'êtes un sujet de scandale et un piège de Satan !" A ces mots, comme d'un coup de tonnerre, il foudroya la sensualité qui voulait s'insinuer sous le manteau de la spiritualité. C'est ainsi que notre vénérable frère était attentif sur soi, et qu'il avait les yeux ouverts à ce qu'il n'entrât rien dans le cabinet royal de son cœur, où le Roi des rois venait si souvent pour orner sa belle âme de toutes les vertus dont elle a paru ornée pendant le séjour qu'elle a démeuré dans la prison de son corps, dans le pèlerinage de cette vie mortelle. [403]

IV

Sa mortification, sa douceur, son zèle pour le salut des âmes, : va conformité à la volonté de Dieu, son amour pour sa vocation.

Voilà un trait qui nous indique qu'elle devait être la mortification de notre vénérable frère dont nous allons parler ici. La mortification est le maître ressort de la vie spirituelle, c'est la boche et le hoyau qui défrichent la sensualité ; enfin c'est une force dans l'âme qui, par le secours de la grâce, lui fait arrêter ses mouvements, modérer ses affections et dompter ses appétits, tact du corps que de l'esprit. Tous les saints ont été grands amateurs de cette vertu, et feu notre vénérable Père, M. Vincent, en faisait tant d'état et la reconnaissait si nécessaire pour entrer dans le ciel, qu'il disait à que si un homme y avait déjà un pied et qu'il vint à quitter la mortification pour autant de temps qu'il en faudrait pour y mettre l'autre pied, qu'il serait en danger de n'y entrer jamais."

Notre vénérable frère ayant été élevé à cette école et ayant imbibé son esprit des maximes d'un si bon père qui était un si grand homme de mortification, il en avait à son exemple fait une bonne provision. Voici comme il s'exprime sur ce sujet dans un écrit de sa main : "Rigueur pour moi, dit-il, et douceur pour autrui ; désirer que ce due la créature appréhende m'arrive ; lire et pratiquer mes règles jusques aux moindres choses comme un moyen de perfection ; souffrir volontiers et porter les douleurs et les afflictions les plus grandes ; renoncer à moi ; porter ma croix ; faire du bien à ceux qui me feront du mal, et enfin faire toujours la volonté de Dieu, et, de plus, jeûner les vendredis et souffrir les douleurs violentes et moindres pour participer à la passion de Notre-Seigneur ; mortifier ma langue ; aimer Jésus-Christ ; m'abandonner au Saint-Esprit, [404] l'invoquer et mon bon ange, m'imaginant qu'ils me disent : "Pour l'amour de Jésus-Christ, fais cela." Certainement on ne peut guère former une idée de perfection plus relevée, et ceux qui ont connu notre vénérable frère savent qu'il était tel qu'il s'exprime dans ses écrits. Il dit un jour avec

une grande ferveur à son collègue : “O mon frère ! allons à Dieu par la voie par laquelle Notre-Seigneur y est allé. Ç’a été par les souffrances, les humiliations, les anéantissements, les persécutions, la pauvreté et la mort honteuse de la croix.”

Voilà aussi par où nous devons aller. Il avait une telle ardeur pour l’usage de la discipline, qu’on fut obligé de lui en recommander la modération, s’en servant jusqu’à répandre son sang ; aussi était-il persuadé que la mortification du corps est une préparation nécessaire et très utile pour la bonne oraison. Mais surtout ce ne lui a pas été une petite mortification du corps et de l’esprit d’avoir été trente-trois ans l’esclave de Jésus-Christ ; ainsi s’appelait-il. Reclus dans un trou de chambre de six pieds, où à peine pouvait-il remuer, dans la plus étroite sujétion où aucun de sa Compagnie puisse être, n’ayant pas souvent un moment de temps pour satisfaire aux nécessités corporelles, et ne sortant jamais de sa chambre que dans une continuelle crainte que le supérieur ne le cherchât pendant qu’il en serait absent, à cause qu’il avait souvent affaire à lui, et que l’amour de la sujétion le rendait ainsi captif. Et certes, il fallait qu’il fût bien mort à lui-même et qu’il se fût bien renoncé en tout et partout pour l’amour de Dieu et de celui qui, étant en la forme et substance de Dieu, a pris la forme d’un esclave pour l’amour de nous. Notre vénérable frère était arrivé à la mortification de l’esprit, qui, étant la plus noble, est aussi la plus difficile, étant le propre de cette vertu de porter l’homme à retrancher incessamment tout ce qui peut être déréglé ou superflu en ses puissances : la mémoire, l’entendement et la volonté. [405]

Voilà, en peu de mots, un portrait de la douceur et bonté qu’avait notre vénérable frère. Il était les délices et la consolation de ses frères, qui étaient ravis de jouir un peu de sa bonne conversation, et généralement cette vertu le rendait aimable et respectable à tout le monde. Il avait un abord extrêmement affable et gracieux et de si grands témoignages de bienveillance pour un chacun, que tous croyaient être singulièrement aimés et chéris de lui. Il accordait les choses qu’il pouvait accorder, de si bonne grâce qu’il semblait qu’il donnât en même temps son cœur, et ses refus de ce qu’il ne pouvait faire étaient si bien assaisonnés qu’on se séparait toujours de lui content et satisfait. Notre vénérable frère avait une haute idée de cette vertu de douceur ; voici comme il en a écrit : “Cette vertu, dit-il, me paraît très grande ; c’est la vertu de Dieu, de qui la douceur ineffable charme les bienheureux et fait la félicité des saints. C’est la vertu des grands hommes, et des hommes apostoliques ; plusieurs raisons m’obligent à la pratiquer. Comme les exemples de Notre-Seigneur en ses réponses lors de sa prise au Jardin et en sa passion : en sa demeure au Saint-Sacrement, lorsqu’il vient en moi, me remplissant de sa douceur ; en sorte qu’il m’est avis que j’ai tout ce que je désire au ciel et en la terre. Les effets de la douceur, c’est de produire la paix en nous, ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit, et que l’expérience m’a fait connaître ; car lorsque j’ai commis des actes contraires, j’en ai du trouble dans l’esprit par les remords. On plaît à tout le monde et on gagne tous les durs, témoin M. Vincent qui s’allie tous ceux qui lui parlent, de la maison et du dehors, des bons et des méchants. On fait connaître au monde par cette vertu la bonté et la beauté de notre religion, et ainsi on gagne les âmes ; comme on le voit en saint Pierre, lorsqu’il eut reçu le Saint-Esprit, qui parlait en public ; on l’appelait ivrogne ; et comme il usa de douceur en sa réponse ; continuant son discours, il convertit trois mille personnes. [406] L’exemple du compagnon de saint François-Xavier est beau encore, quand on lui cracha au visage, et que doucement, sans s’émouvoir, il continua à parler, ce qui opéra aussi beaucoup de conversions. >

Notre vénérable frère dit un jour de l’abondance de son cœur navré par le zèle du salut des âmes : “O mon frère ! il n’y a rien qui me rende plus bête et plus stupide que de savoir que tant d’âmes se perdent, et de voir que je n’en sèche pas de douleur et que je n’en suis point touché.” Et lui ayant été dit que puisqu’il était dans ce sentiment, c’était bien une marque qu’il en était touché, il répartit : “Oui, mais j’en devrais mourir de douleur et de regret, ce qui me fait craindre d’être damné ; car ceux qui ont l’esprit de Notre-Seigneur entrent dans ses douleurs et dans ses sentiments, qui furent tels qu’il sua du sang de douleur au jardin des Oliviers, considérant la perte des âmes qui ne profiteraient point de la mort et des tourments qu’il allait endurer pour leur salut.” Il demanda un jour à son collègue s’il pria Dieu qu’il envoyât des ouvriers pour travailler à sa vigne. Et lui ayant répondu que oui, quelque fois : “Hé bien,” répliqua-t-il, “ayez intention, quand vous dites le Pater, d’en demander à Dieu, surtout lorsque vous direz : Sanctificetur nomen tuum et adveniat regnum tuum ; car ne demandons-nous pas par là que Dieu envoie de bons ouvriers, afin que son nom de

Père soit sanctifié en tous ses enfants et qu'il règne en eux par la vraie foi ? Et comment aura-t-il des enfants par la foi du baptême s'il n'y a des ouvriers pour travailler à cela Car la foi entre en l'âme par l'ouïe : il faut donc qu'il y ait des ouvriers qui parlent et qui enseignent les enfants de Dieu pour que son royaume advienne en eux." C'était Une de ses principales occupations pendant l'oraison que de demander à Dieu des ouvriers apostoliques, à l'imitation de sainte Thérèse ; et on a vu sur sa charité envers le prochain qu'il comprenait dans ses prières à Dieu les justes et les pécheurs, les fidèles [407] et les infidèles, mais surtout l'état ecclésiastique et le pauvre peuple. Et son zèle était si désintéressé qu'il ne pensait point à soi-même : "Que Dieu me damne, disait-il, pourvu qu'il soit loué et glorifié par ses créatures ! Il m'importe peu ce que je devienne"

Un jour, répétant son oraison, qui était le jour de saint Pierre, il dit qu'après s'être mis en la présence de Dieu et l'avoir remercié des biens qu'il avait faits aux saints apôtres qu'il considérait comme les pies des fidèles, il représenta en la vue de Dieu les besoins de l'église, afin d'en obtenir les remèdes de la bonté de Dieu par leur intercession. Ensuite il les représenta aussi à Notre-Seigneur comme chef de l'Église, laquelle il envisagea comme ignorante dans la plupart de ses enfants, comme humiliée, méprisée et haïe des hérétiques, qui la traitent dans le dernier mépris, (se ressouvenant d'un édit d'Angleterre où l'on permet l'exercice libre et public de toutes sortes de religions pour infâmes qu'elles soient ; mais pour la religion catholique, ils n'en permettent point l'exercice publiquement). Il pria Dieu d'exalter la sainte Église et d'humilier les hérétiques, païens et infidèles, d'une humiliation salutaire, pour les éclairer des lumières de la sainte foi ; et qu'il fallait bien se donner à Dieu pour ne point scandaliser, d'autant que c'était par nos péchés, et pour la punition de nos péchés et de nos scandales, que les hérésies subsistaient ; ce qui émit tout à fait opposé au zèle qu'on devait avoir de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Le bienheureux état de l'âme est établi en la conformité de sa volonté à celle de Dieu, et en l'acquiescement en son bon plaisir, fondée en la persuasion que rien ne se fait en ce monde sans la volonté de Dieu, laquelle il fait accomplir en trois manières : 1° en permettant que la chose se fasse ; 2° ou ordonnant qu'elle soit faite ; 3° ou la faisant lui-même.

Cette conformité, notre vénérable frère l'a possédée, on [408] peut l'avouer, à l'état de perfection et on le voit par tout ce qui a été dit de lui jusqu'à présent ; on le verra encore mieux par ce que j'en vais dire.

"O mon cher frère ! disait-il un jour à son collègue, que celui qui pourrait être attentif à faire tout ce qu'il fait pour plaire à Dieu, par conformité à son bon plaisir, pour accomplir en tout sa sainte volonté, sans avoir égard à qui que ce soit, au monde, et à son propre intérêt, qu'il ferait de grands progrès ! C'est tout ce qu'on peut faire de plus grand dans le ciel que d'y faire sans cesse la volonté de Dieu, et ainsi ce serait vivre comme un ange sur la terre."

Et en effet c'était là comme il vivait, n'ayant point d'autre souhait que l'accomplissement de cette divine volonté. C'est pourquoi il répétait souvent la troisième pétition du Pater : *Fiat voluntas tua* ; et ayant lu qu'un saint personnage, Grégoire Lopez, la répéta mentalement pendant trois ans autant de fois qu'il respirait, il dit "qu'il avait essayé de faire de même."

L'amour du Très Saint Sacrement de l'autel a toujours été la grande dévotion des saints, et leurs cœurs embrasés de cet amour disaient avec David : "Comme le cerf poursuivi et échauffé par une meute de chiens désire les eaux des fontaines pour se rafraîchir, ainsi, Seigneur, mon âme vous désire."

Et quelques-uns même languissaient, affamés de ce pain de vie qui est descendu du ciel ; = et qui a la vertu de fortifier les âmes, pour arriver jusqu'à la montagne de Dieu. Il enviait le bonheur de ces premiers siècles de l'Église, où les fidèles communiaient tous les jours, et aurait bien souhaité jouir de cette grâce, et était bien marri quand il ne se rencontrait point de fête dans la semaine qui lui procurât le bonheur de communier plus souvent que de huit jours en huit jours. Et il disait que lorsqu'il communiait plusieurs fois la semaine, son âme s'en trouvait bien mieux ; [409] au lieu que s'il ne communiait qu'une fois, elle était comme desséchée, ainsi que la terre sans eau.

Voilà pourquoi la veille des fêtes il était si réjoui et disait avec grande ferveur à son collègue : "Ah ! quel amour devrions-nous avoir en considération de l'amour avec lequel Notre-Seigneur se

donne à nous ! Je m'étonne que nous ne sommes pas tout extasiés dans la considération des innombrables bienfaits de Dieu, mais surtout pour celui du Très Saint Sacrement que nous recevrons demain, où ce Dieu d'amour nous donne son sacré corps pour nous faire vivre de sa vie et de son esprit et pour nous unir à lui d'une manière ineffable."

En une autre occasion il dit sur le même sujet avec sa ferveur ordinaire : "Nous devrions être tous sacrés quoique nous ne soyons pas prêtres ; mais bien plus, nous devrions être tous divinisés, parce que nous sommes nourris d'une viande divine qui opérerait infailliblement cet effet en nous si nous en faisons un bon usage. Mais hélas ! nous, sommes pesants comme du plomb, et nous ne tendons qu'à la terre, au lieu que nous ne la devrions pas toucher du bout du pied." Il n'y avait rien qui le touchât plus au cœur que de voir un si grand moyen de sanctification, avoir si peu d'effet, comme on le voit par expérience, et il ne pouvait comprendre comme des gens qui communiaient tous les jours, pouvaient être encore aussi sensuels et immortifiés qu'on ne les voyait que trop ; et c'est de quoi il gémissait.

Les jours qu'il avait communié et qu'il s'était entretenu bouche à bouche avec son Seigneur, il avait pendant la journée comme une jouissance continuelle de lui, le sentant uni à lui comme un principe vital, donnant influence à toutes ses actions, lui donnant force et puissance pour agir surnaturellement en tout, comme l'on voit dans l'histoire de sa vie ; aussi était-il bien plus recueilli ces jours-là, et quoiqu'il ne fuyât pas la conversation du prochain lorsque [410] l'occasion s'en présentait, il tâchait néanmoins de ne le pas rencontrer pour avoir une plus familière et agréable conversation avec le même Seigneur et Rédempteur de nos âmes, qui lui tenait compagnie comme un ami habitant en lui. Et non seulement il trouvait en ce divin Sauveur une agréable conversation, mais encore récréation, consolation, et si on l'ose dire des délices, selon qu'il est écrit de la sagesse incréée : Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes. Son âme trouvait en Jésus qu'il avait reçu son soulagement dans ses ennuis, et lui tenait lieu de ce que les autres hommes cherchent dans les divertissements, promenades et plaisirs, trouvant le tout en lui ; et sa vie ordinaire était d'embrasser son Seigneur, se promener et converser avec lui, ce qui n'arrivait point par visions ou révélations, comme on a dit de quelques saints, mais par une vive foi suivie d'une très sensible opération du Verbe fait chair et pain vivant dans l'âme.

Voilà le bien de ceux qui sont parvenus à l'union d'amour, comme était notre vénérable frère quand il participait à la sainte Eucharistie.

Nous avons vu, parlant de la foi de notre vénérable frère, quelle vigueur elle lui donna pour la dernière communion de sa vie, en ce que n'ayant pas plutôt entendu que Notre-Seigneur approchait, par le son de la clochette, il se leva aussi promptement, pour se mettre à genoux sur son lit, pour attendre son divin Sauveur, que s'il eût été en pleine santé, quoique auparavant il n'eût pas la force de cracher, ni même de se tourner d'un côté sur l'autre.

Voici quels étaient ses sentiments sur cette chère vocation, qu'il déclara six ou sept ans avant sa mort, en une répétition d'oraison, le jour de Saint-Jacques : il dit donc "qu'après avoir remercié Dieu des grâces qu'il avait faites à ce saint apôtre, et à tous les apôtres en général, et de leur bonheur, en ce que de pauvres et grossiers qu'ils étaient, il les avait appelés à de grandes choses, et qu'après avoir [411] demandé aussi à Notre-Seigneur l'esprit des apôtres pour tous ceux qui sont appelés au gouvernement des âmes, qu'il particularisa notre saint père le Pape, etc.... il s'était demandé à lui-même qu'elle était sa vocation ?.. Et qu'il avait vu qu'il était appelé à un état d'objection, de pauvreté, d'anéantissement, d'humiliation, de sujétion, de vie cachée, de vie souffrante, et cela pour toujours, et que sa vocation était le tombeau de l'amour-propre ; et qu'ensuite il s'était offert à Dieu pour y être crucifié à tous les sentiments de la nature, mort-pour ne vivre que de la vie de la grâce, enseveli dans l'oubli, et dans la vie intérieure." Enfin, dans un écrit de sa retraite de 1662, il dit ces beaux mots : "Mon office et ma vocation sont mes croix, je m'y dois tenir attaché agréablement et constamment." Pour ce qui est de ses vœux, il les fit d'une sublime manière et avec de très pures intentions. Il fit ce sacrifice de tout lui-même à Dieu le jour de Saint-Denis, 9 octobre 1646, à la messe de notre vénérable Père, M. Vincent, à un autel qui était en la tribune, après laquelle, selon que notre vénérable frère l'a raconté à son collègue, notre bon Père lui dit "qu'il y avait longtemps qu'il n'avait eu tant de douceur et tendresse en disant la sainte

messe, qu'il avait eues en celle-là." Notre vénérable frère n'en dit pas davantage, mais il est à croire que notre vénérable Père eut quelque connaissance de l'intérieur et de la bonne et généreuse intention de notre cher frère en cette action qu'il fit avec tant d'amour, qu'il me dit "qu'il ne se sentait pas moins obligé après, que s'il les eût faits aux Capucins ou aux Chartreux" quoiqu'ils ne fussent pas encore approuvés du Saint-Siège, et lorsqu'ils le furent, il les renouvela conformément au bref de Sa Sainteté ; mais il dit "qu'il n'y avait rien ajouté parce que la première fois qu'il les fit, il avait eu intention de les faire en la meilleure manière qu'ils pouvaient se faire." Il portait grande compassion aux personnes qu'il voyait tentées contre leur vocation, et employait toute l'industrie que [412] sa charité lui pouvait suggérer pour aider à les retirer du péril où il les voyait. C'est pourquoi ayant appris qu'un des plus vertueux frères de notre Compagnie (c'est notre frère Cristophe Gautier, décédé à Sedan le onzième d'octobre 1671) était sur le point de succomber à la tentation de quitter sa vocation, étant incité à cela par de certains religieux qui le voulaient avoir parce qu'il avait de très belles qualités, il lui écrivit aussitôt d'une manière admirable pour dissiper les nuages qu'on avait mis sur son esprit et les dégoûts qu'on avait jetés en son cœur contre sa vocation, et cela sans faire semblant qu'il sût l'état de tentation où il était. Et Dieu donna une telle bénédiction à cette lettre qu'elle eut le bon effet qu'il souhaitait, en sorte que ce bon. frère a persévéré et est mort dans sa vocation en état de sainteté, ayant été regretté universellement de toute la ville où il est mort, qui assista à son enterrement et lui fit faire un service solennel en reconnaissance de la grande édification qu'il avait donnée à un chacun, n'y ayant pas même jusqu'aux hérétiques qui ne parlèrent fort honorablement de ce cher défunt, lequel après Dieu doit son bonheur à la charité de notre vénérable frère Ducournau, qui, étant plein d'estime et d'amour de sa vocation lui inspira ses mêmes sentiments par la susdite lettre qu'il lui écrivit à la fin de décembre 1664, en ces termes : "Mon cher frère. Vive le Roi des pauvres qui, par sa grâce, -Eus a dépouillés au point que nous n'avons plus rien, non pas même la liberté de prendre ni donner des étrennes si ce n'est à la façon des anges, laquelle est toute spirituelle. Permettez-moi donc de vous considérer sinon comme un ange, au moins comme un homme spirituel, et qu'en cette qualité je vous présente non un cœur de chair tel qu'est le mien, mais un amour tout divin tel que je le sens pour vous. Je l'appelle divin parce qu'il ne doit pas y en avoir d'autre entre nous, qui sommes frères engendrés par la charité de Jésus-Christ, lequel nous ayant donné puissance d'être faits enfants de [413] Dieu, nous engage heureusement à nous aimer du même amour qu'il nous a aimés, et, bien que cet amour soit au-dessus des sens, il m'est néanmoins sensible par le libre consentement que je lui donne, l'inclination qui m'y porte, la consolation que j'y reçois, et le respect qu'il m'inspire pour votre chère personne. Tout cela ne sont que paroles, mais en vérité j'en ai les sentiments dans l'âme avec la résolution d'en passer aux effets par les très humbles services que je vous dois, quand il plaira à Dieu de m'en donner les occasions. N'est-il pas -raisonnable, mon très cher frère, d'honorer et servir un serviteur de Dieu, que sa providence applique au soulagement et à la consolation des prêtres et des pauvres, qui sont les membres les plus nobles et les plus chéris de notre adorable Chef ; c'est une grâce attachée à l'office de frères, et bien que je ne serve parmi eux que de nombre, que je sois le plus inutile de tous et le frère Mouche, si est-ce que j'estime infiniment notre condition à cause du rapport qu'elle a à celle que le fils de Dieu a voulu prendre, venant au monde, de qui l'Évangile nous dira un de ces jours, en parlant de Joseph et de Marie, qui étaient pauvres, qu'il leur était. soumis. Il l'a aussi exercée plus que nul autre, puisque ç'a été toute sa vie mortelle, ainsi qu'il le fit voir la veille de sa passion, lorsque, lavant les pieds à ses apôtres, qui ont été les premiers prêtres, il leur dit qu'il était venu pour servir. Si nous ajoutons à cela qu'en faisant l'office de Marthe, nous donnons en quelque façon moyen à notre Congrégation de faire les autres choses que Notre-Seigneur a faites, comme d'évangéliser les pauvres, de former de bons pasteurs, en un mot, de se sacrifier elle-même à Dieu pour le salut de tout le monde, ne faut-il pas avouer que notre sort est incomparable ? - Oui, les frères de la Mission, préférablement à tous autres, ont le bonheur de pouvoir honorer, par leurs abaissements et leurs emplois, ceux du Sauveur du monde. Ne vous semble-t-il pas encore, mon très cher frère, que notre état qui [414] d'ailleurs est le moins estimé des hommes, est comme un sacrement ou comme un mystère qui, sous des apparences grossières et méprisables, cache les belles vertus et les abondantes grâces de notre sanctification. Je vous suis fort obligé de ce que vous me donnez l'exemple du bon usage que j'en dois faire et je vous demande l'assistance de vos prières afin que je cherche, pour l'amour de Dieu,

la privation de tout esprit sensuel, de tout honneur périssable et de toute autre liberté que celle des enfants de Dieu ; que j'aime le travail, l'abjection et la fraternité, et qu'ainsi je puisse obtenir de son immense miséricorde la persévérance en ma vocation, l'esprit de pénitence et la vie de l'esprit. Notre vie mortelle est comme une échelle qui va de la terre au ciel et du temps à l'éternité, et nos ans en sont les échelons. Nous passons d'un échelon à l'autre sans savoir si nous serons bientôt au bout, auquel la mort nous attend. Or, tout ainsi que si j'y étais déjà arrivé, je vous invite à monter gaiement à ce dernier pas, d'où nous verrons clairement la valeur inestimable des humiliations, des souffrances et des actes de charité qui se pratiquent çà-bas, par conformité à Notre-Seigneur, qui sera pour lors la couronne et la gloire de ses imitateurs.

“Je ne vous dis rien, mon très cher frère, que vous ne sachiez mieux que moi ; pourquoi donc vous fais-je une lettre de ces choses, que je ne sais que par ouï-dire ? C'est pour me consoler un peu avec vous, en nous entretenant, comme les artisans, de ce qui appartient à notre métier. Car à quoi servent les discours qui ne nous portent pas au désir de notre perfection ? Il vaudrait mieux de ne point écrire ni de converser que de s'entretenir de nouvelles ou de paroles oiseuses. Je ne puis néanmoins finir sans vous demander des nouvelles de votre santé, ni sans vous dire que je n'ai jamais vu, ce me semble, pratiquer la vertu dans cette maison plus solidement et plus universellement qu'elle s'y pratique à présent ; l'union des cœurs y paraît tout [415] entière et la régularité fort exacte ; ce sont des effets de la bénédiction que Dieu donne à la conduite. M. Alméras se porte assez bien, grâce à Dieu, et il n'y a point d'autres malades céans que les infirmes ordinaires, ni personne qui soit plus que moi en l'amour de Notre-Seigneur, etc...”

Entretenant un jour son collègue de certains prêtres, de ces demi-savants, dont parle sainte Thérèse, lesquels ayant fait vœu dans la Compagnie, en sortaient sans le consentement du Supérieur général, expliquant leurs dispenses ou commutations à leur têtes il lui dit : “Faisons-nous sages, mon frère, à leurs dépens ; tenons-nous toujours au tronc de l'arbre et enchaînés par l'obéissance ; estimons-nous heureux d'être attachés comme des esclaves, par les mains, par les pieds, par le col et par tous les membres de notre corps, et même par notre jugement, par notre volonté, par notre imagination et par nos pensées, méprisant toutes les libertés de la chair corrompue et des plaisirs du monde. Au sujet des vœux, il disait “que nous devons tous les jours renouveler nos vœux et les faire comme si on ne les avait point faits, c'est-à-dire les renouveler entièrement, librement et cordialement que si on ne les avait point encore faits, et ajoutait que cette pratique était bien agréable à Dieu, et qu'il y avait des trésors de mérites en cette rénovation, en sorte qu'à chaque fois qu'on la fait, on mérite autant que la première fois qu'on a fait les vœux, tout ainsi que celui qui fait une mauvaise action qui est péché pêche autant de fois qu'il la réitère.”

V

De sa grande estime et singulière vénération pour M. Vincent, notre vénérable Instituteur.

Si notre cher frère Ducournau avait tant d'amour et d'estime pour la Compagnie, pour la régularité, pour sa vocation [416] et pour ses vœux, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, il ne faut pas douter qu'il n'ait aussi eu une singulière vénération pour celui dont Dieu s'est servi pour lui procurer ces biens-là par l'institution de notre Congrégation. Dieu ne l'eut pas plutôt donné à saint Vincent, qu'il conçut une telle estime de son mérite et de sa vertu, qu'il le regarda toujours comme grand saint ; en sorte qu'il me disait que, ni de son vivant, ni après sa mort, il n'avait rien ajouté à cette estime ; parce qu'il l'avait toujours eue au plus haut degré. Ce qui fit qu'il eut un grand soin de l'observer ; premièrement, pour l'imiter, comme il a fait très parfaitement, dans toutes ses vertus ; et en second lieu pour recueillir sa vie toute sainte pour l'édification du prochain et particulièrement de notre Congrégation, à jamais ; en quoi la Compagnie lui a une obligation immortelle. Car on peut dire à sa louange qu'il est quasi l'unique qui ait eu mouvement de recueillir la vie, les actions et les discours d'un si saint personnage, comme on peut le reconnaître par un ample Mémoire qu'il composa trois ans avant la mort de notre très vénérable Instituteur, qu'on sera édifié de voir ici tout au long. Le voici mot à mot :

Il est important, ce me semble, que la Compagnie fasse à l'avenir un exact recueil des saints-discours de M. Vincent et les conserve pour les raisons suivantes.

Premièrement ; le meilleur héritage des pères, c'est la bonne instruction qu'ils laissent aux enfants.

Secondement, dans le monde on a grand soin de faire l'inventaire et de se saisir des effets d'une succession périssable, bien qu'elle serve souvent de pierre d'achoppement et de division aux héritiers.

Troisièmement, si ceux qui dissipent une succession belle et substituée font un tort irréparable aux autres qui doivent leur succéder, surtout quand elle est destinée à leur subsistance ; les premiers missionnaires commettront les mêmes injustices envers ceux qui doivent les [417] suivre, s'ils ne font passer jusqu'à eux les paroles de vie de M. Vincent ; puisque étant leur commun père, tout ce qu'il laisse doit leur être aussi commun.

Quatrièmement, si les œuvres qu'il a faites sont les Couvres de Dieu, comme elles le paraissent, il faut que Dieu lui ait donné son esprit pour les faire et les maintenir. Et par conséquent les avis et les enseignements, employés à cela, doivent être estimés divins et recueillis comme une manne du ciel, dont les goûts divers ont attiré tant de personnes diverses de l'un et de l'autre sexe, et de toutes conditions, qui se sont associées en diverses manières pour tant de biens différents entrepris et soutenus par sa conduite. Mon Dieu, ne permettez pas que notre dégoût, provenant peut-être de l'abondance de ces entretiens, nous fasse négliger d'en conserver quelque chose pour la consolation de nos confrères absents et futurs, qui souhaiteront un jour ardemment cette nourriture de l'âme, et qui estimeront bienheureux ceux qui la prennent à la table du maître.

Cinquièmement, comme il désire que les missionnaires s'abstiennent de composer des livres, pour n'être aucunement détournés de leurs fonctions ; aussi n'écrit-il rien lui-même ni des lumières qu'il nous donne, ni des semences qu'il nous fait. Cependant nous savons que beaucoup de saints ont plus signalé leurs vertus par leurs écrits que par leurs autres actions ; de sorte qu'ils seraient inconnus dans le monde si leurs livres n'avaient pas publié leur piété. Or, bien que celle de M. Vincent n'ait pas besoin de ce secours pour se manifester sur la terre, puisqu'elle a déjà répandu son odeur dans toute l'Église par les œuvres de charité et par les œuvres qu'il leur a donnés, néanmoins ses paroles sont si embaumées de sa dévotion, que s'il est vrai que la bouche parle de l'abondance du cœur, on ne pourra jamais s'imaginer jusqu'où va son amour pour Dieu et le prochain, et son sentiment pour les vertus, si l'on ignore [418] les termes et les soins avec lesquels il en recommande la pratique. Qui eût jamais pensé que Notre-Seigneur eût porté la perfection chrétienne au point de nous obliger d'aimer nos ennemis, de faire du bien à ceux qui nous font du mal, si les évangélistes n'avaient recueilli les mêmes sentences qu'il a prononcées ? N'est-il donc pas raisonnable que, puisque l'humilité de M. Vincent l'empêche de nous laisser quelques marques sur le papier de la grâce qui l'accompagne, au moins ceux qui l'entendent parler en gardent des mémoires ? Certes, les siècles à venir, qui auront sujet d'admirer ce qu'il a fait, auraient grande raison de s'étonner de ne rien voir de ce qu'il a dit, et même de se plaindre de ceux qui l'ont ouï, s'ils manquent de leur communiquer les paroles de sagesse sorties de sa bouche.

Il est dit dans Salomon que si le fou pouvait se taire, on n'aurait pas connaissance de sa folie ; et l'on peut dire de ce roi et de tous les autres hommes sages que leur sagesse serait inconnue, si elle ne s'était découverte par leurs sages propos. Or, il est important que les entretiens de M. Vincent se perpétuent dans la Compagnie, afin que, s'il plaît à Dieu de la maintenir, ils découvrent dans tous les temps et à toutes les nations, quel est l'esprit de cet homme apostolique, qui sera d'autant plus estimé qu'on le verra plus semblable à l'esprit de l'Évangile ; et cette estime, nécessaire aux fondateurs de communautés, contribuera notablement à multiplier et sanctifier la nôtre.

Quelqu'un pourra dire que M. Vincent ne dit pour l'ordinaire que des choses communes.

A cela on peut répondre

Premièrement, que quand la chose serait, il ne faudrait pas laisser que de les écrire, parce que, si elles sont communes pour les savants et les personnes spirituelles, elles ne le sont pas pour les

frères et les commençants, qui ont même besoin d'être conduits et excités par ces choses, plutôt [419] que par d'autres extraordinaires, dont ils ne sont pas capables.

Secondement, qu'un avis, qui de soi semble peu considérable, doit être reçu comme important, quand il part de la bouche d'un sage, qui lui donne du poids. C'est pourquoi les Spartiates, ne voulant pas recevoir d'avis d'un méchant homme, le faisaient prononcer par un homme de bien.

Troisièmement, que bien que M. Vincent parle sur un sujet commun, chacun sait que c'est pourtant avec une force qui n'est pas commune. Car son éloquence naturelle et la grâce qui l'anime lui font traiter les moindres matières avec tant de dévotion, qu'elles en donnent toujours à ceux qui l'écoutent, imprimant en leurs âmes l'estime et la révérence pour tout ce qui regarde Dieu, et l'affection pour les règles et pratiques de la maison. C'est pour cela qu'un chacun se rend fort attentif quand il parle, que plusieurs sont ravis de l'entendre, et que ceux qui n'ont pas été présents s'informent souvent de ce qu'il a dit, et témoignent du déplaisir de ne s'y être pas trouvés.

Quatrièmement, que lorsqu'il parle à fond de la manière de faire nos oraisons, de la connaissance de nous-mêmes, du renoncement à notre propre volonté, de l'abandon et de la confiance en Dieu, comme il l'a fait aujourd'hui, en nous racontant la fermeté de M. Desdames dans les souffrances où il est à Varsovie, de la reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, du bon usage de ses inspirations, des calomnies et des afflictions, de la compassion envers les affligés, de l'assistance des pauvres, du zèle du salut des âmes, des ordinans, et d'autres choses semblables qui appartiennent à la perfection d'un missionnaire, ces choses-là, il les porte haut et quant à la pratique et quant à l'expression ; et pour montrer qu'il n'y a rien de commun ni dans l'un ni dans l'autre, je demande qui sont ceux qui en parlent comme lui avec tant de jugement, d'efficace et d'amour, sans prétention et sans faste ? [420]

Tout le monde sait qu'il n'a pas son semblable en la Compagnie, pour parler si dignement de Dieu et des choses saintes, et si utilement pour ceux qui l'écoutent. Aussi est-il le chef choisi de Dieu pour influencer l'esprit et la vie dans les membres du corps.

Quelque autre dira que M. Vincent ne dit rien qu'on ne le puisse trouver dans les livres.

Je réponds que cela peut être ; mais on sait que pour la bonne nourriture des enfants, le lait de leur propre mère est le meilleur ; et que les tendres enseignements de leurs pères font plus d'impression sur leurs esprits que ceux des précepteurs, à raison de l'estime et de l'affection naturelles, que Dieu a imprimées en toutes sortes de personnes, pour ceux qui les ont engendrés ; outre qu'il est très difficile de trouver dans les livres les belles lumières et les bons mouvements, que nous recevons des entretiens d'un père charitable ; parce qu'il nous les donne selon nos besoins et nos obligations, qui diffèrent en beaucoup de choses de ceux des autres compagnies, qui ont écrit de ce qui les regarde. Et d'ailleurs il est question de faire connaître l'arbre par ses feuilles, je veux dire M. Vincent par ses paroles, aussi bien que par ses fruits, comme je l'ai déjà dit, pour édifier un jour la postérité, qui le voyant revivre seulement par ses actions, pourrait lui dire ce qu'autrefois un philosophe disait à un autre : "Parle, si tu veux que je te connaisse."

De dire que M. Vincent ne peut rien avancer à présent qu'il n'ait déjà dit plusieurs fois.

Cela ne doit pas empêcher qu'on ne fasse des notes. Ah ! plût à Dieu que depuis 30 ans que la Compagnie est commencée, on eût bien remarqué ce qu'il a fait et ce qu'il a dit pour notre avancement intérieur ! Nous n'aurions que faire d'autres instructions ; nous y verrions ses fréquentes élévations à Dieu, ses anéantissements en lui-même et les profusions de son cœur paternel envers toutes sortes de personnes. Nous y trouverions des leçons [421] pour tous nos exercices, des attraites pour toutes les vertus, des remèdes pour nos infirmités, des armes contre les tentations, des encouragements dans nos faiblesses, des adresses pour la conversation, mille traits de prudence pour reprendre, le mal sans blesser personne, et insinuer le bien sans ostention, avec mille et mille sujets de bénir Dieu de nous avoir appelés à son service, sous la conduite de ce sien serviteur. J'écris ceci pendant qu'il est encore plein de vie, et je parle à ceux qui savent la vérité de ce que je dis ; mais puisqu'on a failli de faire ces remarques par le passé, il vaut mieux les commencer tard que jamais, et quand bien même on en aurait déjà fait quelques-unes, qu'on aurait

remarqué cent fois les mêmes choses, elles feront mieux voir toutes ensemble que, plus il a parlé de certaines vertus ou de certaines pratiques, plus il les avait à cœur, et plus il a voulu les inculquer à ses enfants.

Pour toutes ces raisons, il semble que Dieu demande de la Compagnie qu'elle écrive exactement les avis, remontrances, corrections, récits et recommandations que M. Vincent fait en public, jusqu'aux moindres circonstances, tant qu'il plaira à Dieu de nous les conserver. J'avoue que cela sera difficile à faire sans qu'il s'en aperçoive ; mais certes l'importance de la chose mérite bien qu'elle fasse cet effort. En voici trois moyens pour en choisir un,

1° De recommander une bonne fois aux prêtres, à l'obéissance, de retenir ce que M. Vincent dira désormais aux répétitions d'oraison et aux conférences, et puis les assembler toujours le jour même, ou le lendemain qu'il aura parlé en certain lieu, où l'un d'eux prenant la plume, leur demandera : "Comment M. Vincent a-t-il commencé son discours ? Comment l'a-t-il continué, et comment l'a-t-il fini ?" Alors l'un se souvenant d'une chose, et l'autre d'une autre, tout se trouvera ramassé. On dit que les entretiens [422] du bienheureux François de Sales ont été recueillis de cette sorte par les filles de Sainte-Marie.

2° De commettre seulement deux personnes de bon sens et de bonne mémoire, capables de bien concevoir la substance de ses discours et d'en retenir la suite et les termes ; qui soient dispensées d'autre occupation ces jours-là, pour pouvoir les rédiger par écrit et les mettre en bon ordre, pendant qu'ils en auront la pensée. J'en mets deux parce qu'il est difficile qu'un seul puisse tout retenir et tout mettre en ordre sans le secours d'un autre.

3° Et enfin, s'il se trouvait quelqu'un qui eût le concept et la main assez prompts pour écrire mot à mot les mêmes paroles et les exclamations de M. Vincent au moment qu'il les prononce, cela serait le meilleur.

Plaise à Dieu d'inspirer à MM. les assistants ce qu'ils ont à faire ! S'ils jugent que je puisse servir à cela, ils n'auront qu'à me le commander, après qu'ils auront résolu M. Vincent de se servir de quelque autre pour les lettres ; car j'ai l'esprit trop dur pour suffire à tout ; et peut-être qu'il sera bien aise de me retirer de cet office pour les fautes que j'y commets, s'ils ont agréable de lui représenter. qu'un tel emploi siérait mieux à un prêtre sur qui il pourrait se décharger de beaucoup de réponses et d'affaires, et que plusieurs peuvent avoir de la peine de ce qu'un frère coadjuteur ait connaissance de ce qu'ils écrivent et de ce qui se passe en leurs maisons.

A Saint-Lazare, le glorieux jour de l'Assomption de Notre-Dame, 1657.

Les assistants de M. Vincent, ayant été édifiés et touchés de la piété de notre cher frère Ducournau envers notre vénérable père et Instituteur, lui donnèrent la commission de faire ce recueil, qu'il proposait, sans toutefois lui procurer le temps qui lui était nécessaire, ne l'ayant point fait décharger de l'emploi qu'il avait auprès de M. Vincent. [423]

Néanmoins il ménagea si bien tous les moments libres qu'il put avoir, et s'acquitta de cette commission avec tant de zèle qu'il a recueilli de ses entretiens à la communauté pour en faire deux ou trois gros volumes.

Après la mort de M. Vincent, M. Alméras, qu'il avait nommé son vicaire général, fit faire pendant plusieurs mois des conférences sur les vertus qu'on avait remarquées dans ce vénérable père des missionnaires. Notre frère Ducournau fut toujours de ceux qui y parlèrent le mieux, et en fit des recueils qui lui servirent beaucoup, pour dresser les mémoires, pour composer l'histoire de la vie et des vertus de ce grand serviteur de Dieu, comme il a été dit. Et un jour, comme je lui en parlais, il me dit : "J'étais si plein de ce que j'avais à dire de notre bienheureux père, que si je ne l'eusse pas écrit, je pense que peut-être j'en serais crevé." Cette expression exagérée fait bien voir qu'elle était l'estime qu'il avait pour M. Vincent, et combien il s'était étudié à remarquer sa vie. Il ne perdait point d'occasion d'en découvrir quelque nouvelle connaissance. J'ai trouvé par hasard une copie d'une lettre qu'il écrivit au mois d'août 1658 à M. de saint Martin, chanoine d'Acqs, qui fait bien voir la grande estime qu'il faisait de M. Vincent et le désir qu'il avait de conserver la

mémoire de ce grand serviteur de Dieu : “Monsieur, j’ai reçu commandement de vous écrire de la part de MM. Portail, d’Horgny et Alméras, que vous connaissez, en attendant qu’ils le puissent faire eux-mêmes, pour vous remercier très humblement des lettres que vous leur avez communiquées. Ils ne voudraient point pour rien au monde ne les avoir pas reçues, parce qu’elles contiennent des choses qui donneront un jour un surcroît de lustre à la sainte vie de la personne qui les a écrites (c’est M. Vincent). Aucun de nous n’avait jamais su d’une manière certaine qu’il eût été en Barbarie, et encore moins qu’il eût converti son patron. Pour moi, Monsieur, j’admire la conversion de cet apostat, l’humilité de son esclave, l’assurance qu’il sentait [424] en son âme d’avoir la liberté, et la grâce qu’il avait de se faire aimer des Turcs, qui sont inhumains, particulièrement du médecin qui lui enseigna tant de beaux secrets. Mais je vous avoue que j’admire encore plus la force qu’il a eue de ne jamais dire un seul mot de toutes ces choses à pas un de la Compagnie, quoiqu’il ait eu cent et cent fois l’occasion d’en parler en conférant de l’assistance des captifs qu’il a entreprise depuis douze ou quinze ans. Il nous a dit bien souvent qu’il était fils d’un laboureur, qu’il a gardé les pourceaux de son père et fait d’autres choses humiliantes ; mais il s’est toujours tenu devant nous sur celles qui pouvaient tourner à son honneur, comme d’avoir été esclave, pour n’avoir pas l’occasion de dire le bien qui s’en est suivi. Enfin, Monsieur, j’admire la sagesse de Dieu, qui, voulant se servir de ce sien serviteur pour secourir les pauvres chrétiens, qui gémissent sous la cruauté des mahométans, a permis qu’il fût tombé lui-même entre les mains de ces barbares, pour lui faire toucher au doigt les maux que souffrent les captifs, les dangers où ils sont de se perdre, et l’obligation qu’on a de les assister.

“Peut-être ne savez-vous pas, Monsieur, qu’entre les oeuvres importantes que cet homme de Dieu a faites, et dont le nombre et les fruits étonnent ceux qui les considèrent, il a trouvé moyen d’établir des missionnaires à Tunis et à Alger, où ils assistent spirituellement et corporellement les pauvres esclaves.

“Donc la captivité de cet homme charitable lui ayant acquis la connaissance de l’alchimie, il s’en est servi plus heureusement que ne font ceux qui entreprennent de changer la nature des métaux ; car il a converti le mal en bien, le pécheur en juste, l’esclavage en liberté et l’enfer en paradis ; et cela d’autant de manières que sa Compagnie a d’emplois et que le zèle d’un homme apostolique peut avoir d’invention. Il a trouvé la pierre philosophale ; car sa charité, enflammée d’un feu divin, convertissait tout en or pur, [425] semblable à celui dont est faite la sainte cité. Monsieur, vous nous avez découvert un trésor caché, en nous envoyant ces lettres ; et vous consolerez grandement ces messieurs si vous pouvez leur en envoyer encore d’autres, quand bien même elles ne contiendraient rien de fort remarquable. Ils voudraient bien savoir comment il se sépara du légat d’Avignon qui le mena à Rome, ce qu’il fit à cette cour-là, où il alla en sortant d’Italie, en quel temps il vint à Paris, et pourquoi ; en quelle année et en quel lieu il a été fait prêtre. Et si vous savez, Monsieur, quelques autres particularités de sa jeunesse, vous nous obligerez de nous en informer. Il ne nous parle jamais de lui-même que pour se confondre, et jamais pour manifester les grâces que Dieu lui a faites, ni celles que sa divine bonté a départies à d’autres par son moyen. Si ces deux lettres¹³⁵ étaient tombées entre ses mains, jamais personne ne les aurait vues. Et ces messieurs ont jugé à propos de les retenir et de ne pas lui en parler ; et même, afin qu’il ne sache pas que nous les avons, ils ont supprimé la vôtre, estimant que vous n’en aurez pas de déplaisir, comme ils vous en supplient très humblement. Que s’il vient à vous demander de nouveau les siennes, vous pourrez alors lui écrire que vous les lui avez adressées et que vous êtes bien fâché qu’il ne les ait pas reçues. Nous sommes nous-mêmes bien fâchés de le priver de la consolation qu’il aurait de lire ses anciennes histoires, et de se voir jeune en sa vieillesse ; mais il a fallu se résoudre à cela ou à perdre les originaux ; ce qui aurait été encore plus fâcheux.

“Je rends grâce à Dieu, Monsieur, de l’occasion qu’il me donne de vous offrir mon obéissance, comme en effet je le fais avec tout le respect que je vous dois. Je ne prendrais pas cette liberté, n’ayant pas l’honneur d’être connu de vous, si je n’avais celui d’être de la Mission, et par consé

¹³⁵ Les deux premières du I volume des Lettres de saint Vincent

quent [426] obligé de vous honorer et servir parfaitement à l'exemple de notre très honoré père, votre parfait ami ; grâce à Dieu, j'en ai la volonté tout entière ; mais n'étant qu'un pauvre frère, inutile à tout le monde, je crains de ne pouvoir vous témoigner par les effets jusqu'à quel point je suis, en amour de notre Seigneur, votre, etc..."

Il est aisé de juger que c'est le grand zèle que notre cher frère Ducournau avait, pour conserver à la postérité la mémoire de M. Vincent, qui fit qu'il se procura le commandement, lequel, dit-il, les trois assistants de la Compagnie lui donnèrent, d'écrire cette lettre à un homme qu'il ne connaissait point ; puisqu'il semble que la bienséance requérait qu'un de ces trois messieurs prît cette peine-là, et ce d'autant plus qu'ils étaient tous trois connus de M. de Saint-Martin.

Lorsqu'il nommait notre vénérable Instituteur, il ôtait son chapeau par respect. Il me parlait souvent de lui avec de très grands sentiments d'amour et de reconnaissance, et m'a dit cent et cent fois : "M. Vincent était un homme incomparable ; c'est pourquoi il m'a dit aussi plusieurs fois qu'auprès de M. Vincent, tous les autres hommes qu'il avait jamais connus ne lui paraissaient que des demi-hommes ou des pigmées, en vertu et en sagesse, que M. Vincent était admirable en tout, et que si on avait fidèlement recueilli ses saintes actions, il y aurait encore de quoi faire deux ou trois volumes."

Il était extrêmement mortifié de voir que certains esprits eussent voulu qu'on n'eût rapporté de lui que des actions miraculeuses, comme on en lit dans les vies des autres patriarches et fondateurs d'ordres. Sur quoi j'ai trouvé un écrit de sa main en ces termes : "Quelqu'un pourra dire qu'il est vrai que M. Vincent était grand homme de bien, mais que Dieu n'a point rendu par lui, comme autrefois par quelques saints, la vie aux morts, la vue aux aveugles et la parole aux muets, et que c'est pourtant ce que les hommes admirent [427] davantage. A quoi on peut répondre deux choses : la première, que les miracles ne sont pas toujours nécessaires pour reconnaître la sainteté de quelqu'un, puisqu'il y a eu plusieurs saints qui n'en ont pas faits, et que même on n'en rapporte aucun de saint Jean-Baptiste, quoique le plus grand des saints. Et la seconde, que Dieu ne fait pas de miracles sans sujet. Que s'il en faisait pour jeter les fondements de la foi chrétienne et quelquefois pour découvrir des saints inconnus, ou pour montrer qu'il approuvait la vie et la conduite extraordinaire de quelques autres ; c'est qu'il était expédient qu'il en agît de cette sorte pour donner créance à la vérité. Mais quant à M. Vincent, il n'a pas mené une vie singulière ou suspecte, et sa bouche n'a pas non plus annoncé des vérités nouvelles et incroyables pour attendre du ciel ces signes d'approbation. On trouve sa foi et ses oeuvres autorisées par les miracles de l'Évangile. Son amour pour Dieu et le prochain se justifie par ses effets et son zèle par ses fruits. Les ténèbres ont reçu sa lumière et les peuples sa chaleur. L'Eglise est édifiée de sa piété et le clergé de ses exemples. Les pauvres et les affligés publient sa miséricorde et toute la terre loue ses bienfaits. Et partant, sa charité étant elle-même un prodige de la grâce, et ses vertus des portraits vivants des vertus de Jésus-Christ, elles n'ont pas eu besoin d'autres miracles pour se faire approuver, non plus que son insigne mérite pour être en vénération à tous les siècles." Jusques ici, notre cher frère Ducournau, ayant une si grande idée de la sainteté de M. Vincent et le connaissant parfaitement, il n'a pas manqué de répondre par écrit à quelques libelles des jansénistes qui parlaient au désavantage de ce grand serviteur de Dieu. Mais comme ce sont des faits particuliers qu'il serait trop long de rapporter, je les passe sous silence et dirai seulement qu'en cela on voit le grand amour que notre vénérable frère avait pour son père à la louange duquel il avait composé de si beaux vers, même de son vivant ; car entre [428] les dons que notre frère avait reçus, il avait celui de la poésie à la perfection. Il y était fort adonné en sa jeunesse, en sorte qu'il m'avoua qu'il passait souvent les nuits dans ce délicieux exercice de l'esprit, et qu'en venant à la Mission, il y apporta un sac plein de ses compositions, mais qu'il en fit un sacrifice à Dieu, se privant en un moment de ce qui lui avait tant coûté de veilles et de travail. Il en fit si peu d'estime qu'il les jeta dans les lieux communs. Quant à ceux qu'il avait faits à la louange de M. Vincent, il les porta à Rougemont, il y a six à sept mois, et les y brûla, avec ses autres écrits de piété qui le concernaient, comme il a été dit. Voici pourtant le véritable portrait de ce vénérable Instituteur qu'il a laissé en vers en ces termes :

*Les vertus à Vincent formèrent le visage,
Dont l'art n'a pu tirer qu'une imparfaite image.
L'ornement de son front fut une humble pudeur,*

*Et l'éclat de ses yeux une aimable candeur.
La douceur, qui toujours fut sur sa bouche assise,
Y disputait le prix avecque la franchise
L'innocence et l'amour composèrent son teint ;
Et sa grâce en un mot fut la grâce d'un saint.*

J'ai encore sauvé de l'incendie un projet de prédication ou de panégyrique qu'il composa, en 1672, en l'honneur de notre très vénérable fondateur, lequel fais bien voir de quel zèle notre très cher frère était animé pour la mémoire de ce grand serviteur de Dieu. Voici comme il commence :

“Peut-être serait-il utile, dit-il, pour réveiller dans la Compagnie la douce mémoire de son fondateur, et pour faire voir aux enfants, par l'exemple de leur digne Père, quels ils doivent être à l'égard du pauvre peuple ; il serait utile, dis-je, que, pendant qu'on prêche au réfectoire, on y fit une prédication qui fut proprement pour les missionnaires, quoique la parole en fût adressée aux habitans d'une paroisse des champs, comme si effectivement on prêchait dans un village, à cause qu'on ne prêche d'ordinaire au réfectoire que des pièces de mission, et qu'il n'est pas [429] expédient qu'on prêche ouvertement pour la communauté.

“Pour cela on pourrait prendre pour texte ces paroles de Notre-Seigneur : Aller dire à Jean que les pauvres sont évangélisés, etc..., et prendre de là sujet de faire voir au pauvre peuple combien il est obligé 1° à Dieu d'avoir envoyé au monde son propre fils pour annoncer les vérités du salut aux pauvres plutôt qu'aux riches ; et 2° à ce même fils d'avoir exécuté ce dessein de son Père 1° en allant lui-même pour cet effet de bourgade en bourgade, et d'un lieu à un autre ; 2° d'avoir envoyé ses disciples pour faire après lui de même qu'il avait fait : Comme mon Père m'a envoyé, dit-il, dé même je vous envoie ; 3° d'avoir suscité en ce siècle un grand serviteur de Dieu, qui a rétabli l'usage des Missions, et qui allait de village en village pour aider les âmes à se sauver, à l'imitation de Jésus-Christ et des apôtres : donner tout cela à l'auditoire pour motif de l'obligation qu'il a de profiter des motifs et des exercices de la Mission.

“On pourrait les exhorter par un autre motif, qui est l'amour et le zèle singulier que ce bon serviteur de Dieu a eus pour ces peuples de la campagne, leur disant, par exemple : N'est-il pas juste, mes chers amis, que vous ayez pour le moins autant de soin de faire votre salut qu'il en a eu pour vous le procurer ? Et qu'a-t-il fait ? Premièrement, il s'est entièrement dédié et consacré à Dieu pour cette fin ; il a donné tous ses soins, toutes ses commodités et tous ses travaux pour cela ; il a établi une Congrégation pour donner après lui la même assistance ; secondement, pour vous montrer que véritablement il vous a aimés plus qu'un père n'aime ses enfants, il a renoncé aux biens, aux plaisirs et aux honneurs du monde, et à toutes les charges et dignités temporelles pour s'adonner uniquement à votre service, et, par manière de dire, il s'est sanctifié lui-même, afin que vous soyez aussi sanctifiés, en vivant chrétiennement de la manière qu'on vous l'apprend dans la présente Mission. Il [430] a pareillement détaché les missionnaires de toutes les choses de la terre, même de la possession des bénéfices et de toutes sortes de prétentions terrestres ; afin que, d'une part, vaquant à leur perfection, ils attirent par ce moyen les bénédictions du Ciel sur leurs saints exercices ; et de l'autre côté, qu'ils procurent efficacement votre salut. C'est à quoi ils travaillent aussi, les uns directement par leurs instructions et les sacrements qu'ils viennent vous administrer gratuitement, et d'une façon assez laborieuse et fort désintéressée, comme vous voyez ; et les autres indirectement en travaillant dans les villes à former de bons ecclésiastiques par le moyen des séminaires, des ordinations, des conférences, et afin de pourvoir les paroisses de la campagne de bons prêtres et de bons pasteurs qui fassent bien leur devoir pour votre édification.

“Une autre marque de l'amour paternel qu'il vous a porté, c'est qu'il a employé toutes sortes de moyens, non seulement pour vous réconcilier avec Dieu, mais encore pour vous faire vivre ensemble en paix, par l'accommodement de vos procès et de vos différends, ce qui donne le repos à vos familles et les met en voie de prospérer temporellement.

“Une autre encore, c'est qu'il a pourvu à l'assistance de vos pauvres malades par la confrérie de la Charité et par l'établissement des filles qui les servent, ce qui fait que rien de nécessaire ne leur manque en cet état. Et quand, par des occasions de guerre, de grêle et de famine, on a vu des

provinces dans la dernière désolation, ce père charitable n'a-t-il point accouru à leur secours, et n'a-t-il pas établi des compagnies qui continuent encore à pourvoir de nourriture, d'habits, d'outils et de semences ces peuples ruinés, pour les soulager et les rétablir ?

“Avez-vous jamais vu, mes chers auditeurs, ou même oui dire qu'il y ait eu personne, depuis les apôtres, qui ait tant fait et tant travaillé pour faire et pour perpétuer une telle [431] quantité d'établissements, seulement pour le salut et la conservation des âmes et des corps des pauvres de la campagne

“De plus, il est bon de remarquer que, depuis que ce grand ouvrier a commencé tant de saintes institutions, son exemple a donné de l'émulation à d'autres communautés et à quantité de braves ecclésiastiques, qui se sont associés en divers diocèses pour faire les mêmes bonnes oeuvres, particulièrement des missions et des séminaires, qui ne se faisaient presque point auparavant.

“Si donc maintenant que Dieu vous présente l'occasion et le moyen de vous mettre et de vous maintenir en sa grâce, vous avez le malheur de les négliger, que pouvez-vous attendre ?

“Si les missionnaires ne quittaient pas tout pour vous secourir ; s'ils ne s'accommodaient pas à vos heures et même à votre capacité ou ne vous prêchaient pas des matières proportionnées à votre besoin et à votre portée ; s'ils ne vous donnaient tout le loisir de vous instruire et de vous préparer ou ne vous attendaient pas à pénitence, vous auriez quelque excuse, et Dieu les en punirait ; mais si, après tout ce qu'ils font pour vous porter à votre devoir, vous ne le faites pas, je ne vois rien qui soit capable de vous convertir.”

Jusqu'ici s'étend l'écrit de notre vénérable frère, dans lequel on peut remarquer son grand esprit et sa prudence. Pour moi, j'ai pensé souvent qu'il avait du talent pour la prédication, tant à cause de son éloquence naturelle que parce qu'il avait un grand jugement et qu'il se possédait bien, comme on peut voir dans ce petit échantillon. On a écrit dans la Vie du vénérable frère Alphonse Rodriguez, coadjuteur de la Compagnie de Jésus, que les supérieurs le firent prêcher au réfectoire devant la communauté, qu'il satisfit et édifia. Mais je ne doute pas que, si on avait obligé notre cher frère à cela, il ne s'en fût bien acquitté. Je sais qu'il avait fait le projet ci-dessus pour le donner à [432] un prêtre de la Compagnie, qui devait prêcher au réfectoire. Mais je crois qu'il ne le lui donna pas, parce que, peu après qu'il l'eut composé, il me dit qu'il l'avait brûlé ; et par bonheur je lui en avais déjà dérobé une copie.

Voici encore un beau témoignage de la grande estime que notre cher frère avait pour notre vénérable Instituteur ; il s'exprime en ces termes dans un écrit de sa main, que j'ai encore trouvé : “M. Vincent, dit-il, ayant établi six sortes d'œuvres diverses et capitales pour le bien spirituel des peuples et du clergé, et dix ou douze moyens différents pour l'assistance des pauvres, sains et malades, quelqu'un a fait cette réflexion que ces établissements ne sont pas des ouvrages passagers qui aient cessé par la mort de leur auteur, comme il arrive souvent à l'égard des meilleures actions des ouvriers évangéliques, même les plus puissants, qui font de grands biens pendant qu'ils travaillent et qui néanmoins établissent rarement quelque chose de permanent ; leurs oeuvres cessent, pour l'ordinaire, quand ils n'agissent plus ; mais quant à celles de M. Vincent, ce n'est pas de même. Ce sont autant d'arbres plantés dans le jardin de l'Église, qui subsistent et se multiplient après lui et qui tous portent des fruits en leur saison. O Dieu ! qu'elle bénédiction sur ce saint prêtre ! car, outre les édifices spirituels de ses vertus immortelles, il a laissé à la postérité quinze ou seize beaux tableaux vivans et toujours animés de sa charité opérante ; en sorte qu'il pouvait dire avec plus de raison que ce peintre si célèbre parmi les anciens : Je peins pour l'éternité. Et ayant d'ailleurs contribué à la plupart des autres biens publics qui se sont faits en France de son temps, il a pu dire comme un autre saint Paul : J'ai plus travaillé que tous les autres. Mais ce qui rend ce nouveau Paul et ce grand ouvrier digne de toute admiration, c'est, qu'encore que plusieurs milliers de personnes fussent instruits, nourris, consolés et assistés charitablement, pour le corps et pour l'âme, tous les jours pendant sa vie, et qu'ils [433] le dussent être encore après sa mort par son moyen, dans le royaume et hors le royaume, toutefois cet homme du ciel ne laissait pas que de se croire inutile et de se mépriser à outrance. Il s'abaissait si profondément qu'il mettait tous les autres, même les enfans, au-dessus de lui. Il ne disait mot de tant de biens qu'il faisait partout, et encore moins des communications familières qu'il avait avec Dieu, et des dons extraordinaires qu'il

avait reçus de sa main libérale. Pour opérer toutes ces merveilles en sa divine vertu, il cachait tout cela et ne se vantait que de ses misères et infirmités. Il pouvait pourtant se glorifier de grandes choses en disant la vérité, aussi bien" que l'Apôtre ; mais il a mieux aimé dire avec lui : Je m'en abstiens, afin que personne ne m'estime plus qu'il ne voit et n'entend de moi."

Comme la récompense de l'amour, c'est l'amour même, notre vénérable frère en ayant eu tant pour M. Vincent, on ne peut pas douter que M. Vincent n'en eût réciproquement beaucoup pour lui ; puisqu'il connaissait mieux que personne au monde le mérite de notre cher frère. Je suis privé des témoignages qu'il en a donnés de bouche et par écrit, tant parce que je n'ai pas eu le bonheur d'être de son temps dans la Compagnie, que parce que notre cher frère a supprimé les lettres de notre vénérable Père, où il était fait honorable mention de lui. Je sais seulement ce que notre frère m'a touché sur ce sujet, fort sobrement, et comme en passant ; c'est qu'en parlant d'une de ses maladies, il me dit que Mlle Le Gras et les dames de la Charité s'intéressaient beaucoup à demander à Dieu sa guérison, à cause de M. Vincent ; ce qui marque que M. Vincent était affligé de la crainte qu'il ne vînt à mourir, dans la vue du grand soulagement qu'il recevait de lui. Mais on peut recueillir de ce qui a été dit dans le cours de cette histoire de la vie de notre vénérable frère, combien M. Vincent l'aimait, l'estimait et le chérissait ; puisqu'il l'avait fait dépositaire de tout ce qu'il avait de plus secret, qu'il l'avait pris [434] pour le témoin de ses œuvres et le compagnon de ses voyages, l'employant dans les visites des maisons qu'il faisait, à arrêter les comptes et à faire d'autres choses, qui étaient proprement le fait d'un prêtre. Il le fit pourvoir de l'office de consul d'Alger, et lui donna le soin de la recette et de la dépense de cette maison de Saint-Lazare pendant quelque temps, ce qui est encore l'office d'un prêtre. Enfin, c'est tout dire, pour preuve de l'estime que M. Vincent faisait de sa vertu et de sa sagesse, en disant qu'il l'employait à aller prendre les délibérations des dames de l'assemblée de la Charité, lorsqu'il ne pouvait y aller en personne ; et que, dans la dernière retraite qu'il fit en 1659, il l'honora jusqu'à tel point que de lui demander son sentiment touchant les personnes qu'il voulait proposer pour la conduite de la Compagnie après sa mort, ainsi qu'il a été dit dans l'un des chapitres précédents.

VI

Son amour pour le silence, sa simplicité, sa prudence, sa dévotion envers la sainte Vierge et les Saints.

D'après ce que nous avons dit jusqu'ici, on peut conclure que notre vénérable frère était un homme intérieur, et par conséquent qu'il gardait parfaitement le silence ; car le silence est extrêmement nécessaire à tous ceux qui veulent vivre de la vie intérieure, et la preuve en est qu'il est chose inouïe qu'un grand parleur soit jamais devenu fort intérieur. Cette vertu est aussi une des plus nécessaires à un bon secrétaire tel qu'à été notre vénérable frère, selon que le mot le signifie : Taire secret ; et il n'est pas moins rare qu'un grand parleur soit secret qu'intérieur ; c'est pourquoi on dit : Si tu veux divulguer ton secret, découvre-le à une femme, à cause qu'ordinairement ce sexe n'a pas de retenue dans ses paroles. Cette vertu de silence consiste [435] à parler à voix basse et fort peu, voire point du tout, hors la nécessité et si ce n'est des choses de Dieu ; en sorte que l'esprit ne reçoive par la parole aucun empêchement à la dévotion ; ce qui arrive lorsqu'on ne parle que par le mouvement de la charité ou par le mouvement de quelque utilité : raisonnable. Notre vénérable frère avait tant de pouvoir sur sa langue, qu'en plus de huit ans que son collègue a été avec lui, son collègue dit qu'il n'a remarqué qu'une seule fois qu'il lui soit échappé de dire quelque chose qui requît le secret, et quoique cette fois-là ce fût en chose de peu d'importance, il fut aussitôt trouver le supérieur pour s'accuser de cette faute qui lui était échappée par inadvertance. Il ne faut pas s'étonner qu'il fût si silencieux, puisque, comme nous avons dit, c'était un homme d'oraison et de haute contemplation, qui cheminait toujours avec Dieu au dedans de lui-même, et qui était établi dans la résolution de ne parler jamais que de Dieu ou pour Dieu, et de ne s'entretenir dans la conversation que des choses qui concernaient son service et son avancement spirituel. Et quoiqu'il se rencontrât avec des prêtres et autres personnes qui lui étaient supérieurs, il avait une merveilleuse adresse pour engager à parler de Dieu ; d'autant que les autres discours, quelque prétexte qu'on puisse prendre, refroidissent extrêmement l'âme dans la ferveur spirituelle.

Quoique notre vénérable frère aimât fort à parler de Dieu, il disait néanmoins “qu’il lui valait mieux pour son particulier de parler à Dieu que de parler de Dieu aux autres, et que les frères de la Compagnie devaient avoir grande affection à cette pratique, n’étant pas souvent obligés de parler de Dieu au prochain.” Pour cela, il fuyait autant qu’il pouvait, sans affectation pourtant, la conversation, à cause vraisemblablement qu’il trouvait peu de gens qui voulussent contribuer à soutenir les discours de Dieu et des choses du salut pendant une conversation, surtout parmi nous autres, frères, qui n’ayant pas d’études, nos entretiens [436] dégénèrent quelquefois en niaiseries et discours du tiers et du quart, quoique au commencement nous ayons commencé par des discours de piété ; en sorte qu’en commençant par l’esprit, on achève insensiblement par la chair et le sang ; si bien qu’il nous est plus avantageux de ne point converser que de converser.

Mais le principal motif qu’il avait pour aimer cette vertu était d’honorer le silence de la vie cachée de Notre-Seigneur, et répétant un jour son oraison, il découvrit qu’elle était sa pratique touchant ce point. Il dit qu’il voulait garder le silence intérieur pour écouter Dieu, et le moyen qu’il voulait prendre pour cela était de garder le silence extérieur en parlant peu, et lorsqu’il serait nécessaire, parce que la faute de ne pas garder le silence extérieur est un obstacle pour garder l’intérieur.

Et ce fut sa résolution, “après avoir remercié Dieu, dit-il, de sa vocation, par laquelle il le voulait servir.”

Il avait une très haute idée de la simplicité par une science expérimentale qui est très efficace. C’est pourquoi il me dit un jour : “Dieu est un être infiniment pur et infiniment simple, aussi ne se plaît-il que dans les âmes pures et simples et ne veut point de compagnons pour y demeurer ; il veut y être tout seul. Et j’expérimente cela dans l’oraison, qu’ayant l’esprit et la pensée en lui, aussitôt que je viens à penser à d’autres choses, quoique bonnes, et si vous voulez contre mon gré, néanmoins Dieu se retire de moi, et après j’ai bien de la peine à le ravoïr, parce qu’il veut être seul, ou autrement il s’en va et nous laisse là.”

Quant à la pratique, notre vénérable frère tâchait de n’avoir en toutes choses qu’un motif et un objet en ses actions, réduisant tout à un ; et ce motif était le bon plaisir de Dieu ou sa sainte volonté, ou bien le désir de Dieu seul. C’est pourquoi, comme il a été remarqué ailleurs, il disait : “O mon frère ! n’ayons qu’un seul désir, nous n’aurons [437] qu’une seule demande ; nous trouverons toutes choses, si nous ne désirons et ne demandons que Dieu seul. Il a conduit toute sa vie conformément à ce généreux sentiment qui occupait son cœur, car il tenait à Dieu seul et ralliait continuellement en lui toutes ses actions, tous ses desseins, ses espérances, et ses prétentions. De là se formait en son âme une généreuse confiance qui lui faisait mépriser toutes les choses de ce monde pour s’attacher au principe de son bonheur. Il agissait tout bonnement et sans finesse, évitant tout artifice et la recherche affectée et curieuse pour se dépêtrer des choses fâcheuses et prévenir les inconvénients. En quoi son collègue dit qu’il l’a repris fort souvent, lui reprochant en riant : “C’est là une de vos finesses cousues de fil blanc”

Il répondait simplement aux choses qu’on lui demandait et qu’il pouvait dire sans user de détours. Et ainsi quand M. Alméras l’était venu chercher en sa chambre et ne l’avait pas trouvé, et étant actif comme il était, il ne manquait pas de lui demander où il était allé ; et notre vénérable frère lui disait tout simplement, en sorte que quelquefois il se rencontrait qu’il lui disait : “Monsieur, j’étais allé prendre la discipline,” chose que des esprits moins simples auraient peine à dire. Après qu’il avait fait une action qu’il pensait devoir être faite, il n’y pensait plus et ne s’amusait point à déchiffrer les jugements que l’on ferait de lui, ni à faire des réflexions timides en son esprit, craignant sans doute que cela ne le divertît de la jouissance de son bien-aimé Seigneur.

Un des grands moyens que notre vénérable frère a employé pour acquérir, avec la grâce de Dieu, cette simplicité colombine qui reluisait en lui, a été l’entier dénuement des créatures, par un renoncement absolu de toute convoitise ; car ce qui rend l’âme double et dissimulée, ce sont les diverses prétentions qu’elle a de parvenir à telle ou telle chose ; et celle qui ne désire rien n’a qu’un seul but qui est [438] de plaire à Dieu, ce qui la délivre de beaucoup de réflexions et la rend parfaitement simple.

Notre vénérable frère possédait toutes ces qualités à un haut degré. Il avait un jugement solide, capable de toute sorte d'affaires. Il ne faisait rien avec précipitation, mais tout dans un bel ordre, se possédant parfaitement, ce qui faisait qu'il se comportait avec beaucoup de discrétion dans toutes les occurrences et envers tous ceux avec qui il avait à faire, gardant en cela toute la modération et la justesse possibles.

Il opérait comme insensiblement et avec beaucoup de douceur et de facilité ; il ordonnait ses pensées en ce qu'elles ne sortissent point hors de Dieu ; ses affections, à ce qu'elles fussent occupées autour des créatures selon le besoin ; ses intentions, pour les tenir pures et sans mélange ; ses jugements, pour les divertir du mal et les appliquer toujours au bien ; ses paroles, pour les rendre utiles ; et enfin toutes ses actions, pour les mesurer avec une grande discrétion selon Dieu et la raison.

La sainte conversation qu'il a eue avec notre vénérable Instituteur lui a beaucoup servi, étant tout pénétré et imbibé de ses maximes, qui n'étaient autres que celles de Notre-Seigneur, contenues dans l'Évangile. Et les externes même ont reconnu cette vérité ; en sorte qu'un procureur d'un parlement, qui lui avait rendu quelque service, lui écrivit en ces termes : "Je serai toujours fort aise de rencontrer de plus grandes occasions de vous servir, non seulement en mémoire du bienheureux M. Vincent, laquelle m'est bien précieuse, mais encore de votre mérite particulier, comme étant un rayon de ce grand homme."

Il avait une si grande affection à la lecture spirituelle que tout le temps qu'il pouvait gagner sur l'acquit de son emploi, il le donnait à ce saint exercice ou à l'oraison. Il avait pour maxime : "que pour avoir un bon succès des lectures spirituelles, il ne fallait lire que dans un livre, mais qu'il [439] fût bon ; et qu'après qu'on l'avait achevé on le recommençât jusqu'à ce que l'on fût tout pénétré des bons sentiments de l'auteur."

C'est ainsi qu'il a toujours pratiqué pendant toute sa vie, excepté pourtant la dernière année, pendant laquelle il lut en plusieurs qui traitaient de la haute spiritualité ; mais huit ou dix jours avant sa mort, il en témoigna son repentir, disant "que cela lui avait plus nui que profité." Il avait cependant l'esprit capable pour la lecture de toute sorte de livres, en sorte que les supérieurs avaient une telle confiance en sa prud'homme et une telle estime de sa sagesse, que, leur tombant quelquefois en main des livres curieux ou parsemés de quelque doctrine erronée et dangereuse, ils ne craignaient point, après les avoir lus, de les lui faire lire aussi et lui en demander son sentiment, et il était tellement uni à Dieu que, comme saint Grégoire de Nazianze, il tournait tout à son profit spirituel et tirait de tout occasion de s'humilier.

Un jour, son collègue se plaignant à lui de ce qu'il ne profitait point de ses lectures spirituelles, lesquelles entraient pour ainsi dire par une oreille et sortaient par l'autre, notre vénérable frère le consola et lui dit entre autres choses que "quoique nous ne retenions pas en notre mémoire notre lecture spirituelle, l'âme néanmoins ne laisse pas de s'en nourrir et sustenter, et, dans l'occasion, les espèces de ce que nous avons lu ne laissent pas de se présenter, quoique nous crussions auparavant que nous n'en pourrions jamais former aucune idée. Mais Dieu est admirable dans la faculté de la mémoire, dont il a enrichi l'homme."

"Pour profiter, dit-il une autre fois, de la lecture spirituelle, il n'est pas nécessaire de se gêner l'esprit pour retenir et se ressouvenir de ce qu'on a lu pour faire qu'elle ait son effet, mais c'est de faire que notre lecture soit oraison, c'est-à-dire que nous l'entremêlions au moins de temps [440] en temps de fréquents élancements d'esprit vers Dieu, élevant notre cœur à lui, pour lui demander la grâce d'entrer dans les sentiments de ce que nous lisons, ou de l'amour de la vertu ou de l'horreur du vice ; et cela sans qu'il soit besoin de rien dire à Dieu qui connaît notre besoin et la nécessité que nous avons, mais seulement par une élévation à lui, faisant comme la poule qui, après avoir bu, lève le bec vers le ciel. C'est là la bonne manière de faire lecture, qui fait que nous demeurons plus affectionnés et fervents pour la pratique du bien, laquelle, ajoute-t-il, j'ai apprise d'un aveugle."

Comme on peut le voir, notre vénérable frère ne négligeait aucun moyen propre à le faire avancer dans la voie de la perfection ; puisqu'il en est ainsi, on ne peut pas douter qu'il avait une grande dévotion envers la sainte Vierge, Mère de Dieu. La sincère dévotion à cette Reine du ciel et de la terre est une marque de prédestination. Cette marque est d'autant plus grande en notre

vénérable frère, qu'il l'a eue dès sa plus tendre enfance, comme il a été dit au commencement de cette histoire. Il a eu de tout temps une filiale dévotion envers cette digne Mère de Dieu, et il était fort aise que l'on sût qu'il lui était singulièrement dévot, afin d'en pouvoir parler en toute sorte de rencontres. Il n'a jamais eu grand attrait pour les oraisons vocales ; néanmoins, il avait appris par cœur celles qui se disent ordinairement en l'honneur de la sainte Vierge, de laquelle il avait une petite image collée sur son pupitre, au-dessous duquel il avait écrit le Sancta Maria, succurre miseris, etc....., avec le verset et l'oraison, et au bas dudit écrit, il avait mis la devise de sainte Thérèse : "Mourir ou pàtir." Il n'avait pas de plus grande joie que d'entendre parler des grandeurs de la sainte Vierge, à laquelle il donnait tout ce qu'on peut donner d'avantages à une pure créature ; en sorte qu'après la très sainte Trinité, elle tenait le premier rang dans son esprit. Selon cela, il était extrêmement affligé d'entendre [441] qu'en ce temps-ci il y avait des gueules d'enfer qui vomissaient des exhalaisons pernicieuses et diaboliques contre l'estime due aux grandeurs de la sainte Vierge et qui tâchaient surtout de biffer ou au moins de ternir son plus glorieux titre de Mère de Dieu. Cela le faisait gémir et déplorer l'horrible aveuglement de ces petits docteurs écervelés, qui se veulent faire les réformateurs des conciles universels de la sainte Église, et croient avoir en leurs folles têtes, toute la sagesse des saints Pères.

Quand il parlait à la louange de la sainte Vierge, il était tout transporté ; en sorte que la chaleur lui montait au visage, et il était si plein d'estime pour elle, qu'il n'en pouvait avoir davantage. Il pratiquait fidèlement tout ce qui nous est prescrit dans nos règles touchant la dévotion que nous devons avoir pour cette digne Mère de Dieu et la nôtre, mais surtout par l'imitation de ses vertus, et particulièrement de son humilité et de sa chasteté, comme on a pu voir ci-dessus, lorsqu'on a traité de ces vertus-là, qui étaient dans une grande perfection en notre vénéré frère.

Notre vénéré frère Ducournau, aimant et honorant si intimement que nous avons vu le Roi et la Reine des saints, il ne se pouvait qu'il n'eût une grande dévotion pour leurs fidèles serviteurs. Il célébrait leurs fêtes avec tout le soin et le recueillement possibles et prenait un singulier plaisir à lire leurs vies et s'imbiber de leurs maximes et de leur science pour les imiter. C'est pourquoi, lorsqu'il voyait quelque acte de vertu en leur vie, il se mettait aussitôt à éprouver de faire de même, et disait "que nous devons de près ou de loin les imiter. n Il avait soin de marquer sur un papier ce qui touchait le plus son esprit et qui était le plus de pratique, afin d'aider sa mémoire. Suivant cela, je rapporterai ici pour exemple le sommaire de ce qu'il avait remarqué dans la lecture de la vie d'une grande sainte, et qu'il tenait sur son pupitre, devant ses yeux. Il est conçu en ces termes : "1° Elle se considérait [442] comme la plus criminelle et la plus mauvaise ; 2° repentante de ses péchés jusqu'aux larmes ; 3° estimer tout le monde et ne parler jamais mal de personne ; 4.° se faire violence pour suivre l'attrait de Dieu et accomplir sa volonté ; 5° l'Oraison a été le remède à tous ses maux, quoiqu'elle s'y portât souvent avec force, contre sa répugnance ; 6° ne vouloir parler que de Dieu ; 7° reconnaître comme une grande grâce le mépris du monde et de soi-même ; 8° nous donnons seulement les fruits et non pas le fond de nous-mêmes à Dieu." Jusques ici ledit écrit, des maximes duquel il était si pénétré que presque toute sa vie a roulé sur ces principes-là, comme on a pu remarquer de ce qui a été dit. Il disait : "que c'est un grand secret que d'entrer en la communion des saints pour offrir à Dieu toutes les bonnes œuvres qui se font par tout le monde et le peu que nous en faisons nous-mêmes, en union des mérites infinis de Notre-Seigneur, qui sont des trésors inépuisables. C'est un grand moyen d'amasser, à peu de frais, de grandes richesses spirituelles. n Tel il disait, telle était sa pratique.

VII

Ses dernières années et sa mort.

Nous touchons à la fin de notre histoire, et c'est pour cela que nous allons raconter la mort de notre vénérable frère ; mais auparavant nous allons dire quelles étaient ses pensées à ce sujet. Il ne s'en faut pas étonner ; il y avait longtemps qu'il la souhaitait et qu'il s'y préparait ; de manière que, peu d'années avant qu'il mourût il dit : "Si je savais que je dusse mourir bientôt, j'en sauterais

d'aise, car quel plaisir de vivre et d'être toujours dans les dangers d'offenser Dieu !" La meilleure de toutes les morts est celle en laquelle l'homme, ayant fait [443] son devoir pour mettre sa conscience en bon état, ne pense plus à son salut, ni au paradis, ni à l'enfer, mais seulement à l'accomplissement de la volonté de Dieu sur soi, s'abandonnant corps et âme à lui et se jetant entre ses bras pour envoyer son âme où il voudra, et où elle pourra lui rendre plus de gloire. Et ce qui rend la mort affreuse, même à quelques bonnes âmes qui ne sont pas encore tout épurées de l'amour-propre et de l'intérêt particulier, c'est l'incertitude du lieu où l'on va, après cette séparation du corps et de l'âme. Mais notre vénérable frère était élevé au-dessus de tout cela par une entière confiance en Dieu et une parfaite résignation à sa sainte volonté sur lui pour le temps et l'éternité, ce qui lui levait toutes les craintes de la mort, bien qu'il considérât les incertitudes d'ici-bas, et pour preuve de tout ceci, voici les paroles qu'il dit un jour, à ce sujet, à son collègue : "Il y a quinze ou seize ans," dit-il (c'était en 1654), "que j'eus une grande maladie où je fus, durant quatre mois, toujours en danger de mourir, et je ne craignais point la mort ; et même un jour, entre autres, où je fus plus mal qu'à l'ordinaire, et que je croyais passer le pas du temps à l'éternité, à quoi j'étais tout résolu, étant venu à me mieux porter, j'eus de la peine."

Enfin le terme de sa vie approchant, Dieu lui envoya le premier signal, le jour de la Nativité de Notre-Sauveur, par une douleur de tête, auquel jour il entendit plus de messes qu'il n'avait encore fait à pareil jour, comme s'il eût pressenti que c'était la dernière Nativité de Notre-Seigneur qu'il célébrait sur la terre. Le jour de Saint-Étienne il se porta mieux, et le dimanche, fête de saint Jean, il communia avec une extraordinaire dévotion, étant tout absorbé en Dieu, comme s'il avait su que c'était pour la dernière fois qu'il recevait Notre-Seigneur à l'autel ; car le soir la fièvre le prit, qui ne le quitta plus jusqu'à sa mort. Il fut conduit à l'infirmerie le lendemain matin, le lundi, fête des saints Innocents. Le médecin s'étant rencontré en ce même temps [444] à l'infirmerie, le jugea d'abord le plus malade de tous les malades, qui étaient alors en bon nombre.

Il prit à la vérité tous les remèdes qu'on lui donna, qui furent en grand nombre et des plus excellents, mais toujours sans espérance qu'il en relevât jamais.

Quatre jours après, ayant été saigné sept ou huit fois, et la fluxion sur sa poitrine croissant, on lui donna le saint Viatique, qu'il reçut avec la dévotion et la révérence dont il est parlé dans l'histoire de sa vie.

Le samedi, 2 janvier, s'affaiblissant de plus en plus, on lui donna l'Extrême-Onction, après laquelle il dit d'un visage joyeux à son cher collègue, qui était là présent : "C'en est fait, il nous faut séparer ;" paroles qui le percèrent de douleur, ainsi qu'il le rapporte lui-même : "Voyant," dit-il, "la perte que je faisais d'un si aimable frère, qui m'avait toujours aimé comme si j'étais son enfant, et aussi je le chérissais et l'honorais comme mon père, et je puis dire que j'ai plus versé de larmes à sa mort qu'à celle de mes propres père et mère." Voilà les sentiments de son cher collègue.

Le dimanche, jour et fête de sainte Geneviève, voyant qu'il s'en allait peu à peu, on lui parla sur le soir des indulgences qu'on gagne à l'article de la mort en prononçant, *Jésus, Maria*. Il fit un acte de foi, sur la puissance qu'avait notre saint père le Pape d'accorder des indulgences, répéta souvent de bouche ces mots sacrés : *Jésus, Maria* ; et fit pacte avec Dieu qu'il les prononçait pour lors, comme s'il était au dernier soupir, ne sachant pas s'il pourrait le faire en ce temps-là. Vers les neuf heures, sachant qu'il devait mourir cette nuit-là, il envoya demander à M. Jolly son obédience pour faire le grand voyage de l'éternité. Sur quoi l'ayant été trouver aussitôt, il la lui donna avec sa bénédiction, comme il a déjà été dit. Après quoi notre vénérable frère fut tout joyeux, ne souhaitant plus rien au monde que d'aller jouir de Dieu, ayant, toujours [445] eu l'usage de raison jusqu'au dernier soupir. A onze heures, la sueur de la mort le prit, et il fit appeler le prêtre qui était pour l'assister, pour faire les recommandations de l'âme auxquelles il répondit. On lui fit souvent répéter *Jésus, Maria*, pour gagner l'indulgence, et le prêtre, lui suggérait aussi d'autres aspirations à Dieu, jusque un peu devant les trois quarts après onze heures, que notre vénérable frère prononça distinctement cette antienne : *Maria mater gratiae*, etc..... qu'il avait dite tous les jours, pendant près de trente-trois ans, avant de se coucher. La parole lui manqua à : *Gloria tibi Domine...* ; il ferma ensuite les yeux pendant quelque peu de temps, après quoi, voulant rendre sa belle âme à son Créateur, il ne fit autre effort ni mouvement que rouvrir les yeux pour regarder le ciel, où il y a sujet

de croire que son âme s'envola, après avoir mené une vie si innocente sur la terre et fait une si heureuse fin.

On a remarqué que la mort ne défigura nullement son visage ; au contraire, elle le rendit plus beau. Ayant la vraie physionomie d'un bienheureux, ayant beaucoup de ressemblance à l'image de saint François Xavier tiré après sa mort, si bien qu'en le voyant on était excité à dévotion. Plusieurs, s'emparèrent de petites choses qui avaient été à son usage, et même avant qu'on l'ensevelisse. On lui coupa de ses cheveux, comme on a fait à notre vénérable frère Alexandre Veronne, qui est décédé cette année-ci, le 18 novembre 1686, sur lequel on a fait cinq conférences, où l'on a dit des choses vraiment admirables de ses vertus, qui serviront aussi à faire l'histoire de sa vie, ainsi que je l'espère, ce qui sera, sans doute, de très grande édification à tous ceux qui en auront connaissance, aussi bien que de celle-ci, de notre vénérable frère Bertrand Ducournau, qui tous deux assurément ont été deux grandes lumières, dans l'état de Frères, dans notre Congrégation, et qui ont d'autant mieux éclairé, qu'ils tenaient leurs lumières, après Notre [446] Seigneur Jésus-Christ, de notre grand Patriarche M. Vincent, qui tous deux ont paru être ses véritables enfants. Plaise à Dieu nous faire grâce de les imiter. Pour revenir à notre vénérable frère Ducournau, il fut universellement regretté de tous, et en particulier des filles de la Charité qui assistèrent à son enterrement, avec le fils de Mlle Le Gras leur institutrice ; plusieurs pleuraient comme si elles eussent perdu leur père.

Il fut enterré le lundi, quatrième de janvier, vers les trois heures après midi, dans la nef de l'église de Saint-Lazare, proche le coin du balustre du chœur, du côté de l'épître, et on fit son service le lendemain ; après quoi M. Jolly, notre très honoré père, donna avis à toutes les maisons de la Congrégation de la grande perte que la Compagnie venait de faire en la personne de notre vénérable frère, par une belle lettre circulaire, que j'ai cru devoir rapporter pour conclusion de cet ouvrage, avec les réponses de quelques supérieurs, qui ont été les plus touchés de cette perte, et les témoignages honorables que d'autres ont donnés de la grande estime qu'ils font de la mémoire de ce cher défunt.

“Paris, ce 5 janvier 1677,

“Monsieur,

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

“Notre maison du ciel s'est beaucoup augmentée depuis un an, Dieu l'ayant ainsi voulu, pour ne pas différer davantage la récompense de ses bons serviteurs.

“La Compagnie vient encore de faire une grande perte ici-bas en la personne de notre frère Bertrand Ducournau, qui décéda le troisième de ce mois, au bout de huit jours de maladie, âgé de soixante-trois ans, dont il en a passé [447] trente-trois dans la Compagnie, à laquelle il a rendu de grands services, comme vous savez. Il a aussi grandement édifié par ses rares vertus, étant connu par un chacun pour un des plus vertueux et plus exemplaires sujets qu'elle ait eus jusques à présent. C'était un homme d'oraison, plein de l'esprit de Dieu, auquel il était toujours uni par une vie de foi continuelle, d'espérance, de confiance et d'amour de Dieu et du prochain, qui étaient les fondements de ses autres vertus, ayant excellé en toutes, et particulièrement dans une profonde humilité, et dans une parfaite obéissance, de laquelle il avait fait vœu particulier d'obéissance aveugle, tant il avait d'affection à cette vertu. Il était extrêmement mortifié et plein de l'esprit de pénitence ; il marchait et opérait toujours en vue de Dieu, et n'agissait que pour lui avec de très pures intentions. Très zélé pour le salut des âmes, il avait une très grande conformité à la volonté de Dieu, un détachement grand de toutes les créatures, une grande union à Notre-Seigneur qu'il regardait toujours comme son modèle dans toutes ses actions, il avait un amour incomparable pour sa vocation et pour la Compagnie, ce qui le rendait très zélé pour la régularité, et des plus fervents et exacts pour l'observance des plus petites choses exprimées dans nos règles. Il avait une âme fort pure et innocente. Sa mort a été semblable à sa vie, sa maladie s'étant passée dans une continuelle union à Dieu et à Notre-Seigneur crucifié.

“Cette maison demeure tout embaumée de l'odeur de ses vertus, et en particulier de sa grande bonté et charité pour tout le monde, qui le rendaient humble, doux, affable et bienfaisant à un chacun. Je ne vous en dirai pas davantage, parce que vous l'avez connu ; je vous prie seulement,

Monsieur, de lui rendre et faire rendre les assistances accoutumées, quoique nous ayons sujet de croire, de la sainte vie qu'il a menée et de l'heureuse fin qu'il a faite, qu'il est maintenant au ciel. [448]

“Je suis toujours, de tout mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur,

“Votre très humble serviteur,

“JOLLY,
“Indigne prêtre de la Mission.”

Il me semble que voilà justement en abrégé tout ce qui est rapporté plus au long dans le cours de cet ouvrage, par où l'on voit à quel degré de vertu notre vénérable frère Ducournau est parvenu, par sa fidélité aux grâces de Dieu qui n'ont point été vaines en lui.

Feu M. Fournier, second assistant de la Compagnie, qui possédait en abondance l'esprit de M. Vincent, avait une singulière estime pour notre vénérable frère. Il avait promis, peu avant qu'il tombât malade, qu'il verrait et perfectionnerait cet ouvrage-ci, et qu'il y ajouterait ce qu'il y avait de plus, et en particulier qu'il décrirait la manière en laquelle il savait que Dieu avait élevé notre vénérable frère à la contemplation. Et deux jours avant sa mort, il dit à l'auteur de cette histoire “de la donner à M. Thieulin pour la rendre parfaite, ayant, dit-il, une grande facilité pour coucher par écrit.”

Le supérieur de la maison de Rome, visiteur de la province d'Italie, répondant à la susdite lettre, exprime excellemment bien la grande estime qu'il fait de ce vénérable frère en ces termes : “Nous avons donc perdu l'aimable frère Ducournau. En vérité, Monsieur, j'ai senti cette perte peut-être plus qu'aucun de la Congrégation, parce que ce cher défunt avait des qualités qui me donnaient de la vénération et une estime très particulière pour sa personne. Ne fera-t-on point un recueil de ses vertus ? Oh ! qu'il serait utile, à mon avis, d'en conserver la mémoire et particulièrement des pratiques d'humilité et de mortification, auxquelles une partie des autres frères ont ordinairement répugnance !” [449]

Le supérieur de la maison de Lyon, répondant à la triste nouvelle de la mort de notre vénérable frère, dit ainsi : “J'ai bien reçu de l'affliction de la mort du bon et vertueux frère Ducournau, en laquelle la Compagnie fait sans doute une perte fort considérable, et vous même, Monsieur, pour être privé du secours que vous en receviez dans l'expédition de vos lettres. J'ai une idée de la vertu de ce bon frère plus grande que je ne saurais dire. M. de La Forcade ancien échevin de Lyon, qui en est extrêmement affligé avec toute sa famille, a raison de dire ce qu'il m'a dit souvent, que ce cher défunt avait bien l'esprit de M. Vincent, ainsi que me l'a dit aussi M. Garbuzat, qui, recevant la nouvelle de cette mort, me dit : Si celui-là n'est pas dans le ciel, je ne sais pas qui y ira. Dieu nous fasse la grâce de l'y suivre, après l'avoir suivi dans sa sainte vie et dans sa bonne mort.”

Le supérieur de la maison de Tréguier répondit ainsi : “La mort de notre frère Ducournau, qui est une nouvelle assez affligeante d'elle-même, ne laisse pas de nous consoler en la manière que vous nous la donnez avec un narré de ses belles vertus. J'espère qu'il profitera à cette petite famille et nous portera à les imiter, comme il y paraît déjà en quelques-uns qui en semblent tout renouvelés ou fortifiés.”

Il serait trop long de rapporter ici tous les sentiments qu'ont témoigné les supérieurs et les maisons de la Compagnie sur la mort de notre vénérable frère ; on peut dire, en un mot qu'elles ont été tout à fait unanimes dans le regret d'une si grande perte, et excitées de plus en plus à la vertu, à l'exemple de ce cher défunt.

La Compagnie des filles de la Charité à laquelle notre vénérable frère a rendu pendant sa vie de très grands services, a été fort touchée de la perte qu'elle a faite en sa personne, et lui a rendu pendant sa vie et après sa mort de grands témoignages de l'estime particulière qu'elle faisait de lui. Et l'une des principales officières ne saurait parler [450] de ce cher défunt que les larmes aux yeux, et dit haute ment : “J'ai perdu mon père, en parlant du cher frère Ducournau.”

Bon nombre de personnes externes ont témoigné combien elles avaient en vénération notre vénérable frère, et Pendant sa vie, et pendant sa mort ; entre lesquels je rapporterai seulement ici M. le curé de Saint-Laurent qui n'en parle qu'avec de grands sentiments d'estime et de vénération. M. le prieur de Courrangue, décédé depuis un an, et qui était un personnage d'une insigne piété et d'un grand mérite, disait : "qu'il était tout embaumé des vertus qu'il avait remarquées en notre vénérable frère."

M. Le Gras, conseiller en la Cour des Monnaies, fils de feu Mlle Le Gras, l'a regretté comme étant une des plus grandes consolations qu'il eût au monde, qui pour cela ? e venait visiter et communiquer avec lui des choses qui lui étaient de la dernière importance, pour avoir ses bons avis ; lui semblant entendre M. Vincent, notre vénérable Père, l'esprit duquel il reconnaissait en abondance en notre vénérable frère.

Un chanoine d'une cathédrale, écrivant à ce cher défunt, au commencement d'une des années un peu avant son décès, lui témoigne les véritables sentiments qu'il avait pour lui en ces termes : "Notre très cher frère, j'ai reçu avec bien de la consolation votre lettre du 30 de novembre, tout à fait édifiante et pleine d'instructions très chrétiennes. Vous agréerez que, dans ce renouvellement d'année, je vous rende et vous renouvelle toute la reconnaissance que je dois à votre souvenir, aux témoignages particuliers de votre bonté, de l'effusion de votre cœur et de l'amitié que vous conservez toujours pour moi et pour votre famille qui vous honore particulièrement. Je vous demande, mon très cher frère, la continuation de votre souvenir dans vos prières pour les morts et pour les vivants, et particulièrement pour tous mes besoins, afin que je puisse entrer dans la pratique [451] des vérités solides qu'il vous a plu me proposer, desquelles vous êtes pénétré. Je loue Notre-Seigneur de tous les effets de grâce qu'il opère en vous et de votre fidélité à ses desseins. Je le prie de tout mon cœur qu'il achève en vous ce qu'il y a commencé pour sa gloire et votre sanctification, etc..." Ensuite il lui découvre, comme il avait coutume de faire depuis longtemps, tout ce qu'il avait de plus secret en son âme et qui regardait sa conscience pour avoir ses bons avis. C'est pourquoi il ajoute : "Agréez encore, mon cher frère, que je vous confie une conduite que j'ai tenue sur mes proches pour vous demander quelque éclaircissement, etc..." Une autre personne de grand mérite, répondant à une lettre qu'il lui avait écrite, dit en peu de mots une chose qui est de grande louange à notre vénérable frère, parce que cela lui était commun envers tous, soit qu'il parlât ou qu'il écrivît : "Votre dernière lettre, lui dit-il, m'a beaucoup consolé, cà, mon frère, il faut que je vous avoue que tout ce qui me vient de vous porte mon cœur à la reconnaissance envers Notre-Seigneur pour l'abondante grâce que sa bonté a agréable de vous départir pour consoler, comme vous faites, en exprimant ce qu'elle opère en vous, qu'elle établit de plus en plus dans la pratique solides des vertus ; ce qui excite aussi en moi des désirs de vous imiter."

Pour conclusion, plaise à Dieu nous faire à tous la grâce ; de marcher sur les pas de ce sien serviteur fidèle, d'entrer dans ses sentiments, d'embrasser ses maximes de piété et de chercher, à son imitation, d'être crucifiés, morts et ensevelis avec Notre-Seigneur, dans la pratique de toutes les vertus qu'il a tirées sur ce divin original, et dont il nous a laissé de rares exemples, lesquels serviront de témoignage à la postérité, que frère Bertrand Ducournau a été un homme de grâce et de bénédiction, plein de l'esprit de Dieu et doué d'une éminente vertu.

APPENDICES

- I -

CATALOGUE ¹³⁶

DES PRÊTRES ET DES CLERCS

REÇUS DANS LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Depuis le commencement de son institution jusqu'à la mort
de saint Vincent de Paul.

1625

ANTOINE PORTAIL, né le 22 novembre 1650, en la ville de Beaucaire, diocèse d'Arles, en Provence, a été ordonné prêtre en 1622. Il a été le premier reçu dans la Congrégation de la Mission, le même jour que fut passé le contrat de fondation de notre Congrégation entre M. de Gondy, général des galères, et Madame sa femme, d'une part ; et M. Vincent de Paul, notre Instituteur, d'autre part, à savoir : le 7 avril 1625 ; il a fait les vœux le jour de saint Mathias, 1642, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

1626

FRANÇOIS DU COUDRAY, né à Amiens en 1656 ; ordonné prêtre en septembre 1678, a été reçu en ladite Congrégation, à Paris, le 1er mars 1626, a fait les vœux le jour de saint Mathias, 1642. [454]

JEAN DE LA SALLE, né le 10 septembre 1598, au village de Seux, diocèse d'Amiens ; ordonné prêtre en 1622 ; a été reçu en ladite Congrégation à Paris, en avril 1626.

LOUIS CALON, docteur en théologie, de l'université de Paris, né en la ville d'Aumale, diocèse de Rouen ; reçu en ladite Congrégation, à Paris le 1er juillet 1626.

JEAN BÉCU, né le 24 avril 1592, au village de Braches, diocèse d'Amiens ; Ordonné prêtre en septembre 1616 ; reçu à Paris le 4 octobre 1626 ; a fait les vœux le 22 mars 163, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

ANTOINE LUCAS, né le 20 janvier 1600 à Paris ; reçu à Paris en décembre 1626 ; a été ordonné prêtre en septembre 1628.

1627

JOSEPH BRUNET, né à Riom, diocèse de Clermont, en Auvergne ; ordonné prêtre en 1623 ; a été reçu à Paris le (?) janvier 1627,

¹³⁶ Copié sur l'original aux Archives nationales.

JEAN D'HORGNY, né le 2 novembre 1599 au village d'Estrées, diocèse de Noyon ; reçu à Paris le 9 août 1627 ; ordonné prêtre à Pâque, en 1628 ; a fait les vœux le jour de saint Mathias 1642 et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

JACQUES RÉGNIER, né au diocèse de Boulogne en Picardie ; reçu à Paris en août 1627 ; ordonné prêtre en avril 1632.

1628

ROBERT DE SERGIS, né le 2 mars 1608, au village d'Amiers, près Pontoise, diocèse de Rouen ; reçu à Paris en juin 1628 ; ordonné prêtre en avril 1632.

1629

LAMBERT AUX COUTEAUX, né en 1606, au village de Fossemanant, paroisse de Proussel, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le (?) août 1629 ; ordonné prêtre à Pâques 1631, a fait les vœux le 17 septembre 1642.

JACQUES RENEL, né en 1606, dans le diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le (?) août 1629 ; ordonné prêtre à Pâque 1631. [455]

FRANÇOIS SOUFLIERS, né en 1606, à Montmirail, diocèse de Soissons ; reçu à Paris le (?) août 1629 ; ordonné prêtre en septembre 1631, a fait les vœux le jour de saint Mathias 1642.

NICOLAS ROCHE, né à Amiens ; reçu à Paris en 1629 ; ordonné prêtre en 1631.

1630

ANTOINE COLÉE, né le 28 octobre 1610, à Amiens ; reçu à Paris vers le mois d'octobre 1630 ; ordonné prêtre à Pâque 1635.

JACQUES PERDU, né le 19 avril 1607, au village de Grandvilliers, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris vers le mois d'octobre 1630 ; ordonné prêtre en 1632.

NICOLAS BUISSOT, né au bourg d'Allonville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris vers le mois d'octobre 1630 ; ordonné prêtre en 1632.

FRANÇOIS MILOIR né à Abbeville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris vers le mois de novembre 1630.

1631

DANIEL GRENU, né le 1er janvier 1606, à Abbeville, diocèse d'Amiens ; ordonné prêtre au mois de mars 1630 ; reçu à Paris au mois de septembre 1631.

JEAN PILÉ, né à Ferrières, diocèse de Sens ; reçu à Paris vers le mois d'octobre 1631.

1632

LÉONARD BOUCHER, né le 29 août 1610 ; reçu à Paris le 12 novembre 1632 ; ordonné prêtre le 23 septembre 1634 ; a fait les vœux le 6 novembre 1642 et les a renouvelés le 3 octobre 1656 en présence de M. Portail.

JACQUES MOUTON, né à Pontoise, diocèse de Rouen ; reçu à Paris en 1632.

1633

FRANÇOIS DUFESTEL, né au bourg d'Oisemont, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris vers le mois de décembre 1633, ordonné prêtre en septembre 1636. [456]

NICOLAS DUROT, né au bourg d'Oisemont, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris au mois d'août 1633 ; ordonné prêtre en décembre 1636.

JACQUES BOUDET, né au village d'Épinais, diocèse de Paris ; reçu à Paris, après l'ordination de la Pentecôte, 1634 ; ordonné prêtre à Pâques 1635.

ÉTIENNE MEYSTER, né au bourg d'Athe, diocèse de Cambrai ; reçu à Paris sur la fin de 1634, déjà sous-diacre ; ordonné prêtre en 1635. (Il quitta peu après son ordination.)

1635

ANNET SAVINIER, né près Clermont, en Auvergne ; reçu à Paris en 1635 ; ordonné prêtre au mois de mars 1637.

ÉTIENNE BOUREL, né en Savoie, reçu déjà prêtre à Paris au mois de juillet 1635.

GUILLAUME PERCEVAL, né à Saint-Guillain, diocèse de Cambrai ; reçu à Paris sur la fin de 1635 ; ordonné prêtre en décembre 1637.

NICOLAS MARSEILLE, né au bourg du Pont-Saint-Maxence, diocèse de Beauvais ; reçu à Paris en 1635.

GEORGES BARON, né au bourg de Russel, diocèse de Besançon reçu à Paris en novembre 1635..

1636

BERNARD CODOING, né le 11 août 1610 à Agen ; ordonné prêtre en décembre 1635 ; reçu à Paris le 10 février 1636.

LOUIS DUBUC, né à Eu, diocèse de Rouen ; reçu à Paris après Pâques 1636.

CHARLES AULENT, né le 1 février 1614, au bourg d'Athe, diocèse de Cambrai ; reçu à Paris sur la fin de 1636 ; ordonné prêtre en 1640 ; a fait les vœux le 11 décembre 1644.

JEAN BOURDET, né le 14 mai 1614, à Saint-Babel, diocèse de Clermont ; reçu à Paris sur la fin de 1636, ordonné prêtre en 1640 ; a fait les vœux en 1643. [457]

Nota. — Il est à noter que, jusqu'ici, on n'a gardé aucune forme ni façon dans la réception des personnes ; mais depuis l'année 1637 où a été établi le séminaire, on a observé les mêmes choses qui se pratiquent encore aujourd'hui.

1637

PIERRE ESCART, âgé de 25 ans, natif de Vouary-en-Vallin, diocèse de Sion, en Suisse ; reçu à Paris le 6 mars 1637, ordonné prêtre en 1638.

JEAN LOUISTRE, âgé de 24 ans, natif de Mantes, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 14 mars 1637 ; a fait les vœux le 14 mars 1642.

JEAN-BAPTISTE DE L'ÉSTOILE, âgé de 22 ans, natif de Bar-le-Duc, diocèse de Toul, en Lorraine ; reçu à Paris le 1 avril 1637.

BENOIT BÉCU, né le 21 mars 1602, au village de Braches, diocèse d'Amiens ; ordonné prêtre en 1627 ; reçu à Paris le 14 mai 1637 ; a fait les vœux à Richelieu en 1646.

GILBERT CUISSOT, né le 5 novembre 1607, à Moulins, en Bourbonnais, diocèse d'Autun ; ordonné prêtre en décembre 1631 ; reçu à Paris le 14 mai 1637 ; a fait les vœux le 4 novembre 1644.

NICOLAS GERMAIN, sous-diacre, âgé de 23 ans, natif d'Antigny-l'Abbé, près Joinville, en Champagne, diocèse de Châlons ; reçu à Paris le 11 août 1637.

PIERRE SAVARY, prêtre, âgé de 31 ans, natif de Neuville-Vitas, près d'Arras, diocèse de Cambrai ; reçu à Paris le 16 août 1637.

LOUIS THIBAUT, né à Ferrières, en Gâtinois, diocèse de Sens, le 29 mars 1618 ; reçu à Paris le 21 août 1637, ordonné prêtre en avril 1642 ; a fait les vœux en 1646.

RENÉ ALMÉRAS, né le 5 avril 1613 à Paris, paroisse Saint-Gervais ; reçu à Paris le 24 décembre 1637, ordonné prêtre à Pâques 1639 ; a fait les vœux le jour de saint Mathias, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

1638

ÉTIENNE BLATIRON, né le 6 janvier 1614, à Saint-Julien-de-Capel, [458] diocèse de Clermont, en Auvergne ; reçu à Paris le 6 janvier 1638, ordonné prêtre en 1639, a fait les vœux le 7 janvier 1643.

JACQUES LUCAS, né le 10 avril 1611 à Pernelle, diocèse de Coulanges, en Normandie ; reçu à Paris le 10 mars 1638 ; ordonné prêtre durant le carême de 1635.

GERMAIN DE MONTEVIT, prêtre, âgé de 26 ans, natif de Camberton, près Coulanges ; reçu à Paris le 19 avril 1638.

LÉONARD LEBOISNE, né à la Chapelle-Janson, diocèse de Rennes ; reçu à Paris le 6 mai 1638.

JACQUES LESOUDIER, né le 28 octobre 1619, à Vire, diocèse de Coulanges, en Normandie ; reçu à Paris le 16 mai 1638, ordonné prêtre en 1642 ; a fait les vœux à Richelieu le 14 juin 1642, et les a renouvelés à Paris le 25 janvier 1656, en présence de M. Portail.

CHARLES OZANNE, né le 15 avril 1613, au village de Nibas près Saint-Valery en Picardie, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 10 juin 1638, ordonné prêtre en 1637 ; a fait les vœux à Troyes le 29 août 1642, et les a renouvelés au même endroit, apparemment en 1646.

JACQUES CHIROYE, né le 14 mars 1614, à Auppegard, près Dieppe, diocèse de Rouen ; reçu le 25 juin 1638.

NICAISE LANCELLE, âgé de 21 ans, natif d'Athe, en Hainaut, diocèse de Cambrai ; reçu à Paris le 7 juillet 1638.

RENÉ SAUVAGE, âgé de 20 ans, natif d'Arest, près Saint-Valery en Picardie, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 2 juillet 1638, ordonné prêtre en 1640 a fait les vœux le 17 octobre 1642.

JEAN THIBAUT, diacre, âgé de 23 ans, natif de Paris ; reçu à Paris le 29 juillet 1638.

ÉTIENNE BOURDET, né le 27 avril 1615 à Saint-Babel, diocèse de Clermont, en Auvergne ; reçu à Paris le 9 octobre 1638, ordonné prêtre le 2 juin 1640 a fait les vœux le 10 juin 1648, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

JEAN SKYDDIE, âgé de 29 ans, natif de Cork, en Irlande ; reçu à Paris le 9 octobre 1638 ; ordonné prêtre en décembre 1640. [459]

JEAN MARTIN, né le 10 mai 1620 à Paris ; reçu à Paris le 9 octobre 1638 ; ordonné prêtre le 25 avril 1645.

PIERRE LESCUYER, âgé de 20 ans, natif de Paris ; reçu à Paris le 9 octobre 1638.

JACQUES WATER, âgé de 22 ans, natif de Cork, en Irlande ; reçu à Paris le 9 octobre 1638, ordonné prêtre en 1642 ; a fait les vœux en 1644.

BERTRAND JEGAT, prêtre, âgé de 28 ans, natif de Vannes, en Bretagne ; reçu à Paris le 9 octobre 1638 ; ordonné prêtre le 20 septembre 1636.

SAMSON LESOUDIER prêtre, âgé de 29 ans, natif de Courson, en Normandie, diocèse de Coutance ; reçu à Paris le 9 octobre 1638 ; a fait les vœux à Richelieu le 14 juin 1642.

JACQUES THOLART, né le 10 juin 1615, à Auxerre ; reçu à Paris le 20 novembre 1638 ; ordonné prêtre en décembre 1639.

1639

PIERRE FOUACHE âgé de 20 ans, natif de Saint-Blimont, près Saint-Valery, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 20 janvier 1639.

GABRIEL FOURDIM sous-diacre, âgé de 24 ans, natif de Fressenneville, près d'Abbeville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 20 janvier 1639.

JEAN GUERIN, âgé de 21 ans, natif de Remiremont, près de Nancy, en Lorraine, diocèse de Toul ; reçu à Paris le 4 février 1639.

MICHEL DUPUYS âgé de 23 ans, natif de Ver-sur-Dammartin, diocèse de Senlis ; reçu à Paris le 29 mars 1639.

GUILLAUME GALLAIS, âgé de 24 ans, natif de Plougenas près Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc, en Bretagne ; reçu à Paris le 7 avril 1639, ordonné prêtre en 164 ; a fait les vœux en 1645.

ACHILLE LEVAZEUX, né le 22 juin 1620 à Bonneval, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 24 août 1639 ; a fait les vœux le 7 juin 1643, et a été ordonné prêtre le samedi saint 1649.

NICOLAS ROYER, né en février 1613 à Chesnière, près Maruille, diocèse de Trêves ; reçu à Paris le 24 août 1639 et ordonné prêtre le 5 avril 1642. [460]

JACQUES BONAFLOS, natif de Saint-Flour, en Auvergne, âgé de 28 ans ; reçu à Paris le 22 août 1639.

RICHARD GERMAIN, prêtre, âgé de 36 ans, natif de Vaudry, près Vire, diocèse de Bayeux, en Normandie ; reçu à Paris le 22 juin 1639.

DENIS GAUTIER, prêtre, natif de Langres, âgé de 29 ans ; reçu à Paris le 19 juillet 1639.

CHARLES LE TELLIER, âgé de 22 ans, natif de Roye, diocèse d'Amiens, en Picardie ; reçu à Paris le 7 septembre 1639.

JEAN BUREAU, prêtre, né le (?) août 1609, à Englesqueville, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 7 octobre 1639.

JACQUES LESAGE, prêtre âgé de 25 ans, natif d'Auffay, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 7 octobre 1639 ; a fait les vœux le 26 novembre 1645.

GIRARD BRIN, âgé de 21 ans, natif d'un village, près de la ville de Cassel, en Hibernie ; reçu à Paris le 14 octobre 1639, ordonné prêtre en 1644 ; a fait les vœux le 2 novembre 164-2, et les a renouvelés le 22 septembre 1656, en présence de M. Portail.

NICOLAS SENAUX, né le 9 mai 1619, à Auffay, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 22 juin 1639, ordonné prêtre le 20 février 1644 ; a fait les vœux le 23 mars 1644, et les a renouvelés à Troyes, en 1656, en présence de M. Berthe.

JEAN GUÉRIN, prêtre âgé de 45 ans, natif de la'Selle, diocèse de Bayeux ; reçu à Paris le -7 novembre 1639, a fait les vœux le.4 août, en présence de M. Lambert.

MATHURIN GENTIL, prêtre, né en mai 1604, au bourg de Brou, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 11 novembre 1639, a fait les vœux le 17 octobre 1642, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

PIERRE QUIEFDEUILLE, prêtre, âgé de 23 ans, natif de Foutier, diocèse d'Amiens en Picardie ; reçu à Paris le 12 décembre 1639.

ANTOINE DUFOUR, sous-diacre, âgé de 26 ans, natif de Montdidier, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 31 décembre 1639 ; a fait les vœux le 29 septembre 1642. [461]

1640

CLAUDE DELABIE, âgé de 23 ans, natif de Valines, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 2 janvier 1640.

HUGUES PÉRAULT, né le 4 octobre 1615, à Argelet, diocèse de Besançon, en Bourgogne ; reçu à Paris le 5 janvier 1640 ; a fait les vœux le 23 mars 1644, et a été ordonné prêtre en 1646.

JULIEN GUÉRIN, prêtre, âgé de 35 ans, natif de la Selle, diocèse de Baveux ; reçu à Paris le 30 janvier 1640 ; a fait les vœux à Richelieu le 14 juin 1642.

FRANÇOIS CHARLES, né le 10 décembre 1611 sur la paroisse de Plestalla, à la Villéjosse, diocèse de Saint-Brieuc, en Bretagne ; reçu à Paris le 12 mars 1640 ; ordonné prêtre durant le carême de 1641.

PIERRE DROUJOU, âgé de 25 ans, natif de Bièvre, diocèse de Paris ; reçu à Saint-Lazare le 30 mars 1640 ; a fait les vœux en 1645.

GABRIEL DAMIENS, âgé de 19 ans, natif de Bourseville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 30 mars 1640 ; a fait les vœux le 16 octobre 1642, et a été ordonné prêtre en 1646.

CHARLES NACQUAR, âgé de 23 ans, natif de Trélon, diocèse de Soissons ; reçu à Paris le 6 avril 1640

JEAN CANDELOU, âgé de 23 ans, natif de Fabrezan, diocèse de Narbonne ; reçu à Paris le 6 avril 1640.

FRANÇOIS GRIMAL, né le 6 mars 1605, à Paris ; ordonné prêtre pendant le carême de 1629, reçu à Paris le 6 juin 1640 ; a fait les vœux à Paris le 9 octobre 1646, et les a renouvelés le 3 octobre 1656, en présence de M. Portail.

LOUIS RIVET, né le 19 février 1518, à Houdan, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 13 juin 1640 ; a fait les vœux le 16 octobre 1642, et a été ordonné prêtre le 19 septembre 1643.

JEAN MOLLIN, âgé de 20 ans, né à Beauvais ; reçu le 20 juin 1640 à Paris ; a fait les vœux le 1er novembre 1643, et a été ordonné prêtre en 1644.

PAUL CARCIREUX, âgé de 20 ans, natif de Beauvais ; reçu a [462] Paris le 27 juillet 1640 ; a fait les vœux le 20 mars 1644 et a été ordonné prêtre en 1645.

EDME MENETRIER, né le 16 juin 1678, à Runy, sous la paroisse de Saint-Marcel, diocèse de Langres ; reçu à Paris le 10 septembre 1640 ; a fait les vœux en octobre 1646, et a été ordonné prêtre en avril 1648.

JACQUES DE LA FOSSE, né le 25 novembre 1627, à Paris ; reçu à Paris le 8 octobre 1640 ; a fait les vœux le 7 avril 1643, et a été ordonné prêtre en septembre 1648.

MARTIN JAMAIN, âgé de 21 ans, natif d'Andieu, diocèse de Trêves ; reçu à Paris le 8 octobre 1640 ; a fait les vœux le 10 octobre 1642.

JEAN CHRESTIEN, né le 6 août 1606, à Oncourt, diocèse de Toul ; reçu à Paris le 26 novembre 1640 ; ordonné prêtre le 5 avril 1637 ; a fait les vœux à Troyes le 26 novembre 1657, en présence de M. Cuissot.

FRANÇOIS HEURTEL, âgé de 19 ans, natif de Nibas, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 26 novembre 1640 ; a fait les vœux le 1^{er} décembre 1642, et a été ordonné prêtre en 1645.

THOMAS BERTHE, âgé de 18 ans, natif de Donchéry, diocèse de Reims, en Champagne ; reçu à Paris le 26 novembre 1640 ; a fait les vœux le 8 décembre 1645.

ÉMERAND BAJOUÉ, prêtre, âgé de 37 ans, natif de Céaux, diocèse de Poitiers, reçu à Paris le 1^{er} décembre 1640 ; a fait les vœux le 24 avril 1657, en présence de M. Portail.

CHARLES AMIRAUT, né le 20 Septembre 1621, à Chinon, diocèse de Tours ; reçu à Paris le 1^{er} décembre 1640, a fait les vœux le 1^{er} décembre 1642, les a renouvelés le 25 janvier 1656, et a été ordonné prêtre en décembre 1646.

JEAN LE ROY, prêtre, âgé de 39 ans, natif de Saint-Malo, en Bretagne : reçu à Paris le 75 décembre 1640

1641

FIRMIN GET, né le 19 janvier 1627, à Chépy, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 6 janvier 1641 ; a fait les vœux en janvier 1643, et a été ordonné prêtre en décembre 1647. [463]

JACQUES DUMESNIL, âgé de 79 ans, natif de Nibat, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 6 janvier 1641.

GUILLAUME DELVILLE, prêtre, âgé de 33 ans, natif de Tilloy-les-Bapaumes, diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 19 janvier 1641.

CHARLES CANTELEU, âgé de 21 ans, natif d'Abbeville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 19 janvier 1641

PIERRE WATEBLED, âgé de 19 ans, natif de Tully, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 19 janvier 1641 ; a fait les vœux le 14 juin 1642.

FRANÇOIS CARPENTIER, prêtre, natif de Villers-au-Flos, diocèse d'Arras, âgé de 26 ans ; reçu à Paris le 23 février 1641.

HUGUES HÉNIN, né le 15 août 1613 à Blécourt diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 23 février 1641, ordonné prêtre le 18 juin 1639 ; a fait les vœux en février 1643.

PIERRE DE BEAUMONT, né le 24 février 1617, à Puisseaux, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 23 février 1641 ; a fait les vœux le 4 octobre 1643 et a été ordonné prêtre en mars 1644.

FRANÇOIS DUPUICH, né le 3 juillet 1616, à Arras ; reçu à Paris le 19 avril 1641, ordonné prêtre en septembre 1640 ; a fait les vœux en novembre 1643 en présence de M. d'Horgny, visiteur, à Troyes, et les a renouvelés en juin 1656, en présence de M. Berthe.

JACQUES LENOIR, prêtre, âgé de 26 ans, natif d'Arras ; reçu à Paris le 12 mai 1647.

FRANÇOIS-IGNACE LIÈBE, né le 26 avril 1623, à Arras ; reçu à Paris le 12 mai 1641 ; a fait les vœux à Richelieu le 7 avril de 1644 et a été ordonné prêtre en juin 1647.

JEAN DASSONVAL, aveugle dès l'âge de deux ans, par dispense du Pape bachelier formé à l'université de Douai, âgé de 35 ans, natif d'Arras, entré dans la Compagnie le jour de saint Jean 1641 ; a fait les vœux à Troyes le 24 septembre 1645 en présence de M. Charles Ozanne.

FURARD-GOBERT, prêtre, âgé de 34 ans, natif de Vendresse, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 1^{er} juillet 1641.

JEAN MONVOISIN, né le 16 octobre 1616, à Arras ; reçu à Paris le 13 juillet 1641 ; ordonné prêtre en décembre 1640 [464]

GUILLAUME DE PLOESQUELLEC, prêtre, âgé de 27 ans, natif de Plurinou, diocèse de Saint-Brieuc, en Bretagne ; reçu à Paris le 13 juillet 1641 ; a fait les vœux en 1647.

EDME BARRY, né le 24 juin 1613, au diocèse de Cloyne, en Hibernie ; reçu à Paris le 21 juillet 1641, ordonné prêtre à Cahors en 1639 ; a fait les vœux en octobre 1646.

EDME ROUGEOT, âgé de 20 ans, natif de Luyères, diocèse de Troyes ; reçu à Paris le 24 septembre 1641 ; a fait les vœux le 4 octobre 1643.

PIERRE LAISNÉ, né le 9 novembre 1623, à Dreux, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 24 septembre 1641 ; ordonné *extra tempora* sous-diacre, diacre et prêtre en décembre 1648 ; a fait les vœux le 4 octobre 1643.

NICOLAS LAISNÉ, âgé de 16 ans et 6 mois, natif de Dreux, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 24 septembre 1641, a fait les vœux le 4 octobre 1643.

NICOLAS BONICHON, né le 30 juillet 1619, à Ferrière, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 24 septembre 1641, a fait les vœux le 9 juin 1644, et a été ordonné prêtre le 21 septembre 1647.

FRANÇOIS RICHARD, né le 3 février 1622, à Metz ; reçu à Paris le 24 septembre 1641 ; a fait les vœux en 1643, et a été ordonné prêtre à Rome le 31 mars 1646.

ÉLOI LE BŒUF, âgé de 19 ans, natif de Roye, en Picardie, reçu à Paris le 24 septembre 1641.

CHARLES DE LA SALLE, âgé de 33 ans, natif de Frasné, diocèse de Troyes ; reçu à Paris le 24 septembre 1641 ; a fait les vœux le 4 octobre 1643.

PIERRE DU CHASTEL, prêtre, âgé de 25 ans, natif de Courcelles, près d'Arras ; reçu à Paris le 9 octobre 1641.

LOUIS DUPONT, âgé de 22 ans, natif de Nemours, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 23 octobre 1641 ; a fait les vœux en novembre 1643.

JACQUES DACHEU, âgé de 22 ans, natif d'Abbeville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 23 octobre 1641, ordonné prêtre en septembre 1646 ; a fait les vœux le 3 janvier 1646.
[465]

NICOLAS ROZE, prêtre, né en 1616, à Trannoy, diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 7 décembre 1641.

1642

PHILIPPE DESNOYELLES, âgé de 33 ans, natif d'Arras ; reçu à Paris le 18 janvier 1642 ; a fait les vœux le 2 juin 1646.

FRANÇOIS DEPHILMAIN, diacre, âgé de 25 ans, natif de Normandel, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 14 avril 1642.

FRANÇOIS DESFRICHES, âgé de 22 ans, natif de Melun ; reçu à Paris le 29 juin 1642.

GUILLAUME DELATTRE, âgé de 32 ans, natif d'Amiens, où il avait été procureur du roi ; reçu à Paris le 10 août 1642.

JEAN ENNERY, né en décembre 1616, au château de Makenery, diocèse de Limerick, en Hibernie ; reçu à Paris le 23 septembre 1642 ; a fait les vœux le 11 octobre 1645.

SIMON TRESSORT, né le 2 octobre 1611, à Herbisse, diocèse de Troyes ; reçu à Paris le 5 octobre 1642 ; a fait les vœux le 7 octobre 1645.

PASQUIER BLONDEL, âgé de 20 ans, natif de Crécy, diocèse de Meaux ; reçu à Paris le 1 novembre 1642 ; a fait les vœux le octobre 1645.

JEAN-BAPTISTE GILLES, prêtre, âgé de 36 ans, natif du diocèse d'Avranches, reçu à Paris le 28 novembre 1642 ; a fait les vœux le 11 octobre 1645.

JEAN CUISSOT, âgé de 23 ans, natif de Moulins, diocèse d'Autun ; reçu à Paris le 28 novembre 1642 ; a fait les vœux le 11 novembre 1644.

JEAN-JACQUES MUGNIER, né le 30 novembre 1608, à l'Esivière, diocèse de Genève ; reçu à Paris le 15 décembre 1642, ordonné prêtre le 18 décembre 1632 ; a fait les vœux le 16 mars 1645.

HUMBERT DUNOTS, prêtre, âgé de 40 ans, natif de la Franche-Comté, près Saint-Claude, diocèse de Besançon ; reçu à Annecy en 1642.

JEAN-BAPTISTE TAONE, né le 24 novembre, à Lantosca, diocèse de Nice, en Provence ; ordonné prêtre en décembre 1634, reçu à Rome en 1642. [466]

1643

PIERRE CABEL, prêtre, âgé de 26 ans, natif de Cheséry, diocèse de Genève ; reçu dans notre maison d'Annecy comme séminariste interne (?) le janvier 1643, reçu à Paris le 25 février 1644 pour y continuer son séminaire, et de là à Sedan, où il fit les vœux le 9 août 1645, en présence de M. Duchesne.

CHARLES TESTACY, âgé de 30 ans, natif de Condom, en Gascogne ; relu à Paris le 27 mars 1643 ; a fait les vœux le 9 janvier 1646.

LOUIS CHAMPION, âgé de 20 ans, natif du Mans ; reçu à Paris le 12 avril 1643 ; a fait les vœux le 17 juin 1646.

DONAT CRUOLY, né le 24 juillet 1623, à Cork, en Hibernie ; reçu à Paris le 9 mai 1643 ; a fait les vœux en novembre 1645, les a renouvelés en 1655, en présence de M. Berthe, et a été ordonné prêtre en 1650.

JEAN ALAIN, prêtre, âgé de 31 ans, natif de Dreux, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 20 mai 1643 ; a fait les vœux le 20 avril 1646.

JEAN MARTIN, prêtre, âgé de 25 ans, natif de Notre-Dame de Surgères, diocèse de Saintes ; reçu à Paris le 20 mai 1643.

MARC COGLÉE, né le 25 avril 1614, à Carric, diocèse de Lismore, en Irlande ; reçu le 24 juillet 1643 ; a fait les vœux le 13 décembre 1649, et a été ordonné prêtre le 30 mai 1643.

RENAULT LEGENDRE, né le 30 septembre 1622, à Tours ; reçu à Paris le 16 août 1643, ordonné prêtre en mars 1647 ; a fait les vœux en novembre 1647, à Rome.

THADÉE MOLONAY, né en juillet 1623, à Limerick, en Hibernie ; reçu à Paris le 4 septembre 1643, ordonné prêtre à Rome le 6 mars 1650 ; a fait les vœux le 14 novembre 1655, et les a renouvelés au Mans le 3 août 1657.

EDME DESCHAMPS, âgé de 26 ans, natif du diocèse de Langres ; reçu à Paris le 5 octobre 1643 ; a fait les vœux le 24 septembre 1646, et a été ordonné prêtre en 1651.

JEAN LEVACHER, né le 19 mars 1619, à Écouen, diocèse de Paris ; reçu à Paris le 5 octobre 1643, après avoir été trois ans [467] écolier aux Bons- Enfants ; a fait les vœux en 1646 et a été ordonné prêtre en 1647.

PHILIPPE LEVACHER, né le 23 mars 1622, à Écouen, diocèse de Paris ; reçu à Paris le 5 octobre 1643 ; a fait les vœux le 5 août 1646, en présence de M. Lambert, et a été ordonné prêtre à Marseille le 2 avril 1650.

LOUIS-PHILIPPE FERET, âgé de 17 ans, natif de Paris ; reçu à Paris le 5 octobre 1643.

THADÉE LIÉ, âgé de 20 ans, natif de Thoüa, en Hibernie ; reçu à Paris le 21 octobre 1643 ; a fait les vœux le 7 octobre 1645.

LOUIS ROBICHE, prêtre, âgé de 33 ans, natif de Mareuil-la-Ferté, diocèse de Meaux ; reçu à Paris le 31 octobre 1643.

ANTOINE JULIEN, diacre, âgé de 24 ans, natif d'Aumale, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 14 novembre 1643 ; a fait les vœux le 15 novembre 1646.

BONIFACE NOVEZ, prêtre, âgé de 25 ans, natif de Colonge, diocèse de Genève ; reçu à Paris le 22 novembre 1643.

FRANÇOIS MOUSNIER, âgé de 18 ans, natif des Saintes ; reçu à Paris le 19 décembre 1643 ; a fait les vœux le 1 janvier 1646 et a été ordonné prêtre en 1649.

FRANÇOIS CONSTANTIN, âgé de 20 ans, natif de Saint-Étienne, diocèse de Limoges ; revu à Paris le 19 décembre 1643, ordonné prêtre le samedi saint 1646 ; a fait les vœux le 25 décembre 1645.

LOUIS RAVAUT, âgé de 19 ans, natif de Saintes ; reçu à Paris le 19 décembre 1643 ; a fait les vœux le 25 décembre 1645.

1644

CHARLES BAYART, prêtre, âgé de 27 ans, du diocèse de Soissons ; reçu à Paris le 9 février 1644 ; a fait les vœux le 16 octobre 1648.

ANTOINE LYON, âgé de 24 ans, du diocèse de Soissons ; reçu à Paris le 9 février 1644 ; a fait les vœux le 6 mai 1646.

JEAN TURBOT, âgé de 23 ans, natif de Beaumesnil, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 8 mars 1644 ; a fait les vœux en juillet 1646, et a été ordonné prêtre en mars 1648. [468]

LOUIS SERRE, prêtre âgé de 26 ans, natif d'Épinal, diocèse de Toul ; reçu à Paris le 23 mars 1644 ; a fait les vœux en juillet 1646, et a été ordonné prêtre en septembre 1643.

NICOLAS GONDRÉE, sous-diacre, âgé de 24 ans, natif d'Assigny dans le comté d'Eu, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 11 avril 1644.

CLAUDE DUFOUR, prêtre, âgé de 26 ans, natif d'Alanche, diocèse de Clermont ; reçu à Paris le 4 mai 1644.

MICHEL DOUTRELET, âgé de 18 ans, du diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 14 mai 1644 ; a fait les vœux le 14 mai 1646.

ANTOINE MAILLARD, prêtre, âgé de 26 ans, natif de Veney, diocèse de Toul, en Lorraine ; reçu à Paris le 21 mai 1644 ; a fait les vœux en 1646, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

LOUIS LANGLOIS, né le 6 janvier 1640 à Paris ; ordonné prêtre à la mi-carême de 1640 ; reçu à Paris le 15 juin 1644 ; a fait ses vœux le 8 novembre 1646.

JEAN-BAPTISTE LEGROS, prêtre, âgé de 30 ans, natif du diocèse de Coutances ; reçu à Paris le 24 juin 1644 ; a fait les vœux le 29 juin 1646.

PIERRE RIVANAIGRE, âgé de 23 ans, du diocèse de Tournay ; reçu à Paris le 6 juillet 1644.

FRANÇOIS FOURNIER, né le 2 février 1625, à Laval, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 12 août 1644, ordonné prêtre le 25 septembre 1650 ; a fait les vœux le 24 septembre 1646.

DENIS PENNIER, né le 19 novembre 1619, au bourg de Torigny, diocèse de Bayeux ; reçu à Paris le 12 août 1644, ordonné prêtre le samedi saint 1646 ; a fait les vœux en décembre 1646.

CHRESTIEN DAISNE, âgé de 20 ans, natif de Selon ; reçu à Paris, le 21 septembre 1644 ; a fait les vœux en 1646, et a été ordonné prêtre en mars 1651.

PIERRE FONDIMARE, âgé de 23 ans, natif du Havre, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 18 octobre 1644.

LÉONARD DANIEL, âgé de 23 ans, natif de Saint-Léonard, diocèse de Limoges ; reçu à Paris le 27 novembre 1644 ; a fait les vœux le 27 novembre 1646. [469]

GUILLAUME CORNUEL, âgé de 23 ans, natif de Bar-sur-Aube, diocèse de Langres ; reçu à Paris le 29 novembre 1644, ordonné prêtre en décembre 1646 ; a fait ses vœux à la même date et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

PATRICE VALOIS, âgé de 25 ans, natif de Libéric, en Hibernie ; reçu à Paris le 21 décembre 1644, ordonné prêtre en 1646.

1645

SIMON MANCEAU, âgé de 24 ans, natif de Colombourg, diocèse de Trèves ; reçu à Paris le 17 janvier 1645, ordonné prêtre en 1648

MICHEL DE SAINTE-FRIQUE, âgé de 19 ans, natif de Paris ; reçu à Paris le 1 mai 1645 ; a fait les vœux le 1 août 1646.

PHILIPPE VAGEOT, âgé de 21 ans, natif de Bellegarde, diocèse de Besançon ; reçu à Paris le 3 mai 1645 ; a fait les vœux le 12 octobre 1647, et a été ordonné prêtre en septembre 1648.

JEAN BARRAU, né le 26 septembre 1612, sous la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, à Paris ; reçu à Paris le 14 mai 1645 ; a fait les vœux le 11 mai 1648, au moment de la mort de M. Le Sage, qui arrivait à Alger, en Barbarie.

GUILLAUME MOREL, prêtre, âgé de 28 ans, natif de Sarrognia comté de Bourgogne, diocèse de Besançon ; reçu à Paris le 20 mai 1645.

GUILLAUME DESDAMES, âgé de 23 ans, natif de Rouen ; reçu à Paris le 1 juin 1645, ordonné prêtre à la Pentecôte 1648 ; a fait les vœux le 10 mars 1648.

GABRIEL DE LESPINAY, prêtre, natif de Grandchamp, diocèse de Lizieux ; reçu à Paris le 6 août 1645 ; a fait les vœux en (?), et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

GERMAIN DUGUIN, prêtre, âgé de 25 ans, natif d'Hibernie ; reçu à Paris le 26 août 1645.

JEAN DAVID, âgé de 18 ans, natif de Mézières, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 26 août 1645, a fait les vœux le 29 octobre 1647, et a été ordonné prêtre en février 1651,

JACQUES LEBOURGUAIS, prêtre, âgé de 38 ans, natif de Coutances, en Normandie, reçu à Paris le 17 septembre 1645. [470]

CHARLES NAZARET, âgé de 17 ans, natif de Crécy, diocèse de Meaux ; reçu à Paris le 6 octobre 1645 ; a fait les vœux le 7 octobre 1647.

JEAN BOURDIN, âgé de 21 ans, natif de la Chapelle, près Paris ; reçu à Paris le 6 octobre 1645 ; a fait les vœux le 21 novembre 1653, et ordonné prêtre *extra tempora* après Pâques 1656.

TOUSSAINT BOURDAISE, âgé de 27 ans, natif de Blois ; reçu à Paris le 6 octobre 1645 ; a fait les vœux le 7 octobre 1647, et a été ordonné prêtre en 1651.

JEAN D'HEAUME, âgé de 17 ans, natif de Sedan, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 6 octobre 1645, a fait les vœux le 7 octobre 1647.

ÉTENNE BIMENET, âgé de 21 ans, natif de Moissac, diocèse de Cahors ; reçu à Paris le 6 octobre 1645 ; a fait les vœux le 7 octobre 1647, et a été ordonné prêtre en carême 1651.

SIMON VARIN, âgé de 17 ans, natif de Baseille, près Sedan, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 6 octobre 1645 ; a fait les vœux le 7 octobre 1647.

FRANÇOIS LEBLANC, âgé de 25 ans, natif de Limmeric, en Hibernie ; reçu à Paris le 14 octobre 1645 ; a fait les vœux le 15 octobre 1647, et a été ordonné prêtre en 1651.

PONCE ROTER, prêtre âgé de 30 ans, natif du Tor, diocèse de Cavaillon, comté d'Avignon ; reçu à Paris le 25 octobre 1645.

DERMICE OBRIEN, âgé de 24 ans, natif d'Immolace, en Hibernie ; reçu à Paris le 23 octobre 1645, décédé en novembre 1649.

PHILIPPE VUIMILLE, prêtre, âgé de 29 ans, natif d'Arras ; reçu à Paris le 25 octobre 1645 ; a fait les vœux le 9 février 1664, à Amiens, en présence de M. Guillot.

THOMAS LUNSDEN, prêtre, âgé de 20 à 30 ans, natif du royaume d'Écosse, diocèse d'Aberdeen ; reçu à Paris le 31 octobre 1645.

GEORGES LEBLANC, prêtre, âgé de 37 ans, du diocèse de Limerick, en Hibernie ; reçu à Paris le 7 novembre 1645.

JEAN-BAPTISTE FLORENT, âgé de 23 ans, natif de Lille en Flandre, diocèse de Tournay ; reçu à Paris le 11 novembre 1645, a fait les vœux. [471]

1646

JEAN WATEBLED, né le 19 août 1630 à Tully, diocèse d'Amiens, en Picardie ; reçu à Paris le 1er janvier 1646 ; a fait les vœux le 2 janvier 1648, et a été ordonné prêtre *extra tempora* en octobre 1654.

CLAUDE GURLET, âgé de 28 ans, natif de Lyon ; reçu à Paris le 12 janvier 1646 ; décédé le 2 février 1653.

GUILLAUME MICHEL, prêtre, curé de Saint-Vally, âgé de 39 ans, natif de la paroisse d'Esteville, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 19 juin 1646, sorti de son propre mouvement, sans avoir fait les vœux, et rentré depuis.

MICHEL HÉRISSE, prêtre, natif de Luché, diocèse du Mans, âgé de 28 ans ; reçu à Paris le 3 août 1646, décédé le 7 février 1647.

NICOLAS TALEC, né le 2 juillet 1623, au village du Haut-Bois, paroisse de Nisson, diocèse de Cornouaille ; reçu à Paris le 19 août 1646, ordonné prêtre en septembre 1648 ; a fait les vœux à Saint-Méen le 25 janvier 1650.

NICOLAS DE. MONCHY, né le 21 mars 1626, à Eu, diocèse d'Amiens, reçu à Paris le 19 août 1646, ordonné prêtre *extra tempora* le 4 mars 1651 a fait les vœux à Paris, le 6 mars 1648, et les a renouvelés le 3 décembre 1657, en présence de M. Coglée.

JACQUES PESNELLE, né le 5 juin 1624 à Rouen ; reçu à Paris le 4 septembre 1646, ordonné prêtre, à Rome, le 30 novembre 1648 ; a fait les vœux à Rome.

PIERRE DHEAUME, né le 20 août 1630, à Sedan, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 8 octobre 1646 ; a fait les vœux en 1651, et a été ordonné prêtre en 1650.

JEAN NETS, âgé de 20 ans, natif de Cherbourg, diocèse de Coutances ; reçu à Paris le 8 octobre 1646 ; a fait les vœux le 18 octobre 1650.

NICOLAS PRÉVOST, prêtre, âgé de 34 ans, natif de Laroche-Guyon, diocèse de Rouen ; reçu à Paris, le 20 octobre 1646.

CLAUDE VULART, âgé de 18 ans, natif de Boulogne en Picardie ; [472] reçu à Paris le 27 octobre 1646 ; a fait les vœux le 1er janvier 1649

EMMANUEL CHARDON, âgé de 22 ans, natif du diocèse de Genève, reçu à Paris le 7 octobre 1646.

GUICHART ESTIVANT, âgé de 21 ans, natif de Moutier, diocèse de Tarentaise, en Savoie ; reçu à Paris le 27 octobre 1646, a fait les vœux en 1651, et a été ordonné prêtre la même année.

THOMAS STAMBIN, âgé de 23 ans, natif de Moutier, diocèse de Tarentaise, en Savoie ; reçu à Paris le 4 novembre 1646 ; a fait les vœux le 1er janvier 1649, et a été ordonné prêtre le mois de septembre suivant.

EDME JOLLY, né le 24 octobre 1622, à Doue, en Brie, diocèse de Meau ; reçu à Paris le 13 novembre 1646, ordonné prêtre le 1 mai 1649 ; a fait les vœux à Rome, le (?) 1653.

NICOLAS MANCEAU, né le 10 août 1613, à Calembourg, diocèse de Trèves ; reçu à Paris le 30 novembre 1646 ; a fait les vœux en avril 1651, et a été ordonné prêtre en 1656.

FRANÇOIS GUEDON, âgé de 25 ans, natif du diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 13 décembre 1646, ordonné prêtre en mars 1649 ; a fait les vœux à Saint-Méen, le 12 avril 1649.

1647

FRANÇOIS GORLIDOT, né le 10 janvier 1623, à Charly, en Brie, diocèse de Soissons ; reçu à Paris le 3 mars 1647 ; a fait les vœux à Paris le 30 septembre 1649, et a été ordonné prêtre en 1650.

FRANÇOIS LABBÉ, prêtre, âgé de 26 ans, natif du diocèse du Mans ; reçu à Paris le 25 mars 1647, ordonné prêtre durant le carême 1645 ; a fait les vœux le 1 juin 1650.

DENIS LAUDIN, né le 15 janvier 1622, à Provins, diocèse de Sens ; reçu à Paris, le 21 avril 1647 ; a fait les vœux en septembre 1649, et a été ordonné prêtre à Noël 1649.

NICOLAS REGNAUT, âgé de 20 ans, natif de Vrigne-aux-Bois, diocèse de Reims ; reçu à Paris, le 21 avril 1647 ; a fait les vœux le 22 avril 1649, en présence de M. Lambert.

DENIS GIGOT, âgé de 22 ans, natif de Donnemarie en Montois, [473] diocèse de Sens ; reçu à Paris le 22 juillet 1647 ; a fait les vœux à Troyes le 9 octobre 1650.

HONORÉ BELART, âgé de 17 ans, natif de Montreuil, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 2 août 1647 ; a fait les vœux le 8 octobre 1649.

JEAN DIEPPE, prêtre, âgé de 30 ans, natif de Cancale, diocèse de Saint-Malo, en Bretagne ; reçu à Paris le 5 août 1647 ; décédé à Alger le 2 mai 1649.

JEAN GICQUEL, né le 24 décembre 1617, à Menieac, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Paris le 5 août 1647, ordonné prêtre en carême 1642 ; a fait les vœux le 6 mai 1651 et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

CHARLES CHAMBON, âgé de 14 à 15 ans, natif d'Aumale, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 7 septembre 1647 ; a fait les vœux le 8 octobre 1649.

LOUIS LEDOUX, âgé de 16 ans, natif de la paroisse Saint-Gervais, à Paris ; reçu à Paris le 15 septembre 1647 ; a fait les vœux le 15 septembre 1649.

JACQUES MARTINE, né le 17 septembre 1624 au bois de Vincennes, diocèse de Paris ; reçu le 15 septembre 1647, ordonné prêtre en décembre 1651 ; a fait les vœux le 8 octobre 1650.

ANTOINE DURAND, né en avril 1629 à Beaumont-sur-Oise, diocèse de Beauvais ; reçu à Paris le 15 septembre 1647 ; a fait les vœux en septembre 1649, les a renouvelés le 25 janvier 1656, et a été ordonné prêtre en septembre 1654.

BENJAMIN-JOSEPH HUGUIER, né le 10 mars 1613 à Sézanne, diocèse de Troyes, en Champagne ; reçu à Paris le 15 septembre 1647 ; a fait les vœux en 1651, et a été ordonné prêtre en février 1655.

JEAN-BAPTISTE BOULE, âgé de 21 ans, natif de Vinsobres en Dauphiné, diocèse de Vayson ; reçu à Paris le 15 septembre 1647 ; a fait les vœux à Paris le 15 septembre 1649

NICOLAS DU FRESNE, clerc, natif de Troyes, en Champagne, âgé de 20 ans ; reçu à Paris le 15 septembre 1647 ; a fait les vœux à Paris le 15 septembre 1649. [474]

CLAUDE FÉROT, né le 6 juillet 1630, à Saint-Quentin, diocèse de Noyon ; reçu à Paris le 3 octobre 1647 ; a fait les vœux le 15 septembre 1649, et a été ordonné prêtre à Agen en 1650.

NICOLAS SOUILLARD, âgé de 18 ans, natif de la paroisse d'Hiers, diocèse d'Évreux ; reçu à Paris le 15 septembre 1647 ; a fait les vœux à Paris le 15 septembre 1649.

CLAUDE JEANDÉ, prêtre, âgé de 38 ans, natif de Blénod-lès-Toul, en Lorraine ; ordonné prêtre le 27 mars 1632 ; reçu à Paris le 3 octobre 1647 ; a fait les vœux à Sedan le 9 septembre 1654, et les a renouvelés à Paris le 30 octobre 1656, en présence de M. Portail.

PHILBERT CHARDON, né en novembre 1629 à Annecy, diocèse de Genève ; reçu à Paris le 3 octobre 1647 ; a fait les vœux en octobre 1649 ; a été ordonné prêtre durant le carême 1654, et a renouvelé les vœux pour la première fois en 1656, dit le livre de Troyes, en présence de M. Berthe.

PIERRE DE SOUDANES, âgé de 23 ans, natif de Rochechouart, en Poitou, diocèse de Limoges ; reçu à Paris le 3 octobre 1647

STANISLAS-CASIMIR ZELAZEUSKY, âgé de 18 ans, natif de Varsovie, diocèse de Posen, en Pologne ; reçu à Paris, le 19 octobre 1647.

JACQUES EVEILLARD, âgé de 16 ans, natif de Nogent-le-Bernard, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 12 octobre 1647 ; a fait les vœux le 12 octobre 1650, les a renouvelés le 25 janvier 1656, et a été ordonné prêtre en Pologne en 1654.

FRANÇOIS RIVET, né le 28 juillet 1628, à Oudan, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 12 octobre 1647 ; a fait les vœux le 6 novembre 1650, et a été ordonné prêtre le 1 avril 1656.

GUILLAUME COMAIRE, né le 4 juin 1614, à Teussy, diocèse de Besançon ; reçu à Paris le 2 décembre 1647 ; a fait les vœux au Mans le 23 novembre 1653 ; ordonné prêtre pendant le carême 1639.

CHARLES D'ANGENNE, autrefois comte de la Rochepot et seigneur de Fargis ; il avait épousé la sœur de notre première fondatrice, et avait été ambassadeur de France en Espagne ; reçu à Paris le 31 décembre 1647. [475]

ADRIEN BRILLY, prêtre âgé de 26 ans, natif de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc, en Bretagne ; reçu à Paris le 31 décembre 1647.

1648

PIERRE LOUIS, âgé de 25 ans, natif de Saint-Denis-sur-Scie, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 21 février 1648 ; a fait les vœux en octobre 1651.

NICOLAS DUPORT, né le 22 mars 1619, à Soissons ; reçu à Paris le 5 mai 1648, ordonné prêtre le 15 juin 1647 ; a fait les vœux, le 5 mai 1650

ANTOINE CHARLES, âgé de 25 ans, né à Meaux, en Brie ; reçu à Paris le 11 mai 1648.

NICOLAS DELABRIÈRE, âgé de 22 ans, natif de Saint-Denis-Court, diocèse de Beauvais ; reçu à Paris le 15 mai 1648 ; a fait les vœux le 15 août 1650, les a renouvelés le 25 janvier 1656, et a été ordonné prêtre la veille de la Trinité 1655.

NICOLAS GUILLOT, né le 6 janvier 1627, à Auxerre ; reçu à Paris le 12 juin 1648, ordonné prêtre le 24 décembre 1651 ; a fait les vœux le 11 juin 1651 en présence de M. Vincent.

JEAN,-GUILLAUME OTTO, prêtre, âgé de 25 ans, natif de Neubourg, diocèse de Trèves ; reçu à Paris le 20 juin 1648.

CLAUDE GIRARDOT, prêtre, âgé de 26 ans, natif de Bar-sur-Aube, diocèse de Langres reçu à Paris le 2 juin 1648 ; a fait les vœux en septembre 1650.

PIERRE ROBEAU, âgé de 17 ans, natif de Paris ; reçu à Paris le 7 août 1648 ; a fait les vœux le 6 novembre 1650, en présence de M. Duport.

THOMAS GOBLET, âgé de 22 ans, natif de Rohan, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 18 août 1648.

NICOLAS DE SAINT-MARTIN, âgé de 18 ans, natif de Pesenas, diocèse d'Agde ; reçu à Paris le 20 septembre 1648 ; a fait les vœux le 18 octobre 1650, en présence de M. Portail.

FRANÇOIS BAUDUY, né le 14 janvier 1623, à Riom, diocèse de Clermont, en Auvergne ; reçu à Paris le 4 septembre 1648, ordonné prêtre le 3 septembre 1651. [476]

GUILLAUME CART, âgé de 22 ans, natif de Limerik, en Hibernie ; reçu à Paris le 20 septembre 1648 ; a fait les vœux le 18 octobre 1650.

CLAUDE AMIRAUT, âgé de 16 ans, natif de Chinon, diocèse de Tours ; reçu à Paris le 20 septembre 1648 ; a fait les vœux en 1651, et a été ordonné prêtre en décembre 1656.

JOSEPH BEAULAC, né le 2 août 1611, à Astafart, diocèse de Condom ; reçu à Agen le 25 novembre 1648 ; a fait les vœux à Montech le 4 février 1656, et a été ordonné prêtre le 23 décembre 1634

RENÉ DE CHARTRES, diacre, âgé de 23 ans, natif d'Aujean, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 21 juillet 1648.

1649

MICHEL GUY, prêtre, âgé de 28 ans, né près de Sillé-le-Guillaume, diocèse du Mans, reçu à Paris le 8 mars 1649.

FRANÇOIS VINCENT, prêtre, âgé de 38 ans, natif de Gandelu, diocèse de Meaux ; reçu à Paris le 2 avril 1649.

ANTOINE HERUY, âgé de 19 ans, natif de Lonjumeau, diocèse de Paris ; reçu à Paris le 21 septembre 1649 ; a fait les vœux le 9 octobre 1651. ‘

NICOLAS L' APOSTRE, âgé de 23 ans, natif de Bambigny, diocèse de Paris ; reçu à Paris le 21 septembre 1649 ; a fait les vœux le 9 octobre 1651, et a été ordonné prêtre au carême 1655.

NICOLAS THIBAUT, né le 1er août 1633, à Boissy-le-Chatel, diocèse de Meaux ; a été reçu à Paris le 21 septembre 1649 ; a fait les vœux le 21 novembre 1653, à la visite de M. Alméras.

THOMAS DEBREVEDENT, prêtre, âgé de 26 ans, né près de Honfleur, diocèse de Lisieux ; reçu à Paris le 26 octobre 1649.

MICHEL CASET, âgé de 24 ans, natif de Vantorte, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 31 octobre 1649 ; a fait les vœux en novembre 1651, et a été ordonné prêtre en 1653.

PIERRE-PAUL BALIANO, né le 3 février 1628, à Gènes ; a été reçu à Gènes le 1er novembre 1649 ; ordonné prêtre en carême 1652 ; a fait les vœux le 8 septembre 1652. [477]

CHARLES LEBLANC, né le 15 juillet 1625, à Roye, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 20 novembre 1649 ; a fait les vœux le 21 novembre 1653, et a été ordonné prêtre en décembre 1653.

FRANÇOIS VILLAIN, né à Paris et baptisé le 10 avril 1605 ; reçu le 24 décembre 1649, ordonné prêtre en septembre 1649 ; a fait les vœux le 11 août 1653.

PIERRE DELAMOTTE, âgé de 25 ans, natif de Monace, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Paris le 24 décembre 1649.

1650

JÉRÔME LEJUGE, né le 30 septembre 1611, à Diano, diocèse d'Albenga, en Italie ; ordonné prêtre le 22 décembre 1635 ; reçu à Gênes le 25 mars 1650 ; a fait les vœux le 30 septembre 1652.

LUC ALIMONDO, né le 25 novembre, à Cerno, diocèse d'Albenga ; ordonné prêtre le 20 février 1644 ; reçu à Gênes le 25 mars 1650 ; a fait les vœux le 25 février 1656.

ANTOINE MORANDO, né le 13 janvier 1613, à la Croix, diocèse de Tortone ; reçu à Gênes le 25 mars 1650, ordonné prêtre le 20 septembre 1636 ; a fait les vœux en septembre 1652.

PIERRE GUÉRIN, clerc, âgé de 27 ans, natif de Chambly, diocèse de Beauvais ; reçu à Paris le 3 avril 1650.

RENÉ SIMON, né le 21 septembre 1630, à Laval, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 5 août 1650, ordonné prêtre *extra tempora* en Pologne en septembre 1654 ; a fait les vœux le 25 janvier 1656.

JÉRÔME DE MARTINIS, né le 15 mai 162, à Bonnefontaine, diocèse de Gênes ; reçu à Rome le 6 août 1650, ordonné prêtre en septembre 1651 ; a fait les vœux en octobre 1652 et les a renouvelés le 22 octobre 1655.

VINCENT LEMAISTRE, né le 30 juin 1610, à Langast, diocèse de Dol, en Bretagne ; reçu à Paris le 8 septembre 1650 ; a fait les vœux le 12 décembre 1656, et a été ordonné prêtre en septembre 1657.

GUILLAUME SEGUIN PATROCLE, âgé de 34 ans, natif de Paris ; reçu à Paris le 9 octobre 1650. [478]

ÉTIENNE BIENVENU, né le 29 mars 1630, à Meung-sur-Yeure, diocèse de Bourges ; reçu à Paris le 19 novembre 1650 ; a fait les vœux le 23 novembre 1652.

1651

GUILLAUME BOUCHER, âgé de 21 ans, natif d'Eu, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 7 mars 1651.

MARTIN LEVASSEUR, né le 5 janvier 1630, à Eu, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 7 mars 1651, ordonné prêtre le samedi saint 1654 à Rome ; a fait les vœux en 1653, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

ANTOINE DRAGO, né le 25 janvier 1621, à Aurigo, diocèse d'Albenga, en Italie ; reçu à Rome le 30 mars 1651, ordonné prêtre à la Pentecôte 1645 ; a fait les vœux en avril 1653, et les a renouvelés en septembre 1655.

LOUIS D'EU, né le 8 avril 1624, au village de Frenaye, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 20 mai 1651 ; sorti et reçu de nouveau le 6 mars 1655 ; a fait les vœux à Rome le 7 mars 1657. Sorti pour quelques affaires importantes et par ordre de Monseigneur l'Archevêque de Paris, il rentra aussitôt qu'il lui fut possible, après la mort de Monseigneur.

DOMINIQUE LHUILIER, prêtre, âgé de 32 ans, natif de Barisey-au-Plain, diocèse de Toul ; reçu à Paris le 11 juillet 1651 ; a fait les vœux le 5 mai 1659, en présence de M. Alméras.

GEORGES DESJARDINS, né le 6 janvier 1625, à Alençon, diocèse de Sées ; reçu à Paris le 15 août 1651, ordonné prêtre en septembre 1649 ; a fait les vœux à Paris le 17 août 1653, et les a renouvelés le 13 juin 1658, en présence de M. Berthe.

NICOLAS DUPERROY, né le 16 janvier 1625, au village de Maulévrier, près Caudebec, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 13 septembre 1651, ordonné prêtre le 4 avril 1654 ; a fait les vœux à Varsovie, en Pologne, le 13 décembre 1663.

NICOLAS DESCARD, âgée de 18 ans, natif de Talmont, diocèse de Saintes ; reçu à Paris le 13 septembre 1651.

ANTOINE TRATEBAS, né en octobre, baptisé le 7 novembre 1632, à Alanches, en Provence, près de Marseille ; reçu à Paris le 7 octobre 1651 ; a fait les vœux le 20 octobre 1653. [479]

JACQUES DELAMANIÈRE, né le 25 novembre 1624, à Gagny, près Paris ; reçu à Paris le 7 octobre 1651 ; a fait les vœux le 7 Octobre 1653.

NICOLAS SENÉ, âgée de 20 ans, natif de Paris ; reçu à Paris le 7 octobre 1651 ; a fait les vœux en 1653.

DANIEL BAUDOIN, âgé de 18 ans, natif de Montrelais, diocèse de Nantes ; reçu à Paris le 7 octobre 1651 ; a fait les vœux en 1 653, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

ANTOINE PARISY, né le 7 décembre 1632 à Mellincaux, près d'Eu, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 18 novembre 1651 ; a fait les vœux en novembre 1653, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

1652

JACQUES DESPREAUX, né le 12 avril 1628, à Abbeville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 20 janvier 1652, ordonné prêtre au carême 1653 ; a fait les vœux le 25 janvier 1654 et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

PIERRE GORRÉ, âgé de 18 ans, natif de Saint-Valéry-sur-Somme, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 9 avril 1652.

1653

JULIEN NAVIÈRE, né le 11 février 1626, sous la paroisse d'Eréac, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Richelieu le 2 janvier 1653, ordonné prêtre le 16 avril 1650 ; y a fait les vœux en mars 1655.

TOUSSAINT LEBAS, né le 1er novembre 1625, à Josselin, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Richelieu le 2 janvier 1653, ordonné prêtre la veille de la Trinité 1652 ; a fait les vœux en février 1656 à Agde, en présence de M. Berthe.

JULIEN DOLIVET, né le 20 mars à Cédrac, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Richelieu le 2 janvier 1653, ordonné prêtre le samedi saint 1652 ; a fait les vœux en mars 1656, à Agde, en présence de M. Berthe.

RENÉ THIEULIN, né le 29 janvier 1629, à Argentan, diocèse de Sées ; reçu à Richelieu le 18 janvier 1653, ordonné prêtre à Noël 1654 ; a fait les vœux en janvier 1655. [480]

PIERRE DAVEROULT, né le 20 janvier 1614, à Béthune, diocèse de Saint-Omer ; reçu à Paris le 13 avril 1653, ordonné prêtre au carême 1638 ; a fait les vœux le 13 janvier 1656.

JACQUES PALLIART, prêtre, âgé de 26 ans, natif d'Amiens ; reçu à Paris le 22 avril 1653.

PASQUIER DESFONTAINES, né le 9 septembre 1630, à Bailleul-Sirberton, diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 22 avril 1653 ; a fait les vœux le 25 avril 1656, en présence de M. de Lespinais.

JEAN DELAGRIVE, clerc, âgé de 22 ans, natif de Floing, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 11 juin 1653 ; a fait les vœux en août 1655, et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

GUILLAUME LEBRET, né le 2 octobre 1629, à Saint-Gondren, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Paris le 28 juillet 1653 ; a fait les vœux en 1655, et a été ordonné prêtre en septembre 1655.

NICOLAS ESTIENNE, ne le 17 septembre 1634 ; reçu à condition d'être clerc toute sa vie, à cause de la notable difformité d'une de ses mains, le 8 août 1653 ; a fait les vœux le 8 août 1655, et a été ordonné prêtre par dispense le 31 août 1659, à condition d'aller à Madagascar.

FRANÇOIS HERBRON, né en novembre 1617, à Alençon, diocèse de Sées ; reçu à Paris le 20 août 1653, ordonné prêtre le 22 septembre 1646 ; a fait les vœux le 6 janvier 1656.

FRANÇOIS FEYDIN, né le 25 mai 1620, à Alonche, diocèse de Clermont, en Auvergne ; reçu à Paris le 8 septembre 1653, ordonné prêtre en septembre 1645.

ABEL PONCHIN, prêtre, âgé de 34 ans, natif d'Aubigny, diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 28 octobre 1653, y est mort le 10 octobre 1654.

ANTOINE FROMENT, clerc, âgé de 26 ans, natif du village d'Œuf, près d'Héidin, diocèse de Bologne ; reçu à Paris le 28 octobre 1653 ; a fait les vœux le 25 novembre 1655 ; et les a renouvelés le 25 janvier 1656.

PIERRE SANNEL, né en mars 1634 au village de Villemont, diocèse de Bologne ; reçu à Paris le 28 octobre 1653 ; a fait les vœux le 3 décembre 1655, et a été ordonné prêtre le (?).
[481]

JEAN FROMENTIN, prêtre, âgé de 31 ans, natif de Cauchy, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 31 octobre 1653.

JACQUES ASSELINE, né le 10 mai 1633, à Dieppe, diocèse de Rouen ; reçu à Richelieu le 19 novembre 1653 ; a fait les vœux le 21 novembre 1655, et a été ordonné prêtre en 1659.

LUC PLUNKET, né le 18 octobre 630, au bourg de Girly, diocèse de Bathe, en Hibernie ; reçu à Richelieu le 24 septembre 1653, et y a fait les vœux en présence de M. de Beaumont.

1654

MICHEL LEJUMEAU, acolyte, âgé de 23 ans, natif de Blois, diocèse d'Angers, baptisé le 18 janvier 1630 ; reçu à Paris le 13 janvier 1654, ordonné prêtre *extra tempora* en août 1664 ; a fait les vœux le 4 novembre 1665, en présence de M. d'Horgny.

LOUIS BISANT, âgé de 25 ans, natif du bourg de Beu, près d'Houdan, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 12 février 1654 ; a fait les vœux en 1656, en présence de M. Berthe.

MATHURIN DE BELLEVILLE, prêtre, âgé de 27 ans, natif de la paroisse de Brix, diocèse de Coutances ; reçu à Paris le 1er mai 1654.

JEAN-FRANÇOIS LEJEUNE, né le 9 juin 163, à Bapaume, diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 1er mai 1654 ; a fait les vœux au Mans le 23 septembre 1656, en présence de M. René Cruoli, et les a écrits sur le registre, à Paris, le 7 novembre 1656.

GABRIEL LAUDIN, clerc, âgé de 25 ans, natif de Provins, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 10 mai 1654 ; a fait les vœux le 14 mai 1656 en présence de M. de Lespinay.

PHILIPPE-IGNACE BOUCHER, né le 29 janvier 1631, à Arras ; reçu à Paris le 20 juin 1654 ; a fait les vœux le 1er janvier 165, en présence de M. Berthe.

IGNACE-JOSEPH DEMARLE, né le 19 mars 1637, à Arras ; reçu à Paris le 7 juillet 1654 ; a fait les vœux le 14 octobre 1656, en présence de M. Berthe, et a été ordonné prêtre.

FRANÇOIS BRISJONC, né le 13 avril (?), à Trefumel, paroisse de Guejou, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Richelieu le [482] 7 août 1654, y a fait les vœux, en présence de M. Thieulin, et a été ordonné prêtre le 7 juin 1653 ; sorti de son propre mouvement en 1659 et rentré le 17 mai 1664. On lui a rabattu tout le temps qu'il est demeuré hors de la Compagnie, de sorte que son rang sera compté comme s'il était entré le premier jour de mai 1659.

JEAN DESCROIZILLES, né le 25 janvier 1631, au bourg d'Ault, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 10 août 1654 ; a fait les vœux le 12 août 1656 en présence de M. de Lespinay.

PIERRE BUTHLEER, né en avril vers 1632, sous la paroisse de Drome, diocèse de Cassel, en Hibernie ; reçu à Richelieu le 12 août 1654 ; a fait les vœux à Richelieu le 15 août 1656 en présence de M. Laudin.

CHARLES BOUSSORDEC, prêtre, âgé de 45 ans, natif de Chastel Andrin, diocèse de Tréguier ; reçu à Paris le 21 août 1654, fait les vœux à Luçon, en présence de M. Berthe.

JACQUES LEGOUTS, acolyte, né le 6 avril 1633, au bourg de Dellon, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 2 septembre 1654 ; y a fait les vœux le 10 septembre 1656, en présence de M. Berthe.

JEAN SEVANT, né le 14 avril 1611, à Vancelles, faubourg de Caen, diocèse de Bayeux ; reçu à Paris le 9 octobre 1654 ; y a fait les vœux le 20 janvier 1655 en présence de M. Berthe.

RAOUL GUILLOU, né le 26 février 1626, au village de Rodues, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Richelieu le 9 octobre 1654 ; y a fait les vœux le 19 octobre 1656, en présence de M. de Beaumont, alors supérieur, et a été ordonné prêtre le 20 septembre 1657.

FRANÇOIS MONVOISIN, né en décembre 1634, à Arras ; reçu à Paris le 15 octobre 1654 ; a fait les vœux en 1656, en présence de M. Berthe, et a été ordonné prêtre *extra tempora* en 1658.

PIERRE FRANÇOIS, né le 11 novembre 1627, au bourg de Ricey, diocèse de Langres ; reçu à Paris le 20 octobre 1654 ; a fait les vœux à Rome le 26 novembre 1656 en présence de M. Jolly.

NICOLAS ARTUR, né en décembre 1632, à la ville épiscopale de Cork, en Hibernie ; reçu à Paris le 23 octobre 1654 ; y a fait [483] les vœux, en présence de M. Berthe, et a été ordonné prêtre *extra tempora* en 1659.

MARAND-IGNACE ARNOULT, âgé de 26 ans, natif de Cajeu, diocèse d'Amiens, en Picardie ; reçu à Paris le 22 novembre 1654 ; y a fait les vœux en 1656, en présence de M. Berthe, et a été ordonné prêtre en 1658.

JACQUES DESLIONS, âgé de 23 ans, natif d'Arras ; reçu à Paris le 28 décembre 1654 ; y a fait les vœux en 1656, en présence de M. Berthe, et a été ordonné prêtre en 1658.

PIERRE SAVARY, prêtre du diocèse de Cambrai ; reçu pour la seconde fois en 1654, ayant été déjà reçu en 1637, comme on peut le voir ci-dessus ; a fait les vœux à Annecy en 1659, en présence de M. Berthe ; il avait déjà fait les vœux à Troyes vers 1640.

1655

HENRI DE BEAUCASTEL, âgé de 20 ans, natif de Courteson, diocèse d'Orange ; reçu à Paris le 10 janvier 1655 ; y a fait les vœux le 27 octobre 1655, en présence de M. de Lespinay.

NOËL DUPUICH, né le 22 août 1634, au village de Varleu, diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 25 janvier 1655 ; y a fait les vœux le 25 janvier 1657, en présence de M. Berthe.

REMOND DESMORTIERS, né le 16 novembre 1634, au bourg de Marquois, diocèse de Sarlat ; reçu à Paris le 18 mars 1655 ; y a fait les vœux le 20 mars 1657, en présence de M. Berthe.

JEAN-JACQUES PLANCHAMP, né le 8 décembre 1627, au village de Mioncy, en Faucigny, diocèse de Genève ; reçu à Paris le 29 avril 1655, ordonné prêtre en 1651 ; a fait les vœux à Turin le 12 mai 1657, en présence de M. Martin.

JACQUES DEHENNIN, né le 23 juin 1635, à Arras ; reçu à Paris le 16 mai 1655 ; y a fait les vœux le 17 juin 1657, en présence de M. Berthe.

JACQUES SAPP, né le 8 octobre 1633, au bourg de Saint-Hemo, diocèse d'Albenga ; reçu clerc à Gênes le 30 mai 1655 ; y a fait les vœux le 3 juin 1657, en présence de M. Duport.

ROBERT MENAND, né le 2 février 1633, à Boulon, diocèse de [484] Saint-Malo ; reçu à Richelieu le 7 juin 1655 ; y a fait les vœux le 7 juin 1657, en présence de M. de Beaumont.

GUILLAUME DUTAY, né le 18 juin 1628, à Boulon, diocèse de Saint-Malo ; relu prêtre à Richelieu le 7 juin 1655, ordonné prêtre en septembre 1654 ; a fait les vœux à Richelieu le 7 juin 1657, en présence de M. de Beaumont

FRANÇOIS DORIAULT, âgé de 55 ans, natif d'Hauteville, diocèse de Reims ; revu à Paris le 7 juillet 1655 ; y a fait les vœux le 10 juillet 1657, en présence de M. Berthe, et a été ordonné prêtre.

PIERRE ENFRIÉ, né en novembre 1622, au bourg de Triel, vicariat de Pontoise, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 16 juillet 1655, étant prêtre ; y a fait les vœux en mai 1658, en présence de M. de Lespinay.

PIERRE PINON, clerc, né le 19 juin 1630, à Tours ; reçu le 30 août 1655, a fait les vœux le 14 Octobre 1657, à Gênes, en présence de M. Simon.

PIERRE TURPIN, né le 9 avril 1629, à Roye, diocèse d'Amiens, reçu à Paris le 16 septembre 1655. Il avait été reçu une première fois et était sorti pour cause d'infirmité ; il a fait les vœux au Mans, le 6 octobre 1658, en présence de M. Laudin.

NICOLAS GET, né en mai 1635, sous la paroisse de Chepy, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 5 octobre 1655 ; y a fait les vœux le 2 octobre 1657, en présence de M. Berthe, et a été ordonné prêtre.

ROBERT DELAGRANGE, né le 1er novembre 1636, à Lille, diocèse de Tournay ; reçu à Paris le 19 octobre 1655 ; y a fait les vœux le 19 octobre 1657, en présence de M. de Lespinay.

AUGUSTIN CARPENTIER, né le 18 octobre 1637 à Bapaume, diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 19 octobre 1655 ; y a fait les vœux le 2,3 octobre 1657, en présence de M. de Lespinay.

CHARLES-FRANÇOIS HUDICOURT, né le 14 juillet 1637 à Bapaume, diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 19 octobre 1655 ; y a fait les vœux le 21 octobre 1657, en présence de M. de Lespinay.

BONIFACE DUBOIS, né le 26 novembre 1631 à Incourt, diocèse [485] de Bologne ; reçu à Paris le 27 octobre 1655 ; y a fait les vœux le 27 novembre 1657, en présence de M. de Lespinay.

DOMINIQUE BACONS, né le 12 novembre 1613 à Teirano, diocèse d'Albenga ; reçu à Gênes, le 9 novembre 1655 ; ordonné prêtre à Noël 1657 ; décédé le 3 août 1657. Il y a donc erreur sur la date de son ordination ou sur celle de sa mort.

NICOLAS DELASTRE, âgé de 21 ans, natif de Tressenville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 10 décembre 1655 ; y a fait les vœux le 11 décembre 1657, en présence de M. de Lespinay.

1656

FRANÇOIS HENNEBERT, né le 18 novembre 1634, à Hesdin, diocèse de Bologne ; reçu à Paris le 25 janvier 1656 ; y a fait les vœux le 27 février 1658, en présence de M. de Lespinay.

JEAN-ANTOINE BRUNO, né le 26 août 1630, au village d'Aprico, diocèse d'Albenga ; reçu prêtre à Gênes, le 29 janvier 1656 ; y a fait les vœux le 28 avril 1658, en présence de M. Pesnelle.

MICHEL RONDEL, né le 31 juillet 1625, au bourg de l'Alleu-Saint-Jouin, diocèse de Rennes ; ordonné prêtre le 13 septembre 1649 ; reçu à Richelieu le 1er mars 1656, y a fait les vœux le 5 mars 1658, en présence de M. de Beaumont.

SÉBASTIEN PICOUAIS, né en janvier 1628 à Tréfumel, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Richelieu le 1er mars 1656, ordonné prêtre le 29 mars 1653 ; a fait les vœux à Richelieu, le 8 mars 1658.

JEAN PHILIPPE, né le 3 mai 1632, au bourg de Ponflagan, diocèse de Saint-Brieuc ; reçu à Richelieu, le 1er mars 1656, y a fait les vœux le 5 mars 1658, en présence de M. de Beaumont.

PHILIPPE DALTON, prêtre, natif de Culiny, diocèse de Cassel en Hibernie ; reçu à Paris le 16 mai 1656 ; a fait les vœux à Troyes le 11 novembre 1658, en présence de M. Dupuich.

JEAN DEFRICOURT, né le 7 mars 1635, sous la paroisse de Nibas, diocèse d'Amiens. reçu à Paris le 20 juin 1656 ; a fait les vœux à Saintes le 20 octobre 1658, en présence de M. Rivet l'aîné.

YVES LORANCE, diacres né le 1er mars 1632, sous la paroisse de [486] la Roche-Terrier, diocèse de Tréguier ; reçu à Paris le 28 juin 1656 ; a fait les vœux à Turin le 25 juillet 1658, en présence de M. Martin.

LOUIS GRÉGOIRE, clerc, né le 29 octobre 1632 à Lyon ; reçu à Paris le 29 juillet 1656 ; y a fait les vœux le 14 septembre 1658, en présence de M. de Lespinay, et a été ordonné prêtre.

JACQUES BEAURE, prêtre, né le 22 mars 1627, à Saint-Léonard-de-Noblat, diocèse de Limoges ; reçu à Paris, pour la seconde fois, le 2 septembre 1656.

JEAN ANTOINE DELAPESSE, né le 9 février 1638, à Annecy, diocèse de Genève ; reçu 3 Paris le 19 septembre 1656 ; y a fait les vœux le 22 septembre 1658, en présence de M. de Lespinay.

LAURENS OZENNE, né le 6 décembre 1637, au village de Nibas, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 26 septembre 1656 ; y a fait les vœux le 3 décembre 1658, en présence de M. de Lespinay.

LOUIS LEBERGER, né le 5 février 1638, à Eu, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 11 octobre 1656 ; y a fait les vœux le 17 octobre 1658, en présence de M. de Lespinay.

JEAN-FRANÇOIS YVAIN, né le 4 décembre 1638, à Arras ; reçu à Paris le 18 octobre 1656 ; y a fait les vœux le 19 octobre 1658, en présence de M. de Lespinay.

NOËL PARMENTIER, né le 25 décembre 1638 à Arras ; reçu à Paris le 18 octobre 1656 ; a fait les vœux le 19 octobre 1658, en présence de M. de Lespinay, et a été ordonné prêtre.

RENÉ THEAULT, né le 1er mai 1637, sous la paroisse de Néant, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Richelieu le 20 octobre 1656 ; y a fait les vœux le 21 octobre 1658, en présence de M. de Beaumont.

JEAN-AMÉ DUMAS, prêtre, né le 23 mars 1631, à Annecy, diocèse de Genève ; reçu à Paris le 22 octobre 1656 ; a fait les vœux à Montmirail en 1658, en présence de M. Berthe.

PIERRE DEHURPY, prêtre, né en septembre, au village de Beaussault, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 10 novembre 1656 ; y a fait les vœux le 12 novembre 1658, en présence de M. de Lespinay.

MAXIMILIAN-FRANÇOIS CUVERON, né le 6 janvier 1634, à Arras ; [487] reçu à Paris le 1er décembre 1656 ; y a fait les vœux le 3 décembre 1658, en présence de M. de Lespinay, et a été ordonné prêtre en 1657.

1657

LOUIS HURTEL, né le 24 août 1636, au village de Nibas, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 5 janvier 1657 ; y a fait les vœux le 9 janvier 1659, en présence de M. de Lespinay.

CHARLES TAQUET, né le 12 septembre 1638, à Arras ; reçu à Paris le 5 janvier 1657 ; y a fait les vœux le 17 janvier 1658, en présence de M. de Lespinay.

GASPARD ESTELLE, né le 5 avril 1624, au bourg de Rennes, diocèse de Sisteron ; reçu prêtre à Paris le 16 janvier 1657 ; a fait les vœux à Gênes le 7 janvier 1659, en présence de M. Simon.

JEAN LEHALLE, âgé de 26 ans, natif de Tresf-Tresien, paroisse de Pleusel, diocèse de Léon, en Bretagne ; reçu à Paris le 23 janvier 1657 ; y a fait les vœux le 27 janvier 1659, en présence de M. de Lespinay.

RENÉ ALMÉRAS, clerc, né le 12 novembre 1575, à Paris, baptisé à Saint-Méry ; reçu le 2 mars 1657 ; y est mort le 4 janvier 1658.

NICOLAS PIERRON, né le 9 mai 1635, au village de Monceaux, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 14 mai 1657 ; y a fait les vœux le 15 mai 1659, en présence de M. de Lespinay.

HENRI GUEHENEUC, né le 14 mars 1616, sous la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc ; reçu prêtre à Richelieu le 25 juin 1657 ; y a fait les vœux le 27 juin 1658 en présence de M. de Beaumont.

FRANÇOIS LEFORT, prêtre, né le 11 août 1631 à Arras, reçu à Paris le 4 juillet 1657, a fait les vœux à Toul le 6 juillet 1659, en présence de M. Berthe.

PATRICE TALLIER, né vers la saint Michel 1631, à Dublin, en Hibernie ; reçu à Paris le 9 juillet 1657.

GUY LOUWERKEL, né en février 1635, sous la paroisse de Monchy, diocèse de Bayeux ; reçu à Paris le 22 juillet 1657 ; y a fait les vœux le 1er août 1659, en présence de M. Langlois, et a été ordonné prêtre en 1660. [488]

CHRISTOPHLE DIDOLET, né le 3 février 1639, à Aiguebelle, diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie ; reçu à Paris le 27 juillet 1657 ; y a fait les vœux le 27 décembre 1661, en présence de M. Berthe.

ANTOINE FLEURY, prêtre, né en septembre 1624, sous la paroisse de Bully, diocèse de Sion ; reçu à Paris le 28 août 1657 ; a fait les vœux à Saintes le 18 janvier 1660, en présence de M. d'Horgny.

ANTOINE LHOSTE, né le 21 février 1629, à Morle, paroisse Notre-Dame, diocèse de Laon ; reçu à Paris le 9 septembre 1657 ; y a fait les vœux le 4 décembre 1659, en présence de M. Langlois.

TOUSSAINT THEROUDE, prêtre, né le 9 janvier 1633, sous la paroisse Saint-Amant-Guillemecourt, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 27 octobre 1657 ; a fait les vœux à Rome le 10 décembre 1659, en présence de M. Jolly.

EUSTACHE-MICHEL DEGRAINVILLE, prêtre du diocèse de Paris, né le 18 mai 1633 ; reçu à Richelieu le 10 novembre 1657 ; y a fait les vœux le 11 décembre 1659, en présence de M. de Beaumont.

JEAN COINTEREL, né en mars 1637, à Eu, paroisse Notre-Dame, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 19 novembre 1657 ; y a fait les vœux le 25 novembre 1659, en présence de M. Langlois.

FRANÇOIS THIBAUT, né le 27 septembre 1634, au village de Mayen, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 2 décembre 1657 ; a fait les vœux à Gênes le 12 décembre 1659, en présence de M. Simon.

YVES GEOFFROY, né en juillet 1624, à Quimper-Corantin, diocèse de Cornuaille ; reçu prêtre à Paris le 1er août 1657.

1658

MICHEL MANIÉ, né le 8 octobre 1636, à Douai, paroisse Saint-Nicolas, diocèse d'Arras, reçu à Paris le 2 janvier 1658 ; a fait les vœux le 3 janvier 1660, en présence de M. Langlois.

JEAN GRESLIN, sous-diacre, né en janvier 1633, sous la paroisse de Chastenay, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 15 janvier 1658 ; y a fait les vœux le 24 janvier 1660, en présence de M. Langlois. [480]

CLAUDE DE LASALLE, né au mois d'octobre 1629, à Saint-Germain-en-Laye, diocèse de Paris ; reçu à Paris le 20 janvier 1658 ; y a fait les vœux le 24 janvier 1660, en présence de M. Langlois.

JACQUES CHIROYE, né le 14 mars 1614, à Auppegard, près Dieppe, diocèse de Rouen ; reçu le 25 juin 1658 ; a fait les vœux à Paris le 9 mars 1660, en présence de M. Langlois.

JEAN MALLONE, clerc non tonsuré, âgé d'environ 20 ans, natif de Bourg de Carcare, diocèse de Savone ; reçu à Gênes le 16 juin 1658 ; y est décédé le 3 juin 1660.

FRANÇOIS DEBONITATIBUS, clerc de l'évêché de Sulmone, royaume de Naples, né le 5 avril 1634, dans le bourg de Pettorano ; reçu à Rome le 17 juin 1658 ; y a fait les vœux le 20 juin 1660 en présence de M. Jolly.

JEAN DELESTANG, prêtre du diocèse de Poitiers, né le 28 octobre 1632 ; reçu à Richelieu le 24 juin 1658 ; y a fait les vœux le 10 juillet 1660, en présence de M. Alméras, visiteur de ladite maison.

MARIN IGNACE ROGUET, né en janvier 1634, sous la paroisse de Morchies, diocèse de Cambrai ; reçu à Paris le 10 août 1658 ; y a fait les vœux le 16 août 1660, en présence de M. Langlois.

FRANÇOIS RATOUIN, né au mois de mai 1640, sous la paroisse Saint-Paul, à Paris ; reçu à Paris le 4 octobre 1658 ; y a fait les vœux le 5 octobre 1660, en présence de M. Berthe.

RENÉ LEGOUX, né le 17 septembre 1643, sous la paroisse Saint-Michel de Chavagne, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 2 octobre 1658 ; y a fait les vœux le jour de la Toussaint 1660, en présence de M. de Beaumont.

PAUL GODQUIN, né le 1er février 1636, au bourg d'Ault, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 2 novembre 1658 ; y a fait les vœux le 12 novembre 1660, en présence de M. de Beaumont.

GILLES LEMERER, prêtre du diocèse de Tréguier, né le 22 septembre 1633 ; reçu à Paris le 23 octobre 1658, a fait les vœux à Agde le 14 novembre, en présence de M. Durand.

1659

NICOLAS-ANTOINE MIGA, né le 23 juin 1636, à Turin, en [490] Piémont ; entré clerc à Gênes le 10 février 1659 ; y a fait les vœux le 10 février 1661, en présence de M. Pesnelle.

JEAN BABEUR, né le 13 juin 1636, à Heddin ; reçu à Paris le 21 février 1659 ; y a fait les vœux le 24 février 1661, en présence de M. de Beaumont.

PAUL JÉRÔME RIVAROLA, né le 17 octobre 1640, au bourg de Chiavori, diocèse de Gênes, entré à Gênes le 20 février 1659 ; y a fait les vœux le 20 février 1661, en présence de M. Pesnelle.

GASPARD GONON, né le 1er juin 1637, au bourg de Bourgoin, diocèse de Vienne, en Dauphiné ; reçu à Paris le 1er mai 1659 ; y a fait les vœux le 22 mai 1661, en présence de M. de Beaumont.

M. BRISJONC. (Nota.) M. Brisjonc, qui était entré dans la Compagnie au mois d'août 1651, en est sorti en juillet de la présente année 1659, pour ne rentrer que le 17 mai 1664 ; on lui a donc rabattu le temps qu'il est resté dehors. Aussi, son rang ne lui sera compté que comme s'il n'avait été reçu que le 1er mai 1659.

NICOLAS BLOTOUSKY, né le 31 mars 1631, sous la paroisse de Jardouska, diocèse de Posnanie, en Pologne ; reçu à Paris le 14 mai 1659 ; y a fait les vœux le 22 mai, en présence de M. de Beaumont.

CHARLES CORNIER, prêtre, né en février 1623, sous la paroisse de Landujan de Saint-Malo en Bretagne ; reçu à Paris le 16 avril 1659 ; a fait les vœux en 1661, à Marseille, en présence de M. Get.

THOMAS ROBIOLIS, prêtre de Nice, en Provence, né le 23 août 1654 ; reçu à Rome le 30 juillet 1659 ; y a fait les vœux le 3 juillet 1661, en présence de M. Simon.

JULES CÉSAR BUONFIGLIO, natif de Turin, en Piémont ; reçu à Rome le 27 juillet 1659 ; y a fait les vœux le 28 juillet 1661, en présence de M. Simon.

JACQUES CAPERON, né le 9 avril 1641, à Eu, sous la paroisse de la Trinité, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 4 octobre 1659 ; y a fait les vœux le 21 octobre 1661, en présence de M. Gicquel.

PIERRE GRISARD, né le 21 août (?) à la Ferté-Gaucher, sous la paroisse Saint-Romain, diocèse de Meaux ; reçu à Paris le [491] 25 octobre 1659 ; y a fait les vœux le 1er novembre 1661, en présence de M. Gicquel et a été ordonné prêtre en septembre 1664.

JEAN ANTOINE ROLANDO, né le 26 juillet 1643 au bourg d'Aprico, diocèse d'Albenga ; reçu clerc à Gênes le 11 novembre 1658 ; y a fait les vœux le 13 novembre 1661, en présence de M. Stelle.

CHARLES BLOTOUSKY, né le 23 octobre 1635, à Varsovie, sous la paroisse de Iosdova, diocèse de Posnanie, en Pologne ; reçu à Paris le 16 novembre 1659, y a fait les vœux le 21 mai 1661, en présence de M. Gicquel, et a été ordonné prêtre.

1660

DENIS LE CORNIER, né à la Ferté-Bernard, diocèse du Mans, baptisé le 27 janvier 1640 à Nogent-le-Bernard, même diocèse ; reçu à Paris le 24 mai 1660 ; a fait les vœux le 30 mai 1662, en présence de M. Gicquel.

JEAN PINEL, prêtre, né le 14 février 1633, à la paroisse de Soganville, diocèse de Coutances ; reçu à Paris en 1660 ; a fait les vœux le 16 juillet 1662, en présence de M. Laudin.

ANDRÉ RUFFÉ, clerc, né à Paris, baptisé le 2 avril 1640, sous la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs ; reçu à Paris le 7 juillet 1660 ; y a fait les vœux le 11 juillet 1662, en présence de M. Gicquel.

BERTRAND DELASNE, dit **DUGAGE**, né sous la paroisse de l'Archampt, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 24 juillet 1660 ; a fait les vœux le 28 juillet 1662, en présence de M. Gicquel.

JEAN-FRANÇOIS DEVRAY, né le 23 avril 1645, sous la paroisse de Neuilly-Saint-Front, diocèse de Soissons ; reçu à Paris le 24 juillet 1660, a fait les vœux le 28 juillet 1662, en présence de M. Gicquel.

- JULIEN GUYOT**, né le 6 mars 1639, sous la paroisse Saint-Eustache, à Paris ; reçu le 27 juillet 1660 ; a fait les vœux le 28 juillet 1662, en présence de M. Gicquel.
- CHARLES PETIT**, né le 21 décembre 1640, sous la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris ; reçu le 31 juillet 1660 ; a fait les vœux le 2 août 1662, en présence de M. Gicquel.
- JEAN-BAPTISTE CHOQUET**, dit **DEGUIERRY**, né le 9 octobre 1641, sous la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris ; reçu le [492] 30 juillet 1660 ; a fait les vœux le 9 octobre 1662, en présence de M. Gicquel.
- ANTOINE CAVELIER**, né le 24 juin 1640, sous la paroisse Saint-Maclou, à Rouen ; reçu à Paris le 28 août 1660 ; y a fait les vœux le 29 août 1662, en présence de M. Gicquel.
- GUILLAUME DENIS**, prêtre, né le 10 décembre 1626, sous la paroisse de la Ferté-Bernard, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 1er septembre 1660 ; a fait les vœux à Sedan le 9 octobre 1662, en présence de M. Cabel.
- ÉTIENNE DEGLAND**, né le 10 septembre 1643, à Orléans ; reçu à Paris le 24 septembre 1660 ; a fait les vœux le 9 octobre 1662, en présence de M. Gicquel.
- NICOLAS MAILLARD**, né en 1633, à Verneuil-au-Perche, diocèse d'Évreux ; reçu à Paris le 27 septembre 1660, ordonné à Troyes ; minoré le 23 décembre 1663 ; sous-diacre le 6 janvier 1664 ; diacre le 13 et prêtre *extra tempora* le 27 du même mois ; a fait les vœux à Paris le 8 décembre 1662, en présence de M. Grégoire.

- II -

CATALOGUE

DES FRÈRES COADJUTEURS

DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Depuis le commencement de son institution jusqu'à la mort de saint Vincent de Paul.

1627

JEAN JOURDAIN, né l'an 1587, au village de Galluis, au diocèse de Chartres ; reçu à Paris, le 13 février 1627.

HECTOR, natif d'Amiens, âgé d'environ 30 ans ; reçu à Paris en septembre 1627.

1629

HUBERT BÉCU, né environ l'an 1607, au village de Braches, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris en juillet 1629 ; a fait les vœux le 24 février 1645.

JEAN GILIOLI, né environ l'an 1606 en la ville de Ferrage, en Italie ; reçu à Paris en juillet 1629.

1630

ALEXANDRE VÉRONNE, né le 15 mai 1610 en la ville d'Avignon ; reçu à Paris le 22 juillet 1630 ; a fait les vœux le 10 octobre 1642 ; renouvelés le 25 janvier 1656, après l'acceptation de la bulle d'Alexandre VII, qui approuvait et confirmait les vœux simples de la Congrégation que l'on avait commencé à émettre le 8 septembre 1629 et en 1642, avec l'approbation de l'archevêque de Paris, avec réserve au Pape. [494]

MATHIEU RENARD, né le 26 juillet 1592, à Brienne-le-Château, diocèse de Troyes ; reçu à Paris en octobre 1631 ; a fait les vœux le 28 octobre 1644. Renouvelé en 1656.

1633

SÉBASTIEN NODO, né environ en 1603, au diocèse de Rouen ; reçu à Paris en 1633.

NICOLAS CORMAN, né environ en 1603, à (?) ; reçu à Paris en 1633 ; a fait les vœux le 13 novembre 1643.

JACQUES LAFOSSE, né environ en 1608, en la ville de Boulogne, en Picardie ; reçu à Paris en 1633.

1635

SIMON CHASTEL, né environ en 1612, à Villepreux, diocèse de Paris ; reçu à Paris en 1635.

JEAN BESSON, né le 30 novembre 1611, à Carisey, diocèse de Langres ; reçu à Paris le 8 décembre 1635 ; a fait les vœux le 21 octobre 1646. Renouvelé en 1656.

1636

RENÉ BISSON, né à la Toussaint 1600, en la paroisse de Nannes, diocèse de Séz ; reçu à Paris le 5 novembre 1636, a fait les vœux le 18 octobre 1646. Renouvelé en 1656.

1637

CLAUDE LEGENTIL, né l'an 1620, à Berchères, diocèse de Châlons, en Champagne ; reçu à Paris le 22 janvier 1637 ; a fait les vœux le 24 mars 1643.

JEAN BAUCE, né en 1611, à Ménonval, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 9 novembre 1637.

RENÉ PERDREAU, né en 1592, au diocèse de Maillezais ; reçu à Paris le 9 novembre 1637.

ANTOINE DELESTOILE, âgé environ de 25 ans, natif d'Alençon, proche d'Ereine, au diocèse d'Amiens ; reçu à Paris vers la fin de l'année 1637. [495]

JEAN HOULIE, beau frère de M. Bécau, prêtre de la Mission, natif du diocèse d'Amiens ; reçu à Paris en septembre 1637.

1638

DAVID LEVASSEUR, né en 608, à Baucé, proche Nogent-le-Rotrou, au Perche, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 2 janvier 1638.

PIERRE THEVENIN, né en 1614, à Chancenay, au diocèse de Châlons, en Champagne ; reçu le janvier 1638.

JULIEN DELORME, né le 27 janvier 1613, à Mont-à-Mouton, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 27 février 1638 ; a fait les vœux à Troyes en 1649 et en 1656, en présence de M. Berthe.

FRANÇOIS MONTOIS, né en 1615, à Chérence, au vicariat de Pontoise ; reçu le 2 mars 1638.

JEAN GALLEMAND, né en 1608, en la paroisse de Couteuille, au diocèse de Rouen ; reçu le 3 avril 1638.

JEAN PARRE, natif de Châtillon, près Châteaudun, du diocèse de Chartres, âgé de 27 ans ; reçu à Paris le 16 avril 1638, a fait les vœux en 1638. Renouvelé en 1556, le 18 janvier, en présence de M. Bourdet.

FRANÇOIS GRIGNON, âgé de 30 ans, natif de Paris ; reçu à Paris le 18 avril 1638.

FRANÇOIS CERISY, âgé de 26 ans, natif de Corteaux, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 4 septembre 1638 ; a fait les vœux en 1656.

1639

GARY JAMIN, âgé de 22 ans, natif de Baudien, en Lorraine, diocèse de Trêves ; reçu à Paris le 29 janvier 1639.

JEAN CONTRE, âgé de 30 ans, natif d'Echon, en Vallin, au diocèse de Lyon ; reçu à Paris le 29 février 1639.

EDME PICARDAT, né et baptisé le 23 avril 1613, à Rumilly-les-Vauldes, au diocèse de Troyes ; reçu le 5 octobre 1639 ; a fait les vœux le 1^{er} janvier 1643.

CHARLES LEPAN, natif d'Aupongard, âgé de 25 ans ; reçu à Paris le 3 avril 1639. [496]

JEAN LEQUEUX, natif de Châlons, en Champagne, âgé de 19 ans ; reçu à Paris le 22 juin 1639 ; a fait les vœux le 13 novembre 1643.

RENÉ QUIGNON, natif de Paris, diocèse de Paris, âgé de 34 ans ; reçu à Paris le 22 juillet 1639.

JEAN MARLAN, âgé de 25 ans, natif de Ferté-Milon, en Picardie ; reçu à Paris le 24 novembre 1639.

FRANÇOIS JUGAUIN, âgé de 25 ans, natif de Montereau-Fauteyone, en Gatinois ; reçu à Paris le 1^{er} décembre 1639.

IVES PETIT, âgé de 20 ans, natif de Provins, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 20 décembre 1639.

1640

NICOLAS COTTESME, né le 4 avril 1604, en la ville de Gand, en Flandres ; reçu à Paris le 11 mars 1640, et a fait les vœux le 13 novembre 1643. Renouvelé en 1656.

PIERRE SIRVEN, né à Verdun, diocèse de Montauban ; reçu à Paris le 12 mars 1640 ; a fait les vœux le 1^{er} janvier 1643.

CHARLES BLANVARLETY, âgé de 18 ans, natif de la ville de Nancy, en Lorraine ; reçu à Paris le 23 juin 1640 ; a fait les vœux le 13 novembre 1643.

FRANÇOIS BOUON, âgé de 27 ans, né à Beaumesnil, diocèse de Rouen ; reçu à Paris au mois d'Août 1640.

NICOLAS SURVILLE, natif de Bayeux, en Normandie, âgé de 27 ans ; reçu à Paris le 11 septembre 1640 ; a fait les vœux le 2 novembre 1645. Renouvelé le 31 décembre 1656, en présence de M. Bourdet.

1641

CLAUDE BAUDINOT, natif du Mesnil, à Orgny, en Lorraine, du diocèse de Toul, âgé de 27 ans ; reçu le 9 mai 1641 ; a fait les vœux en 1646.

PIERRE TOUVENOT, âgé d'environ 17 ans, natif proche la Motte, diocèse de Toul, en Lorraine ; reçu à Paris après Pâques en 1641 ; a fait les vœux en octobre 1645. [497]

CHARLES LEVASSEUR, né le 1^{er} décembre 1614, à Brumesnil, diocèse de Beauvais ; reçu à Paris le 12 juillet 1641 ; a fait les vœux en octobre 1645.

NICOLAS PERRIN, natif de Châtenot, en Lorraine, diocèse de Toul, âgé d'environ 40 ans, veuf ; fut reçu à Troyes, en Champagne, le 23 juillet 1641 ; a fait les vœux le 20 novembre 1643.

JACQUES CLAVERIE, né le 23 novembre 1622, en la paroisse de Saint-Pierre-de-Ritombart, proche la ville du Port-Sainte-Marie, au diocèse d'Agen ; reçu à la Rose le 29 septembre 1641 ; a fait les vœux le 21 novembre 1646.

JEAN-PASCAL GORET, âgé de 28 ans, natif de la ville d'Angers ; reçu à Paris le 21 novembre 1641.

JACQUES RIVET, né le 11 septembre 1620, à Houdan, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 16 décembre 1641 ; a fait les vœux le 22 avril 1646.

1642

CHARLES CEBRON, âgé de 28 ans, natif de Paris, et y fut reçu le 11 janvier 1642.

NICOLAS PERRIN, âgé de 25 ans, natif de Trousse, diocèse de Toul ; reçu à Paris le 11 janvier 1642 ; a fait les vœux le 11 novembre 1646 et en juin 1656, la première fois en présence de M. Berthe.

PIERRE RUS, âgé de 17 ans, natif de la ville de Luxin, en Vauge ; reçu à Paris le 3 février 1642 ; a fait les vœux le 24 septembre 1646.

PIERRE RAOUL, natif de Fontaine-Chalandré, du diocèse de Saintes, âgé de 22 ans ; reçu à Paris le 24 février 1642 ; a fait les vœux le 24 septembre 1646,

GUILLAUME ARNAULT, âgé de 27 ans, natif d'Embrun, en Dauphiné ; reçu à Paris le 27 avril 1642

NICOLAS GARNIER, natif de Champagne, âgé d'environ 22 ans.

SALOMON, en confirmation **Pierre PATRIARCHE**, natif de l'île de Jersey ; reçu à Paris le 24 juillet 1642, âgé de 22 ans ; a fait les vœux en 1646. [498]

LAURENT HAZART, natif de Colombe, diocèse de Langres ; reçu à Paris le 10 août 1642 ; a fait les vœux le 22 avril 1646 ; renouvelé le 3 décembre 1656, en présence de M. Bourdet.

NICOLAS LEPOIVRE, né le 16 décembre 1606, à Reims ; reçu à Paris le 10 août 1642 ; a fait les vœux en 1644 et 1647.

PIE DELORME, né le 25 mars 1625, à Mont, diocèse de Sens ; reçu à Paris le 23 septembre 1642 ; a fait les vœux en 1644.

JEAN LABAT, né en 1617, au diocèse de Bazas ; reçu à Paris le 23 septembre 1642 ; a fait les vœux au Mans, l'an 1645, présent M. Portail.

DENIS DUFRESNE, âgé de 41 ans, natif d'Argenteuil, diocèse de Paris ; reçu le 1^{er} novembre 1642.

ANTOINE DUPUICHE, né le 26 mai 1620, en la ville d'Arras ; reçu à Paris le 7 novembre 1642 ; a fait les vœux le 21 novembre 1646.

LOUIS ROBINEAU, âgé de 21 ans, natif de Neufry, en Brunois, au diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 16 novembre 1642 ; a fait les vœux à la fête de la Toussaint 1650, renouvelé en 1656.

JEAN CAMUSAT, âgé d'environ 30 ans, de la ville et du diocèse de Troyes, en Champagne ; a été reçu à Paris vers la fin de cette année.

1643

FRANÇOIS GAZEVERT, né environ l'an 1615, à Saint-Foy, diocèse d'Agen ; reçu à Notre Dame de la Rose le 18 mars 1643.

JEAN MEUSNIER, l'aîné, natif de Munau, diocèse de Trêves, âgé de 24 ans ; reçu à Paris le 31 juillet 1643 ; a fait les vœux le 1^{er} janvier 1652 ; renouvelé en 1656 ; mort à Saint-Lazare le 3 décembre 1720.

ANTOINE LEFÈVRE, né le 30 avril 1624, à Hodun, diocèse de Beauvais ; reçu à Paris le 4 septembre 1643 ; a fait les vœux le 3 août 1646.

BALTAZAR PASQUIER, âgé de 28 ans, natif de Mauriscourt, diocèse de Beauvais ; reçu à Paris le 25 novembre 1643.

CLAUDE JESSEAUME, natif de Villers-sous-Saint-Leu, diocèse de Beauvais, âgé de 28 ans ; reçu, à Paris le 6 décembre 1643. [499]

JEAN GENESET, âgé d'environ 20 ans, natif de Saint-Michel, en Lorraine ; reçu à Paris environ cette année 1643.

1644

JACQUES ROBIN, né le 5 avril à Morties, diocèse d'Angoulême ; reçu à Paris le 8 mars 1644 ; a fait les vœux le 7 septembre 1648.

FRANÇOIS SALNAUVE, âgé de 23 ans, natif de la ville épiscopale de Luçon ; reçu à Paris le 30 mars 1644.

PHILIPPE LABEILLE, âgé de 25 ans, natif dudit Luçon ; reçu à Paris le 30 mars 1644 ; a fait les vœux le 27 mai 1647 ; renouvelé en 1656.

PIERE LE CLERC, né en la ville épiscopale de Meaux le 24 juin 1624 ; reçu à Paris le 28 avril 1644 ; a fait les vœux le 21 novembre 1656.

DOMINIQUE CHRESTIEN, né le 17 août 1611, au village de Doccoul, diocèse de Toul ; reçu à Paris le 19 juin 1644 ; a fait les vœux à la Saint-Michel 1647 ; renouvelé en 1656.

VINCENT LESCOT, âgé de 18 ans, natif d'Argenteuil, diocèse de Paris ; reçu le 28 juin 1644 ; a fait les vœux environ la Saint-Michel 1646.

ANDRÉ FOUQUET, âgé de 28 ans, natif de la ville d'Eu, du diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 24 juin 1644.

BERTRAND DUCOURNAU, âgé de 29 ans, natif d'Amou, au diocèse d'Acqs, en Chalosse ; reçu à Paris le 28 juillet 1644 ; a fait les vœux le 9 octobre 1646, en présence de M. Vincent ; renouvelé en 1656.

JEAN ROY, natif d'Argenteuil, diocèse de Paris, âgé de 23 ans ; reçu à Paris le 7 août 1644 ; a fait les vœux le 21 juillet 1648.

FRANÇOIS LEROQUEUX, natif d'Herville, au diocèse de Coutances, âgé de 16 ans ; reçu à Paris le 7 août 1644.

AMBROISE TUMY, natif d'Argenteuil, diocèse de Paris, âgé de 20 ans ; reçu le 10 août 1644 a fait les vœux en décembre 1652.

JEAN LABANUS, natif de Pincour, diocèse de Metz, âgé de 23 ans ; reçu à Paris le 29 septembre 1644. [500]

LÉONARD LAMIROIS, né à Paris le 17 octobre 1626 ; reçu à Paris en 1644 ; a fait les vœux en 1647, au mois d'octobre.

NICOLAS WATEBLED, né en juin 1624, au village de Tully, du diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 7 novembre 1644 ; a fait les vœux à Notre Dame de la Rose le 6 septembre 1653, en présence de M. Brin, supérieur.

JEAN ARNOULT DUBOURDIEU, âgé de 18 ans, natif de Garos, au diocèse de Lescar ; reçu à la Rose le 8 novembre 1644 ; a fait les vœux le 13 décembre 1647 ; renouvelé en 1656.

JEAN VAUGIN, natif de Pisieux, diocèse de Toul, âgé de 19 ans ; reçu en novembre 1644. Il servait à M. Ducoudray à Toul dès 1640.

1645

ANTOINE GRENON, natif de Roupier, diocèse de Rouen, âgé de 25 ans ; reçu le 8 mars 1645, à la suite de M. Calon de l'ordre de M. Vincent ; a fait les vœux en 1648 ; renouvelé en 1656.

JEAN TASSART, natif de Paris, âgé de 22 ans ; reçu le 27 février 1645.

JEAN-BAPTISTE DOLÉINE, âgé de 25 ans, natif de la paroisse de Saint-Sire-d'Estoupe, diocèse de Gênes ; reçu en ladite ville le 25 mars 1645 ; a fait les vœux en 1648.

CHRISTOPHE BONICHON, natif de Ferrière, diocèse de Sens, âgé d'environ 16 ans ; reçu à Paris après Pâques 1645.

JACQUES LORFAY, né le 3 janvier 1624, à Paris ; reçu en ladite ville le 24 avril 1645 ; a fait les vœux le 13 avril 1647 ; renouvelé en 1656.

FRANÇOIS FRANCILLON, né en janvier 1621, à Ceaux, village du diocèse de Poitiers ; reçu à Paris en avril 1645 ; arrivé à Tunis, en Barbarie, en la compagnie de M. Guérin, le 22 novembre 1645.

PIERRE LABEILLE, né en la ville épiscopale de Luçon, 1626 ; reçu à Paris le 21 mai 1645 ; y a fait les vœux en mai 1647 ; renouvelé en 1656.

JEAN PROUST, né le 12 mars 1620 ; reçu le 25 juin 1645 ; a fait les vœux le 28 octobre 1647. [501]

TOUSSAINT GUYON, natif de Claye, diocèse de Meaux ; reçu le 18 juillet 1645 ; a fait les vœux le 28 octobre 1647.

BERNARD PICOT, né en 1604, à la Tour, en Fossigny, diocèse de Genève ; reçu à Rome le 29 septembre 1645 ; a fait les vœux en octobre 1647.

JEAN LEJEUNE, né le 10 octobre 1630 à Meaux ; reçu à Paris le 28 septembre 1645 ; a fait les vœux le 13 novembre 1648.

NICOLAS LEGRAND, natif de Reims, âgé de 17 ans ; reçu à Paris le 17 novembre 1645.

SÉBASTIEN BRUGEON, natif de Briançon-l'Archevêque, du diocèse de Sens, âgé de 23 ans ; reçu le 1er novembre 1645 ; a fait les vœux en 1648.

LOUIS SICQUARD, né le 3 mai 1624, à Nalliers, diocèse de Luçon ; reçu à Paris le 18 octobre 1645 ; a fait les vœux en novembre 1648.

JEAN DELATOUR, natif de Munau, diocèse de Trèves, âgé de 25 ans ; reçu à Paris en 1645.

1646

PIERRE VALTON, natif des André-les-Troyes, âgé de 24 ans ; reçu à Troyes le 23 mars 1646 ; a fait les vœux le 22 octobre 1657, en présence de M. Bojone.

PIERRE CREVAIS, né le 2 mai 1620 à Prielier-le-Chétif, au diocèse du Mans ; reçu au Mans le 26 avril 1646 ; a fait les vœux le 3 novembre 1654 ; renouvelé en 1656.

PIERRE CHESNEAU, né le 3 juin 1613, à Rignac, diocèse de Saintes ; reçu à Paris le 25 juillet 1646 ; a fait les vœux le 20 mai 1649.

GASPARD BELLIN, né l'an 1622, en la paroisse de Guyan, diocèse de Besançon, comté de Bourgogne ; reçu à Paris en octobre 1646.

CLAUDE LEDIGNE, natif de Bar-sur-Aube, diocèse de Langres ; reçu en octobre 1646.

1647

RENE CHAMPION, âgé de 24 ans, né à Paris ; reçu en cette ville le 11 janvier 1647. [502]

NICOLAS CHEFDEVILLE, natif de Villiers-sous-Saint-Leu, diocèse de Beauvais, âgé de 19 ans ; reçu à Paris le 7 février 1647 ; a fait les vœux en octobre 1650 ; renouvelé en 1656.

BERNARD GAZET, âgé de 22 ans, natif de Barbause, paroisse de Sainte-Livrade, au diocèse d'Agen ; reçu à la Rose le 26 février 1647.

FRANÇOIS PRESVOST, âgé de 26 ans, natif de la ville d'EU, en Picardie ; reçu à Paris le 6 mars 1647 ; a fait les vœux le 4. octobre 1655, en présence de M. Bécu.

LOUIS MURGALET, né le ? avril 1627, au village de Médrignac, diocèse de Saint-Malo ; reçu à Saint-Méen le 31 décembre 1647 ; a fait les vœux l'an 1656.

ESTIENNE ESTIENNE, natif de la ville de Metz, âgé de 20 ans ; reçu à Paris le 31 mai 1657 ; a fait les vœux en septembre 1649 ; renouvelé en 1656.

LOUIS POURVEU, né à Coulange, diocèse d'Évreux, environ l'an 1618 ; reçu à Paris, le 10 juin 1647 ; a fait les vœux en mai 1651.

JEAN DUCHÉSNE né en 1622, en la paroisse de Calenbourg, en Lorraine, au diocèse de Trèves ; reçu à Paris le 30 octobre 1647.

SIMON BUSSON, né en la ville et diocèse du Mans, âgé de 22 ans ; été reçu à Paris vers le carême 1648.

1648

SYMPHORIEN CHEVY, né le 25 novembre à Champeaux, en Brie, diocèse de Paris ; reçu le 3 juin 1648,

EDME NOIZEAU, né en janvier 1628, au diocèse de Sens ; reçu le 8 août 1648 ; a fait les vœux en août 1651.

JEAN THIERY, natif de la ville de Cahors, âgé de 20 ans ; reçu à Marseille en 1648.

JEAN CASAUX, natif de Brou, près Notre Dame de la Rose, diocèse d'Agén, âgé de 25 ans ; reçu à la Rose le 29 septembre 1648.

1649

JEAN LASNIER, âgé de 25 ans, natif de Moret, diocèse de Sens. [503] reçu à Paris, le 1er janvier 1649 ; a fait les vœux le 25 janvier 1656.

PIERRE JULLES, âgé de 18 ans, natif de Casseméuil, diocèse d'Agén ; reçu à la Rose, en janvier 1649 ; a fait les vœux le 28 août 1655 ; présent, M. Legros.

JACQUES POSNY, âgé de 27 ans, natif de la ville de Vendôme, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 16 mai 1649.

NICOLAS COFFEMANT, âgé de 26 ans, natif du village de Crune, en Lorraine, diocèse de Metz ; reçu à Paris en juin 1649 ; a fait les vœux le 25 janvier 1656.

PIERRE BRISSEVAL, natif d'Antienville, diocèse de Rouen, âgé de 30 ans ; reçu à Paris le 21 juin 1649.

GUILLAUME PINTARD, né le 5 mai 1627, à Vaudy, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 4 août 1649 ; a fait les vœux le 9 septembre 1654, à Sedan.

NICOLAS DARGONE, âgé de 23 ans, natif de Liverdun, diocèse de Toul, en Lorraine ; reçu à Paris le 16 octobre 1649.

1650

FRANÇOIS HEMET, natif de Camp-Remy, diocèse de Beauvais ; reçu à Paris le 27 janvier 1650.

JEAN ROLIN, né le 27 février 1629, à Mons, vicariat de Pontoise, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 7 juin 1650 ; a fait les vœux le 9 octobre 1652 ; renouvelé en 1656.

CLAUDE HEREL, natif de Toul, âgé de 28 ans ; reçu à Paris le 6 juillet 1650.

NICOLAS LASNIER, natif de Moret, diocèse de Sens, frère du susdit Jean Lasnier ; reçu à Paris le 15 août 1650.

RENÉ FOREST, natif de Boussay, diocèse d'Avranches, âgé de 33 ans ; reçu à Paris le 5 octobre 1650.

1651

CLAUDE LESSEIGNET, né le 24 avril 1628, à la Montjoye, diocèse de Condom ; reçu à la Rose en juin 1651 ; a fait les vœux le 24 février 1656 ; présent, M. Berthe. [504]

1652

JEAN STEINCHAUVER, natif de Gras, diocèse de Toul, âgé de 30 ans ; reçu à Paris le 2 septembre 1652.

1653

MARTIN BAUCHER, né à Espaune, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le (?) janvier 1653 ; a fait les vœux à Saintes le 13 janvier 1656 ; présent, M. Berthe.

TOUSSAINT ROUVEAU, natif d'Aunay, diocèse de Paris, âgé de 42 ans ; reçu à Paris le 2 février 1653.

FRANÇOIS PETIT-CLERC, natif d'Étampes, diocèse de Chartres, âgé de 23 ans ; reçu le 20 avril 1653 ; a fait les vœux le 17 septembre 1660, à Paris ; présent, M. Bajoué.

ANTOINE ANCELET, né au village de Neuvelise, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 18 août 1653 ; a fait les vœux à Tréguier le 8 septembre 1657 ; présent, M. Berthe.

CHRISTOPHE DELAUNAY, âgé de 19 ans, natif de Hauste-Chapelle, diocèse du Mans ; reçu à Paris le 4 octobre 1653 ; a fait les vœux à Luçon le jour de l'Épiphanie 1656 ; renouvelé le 3 octobre 1658 ; présent, M. Bécu.

JEAN MEUSNIER, frère du susdit Jean Meusnier l'aîné, âgé de 20 ans, natif du village de Munau, diocèse de Trêves ; reçu à Paris le 26 novembre 1654 ; a fait les vœux le 25 janvier 1656.

ELOY BAUCHER, né le 25 décembre 1635, au bourg d'Espaune, diocèse de Chartres ; reçu le 4 décembre 1653.

1654

RENÉ DUCHESNE, né en août 1607, au village de Saint-Juyre, en Poitou, diocèse de Luçon ; reçu à Richelieu le 16 février 1654 ; y a fait les vœux le 1^{er} novembre 1658.

NICOLAS ODERICO, né à Gènes le 28 février 1627 ; reçu en ladite ville le 4 mars 1654 ; a fait les vœux en 1656.

PIERRE NOLOT, né le 16 août 1632, à Saint-Barthélemy, diocèse d'Agen ; reçu à Richelieu le 5 avril 1654, et y a fait les vœux le 10 juillet 1656, en présence de M. Laudin. [505]

LAURENT COGLÉE, né l'année (?) en la ville de Carie, au diocèse de Wateford, en Hibernie ; reçu à Paris en février 1654 ; y a fait les vœux le 25 mars 1659, en présence de M. Alméras.

DENIS PINSON, âgé de 24 ans, natif de Villers-sur-Saint-Leu reçu à Paris le 17 juillet 1654.

GILLES DEMARLES, âgé de 22 ans, natif d'Arriponce, diocèse de Reims ; reçu à Paris en juillet 1654 ; a fait les vœux le 1^{er} janvier 1658, en présence de M. Coglée.

AUBIN GAUTIER, né le 10 octobre 1627, à Espaune, en Beauce au diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 16 août 1654 ; a fait les vœux à Turin, en présence de M. Martin, le 9 février 1657.

CLAUDE SICOEX né le 16 mars 1625, à Rumilly, au diocèse de Genève ; reçu à Rome le 12 octobre 1654.

1655

PIERRE CAUDRON, âgé de 22 ans, natif de Saulty, diocèse d'Arras ; reçu le 3 janvier 1655.

GÉRARD GOGLÉE, âgé de 31 ans, natif de Carik, en Hibernie, diocèse de Sismere ; reçu à Paris le 5 février 1655 ; a fait les vœux le 17 mars 1660, en présence de M. Watebled.

CHRISTOPHE ; GAUTIER, né à Sablonnières, diocèse de Soissons, âgé de 20 ans ; reçu à Paris le 16 avril 1655, et y a fait les vœux le 29 juin 1657, en présence de M. Berthe.

JACQUES HOULOT, natif d'Atis-sur-Marne, diocèse de Reims, âgé de 40 ans ; reçu à Paris fin de mai 1655 ; y a fait les vœux le 22 octobre 1657 ; présent, M. Bajoué.

LOUIS TYOUSTEL, né le 22 juillet 1630, en la ville d'Espaune, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 16 juin 1655 ; a fait les vœux à Toul le 31 mai 1657 ; présent, M. Desjardin.

GUILLAUME SERVIN, natif de la ville et du diocèse d'Amiens, âgé d'environ 20 ans ; reçu à Paris sur la fin de mai 1655, et y a fait les vœux le 22 octobre 1657, en présence de M. Bajoué.

PIERRE LEMAISTRE, né le 20 novembre 1630, à Longast, au diocèse de Dôle en Bretagne ; reçu à Richelieu le 12 juillet 1655.

GEORGES PAGUINOT, né le 28 juin 1636, au village de Cousé, [506] diocèse de Langres ; reçu à Paris le 11 août 1655 ; a fait les vœux le 13 octobre 1657, en présence de M. Gicquel.

NICOLAS DUVAL, âgé de 30 ans, natif de Ruminié, diocèse de Reims ; reçu à Paris le 1^{er} août 1655 ; y a fait les vœux le 19 février 1659, en présence de M. Bécu.

JACQUES LAUVERGNAC, né le 6 janvier 1622, à Orléans ; reçu à Richelieu le 19 octobre 1655 ; y a fait les vœux le 10 décembre 1657, en présence de M. de Beaumont.

MATHIEU ARNOUL, né en novembre 1633, à Cayeux, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 10 octobre 1655, et y a fait les vœux le 7 mars 1658, en présence de M. de Lespinay.

JACQUES FLEURY, natif de Fontaines-Saint-Lucien, diocèse de Beauvais, âgé de 23 ans ; reçu à Paris le 6 novembre 1635 ; a fait les vœux le 4 février 1644 ; présent, M. Charles.

ROUX LEFRANÇOIS, né environ l'an 1628, en la paroisse d'Angeville, au diocèse de Coutances ; reçu à Saint-Méen le 17 décembre 1655.

1656

GUILLAUME VAGRÉ, né le vendredi saint, au village d'Ané, du diocèse d'Arras ; reçu à Paris le 7 mars 1656 ; a fait les vœux à Cahors le 30 novembre 1658, en présence de M. Cuissot.

PHILIPPE PATTE, natif de Vigny, diocèse de Rouen, âgé de 36 ans ; reçu à Paris le 5 avril 1656, et y a fait les vœux le 16 avril 1658, en présence de M. de Lespinay.

GUILLAUME LEBRUN, né le 16 novembre 1633, au village de la Huberdière, paroisse Saint-Luce, au diocèse du Mans ; reçu au Mans, le 4 juillet 1656, et y a fait les vœux le 6 octobre 1658, en présence de M. Laudin.

ÉTIENNE LEPRESTRE, né le 25 octobre 1633, au village de Magny, diocèse de Rouen ; reçu à Paris le 7 septembre 1656, et y a fait les vœux le 5 mai 1659, en présence de M. de Lespinay.

LOUIS LEGENDRE, né en 1637, au village de Flacour, diocèse de Chartres ; reçu à Paris le 2 novembre 1656, et y a fait les vœux le 6 octobre 1658, en présence de M. Watebled. [507]

1657

JEAN CYRAN, né en 1622, au village de Mary-sur-Seine, diocèse de Troyes ; reçu à Paris le 5 février 1657, et y a fait les vœux le 27 octobre 1658 ; présent, M. Coglée.

THOMAS GOURDON, né en août 1633, en la ville d'Aberdiny, diocèse de Mane, en Écosse ; reçu à Paris le 8 août 1657.

PIERRE LARGET, âgé de 27 ans, natif de la ville de Muriège, en Gévaudan, diocèse de Mende, en Languedoc ; reçu à Paris le 8 août 1657, et y a fait les vœux le 8 octobre 1659 ; présent, M. Coglée.

CLAUDE DUFESTEL, né en juin 1637, en la paroisse de Moyenneville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 4. septembre 1657 ; a fait les vœux à Rome le 8 septembre 1659, en présence de M. Jolly.

CLAUDE SOUDIN, né le 29 mai 1627, en la paroisse de la Chapelle-le-Cressy, diocèse de Meaux ; reçu à Paris le 2 octobre 1657, et y a fait les vœux le 4. décembre 1659, en présence de M. Langlois.

JEAN MEINBIELLE, âgé environ de 27 ans, né au bourg de Paire, diocèse de Lescar ; reçu à Paris le 13 octobre 1657 ; a fait les vœux à Gênes le 13 octobre 1659, en présence de M. Pesnelle.

1658

- JACQUES OZENNE**, âgé d'environ 23 ans, né en la paroisse de Saint-Blimon, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 20 janvier 1658, et y a fait les vœux le 30 mars 1658 ; présent, M. Langlois.
- FRANÇOIS PLIER**, né au mois d'août 1638, en la ville de Montmirail, diocèse de Soissons ; reçu à Paris le 6 mars 1658 ; y a fait les vœux le 30 mars 1660, en présence de M. Watebled.
- ANTOINE PREVOST**, âgé d'environ 23 ans, natif de Fressenneville, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 6 mars 1658, et y a fait les vœux le 15 mai 1661, en présence de M. de Beaumont.
- MELCHIOR GAUDOUIN**, né le 6 mars 1620, en la paroisse de Surcamps, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris, le 5 juin 1658, et y a fait les vœux le 8 décembre 1660, en présence de M. Laudin.
- CHARLES LEFÈVRE**, âgé d'environ 23 ans, natif de la paroisse [508] de la Vallée-d'Airain, diocèse de Sées ; reçu à Paris le 27 juin 1658 ; a fait les vœux le 11 octobre 1660, en présence de M. Bajoué.
- PIERRE JOSSE**, âgé de 31 ans, natif de la paroisse de Recurée, diocèse de Verdun ; reçu à Paris le 24 juillet 1658 ; a fait les vœux le 1^{er} janvier 1661 ; présent, M. Amirault.
- NICOLAS BARBARO**, né le 25 mars 1630, au bourg de Saint-Remo, du diocèse d'Albenga ; entré en la Congrégation à Gênes, en Italie, le 30 octobre 1658 ; a fait les vœux le 2 décembre 1660 à Gênes, en la présence de M. Pesnelle.
- IVES LE DORÉ**, né à Lamcavon, diocèse de Saint-Brieuc ; a été reçu en notre maison de Tréguier le lendemain de la Trinité 1658, âgé de 30 ans, et a fait les vœux en notre maison de Saint-Méen le 29 août 1677, en présence de M. Dupuich, visiteur de ladite maison.

1659

- CHARLES VICQ**, né au bourg de Cressenville, diocèse de Bayeux, l'an 1638 ; a été reçu à Paris le 8 juin 1659, et y a fait les vœux le 26 juin 1661, en la présence de M. de Beaumont.
- BARTHÉLEMY BORNICHON**, né le 17 mars 1633 en la paroisse de Saint-Jean, à Troyes ; reçu à Paris le 14 août 1659, et y a fait les vœux deux ans après.
- PIERRE LEBEY**, né le 1^{er} mars 1633, à Troyes, paroisse Saint-Jean ; reçu à Paris le 14 août 1659, et y a fait les vœux deux ans après.
- ANNE BLIECQ**, né en la paroisse Saint-Valery, au village de Teuffle, diocèse d'Amiens ; reçu à Paris le 14 octobre 1659, et a fait les vœux le 30 mai 1662, en présence de M. Gicquel.
- JEAN LAVANINO**, né le 27 du mois de décembre, l'an 1641, dans le village de Saint-Marc-de-Ury, diocèse de Gênes ; reçu audit Gênes le 9 octobre 1659, et y a fait les vœux le 20 octobre 1667, en présence de M. Pesnelle.
- JULIEN DUTAY**, né en la paroisse de Baulou le 22 juillet 1640, diocèse de Saint-Malo ; entré en la Compagnie le 15 novembre 1659 ; fit les vœux le 12 janvier 1662, à Saint-Méen, en présence de M. Serre. [509]
- JEAN DEHEDIN**, né en la paroisse de Fresneville, du diocèse d'Amiens, âgé de 26 ans ; reçu à Paris le 6 décembre 1659 ; a fait les vœux à Saint-Lazare le 8 juin 1662, en la présence de M. Grégoire.
- SIMON PINSON**, né en la paroisse de Montatair, du diocèse de Senlis ; reçu à Paris le 13 décembre 1659.
- FRANÇOIS FICHET**, âgé de 23 ans, natif de Ligniè-res-la-Doucelle, diocèse du Mans ; reçu en notre maison du Mans le 8 septembre 1659, et y a fait les vœux en octobre 1663, en présence de M. Laudin.

CLAUDE DEU, né le 6 mars 1639, en la paroisse Saint-Jacques, de la ville de Troyes, en Champagne ; reçu à Paris le 13 décembre 1659, et y a fait les vœux le 21 décembre 1661, en présence de M. Gicquel.

1660

PIERRE LOHIER, né au mois d'avril 1631, en la paroisse de Goncey, diocèse de la ville de Constance ; a été reçu le 28 juin 1660 ; a fait les vœux le 23 juillet 1662, à Amiens, en présence de M. Guillot, supérieur.

SÉRAPHIN BESSON, né en 1635, au bourg de Dic, diocèse de Langres ; reçu au séminaire le 27 septembre 1660, à Paris, et y a fait les vœux le 3 novembre 1661, en présence de M. Grégoire.

VINCENT PÉNIGAULT, né le 25 août 1635, en la ville de Loches, diocèse de Tours ; a été reçu au séminaire, à Paris, le 7 juillet 1660, et y a fait les vœux le 8 de juillet 1663, en la présence de M. Grégoire.

GABRIEL FUGOLLES, natif de la paroisse de Flageoles, diocèse de Montauban ; a été reçu à Richelieu le 18 juillet 1660, et a fait les vœux le 18 octobre 1664, en présence de M. Cuissot, supérieur.

(Avec M. Vincent, 428 prêtres et clercs, et 190 frères : 618 C. M. reçus).

MAISONS FONDÉES

PENDANT LA VIE DE SAINT VINCENT

ET NOMS DES SUPÉRIEURS DE CHAQUE MAISON.

LES BONS-ENFANTS. — 1627.

En 1627, le 8 juin, monseigneur Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, unit à la Congrégation de la Mission le collège des Bons-Enfants, dont M. Vincent de Paul était principal, et chapelain, à condition que les prêtres de ladite Congrégation acquitteraient les messes de fondation et exécuteraient les clauses portées par le testament de M. Jean Pluïette en 1478, qui fonda deux bourses audit collège pour deux de ses parents, ou deux enfants du Mesnil-Aubry et de Fontenay, au défaut de ses parents, ou même de quelques autres villages du diocèse, à la présentation des marguilliers de Mesnil-Aubray et Fontenay.

Le roi confirma ce décret d'union par ses lettres patentes données à Saint-Germain le 15 septembre 1627, à condition que ledit collège demeurerait soumis et dépendant du recteur de l'Université, comme les autres collèges.

SUPÉRIEURS DU COLLÈGE DES BONS-ENFANTS

Vincent de Paul	1626	Jean d'Horgny.	1532	
Jean Pilé	1635	Jean d'Horgny.	1638	
Antoine Dufour.	1643	Pierre Duchesne.	1644	
Gilbert Cuissot	1645	Lambert aux Couteaux	1649	
Thomas Berthe	1649	François Liebbe	1650	
Guillaume Cornuel	1651	Jean d'Horgny.	1653	[511]
Jean Watteblé	1659			

SAINT-LAZARE. — 1632.

En 1632, 7 janvier, par-devant Desnotz et Païsant, notaires au Châtelet, frère Adrien Le Bon, prieur du Prieuré conventuel, Léproserie et Administration des chanoines réguliers de Saint-Lazare ordre de Saint-Augustin-lès-Paris, assistés des religieux dudit Prieuré, résolut d'unir à perpétuité ledit prieuré, Léproserie et Administration à la Congrégation de la Mission, parce qu'il n'y avait presque plus de lépreux depuis plusieurs années, en faveur desquels ledit Prieuré avait été fondé et érigé ; c'est pourquoi, en vue de cette union, il passa lesdits jours et an un corcordat avec M. Vincent de Paul, supérieur de ladite Congrégation, par lequel il promit de donner toutes procurations nécessaires à ladite union sitôt que Mgr l'archevêque de Paris l'aurait agréé, aux charges et conditions Suivantes

1° Qu'il occuperait son logement dans le prieuré pendant sa vie, assisterait au service, et y tiendrait son rang d'ancien prieur ;

2° Qu'il jouirait pendant sa vie de la terre de Rougemont, dépendant dudit prieuré ; outre une pension viagère de 2,200 livres, payables en 4 termes, sur les revenus dudit prieuré, franche et quitte de toutes charges ;

3° Que les religieux auraient chacun 500 livres de pension viagère sur ledit prieuré ;

4° Que les prêtres de la Mission les feraient inhumer comme bienfaiteurs, et tous les ans à perpétuité, à pareil jour du décès de Monsieur le prieur, ils feraient un service solennel à son intention, et deux par ans pour les religieux, fondateurs et bienfaiteurs de Saint-Lazare ;

5° Que lesdits prêtres de la Mission feraient actuelle et personnelle résidence audit prieuré, y célébreraient le service divin et recevraient et soigneraient les lépreux qui se présenteraient dans la suite.

Monseigneur Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, consentit à cette union et approuva ledit concordat le 8 janvier 1632, à condition : “1° que la juridiction sur ledit prieuré et missionnaires lui serait conservée et à ses successeurs ; - 2° qu’ils réciteraient au chœur l’office divin ; - 3° que douze prêtres au moins y feraient résidence, dont huit au moins feraient des missions et les autres auraient soin des lépreux ; - 4° qu’ils [512] re-cevraient gratuitement pendant quinze jours les ecclésiastiques qui leur seraient envoyés pour les préparer aux ordinations”. Le 31 décembre, il fit le décret d’union dudit prieuré à la Congrégation, sous les charges susdites, et y ajouta celle d’une messe par chaque prêtre à son intention, à pareil jour que celui de l’union, tous les ans pour le repos de son âme. Alexandre VII fit expédier en ; 1655 les bulles d’Union, qu’Urbain VIII avait accordées : elles furent fulminées en 1659, le 21 juillet, par M. Nicolas Porcher, vice-régent en l’officialité de Paris, commissaire député pour cet effet. Et le tout marqué ci-dessus, confirmé par les lettres patentes du roi données à Metz au mois de janvier 1632, à Saint-Germain au mois de janvier 1633, à Aix au mois de mars 1660, et à Versailles au mois d’octobre 1675, toutes vérifiées Ces dernières furent accordées comme dérogoatoires à l’édit donné au sujet des maladreries en faveur de l’ordre de Notre Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, au mois de décembre 1672.

SUPÉRIEUR DE LA MAISON DE SAINT-LAZARE-LES-PARIS

Vincent de Paul

1633

TOUL. — 1635.

La maison de Toul, en Lorraine, fut fondée à l’instance de messire Charles-Chrétien de Gournay, évêque de Scyllice, et qui avait l’administration du diocèse de Toul. Cet établissement se fit en 1635 dans la maison du Saint-Esprit, du consentement des religieux, laquelle maison fut unie à la Congrégation de la Mission, et cette union autorisée par lettres patentes du roi, vérifiées en Parlement.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE TOUL

Lambert aux Couteaux	1635	Antoine Collé	1637
François du Coudray	1638	Etienne Bourdet	1641
Jean Bécu.	1642	Charles Aulan..	1646
Augustin Lefebvre	1647	Gabriel de Lepinay	1648
Louis Dupont	1652	Nicolas de Monchy	1652
Georges Desjardins.	1657	Michel Casot	1659
Gérard Brin.	1660		

[513]

NOTRE-DAME-DE-LA-ROSE. — 1637.

En 1637, le t8 août, par-devant Charles et Saulnier, notaires au Châtelet de Paris, Mme Marie de Wignerod, duchesse d’Aiguillon, passa avec M. Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la Congrégation de la Mission, un contrat de fondation de quatre prêtres de ladite Congrégation, dans une des villes du duché d’Aiguillon, que ladite dame duchesse consentit en 1637 qu’ils s’établissent à la Rose, comme lieu plus propre à cet établissement. Les principales conditions de ce premier contrat de fondation, sont : 1° que quatre prêtres au moins résideront à

perpétuité audit établissement pour faire mission dans les villes, bourgs et villages dudit duché aux quatre fêtes solennelles de l'année : Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël ; 2° qu'il serait dit à perpétuité, dans la chapelle ou église de cet établissement, une messe chaque jour pour ladite dame et les siens. Elle donna pour cette fondation une somme de 22,000 liv.

En 1640, le 14 juin, Mgr Barthélemy d'Elbène, évêque d'Agen, unit à perpétuité à l'a Congrégation de la Mission la chapelle de Notre-Dame-de-la-Rose, à condition qu'on y entretiendrait toujours cinq prêtres, dont deux desserviraient cette chapelle, et les trois autres iraient faire des missions dans le diocèse et dans le duché d'Aiguillon, et de faire les instructions aux ordinands quand ledit seigneur évêque jugerait à propos de les appeler à Agen pour cet effet ou de les envoyer en quelque autre lieu.

En 1643, le 27 mars, par-devant Charles et Courcet, notaires audit Châtelet, ladite dame fit avec M. Vincent un second contrat de fondation de trois autres prêtres d'augmentation : 1° pour continuer les missions dans toute l'étendue d'Agenois et Condommois à elle appartenant ; 2° pour continuer l'instruction des ordinands des terres d'Agennois qui lui appartenaient et ceux de Condommois, lorsque lesdits prêtres y auraient fonds, maison et meubles. Et en attendant lors, toutes fois et quand l'évêque les manderait et leur fournirait les choses nécessaires ; 3° que tous les ans à perpétuité, il serait dit et célébré un service complet ou une messe pour elle, et autant pour son oncle Mgr le cardinal de Richelieu, à pareil jour de leur décès. Elle donna 13,500 liv. pour cette fondation. [514]

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROSE

François du Coudray	1637	Gilbert Cuissot	1641
François du Coudray	1646	Guillaume De Lattre	1647
Bernard Codouin.	1616	Emerand Bajone.	1649
Dormice O'brien	1653	Claude Dufour.	1654
Jean Chrétien	1657		

RICHELIEU. — 1638.

Son Éminence Mgr le cardinal de Richelieu a fondé les prêtres de la congrégation de la Mission, à Richelieu, par contrat passé entre Son Éminence et M. Vincent de Paul, supérieur général de ladite Congrégation, par-devant Gabriel Berreau et Pierre Parque, notaires au Châtelet de Paris, aux conditions suivantes : Que M. Vincent de Paul enverrait à Richelieu, pour commencer l'établissement, sept prêtres, et deux ans après, jusqu'au nombre de dix, desquels dix il y en aurait quatre qui demeureraient à la ville de Richelieu, et ceux qui resteraient à la ville donneront des retraites aux Ordinands et aux prêtres qui leur seraient envoyés.

Et pour l'entretien de ce que dessus, Son Éminence s'oblige à faire bâtir en ladite ville un lieu commode et meublé, pour loger lesdits prêtres et ecclésiastiques qui leur seront envoyés. Et leur fera donner la cure à perpétuité, avec les émoluments qui y sont affectés.

En outre Son Éminence donne, par ces présentes donations, irrévocables entre vifs en la meilleure forme qui se peut, auxdits prêtres de la Mission et à leurs successeurs, acceptant par M. Vincent, supérieur général desdits prêtres, les greffes de Loudun, places des Clarin Parisis et autres droits y annexés, appartenant à Son Éminence, affermés à présent 4,550 livres.

Contrat par-devant M. Gabriel Guerreau et Pierre Parque, notaires au Châtelet de Paris, par lequel Son Éminence donne, pour le commencement de l'établissement de la cure de Richelieu, deux petites maisons bâties en la ville, l'une desquelles est présentement habitée par le serrurier, et l'autre par le vitrier de Son Éminence, plus la maison noble de L'Épine, consistant en maison, cour, jardin, colombier, clos, vignes, prés, plantes et terre labourable, ainsi qu'ils se poursuivent et sont contenus [515] aux contrats qui en seront délivrés audit sieur curé, le tout valant 200 livres de rente.

La métairie de Vaux, consistant en logis, cour, clos et terre labourable. Le tout valant 100 livres de revenus, pour jouir par ledit curé et ses successeurs desdites maisons et métairie, à la

réserve seulement de quelques terres qui se trouveront avoir été comprises dans le dessin de sa nouvelle ville, toutes lesquelles maisons et métairie ledit seigneur fera mettre en bon état, avant de faire prendre possession par ledit curé, et avec promesse de faire réunir les revenus du prieuré de Champeau à la cure et faire donner d ladite cure les terres sises dans ledit village de Champeau.

Par contrat du 2 septembre 1643, Mme la duchesse d'Aiguillon donna et céda auxdits prêtres de la Mission de Richelieu les terres et domaines ci-après déclarés dépendant de la baronnie, terre et seigneurie de sieur Cassien, sises au pays du Loudunois, que le défunt cardinal avait acquis de M. Jacques de Beauval-Chevalier, sieur du Rivau, par contrat du 17 mars 1642, par-devant Richer et Parque, notaires au Châtelet de Paris.

Savoir, la grande et petite métairie dudit lieu, circonstances et dépendances, dîme de Renoué et Loudun et celle de Saint-Cassien, avec la prévoté et font Banal, la moitié du moulin Mohsscau, le moulin de Saint-Cassien, les bois, prés et vignes, etc...

Plus ladite dame délaisse auxdits prêtres de la Mission ; les maisons situées dans ladite ville de Richelieu appartenantes audit défunt seigneur-cardinal, toutes désignées et amplement déclarées en un acte qui en a été fait et dressé et. demeuré et annexé à ces présentes.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE RICHELIEU

Lambert aux Couteaux,,	1638	Denis Gaultier	1642
Jean-Baptiste Legros	1646	Denis Gaultier	1648
Bernard Codouin	1749	Lambert aux Couteaux	1650
Jean-Baptiste Legros	1651	Pierre de Beaumont	1656
Benoît Bécu.	1658	Donat-Cruoly	1660
Pierre de Beaumont	1660		

[516]

LUÇON. — 1638.

En 1638, le 4^o jour de janvier, Son Éminence Mgr le cardinal duc de Richelieu fit avec M. Vincent, notre très honorable père, dans son château de Ruel, par-devant Guerreau et Parques, notaires au Châtelet, un contrat de fondation de dix prêtres de la Mission, à Richelieu, auxquels il donna, pour leur pension et leur entretien, les greffes de Loudun, places de clers parisis et droits y annexés lui appartenant, afferchés alors à 4550 tournois par an ; à condition que trois desdits prêtres iraient tous les ans, pendant six mois de l'année, faire des missions dans le diocèse de Luçon, dont il avait été évêque.

En 1641, le 7 décembre, ils achetèrent une maison des deniers de Son Excellence, qu'il donna pour cet effet, pour s'établir à Luçon. Il donna 24,000 livres en argent.

En 1647, le 7 de mars, M. Claude Thouvant, chanoine et archidiacre d'Aizenay, en l'église cathédrale de Luçon, donna à M. Chiroye, supérieur, remit une somme de 1,800 livres, outre la remise qu'il fit des droits d'indemnité pour la maison achetée, à condition de faire une mission à trois semaines chaque année dans l'étendue de l'Archidiaconé d'Aizenay. L'acte de cette fondation fut fait par Charonneau et Laudiau, notaires à Luçon, et ratifié par Mgr l'évêque de Luçon, le chapitre et M. Vincent.

Le 16 juillet de la même année, ledit M. Thouvant donna audit M. Chiroye, supérieur, une somme de 400 livres pour fondation d'une messe à perpétuité tous les lundis. L'acte en fut fait par les susdits notaires.

En 1649, le 19 novembre, Mgr Pierre Nivelles, évêque de Luçon, donna deux pièces de terre et une somme de 1,600 liv. audit M. Chiroye, pour fondation d'une messe basse quotidienne à huit heures, nommée la Messe de l'Évêque. M. Vincent ratifia l'acte de cette fondation fait par Pinaud et Landriau, notaires.

En 1652, le 2 jour d'août, ledit M. Thouvant donna à M. Lucas, supérieur, une somme de 400 francs pour fondation à perpétuité d'une messe à son intention tous les vendredis. L'acte de cette fondation fut fait par Couillaud et Landriau, notaires, et ratifié par M. Vincent.

En 1658, le 8 mars, M. Nicolas Pignay, docteur en chirurgie, donna à M. Chiroye, supérieur, 25 boicelées de terre achetées [517] 1,050 livres, et 3,406 livres 5 d., à condition de donner tous les ans 30 livres aux pauvres, tant de Luçon que des endroits où l'on ferait mission, d'employer 30 liv. en chapelets, images, etc..., 30 livres à la servante des pauvres de Luçon, de dire ou faire dire à son intention deux messes par semaine, trente messes basses après sa mort, un service de trois grandes messes le jour de sa mort ; et tous les ans, un service de trois grandes messes à pareil jour de sa mort. L'acte fut fait par Vaulain et Landryau, notaires, et ratifié par M. Vincent.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE LUÇON

Jacques Chiroye	1638	Jacques Lucas.	1650
Jacques Chiroye	1656	Louis Langlois	1660

TROYES. — 1638.

Sommaire du contrat de Fondation :

1° Mgr René de Bresle, évêque de Troyes, a donné une maison, située à la grande rue du Faubourg-Saint-Michel, à Paris, sur le pied de 1,200 livres de rente et une somme de 6,000 livres, une fois payée, pour six prêtres de la Congrégation de la Mission, à condition qu'ils feront des missions dans les lieux de son diocèse où ils seront envoyés par lui ou les évêques de Troyes, ses successeurs, et qu'ils recevront gratis, toutes les semaines, un curé ou autre ecclésiastique envoyé par ledit seigneur évêque pour y faire la retraite ; et qu'ils entretiendront aussi, pendant dix jours, gratuitement ceux qui se disposeront à recevoir les saints ordres par une retraite.

2° M. François du Coudray, prêtre de la Congrégation, a accepté le contrat de fondation en ayant procuration de M. Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la même Congrégation, qui a ratifié le contrat par-devant MM. Dupuy et Paisant, notaires au Châtelet.

3° Le contrat a été passé et fait par MM. Laurent Tartel et Remy Barat, notaires au baillage de Troyes, en 1638, le 12 de mars.

L'an 1642, le premier jour de mars, les héritiers dudit feu seigneur évêque de Troyes passeront un contrat de donation aux prêtres de la Mission, établis à Troyes, d'une petite maison à [518] Paris, joignant l'hôtel de Troyes, faubourg Saint-Michel, à condition : 1° d'être déchargés d'une rente de 200 livres léguée auxdits prêtres par ledit feu seigneur évêque ; 2° d'ajouter un septième prêtre à la susdite maison de Troyes. Cette donation fut acceptée par M. Vincent. Le contrat fut passé par-devant Dupuy et Paysant, notaires au Châtelet de Paris.

En 1662, le 25 de mai, Mgr François Bouithillier établit un séminaire ecclésiastique pour son diocèse dans la maison de la Mission de Troyes, en établit les prêtres directeurs perpétuels, avec obligation à la Congrégation de la Mission d'augmenter le nombre desdits prêtres de deux et d'un frère pour la conduite et le service dudit séminaire, auxquels il donna pour pension 900 livres sur les revenus présents et à venir dudit séminaire. M. René Alméras, supérieur général de la Mission, accepta l'union de ce séminaire le 5 juin de la même année.

En 1646, le 17 juillet, M. Nicolas Desguerrons, prêtre à Troyes, donna à M. Ozanne, supérieur de la maison de la Mission de Troyes, la somme de 900 livres en principal, s'en réservant la rente de 50 livres pendant sa vie, et pour fondation après sa mort d'une mission de cinq ans en cinq ans, à perpétuité, à Arcis-sur-Aube. Cet acte de fondation fut passé à Troyes lesdits jour et an par Nicolas Châtel et Louis Vyvot, notaires dans ladite ville.

En 1652, le 17 de janvier, M. Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation de la Mission, céda à la maison de la Mission de Troyes 80 livres de rente constituée, donnée à la maison de Saint-Lazare par M. Antoine Lamy, auditeur en la chambre des Comptes, et Catherine Vigor, sa

femme, pour fondation d'une mission, durant quinze jours, par quatre prêtres et un frère de cinq en cinq ans, à perpétuité, dans la paroisse de Ferreux, diocèse de Troyes. Les fondateurs consentirent par un acte du 16 d'avril 1640, par-devant Plastrier et Contesse, notaires au Châtelet, qu'on ne fit que tous les huit ans cette mission de Ferreux, aussi bien que celle de Gentilly fondée pour la maison de Saint-Lazare, par le même contrat, passé par-devant Cornille et Contesse, notaires, le 30 décembre 1634 ; M. Ozanne, supérieur à Troyes, accepta avec sa communauté la translation faite par M. Vincent.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE TROYES

François du Coudray	1638	François Dufestel.	1639
Jean Bourdet	1642	Charles Osanne.	1650
Nicolas Rose	1654	Gérard Brin	1654.
François Dupuich	1658		

[519]

ANNECY. — 1639.

L'an 1639, le 3 de juin, M. Noël Bruttart de Sillery, prêtre, chevalier-baillif de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur du Temple de Troyes et de la ville Dieu, en Drugesin, fonda deux prêtres et un frère de la Congrégation de la Mission, à Annecy, pour faire des missions pendant huit-mois de l'année dans le diocèse de Genève. Il donna. à M. Vincent, avec qui il fit le contrat de cette fondation par-devant Cousinet et Galloys. notaires au Châtelet de Paris, la somme de 40.000 livres à prendre sur la finance qui lui appartenait dans l'engagement des aides de Melun, aux conditions suivantes

1° Que la Congrégation entretiendrait à perpétuité à Annecy deux prêtres et un frère en état de travailler aux missions, et que lorsque l'un d'eux serait, par longue maladie ou autrement, inhabile pour lesdites missions, on en enverrait un autre en sa place ;

2° Que le surplus de la rente des 40,000 livres serait employé par le supérieur général à faire faire des missions où il jugerait à propos ;

3° Qu'on ferait une mission à Brye-Comte-Robert de cinq en cinq ans.

Par le même contrat, il donna encore la somme de 5,000 livres en (?) sur lesdits aides de Melun, pour la rente fournir pour les missions à perpétuité 8,000 chapelets et 3,000 exemplaires de feuilles de pratiques journalières du chrétien, dont 2,000 chapelets et 1,000 feuilles desdites pratiques seront pour les missions du diocèse de Genève.

Par un autre contrat du 26 janvier 1640, par-devant les mêmes notaires, il fonda encore deux prêtres et un frère à Annecy. Il donna pour cette fondation 10,000 livres sur les aides de Melun, voulant que la rente, jointe à celle de 40,000 livres ci-dessus, fut employée préférentiellement à la nourriture et entretien desdits quatre prêtres et deux frères. Il fut stipulé par ce contrat que quand ledit fondateur aurait acheté en Savoie, pour cet établissement, des fonds pour le revenu de 1600 livres, on lui ferait rétrocession de 20,000 livres sur les susdite 44,000 livres.

Il donna encore 2,000 livres en principal pour l'achat d'une maison à Annecy, qu'il serait obligé de fournir par le premier contrat. [520]

M. Vincent accepta ces deux fondations aux conditions marquées.

L'an 1641, le 24 septembre, M. Jacques De Cordon, commandeur de Genevois et Compaisières, fonda plusieurs missions dans les parties dépendantes desdites commanderies. Il donna 14,000 florins en principal, voulant qu'il en fût fait un fonds sûr, et que si on n'exécutait pas les obligations spécifiées dans le contrat, ledit fonds fût transporté aux Jésuites aux mêmes conditions. — Le contrat fut passé à Annecy, par-devant Polliens, notaire de Rossier, en Genevois.

L'an 1642, le 6 d'août, le même commandeur donna aux missionnaires d'Annecy 4,200 florins pour la fondation d'une messe chaque jour, à perpétuité, à son intention. — Le contrat fut fait par les susdits notaires et accepté par lesdits missionnaires.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON D'ANNECY.

Bernard Codouin.	1639	François Dufestel.	1642
Jean Guérin.	1642	Achille Levasseur..	1657
Charles Boussordée	1660		

CRÉCY. — 1641.

Le roi Louis XIII, en 1641, établit à Crecy, en Brie, les prêtres de la Congrégation de la Mission. Il leur donna le château à perpétuité et 4,000 livres de rente annuelle sur les cinq grosses fermes, pour l'entretien de huit prêtres et deux frères coadjuteurs, et de plus, 4,000 livres de rente annuelle produites par les offices des regrattiers de grenier à sel de Lagny-sur-Marne, voulant que, si dans la suite lesdits offices étaient supprimés, on employât la somme de 4,600 livres en autres fonds et héritages ou rente au profit desdits prêtres de la Mission, et que, jusqu'audit emploi actuel, la somme de 4,000 livres leur soit annuellement payée par le commis audit grenier. Il leur donna aussi le droit d'évoquer toutes leurs causes et différends, soit en demandant soit en défendant, par-devant le juge royal de Crecy ou au présidial de Meaux, à leur choix.

Le tout aux conditions suivantes : 1° qu'il y aurait à perpétuité huit prêtres et deux frères dans ladite maison ; 2° qu'ils feraient des missions dans le diocèse de Meaux ; 3° que des [521] 8,000 livres susdites ils en distribueraient 4,000 liv. en aumônes ; 4° qu'ils recevraient gratuitement une fois l'année, aux exercices de la retraite, avant l'ordination, tous ceux dudit diocèse qui auraient été admis par l'évêque ; 5° qu'à perpétuité il serait dit deux messes basses dans l'église du château, chaque jour, l'une pour le roi et la famille royale, l'autre pour les seigneurs engagistes dudit Crécy ; 6° qu'on en dirait cinq par jour pendant dix jours consécutifs, du jour de son décès, et de chacun des rois successeurs, des reines et des Enfants de France ; et pareil nombre au jour du décès des seigneurs engagistes pendant cinq jours seulement.

Les lettres patentes d'établissement sont du mois d'avril, à Saint-Germain-en-Laye, enregistrées au parlement le 7 janvier 1658.

Mgr Dominique Seguier, évêque de Meaux, approuva cette fondation le 12 d'avril 1641, et M. Vincent signa son approbation.

Le roi, fondateur, s'était obligé à la garantie du tout, et à dédommager les seigneurs engagistes de Crécy ; ce qui n'ayant pas été exécuté, les rentes sont venues à fort peu de chose, et c'est pourquoi on a réduit depuis le nombre de huit prêtres à trois, et évincé du château par lesdits seigneurs engagistes.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE CRÉCY

Pierre Duchesne.	1641	Jean-Baptiste Gilles	1653
François Grimai	1654	Jacques Chiroye.	1660
Guillaume Gallais.	1650		

MONTECITORIO. — 1642.

La maison de Rome commenta à l'arrivée de M. Lebreton, en 1639, mais elle ne fut établie régulièrement qu'en 1642.

Ce furent les libéralités de la duchesse d'Aiguillon qui aidèrent à cet établissement.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE MONTE CITORIO

Bernard Codoing.	1600	Jean d'Horgny	1644
René Alméras..	1647	Jean d'Horgny	1641

MARSEILLE. — 1643.

Mme Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, passa avec M. Vincent, supérieur général de la Congrégation de la Mission, assisté de MM. Portail, Du Coudray, Alméras et Bajoüe, prêtres de la même Congrégation, un contrat de fondation pour quatre prêtres de la même Congrégation à Marseille, et donna une somme de 14,000 livres en principal pour cette fondation, aux conditions suivantes, que M. Vincent accepta :

- 1° Qu'à perpétuité on entretiendrait quatre prêtres de la Congrégation à Marseille, qui auraient la supériorité des aumôniers et ecclésiastiques préposés à l'instruction des galères, qu'ils auraient droit de renvoyer quand il ne les trouveraient pas propres aux fonctions ; le Roi y avait consenti ;
- 2° Que de cinq ans en cinq ans lesdits prêtres de la Mission feraient mission sur chaque galère du port de Marseille et autres ports du royaume ;
- 3° Qu'on enverrait à perpétuité des prêtres de ladite Congrégation lors et quand on le jugerait à propos, pour consoler les chrétiens captifs en Barbarie, et y faire des missions ;
- 4° Que lesdits prêtres prendront soin de l'hôpital desdits galériens ;
- 5° Qu'ils diront à perpétuité deux messes basses par jour, l'une de Requiem pour Mgr le cardinal de Richelieu, oncle de ladite duchesse, et l'autre pour ladite dame.

Le contrat de fondation fut passé le 25 de juillet 1642, par-devant Charles et de Saint-Jean, notaires au Châtelet de Paris.

Mme Laurence Teyrac de Paulian, marquise de Tins, donna et légua, par son testament du 29 mai 1655, la somme de 18,000 liv. à la Congrégation de la Mission, à condition :

- 1° Que cette somme serait mise sur la ville d'Aix ou, sur la Provence ;
- 2° Qu'on augmenterait de deux prêtres le nombre de ceux qui étaient déjà établis à Marseille ;
- 3° Que pendant trois mois de l'année deux ou trois prêtres de cette maison feraient des missions dans les lieux du diocèse où l'évêque jugerait à propos de les envoyer, et surtout dans les terres de ladite fondatrice et de ses héritiers, même hors ce diocèse, et en sorte que lesdites terres et paroisses seraient visitées de cinq ans en cinq ans ; [523] 4° Que si on manquait à ces missions deux années consécutives sans cause légitime, jugée telle par l'évêque, les recteurs de l'hôpital de Marseille auront droit de répéter par chacun an d'omission la somme de 300 livres une fois payée sur ladite fondation, dont la moitié sera au profit dudit hôpital, et l'autre moitié distribuée aux pauvres honteux de la ville ;
- 5° Que les curés ou autres prêtres habitués dans les paroisses des domaines de ladite dame et de ses héritiers seront à perpétuité reçus en ladite maison pour y faire gratis, pendant huit ou dix jours, la retraite ;
- 6° Qu'on dira à perpétuité une messe chaque jour à l'intention de ladite fondatrice et de sa famille ;
- 7° Que cette somme ou fondation sera transférée par l'évêque à la maison de la Congrégation plus voisine si l'Institut venait à déchoir dans celle de Marseille ; en sorte que, durant cinq années consécutives, il n'eût point été satisfait aux susdites conditions, et même à une autre Congrégation, si le relâchement était général dans celle de la Mission.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE MARSEILLE

François Dufestel	1641	Jean Chrétien	1644
Jean Duchesne	1645	Firmin Get	1648
Gabriel de Lespinay	1660		

CAHORS. — 1643.

Mgr Alain de Solminihac établit, en 1643, les prêtres de la Mission directeurs perpétuels de son séminaire de Cahors, au nombre de trois prêtres et deux frères. Il leur unit les prieurés de la Vaurette et de Balaguier, pour la subsistance desdits prêtres et frères et de trois séminaristes du diocèse, qu'ils sont tenus de nourrir, et pour faire des missions dans ledit diocèse ; le revenu de ces prieurés n'étant que de 1,200 livres, il promit d'y ajouter 800 livres de pension sur les bénéficiers, à condition que, quand on en jouirait, on enverrait quatre prêtres et un frère et qu'on nourrirait trois séminaristes d'augmentation depuis l'union de quelques autres bénéfices ; cette pension de 800 livres a été pour des places gratuites. Cet acte d'établissement fut fait à Paris et accepté par M. Vincent le 4 janvier 1643, et confirmé par lettres patentes du même mois, enregistrées au parlement de Toulouse. [524]

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE CAHORS

François Dufestel	1641	Guillaume Delattre	1644
Charles Testacy.	1646	Gilbert Cuissot	1647

SEDAN. — 1643.

La cure de Sedan fut unie à la Congrégation de la Mission du consentement de M. René Louis de Fiquelmont, abbé de Mouzon, et en cette qualité collateur de ladite cure, à condition :

1° Que lui et ses successeurs abbés seraient toujours curés primitifs de Sedan, et qu'ils auraient droit de dire la grand'messe une ou deux fois l'année dans ladite église, avec toutes les marques d'honneur dues aux curés, à telle grande fête qu'ils jugeraient à propos ;

2° Que si la Congrégation de la Mission venait à être détruite, ou que l'on en retirât les prêtres desservant, ladite cure, lesdits abbés de Mouzon rentreraient dans le droit d'y nommer.

Les prieurs et religieux de Mouzon y consentirent sous ces conditions.

Mgr Léonare Destampes de Valancay, archevêque de Reims, donna son décret d'union de ladite cure, avec ses dépendances, l'an 1643, le 21 d'octobre. Et le 23 septembre 1644, il fit le procès-verbal des revenus de ladite cure et y joignit le contrat d'établissement de sept prêtres et deux frères, qu'il fit avec M. Lambert, supérieur de Richelieu, envoyé par M. Vincent à Reims, avec pouvoir d'accepter le contrat, depuis ratifié par M. Vincent. Trois desquels prêtres, avec un vicaire ou autre prêtre commis pour desservir Balan, devaient toujours rester à Sedan pour y faire les fonctions curiales, et les quatre autres employés à faire des missions dans les souverainetés de Sedan, Raucour et Saint-Manges.

Il leur assigna pour revenus le fonds de 6,400 livres ordonnées par le roi pour faire lesdites missions, qui furent employés depuis par M. Vincent en l'achat de treize maisons au faubourg Saint-Denis, à Paris, produisant annuellement la rente de 2,200 livres, avec plusieurs rentes de ladite cure, sur lequel revenu ils doivent donner 800 livres par an pour leur prédicateur d'Avent et de Carême.

Le roi, par arrêt du conseil tenu à Versailles le 9 de novembre [525] 1680, ordonna que les fermiers du domaine de Sedan donneraient par an 1,000 livres au supérieur de cette maison sur sa simple quittance, pour la subsistance de trois prêtres d'augmentation.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE SEDAN

Guillaume Gallais	1643	François Frimal	1644
Charles Bayart	1648	Marc Coglée	1650
Jean Martin	1654	Marc Coglée	1655
Pierre Cabel	1657		

MONTMIRAIL. — 1643.

En 1643, le 29 septembre, M. Pierre de Gondi, duc de Retz, baron de Montmirail, présenta les prêtres de la Congrégation de la Mission à Mgr l'évêque de Troyes, pour leur unir à perpétuité le prieuré ou hôtel-Dieu de la Chaussée, au faubourg dudit Montmirail, sur le diocèse de Troyes, à condition d'en entretenir les bâtiments en bon état, d'en accomplir les charges spirituelles et temporelles et d'y faire toujours résider deux prêtres et un frère, qui pourraient aller faire des missions aux environs. Mgr François Malier, évêque de Troyes, fit le décret d'union à ces conditions le 26 jour de juin 1644, se réservant les droits de visite et supériorité de 2 livres 5 deniers par an, et la faculté d'envoyer lesdits prêtres en mission quand bon lui semblerait. Le tout fut confirmé par les lettres patentes du roi, données à Fontainebleau au mois de septembre 1645, enregistrées au Parlement le 23 février 1646.

Mais, à cause des guerres et de la ruine des bâtiments dudit prieuré, lesdits prêtres n'y demeurèrent pas. Ils s'établirent dans la ferme de Fontainessart, qui leur avait été léguée, avec celle de Vieux-Moulin, par M. Louis Toublanc, secrétaire de Mgr le duc de Retz, par son testament du 12 mai, 1644. Ils y demeurèrent jusqu'en 1678, qu'ils furent transférés à Montmirel par Mgr l'évêque de Soissons, à condition de faire mission pendant deux mois par an dans ledit diocèse de Soissons, au nombre de trois prêtres, ou une mission de cinq ouvriers pendant un mois seulement, sans préjudice de la mission de Bunarde de 5 en 5 ans, fondée par Mme de la Berselle, et celle de deux ans en deux ans dans la généralité de Soissons. Ce qui donna lieu à cette translation desdits missionnaires à Montmirail [526] fut un legs montant à 10,524 livres, qui leur fut fait par M. Alexandre Duport, avocat du roi à Soissons, à condition de procurer un établissement de Mission à Soissons ou dans la banlieue, ou du moins dans ledit diocèse, et l'impuissance de nourrir à Fontainessart un nombre suffisant de missionnaires.

Mgr François Malier, évêque de Troyes, consentit à cette translation, à condition d'une mission par an dans telle paroisse du voisinage de Montmirail qu'il jugerait à propos d'indiquer, d'aider les missionnaires de Troyes dans les missions qu'ils feraient aux environs de Montmirel et de satisfaire aux charges et obligations dudit hôpital.

L'acte de cette translation fut accepté par M. Jolly, supérieur général de la Congrégation, autorisé de M. de Louvois, et confirmé sous ces conditions par les lettres patentes du roi, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de juillet 1678, enregistrées au Parlement le 1 de septembre suivant.

En 1662, le 21 de mars, par-devant de Hevaut, notaire à Paris, M. Pierre Méraut, seigneur de Guboune, exécuteur du testament olographe de Jacques Méraut, président des trésoriers de France à Soissons, en date du 15 août 1648, fonda au nom dudit feu Méraut, son frère, des missions de trois prêtres ou du moins deux prêtres et un clerc pendant six semaines ou deux mois en la généralité de Soissons, stipulant que lesdites missions ne pourraient être renouvelées dans les paroisses où elles auraient été faites qu'après l'espace de dix ans. Il s'obligea à donner au jour de Toussaint suivant la somme de 3,000 livres pour le sort principal et amortissement de la rente de 150 livres portée par le testament pour lesdites missions qui ne doivent se faire que de deux ans. M. René Alméras, supérieur général, accepta cette fondation pour Montmirail.

En 1678, le 3 juillet, M. Martin Husson, avocat au Parlement, fonda au nom d'une personne inconnue une messe à perpétuité tous les jours pour l'âme la plus délaissée. Il est stipulé dans le contrat que, si la maison de Montmirail venait à manquer, cette fondation serait transférée à Saint-Lazare. Le contrat fut fait par-devant De Launay et Monnier, notaires au Châtelet, entre M. Jolly, supérieur général, et ledit Husson, qui donna une somme principale de 4,000 livres pour cette fondation.

Ledit Husson, par son testament du 1 novembre 1695, légua à sa belle-sœur 250 livres de rente pour en jouir sa vie durant, après le décès de laquelle la propriété appartiendrait entièrement à la maison de la Mission de Montmirail, pour fondation. [527] d'une messe chaque jour, à

perpétuité, en faveur des voyageurs, qui doit être dite à 5 heures dans les plus grands jours d'été, et à 7 heures dans les plus courts jours d'hiver.

En 1714, le 20 septembre, Mme Edmée de Tremelet, veuve de M. Charles de Biancour, seigneur de Gumery, fonda à perpétuité une mission, tous les dix ou onze ans, audit Gumery, moyennant une rente annuelle de 25 livres que M. de Ronval, son gendre, et Colombe de Biancourt, sa fille, s'obligèrent de donner aux missionnaires de Montmirail par ceux de Sens. On est obligé dans chacune de ces missions de donner à la fabrique de Gumery les arrérages échus de cent sols.

M. Jean Bonnet, supérieur général, accepta cette fondation le 18 octobre 1715.

SUPÉRIEURS DE. LA MAISON DE. MONTMIRAIL

Guillaume Delville	1644	François Grimal	1646
Jacques Lucas	1648	Guillaume Cornuel	1643
Guillaume Delville	1650	Charles Bayart	1652
René Champion	1653	François Grimal	1654
Jacques Le Sourdier	1655	Nicolas Guillot	1656
Guillaume Cornuel	1658	François d'Hauteville	1660

SAINTES. — 1644.

En 1644, le 22 de novembre, M. Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation de la Mission, accepta l'établissement et union du séminaire de Saintes, faite à ladite Congrégation le 26 septembre de la même année, par Mgr Jacques, évêque de Saintes, à condition d'y entretenir à perpétuité au moins trois prêtres et deux frères de ladite Mission et de nourrir deux clercs ou ecclésiastiques séminaristes gratuitement. Le tout pour 1,200 livres de revenu annuel accordé par le clergé du diocèse et le revenu de la cure de Saint-Preuil qu'il unit audit séminaire le 27 juin de la même année, aux conditions suivantes : 1^o que le séminaire payerait à perpétuité 200 livres de pension par an au vicaire perpétuel qui y serait établi, et qui de plus jouirait des droits et émoluments de l'autel ; 2^o que ledit séminaire entretiendrait un clerc de cette paroisse, quand il s'y en trouverait un capable pour aspirer aux ordres ; 3^o qu'un des missionnaires du séminaire irait aider ledit vicaire perpétuel pour l'administration [528] des sacrements, l'instruction et la prédication aux quatre grandes fêtes de l'année ; 4^o que quelqu'un d'eux y ferait la mission quand ledit seigneur évêque ou ses successeurs le jugeraient nécessaire.

M. Vincent s'obligea par le susdit acte d'établissement, tant pour lui que pour ses successeurs, à augmenter lesdits prêtres jusqu'au nombre de quatre, deux desquels feraient les missions et les deux autres conduiraient le séminaire et les clercs jusqu'au nombre de six, lorsque ledit séminaire aurait 3,300 livres de revenu fixe.

Tout ce que dessus fut confirmé par les lettres patentes du roi, données à Paris au mois de septembre 1644, et vérifiées au grand Conseil le 13 juillet 1645.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE SAINTES

Julien Guérin	1643	Louis Thibault	1644
Claude Dufour	1646	Pierre Watteblé	1650
Philippe Vageot	1651	Charles Testacy.	1652
Louis Rivet	1656		

LE MANS. — 1645.

En 1645, le 26 janvier, M. Martin Lucas, abbé commendataire de Saint-Hilaire, diocèse de Carcassonne, prévôt de l'église collégiale et royale de Notre-Dame de Coëssort, et maître et chef du grand hôtel Dieu de la ville du Mans, fit à Paris par-devant Antoine Huart et Estienne Païsant,

notaire au Châtelet, un concordat, tant en son nom que comme ayant charge et pouvoir des confrères de ladite église, avec M. Vincent de Paul, supérieur général de la Congrégation de la Mission, par lequel il consentit que ladite prévôté et maîtrise fussent unies à perpétuité à ladite Congrégation, s'en réservant pendant sa vie tous les fruits et revenus, montant par an à la somme de 2,400 livres, à condition que les prêtres de ladite Congrégation y feraient personnelle résidence en nombre compétent, y célébreraient l'office divin, et en acquitteraient les messes et obits de fondation et qu'ils payeraient aux confrères leurs pensions ordinaires et accoutumées sans diminution.

En conséquence de ce concordat et de la démission dudit Lucas entre les mains du roi, à qui il appartenait de nommer au [529] dit titre, le roi confirma ledit concordat sous les conditions qui y sont portées, renonça à son droit d'y pourvoir, unit à perpétuité à ladite Congrégation ladite prévôté et maîtrise avec toutes les places de confrères, offices, aumôneries et bénéfices en dépendant. Les lettres patentes en furent données à Paris au mois de février 1645, enregistrées au Parlement 1650

Cette union fut faite en considération et en faveur des Missions.

Le 18 novembre 1645, Mgr Émery, évêque du Mans, passa le décret d'union de ladite prévôté et maîtrise à la Congrégation de la Mission, y ajoutant le droit de présenter et nommer à la cure de Monbezat et à celle de la Maison-Dieu, à la charge d'acquitter toutes les fondations et autres obligations de l'église de Notre-Dame de Coessfort, de prendre soin de l'assistance spirituelle et administration des sacrements à l'égard de personnes du grand hôtel Dieu du Mans, de recevoir les ordinands et séminaristes qui y seraient envoyés, les établissant pour cet effet directeurs perpétuels de son séminaire. Et afin qu'ils pussent vaquer plus librement aux fonctions tant du séminaire que des missions, il les dispensa du chant des offices ; en sorte pourtant qu'ils réciteront tous les jours l'office canonique en chœur et surplis, et diraient tous les jours une grand'messe et les fêtes et dimanches vêpres en plain-chant. Et pour le reste des messes de fondation, il les acquitteraient en les disant basses.

M. Guillaume Gallois, prêtre de la Mission, comme procureur de M. Vincent, prit possession du tout le 30 juin de la même année, et le roi confirma le tout par ses lettres patentes données à Fontainebleau au mois d'août 1646 enregistrées au Parlement le 15 janvier 1650.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DU MANS

Guillaume Gallois	1645	Antoine Lucas	1647
Donat-Cruoly	1654	Denis Laudin	1657

SAINT-MÉEN. — 1645.

L'an 1645, le 7 de juillet, Mgr Achilles de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, établit dans l'abbaye de Saint-Méen un séminaire ecclésiastique, dont il donna direction perpétuelle à la Congrégation de la Mission. Il y unit à perpétuité la mense [530] conventuelle aux conditions suivantes : 1° d'y entretenir cinq prêtres de la Mission, deux desquels seront pour faire des missions dans le diocèse de Saint-Malo, et les autres seront pour la conduite du séminaire ; 2° qu'on entretiendrait gratuitement douze jeunes ecclésiastiques pendant deux ou trois ans, dont quatre, si faire se peut, seront prêtres pour aider à faire le service ; 3° qu'on donnerait une pension à ceux des religieux qui resteraient encore dans ladite abbaye, et, qu'après leur mort, on ajouterait encore huit jeunes ecclésiastiques aux douze jeunes ; 4° que lesdits missionnaires seraient obligés à perpétuité de faire, tant par eux que par les séminaristes, le service accoutumé à cette église, et y dire les heures canoniques, servir les fondations et confesser les pèlerins et voyageurs, fournir les livres et ornements nécessaires pour l'office divin et entretenir l'église de toutes réparations.

Il leur donna, de plus, 500 livres de rente annuelle assignée audit séminaire sur les décimes revenant à l'évêché de Saint-Malo. Cet établissement fut accepté par M. Vincent.

Le pape Alexandre VII accorda, en 1658, une bulle d'union de ladite mense conventuelle à ce séminaire. Elle fut fulminée, le 2 octobre 1658, par M. Franyois Chereau, official de Dol, à qui elle était adressée.

Le roi confirma le tout ci-dessus par ses lettres patentes données à Fontainebleau au mois de juillet 1661.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON SAINT-MÉEN

Jean Bourdet.	1645	Bernard Codouing	1646
Louis Thibault	1648	Louis Serre	1655

SAINT-CHARLES OU LE PETIT-SAINT-LAZARE. — 1645

SUPÉRIEURS

Bernard Codouing	1645	Lambert aux Couteaux	1650
François Hourdel	1650	René Alméras	1652
Jean-Baptiste Legros	1652	Nicolas Talec.	1654
Nicolas Gabolet	1653		

[531]

GÊNES - 1645.

La maison de Gènes fut fondée, en 1645, par la munificence du cardinal Durazzo, archevêque de cette ville.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE GÊNES

Etienne Blatiron.	1646	Jacques Pernelle..	1657
Bernard Codouing.	1655		

TUNIS. — 1645.

En 1647, le 20 mai, Mme la duchesse d'Aiguillon, touchée de compassion pour les pauvres esclaves chrétiens, donna à la Congrégation de la Mission 40,500 francs, qu'elle avait par engagement sur les coches et carrosses d'Orléans, Bourges, Tours et Bordeaux, et contrôle d'iceux, à condition que ladite Congrégation entretiendrait à perpétuité, à Alger, Tunis et autres lieux de Barbarie où il y a des chrétiens esclaves, un prêtre en chacun, pour les instruire et soutenir dans la foi ; et, s'il y a du revenu de reste, de le donner en aumônes, et que toutes les messes desdits prêtres seraient pour elle. M. Vincent a accepté et signé ce contrat, fait par Parque et Vautier, notaires au Châtelet.

En 1655, le 20 décembre, M Vincent reçut une somme de 30,000 livres d'un bourgeois de Paris, qui ne voulut pas être connu, pour être mise en rente à l'Hôtel de ville, pour le revenu en provenant être employé par les missionnaires d'Alger et Tunis à l'assistance et rédemption des esclaves chrétiens.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE TUNIS

Julien Guérin	1643	Jean Levacher	1647
---------------	------	---------------	------

ALGER. — 1646.

En 164, le 20 mai, Mlle la duchesse d'Aiguillon, touchée de compassion pour les pauvres esclaves chrétiens, donna à la [532] Congrégation de la Mission 40,500 livres qu'elle avait par

engagement sur les coches et carrosses d'Orléans, Bourges, Tours et Bordeaux, et contrôle d'iceux, à condition que ladite Congrégation entretiendrait à perpétuité à Alger, Tunis et autres lieux de Barbarie où il y a des chrétiens esclaves, un prêtre en chacun, pour les instruire et soutenir dans la foi, et, s'il y a du revenu de reste, de le donner en aumônes, et que toutes les messes desdits prêtres seraient pour elle. M. Vincent a accepté et signé ce contrat fait par Parque et Vautier, notaires au Châtelet.

En 1655, le 20 décembre, M. Vincent reçut une somme de 30,000 livres d'un bourgeois de Paris, qui ne voulut pas être connu, pour être mise en rente à l'Hôtel de ville, pour le revenu en provenant être employé par les missionnaires d'Alger et Tunis à l'assistance et rédemption des esclaves chrétiens.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON D'ALGER

Louis Novel	1645	Jacques Lesage.	1647
Jean Dieppe	1649	Philippe Levacher	1651

TRÉGUIER. — 1648.

L'an 1654, le 16^o jour de mars, M. Michel Thépault, seigneur de Rumelin, prêtre, licencié aux droits, chanoine de l'église cathédrale de Tréguier et grand pénitencier du diocèse, passa par-devant Vincent Robin et Raoul Logiou, notaires à Lantreguier, un contrat de fondation d'un séminaire dans ledit diocèse dans ladite ville de Lantreguier, dont il veut que les prêtres de la Congrégation de la Mission soient directeurs perpétuels. Il n'en marque pas le nombre. Il donna pour cet effet plusieurs petites maisons, jardins et convenans, et s'obligea à donner sa démission, quand on voudrait, de la chapelle ancercf desservie dans la paroisse de Hengoat, dont il était possesseur. Et de plus une somme principale 7,700 livres pour le logement et une église. Le tout à condition : 1^o qu'on ne pourrait aliéner ni vendre les fonds et rentes données par son contrat ; 2^o que, sous quelque prétexte que ce fût, on ne transférerait pas ledit séminaire hors de ladite ville de Lantreguier, à peine de nullité de ladite fondation ; 3^o qu'en qualité de fondateur, il aurait des armoiries tant aux bâtiments qu'en l'église, dont le chœur serait réservé tant pour lui que pour ses parents et héritiers, pour y être [533] inhumés, sans qu'on puisse y mettre d'autres personnes ; 4^o qu'il y serait célébré tous les jours, à perpétuité, une messe à son intention par un desdits prêtres, après laquelle ledit prêtre dira près de sa tombe un *De profundis*, etc... Les dimanches et fêtes on chanterait la grand'messe, que tous les ans on ferait quatre grands services solennels précédés des vêpres des morts la veille, et d'un nocturne le jour, etc... Cette fondation fut acceptée par M. Vincent de Paul, supérieur général de ladite Congrégation par un acte passé à Saint-Lazare le 25 juillet 1654, en présence de Rallu et Paisant notaires au Châtelet.

Mgr Baltazar Grangier, évêque (le Tréguier, approuva cet établissement le 23 mai 1654, et 28^o jour de juin il s'obligea à donner sa vie durant une pension auxdits prêtres de 1,000 livres, à prendre sur le revenu de son évêché, à condition qu'il y aurait au moins trois prêtres et un frère pour ledit séminaire, et qu'un d'eux l'accompagnerait dans ses visites, et qu'ils feraient des missions dans son diocèse quand on les y entretiendrait. M. Vincent accepta ces conditions le 25 de juillet suivant.

Cet établissement fut confirmé par les lettres patentes du roi, données à Paris au mois de septembre de la même année et enregistrées au parlement de Rennes le 2 mars 1655.

Le 14 mars 1657, M. Pierre Loz, seigneur de Eigonanton, donna auxdits missionnaires une pièce de terre pour participer aux fruits de leurs prières et de leur travaux. L'acte en fut fait par Jean Pradou et Raoul Logiou, notaires de Lantreguier, et accepté par M. Vincent le 4 avril.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE TREGUIER

Jacques Tholard.	1648	Denis Pennier.	1653
------------------	------	----------------	------

AGEN. — 1650.

En 1650, le 1^o, de mars, Mgr Barthélemy d'Elbène, évêque d'Agen, établit directeurs perpétuels de son séminaire les prêtres de la Congrégation de 'la Mission. Il leur abandonna le revenu dudit séminaire avec zoo livres sur son clergé pour la subsistance de trois prêtres et des frères de ladite Congrégation qu'il déchargea de l'obligation de rendre compte des fruits et revenus [534] dudit séminaire. Il est stipulé dans cet acte d'établissement qu'on sera obligé de retirer les supérieurs de ce séminaire et d'en envoyer d'autres, deux mois après que l'évêque aura averti qu'il n'en est pas content. M. Vincent accepta cet établissement le 15 desdits mois et an.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON D'AGEN

Guillaume Delattre	1648	François Grimal.	1660
Edme Monestier	1651		

VARSOVIE. — 1651.

La maison de Varsovie fut fondée par la reine de Pologne.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE VARSOVIE

Lambert aux Couteaux	1651	Guillaume Descames.	1658
Charles Ozennes	1653		

MONTAUBAN. — 1652.

Mgr Pierre de Berner, évêque de Montauban, unit son séminaire à perpétuité à la Congrégation de la Mission le 5 septembre 1660 ; le 16 du même mois, M. Vincent accepta cette union. Il n'est pas marqué combien on y doit fournir de prêtres et de frères. Ce séminaire était premièrement établi à Montech, sous la conduite des prêtres de la Mission ; il fut depuis transféré à la chapelle de Notre-Dame-de-Lorm, et enfin à Montauban. Il y a deux pensions sur les tailles et sur les décimes de 500 livres chacun.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE MONTAUBAN

Emerand Bagoue	1652	François Lièbe	1654
Edme Barry	1657		[535]

TURIN. — 1654

La maison de Turin fut fondée par le marquis de Pianezza, ministre du roi de Piémont.

SUPÉRIEUR DE LA MAISON DE TURIN

Jean Martin	1654
-------------	------

T A B L E

ANTOINE PORTAIL (1690-1660).

- 1590-1626. — Naissance de M. Portail. — Premiers rapports avec saint Vincent. — Jugement de Collet sur M. Portail. — Ses premières occupations. — Il est ordonné prêtre. — Il remplace saint Vincent auprès des galériens — Donation du collège des Bons-Enfants. — M. Portail prend possession au nom de saint Vincent. — Mort de Mme de Gondi. — Premières missions. — Comment elles se faisaient. — Origine de la Congrégation de la Mission. — Approbation de l'archevêque. — Deux disciples viennent s'adjoindre à saint Vincent. — Engagement contracté par acte notarié. — Nouveaux compagnons. — Leurs qualités 1
- 1626-1631. — Hommage rendu à M. Portail par saint Vincent. — Services de M. Portail à la Compagnie : dans l'œuvre des Ordinands, des missions et des visites. — Premiers succès de la Congrégation. — Lettre de saint Vincent. — Mission de Vassy, par saint Vincent. — Mission de Croissy, par M. Portail. — M. Lebon offre Saint-Lazare à saint Vincent. — Retraite des ordinands. — M. Portail traduit et augmente les *Méditations de Busée*. — *Préface* de ce livre. — Méthode pour les exercices spirituels. — Conférences ecclésiastiques 8
- 1626-1636. — M. Portail en mission dans les Cévennes. — Éloge que fait l'évêque de Mende. — Lettre de saint Vincent à M. Portail : il l'engage à travailler avec humilité. — heureux fruits de ceux qui se comportent avec humilité. — Autre lettre de saint Vincent à M. Portail, pour l'inviter à la patience. - Nouvelles lettres de saint Vincent. — Retour de M. Portail à Paris. — Nouvelle mission eu Auvergne. — M. Olier se met sous la conduite de M. Portail. — Lettre de M. Olier à saint Vincent : il demande du secours. — Saint Vincent ne peut en envoyer. — M. Meyster, son histoire ; disciple de saint Vincent, il l'abandonne et va à l'Oratoire ; mission de Metz ; mort du célèbre prédicateur. [538] 15
- 1636 — *juin* 1646. — Retour de M. Portail à Paris. — Développement des œuvres — Première assemblée générale. — M. Portail, nommé assistant du Supérieur général et admoniteur. — Progrès de la Congrégation. — M. Portail envoyé comme visiteur. — Règle pour les visites, donnée par saint Vincent. — Visite au Mans. — Arrivée des filles de la Charité dans cette ville. — Lettre de saint Vincent. — Séjour de M. Portail au Mans. — Lettres à Mlle Le Gras. — Réponse de Mlle Gras. — Visite de M. Portail à Angers. — Il donne à Mlle Le Gras des nouvelles des filles de la Charité. — Règlement donné par M. Portail aux filles de la Charité, d'Angers 25
- Juin-août* 1646. — Visite à Saint-Méen. — Difficultés de la maison. — Visite à Richelieu. — Lettres de saint Vincent à M. Portail. — Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail. — Voyages à Saintes. — Lettre de saint Vincent à M. Portail. 47
- 1646-1648 — Voyage de M Portail à la Rose. — Lettre de saint Vincent, qui l'invite à se rendre à Cahors. — Retour à la Rose. — Nouvelle visite à Cahors. — Lettre de saint Vincent qui l'envoie à Rome. — Départ. — Séjour à Marseille. — Arrivée à Rome. — Commence la visite. — Suspend la visite et se retire à Saint-Sauveur. — Lettre de Mlle Le Gras. — Réponse de M. Portail. — Reprise et fin de la visite. — Lettre de M. Portail à Mlle Le Gras. — M. Portail quitte Rome. — Visite à Gênes. — Arrivée à Marseille. — Négociations difficiles. — Lettre de saint Vincent. — Zèle de M. Portail dans les missions. — Lettre de M. Portail à Mlle Le Gras. — Réponse du Mlle Le Gras. 52
- Janvier* 1649-*septembre* 1649 — Triste situation de Paris. — Voyage de saint Vincent. — Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail. — Réponse de M. Portail. — Retour de M. Portail à Paris. — Cordiale réception. — Improvisation de M. de Lafosse 66

1649-1660. — Retour de M. Portail à Paris. — Humilité de M. Portail et de Mlle Le Gras. — Assemblée de 1651. — Travail de cette assemblée. — M. Portail, chargé de faire exécuter plusieurs décisions — Lettre de M. Portail à ma sœur Angibou. — Il visite quelques maisons de sœurs. — Lettre de Mile Le Gras à M. Portail. — Approbation des vœux en 1655. — M. Portail les renouvelle le 25 janvier 1656, avec toute la communauté. — Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail. — Chute que fait saint Vincent. — Correspondance de M. Portail avec les filles de la Charité. — M. Portail tombe malade. — Sa mort. — Lettre de saint Vincent, qui annonce sa mort.

75

FRANÇOIS DU COUDRAY (1586-1649)

Sa naissance (1586) — Son ordination (1618) — Son entrée dans la Compagnie (1626). — Mission de Verneuil (1627). [539] — Son retour à Paris (1628). — Lettre que saint Vincent lui adresse. — Il est envoyé à Rome pour négocier l'approbation de la Compagnie. — Lettres qu'il y reçoit de saint Vincent (1631-1634). — Il est envoyé à Notre-Dame de La Rose (1637), et de là à Troyes puis à Toul (1640). — Part qu'il prend à l'Assemblée générale de 1642. — Son départ pour Alger. — (1642). — Son retour à Notre-Dame de La Rose (1644). — Lettre de Mgr Pavillon, évêque d'Alet, — Sa mort (1649)95

JEAN DE LA SALLE (1598-1639).

Naissance de Jean de la. Salle. — Il vient rejoindre saint Vincent. Ses succès dans les Missions. — Lettre à Mlle Le Gras. Lettre de saint Vincent à M. de la Salle. — Il fait une mission dans le Bordelais. — Dirige le séminaire interne. — Mission de Saint-Germain. — Lettre de saint Vincent à M. de la Salle. — Il est appliqué à l'œuvre des Ordinands. — Sa mort.

117

JEAN BÉCU (1592-1667)

Sa naissance (24 avril 1592). — Son ordination (septembre 1628). — Son entrée dans la Compagnie (octobre 1626). — Missions qu'il donne à Montreuil, à Saint-Victor, à Marchais, à Montmirail. — Lettres que saint Vincent lui écrit pendant ces missions. — Il devient supérieur de la Maison de Toul (1642-1646), vice-visiteur (1656) et visiteur (1657) de la province de France. Il assiste à la mort de saint Vincent et à l'Assemblée qui élit son successeur

125

ANTOINE LUCAS (1600-1656)

Sa naissance (20 janvier 1600). — Son entrée dans la Compagnie (décembre 1626). — Son ordination (septembre 1628) — Succès de ses premières prédications. — Missions au Mesnil, à Montmirail, à Joigny, à Saint-Prix et à Varèse. — Lettres de saint Vincent dans ces diverses circonstances (30 janvier, 21 février, 18 octobre 1638, 11 février 1640, 20 novembre 1641). — son aptitude pour la controverse — Lettre de M. Olier à ce sujet (1742) — Il assiste à la première Assemblée générale (octobre 1642). — Son voyage à Rome. — Son séjour au Mans, en qualité de supérieur (1647-1654). — Comment il meurt victime de son dévouement pour les pestiférés (novembre 1656. — Lettre de saint Vincent à ce sujet.

135

JOSEPH BRUNET (1597-1649)

Sa naissance (1597) — Son ordination (1623) — Son entrée [540] dans la Compagnie (1627). — Mission dans le Bordelais (1634 - 1635). — Mission dans le diocèse d'Alet

(1639-1642). — Lettre de saint Vincent à cette occasion (9 octobre 1641). — Mission à Gênes. — Mort de M. Brunet. — Lettre de saint Vincent à ce sujet (6 août 1649) 147

JEAN D'HORGNY (1597-1667)

1597-1645. — Entrée de M. d'Horgny dans la Congrégation. — Premiers emplois. — Lettres de Mlle Le Gras. — Nommé directeur du Séminaire interne. — Visite plusieurs maisons. — Assemblée de 1642. — Nommé assistant. — Première visite à Rome. — Deuxième visite. — Nommé supérieur à Rome. — Travaux apostoliques. — Lettres de saint Vincent. — Nouvelles missions. — Lettres de saint Vincent. 153

1645-1647 — M. Jolly fait sa retraite à Rome. — M. Martin, envoyé à Gênes. — Lettre de saint Vincent. — Affaire de Saint-Méen. — Lettre de saint Vincent. — Zèle de saint Vincent pour les missions étrangères. — Lettre à ce sujet. 165

1647-1648. — Visite de M. Portail à Rome. — M. Améras remplace M. d'Horgny comme supérieur — Sentiments de M. d'Horgny relativement aux nouvelles doctrines. — Lettres de saint Vincent. — Soumission de M. d'Horgny. 176

1649-1653. — Retour de M. d'Horgny à Paris. — Assemblée de 1651. — But de l'Assemblée. — M. d'Horgny, de nouveau supérieur à Rome. — Zèle des missionnaires. — Lettre du cardinal Spada. — Travaux de M. d'Horgny. — Lettre de saint Vincent. M. Berthe remplace M. d'Horgny. — Lettre de Mlle Le Gras. Lettre de saint Vincent à M. d'Horgny. — Retour en France. 196

1653-1667. — M. d'Horgny, supérieur des Bons-Enfants. — Visite dans les maisons. — Lettre à Mlle Le Gras. — Lettre de saint Vincent à M. d'Horgny. — Nouvelles de Rome. — Mort de M. Portail. — M. d'Horgny, directeur des sœurs. — Sa correspondance avec les filles de la Charité, — Mort de saint Vincent. — M. Alméras, nommé supérieur général — Éloge qu'il fait de M. d'Horgny. — Lettres de M. d'Horgny aux filles de la Charité. — Ses conférences. — Sa mort. 204

JEAN PILÉ (1631-1642)

Notice sur M. Pilé, prêtre de la Mission, entré dans la Congrégation au mois de septembre 1631, et décédé à Saint-Lazare le 7 Octobre 1642. 221

FRANÇOIS FOURNIER (1625-1677)

Naissance. — Entrée dans la Congrégation, — Envoyé à Agen, [541] puis à Cahors. — Nommé secrétaire général, 1661. — Nommé assistant, 1667. — Sa mort 1677 247

JEAN MARTIN (1620-1694)

Naissance, et éducation de M. Martin dans le monde. 269

1638-1645. — Son entrée dans la Congrégation. — Ses emplois jusqu'à l'ordination de la prêtrise 270

1645-1651. — M. Martin va à Gênes et en Corse 275

1654-1557.— Il va à Sedan, et ensuite à Paris. — Il est envoyé, en qualité de supérieur, pour fonder la maison de Turin, en Piémont. 282

Réconciliations d'ennemis opérée, par l'entremise de M. Martin en Piémont 288

Il vient à Paris comme député à la première Assemblée, générale de la Congrégation. — Il revient en Piémont, où il a opéré des conversions extraordinaires. 294

Il va à Rome comme supérieur, et de là à Paris, 301

Il supérieur dans plusieurs maisons d'Italie, 302

Il va fonder la maison de Pérouse et revient à Rome	306
Ses occupations dans le temps qu'il demeure à Rome	308
Ses infirmités,	311
Sa dernière maladie et sa mort. 314	
De son amour pour Dieu et de sa grande charité ,	322
Son zèle pour le salut des âmes,328	
De sa dévotion et de son oraison,	333
Sa charité envers le prochain,	339
Sa charité envers ses confrères de la Congrégation,	343
Sa charité envers ceux qui l'offensaient,	347
Son humilité,	352
Sa pauvreté et son détachement des biens de ce monde,	360
Son obéissance,	365
son observance des Règles,	367
Sa mortification,	370

JEAN JOURDAIN (1614-1686)

Le premier frère Coadjuteur,	373
------------------------------	-----

BERTRAND DUCOURNEAU (1627-1686)

Sa naissance — Bertrand reçoit une certaine éducation. — Il entre au service de Mgr de Bayonne — Il se rend à Paris. — Il est reçu dans la Congrégation de la Mission,	377
Son union avec Dieu dans l'oraison. — Sa foi. — Sa confiance. — Sa charité envers Dieu et le prochain. [542]	386
Vertus propres à la Congrégation : son humilité, son obéissance, sa pauvreté et sa chasteté.	394
Sa mortification, sa douceur, son zèle pour le salut des âmes, sa conformité à la volonté du Dieu, son amour pour sa vocation.	403
De sa grande estime et singulière vénération pour M. Vincent, notre vénérable Instituteur.	415
Son amour pour le silence, sa simplicité, sa prudence, sa dévotion envers la sainte Vierge et les saints,	434
Ses dernières années et sa mort.	442

APPENDICES.

I. Catalogue des prêtres et des clercs dans la Congrégation de la Mission depuis le commencement de son jusqu'à la mort de saint Vincent de Paul	453
II. — Catalogue des frères coadjuteurs de la Congrégation de la Mission depuis le commencement de son institution jusqu'à la mort de saint Vincent de Paul	493
III. — Maisons fondées pendant la vie de saint Vincent et noms des supérieurs de chaque maison.	510

Scanné en novembre-décembre 2002 par Julian DIAZ-CATALAN cm.